Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

10

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849

13-14

Digitized by Google

2-6
VIII. 1.
BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
1
15 -G
22

XVIII

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

10

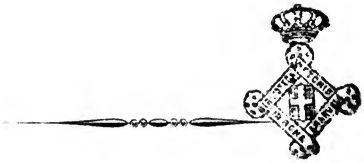

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE.	LEIPZIG.
MÊME MAISON.	J. P. MELINE.

1849

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

CHAPITRE III.

Puissance des ennemis de François Ier. Défaite de Lautrec à la Bicocque. Conjuration du connétable de Bourbon. Expédition de Bonnivet dans le Milanais. Il est forcé à la retraite. Entrée de Bourbon en Provence. Retour de François en Italie. Siége et bataille de Pavie. Captivité du roi. — 1522-1525.

(1522.) La guerre était allumée entre la France et le plus puissant monarque qu'eût vu l'Europe depuis le règne de Charlemagne. François Ier ne s'y était point préparé; il semblait ne s'y être point attendu, et cependant il avait provoqué cette guerre de toutes les manières. Il se trouvait de tous les côtés entouré d'ennemis, et il ne comptait aucun allié, aucun du moins qui pût peser un peu efficacement dans la balance. L'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, chacune à peu près égale en puissance à la France, étaient toutes coalisées contre cette dernière. En Italie, les Vénitiens, il est vrai, se disaient encore alliés des Français; le duc de Savoie se maintenait neutre : mais l'Empereur était souverain de Naples; il était maître de la Lombardie, dont il faisait trembler tous les petits princes par ses armées; il était allié du pape et des républiques de Toscane. En Espagne, l'Empereur avait réuni toutes les couronnes des rois d'Aragon et de ceux de Castille; le Portugal était son allié; la Navarre était conquise, et le jeune prince Henri II, qui continuait à s'intituler roi de Navarre, n'était qu'un seigneur français, possédant quelques petites provinces au nord des Pyrénées. La vaste Allemagne reconnaissait Charles-Quint pour

Empereur ; les duchés de l'Autriche, héritage de Maximilien, avaient été abandonnés par Charles à son frère Ferdinand, mais l'Empereur avait conservé sous sa domination immédiate le riche héritage de la maison de Bourgogne, les Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté. L'Angleterre enfin laissait déjà prévoir sa prochaine hostilité, tandis qu'un enfant de dix ans, Jacques V, roi d'Écosse, fils d'une sœur du roi d'Angleterre, était trop faible pour montrer à la France l'attachement que ses ancêtres avaient eu pour elle. Tout annonçait une époque de calamités. « Lors commença, dit l'annaliste d'Aquitaine, le temps » de pleurs et de douleurs, pour les injustices, exactions et autres ad- » versités depuis advenues en France [1].»

Le trésor était vide, et les frontières n'étaient point fortifiées, encore que le roi eût tiré vanité des soins avec lesquels il les mettait en état de défense. La première demande qu'il dut adresser aux états de Languedoc, assemblés à Beaucaire le 8 janvier 1325, fut de lui procurer une somme de 25,000 livres pour les fortifications de Narbonne et des châteaux des Pyrénées orientales ; c'était, disait-il, la part du Languedoc dans une imposition extraordinaire de 500,000 livres qu'il mettait sur tout le royaume, pour réparer les fortifications [2].

Le roi ne s'occupait pas toutefois d'appeler les peuples à concourir avec lui à la défense de la France. Il attachait sa gloire à concentrer en lui seul toute la pensée publique comme tous les pouvoirs de l'état ; il aurait cru s'abaisser en prévenant l'opinion nationale, ou en paraissant la consulter ; au reste, il ne trouvait point dans les pays d'États, un public qui fût disposé à l'entendre, ou qui sût s'associer à lui. L'assemblée des états de Languedoc ne se réunissait que pour peu de jours ; elle délibérait sous le secret ; on ne lui communiquait aucune des affaires générales ; on lui laissait ignorer et l'état du trésor, et les dépenses de l'armée, et les dangers de la France ; aussi n'était-elle mue que par une seule pensée, celle de défendre contre le fisc les intérêts des contribuables, et elle ne montrait ni intelligence de la politique générale, ni empressement à venir au secours de l'État.

On ne trouve point d'édit qui appelle les Français à subvenir à la défense de leur patrie, par une taxe générale sur leurs revenus : si les impôts étaient augmentés, c'était par des surcharges qui ne paraissaient pas universelles, et qui n'ont point laissé de traces. Cependant

[1] Annales d'Aquitaine, f. 206.
[2] Hist. du Languedoc, l. XXXVII, p. 118.

le roi, réduit par son imprudence à n'avoir point de ressources rassemblées d'avance, eut recours, dès les premiers jours de la guerre, à de petits et misérables expédients qu'on aurait cru réservés pour la dernière détresse. Dès le mois de juillet 1521, François révoqua toutes les survivances des offices qu'il avait précédemment accordées, et il se trouva ainsi les mains libres pour disposer, moyennant finance, de tous ces offices, à mesure qu'ils vaqueraient [1]. En même temps il annula toutes les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs ou par lui-même pour réunir sous sa main plus de biens-fonds qu'il pût engager de nouveau [2]. Les engagistes, il est vrai, n'avançaient leur argent qu'à un intérêt énorme, sur un gage aussi peu respecté, et qu'ils voyaient reprendre avec tant de mauvaise foi à leurs devanciers.

Dès le commencement de la guerre, presque chaque mois on vit paraître un édit, soit pour créer un nouvel office, soit pour aliéner quelque partie du revenu royal; on vit naître rapidement des maîtres en la chambre des comptes, des commissaires examinateurs au Châtelet, des avocats du roi au grand conseil, des lieutenants criminels en chaque bailliage, des conservateurs de l'université, des procureurs du roi en chaque siége des eaux et forêts, un élu surnuméraire en chaque élection. Dix-sept édits bursaux furent enregistrés de juillet 1512 à juillet 1523 [3]; l'administration presque entière du royaume fut changée, et il se trouva couvert d'un nombre prodigieux d'officiers nouveaux, rétribués par le peuple et exempts de ses charges. Tous avaient acheté leur emploi; cependant le capital obtenu par la vente de tous ces débris de l'autorité publique était peu considérable.

Entre les édits qui instituaient de nouveaux offices, celui qui éprouva le plus de résistance parut le 31 janvier 1522; il créait une quatrième chambre dans le parlement de Paris, composée de dix-huit conseillers et de deux présidents [4]. L'archevêque d'Aix, qui apporta cet édit au parlement, annonça que le roi s'y était déterminé à cause de l'accumulation des procès et de la trop longue détention des prévenus avant qu'ils pussent obtenir justice. Mais le parlement ayant pris des infor-

[1] Ordonn. d'Argilly. du 8 juillet 1521. — Isambert, t. XII, p. 189.
[2] *Ibid.*, p. 191.
[3] Isambert, t. XII. p. 193 à 209.
[4] Premier vol. des Ordonnances de François Ier, côté K, f. 371. — Fr. Belcarii, l. XV, p. 457.

mations sur la manière dont les choix s'étaient faits, s'assura que chaque conseiller avait payé pour sa place de 3,800 livres à 2,000 écus. Le parlement adressa au roi et à la duchesse d'Angoulême des députés qui représentèrent « que la justice ne pouvant être remise en des mains » trop pures, ce seroit vouloir la corrompre et l'avilir que de la » mettre ainsi à prix d'argent. » Le roi se fâcha, et répondit « qu'il » ne vendoit ni n'entendoit vendre aucun office de judicature. » Sa mère répondit aux mêmes députés, avec plus de franchise, qu'elle obtiendrait la révocation de l'édit, pourvu que le parlement suggérât un autre moyen de se procurer les 1,200,000 livres dont on avait absolument besoin [1]. Le parlement ne put indiquer d'autre manière de lever de l'argent ; il n'y songea pas même. Peut-être était-il effrayé par l'énormité de la somme, qui représentait non le produit des offices, mais le besoin de l'État. Reconnaissant au roi une autorité absolue, il protestait toujours qu'il était prêt à lui obéir après l'avoir éclairé par ses remontrances ; mais en même temps il passait presque toujours de l'examen à l'opposition, et il se mettait ainsi en contradiction avec lui-même. Il résolut que les vingt nouveaux magistrats composeraient une chambre distincte, mais qu'ils ne seraient admis à aucune délibération du parlement ; qu'avant de leur permettre de passer dans une chambre, on leur ferait subir l'épreuve la plus rigoureuse ; qu'après cette admission, on à leur mort, leur charge serait supprimée. Ce ne fut qu'après avoir anéanti ainsi tous les effets de la volonté royale que le parlement procéda, le 31 mars, à l'enregistrement de l'édit. Il le fit sous les yeux du comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, que le roi avait chargé de faire remplir cette formalité, et il inséra dans son registre la clause « que c'étoit du très-exprès commandement du roi, » plusieurs fois répété [2]. »

Ceux qui avaient voulu acheter des places au parlement s'en dégoûtèrent quand ils virent comment ils seraient traités par leurs confrères ; mais le roi, que toute opposition rendait plus dur et plus impérieux, écrivit au parlement « qu'il eût à trouver vingt personnes » d'âge suffisant, et capables, qui aient à prendre lesdits offices, et à » former la somme qui a été ordonnée ; » autrement il s'en prendra

[1] Garnier, Hist. de France, t. XII, p. 219-223 ; d'après les registres du parlement.

[2] *Ibid.*, p 225. Les autres historiens gardent sur ce débat un silence absolu.

Digitized by Google

aux biens et aux personnes des anciens conseillers. Ce fut alors seulement que ceux-ci se soumirent sans réserve [1].

L'extrême besoin d'argent que la guerre faisait éprouver au roi, le détermina à créer les premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville. Par son édit du 27 septembre 1522, le roi emprunta seulement 200,000 livres, et il assigna, pour en servir les intérêts au denier douze la somme de 16,666 liv. 13 s. 4 den., à prendre chaque année sur la taxe du bétail vendu à Paris. Comme cette assignation fut respectée, et que les intérêts furent régulièrement payés, il commença de se former à Paris une classe de rentiers, empressés de déposer à l'hôtel de ville leurs petites épargnes, tandis que le trésor royal s'obéra envers eux tous les jours davantage [2].

Le roi cependant recevait de toutes parts des nouvelles alarmantes. Le conclave, ouvert le 26 décembre à Rome, avait été élu pour pape, le 9 janvier 1522, Adrien Florent d'Utrecht, autrefois précepteur de Charles V, et qui récemment avait été préposé par lui au gouvernement de Castille. On le nommait alors le cardinal de Tortosa ; comme pape, il se fit appeler Adrien VI. Ce Flamand, qui n'avait jamais vu l'Italie, qui était étranger à la politique italienne, ne pouvait être animé d'aucun intérêt pour l'indépendance de cette contrée ; on devait s'attendre que, lors même qu'il voudrait, comme père commun des fidèles, demeurer neutre, il s'en rapporterait sur les intérêts et les droits des deux monarques rivaux au jugement qu'il avait formé lorsqu'il était attaché à la maison de Charles-Quint, ou lorsqu'il était son ministre en Espagne [3]. D'autre part, le roi avait à peine congédié son armée du nord, lorsqu'il apprit que Hugues de Moncade, général de l'Empereur, avait tellement resserré la ville de Tournai, qu'il n'y avait plus moyen d'y faire passer des secours. Il fut réduit à autoriser son lieutenant dans cette ville, Champeroux, à capituler; ce que celui-ci fit peu après Noël [4].

Comme le roi se défiait toujours plus de l'Angleterre, il avait cherché à regagner l'ascendant que ses prédécesseurs exerçaient sur l'Écosse ;

[1] Garnier, Hist. de France, t. XII. p. 126.

[2] D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, l. XVIII, p. 942 ; et Preuves, t. I, p. 578.

[3] Paolo Giovio, Vita di Adriano VI, p. 295.

[4] Mart. Du Bellay, l. I, p. 155. — Polydori Vergilii, Hist. Angl., l. XXVII, p. 668.

et, au lieu de laisser la régence de Jacques V à sa mère Marguerite, sœur de Henri VIII, il avait engagé Jean, duc d'Albany, fils d'un frère de Jacques III, à retourner en Écosse, où ce prince débarqua le 30 octobre 1521. Ce duc d'Albany fut reconnu par le parlement d'Écosse, comme corégent; cependant il était né en France; ses sentiments, ses préjugés, étaient ceux d'un seigneur français, et il parut n'avoir d'autre but que celui de déterminer les Écossais à attaquer l'Angleterre, ce à quoi il ne put réussir [1]. Il excita toutefois une vive inquiétude sur la frontière; François protesta que le duc d'Albany n'agissait point par son instigation, et qu'il était parti sans son congé; Henri VIII refusa de le croire, et lui écrivit d'une manière offensante, en lui reprochant sa mauvaise foi. François savait probablement déjà qu'il devait s'attendre à trouver un ennemi dans le roi d'Angleterre, lorsqu'il lui écrivit, le 23 février 1522, pour le sommer de le secourir contre Charles-Quint, qui avait le premier commencé les hostilités, malgré la paix dont le roi d'Angleterre s'était fait garant [2]. Ce fut en réponse à cette sommation, que Henri accusant François d'avoir lui-même commencé les hostilités, lui déclara la guerre par ses héraults d'armes, le 29 mai 1522 [3]. François reçut à Lyon, dans le palais de l'archevêché, cette déclaration; mais il semble qu'il ne l'avait pas attendue pour faire arrêter en un seul jour, dans tout son royaume, les marchands anglais, et pour extorquer d'eux une rançon avant de les remettre en liberté. Un grand nombre d'entre eux fréquentaient le port de Bordeaux, où ils venaient se pourvoir de vins. L'ordre fut donné d'attendre qu'ils eussent fait leurs emplètes, déboursé leur argent et chargé leurs vins, pour arrêter en même temps et leurs personnes et leurs vaisseaux [4].

L'empereur Charles-Quint avait achevé d'aigrir l'Angleterre contre la France, par une visite qu'il avait faite à Henri VIII. Ayant mis ordre à ses affaires d'Allemagne et de Flandre, il s'était embarqué pour retourner en Espagne; mais en passant devant les côtes d'Angleterre, le 26 mai il avait pris terre à Douvres, passé six semaines avec Henri VIII

[1] Buchanani rerum Scoticar, l. XIX, p. 446. — Lettre des trois états d'Écosse à Henri VIII, du 11 février 1522, dans Rymer, t. XIII, p. 761. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 165.

[2] Rymer, t. XIII, p. 765.

[3] Journal de Louise de Savoie, t. XVI, p. 432.

[4] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 671.

à Greenwich et à Londres, et ratifié en personne la ligue que le cardinal Wolsey avait secrètement conclue à Bruges le 24 novembre précédent. Cette ligue devait être scellée par le mariage de Charles V avec Marie, fille de Henri VIII, qui devait lui apporter une dot de quatre cent mille écus. Les deux monarques s'engageaient à entrer en France avant la fin de mai 1524, chacun à la tête d'une armée de quarante mille hommes de pied et dix mille chevaux, l'un par la frontière d'Espagne, l'autre par la Picardie; en même temps chacun déclarerait quelles étaient les provinces de la France sur lesquelles il avait des droits antérieurs, et ces provinces lui demeureraient, s'il pouvait en faire la conquête [1].

Lescuns, maréchal de Foix, frère de Lautrec, était venu trouver François Ier à Compiègne, pour lui rendre compte de la situation des affaires en Italie, et de la perte de Milan. Le roi, qui se voyait menacé de tous les côtés à la fois, envoya le bâtard de Savoie avec Chabannes, San-Severino et Montmorency en Suisse, en leur donnant commission d'y lever seize mille hommes et de les conduire à Lautrec [2]. Malgré le juste mécontentement que lui avaient donné les Suisses dans la dernière campagne, il se fiait toujours à eux de préférence aux Français. D'ailleurs, il était plus facile de les faire arriver dans le Milanais, que d'y conduire des troupes parties de France. En même temps le roi était venu s'établir à Lyon, pour être plus à portée de presser leurs mouvements. C'était de ce côté qu'il dirigeait toute son attention, comme si les couronnes de la gloire ne se distribuaient que dans le pays des arts et de la poésie. La guerre cependant se continuait sur la frontière de Picardie et des Pays-Bas, même pendant l'hiver; mais elle se bornait à des courses et des attaques réciproques entre les garnisons des places frontières. Le duc de Vendôme commandait pour les Français dans la province, le comte de Beaurain, de la maison de Croy, ou, selon d'Autun, le comte de Bure, était lieutenant général de l'Empereur. Beaucoup de sang fut répandu dans cette petite guerre, beaucoup de richesses furent détruites, sans avantage pour l'un ni pour l'autre souverain [3].

De plus grands événements se préparaient en Italie : le bâtard de Savoie avait réussi auprès de la diète helvétique, qui témoignait beau-

[1] Rapin Thoyras, Hist. d'Angleterre, t. XV, p. 176.
[2] Mart. Du Bellay, l. II, p. 195.
[3] *Ibid.*, p. 196.

coup d'indignation contre le cardinal de Sion, de ce que celui-ci avait, l'année précédente, débauché les Suisses de l'armée française. La diète fit aussi arrêter l'évêque de Veruli, nonce apostolique, pour le punir d'être entré sans passe-port dans la Suisse, qu'il devait savoir être alliée de la France [1]. Elle accordait au bâtard la permission de lever seize mille hommes ; et ces soldats, orgueilleux de ce que le roi venait les rechercher, quoiqu'il eût tant souffert l'année précédente de leur insolence, croyaient tout facile à leur valeur, tout permis à leur arrogance. Lautrec, qui, depuis la perte de Milan, s'était retiré à Crémone avec la cavalerie française, et qui avait déjà fait sa jonction avec l'armée vénitienne, passa l'Adda le 1er mars, réunit les Suisses à son armée, et s'approcha jusqu'à deux milles de Milan. Jean de Médicis, capitaine aventurier issu d'une branche cadette de la famille dominante à Florence, vint le joindre avec le corps d'infanterie italienne qu'il avait formé. Il donnait à ce corps le nom de bandes noires, en signe de deuil, pour la mort de Léon X, et les soldats rassemblés autour de son drapeau noir s'étaient déjà illustrés par leur bravoure et leur discipline. Cependant Prosper Colonna, général de la ligue, et Alphonse d'Avalos, marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole, avaient de leur côté reçu des renforts considérables ; les deux armées étaient à peu près de forces égales [2]. Lautrec fut bientôt obligé de renoncer à son attaque sur Milan ; il prit Novarre, mais il fut repoussé devant Pavie. Enfin il se dirigea vers Monza, pour se rapprocher du Lac Majeur. C'était par ses bords, et au travers du Valais, qu'il entretenait quelque communication avec la France. Le roi lui avait envoyé jusqu'à Arona une partie de l'argent dont Lautrec avait besoin pour la solde de ses troupes ; mais Anchise Visconti, avec un corps de troupes milanaises, bloquait Arona ; et Prosper Colonna, retranché à la Bicocque, à quatre milles de Milan, occupait à Lautrec le chemin du Lac Majeur [3].

La situation de Lautrec était infiniment difficile : la gendarmerie française qu'il avait avec lui demeurait dévouée et fidèle ; toutefois elle

[1] Gaillard, Hist. de François Ier, t. II, p. 283 : mais il le nomme évêque de Vérone, c'était Ennio Filonardo, évêque de Veruli.

[2] Pour le détail des campagnes d'Italie, nous renvoyons à l'Histoire des Républ. ital., c. 114.

[3] Fr. Guicciardini, l. XIV, p. 228. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. II, p. 319. — Mart. Du Bellay, l. II, p. 203. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 304. — Arn. Ferroni, l. V, p. 107. — Paolo Paruta, Hist. Veneta, l. IV, p. 293. — Galeatius Capella, de Bello Mediolan., l. II, f. 19.

n'avait pas touché de paye depuis dix-huit mois ; aussi, faute d'argent, était-elle mal équipée et mal armée. Les Vénitiens s'étaient obligés, par leur traité, à se joindre au roi pour la défense du Milanais, mais ils n'entraient qu'avec répugnance dans une guerre qui les exposait à de grands dangers, sans compenser leurs risques par aucun avantage ; aussi se refusaient-ils à toutes les actions hasardeuses, et ne voulaient-ils jamais s'éloigner de leurs frontières. Les Suisses enfin s'ennuyaient d'une guerre de positions, où le général pouvait faire briller une science stratégique qu'ils méprisaient, mais où les soldats ne devaient attendre ni hasards ni honneurs. Ils soupiraient après la bataille, et le pillage des villes. C'étaient ces jours de gloire et d'excès qu'on leur avait promis comme des fêtes, pour les engager à sortir de leur pays. Pleins de confiance en eux-mêmes et de dédain pour leurs ennemis, ils ne voulaient se soumettre à aucune des privations que nécessitaient la pauvreté de Lautrec et l'état hostile des campagnes. Lorsqu'ils apprirent que, tandis qu'on les laissait languir à Mouza dans la misère, l'argent qui leur était dû était arrivé à Arona, ils commencèrent à s'attrouper devant la tente de Lautrec, en criant qu'ils voulaient leur solde ou la bataille [1].

Lautrec avait lieu de croire que Prosper Colonna, auquel le nouveau pape ne faisait point toucher de subsides, n'avait pas plus d'argent que lui ; que les landsknechts qui lui étaient arrivés d'Allemagne étaient aussi prêts à se mutiner que ses Suisses, et qu'il y avait, par conséquent, tout à gagner pour lui à traîner la guerre en longueur. De plus, il avait chargé Créqui, seigneur de Pont-Dormi, de reconnaître l'armée impériale, et celui-ci avait rapporté qu'elle était garantie sur les flancs par de profonds canaux d'arrosement, et en face par un chemin garni d'artillerie. Un pont de pierre en arrière de la gauche formait la seule entrée de cette position formidable, qui prenait son nom de la maison de campagne d'un seigneur milanais. Lautrec voulut faire comprendre aux Suisses combien l'attaque de la position de la Bicocque présentait peu de chances de succès ; mais ils répondirent que leurs hallebardes les rendraient bientôt maîtres des batteries dont on les menaçait, et qu'ils persistaient à vouloir argent, bataille ou congé.

La retraite des Suisses équivalait, pour Lautrec, à une déroute ; elle aurait été bientôt suivie de celle des Vénitiens : d'autre part, l'ardeur

[1] Galeatius Capella, l. II, f. 20. — Mart. du Bellay. l. II, p. 215.

des troupes, qui demandaient impatiemment la bataille, laissait espérer d'heureuses chances. Il partit donc de Monza le 29 avril pour attaquer la Bicocque, après avoir fait les meilleures dispositions que permît la situation des ennemis ; il consentit à ce que les Suisses, selon leur demande, l'attaquassent de front ; il chargea son frère Lescuns de tourner par la gauche, et d'entrer par le pont de pierre dans le clos des Impériaux : avec une autre division, à laquelle il avait fait prendre la croix rouge au lieu de la croix blanche de France, il tournait par la droite, avec l'espoir que les soldats de Colonna le recevraient comme un des leurs. Les bandes noires enfin et l'armée vénitienne devaient soutenir les Suisses et former la réserve ; mais, pour le succès de cette attaque combinée, il fallait que les trois corps d'armée arrivassent ensemble, il fallait que les Suisses, qui avaient beaucoup moins de chemin à faire que les deux autres, marchassent plus lentement ou attendissent : ils ne le voulurent pas ; ils partirent avec impétuosité, et, doublant le pas, ils arrivèrent d'un trait au bord du chemin creux qui couvrait le front de Prosper Colonna. Avant d'y parvenir cependant mille d'entre eux avaient déjà été tués par le feu de l'artillerie espagnole : les survivants s'élancèrent avec courage dans le chemin creux ; mais ils le trouvèrent plus profond qu'ils n'avaient voulu le croire ; leurs hallebardes pouvaient à peine atteindre aux pieds de l'infanterie espagnole, qui le bordait. Tous leurs efforts pour gravir de son côté furent infructueux ; vingt-deux de leurs capitaines et trois mille soldats avaient trouvé leur tombeau dans le chemin creux lorsque les Suisses reculèrent, laissant leurs ennemis, qu'ils ne pouvaient atteindre, étonnés de leur intrépidité et de leur acharnement. Dans cet instant seulement, Lautrec arriva sur la droite de l'armée de Prosper Colonna ; mais celle-ci avait ajouté une branche de feuillage à sa croix rouge, et elle tomba sur les Français, qu'elle reconnut sous leur déguisement. En même temps, Lescuns entra par le pont de pierre, à gauche, dans la position des ennemis. Il était trop tard ; Prosper Colonna, sans inquiétude désormais sur l'attaque des Suisses, qu'il avait repoussée, tourna toutes ses forces contre les deux maréchaux, et les contraignit également à la retraite.

Malgré la perte considérable qu'elle avait essuyée, l'armée française était encore redoutable ; mais les Suisses, irrités d'une défaite qu'ils avaient provoquée, opposaient un silence hautain à toutes les instances de Lautrec, qui voulait les retenir en Italie : ils ne promirent rien, ils

by Google

n'expliquèrent point leurs vues ; et le lendemain ils reprirent le chemin du Bergamasque pour rentrer en Suisse. Lautrec se vit réduit à les suivre pour se rendre en France, se justifier du passé, et obtenir des secours plus efficaces pour l'avenir. André Gritti, avec l'armée vénitienne, se retira vers les frontières de sa république, qu'il s'efforça de défendre ; Lescuns demeura chargé du commandement de la gendarmerie, qu'il distribua entre le petit nombre de places qui obéissaient encore aux aux Français : mais Lodi se laissa surprendre, Pizzighittone capitula, et Lescuns, retiré à Crémone, signa enfin, le 21 mai, une convention par laquelle il s'engageait à évacuer toute la Lombardie, à la réserve des trois châteaux de Crémone, Novarre et Milan, s'il n'était pas secouru avant quarante jours. Ainsi toute l'Italie fut perdue pour les Français ; car Gênes, qui n'était pas comprise dans la capitulation de Lescuns, fut surprise, le 30 mai, par les Espagnols, et pillée avec la froide férocité qui signalait à la guerre les soldats de cette nation [1].

La France, attaquée par tous ses voisins, ne pouvait que s'épuiser par ses efforts pour reconquérir l'Italie : tandis que la défaite, suivie de la retraite de Lautrec, lui rendit des défenseurs, que le roi s'empressa de distribuer aux frontières qui en avaient besoin. Le duc Claude de Longueville, qui, avec quatre cents hommes d'armes et six mille hommes de pied, s'avançait au secours de Crémone et de Gênes, apprenant à Villanova la capitulation ou la prise de ces deux villes, rebroussa chemin ; les gendarmes de Lescuns, à leur tour, passèrent aux armées qui défendaient la Picardie, et plusieurs de leurs chefs ne tardèrent pas à y signaler leur valeur [2].

Heureusement, une partie considérable des frontières de France, au levant, était couverte par des États neutres. La rivière de Gênes et le marquisat de Saluces ouvraient l'Italie aux Français, mais au nord, de ce côté, Charles III, duc de Savoie, avait réussi à se maintenir en paix et en bonne harmonie avec Charles V aussi bien qu'avec François Ier, et ses États de Piémont et de Savoie couvraient la Provence et le Dauphiné. Plus au nord encore, les Suisses avaient renouvelé et resserré leur alliance avec la France, par leur traité de Lucerne du 5 mai 1521.

[1] Fr. Guicciardini, l. XIV, p. 230. — Galeatius Capella, l. II, f. 21. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. II, p. 322. — Paolo Paruta, Stor. Ven., l. IV, p. 298. — Mart. du Bellay, l. II, p. 318. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 507. — Arn. Ferroni, l. V, p. 109.

[2] Mart. du Bellay, l. II, p. 236.

Entre la Suisse et le duché de Bourgogne, était situé le comté de Bourgogne, que Marguerite d'Autriche, sœur de Maximilien, tenait alors en apanage. Les Suisses auraient vu avec peine un pays si rapproché de leurs frontières devenir le siége de la guerre ; ils offrirent donc leur médiation, et obtinrent qu'un traité fût signé à Saint-Jean de Lône, le 8 juillet 1522, pour suspendre pendant trois ans toute hostilité entre les habitants de la Franche-Comté et ceux des provinces limitrophes de France, jusqu'à Mouzon-sur-Meuse. Ce traité de neutralité fut à plusieurs reprises renouvelé et prolongé pendant plus d'un siècle ; de sorte que, durant les guerres sans cesse renaissantes entre les deux maisons de France et d'Autriche, les deux Bourgognes jouirent des avantages de la paix et d'un libre commerce entre elles [1], et elles préservèrent en même temps de toute attaque le reste de la France sur toute sa frontière orientale. Plus au nord, enfin, les duchés de Lorraine et de Bar, gouvernés par le duc Antoine, conservaient de même leur neutralité, quoique les frères du souverain, le duc de Guise, les comtes de Vaudemont et de Lambesc, s'attachassent au service de la cour de France.

Il ne restait donc à défendre au nord que la Champagne et la Picardie, et quoique François sût qu'il était exposé de ce côté à une double attaque de la part des Flamands et de celle des Anglais, il n'y rassembla point d'armée; mais il ordonna au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, de distribuer sa gendarmerie dans toutes les places de guerre; il y appela aussi la Trémouille, gouverneur de Bourgogne, avec cinq cents lances et dix mille hommes de pied, récemment enlevés à leur charrue [2]. Le comte de Beaurain, lieutenant général pour l'Empereur dans les Pays-Bas, s'était approché de Calais pour se joindre au comte de Surrey, qui, après avoir ravagé les côtes de Bretagne et pillé Morlaix le 4 juillet [3], était venu y débarquer avec seize mille Anglais. Mais ces deux généraux, malgré la supériorité de leurs forces, ne surent effectuer rien d'important; ils se laissèrent harceler par les capitaines français qui occupaient les places fortes de Picardie : ils assiégèrent Hesdin; et après avoir été retenus six semaines par cette ville, qui ne passait pas pour très-forte, ils furent obligés de lever le siége au commencement de novembre, et de sortir de France, après avoir

[1] Traités de Paix, t. II, p. 95.
[2] Mém. de Louis de la Trémouille, c. 18, p. 215. — Mart. du Bellay, l. II, p. 240.
[3] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 250.

perdu beaucoup de chevaux par l'effet des pluies froides, et beaucoup d'hommes par la dyssenterie [1].

Sur toute la frontière d'Espagne, il n'y eut d'hostilités cette année qu'autour de Fontarabie, ville que les Français avaient prise l'année précédente, et où de Lude soutint, avec une obstination invincible, un siége de dix à douze mois. Le maréchal de Châtillon, que le roi avait envoyé pour le délivrer, pe passa point au delà de Dax, où il mourut de maladie; la Palisse, devenu maréchal de Chabannes, qui le remplaça, ne put que bien tard s'approcher assez pour faire lever le siége, après quoi il changea le gouverneur et la garnison, pour procurer à ceux qu'il délivrait quelque repos [2]. Mais, quoique la campagne parût avoir été favorable aux Français contre les Espagnols, ceux-ci, à la même époque, se soumettant enfin à la domination de Charles-Quint, lui rendaient la faculté de diriger bientôt leur valeur contre la France. Pendant les deux années de 1520 et 1521, les deux royaumes de Castille et de Valence avaient cessé d'obéir au monarque; de violentes insurrections y avaient éclaté contre le cardinal Adrien, qui représentait Charles-Quint; des confédérations avaient été formées entre les villes; l'esprit de liberté s'était réveillé dans toute l'Espagne, et la fermentation croissante dans le royaume d'Aragon indiquait assez qu'il était prêt à s'unir à la révolte générale. Malheureusement les communes montraient plus d'acharnement encore contre les nobles que contre les officiers royaux, et elles avaient ainsi repoussé dans le parti de la couronne les hommes le plus en état de les diriger et de les seconder, par leur habitude des armes et des affaires, par leur richesse et leur influence sur les paysans. L'armée des communes fut défaite à Villalar, le 23 avril 1521; son héroïque commandant, don Juan de Padilla, eut la tête tranchée, la femme de celui-ci, dona Maria Pacheco, non moins vaillante que lui, défendit la ville, et ensuite la citadelle de Tolède, jusqu'au 10 février 1522. Ce fut le dernier combat livré pour la liberté de l'Espagne; Charles-Quint, maître de Tolède, exerça sur la péninsule espagnole un pouvoir plus étendu qu'aucun de ses prédécesseurs. Il y était revenu avec des talents et une expérience mûris par les difficiles négociations de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il montra une clémence qu'on n'avait point attendue de lui, et il accorda le 28 octobre une amnistie, presque sans

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 246. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 179. — Belcarius, l. XVII, p. 512. — Polydori Vergilii, l XXVII, p. 673.
[2] *Ibid.*, p. 237. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 511.

exception, à ceux qui avaient combattu son autorité; il s'attacha dès lors à se conformer aux mœurs espagnoles, à parler le langage du pays, à témoigner de la confiance aux nationaux, et à réserver pour eux les dignités de l'État et de l'Église. Il avait alors vingt-deux ans, et la grâce d'un jeune homme unie à la sagesse d'un homme mûr lui gagnèrent des cœurs dont l'entrée jusqu'alors avait paru lui être fermée [1].

Ainsi François Ier pouvait s'attendre à ce que l'Espagne, qui, dans les deux premières campagnes, avait à peine pris part à la guerre, ferait dans la troisième des efforts redoutables contre la France méridionale. L'Italie devenait tout entière ennemie. Le pape Adrien VI s'était fait d'abord un devoir de se maintenir neutre ; il avait évité la rencontre de l'Empereur en Espagne. Parti pour Rome, il y était arrivé le 29 août 1522, et dès lors il avait voulu travailler à la paix, mais il ne pouvait s'empêcher de concevoir cette paix dans des vues conformes aux intérêts impériaux, qu'il avait défendus toute sa vie ; il s'était offensé de ce que François Ier maintenait contre lui ses droits [2], et il s'était éloigné de la France parce qu'elle ne répondait pas avec plus d'empressement à ses avances. D'autre part, il avait réconcilié au saint-siége les ducs d'Urbin et de Ferrare, que Léon X traitait avec tant de dureté, mais il les avait ainsi enlevés à la clientèle de la France. Lorsque les Français eurent évacué l'Italie, Adrien VI s'adressa au sénat de Venise, pour l'engager à renoncer à une alliance qui ne pouvait qu'attirer sur l'Italie de nouveaux malheurs, en encourageant les Français à tenter encore une fois la conquête de la Lombardie [3]. Les Vénitiens sentaient en effet que, séparés comme ils l'étaient de la France, et menacés par toute l'Europe, ils couraient risque de demeurer victimes d'une alliance qui ne leur avait jamais profité. Ils voulaient cependant gagner du temps, et ne point se prononcer, d'autant plus que le roi avait envoyé à Venise le capitaine Renzo de Ceri, et ensuite Saint-Vallier, au printemps de 1523, pour annoncer qu'il ne tarderait pas à rentrer en Lombardie avec une puissante armée. Le rapport de Jean Badoero, ambassadeur vénitien à la cour de France, décida enfin la république. Il écrivit : « que François était tellement adonné aux

[1] Robertson's Charles V, B. III, p. 203-244. — Miniana, l. I, c. 6, p. 21 ; c. 7, p. 24; c. 10, p. 36 ; c. 12, p. 45 ; § 11, c. 2, p. 56. — Ferreras, t. XII, p. 333, 335, 399, 443.

[2] Raynaldi Ann. eccles., 1522. § 8, 9, 10.

[3] Paolo Paruta, Hist. Veneta, l. V, p. 311.

» femmes et à la chasse, qu'il prodiguait à ces seuls plaisirs la ma-
» jeure partie des revenus royaux ; que sa pensée en était uniquement
» remplie, et que rarement, ou tout au plus au milieu des festins, il
» songeait à la guerre ou il en parlait. Pour rassembler une armée,
» il lui faudrait ou mettre en vente le domaine royal, ou épuiser le
» royaume par des exactions nouvelles et jusqu'alors inouïes. C'était
» lui qu'on accusait de tous les malheurs survenus à la France, et
» l'ambassadeur soupçonnait même qu'un grand prince dans sa fa-
» mille allait se ranger parmi ses ennemis [1]. » Le sénat ne s'obstina pas à rester plus longtemps fidèle à un monarque qui s'abandonnait ainsi lui-même, et le 3 août 1523, une ligue générale fut signée contre la France ; elle comprenait le pape, l'Empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, François Sforza, duc de Milan, et les républiques de Venise, de Florence, Gênes, Sienne et Lucques [2].

(1523.) Sur ces entrefaites, Lautrec, revenu à la cour, fut fort mal reçu du roi : « S'étant plaint, dit du Bellay, du mauvais visage que
» lui portait Sa Majesté, le roi lui fit réponse qu'il en avoit grande
» occasion pour lui avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan ;
» le seigneur de Lautrec lui fit réponse que c'étoit Sa Majesté qui
» l'avoit perdu, non lui ; et que par plusieurs fois il l'avoit averti, que
» s'il n'étoit secouru d'argent, il connaissoit qu'il n'y avoit plus moyen
» d'arrêter la gendarmerie, laquelle avoit servi dix-huit mois sans tou-
» cher deniers, et jusqu'à l'extrémité ; et pareillement les Suisses, qui
» même l'avoient contraint de combattre à son désavantage, ce qu'ils
» n'eussent fait, s'ils eussent eu payement. » Le roi dit alors qu'il lui avait envoyé 400,000 écus; Lautrec répondit que cette somme lui avait été annoncée, mais qu'il ne l'avait jamais reçue. Le roi appela aussitôt Jacques de Beaune, baron de Semblançay, surintendant des finances, vieillard qu'il nommait son père, et qui avait déjà dirigé les finances sous les deux règnes précédents. Semblançay répondit qu'au moment où il allait expédier l'argent, la duchesse d'Angoulême, mère du roi, se l'était fait livrer. « Le roi alla en la chambre de ladite dame, avec
» visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle lui avoit fait, d'être
» cause de la perte dudit duché ; chose qu'il n'eût jamais estimé d'elle,
» que d'avoir retenu ses deniers ordonnés pour le secours de son

[1] Fr. Belcarii, l. XVII, p. 525.

[2] Paolo Paruta, l. V, p. 317. — Fr. Gucciardini, l. XV, p. 248. — Galeatius Capella, l. II, f. 26. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 139.

« armée. Elle, s'excusant dudit fait, fut mandé ledit sieur de Sem-
« blançay, qui maintint son dire être vrai ; mais elle dit que c'étoient
« deniers que ledit lui avoit de long-temps gardés, procédants de
« l'épargne qu'elle avoit faite de son revenu, et lui soutenoit le con-
« traire [1]. » Des commissaires furent nommés pour examiner les comptes ; mais le roi n'eut pas besoin de leur rapport pour reconnaître que sa mère le trompait, qu'elle avait pris l'argent, moins encore pour satisfaire à ses goûts de dissipation que pour perdre Lautrec, qu'elle haïssait parce qu'il était frère de la maîtresse du roi, et que leur crédit à tous deux lui faisait ombrage. Semblançay resta en place ; mais Louise ne lui pardonna pas de l'avoir convaincue tout à la fois de mensonge et de trahison. Elle unit son ressentiment à la jalousie du chancelier Duprat, que l'intégrité du surintendant embarrassait. Elle engageait son fils à presser Semblançay de lui prêter de l'argent, quoique celui-ci eût déjà avancé 500,000 écus de son patrimoine à la couronne. Lorsque, plus tard, Louise demeura régente pendant l'absence de François Ier, elle destitua Semblançay en 1525 ; elle le fit arrêter et conduire à la Bastille, vers la fin de 1526, sur une accusation vague de malversation ; des commissaires, choisis par Duprat parmi ces juges sans honneur et sans conscience auxquels il avait vendu des places, le condamnèrent, et il fut pendu à Montfaucon, à l'âge de soixante-deux ans, en 1527 [2].

La cour, uniquement dominée par des femmes, était divisée en deux factions jalouses l'une de l'autre. A la tête de l'une était la mère du roi, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, à laquelle s'attachait le chancelier Duprat, Bonnivet, le bâtard de Savoie, grand maître, et la plupart des jeunes favoris. A la tête de l'autre faction, on voyait la comtesse de Chateaubriand, maîtresse du roi, Lautrec et Lescuns, ses frères, et les militaires qui avaient le plus de réputation. On aurait pu s'attendre à ce que la mère eût peu de crédit lorsqu'elle était opposée à la maîtresse ; mais la morale de Louise répondait à sa conduite ; elle encourageait son fils à donner des rivales à la belle comtesse, non à se rapprocher de la reine, qu'il délaissait. L'a-

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 227.

[2] Fr. Belcarii, l. XVII, p. 508. — Arn. Ferroni, l. V, p. 112. — Bouchet, Ann. d'Aquit., p. IV, f. 231. — Brantôme, Éloge de François Ier, p. 184. — Gaillard, Hist. de François Ier, t. II, p. 342-362, et Dissertation sur Semblançay, p. 459. — Biographie universelle, t. XL, p. 257. — Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 1, p. 8.

mour commençait probablement à s'affaiblir, et la nonchalance de François lui faisait abandonner les affaires publiques à sa mère, toujours prompte à s'en saisir. Le connétable de Bourbon voyait avec dépit l'État gouverné par une femme qu'il méprisait : c'était lui qui avait présenté au roi Lautrec, à son retour d'Italie, assurant François que son général avait le moyen de se justifier, et se flattant qu'il ébranlerait le crédit de Louise [1]. Il pensait que c'était elle qui avait engagé son fils à lui faire un passe-droit, dont on assure qu'il gardait un profond ressentiment. C'était à la fin de la campagne de 1521, lorsque le commandement de l'avant-garde avait été donné au duc d'Alençon, au lieu de demeurer à lui, qui y prétendait comme connétable [2]. Il n'y eut point de bataille ; et l'on peut s'étonner qu'une distribution de commandements sans résultat excitât tant de rancune. Bourbon ressentait plus de haine encore contre Bonnivet, qu'il semble avoir regardé comme un des amants de la duchesse ; il était piqué de voir un simple gentilhomme, son vassal, comblé de tant d'honneurs et de richesses, et se considérant comme son égal en sa qualité d'amiral de France. Lorsqu'il avait été conduit par le roi au château de Bonnivet, en Poitou, bâti presque en vue du sien propre, à Châtellerault, et le surpassant en magnificence, il avait répondu à François, qui lui demandait ce qu'il en pensait : « La cage me paroît trop grande pour l'oi-» seau [3]. » Bourbon qui était si fort blessé du faste d'un vassal, croyait lui-même que la grandeur consistait dans la magnificence, et il avait cherché à son tour à humilier son roi par la sienne. Lorsqu'il lui naquit un fils, au mois de juillet 1517, ayant invité François à être son parrain, il le reçut à Moulins, avec toute la cour, en déployant une pompe royale. On racontait surtout avec admiration qu'il s'était fait servir par cinq cents gentilshommes en habit de velours, lesquels portaient des chaînes d'or faisant trois tours autour de leur cou [4].

Le connétable avait peu espéré de conserver l'enfant qui lui était né à cette époque, car sa mère était infirme et contrefaite ; il ne vécut pas en effet. Cette mère était Susanne, fille de la célèbre Jeanne de Beau-

[1] Fr. Belcarii, l. XVII, p. 508.
[2] Mart. Du Bellay, t. I, p. 143.
[3] Garnier, Hist. de France, t. XII, p. 262. — Brantôme ; amiral Bonnivet, t. II, p. 158.
[4] Brantôme ; connét. de Bourbon, t. I, p. 183. — Gaillard, Hist. de François Ier, t. III, p. 19.

jeu, qui avait gouverné Charles VII. Par elle, le connétable avait réuni les biens de toutes les branches de la maison de Bourbon, et son héritage l'avait rendu de beaucoup le plus riche et le plus puissant seigneur de France. Susanne mourut à Châtellerault le 28 avril 1521. Sa mère, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, mourut à son tour le 14 novembre 1522 [1]. Bourbon, demeuré veuf à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans, désirait épouser en secondes noces Renée, fille de Louis XII et sœur de la reine Claude, qui de son côté désirait ce mariage [2]. Mais la duchesse d'Angoulême se fit offrir elle-même à lui : on prétend qu'il y avait eu déjà entre eux des galanteries, et que c'étoit à l'appui de la mère du roi que Bourbon avait dû l'épée de connétable et le gouvernement de Milan [3]. Quoique âgée de quarante-sept ans, Louise pouvait encore passer pour belle, mais on assure que Bourbon répondit à ses avances qu'il n'épouserait jamais une femme sans pudeur [4]. Soit que le refus de Bourbon fût fait à elle-même et en présence du roi, soit qu'il lui fût rapporté, elle en conçut un profond ressentiment. Elle consulta Duprat sur la manière de se venger ; celui-ci lui annonça qu'il ne serait pas impossible de ruiner son ennemi. Les biens que Bourbon avait reçus en donation de sa femme, donation confirmée par sa belle-mère, étaient de deux natures : les uns procédaient de la race des Bourbons, et Louise, fille de Marguerite de Bourbon, nièce des deux derniers ducs de la branche aînée, pouvait réclamer leur héritage, si elle parvenait à faire casser la donation que Susanne de Bourbon avait faite à son mari; les autres biens étaient des apanages, sujets à réversion à la couronne, et qui devaient, si le roi les réclamait, être réincorporés à ses domaines [5].

Louise alors attaqua, par-devant le parlement de Paris, la donation que Susanne avait faite à son époux, comme contraires aux lois et aux coutumes locales, et Pierre Lizet, avocat général, intervint dans le procès, demandant que tous les titres lui fussent communiqués, vu que, dans son opinion, cette grande succession appartenait tout entière au roi. Il réclama d'abord le comté de la Marche et les seigneuries con-

[1] Gaillard. Hist. de François Ier, t. III, p. 22 et 28.

[2] Fr. Belcarii, l. XVII, p. 528.

[3] Gaillard, t. III, p. 15.

[4] Garnier, p. 263. — Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 1, p. 9. Il dit seulement que Bourbon refusa Louise; mais il ajoute « que le roi haussa la main, pour donner un soufflet à M. de Bourbon. »

[5] Pasquier, Recherches de la France, l. VI, c. 11, p. 559.

fisqués sur le duc de Nemours, et données par Louis XI à sa fille. Le parlement déclara en effet la donation nulle, et adjugea cette ancienne confiscation au roi, qui en fit aussitôt don à sa mère. L'avocat général réclama ensuite le duché d'Auvergne, le comté de Clermont et le duché de Bourbonnais, mais à différents titres. En attaquant des transactions qui avaient eu lieu sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, il prétendit que, bien qu'elles eussent été sanctionnées par le roi, c'était un acte de faveur et non de justice; que de même celles qui avaient été confirmées ensuite par l'exprès commandement de Louis XII, l'avaient été au préjudice de ses propres droits [1]. Un historien, tout favorable à Louise de Savoie, assure qu'elle fit dire au connétable, par son cousin le comte de Saint-Pol, de ne point s'inquiéter du procès qu'elle lui intentait, car elle voulait seulement faire reconnaître son droit, après quoi elle lui laisserait l'usufruit de ce qu'il possédait, ou même elle le transmettrait à ses enfants s'il en avait [2]. Cependant la nature du procès, qui tendait à casser, à l'aide de la faveur du roi, les transactions attribuées à celle des rois précédents, ou l'exemple de la donation qu'elle s'était fait faire par le roi après le premier jugement rendu sur le comté de la Marche, ne confirmaient point de telles promesses.

Le parlement en jugeait probablement ainsi, et il se refusait à prononcer sur ces diverses prétentions : il savait bien que, dans toutes les successions des grands fiefs, dans tous les partages entre les membres de la famille royale, la loi avait toujours été subordonnée à la volonté du roi, et que ce n'était pas l'office du parlement d'annuler des actes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, faits en faveur de leurs proches ; aussi accordait-il des délais au duc de Bourbon, comme s'il craignait d'énoncer une opinion entre de si puissants personnages. Quand au duc de Bourbon, il ne doutait pas que le but de la duchesse d'Angoulême ne fût de le ruiner : il voyait toutes ses propriétés attaquées à la fois, les unes par le roi, les autres par sa mère; et ce qui lui était ôté par le premier était à l'instant donné à la seconde : en même temps tous ses traitements, toutes ses pensions, étaient suspendus, sous prétexte des besoins de l'État. Le connétable, que les écrivains postérieurs se sont attachés à grandir pour l'honneur de la maison de Bourbon, avait montré non-seulement de la bravoure,

[1] Garnier, p. 265, 269.
[2] Arnoldi Ferroni, l. VII, p. 137.

mais du talent pour la guerre : il était orgueilleux, et regardait la vengeance comme un devoir ; il se plaisait à répéter la réponse d'un chevalier gascon à Charles VII, qui lui demandait si quelque chose pourrait le déterminer à lui manquer de foi : « Non pas l'offre de votre » royaume, avait-il dit, mais bien un affront de votre part [1]. » Bourbon ne connaissait point de France, point de patrie, mais seulement un roi, personnage capricieux, ingrat et injuste, qui voulait ruiner un parent trop puissant pour le contraindre à s'humilier et à courber son front devant les favoris. Comme il redoutait des intrigues de cour, il reconnaissait aussi des obligations de cour, et le connétable hésita s'il se révolterait contre le roi son seigneur ; mais il ne sentit aucun scrupule à trahir sa nation ; il n'eut point de répugnance à chercher à détruire son indépendance ; il s'engagea dans le plus odieux complot qui jamais ait été formé contre la France, sans éprouver seulement un remords, et les lettres des plus grands personnages de cette époque, où il est question de lui, ne laissent point entrevoir de blâme [2].

Nous avons de pleins pouvoirs donnés par Henri VIII à un chevalier Gerningham et à un docteur de lois, en date du 17 mai 1523, pour traiter avec Bourbon, qualifié de prince sérénissime, ou avec ses ambassadeurs, de concert avec ceux de l'Empereur élu, et pour recevoir du duc le serment d'hommage et de fidélité par lequel il reconnaîtrait Henri comme vrai roi de France, et s'engagerait à le servir et à lui obéir [3] ; d'autre part, Bourbon employa pour traiter avec l'Empereur, Adrien de Croy, sire de Beaurain, fils de la comtesse de Rœux, qu'il avait faite prisonnière à Hesdin deux ans auparavant, et qu'il avait alors traitée honorablement [4]. Beaurain porta ses propositions en Espagne et en Angleterre ; au lieu de consentir à passer sous la souveraineté de Henri VIII, Bourbon demandait que la France fût démembrée. Il voulait que la Provence et le Dauphiné fussent joints au Bourbonnais et à l'Auvergne, son apanage, pour être érigés en royaume en sa faveur. Éléonore, sœur de l'Empereur, et reine douairière de Portugal, qui disposait d'immenses richesses, devait lui être donnée en mariage, et en retour il s'engageait à aider Charles-Quint à s'emparer du Languedoc, de la Bourgogne, de la Champagne et de la Picardie,

[1] Arnoldi Ferroni, l. VII. p. 156.
[2] Lettre de Baldassar Castiglione, l. I. f. 130 ; et passim Lettere de' Principi.
[3] Rymer Acta, t. XIII, p. 794.
[4] Mart. Du Bellay, l. I, p. 152.

tandis que Henri VIII subjuguerait tout le reste de la France. Pour faciliter ce démembrement, Bourbon devait tenter d'enlever le roi lorsqu'il traverserait ses gouvernements ; et s'il ne pouvait y réussir, du moins, dès que François aurait passé les Alpes, Bourbon devait se joindre, avec mille gentilshommes et six mille fantassins, à douze mille landsknechts que l'Empereur ferait avancer par la Franche-Comté, pour fermer au roi le retour [1].

Ces négociations étaient demeurées secrètes. Bourbon séjournait à Moulins, où il semblait, par son faste, défier les efforts de François Ier et de sa mère pour le ruiner. François, de son côté, au moment où l'ennemi le menaçait sur toutes ses frontières, et où l'argent manquait à ses armées, redoublait ses folles dépenses ; elles allaient jusqu'à cent cinquante mille livres par mois [2]. Cependant le royaume était désolé par les gens de guerre, qu'il laissait sans paye. « Ces soldats, dit Ferronius, erraient par bandes dans le royaume ; ils pillaient les petites » villes, ils ravageaient les champs, ils enlevaient le bétail, ils déshonoraient les femmes et les filles, en sorte que plusieurs, n'osant plus » vivre dans les villages, se retiraient dans les villes. Les bourgeois de » Meaux, voyant les campagnes voisines pillées de cette manière, se » rassemblèrent en armes, et marchèrent contre les brigands. Ils » avaient des canons, mais point de boulets ; pour effrayer cependant » leurs adversaires, ils en firent de carton. Mais les soldats, avertis, à » ce qu'on prétendit, par un boucher de Meaux, bravèrent ces armes » impuissantes, et repoussèrent les bourgeois dans la ville, après en » avoir fait un grand massacre. La férocité des soldats qui ravageaient » la Guienne n'eut pas le même succès. Après avoir pillé quelques » villages, sans pouvoir se rendre maîtres d'aucune ville, ils s'arrêtèrent à Montpaon, bourgade du Périgord. Là, comme ils dormaient, » accablés par le vin, ils furent dépouillés et massacrés pendant la » nuit, par les bourgeois, qui avaient appelé les paysans à leur aide. » C'étaient pourtant des hommes dans la fleur de l'âge et de leurs » forces ; ils appartenaient à la troupe de Chandieu, et ils avaient » longtemps ravagé la province sous le nom des *mille diables*. Si on » leur demandait d'où ils venaient, ils répondaient — Du diable ; où

[1] Du Bellay, l. II, p. 263. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 530. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 136. — Hist. du Languedoc, l. XXXVII, p. 720. — Garnier, Hist. de France, t. XII, p. 271. — Gaillard, Hist. de François Ier, t. III, c. 6, p. 29.

[2] Lettre de Semblançay, du 15 octobre 1521, dans Gaillard, t II, p. 347.

» ils allaient — Au diable! Plusieurs croyaient cependant qu'un » ennemi secret et puissant les avait excités [1]. »

Paris ne souffrait pas moins que les provinces : la peste y avait éclaté dans l'automme de 1522, et les médecins assuraient qu'aucune contagion n'avait paru d'une nature si dangereuse [2]. Au printemps, le roi était venu habiter son palais à Paris, et il y avait eu du tumulte dans les rues, des menaces, et même quelques personnes tuées. Le bailli du palais avait fait élever des potences aux portes de l'hôtel pour inspirer plus de respect au peuple par ce signe de la présence royale ; elles furent enlevées de nuit par des gens armés. A cette occasion, François tint un lit de justice, le 30 juin 1523, où il fit asseoir entre les pairs le duc d'Albany, régent d'Écosse. Il y annonça au parlement sa ferme résolution de punir les auteurs des discordes, pour ne pas laisser retomber la capitale dans l'anarchie qui y régnait au temps de Charles VI et de Charles VII [3].

Les maux de la France s'aggravaient par la terreur qu'inspiraient les désastres de la chrétienté, d'autant que des Français en étaient les plus illustres victimes. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établis à Rhodes, avaient dès longtemps profité du voisinage des côtes de l'Asie pour faire une guerre constante à l'empire turc, pour s'allier à tous ses ennemis, pour surprendre ses cités, pour pousser ses lieutenants à la rébellion. Philippe Villiers de Lille-Adam, qui avait été élu grand maître le 22 janvier 1521, fut bientôt averti que Soliman II, élevé l'année précédente sur le trône ottoman, était résolu à le chasser de Rhodes. Il arriva de France, avec un grand nombre de chevaliers, assez à temps pour compléter les fortifications et les approvisionnements de l'île, avant que les Turcs pussent y effectuer leur débarquement, le 26 juin 1522. On assure que trois cents bâtiments, avec deux cent mille combattants, assaillirent les chevaliers. Soliman lui-même arriva le 28 août devant Rhodes, pour presser le siége. Dans la ville se trouvait la fleur de toute la chevalerie d'Europe, mais elle ne put résister à l'immense supériorité de nombre des musulmans : après six mois d'héroïques combats, Lille-Adam fut forcé de capituler le 20 décembre, et

[1] Arnoldi Ferroni, l. V, p. 96. — Paradin, Histoire de notre temps, l. I, p. 15 ; édition de 1550. Lyon, folio.

[2] Délibérations du parlement des 30 sept., 4 et 8 nov. 1522 — Preuves à l'Histoire de Paris, t. II, p. 641, 642.

[3] D. Félibien, Hist. de Paris, l. XVIII, p. 947.

d'évacuer Rhodes le 1er janvier 1523 avec quatre ou cinq mille chrétiens, survivant seuls à ce siége meurtrier. La noblesse de France avait considéré la défense de Rhodes comme d'un intérêt plus direct pour elle que celle de la patrie, et les historiens du temps racontent les combats des chevaliers plus longuement que les faits d'armes nationaux. Aussi, la prise de Rhodes parut à tous le présage des malheurs qui attendaient la France [1].

Le roi seul paraissait ne concevoir aucune inquiétude : il comptait que sa frontière de Picardie, hérissée de places fortes, arrêterait les Anglais et les Brabançons ; que les Pyrénées le mettaient suffisamment à couvert des Espagnols ; et, sur l'une ou l'autre frontière, cette guerre de chicane ne le séduisait point : il se réservait pour lui-même une nouvelle descente en Italie et la conquête du Milanais, et c'était pour briller dans cette expédition qu'il rassemblait une puissante armée. Pendant qu'elle se préparait, il était à Chambord près de Blois, lorsqu'il fut averti que ses généraux avaient attiré le duc d'Aerschott et partie de l'armée impériale de Flandre dans un piége où ses ennemis seraient bientôt pris. Un soldat de la garnison de Guise avait promis à ce duc de lui livrer la porte de sa forteresse. Aerschott devait s'en approcher avec une troupe d'élite, peu après les fêtes de Pâques, en même temps que Fiennes, gouverneur de Flandre, menacerait Téroanne avec quinze mille hommes, pour détourner l'attention des Français. Mais le soldat qui avait consenti à cette trahison était d'accord avec Longueval, gouverneur de Guise. Le duc d'Aerschott ne se serait pas plutôt approché de cette place, que Fleuranges, du côté des Ardennes, le duc de Vendôme et le duc de Suffolk de la Blanche-Rose [2], du côté de Péronne, lui auraient coupé la retraite, et l'auraient forcé à poser les armes. François ne voulut pas qu'un si brillant succès fût obtenu sans qu'il en partageât la gloire : il chargea ses commandants de différer le coup sous quelque prétexte, et il partit en poste pour son armée. En effet, il arriva vers minuit à Senlis, près de Chauny, la nuit qui précédait celle où devait se faire l'entreprise. Le duc d'Aerschott s'était déjà mis en mouvement, quand il fut averti de cette course précipitée

[1] Arnoldus Ferronius consacre tout son VIe Livre, p. 113-132, et Belcarius, les p. 513-523, t. XVII, à la guerre de Rhodes. — Paradin, Hist. de notre temps, t. I, p. 16-33.

[2] Richard de la Pole, 4e fils d'une sœur d'Édouard IV, qui faisait depuis longtemps le métier de condottiere avec des soldats allemands.

du roi : il en conçut du soupçon ; il fit mettre à la torture le soldat qui le conduisait, et, quoique celui-ci ne voulût rien confesser, le duc découvrit le piége dans lequel il allait tomber, et il s'en tira sans mésaventure, tandis que le roi, par une vanité puérile, manqua un succès assuré [1].

Pour se dédommager de ce mécompte, le roi ordonna à Vendôme d'avancer sur le pays ennemi, avec l'armée que celui-ci avait rassemblée, et de faire lever le siége de Térouanne. Fiennes, qui l'avait formé, n'avait pas compté sur un tel adversaire. La milice des Gantois, lorsqu'elle se vit appelée à un combat sérieux, abandonna son camp, et se jeta de l'autre côté de la Lys. Dans ce moment, la brusque attaque de Vendôme allait mettre en déroute tout le camp impérial ; mais Brion, favori du roi, accourut au galop auprès de Vendôme, lui portant l'ordre exprès de ne point attaquer que François ne fût arrivé, afin d'avoir part à la bataille. Avant qu'il eût rejoint l'armée, Fiennes s'était mis en sûreté [2].

Quoique François eût par deux fois laissé échapper ses ennemis, il n'avait éprouvé aucun échec ; la frontière du nord paraissait assurée, et Térouanne était bien pourvue : le roi crut donc pouvoir détacher, sans risque, de l'armée de Vendôme le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et ses landsknechts, avec deux ou trois mille Picards, qu'il dirigea sur Lyon, où devait être réunie, au commencement d'août, l'armée qu'il destinait à envahir l'Italie. Bonnivet, avec six mille Français, passa le mont Cenis, et vint s'établir à Suse, où Anne de Montmorency amena bientôt après douze mille fantassins, que, suivant les ordres du roi, il avait levés en Suisse. Ces troupes réunies attendaient François près de Turin, tandis que Prosper Colonna, nommé général de la ligue d'Italie, fortifiait les passages du Tessin pour défendre le Milanais [3].

Le roi ayant donné à ses soldats le temps de parvenir dans les provinces méridionales du royaume, partit de Paris pour Lyon ; mais, en chemin, il reçut du sire de Brezé, sénéchal de Normandie, l'avis qu'un grand complot se tramait contre la sûreté de son royaume, et que deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges, avaient révélé qu'on avait voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province. En faisant cette déposition, ils avaient seulement indiqué, comme

[1] Mémoires de Martin du Bellay, l. II, p. 251. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 527.
[2] *Ibid.*, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 260.

auteur du complot, *un gros personnage du sang royal*[1]; mais lorsqu'ils furent amenés devant le chancelier Duprat et la duchesse d'Angoulême, qu'à cette époque même le roi venait de nommer régente[2], ils ne firent plus difficulté de dénoncer le duc de Bourbon, et de révéler tout ce qu'ils savaient du complot. François ralentit sa marche pour que le duc de Suffolk arrivât à Moulins en même temps que lui, et il fit occuper par ses landsknechts les portes de cette ville[3].

François avait déjà eu d'autres avertissements des pratiques du duc de Bourbon, et, sans connaître tous ses projets, il avait commencé à prendre des précautions contre lui. On a dit qu'il avait eu d'abord la pensée de l'associer à la duchesse d'Angoulême pour la régence du royaume, et que c'était après avoir démêlé quelques intrigues du connétable qu'il y avait renoncé[4]; mais les précautions dont Bourbon était l'objet depuis longtemps, l'acharnement avec lequel le roi s'attachait à le ruiner, rendent une telle confiance invraisemblable; on la supposa sans doute au moment de la trahison de ce prince pour le rendre plus odieux. François, au contraire, était résolu à emmener Bourbon avec lui en Italie, afin de le mieux surveiller, et c'était dans ce but qu'il passait par Moulins. Comme Vendôme était aussi de la maison de Bourbon, il l'appela également à le suivre en Italie, et il chargea la Trémouille de commander à sa place en Picardie. Le duc de Guise remplaça la Trémouille en Bourgogne; d'Orval, cadet de la maison d'Albret, eut la Champagne, et Bourbon fut remplacé par Lautrec dans le gouvernement du Languedoc et de la Guienne[5].

Lorsque François entra dans Moulins, on vint lui dire que le connétable de Bourbon était au lit, malade, ou feignant de l'être. Il alla le voir dans sa chambre, dit du Bellay, « et après l'avoir réconforté sur » sa maladie, il lui dit qu'il étoit averti des pratiques que faisoit faire » l'Empereur, par le seigneur de Rœux, pour l'attirer à son service, » et le divertir de la bonne affection qu'il étoit assuré qu'il portoit à » la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit écouté les- » dits propos pour mauvaise volonté qu'il portât à lui ni au royaume, » étant sorti de sa maison, dont il étoit si proche; mais que désespoir

[1] Lettre de Brezé, du 10 août 1523. — Gaillard, t. III, p. 55.
[2] Édit donné à Gien-sur-Loire le 12 août 1523. — Isambert, t. XII, p. 210.
[3] Mart. du Bellay, l. II, p. 263.
[4] Gaillard, t. III, p. 42.
[5] Mart. du Bellay, l. II, p. 265.

» et crainte de perdre son état lui pouvoient avoir troublé la bonne » amitié et affection qu'il avoit toujours portée envers son prince et » seigneur ; et qu'il eût à mettre hors de sa fantaisie telles choses qui » le troubloient, l'assurant qu'au cas qu'il perdît son procès contre » lui et contre Madame, sa mère, de lui restituer tous ses biens ; et » qu'il se tînt préparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie [1]. »
Cela eût été bon, remarque à cette occasion Brantôme, « si M. de » Bourbon eût été un fat, et s'il n'eût bien su combien la chose est » dangereuse et irrémissible que d'offenser son roi ainsi au vif, et qu'il » n'eût connu son naturel, qui ne donnoit de telles grâces qu'avec une » très-grande épargne [2]. »

En effet, Bourbon ne se laissa point prendre à ces promesses. « Comme sage et prudent, continue du Bellay, il sut dissimuler sa » délibération. Bien confessa au roi que ledit Adrien de Rœux l'avoit » recherché de la part de l'Empereur, mais que lui n'y avoit jamais » voulu prêter l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en avertir le » roi, au premier lieu qu'il parleroit à lui, toutefois qu'il ne l'avoit » voulu mettre en la bouche d'autrui ; assurant quand et quand le roi » que les médecins lui promettoient que dedans peu de jours il pour- » roit aller en litière, et que incontinent ne faudroit se trouver à Lyon » après sa majesté [3]. » Le roi partit en effet pour Lyon, laissant Perrot de Warty auprès du connétable pour presser son départ et veiller sur ses mouvements. Bourbon, peu de jours après, partit en litière ; mais, arrivé à la Palisse, il feignit avoir un redoublement de sa maladie ; il dépêcha Warty au roi pour l'en avertir, et, profitant de l'absence de ce surveillant importun, il se retira dans son château fort de Chantelles. De là, il envoya l'évêque d'Autun au roi, avec des instructions, en date du 7 septembre, par lesquelles il offrait sa soumission et protestait de sa fidélité, pourvu que le roi lui rendît tous ses biens, et pardonnât à tous ceux *à qui il vouloit mal pour cette affaire* [4]. C'était, en quelque sorte, avouer sa rébellion. François, averti déjà, venait de faire partir le bâtard de Savoie avec des troupes, pour assiéger Bourbon dans Chantelles. Le bâtard arrêta en chemin l'évêque d'Autun, dénoncé comme un des agents de la négociation avec Charles-Quint : tous ses

[1] Mart. du Bellay, p. 266.
[2] Brantôme, Éloge de François Ier, t. II, p. 183.
[3] Mart. du Bellay, p. 267.
[4] *Ibid.*, p. 268.

papiers furent saisis ; en même temps, Saint-Vallier, Émar de Prie, la Vauguyon, et d'autres confidents du connétable, furent arrêtés à Lyon. Le bruit de cette arrestation parvint à Chantelles avant l'arrivée des troupes du bâtard de Savoie, et Bourbon prit aussitôt la résolution de se soustraire, par la fuite, à la colère du roi. Il revêtit l'habit d'un valet de Pompérant, et partit seul à cheval avec ce gentilhomme, tandis qu'un autre de ses amis s'était fait passer pour lui, et avait emmené de nuit toute sa troupe à quelques lieues de Chantelles, où il la congédia. Bourbon et Pompérant traversèrent, avec de grandes précautions, à cheval, par des chemins détournés, et en conséquence lentement et dans un danger continuel d'être découverts, les frontières de l'Auvergne, le Forez, le Dauphiné, où ils entrèrent un peu au-dessous de Vienne, et la Savoie. Ils comptaient prendre la poste à Chambéry pour l'Italie ; mais ils trouvèrent le pays plein des troupes du roi, qui passaient les monts, et ils furent obligés de tourner vers la Franche-Comté, où ils se mirent enfin en sûreté à Saint-Claude, le neuvième jour depuis leur départ de Chantelles [1]. Une soixantaine de gentilshommes dévoués au connétable, et qui craignaient d'être arrêtés à son occasion, le rejoignirent en Franche-Comté ; avec eux se trouvait Jean de l'Hôpital, médecin de Bourbon et père de l'illustre chancelier Michel de l'Hôpital. Au bout de deux mois environ, Bourbon se rendit, par l'Allemagne, avec sa petite troupe, auprès du marquis de Mantoue, son cousin germain [2].

Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, parent du connétable, et père de la célèbre Diane de Poitiers, était le plus compromis entre les gentilshommes arrêtés au sujet de cette conspiration : il ne niait point en avoir eu connaissance, mais il prétendait avoir travaillé avec zèle pour dissuader Bourbon de ses coupables projets. Il fut cependant condamné par le parlement, comme criminel de lèse-majesté, et au moment où sa tête était sous le couteau, le 17 février 1524, il reçut sa grâce. Dix-neuf complices du connétable, qui étaient en fuite, furent condamnés à mort par contumace ; les prisonniers, au contraire, furent traités avec une singulière indulgence ; le roi en fit des reproches avec amertume au parlement [3] : ils furent tout au plus condamnés à deux

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 270-275.

[2] *Ibid.*, p. 276. — Gaillard, t. III, p. 43 à 64, avec l'extrait des interrogatoires des prévenus.

[3] On dit plus tard que Diane de Poitiers avait sauvé la tête à son père, en sacri-

ou trois ans de prison. On disait que les juges ne croyaient pas au complot, et qu'ils regardaient Bourbon comme victime des persécutions de la mère du roi [1]. Brion Chabot, qui avait été envoyé par le roi à Paris, peu après la fuite du connétable, devait en effet exciter la défiance des juges par ses exagérations; il annonça au parlement, le 31 octobre, que l'intention du prince rebelle avait été de livrer François Ier à Henri VIII, et de faire de la chair à pâtée des enfants de France [2].

La Mothe des Noyers, secrétaire de Bourbon, conduisait cependant déjà, entre la Bourgogne et la Champagne, dix à douze mille landsknechts commandés par les comtes Félix et Guillaume de Furstemberg; ils étaient entrés en France par la Franche-Comté, malgré la neutralité de cette province, et ils avaient espéré se réunir à Bourbon après que le roi aurait passé les monts, puis se placer derrière lui, et lui fermer ainsi le retour en France. En même temps une attaque combinée des Espagnols, des Anglais et des Brabançons, sur toutes les frontières, devait mettre de tous côtés le royaume en danger. François croyait devoir se défier de tous les princes du sang, et il retint auprès de lui les ducs d'Alençon et de Vendôme, tandis qu'il envoyait leurs compagnies en Bourgogne pour tenir tête aux ennemis. Il publia, le 23 septembre, à Lyon, un édit pour enjoindre de courir sus à toutes les bandes d'aventuriers armés, et pour défendre, sous peine de mort, de lever des gens de guerre, sans avoir une commission de lui [3]. Il garda auprès de lui la Palisse, maréchal de Chabannes, et le grand maître, bâtard de Savoie, pour prendre leurs conseils au besoin, tandis qu'il écrivit à l'amiral Bonnivet, qui était à Suze, d'accomplir seul l'expédition dans le Milanais, qu'ils avaient compté exécuter ensemble [4].

Les landsknechts conduits par les comtes de Furstemberg étaient venus assiéger Coiffy, petite place à six lieues de Langres; ils s'en rendirent maîtres en peu de jours. Ils passèrent alors la Meuse au-dessus de Neuchâtel, s'emparèrent de Monteclair sur la Marne, et ravagèrent le pays autour d'eux. Cependant ils n'avaient point de cavalerie; ils

fiant au roi son honneur. Elle avait alors plus de vingt ans, et l'on répéta ce conte, lorsqu'après quarante, elle devint la maîtresse du fils du même roi.

[1] Gaillard, t. III, p. 67.

[2] *Ibid.*, p. 65. — D. Félibien, Histoire de Paris, l. XVIII, p. 447.

[3] Isambert, t. XII, p. 216.

[4] Mart. du Bellay, l. II, p. 280. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 552.

comptaient sur celle de Bourbon, qui avait promis de se joindre à eux; mais bientôt, resserrés par d'Orval et le duc de Guise, ne pouvant s'écarter pour fourrager, ils furent contraints par la faim à reprendre le chemin de Neuchâtel en Lorraine, pour y repasser la Meuse. Déjà Guise les poussait contre cette rivière, et leur enlevait une partie du butin qu'ils avaient fait dans les campagnes. Il envoyait en même temps, de l'autre côté de la Meuse, un détachement qui les aurait arrêtés et contraints de poser les armes, si une querelle entre les officiers qui commandaient ce détachement n'avait donné aux landsknechts le loisir d'échapper [1].

Une attaque des Espagnols contre Bayonne, le 6 septembre, n'avait pas eu plus de succès. Lautrec, qui s'était enfermé dans cette ville avec un petit nombre de gens de guerre, avait tenu tête aux assaillants trois jours et trois nuits, et les avait enfin forcés à lever le siége. Il est vrai qu'en se retirant ils s'étaient jetés sur Fontarabie, et avaient repris cette forte place au vieux capitaine Franget, qui fut ensuite dégradé pour ne l'avoir pas mieux défendue [2]. Mais, dans le même temps, les alliés faisaient une attaque bien autrement redoutable en Picardie. Le duc de Norfolk (Thomas Howard), descendu à Calais avec quinze mille Anglais, s'était joint avec le comte de Beaurain, lieutenant de l'Empereur. Leur armée réunie comprenait cinq à six mille chevaux et vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, pourvus d'une bonne artillerie. La Trémouille, qui leur était opposé, loin d'avoir une armée pour tenir la campagne, n'avait pas même assez de troupes pour garnir toutes les places de son gouvernement. Cependant il attendit hardiment les ennemis, comptant sur la mauvaise saison qui approchait, sur la difficulté qu'éprouverait l'armée qui l'attaquait à se procurer des vivres, et principalement sur le courage de plusieurs de ses propres lieutenants. Parmi eux, le brave Créqui, sire de Pont de Remy, *ne trouva jamais entreprise trop hasardeuse*. Toutefois, dit du Bellay, « la Trémouille avoit » si petit nombre d'hommes, qu'il étoit contraint, quand l'ennemi avoit » abandonné une place, de retirer les forces qui étoient dedans, pour » les mettre en une autre, au-devant dudit ennemi [3]. » Ce fut de cette manière que la bonne contenance des Français à Térouanne engagea

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 294. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 527.
[2] *Ibid.*, p. 285. — *Ibid.*, p. 533.
[3] *Ibid.*, p. 298-299. — *Ibid.*, p. 534. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 137.

les ennemis à passer outre. Il en fut de même lorsque leur armée arriva devant Dourlens et devant Hesdin; ils prirent ensuite le chemin de Corbie, où la Trémouille lui-même s'était enfermé. N'osant l'attaquer, ils résolurent de passer la Somme. Créqui essaya de les arrêter à Bray, quoique la ville ne fût pas susceptible de défense, n'étant entourée que d'une mauvaise muraille, et dominée de toutes parts. Après une vigoureuse résistance, cette enceinte fut forcée, et le sire de Pont de Remy se retira avec perte à Corbie. Cependant, lorsqu'il sut que les ennemis, après avoir passé la rivière, prenaient le chemin de Roye et de Montdidier, il offrit de se jeter dans cette dernière ville, et il y parvint en effet avant le comte de Beaurain et le duc de Norfolk. Il y rafraîchit la garnison, puis il revint à Amiens, en soutenant avec vaillance un combat inégal. Toutefois, après son départ, Roye fut brûlée par les Anglais, et Montdidier capitula. L'armée combinée des Anglais et des impériaux avançait toujours, et elle arriva enfin jusqu'aux bords de l'Oise, à onze lieues de Paris [1].

Lorsque le roi, qui était toujours à Lyon, apprit le danger que courait sa capitale, il mit de côté la défiance qu'il avait ressentie d'abord contre le duc de Vendôme, et il le fit partir pour l'Ile-de-France, à la tête de quatre cents hommes d'armes, rappelés de la Bourgogne et de la Champagne. En même temps, il dépêcha pour Paris Brion-Chabot, un de ses jeunes favoris, brave, mais fanfaron et étourdi, qui arriva à franc étrier, et fit aussitôt assembler la bourgeoisie. « N'ayez plus aucune inquiétude, dit-il aux bourgeois de Paris, le 31 octobre; le roi vous aime, » il a songé à vous, et il m'a envoyé ici pour vous défendre. » Baillet, second président du parlement, lui répondit, au nom de l'assemblée, « qu'il fût le bienvenu, comme mandé de la part de leur roi et souverain seigneur; toutefois que, quand le roi Louis XI envoya réconforter ceux de sa bonne ville de Paris pour la descente du duc Charles » de Bourgogne devant Beauvais, il n'y envoya un en poste, mais y » envoya le maréchal Joachim Rouhault, accompagné de quatre cents » hommes d'armes, et que cela les réconforta. Et encore que le seigneur » de Brion fût homme de bien, favorisé du roi, si n'étoit-il suffisant » de lui seul pour assurer une telle ville que Paris [2]. » Peu après, les

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 300-302. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 534. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 138. — Mémoires de Louis de la Trémouille, c. 19, p. 221. — Polydori Vergilii. Hist. Angl., l. XXVII, p. 673.

[2] *Ibid.*, p. 302. — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 535.

Anglais, informés, aussi bien que les Parisiens, de l'approche du duc de Vendôme, craignirent de se trouver pressés entre lui et la Trémouille, et ils se retirèrent par Nesle, Ham et Bohain, par où ils sortirent de France avant le milieu de novembre [1].

Mais, tandis que la France se trouvait défendue glorieusement avec un nombre de soldats tout à fait disproportionné à celui des assaillants, tous les efforts de François Ier tendaient à former une armée magnifique qui pût reconquérir l'Italie. Bonnivet avait sous ses ordres, à Suze, dix-huit cents lances, la fleur de la gendarmerie française, six mille Suisses, deux mille Valaisans, deux mille Grisons, six mille landsknechts, trois mille Italiens et douze mille aventuriers français [2].

Lorsque, par la trahison de Bourbon, François se vit, au mois de septembre, dans l'impossibilité de quitter la France; il chargea son ami et celui de sa mère, le vaillant, le libertin, l'inconsidéré Bonnivet, d'accomplir seul cette conquête du Milanais, qu'ils avaient méditée ensemble. En même temps, comme Bonnivet allait être opposé au plus habile et au plus prudent des généraux du siècle, il est probable que François lui recommanda de se conformer à cette prudence précautionneuse que ses envieux lui reprochaient de trop mépriser : aussi Bonnivet, voulant prouver qu'il était sage, renonça-t-il à la décision et à l'entraînement de son caractère, mais sans acquérir les qualités qu'il affectait de vouloir revêtir.

L'attaque des Français sur l'Italie était désormais imprudente et hors de saison. Ils n'y possédaient plus que la forteresse de Crémone, où huit braves soldats continuaient seuls à se défendre, sans communication et sans espoir de secours [3] : celle de Milan avait capitulé le 14 avril. Les malheureux Italiens ne pouvaient plus opposer l'un à l'autre les deux monarques rivaux; ils se résignaient à leur sort, et cherchaient à rendre leur servitude moins dure en éloignant la guerre de chez eux. C'était d'après ce calcul que la république de Venise s'était engagée, à la fin de juillet, dans la ligue contre la France, tout en donnant au duc d'Urbin, qu'elle choisit pour commander ses

[1] Mart. du Bellay, p. 304. — Louis de la Trémouille, c. 19, p. 223.

[2] Galeatius Capella, l. III, p. 26.—Fr. Guicciardini, l. XV, p. 253.—P. Paruta, l. V, p. 319. — Mart. Du Bellay, l. II, p. 259-283. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 158 — Fr. Belcarii, l. XVII, p. 533.

[3] Brantôme, Éloge de Bonnivet, t. II, p. 159.

troupes, l'ordre de les tenir, autant que possible, éloignées des champs de bataille [1].

Presque en même temps, le 3 août, le pape Adrien VI avait accédé, à Rome, à la confédération. Il l'avait fait sans scrupule, car il lui semblait s'unir aux défenseurs du repos de l'Italie plutôt qu'aux ennemis de la France. Il avait donné au marquis de Mantoue le commandement des troupes pontificales; celui-ci n'était pas plus que le duc d'Urbin empressé de combattre, et il se proposait bien de ne jamais s'avancer au delà de Parme. La mort inattendue d'Adrien VI, survenue le 14 septembre 1523, jour même où la campagne commençait, vint encore refroidir l'ardeur de son général [2]. Aussi, malgré l'oppression du parti français en Italie, Bonnivet, avec sa brillante et valeureuse armée, pouvait-il obtenir de rapides succès s'il avait montré les qualités aventureuses qu'on s'attendait à trouver jointes à ses défauts. Prosper Colonna, généralissime de la ligue, qui devait défendre le Milanais, était accablé par la maladie ; l'Empereur, selon sa coutume, le laissait sans argent. Le marquis de Pescara, qui le haïssait, avait quitté l'Italie pour se rendre auprès de Charles-Quint, à Valladolid, et y dénoncer son rival. Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui avait la commission de remplacer Colonna, s'arrêtait dans l'Italie méridionale, pour ne pas exciter la jalousie de celui auquel il devait succéder. Prosper Colonna, tout malade qu'il était, en apprenant que les Français marchaient en avant, se fit transporter sur les bords du Tessin, vis-à-vis de Vigevano, pour les arrêter au passage de cette rivière ; mais une sécheresse extraordinaire en avait tellement fait baisser les eaux qu'on pouvait partout la passer à gué. Il fut contraint de retourner en hâte à Milan, et Bonnivet passa le Tessin le 14 septembre [3].

Les Milanais, épuisés par tous les désastres qu'ils éprouvaient depuis trente ans, manquaient d'argent ; ils n'avaient pu relever les fortifications de leur ville ; les ingénieurs demandaient au moins trois jours pour fermer, même provisoirement, les larges brèches de leurs murailles : il n'en fallait qu'un à Bonnivet pour arriver devant Milan ;

[1] Paolo Paruta, t. V, p. 305-316. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 242-247. — Galeatius Capella, t. II, f. 26.

[2] Paolo Giovio, Vita di Adriano VII, p. 133.—Raynaldi Annal. eccles., c. 112, p. 394.

[3] Mart. du Bellay, l. II, p. 287. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 139, — Fr. Belcarii, t. XVII, p. 535. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 254. — Paolo Paruta, l. V, p. 319. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Duvali, t. III, p. 342.

Digitized by Google

mais il répondit à ceux qui le pressaient d'avancer, qu'il ne voulait rien donner au hasard par une *furia francese*, comme l'appelaient les Italiens; qu'il aimait mieux que Prosper Colonna évacuât de lui-même Milan, ainsi qu'il le ferait nécessairement, et laissât à sa disposition les ressources et les richesses d'une grande ville, tandis qu'elle ne pourrait éviter d'être pillée si elle était prise d'assaut. Il passa donc trois jours sur les bords du Tessin, pendant lesquels Prosper Colonna ferma les brèches de ses murailles, et les garnit de soldats. Bonnivet, lorsqu'il vint ensuite tracer son camp au pied des murs de Milan, envoya aussi des partis détachés pour occuper Lodi et pour reprendre Crémone, à l'aide de la citadelle, restée aux Français; il songea en même temps à se rendre maître de Caravaggio et de Monza, de manière à couper de toutes parts les vivres à la ville assiégée ; mais, pendant le même temps, Prosper Colonna rassemblait à Milan seize cents chevaux et quatorze mille fantassins. Veillant avec diligence tous les mouvements d'un ennemi moins habile, il tombait toujours avec des forces supérieures sur les corps isolés, et faisait éprouver aux Français des pertes répétées : il contraignit enfin Bonnivet à rappeler tous ses détachements, à renoncer au blocus de Milan, et à réunir toutes ses troupes dans un camp, entre Marignan et Biagrasso. Bientôt l'approche des armées de la ligue, qui avançaient de toutes parts, et la chute abondante et prématurée des neiges, l'obligèrent à se retirer, le 27 novembre, dans une île entre le Ticinello et le Tessin, près de Biagrasso et de Rosate. Il y prit ses quartiers d'hiver, et il licencia son infanterie française, comptant la remplacer au printemps suivant par des Suisses.

(1524.) L'habile et prudent adversaire de Bonnivet, Prosper Colonna, mourut le 30 décembre 1523, à Milan, de la maladie qui l'accablait depuis longtemps ; mais, le même jour, Charles de Lannoy et Pescaire étaient entrés dans la capitale de la Lombardie ; le connétable de Bourbon y arriva peu de jours après avec six mille landsknechts qu'il avait levés en Allemagne. Il sentait bien qu'il ne pouvait plus se présenter comme un prince puissant, prétendant à partager la France, et à livrer à ses ennemis quelques-unes de ses plus belles provinces; mais il ne voulait pas non plus se montrer à l'Empereur comme un transfuge; il voulait conserver à ses yeux la réputation d'un général habile et heureux. Il avait en effet l'art de plaire aux soldats, et il gagna bientôt l'affection des landsknechts qu'il avait enrôlés.

L'hiver ne fut point pour les deux armées une saison de repos. Il importait à Bonnivet de conserver une communication par le lac Majeur avec la Suisse et le Valais. Il chargea Renzo de Ceri d'assiéger Arona, forte place qui coupait le chemin de Milan au Simplon au couchant du lac. Ce général italien, de la maison Orsini, s'était attaché à la France, et il avait sous ses ordres sept mille de ses compatriotes, vieux débris, pour la plupart, du parti de la liberté dans les républiques d'Italie ; on y voyait des émigrés de Pise, qui fuyaient la tyrannie des Florentins ; des émigrés de Florence, qui fuyaient celle des Médicis; des émigrés de Bologne et de Gênes, de Perouse et de Naples, étonnés de se trouver ensemble, et que réunissait sous les drapeaux français le souvenir qu'autrefois la France avait défendu la liberté de chacune de leurs patries. Pendant trente jours le siége d'Arona fut continué avec vigueur au milieu de l'hiver ; mais la légion italienne ne put triompher de la résistance d'Anchise Visconti, qui défendait la place, et elle fut obligée de se retirer [1]. Au mois de février Bayard lui-même se laissa surprendre à Rebecco par Jean de Médicis ; il y perdit tous ses équipages et la plupart de ses soldats. Pescaire voyant enfin les Français découragés et diminués en nombre, laissa seulement six mille hommes dans Milan, et passa le Tessin le 2 mars avec toute son armée; alors il s'avança vers le Piémont, comme pour séparer Bonnivet de ce pays, d'où il tirait ses vivres ; celui-ci offrit la bataille, mais ne pouvant contraindre les impériaux à l'accepter, il fut obligé de se replier sur Novarre; pendant ce temps, Pescaire soumettait successivement San-Giorgio, Sartirano et enfin Verceil, et il commençait à se flatter de contraindre les Français, qu'il enfermait, à capituler [2].

Le roi n'abandonnait point cependant son favori Bonnivet; il s'efforçait de lui faire arriver des renforts de tous les côtés : le duc Claude de Longueville passait le mont Genièvre pour lui amener quatre cents lances; Renzo de Ceri avait été chercher cinq mille Grisons, qu'il faisait descendre dans le Bergamasque ; mais ceux-ci furent attaqués en route par Jean de Médicis, et forcés à retourner dans leur pays. Enfin, dix mille Suisses avaient passé le Saint-Gothard, et s'étaient avancés

[1] Fr. Guicciardini, l. XV, p. 265. — Galeatius Capella, l. III, p. 33. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. III, p. 344.

[2] Mart. du Bellay, l. II, p. 316. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 141. — Belcarii, l. XVIII, p. 541. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 270. — Galeatius Capella. l. III, f. 35.

jusqu'à Gattirana sur la Sesia ; mais là, mieux instruits de la situation de l'armée française en Italie, ils avaient refusé de s'associer à ses désastres, et ils lui offraient seulement leur aide pour qu'elle pût ressortir d'un pays où elle était comme captive. L'armée française en effet, découragée d'une guerre qui n'avait été marquée par aucune action d'éclat, manquant de vivres, souffrant de maladies contractées pendant un séjour de huit mois dans un pays humide, se voyait enlever tous les jours quelqu'un de ses postes écartés ; elle perdait dans de misérables escarmouches ses meilleurs soldats, elle avait enfin été atteinte par la peste, et elle diminuait rapidement aussi par la désertion. Bonnivet reconnut alors qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que d'aller rejoindre les Suisses qui l'attendaient à Gattinara. Il partit de nuit de Novarre à la fin d'avril, se dirigeant sur Romagnano, bourgade à dix-huit milles de distance, sur la rive gauche de la Sesia, vis-à-vis à peu près de Gattinara. La nuit même il passa cette rivière avant que les impériaux l'eussent atteint ; il rejoignit les Suisses, et le lendemain il reprit le chemin d'Ivrée, pour rentrer en France par le bas Valais. Il n'avait guère plus de trente milles de chemin à faire pour y arriver, et se mettre en sûreté. Mais les impériaux, conduits par Pescaire et Bourbon, trouvèrent un gué dans la Sesia, et le passèrent malgré une batterie de canons que Bonnivet avait laissée pour le défendre. Les Impériaux commencèrent alors à charger en queue la colonne qui se retirait. Bonnivet s'était placé à l'arrière-garde, devenue le poste d'honneur, et il reculait lentement en combattant toujours ; mais il y fut blessé d'une balle au bras gauche, ce qui le força à se retirer dans le centre du bataillon ; Vandenesse, frère de la Palisse, qui le remplaça, eut bientôt après l'épaule fracassée, et il en mourut le troisième jour ; Bayard, qui avait pris le commandement de l'arrière-garde après l'un et l'autre, et qui tantôt chassait devant lui les ennemis, tantôt reculait pour suivre l'armée, fut à son tour frappé dans les reins d'une balle, qui lui rompit l'épine du dos. Il s'écria : *Jésus mon Dieu, je suis mort !* Il se fit coucher au pied d'un arbre, récitant ses prières devant la poignée de son épée, qui était en forme de croix [1]. Les ennemis l'atteignirent bientôt, et Bourbon, en passant devant lui, lui exprima sa pitié. « Il n'y a point de pitié à avoir sur moi, répondit Bayard, car » je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous voir

[1] Pasquier, Recherches de la France, l. VI, c. 18 à 22, p. 593 à 608. — Mém. de Bayard, t. XV, c. 64-65, p. 403-421.

» servir contre votre prince, votre patrie et votre serment. » Comme il souffrait trop pour être transporté, les Espagnols élevèrent une tente à l'endroit même où il était déposé. Aucun homme n'avait obtenu à un si haut degré l'admiration des deux armées, non point par les talents d'un général, car il ne commanda jamais en chef, mais par une touchante union de bravoure et de bonté, de simplicité et de générosité [1]. Il expira trois heures après avoir été blessé, le 30 avril 1524.

Les impériaux se précipitaient cependant sur l'arrière-garde, qui n'était plus dirigée par le bon chevalier, lorsque quatre cents Suisses se retournèrent et chargèrent avec tant de fureur ceux qui les poursuivaient, qu'ils parvinrent à les chasser à une grande distance ; mais ils se trouvèrent alors absolument séparés de leur armée, et les Espagnols et les landsknechts, s'apercevant de leur petit nombre, revinrent sur eux de toutes parts, et les massacrèrent jusqu'au dernier. Leur valeureuse résistance avait toutefois arrêté si longtemps la poursuite, que le reste de l'armée put, sans être molesté davantage, arriver à Ivrée avec ses bagages et son artillerie. Dans les jours suivants, les Français passèrent le Saint-Bernard sans rencontrer de nouveaux ennemis [2].

Tandis que Bonnivet entrait en Italie, François 1er était revenu à Blois pour remettre l'ordre dans son royaume, pourvoir à la défense des frontières, et regagner l'affection populaire, que la révolte du premier des princes du sang, secondé par un parti nombreux de la noblesse, lui faisait craindre d'avoir perdue. Dès qu'il eut en effet prêté l'oreille aux plaintes du peuple, il put reconnaître combien celui-ci était opprimé, soit par les agents du fisc, qui redoublaient de rigueur pour faire rentrer les impositions ; soit par les gens de guerre, qui se dédommageaient sur les campagnes de la solde qu'ils ne recevaient pas. Avant même de quitter Lyon, il avait rendu, le 25 septembre 1523, une ordonnance pour réprimer les outrages des gens de guerre. Il y disait « que les » aventuriers n'ont cessé de piller, pulluler, persévérer et continuer en » leur méchanceté et malheureuse vie. Ainsi, procédant de mal en pis, » se sont assemblés par grosses troupes, bandes et compagnies, et se » confiant en leur multitude, se sont plus élevés que devant. Et con-

[1] Martin du Bellay, l. II, p. 342. — Arn. Ferroni, p. 143. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 542. — Pauli Jovii Vita Davaii, l. III, p. 332. — Brantôme; Éloge de Bayard. t. II, p. 68-75.

[2] *Ibid.*, p. 343. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 143. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 272. — Galeatius Capella, l. III, p. 37.

» temnant Dieu, justice et nos ordonnances, outre mesure multiplient » leurs pillages, cruautés et méchancetés, jusqu'à vouloir assaillir les » villes closes ; les aucunes desquelles ils ont prises d'assaut, sacca- » gées, volées et pillées, forcé filles et femmes, tué les habitants inhu- » mainement, et cruellement traité les aucuns, en leur crevant les » yeux, et coupant les membres les uns après les autres, sans en avoir » aucune pitié ; faisant ce que cruelles bêtes ne feroient à nos bons et » loyaux sujets, qui les avoient traités et donné de leurs biens [1]. » Le roi permit aux paysans de courir sus aux soldats qui les traitaient d'une manière si barbare, de leur enlever leurs biens, et de les livrer aux prévôts des maréchaux. Le 28 décembre suivant, il publia un nouveau règlement sur l'administration des finances, par lequel il établissait un contrôle plus régulier entre les divers comptables ; il faisait diriger vers son château de Blois tous les fonds perçus dans les provinces, et il mettait en même temps quelque borne à ses dépenses personnelles, en ordonnant que les présents qu'il ferait ne fussent acquittés qu'à la fin du dernier quartier de l'année, et par conséquent après toutes les autres dépenses. « Non compris toutefois, disait-il, l'ordinaire de nos » menues nécessités et plaisirs [2]. »

Cet édit sur les finances fut suivi de près de l'imposition d'une taille plus considérable, fixée à 2,400,000 livres pour tout le royaume. La dixième partie de cette somme seulement fut demandée aux états de Languedoc, qui opposèrent quelque résistance avant de l'accorder. Les états de cette province furent assemblés de nouveau au mois de juin et au mois d'octobre pour concourir à deux nouvelles tailles, l'une de 960,000 liv., l'autre de 2 millions, imposées à tout le royaume [3]. Dans les autres provinces, ces demandes d'argent n'étaient soumises à aucune délibération : aussi n'ont-elles pas même laissé de traces.

La France avait en effet besoin de faire les plus grands efforts pour résister aux attaques de ses ennemis. A peine l'armée de Bonnivet eut évacué l'Italie que le connétable de Bourbon obtint de l'Empereur la permission d'envahir la France à son tour. Il sentait que c'était par des conquêtes en France qu'il pouvait soutenir les prétentions qu'il avait annoncées, prendre rang parmi les souverains, et se montrer digne de la main de la reine Éléonore. Il assurait que, dès qu'il paraîtrait

[1] Isambert, Lois franc., t. XII, p. 219.
[2] Ordonnance de Blois du 28 décembre ; Isambert, t. XII, p. 222-226.
[3] Hist. du Languedoc, l. XXXVII, p. 121-122.

en France, tous ses vassaux prendraient les armes, et qu'un parti nombreux se déclarerait pour lui [1]. Charles-Quint, entraîné par sa haine contre François Ier, donna son consentement à cette entreprise, quoiqu'elle ne fût point approuvée par ses plus sages conseillers; et il autorisa Bourbon à entrer, par la Ligurie, en Provence, avec l'armée qui venait de chasser les Français du Milanais [2]. Cependant les États d'Italie considéraient cette invasion comme contraire à leurs intérêts : les Vénitiens et les Florentins déclaraient s'être alliés pour défendre l'Italie, non pour attaquer la France. Le cardinal Jules de Médicis, qui, après cinquante jours de conclave, avait été élu pape, le 18 novembre 1523, sous le nom de Clément VII [3], quoiqu'il eût été porté par le parti impérial, voulait recouvrer l'indépendance pour le saint-siége : il protestait qu'il n'avait plus d'argent pour suffire aux dépenses de la guerre, et il écrivait, soit à son nonce en Angleterre, soit au marquis de Pescaire, pour empêcher, s'il le pouvait, une invasion de la France [4].

Le cardinal Wolsey était fort mécontent de l'Empereur, qui n'avait fait aucun effort pour lui procurer la tiare, et il faisait partager son irritation à Henri VIII. Cependant, pour calmer son ressentiment, Clément VII l'avait nommé légat *à latere* en Angleterre pour toute sa vie [5], et Henri avait promis à l'Empereur qu'il lui payerait 100,000 écus par chaque mois pour maintenir l'armée de Bourbon, à moins qu'il ne débarquât lui-même en Picardie avec une armée anglaise [6].

Le 7 juillet 1524, le connétable de Bourbon passa le Var pour entrer en Provence. Charles-Quint lui avait associé, pour commander l'armée d'invasion, le marquis de Pescaire, qui, en toute occasion, s'était montré jaloux de ses collègues, et qui prit presque toujours à tâche d'humilier et de contrarier Bourbon. Leur armée était composée de sept mille landsknechts, six mille fantassins espagnols, deux mille Italiens et six cents chevau-légers. Lannoy, vice-roi de Naples, devait bientôt les suivre avec six mille hommes d'armes, et Hugues de Moncade devait assurer les transports de vivres et d'artillerie, avec une flotte de seize

[1] Lettres de l'évêque de Bayeux au comte Bald. Castiglione, du 7 et du 31 août 1524. — Lett. de' Princ., t. I, p. 127.
[2] Robertson's Charles the Vth, b. IV, p. 280.
[3] Lettre de Jérôme Negri, Rome, 18 novembre 1523. Lett. de' Pr., t. I, f. 118.
[4] Lett. de' Principi, t. I, f. 125-127.
[5] Bulle du 9 janvier 1524.
[6] Rapin Thoyras, l. XV, p. 198. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 543.

galères [1]. On assure que le plan de campagne proposé par Bourbon à l'Empereur était de traverser avec son armée toute la Provence et le Dauphiné, de s'emparer de Lyon, et d'entrer de là dans le Forez et le Beaujolais, provinces qu'il avait héritées de ses ancêtres, et où il prétendait que toute la population prendrait les armes à son approche, et viendrait se ranger sous ses drapeaux [2]. Charles-Quint ne voulut point consentir à ce que son armée s'aventurât ainsi jusqu'au cœur de la France, sans autre appui que les promesses toujours suspectes d'un émigré. Toutefois les premières villes où Bourbon se présenta montrèrent peu de fidélité au roi et à la France. Il semble que les Provençaux, réunis à la France par Louis XI, ne se considéraient pas encore comme Français. Saint-Laurent, Villeneuve, Antibes et Grasse, ouvrirent leurs portes du 7 au 10 juillet, et firent serment de fidélité à l'Empereur. Fréjus, Draguignan, Hières, Toulon, Briguolle et Saint-Maximin, se soumirent ensuite. Aix, capitale de la Provence, admit Bourbon, le 9 août, dans ses murs, et, le 19 du même mois, il vint mettre le siége devant Marseille [3].

Philippe de Brion-Chabot, le favori du roi, avait été envoyé à Marseille pour rassurer les citoyens; en même temps, Renzo ou Laurent de Ceri, de la maison Orsini, s'y était enfermé avec son bataillon de patriotes italiens, alors réduit à quatre mille hommes, qui, pour la plupart, ne revirent point leur patrie. Ceux qui survécurent au siége de Marseille, usés par les combats, le chagrin et l'exil, fixèrent leurs demeures dans les provinces méridionales de France. Qu'on permette à l'historien de trouver, avec quelque orgueil, ses ancêtres parmi ces pauvres et obscurs martys de la liberté. La garde bourgeoise de Marseille fournit neuf mille hommes pour la défense des murs. Le siége dura quarante jours, et un journal de ce siége nous apprend que Bourbon et Pescaire ne réussirent à mettre de gros canons en batteries que le 7 septembre, ils les avaient fait venir des tours de Toulon et de Bregançon. L'artillerie plus légère qu'ils avaient amenée avec eux ne fit aucune impression sur les murs. La mine tentée dans les derniers jours d'août avait été éventée par des contre-mines.

[1] Pauli Jovii Vita Ferdinandi Duvali, l. IV, p. 387. — Fr. Guicciardini, l. XV, d. 273. — Mart. Du Bellay, l. II, p. 345. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 144. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 543.

[2] Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 544.

[3] Bouche, Histoire de Provence, l. X, p. 544. — Nostradamus, Histoire de Provence, p. VI, p. 756.

Plusieurs sorties des patriotes italiens avaient interrompu les travaux des assiégeants : un prêtre qui disait la messe, le 10 septembre, dans la tente du marquis de Pescaire, y fut tué, avec deux gentilshommes, par un boulet de canon; et Pescaire, qui regardait l'expédition en France comme hasardeuse, qui avait toujours assuré qu'aucun parti ne se déclarerait pour Bourbon, et qui traitait de fanfaronnade tout ce que celui-ci annonçait sur l'appui que lui donneraient ses partisans, fit relever le boulet et l'envoya à Bourbon, en lui faisant dire que c'étaient là les clefs que lui présentaient les bourgeois de Marseille pour entrer dans leur ville. Toutefois les gros canons de Toulon et de Bregançon avaient commencé à faire brèche; mais Renzo de Ceri fit élever, derrière le mur qu'ils abattaient, un rempart, qu'on nomma le *rempart des Dames*, parce que toutes les femmes de Marseille y travaillèrent à l'envi. Le 17 septembre, un convoi de bateaux arriva d'Arles, avec quinze cents hommes de renfort et un chargement de farines; le 18, on communiqua au conseil générail de Marseille des lettres du roi, alors à Caderousse, qui promettaient un prompt secours. Le 24 septembre au soir, Bourbon fit enfin donner un assaut ; mais la brèche fut défendue avec tant de valeur qu'il rappela ses troupes, et, dès le lendemain, il fit retirer une partie de son artillerie pour la charger sur sa flotte. Il ne délogea cependant de devant Marseille que le 28 septembre, et ce fut seulement le 8 octobre qu'il arriva au port de Monaco, où se termina sa retraite [1].

Il semble que le roi n'avait pris aucune précaution pour la défense de la Provence, autre que celle de charger le génois André Doria, alors au service de France, de veiller sur les côtes avec sa flotte.

François avait écrit d'Amboise, le 28 juin, aux Provençaux, qu'il marcherait incessamment à leur aide : il donna le commandement de la Provence à la Palisse, maréchal de Chabannes ; mais comme il ne lui avait point confié de troupes, celui-ci fut obligé de se retirer à l'approche de Bourbon. La flottille de Doria remplit mieux sa mission : elle rencontra, le 4 juillet, Philibert de Challon, prince d'Orange, l'un des seigneurs français émigrés avec Bourbon, qui revenait de Barcelone avec deux vaisseaux. Ils furent capturés par André Doria. Le prince d'Orange, fait prisonnier avec plusieurs seigneurs espagnols, fut enfermé dans la tour de Bourges, où il demeura jusqu'au temps où les

[1] Bouche, Histoire de Provence, l. X, p. 545-548, d'après le journal manuscrit d'Honoré Vabelle de Marseille.

premières négociations qui précédèrent le traité de Madrid, lui firent recouvrer la liberté. La même flotte attaqua, le 7 juillet, devant l'embouchure du Var, la flotte espagnole de Hugues de Moncade; elle lui coula à fond trois galères, et força le reste à abandonner les côtes de Provence [1]. Cependant François ayant enfin rassemblé son armée, y avait réuni quatorze mille Suisses, six mille landsknechts et dix mille Français ou Italiens, avec quinze cents hommes d'armes. Il fit occuper Avignon par le maréchal de Chabannes, puis il s'avança jusqu'à Salon de Crau, à huit lieues de Marseille. Ce fut son approche qui détermina surtout Bourbon à lever le siége. Chabannes le poursuivit dans sa retraite, et lui enleva une partie de ses équipages [2].

François avait peut-être été retardé dans sa marche ou dans ses préparatifs de guerre, pour venir au secours de la Provence, par la maladie de sa femme Claude, fille de Louis XII. Il ne lui avait cependant jamais montré ni respect ni affection : elle mourut, après son départ seulement, au château de Blois, le 20 juillet, dans la vingt-cinquième année de son âge. Brantôme assure qu'elle fut victime d'une maladie honteuse que son mari lui avait communiquée. Le droit héréditaire qu'elle tenait de sa mère à la souveraineté de la Bretagne se trouva, par sa mort, réuni à la couronne de France. Taillandier, l'historien de Bretagne, annonce la mort de la reine Claude en ces termes : « L'année 1524 fut fatale à la France par les pertes que nous fîmes en » Italie, et surtout par la mort de la reine Claude [3]. » Ce n'était pas du moins le roi qui regardait la perte de cette femme modeste comme plus fatale pour lui que celle du duché de Milan et de deux de ses armées. Ni le chagrin, ni les dangers de l'État ne suspendaient ses passions brutales. Comme il entrait, peu de semaines après, à Manosque, les bourgeois de cette ville de Provence lui firent présenter les clefs de leur cité par la plus belle personne qu'ils purent trouver; c'était la fille d'Antoine de Voland, leur compatriote. Celle-ci, effrayée des regards que le roi lança sur elle, crut n'avoir d'autre moyen de sauver son honneur que de détruire la beauté qui avait excité les désirs de

[1] Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 543.

[2] Mart. du Bellay, l. II, p. 347. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 544. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 145.—Georg. Frundsberg. Kriegsthaten, b. II, f. 38. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l IV, p. 363.

[3] Dames illustres, t. V, p. 212.

[4] Continuation de D. Morice, l. XVII, p. 250.

François. Elle s'imprégna les traits de la vapeur du soufre brûlant ; c'était de l'acide sulfurique, qui corroda la peau et qui la rendit hideuse pour le reste de ses jours [1].

Le roi se trouvait à la tête d'une brillante armée, et celle des ennemis, ruinée par les fatigues d'un siége et les maladies, s'empressait de se dérober à son attaque. Elle avait déjà, il est vrai, atteint les montagnes de Gênes, où elle pouvait trouver à chaque pas des positions formidables, et lui faire éprouver de grandes pertes s'il tentait de la poursuivre. François y renonça ; toutefois il regrettait d'avoir fait une dépense si considérable, d'avoir appelé son royaume épuisé à de si grands efforts, sans avoir seulement vu l'ennemi. La perte du duché de Milan lui causait une profonde humiliation, et il lui semblait, avec les forces dont il était entouré, être en état de le recouvrer. Il résolut donc, pendant que les maréchaux de Chabannes et de Montmorency suivaient de loin l'armée impériale, de tourner rapidement vers les montagnes du Dauphiné, de passer en Piémont, et de s'emparer du Milanais avant que Bourbon et Pescaire eussent eu le temps d'y ramener leurs troupes fugitives. Ses favoris, Bonnivet, la Barre, Chabot et Saint-Marsault, l'assuraient que sa gloire exigeait qu'une armée dont il avait pris le commandement lui-même s'illustrât par quelque action d'éclat. Ce fut en vain que la Trémouille, d'Aubigny, Lescuns et Chabannes, voulurent le dissuader d'entreprendre dans la mauvaise saison une campagne d'Italie, à laquelle il ne s'était pas préparé [2]. De son côté, la duchesse d'Angoulême lui écrivit pour lui demander instamment de l'attendre, parce qu'elle avait des choses importantes à lui communiquer : elle ne put obtenir ce qu'elle demandait. Il se hâta de passer les Alpes, et lorsqu'il fut arrivé à Pignerol seulement, il renouvela, le 17 octobre, l'ordonnance qu'il avait rendue l'année précédente, pour déférer, pendant son absence, à sa mère la régence du royaume [3].

Le jour même où François fit son entrée à Verceil, Pescaire parvint à Alba, sur le Tanaro, en débouchant des montagnes de Ligurie ; mais son armée était accablée de fatigue, affaiblie par les maladies, découragée par une longue retraite et dépourvue d'argent, comme il arrivait presque toujours aux troupes de l'Empereur. Charles de Lannoy vint le

[1] Note de du Bellay, au l. II, p. 330.
[2] Arn. Ferroni, l. VII, p. 147.
[3] Isambert, t. XII, p. 230.

joindre avec les soldats qui étaient restés en Lombardie : toutefois, après leur réunion, ils n'étaient pas en état de tenir tête à l'armée fraîche et nombreuse des Français. Ils résolurent donc de s'enfermer dans les places fortes, et de fatiguer François par des siéges, tandis que Bourbon passerait en Allemagne, et solliciterait Ferdinand, frère de l'Empereur, de l'aider à lever un corps de landsknechts pour leur délivrance [1]. Ils auraient voulu déterminer le duc François Sforza à s'enfermer dans Milan avec son chancelier Jérôme Moroni, qui passait pour le plus habile politique de l'Italie ; mais la peste avait enlevé durant l'été cinquante mille personnes dans cette grande ville : on n'y trouvait plus ni ressources pécuniaires ni énergie morale, et Sforza, avec le souvenir du sort de ses deux prédécesseurs, son père et son frère, ne voulait pas s'exposer à tomber aux mains des Français. Il se retira à Crémone; une garnison de sept cents Espagnols s'enferma au château de Milan : le reste des troupes impériales évacua la ville, le 26 octobre, par une porte, au moment où l'avant-garde française y entrait par l'autre [2].

L'armée impériale, en faisant sa retraite au midi du Pô, avait devancé les Français, elle avait évacué Asti, mais elle avait laissé deux mille hommes à Alexandrie ; la place de Pavie, bien plus importante, avait été confiée à Antonio de Leyva, soldat de fortune, le plus habile, mais le plus dur et le plus impitoyable des Espagnols. Il avait gardé, pour la défendre, deux escadrons de cavalerie, cinq cents fantassins espagnols et cinq mille Allemands. Lannoy avait continué sa retraite jusqu'à Soncino, sur l'Oglio ; Pescaire avait passé à Milan pour y recueillir les troupes commandées par Alarcon, et il les avait conduites à Lodi. Le roi, s'il eût attaqué vivement ces généraux en retraite, et profité de la première impétuosité française, les aurait contraints à évacuer tous l'Italie ; il eût soulevé les peuples, que la domination espagnole et allemande avait exaspérés, et il aurait retrouvé tous ses anciens alliés dans cette contrée; car Venise, le duc de Ferrare, le pape, les Florentins, ne s'étaient attachés aux Allemands que parce qu'ils désespéraient de l'appui des Français [3]. Après avoir ainsi délivré l'Italie,

[1] Galeatius Capella, l. IV, p 40. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali Pescarii, l. IV, p, 565. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 147. — Mart. du Bellay, l. II, p. 348.

[2] Lettre de Sadoletto, de Rome, 14 octobre 1524. — Lett. de' Princ., t. I, f. 137. — Républ. ital., c. 115.

[3] Lettre de Gio. Batt. Sanga, Rome, 21 novembre. — Lettere de' Principi, t. I, f. 140.

le roi eût ensuite assiégé à loisir les villes et les châteaux où les Espagnols avaient laissé garnison. Mais François n'avait que de la bravoure, et aucun vrai talent pour la guerre; ses jeunes favoris n'en avaient pas plus que lui. Ils lui rappelaient sans cesse sa dignité royale; ils lui disaient, en toute occasion, qu'un roi de France ne devait pas se conduire comme un général ordinaire. Il ne devait pas entrer à Milan, parce qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France d'entrer dans une ville dont le château ne lui appartenait pas. Il ne devait pas non plus poursuivre Lannoy et Pescaire, parce que la dignité d'un roi de France ne permettait pas de laisser derrière lui des villes et des citadelles en état de révolte. Une tour lui ayant résisté au passage du Tesin, « il fit pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir été si outrageux » d'avoir voulu garder un tel poulailler à l'encontre de l'armée du roi » de France [1]. »

Déterminé par ces considérations, toutes étrangères à l'art de la guerre, François fit occuper Milan par la Trémouille; il laissa les troupes impériales se fortifier sur l'Adda et sur l'Oglio, et il vint en personne, le 28 octobre, mettre le siége devant Pavie, avec deux mille lances, huit mille fantassins allemands, six mille Suisses, six mille aventuriers français et quatre mille Italiens. Les murailles de Pavie n'étaient point entourées de fossés; en sorte que le roi, faisant approcher ses canons sans ouvrir de tranchées, eut bientôt pratiqué une large brèche; mais quand il donna l'assaut, il trouva qu'au delà du mur Leyva avait creusé un fossé profond; qu'il avait percé de meurtrières toutes les maisons des rues aboutissantes, et les avait garnies d'arquebusiers; en sorte que les Français furent repoussés après avoir perdu assez de monde à cet assaut. Les ingénieurs français essayèrent de détourner un des bras du Tessin, qui baigne les murs de Pavie, et de le rejeter dans l'autre bras; mais des pluies abondantes gonflèrent la rivière, et détruisirent en peu d'heures le travail de plusieurs jours. Il fallut alors en revenir à la méthode habituelle des siéges à cette époque, couper à la ville toutes ses communications avec la campagne, et attendre l'effet de la famine [2].

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 355. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 148.

[2] Républ. ital., c. 115. — Martin du Bellay, l. II, p. 357. — La Trémouille, c. 20. p. 229. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 148. — Galeatius Capella, l. IV, p. 43. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 280. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. V, p. 369.

Digitized by Google

Cependant François Ier paraissait avoir tout l'avantage sur son adversaire. Son armée était nombreuse et pleine d'ardeur ; l'argent ne lui manquait point, les vivres abondaient dans son camp ; il se faisait pour lui de nouvelles levées en Suisse, et les renforts lui arrivaient de toutes parts, tandis que l'armée de Pescaire et de Lannoy, épuisée par la dernière campagne, était encore tourmentée de dyssenteries, et ne pouvait obtenir aucun argent ni d'Espagne ni de Flandre. Ferdinand, frère de Charles-Quint, qui gouvernait l'Autriche en son nom, avait cependant aidé Bourbon à faire des levées de volontaires en Allemagne, mais il était, moins encore que son frère, en état d'avancer de l'argent. Henri VIII, préoccupé des intrigues qui entouraient sa sœur en Écosse, et mécontent de l'Empereur, qui, au dernier conclave, avait joué son ministre Wolsey, avait cessé de payer chaque mois le subside qu'il avait promis ; il n'effectuait point la descente en Picardie, dont il avait menacé la France, et il redemandait l'argent qu'il avait avancé aux impériaux [1].

Les États d'Italie étaient plus ébranlés encore. Envahis par deux souverains étrangers, également ennemis de leur liberté et de leur indépendance, ils ne se rangeaient au parti de l'un ou de l'autre qu'autant qu'ils le croyaient le plus fort. François Sforza, duc de Milan, n'avait éprouvé, de la part des généraux impériaux, que des actes de dureté et d'injustice; ses sujets, tourmentés par la peste, ruinés par la guerre, en partie envahis par les Français, ne pouvaient plus, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, nourrir et payer l'armée de Charles de Lannoy. Les Vénitiens regrettaient leur ancienne alliance avec la France ; le pape déclarait ne vouloir être que le père commun des fidèles, et s'offrait pour médiateur. Il envoya aux Français son dataire apostolique Jean Matthieu Ghiberti, pour traiter avec eux ; et après avoir proposé une trêve universelle de cinq ans, qui fut refusée également par les généraux impériaux et par le roi de France, il demanda d'assurer du moins sa propre neutralité et celle des autres États italiens [2].

Malheureusement pour l'Italie, Clément VII, qui avait joui d'une haute réputation d'habileté politique lorsqu'il était le conseiller et le premier ministre de Léon X, son cousin, avait montré, depuis qu'il

[1] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 683. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 199.

[2] Fr. Guicciardini, l. XV, p. 281. — Paolo Paruta, l. V, p. 331 — Bened. Varchi, Stor. Fiorent., l. II, p. 22.

occupait le siége pontifical, que son manque de décision et d'avarice le rendaient impropre à sa haute dignité. S'il avait su se résoudre à mettre une armée imposante sur pied, de concert avec les Vénitiens et les petits peuples d'Italie, il eût pu faire respecter sa neutralité, et peut-être dicter des conditions aux deux rivaux. Il resta au contraire désarmé et faible, dans l'attente de l'avenir, et il demeura ainsi à la merci du vainqueur. Au mois de janvier 1525, il s'engagea, en son propre nom, au nom des Médicis qui gouvernaient Florence, et de concert avec le sénat de Venise, à observer envers la France une stricte neutralité; mais comme cette neutralité n'était point armée, les Vénitiens ne refusèrent pas le passage au connétable de Bourbon, qui, vers le milieu de janvier, ramena d'Allemagne à l'armée impériale cinq cents chevaliers francs-comtois et six mille fantassins [1].

Quoique les Français eussent toujours leurs canons en batterie contre les murs de Pavie, et quoiqu'ils tentassent aussi d'ébranler ces murs par la mine, ils attendaient peu de succès de leurs efforts pendant la mauvaise saison. Ils ne pouvaient compter que sur les privations des assiégés, sur leur manque de vivres et de munitions de guerre, et surtout leur défaut d'argent; car la garnison de Pavie n'était point payée, et elle avait manifesté plusieurs symptômes de mutinerie. François, voulant occuper l'oisiveté de ses soldats, donner de l'activité à ses négociations dans le midi de l'Italie, et répondre aux sollicitations du parti angevin, qui se disait prêt à prendre les armes dans le royaume de Naples contre les Espagnols, détacha de son armée Jean Stuart, duc d'Albany, le même qui récemment avait été régent d'Écosse, avec deux cents lances, six cents chevau-légers et huit mille fantassins, pour aller tenter d'opérer une révolution dans le royaume de Naples [2].

Cependant Bourbon avait rejoint Pescara et Lannoy, avec les renforts qu'il amenait d'Allemagne, dans le temps même où François affaiblissait son armée pour envoyer un si fort détachement vers Naples. Les impériaux étaient déjà les plus forts; il est vrai que le roi ne le soupçonnait pas : il était trompé par ses capitaines, il croyait toutes

[1] Lettere de' Principi, t. I, f. 140-144. — Paolo Paruta, l. V, p. 532. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. V, p. 374. — Galeatius Capella, l. IV, p. 45. — Georg. Frundsberg. Kriegsthaten, b. II, p. 59.

[2] Négociations avec le pape dans ce but. Lettere de' Principi, t. I, p. 143. — Martin du Bellay, l. II, p. 559. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 149. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 547. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 283.

ses compagnies complètes, et il continuait à payer la solde de beaucoup de soldats, ou morts, ou désertés, ou même qui n'avaient jamais existé. Il commençait à éprouver les mêmes embarras auxquels il avait si souvent exposé ses généraux, le manque d'argent et celui de munitions de guerre ; mais cette détresse était bien plus vivement sentie dans le camp impérial. Toutefois Antonio de Leyva avait fait prendre patience à la garnison de Pavie, depuis longtemps privée de solde, en lui persuadant que son argent était tout prêt entre les mains du vice-roi Lannoy. Les landskuechts de celui-ci, au contraire, les soldats espagnols et les nouveaux renforts amenés par Bourbon, ne pouvaient se faire illusion sur la pauvreté de leurs généraux, et ils juraient qu'ils ne se remettraient pas en campagne avant d'avoir touché quelque argent. Pescaire, qui, toute sa vie, avait cherché à plaire aux fantassins espagnols, réussit, à force d'adresse et de flatteries, à obtenir d'eux la promesse qu'ils le suivraient encore un mois sans solde. Frundsberg, le capitaine des landsknechts, excita l'émulation des Allemands en leur représentant que c'étaient leurs frères et leurs compatriotes qui étaient assiégés dans Pavie, et il obtint d'eux la même promesse ; mais les hommes d'armes résistèrent avec obstination jusqu'à ce que les officiers impériaux eussent sacrifié eux-mêmes toutes leurs épargnes pour leur avancer quelques écus. Enfin l'armée impériale se mit en mouvement de Lodi, le 25 janvier, pour s'approcher de Pavie, et forcer les Français à lever le siége [1].

Le roi, averti de la marche de l'armée ennemie, rappela à lui, de Milan, la Trémouille et Lescuns. Beaucaire assure qu'alors même « il » ne faisait aucune des fonctions d'un général ; il consumait inutile- » ment son temps avec Anne de Montmorency, Brion et quelques » autres favoris, ignorants dans les affaires de guerre : il laissait à » Bonnivet tout le soin de l'armée, dont il se déchargeait lui-même ; » le plus souvent il n'assistait pas même au conseil, il remettait à Bon- » nivet les avis des autres, et il ne tenait aucun compte de l'opinion » des vieux capitaines [2]. » Il assembla cependant cette fois un conseil de guerre : ses plus vieux généraux, la Palisse, la Trémouille, le bâtard de Savoie, le duc de Suffolk de la Blanche-Rose, San-Severino

[1] Républ. ital., c. 115. — Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali, l. V, p. 379. — Galeatius Capella, l. IV, f. 47. — Fr. Guicciardini, l. XV, p. 290. — Martin Du Bellay, l. II. p. 379.

[2] Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 552. — Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 1, p. 13.

et Lescuns, maréchal de Foix, insistèrent sur la nécessité de lever le siége et de prendre avec l'armée une des nombreuses positions qu'offre un pays coupé de canaux et de rivières, pour empêcher les impériaux d'arriver jusqu'à Pavie. Ils assuraient que cette armée, sans argent comme sans munitions, ne pouvait manquer de se dissiper en peu de jours si on lui refusait la bataille, et qu'alors non-seulement Pavie, mais toutes les places du duché, tomberaient sans efforts entre les mains des Français. Si l'on voulait absolument combattre, la Trémouille proposait du moins d'aller attaquer les impériaux, au lieu de les attendre dans le camp [1]. Bonnivet et Saint-Marsault au contraire insistaient pour que le roi n'oubliât point sa dignité. « Un roi de » France, disaient-ils, ne recule pas devant ses ennemis : il ne se » laisse pas faire la loi par eux ; il ne renonce pas, à cause d'eux, aux » places qu'il a résolu de prendre, il ne change pas ses projets d'après » leurs caprices [2]. » Leur avis l'emporta : le roi se contenta de resserrer ses logements ; il rassembla son armée en un seul corps, à gauche du Tessin, au-dessous de la ville, son front du côté de Lodi, par où venaient les ennemis, était couvert par un rempart et un fossé ; sa droite était appuyée au Tessin, sa gauche aux murailles d'un vaste parc, qui entourait la maison de chasse des ducs de Milan, à Mirebel : c'est ainsi qu'il attendit l'ennemi [3].

Cependant plusieurs échecs avaient affaibli les Français. Le Milanais Jean-Jacques de Médicis avait surpris le château de Chiavenna, et répandu ainsi l'alarme chez les Grisons, qui, se croyant menacés d'une guerre avec l'Empereur, rappelèrent six mille hommes qu'ils avaient dans le camp du roi. Ceux-ci le quittèrent cinq jours avant la bataille [4]. D'autre part, quatre mille Italiens, que le marquis de Saluces amenait de Savone au roi, se laissèrent surprendre dans une embuscade en traversant l'Alexandrin, et y périrent presque tous. Jean-Louis Palavicini, qui se rendait au camp avec un corps plus considérable encore, fut défait, le 15 février, à Casal-Maggiore, et demeura prisonnier des ennemis. Jean de Médicis enfin, le commandant des bandes noires, fut blessé à

[1] Mémoires de la Trémouille, c. 21, p. 231.

[2] Brantôme, Éloge de l'amiral Bonnivet, t. II, p. 119.

[3] Arnold. Ferroni, p. 131. — Martin Du Bellay, l. II, p. 383. — Franç. Guicciardini, l. XV, p. 291. — Pauli Jovii Vita Davali, l. VI, p. 391. — Galeatius Capella, l. IV, p. 51.

[4] Martin du Bellay, p. 384. — Arn. Ferroni, p. 134.

la cuisse, le 20 février, au moment où il venait de remporter un avantage signalé, et fut obligé d'abandonner le camp [1]. En même temps le pape, insistant pour la paix, offrait de nouveau sa médiation ; il recommandait aussi d'aider les Génois à se remettre en liberté [2]. Enfin, le 22 février, l'armée espagnole reçut 150,000 ducats, qui lui étaient envoyés d'Espagne [3].

Ainsi, la position de l'armée française, entre une place forte défendue par une nombreuse garnison et une armée qui venait l'assaillir, devenait tous les jours plus dangereuse. Dès le 1er février, Pescara, Lannoy et Bourbon s'étaient approchés jusqu'à un mille des avant-postes français. Cependant ils hésitaient s'ils attaqueraient le roi dans ses retranchements, et, pour l'en faire sortir, ils cherchaient chaque jour à engager des escarmouches. Le mois presque entier se passa de cette manière ; enfin, le 24 février, Pescara résolut de pénétrer dans le parc de Mirebel, de le traverser pour arriver à Pavie, et de dégager ainsi la garnison ; on, s'il était attaqué tandis qu'il tournerait ainsi les Français par leur gauche, de les attirer du moins hors de leurs retranchements, dans le terrain ouvert du parc. Il fit abattre, à une distance du camp français, le mur de ce parc avec le bélier et la sape, dont les coups n'étaient point entendus au loin. Il fit revêtir aux troupes impériales des chemises blanches, pour qu'elles pussent se reconnaître dans l'obscurité, et il les fit entrer par cette brèche deux heures avant le jour. Toutefois les Français étaient sur leurs gardes : ils s'étaient rangés en bataille, et une formidable artillerie, commandée par Jacques Gaillot de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, couvrait leur front [4].

Lorsque l'avant-garde impériale, commandée par Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto [5], eut commencé à passer, à portée du canon français, dans une plaine tout unie, les décharges de Jacques Gaillot firent dans ce corps d'épouvantables trouées. Le corps de bataille, conduit par Pescaire, l'arrière-garde, sous les ordres de Lannoy et de Bourbon, devaient, à leur tour, se soumettre à ce feu meurtrier avant d'atteindre un petit vallon où un pli du terrain pouvait les mettre à couvert.

[1] Arn. Ferroni, p. 153. — Républ. ital., c. 115.
[2] Lettere de' Principi, p. 148-149.
[3] *Ibid.*, p. 153.
[4] Brantôme, Vie de Gaillot, t. II, p. 167.
[5] On le nomme indifféremment del Guasto, et del Vasto ; les Espagnols le nomment Basto.

Guasto fit éparpiller ses soldats, et prendre la course, pour qu'ils souffrissent moins dans cette traversée. A cette vue, le roi s'écria : « Les » voilà qui fuient, chargeons ! — Chargeons, chargeons ! » répétèrent Bonnivet, Chabot et Saint-Marsault, et les autres jeunes courtisans qui l'accompagnaient. A l'instant, toute la gendarmerie s'élance de ses lignes, passe devant la tête de l'artillerie française, et en suspend le feu. Toutefois ces fuyards que François Ier croyait trouver en désordre s'étaient de nouveau rangés en bataille. La cavalerie ennemie était entremêlée d'arquebusiers espagnols ; et ceux-ci reçurent la charge des lances françaises avec un feu bien nourri. Beaucoup de vaillants chevaliers furent abattus, et les chevaux s'arrêtèrent dans leur course [1].

Les deux armées se trouvèrent alors en entier engagées : elles étaient à peu près égales en forces ; chacune comptait environ quinze mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Mais déjà le mouvement imprudent du roi avait donné l'avantage à ses ennemis ; il avait arrêté le feu de son artillerie, fort supérieure à celle des impériaux, et il avait dégarni les flancs de ses Suisses et de ses landsknechts en se portant en avant. Pescaire profita aussitôt de cette imprudence : il fit avancer huit cents fusiliers espagnols sur les flancs de la gendarmerie française, en même temps que le marquis del Guasto, avec toute l'avant-garde, se jetait dans le vide qu'avait laissé cette gendarmerie, et attaquait l'aile droite française, commandée par Anne de Montmorency. De toutes parts l'acharnement était extrême, et si l'armée française avait manqué à la tactique, elle rachetait cette faute par la plus brillante valeur. Les Suisses cependant, qui se trouvaient à l'aile droite, déconcertés par l'attaque de flanc qu'ils n'avaient pas dû attendre, ne soutinrent point leur antique réputation : leur capitaine Jean de Disbach fut tué, et dans ce moment ils prirent la fuite, abandonnant Montmorency et Fleuranges, qui furent faits prisonniers. A côté d'eux était placé le duc de Suffolk de la Rose-blanche [2], avec sa légion de landsknechts : il y fut tué. Près de lui périrent Longman d'Augsbourg, capitaine de landsknechts ; François de Lambesc, frère du duc de Lorraine ; Wittemberg de Lauffen, Théodoric de Schomberg ; et les landsknechts, ne se rebutant point par la perte de tant de chefs, furent presque tous massacrés

[1] Mart. du Bellay, l. II, p. 390. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 554. — Pauli Jovii Vita Davali, l. VI, p. 324.

[2] Richard de la Pole, quatrième fils d'Élisabeth, sœur d'Édouard IV, et prétendant au trône d'Angleterre.

sur la place. En même temps le roi, avec sa gendarmerie, se voyait attaqué en face, en flanc et par derrière. Bonnivet, qui était auprès de lui, reconnaissant que la bataille était perdue, et qu'elle l'était par sa faute, courut, la visière haute, au plus épais des ennemis, et y fut tué [1]. La Palisse, maréchal de Chabannes; Lescuns, maréchal de Foix; le vieux la Trémouille, le grand écuyer Galeas de San-Severino, Aubigny, le comte de Tonnerre et beaucoup d'autres grands seigneurs furent aussi tués auprès du roi. De toutes les parties de l'armée les chevaliers se dirigeaient vers l'endroit où ils savaient le roi en péril : Bussy d'Amboise lui-même, qui était chargé de contenir la garnison de Pavie, abandonna son poste pour venir au secours du roi, et fut tué en arrivant. Les Espagnols d'Antonio de Leyva, profitant de ce qu'il leur laissait le passage libre, arrivèrent alors sur le champ de bataille, et, n'y trouvant plus d'ennemis, ils égorgèrent les prisonniers faits par leurs frères d'armes. Il n'y avait guère plus d'une heure que la bataille était partout engagée, et déjà elle était complétement perdue. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, avait pris la fuite avec l'arrière-garde, qu'il commandait. François avait montré une grande valeur personnelle; on assure qu'il avait tué de sa main le marquis de Saint-Ange, dernier descendant de Scanderberg [2]. Autant il était brave, autant il était hors d'état de faire les fonctions d'un général d'armée. Quand il vit sa troupe en déroute, il poussa son cheval au galop pour passer le pont du Tesin, ne sachant pas que les fuyards l'avaient coupé derrière eux : d'ailleurs, avant d'y arriver, il rencontra quatre fusiliers espagnols, qui l'arrêtèrent; leurs fusils étaient déchargés, mais l'un d'eux abattit le cheval du roi d'un coup de crosse qu'il lui donna à la tête. Deux chevau-légers espagnols, Diego d'Abila et Juan d'Urbieta, arrivèrent sur ces entrefaites, sans reconnaître le roi, qui n'avait pas dit une parole, et qui était tombé, dans un fossé, sous son cheval; ils remarquèrent la richesse de ses habits et le cordon de Saint-Michel dont il était décoré, et ils menacèrent les fusiliers de le tuer s'ils n'étaient pas admis au partage de sa rançon. Dans ce moment, un gentilhomme du duc de Bourbon, les uns disent la Mothe, d'autres Pompéran, arriva, et reconnut le roi : il courut au vice-roi Lannoy, qui le suivait de près,

[1] Brantôme, Éloge de Bonnivet, t. II, p. 161.

[2] Arn. Ferroni, p. 155. — Alfred d'Ulloa, Vita di Carlo V. l. II, f. 99, dit au contraire que la bataille dura jusqu'à deux heures avant le coucher du soleil; ce fut plutôt la poursuite et le massacre.

et l'amena assez à temps pour sauver cet important prisonnier, pendant que ses capteurs étaient prêts à se battre entre eux pour ses dépouilles. On le tira de dessous le cheval, qui l'accablait; on lui dit que le vice-roi était près de lui; alors, pour la première fois, il parla, il confessa qu'il était le roi, et il se rendit. On le désarma aussitôt, et on lui trouva deux petites blessures, au visage et à la main [1]. Parmi les prisonniers se trouvaient aussi le jeune roi de Navarre, le bâtard de Savoie, Anne de Montmorency, le comte de Saint-Pol, Brion-Chabot, Laval, Chandieu, Aubriconrt, Fleuranges, Frédéric de Bozzolo et deux Visconti [2].

La résistance des Français cessa au moment où ils apprirent que leur roi était prisonnier; mais le massacre dura quelque temps encore: aussi beaucoup de fuyards n'espérant point de merci, se précipitèrent dans le Tessin pour le traverser à la nage, et périrent dans les flots. La perte des Français fut estimée à huit mille hommes; on assura que les impériaux n'en avaient pas perdu plus de sept cents. Empressés de recueillir leur riche butin, et de mettre en sûreté leurs prisonniers, ils ne s'éloignèrent point du champ de bataille, tandis que le comte de Clermont se retirait par le Piémont, à la suite du comte d'Alençon, en coupant les ponts après lui; que Théodore Trivulzio évacuait Milan, et se retirait par le lac Majeur; qu'enfin de tous les côtés à la fois les Français, dans la même journée, sortaient de la Lombardie [3]. Le duc d'Albany, qui, avec un corps d'armée, s'était avancé jusqu'à l'entrée du royaume de Naples, y était, depuis le 15 février, arrêté à Formello, par la maladie [4].

Le connétable de Bourbon, au moment où il apprit que le roi était prisonnier, lança en l'air, en signe de joie, le bâton de commandement, ou l'estoc qu'il tenait à la main, et, l'ayant saisi de nouveau et remis au fourreau, il contint l'éclat de sa joie, descendit de cheval, et vint auprès de son souverain prisonnier lui baiser la main [5]. François

[1] Lettre de l'ambassadeur du pape à Venise. — Lettere de' Principi. t. I, f. 151 verso.

[2] Mart. du Bellay, l. II, p. 395. — La Trémouille, c. 21, p. 236. — Arn. Ferroni, l. VII, p. 155. — Fr. Belcarii, l. XVIII. p. 554. — Georg. Frundsberg, B. III, f. 49. — Galeatius Capella, l. IV, f. 52. — Pauli Jovii Vita Davali, l. VI, p 402. — Franç. Guicciardini, l. XV, p. 297.—Brantôme, Éloge de François Ier, t. II, p. 230. — Guill. Paradin, Histoire de nostre temps, l. II, p. 41. — Ferreras, t. XIII, p. 43. — Miniani, l. II, c. 6, p. 75.

[3] Hist. des Républ. ital., c. 115.

[4] Lett. de' Princ., t. I, f. 149.

[5] *Ibid.*, f. 153.

fut d'abord conduit dans la tente du vice-roi Lannoy, autour de laquelle se pressaient tous les officiers espagnols, et même les soldats, dont aucun ne voulait se retirer sans l'avoir vu. Il fut bientôt transféré dans la citadelle de Pizzighittone, et là Bourbon fut de nouveau introduit dans sa chambre. On assure qu'en le voyant entrer, le roi lui dit : » Êtes-vous bien fier de votre victoire, quand ce sont vos proches qui » sont opprimés, vaincus, dissipés?—Sire, répondit celui-ci, si je n'y » avois pas été forcé, combien volontiers je m'en serois abstenu. » Alors ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, où ils causèrent une demi-heure à l'écart. Pompéran, qui avait si fort contribué à sauver Bourbon, se montra dès lors si officieux envers le roi pendant toute sa captivité, qu'il rentra ainsi en grâce auprès de lui [1]. Alarçon, capitaine d'infanterie espagnole, avait été chargé de garder François dans Pizzighittone jusqu'à ce qu'on sût quelle décision Charles-Quint prendrait à son égard. Le roi, impatient de connaître cette décision, donna au commandeur Pennalosa, chargé de porter à l'Empereur les nouvelles de sa défaite, la permission de traverser la France [2]. Il lui remit lui-même une lettre dans laquelle il implorait la générosité de l'Empereur. Le style de François était en général diffus et traînant : sa lettre est longue et peu signifiante; nous nous contenterons d'en rapporter ces phrases : » Par quoi, s'il vous plaist avoir cette honnête pitié, et » moyenner la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, lequel » on veut rendre ami, et non désespéré, vous pouvez faire un acquest, » au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre » esclave [3]. » Le même commandeur portait une lettre de François à sa mère, à laquelle, en en détachant une seule phrase, on a donné une célébrité qu'elle ne méritait pas; la voici tout entière : » Pour vous » avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes » choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve; et » pour ce que, en notre adversité, cette nouvelle vous fera quelque » peu de reconfort, j'ai prié qu'on me laissât vous écrire ces lettres, ce » qu'on m'a agréablement accordé. Vous suppliant ne vouloir prendre » l'extrémité de vous-même, en usant de votre accoutumée prudence, » car j'ai espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous re-

[1] Arn. Ferroni, t. VII, p. 157.
[2] Robertson's, b. IV. p. 298.
[3] Registre manuscrit du parlement; au 10 novembre 1525, cité par Dulaure, Histoire de Paris, t. III, p. 5.

» commandant vos petits-enfants et les miens ; vous suppliant faire » donner sûr passage et le retour pour l'aller et le retour en Espagne » à ce porteur, qui va vers l'Empereur pour savoir comme il faudra » que je sois traité. Et sur ce très-humblement me recommande à » votre bonne grâce [1]. » Il n'y a peut-être aucun lieu de blâmer le style très-humble de ces lettres, car alors cette humilité passait pour un mérite ; mais on doit s'étonner de la hardiesse de ceux qui ont fait de la dernière le billet fameux par son laconisme et son énergie. « Ma- » dame, tout est perdu fors l'honneur [2]. »

[1] Dulaure, Hist. de Paris, t. III, p. 4, d'après une chronique manuscrite de Nicaise Ladam, roi d'armes de Charles V, p. 191, et les registres du parlement, au 10 novembre.

[2] Daniel, Histoire de France, t. V, p. 543, raconte le premier cette lettre. Il cite Antonio de Vera. Hist. de Charles V.

CHAPITRE IV.

Effroi que cause en France la captivité du roi. Négociations avec l'Angleterre et avec les États d'Italie. Traité de Madrid. François Ier, remis en liberté, ne veut plus l'observer. Il recommence la guerre. Ligue sainte. Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai. — 1525-1529.

La France n'avait point encore appris, ni par la captivité du roi Jean, ni par la folie de Charles VI, combien il est essentiel qu'une monarchie se précautionne contre les infortunes qui peuvent frapper la personne seule du monarque. L'État était confondu réellement, et aux yeux de tous, avec l'individu qui aurait dû n'en être que le chef. Il délirait quand le roi était fou, il semblait être aux mains de ses ennemis quand le roi était captif. François Ier, plus prudent que le roi Jean, avait, il est vrai, en partant pour l'Italie, déféré la régence du royaume à sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême ; en sorte qu'une autorité légitime était reconnue en France, malgré sa captivité : mais la souveraineté était demeurée entière dans sa personne ; lui seul pouvait traiter, lui seul était appelé à faire des sacrifices pour sa propre rançon, et représentait la volonté de la France, encore que le danger ou la crainte ne lui permissent plus à lui-même d'avoir une volonté.

C'est à Lyon que la duchesse d'Angoulême reçut la funeste nouvelle de la défaite et de la captivité de son fils. Le royaume était dans un danger imminent ; sa principale armée était détruite, ses trésors dissipés, ses peuples, accablés par les impositions et réduits au désespoir, ne pouvaient plus payer : on savait qu'il existait un parti nombreux de mécontents, et l'on pouvait craindre qu'il ne se rallièt au duc de Bourbon, le premier prince du sang. Après lui, le plus grand personnage du royaume, le duc d'Alençon, était accusé de s'être dérobé aux dangers de la bataille de Pavie par une retraite précipitée ; et, un mois après son retour à Lyon, il y mourut de honte et de douleur. Le troi-

sième des princes du sang, le duc de Vendôme, après la fuite ou la mort des deux premiers, devenait chef de la maison régnante. On le soupçonnait d'être toujours demeuré en correspondance avec son cousin le duc de Bourbon; il était gouverneur de la Picardie, et commandait l'armée la plus rapprochée de la capitale. Ceux que les malheurs de l'État, le poids des impôts, la destruction des anciennes libertés, la violation de toutes les lois par le chancelier Duprat, avaient aigri contre le gouvernement, disaient qu'au premier des princes du sang appartenait la régence, et non à une femme étrangère, qui n'était pas même princesse. Entre les conseillers au parlement de Paris, il y en eut plusieurs qui suggérèrent à Vendôme de réclamer ses droits, et qui lui promirent de le seconder. C'était parmi eux que couvait le plus profond ressentiment contre Duprat, comme violateur impudent de la justice et des lois [1]. Cependant la France était perdue si le peu de forces dont elle disposait encore s'était divisé dans ce moment critique. Vendôme le sentit, et, chargeant le comte de Brienne de le remplacer en Picardie, il partit pour Lyon sans s'arrêter à Paris. Louise de Savoie, reconnaissante, le nomma président du conseil [2].

C'était le 7 mars que la première nouvelle de la déroute de Pavie et de la captivité du roi était arrivée à Paris. Le parlement, dès qu'il en fut informé, manda l'archevêque d'Aix, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et le lieutenant-criminel, afin de prendre avec eux des mesures pour la sûreté de la ville, comme si l'ennemi eût été déjà devant les murs. Il ordonna que cinq des portes de la capitale seulement demeurassent ouvertes, et que des conseillers au parlement et à la chambre des comptes y fissent sans cesse la garde avec les bourgeois. Il fit tendre des chaînes en travers de la rivière, il en fit préparer d'autres pour fermer les rues à la première alarme, et il appela le vieux seigneur de Montmorency, dont les deux fils avaient combattu à Pavie, pour venir prendre le commandement à Paris [3]. Ces mesures de précaution contre une attaque immédiate n'étaient pas seulement prises dans la capitale; des commissaires envoyés par la régente arrivèrent successivement dans toutes les bonnes villes; ils y exposèrent la calamité dont le royaume avait été frappé; ils recommandèrent de détourner la

[1] Mémoires de Martin du Bellay, t. XVIII, l. III, p. 4.—Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 559.

[2] *Ibid.*, p. 5.

[3] D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, t. II, p. 952.

colère de Dieu par des jeûnes, par des prières, et surtout par le supplice de ceux qu'on regardait comme les ennemis de Dieu; ils signalèrent comme les plus dangereux, les joueurs, les blasphémateurs, et tous ceux qui étalaient un trop grand luxe dans leurs habits; ils conseillèrent enfin aux magistrats de chaque ville d'en fermer les portes, d'en exclure les personnes suspectes, de redoubler de vigilance sur les étrangers, et de se pourvoir d'armes de défense. A Poitiers, la ville peut-être la plus éloignée du danger, ces communications furent faites le 3 avril 1523 [1].

Il y avait à peine huit jours que les Parisiens avaient reçu ces fatales nouvelles, lorsqu'ils furent avertis qu'un corps de dix-huit cents cavaliers avait passé à Vitry, et qu'il avait pillé les paysans, en criant *Vive Bourbon!* Probablement ils n'avaient proféré ce cri que pour effrayer les villageois, prendre querelle avec eux, et faire naître une occasion de pillage [2]. En même temps, quelques prédicateurs se déchaînaient dans les chaires contre la régente, et des billets anonymes, semés dans les rues, l'accusaient, avec le chancelier Duprat, de tous les malheurs de l'État [3]. Le parlement, doublement alarmé, d'une part sacrifia six mois de ses gages pour venir au secours de l'État, de l'autre fit saisir entre les mains des receveurs tous les deniers publics qui se trouvaient dans leurs caisses, afin de les employer aux fortifications de Paris et des petites places du voisinage [4].

Le gouvernement aurait été bientôt désorganisé si le parlement de Paris avait persisté dans cette usurpation de pouvoirs, et si les autres autorités locales l'avaient imité. La marche des troupes qui avait inspiré aux Parisiens tant d'alarmes n'était pas d'un moins fâcheux exemple; c'était le comte de Guise, gouverneur de Champagne et de Bourgogne, qui l'avait ordonné, effrayé d'un mouvement populaire qui, de l'Allemagne, s'était communiqué à la Lorraine, et qui lui paraissait bien plus redoutable que l'invasion d'un monarque ennemi. Les paysans de la Souabe, et d'autres parties de l'Allemagne, dans les têtes desquels fermentaient les idées de la réforme, avaient voulu la porter de l'ordre religieux dans l'ordre politique; ils ne prétendaient payer que les grandes dîmes et point les petites, que les cens et les droits féodaux

[1] Annales d'Aquitaine, t. IV, f. 218.
[2] D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, p. 956.
[3] *Ibid.*, p. 958.
[4] Garnier, d'après les registres du parlement, t. XII. p. 337.

fixés anciennement, non ceux que les seigneurs ajoutaient tous les jours; ils voulaient ne rendre à leurs seigneurs que les services qui conviennent à des hommes libres, et non les œuvres serviles qu'on leur imposait seulement pour les humilier; car ils soutenaient qu'il ne devait plus y avoir d'esclaves parmi les chrétiens, et que le sang du Christ les avait tous rachetés [1]. Luther vit bientôt avec effroi que les princes, les gentilshommes, les bourgeois même, rejetaient ces demandes avec indignation; qu'ils accusaient la réforme de favoriser la sédition, et qu'elle perdrait tout crédit auprès d'eux si le chef des réformateurs donnait à entendre que le christianisme proscrivît l'esclavage. Il répondit donc aux demandes écrites des paysans par un long discours, où il leur enseignait que les vertus de l'Évangile sont la soumission et l'obéissance; que la foi s'affermit dans l'adversité; que l'esclavage a été reconnu par le Nouveau comme par l'Ancien Testament [2]. En même temps, il s'adressa aux princes et aux seigneurs pour leur recommander la modération et la charité envers ceux qui dépendaient d'eux; mais bientôt, provoqué par les désordres de la populace soulevée, il écrivit de nouveau qu'il était temps de sonner la trompette guerrière, et d'appeler tous les amis de l'ordre à repousser de concert les insurgés, et à les détruire comme des bêtes féroces [3]. Ces paroles violentes, qui ont été, avec justice, reprochées à Luther, ne furent que trop bien entendues. Les paysans, assaillis de toutes parts, traqués, massacrés et, lorsqu'ils étaient pris, pendus aussitôt, quittèrent la Souabe, traversèrent le Rhin et l'Alsace, et entrèrent, par Saverne et Sarrebruck, en Lorraine. Ils n'étaient plus alors qu'au nombre de quinze mille; mais ils se flattaient de trouver de l'appui dans les paysans de la Lorraine et de la France, qui n'étaient pas moins opprimés qu'eux. Le comte de Guise, averti longtemps par avance de leur approche, car ils marchaient lentement, rassembla toutes les troupes éparses dans la Champagne, la Bourgogne et l'Ile-de-France, et en forma un corps de six mille hommes, avec lesquels il marcha au secours du duc Antoine de Lorraine son frère. Il rencontra les Rustauds, comme on les appelait, au pied de la montagne de Saverne. Ces paysans se retiraient vers Strasbourg; il les attaqua, les défit, et, ne leur accordant aucun quartier, il en tua huit ou dix mille; le reste se dispersa dans les mon-

[1] Jo. Sleidani, Comm., l. V, f. 76.
[2] *Ibid.*, l. V, f. 79, verso.
[3] *Ibid.*, f. 82, recto.

tagnes. La régente témoigna au comte de Guise assez de mécontentement de ce que, dans un moment si critique, il avait conduit hors de France la seule armée qui couvrît la capitale, et l'avait exposée à succomber dans une querelle étrangère [1]. Au contraire, le roi, lors de son retour, approuva Guise d'avoir, par sa vigueur, supprimé cette guerre servile dès sa naissance.

Le comte de Guise, après cette expédition, était arrivé à Lyon, auprès de la régente; le maréchal de Lautrec, gouverneur de Guienne et de Languedoc, s'y était rendu également, après avoir pourvu à la défense des deux routes qui, d'Espagne, pouvaient conduire en France par Bayonne et par Narbonne [2]. De concert avec eux, Louise donna ordre au marquis de Saluces de rassembler les restes de l'armée battue à Pavie, et d'offrir aux soldats de leur payer les arrérages de leur solde pour les rappeler sous leurs drapeaux. Elle chargea André Doria d'aller, avec sa flotte, chercher le duc d'Albany, qui, avec son corps d'armée, était toujours dans les États de l'Église, et de le ramener en Provence [3]. Enfin elle écrivit aux divers parlements, de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon et Grenoble, pour les engager à tranquilliser les habitants de leur ressort, et leur montrer les ressources de la France [4]. Le sire d'Alligre et Adam Fumée, qui avaient reçu cette commission auprès du parlement de Paris, lui déclarèrent, le 21 mars, « que la » principale espérance de Madame est en Messieurs de la cour, et, » après eux, à ceux de la ville de Paris, auxquels le roi recommandoit » ladite Dame et Messieurs ses enfants, et lui avoit mandé qu'elle se » retirât en cette ville, et y amenât Messieurs ses enfants [5]. »

Le parlement de Paris n'était nullement animé d'un esprit de liberté ou de résistance; mais ces magistrats, fort honnêtes gens, très dévoués à la chose publique, et en général très-savants dans les lois, n'entendaient rien à la politique ou à l'administration : aussi, lorsqu'ils voulurent essayer de s'en mêler, ne surent-ils faire autre chose que troubler le gouvernement. En réponse à l'invitation de la régente, ils lui envoyèrent une députation, chargée de lui porter des remontrances [6].

[1] Martin du Bellay, l. III, p. 8.
[2] Arn. Ferroni, l. VII, p. 157. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXVII, p. 123.
[3] Martin du Bellay, l. III, p. 5.
[4] Arn. Ferroni, l. VII, p. 157.
[5] Preuves de l'histoire de Paris de D. Félibien, t. II, p. 656.
[6] *Ibid.*, p. 657.

Ils lui disaient que le malheur qui venait de frapper le royaume devait, avant tout, être attribué à l'indulgence dont on avait usé envers ceux qui étaient atteints de l'hérésie luthérienne. Le parlement demandait qu'ils fussent exterminés ; il attribuait le progrès de cette hérésie à la suppression de la pragmatique sanction, dont il demandait le rétablissement. Il demandait encore que le roi révoquât toute aliénation du domaine, des aides et des gabelles, dont il avait engagé pour plus de 1,300,000 livres, et, au lieu de rembourser les financiers qui avaient pris ces revenus en nantissement, il voulait qu'on les poursuivît comme coupables d'avoir volé l'État ; il sollicitait enfin des ordonnances somptuaires contre le luxe, qu'il regardait comme la cause principale de la misère. Plus raisonnable et mieux instruit quand il parlait de l'administration de la justice, il réclamait ensuite la suppression des évocations au grand conseil, qui enlevaient les plaideurs à leurs juges naturels ; l'abolition des commissions judiciaires et des confiscations anticipées, car il n'était pas rare que le roi donnât à un de ses favoris la fortune d'un prévenu, en même temps qu'il choisissait parmi les ennemis de celui-ci, quelquefois même parmi ceux qui se partageaient ses dépouilles, les hommes qu'il chargeait de le condamner. Le parlement enfin protestait contre la vénalité des offices, qu'il signalait comme l'opprobre de la magistrature [1].

La régente sentait bien qu'elle ne pouvait donner satisfaction au parlement sur la plupart de ces demandes ; que ce n'était pas au milieu des besoins urgents qui la pressaient qu'il lui serait facile d'abolir les abus ; que d'ailleurs il lui importait trop de conserver la faveur du pape pour risquer de se brouiller avec lui en rétablissant la pragmatique sanction. De toutes les demandes du parlement, une seule lui coûtait peu à satisfaire : c'était celle qui concernait les malheureux luthériens. Elle n'avait aucun zèle pour la foi, mais elle ne montrait aussi aucune sympathie pour ceux qu'exaltaient les idées religieuses. Elle fit saisir un homme de lettres du Bourbonnais, nommé Jacques Pavanes, qui avait été attiré à Meaux par l'évêque, à cause de son savoir ; et l'ayant fait condamner comme relaps, elle le fit brûler vif en la place de Grève. Peu après, un autre luthérien, surnommé l'Ermite de Livry, fut aussi brûlé vif au parvis Notre-Dame, avec un grand apparat. « La grosse » cloche du temple étant sonnée à grand branle, pour émouvoir le

[1] Garnier, d'après les registres du parlement, t. XII, p. 337.

» peuple de toute la ville, disant et affirmant les docteurs, qui le » voyoient persévérer avec telle constance, que c'étoit homme damné » qu'on menoit au feu d'enfer [1]. » Ce fut alors que Guillaume Farel s'enfuit à Genève, où il prêcha la réforme, et que Jacques Fabri, qui passait pour un des plus habiles docteurs de la Sorbonne, fut sauvé du supplice du feu par la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui sut plus tard intéresser son frère en faveur de ce savant persécuté [2].

La régente et son conseil s'occupaient en même temps de diviser les ennemis de la France. Si le roi d'Angleterre Henri VIII avait persisté dans son alliance avec l'Empereur, s'il avait attaqué François en Picardie tandis que celui-ci éprouvait en Italie une si fatale déroute, le royaume, épuisé, dégarni de troupes, privé de chef, aurait eu de la peine à résister : mais, dès avant la bataille de Pavie, quelque froideur s'était manifestée entre les deux souverains. Le cardinal Wolsey avait cessé d'être courtisé par l'Empereur, et son orgueil s'en était offensé [3]. D'après le traité de Windsor, Charles V devait épouser Marie, fille de Henri VIII ; cependant on savait qu'il avait demandé la main d'Isabelle de Portugal, et que Henri avait offert sa fille au roi d'Écosse. Par ce même traité, Henri avait promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, et Charles du côté de la Guienne : ni l'un ni l'autre n'avait tenu son engagement ; tous deux cependant s'accusaient réciproquement d'y avoir manqué [4].

Mais, lorsque la nouvelle de la captivité de François Ier fut portée en Angleterre, Henri VIII et son ministre Wolsey comprirent que la sûreté du pape exigeait un changement d'alliances, d'autant que la poursuite de leurs premiers projets et de leurs premiers ressentiments ne les conduirait, par la victoire, s'ils l'obtenaient, qu'à la servitude. Il n'était pas impossible en effet à Henri de démembrer la France, d'acquérir la Picardie, la Normandie, la Guienne, peut-être même l'Ile-de-France ; mais tout le reste du royaume serait tombé aux mains de l'Empereur, et celui-ci, maître de l'Espagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie, rêvant déjà la monarchie universelle, ne tarderait pas à vouloir reprendre aux Anglais les provinces qu'il leur aurait d'abord cédées. Les conséquences du traité de Grenade, pour le partage du royaume

[1] Théod. de Bèze, Histoire ecclésiastique l. I, p. 7.
[2] Jo. Sleidani, Comm., l. V, f. 83, verso.
[3] Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 560.
[4] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 212.

de Naples, se reproduiraient, mais sur un plus grand théâtre; les Français eux-mêmes, plutôt que de demeurer partagés, s'uniraient aux impériaux contre les Anglais, et ceux-ci ne recueilleraient d'une conquête passagère que honte et que ruine. Cependant c'est peut-être une des plus grandes preuves de jugement et de décision données par Henri VIII, que d'avoir su renoncer à temps à ce rêve brillant. Il fit immédiatement à l'Empereur, en réponse à la communication qu'il reçut de lui, relative à la victoire de Pavie, des demandes qui devaient amener une brouillerie. Charles ne devait, disait-il, conclure aucun traité avec François, sans faire valoir les droits de Henri à la couronne de France; il devait pousser immédiatement ses armées dans le royaume, et en même temps lui livrer François, qu'il prétendait être compris dans la clause par laquelle les deux souverains s'engageaient à se livrer réciproquement les rebelles l'un de l'autre; car il affectait de ne le regarder que comme un prince révolté contre lui [1]. Comme il s'y était attendu, Henri ne reçut de Charles que des réponses évasives; il invita alors Louise de Savoie à lui envoyer des ambassadeurs, et, dès le 9 juin, celle-ci leur avait donné, à Lyon, des lettres de créance [2]. Elle les chargeait de détacher, à tout prix, l'Angleterre de l'Empereur; et en effet ses deux négociateurs, Jean de Brinon et Joachim de Passano, signèrent à Moore, le 30 août 1525, une alliance défensive entre les rois de France et d'Angleterre. Par deux autres traités de la même date, le roi de France reconnaissait devoir au roi d'Angleterre deux millions d'écus d'or, qu'il s'engageait à payer en vingt ans, à raison de 100,000 écus par année. Les arrérages du douaire de Marie, sœur de Henri et veuve de Louis XII, furent réglés en même temps [3].

Si le roi d'Angleterre avait été alarmé de la victoire de l'Empereur, son allié, les États d'Italie avaient eu lieu de l'être bien davantage encore. L'armée victorieuse était au milieu d'eux, enivrée d'orgueil, dépourvu d'argent, et accoutumée à tous les excès. Déjà elle avait commencé à demander impérieusement aux petits États qui l'entouraient, des contributions de guerre; en même temps elle ne se maintenait dans le pays qu'elle occupait que par le pillage des paysans et par des réquisitions sur les villes. Après s'être fait donner de l'argent par le duc de Ferrare et la république de Lucques, elle en demandait

[1] Rapin Thoyras, t. XV, p. 215.
[2] Rymer, t. XIV, p. 37.
[3] *Ibid.*, p. 48 et suiv.

au pape et aux Vénitiens, et les généraux impériaux ne cachaient plus les prétentions de leur maître à la souveraineté de toute l'Italie. Les Vénitiens, les premiers, sentirent la nécessité d'armer toute la péninsule pour la défense de sa liberté ; et, dès le 6 mars, ils dépêchèrent un ambassadeur en Angleterre pour tâcher de s'entendre avec Henri VIII sur la conservation de l'équilibre de l'Europe [1]. Le pape avait, de son côté, voulu se préparer à la résistance, et, le 16 mars, le dataire apostolique avait écrit au nonce, en Angleterre, de travailler à une ligue avec Henri VIII et les Vénitiens [2]. Dès que ceux-ci entrevirent la chance d'un accord possible avec Henri, le nonce du pape en Suisse reçut commission, le 2 juillet, de s'assurer s'il pourrait lever sans bruit dix mille Suisses, prêts à descendre d'un moment à l'autre en Italie, à la solde du saint-siége et des Vénitiens [3]. En même temps, des communications avaient été faites à la régente par ces deux puissances : on l'invitait à ne désespérer de rien, et à seconder l'Italie avec toutes ses forces, car celle-ci était prête à prendre les armes ; elle l'assisterait à son tour, et lui ferait rendre son fils.

Déjà les fondements d'une ligue formidable pour résister à la puissance impériale, et l'arrêter au milieu de ses victoires, étaient jetés dans toute l'Europe ; mais malheureusement les destinées des nations étaient alors confiées à des hommes sans caractère et sans bonne foi. Ils étaient assez clairvoyants pour comprendre les avantages de la hardiesse, mais en même temps assez pusillanimes pour ne la demander que dans les autres : ils préféraient échapper au péril douteux du présent, quoiqu'ils se précipitaient ainsi dans le danger certain et bien plus grave de l'avenir. Ne conservant aucune loyauté en politique, ils ne recherchaient des amis que pour les sacrifier et se mettre en sûreté à leurs dépens. Les Vénitiens, qui les premiers avaient parlé de défendre à main armée l'indépendance italienne, étaient universellement accusés de promettre, dans toutes les ligues, plus qu'ils ne comptaient tenir [4]. Le pape Clément VII, plus alarmé encore qu'eux, parce qu'il savait que sa correspondance secrète avec François Ier était tombée entre les mains de l'Empereur, avait d'abord montré le plus grand empressement à entrer dans la ligne proposée ; mais bientôt l'archevêque de Capoue,

[1] Lett. de' Princ., t. I, f. 153, verso.
[2] *Ibid.*, f. 157, verso.
[3] *Ibid.*, f. 164, verso.
[4] Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 302.

que lui avait envoyé Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, l'avait fait changer d'avis, et signer, le 1er avril, un traité qui le rattachait au parti impérial [1]. Lannoy n'avait voulu que jeter du trouble dans l'esprit du pape, et promettre pour ne pas tenir : il refusa de ratifier le traité ; et ce fut alors seulement que Clément VII recommença ses pratiques avec la France. Enfin Louise de Savoie, de son côté, trompait les alliés qui s'offraient à elle : prodigue de promesses, elle ne les encourageait que pour les sacrifier. En les armant, elle les dénonçait à l'Empereur ; elle n'avait d'autre but que de lui faire peur de l'Italie, et de rehausser l'importance d'un pays qu'elle offrait de lui livrer comme rançon de son fils.

Au milieu de ces intrigues et de cette fermentation, la situation de l'armée qui avait remporté la victoire de Pavie n'était pas sans danger. Ses trois chefs, Bourbon, Lannoy et Pescara, n'étaient pas d'accord, et s'accusaient réciproquement. Ils manquaient d'argent, et ne cessaient d'être menacés par leurs soldats, qui demandaient leurs soldes arriérées. Ils connaissaient la haine des Italiens, leur ardent désir de secouer le joug et leurs projets de ligue; ils avaient à craindre que le premier acte d'hostilité de ceux-ci ne fût de leur enlever leurs prisonniers, et surtout François Ier; ils craignaient également que leurs propres soldats ne s'emparassent de lui, comme gage des soldes qui leur étaient dues, ou peut-être avec l'intention de le revendre aux Français et à leurs alliés en Italie : ils étaient donc obligés de faire garder le roi par un corps d'armée tout entier. Cette crainte fut redoublée encore par l'évasion du roi de Navarre, fait prisonnier en même temps que François, et gardé presque avec autant de soin dans la citadelle de Pavie : cependant François de Rochefort, un de ses chambellans, avait réussi à lui procurer des échelles de cordes, et à le faire passer ainsi par-dessus les murs et à travers les fossés. Il avait, il est vrai, été contraint de menacer son maître pour le forcer à persévérer ; car le jeune Henri II, alors âgé de vingt-deux ans, quand il avait vu qu'il lui fallait demeurer suspendu au-dessus de l'abîme, avait manqué de cœur et voulu retourner en prison; mais Rochefort, qui savait qu'il payerait de sa tête sa tentative si elle échouait, le contraignit de continuer, et le mit enfin en sûreté [2].

Toutefois Pescaire et Bourbon désiraient conserver leur prisonnier

[1] Fr. Guicciardini, l. XVI. p. 30.
[2] Arn. Ferroni, l. VIII, p. 160.

sous leur main, comme gage de leur victoire et peut-être comme instrument de quelques projets d'ambition personnelle. Ils l'avaient enfermé dans la forteresse de Pizzighittone, qu'ils faisaient garder, chacun de leur côté, par les troupes sur lesquelles ils comptaient le plus. Lannoy, qui était inférieur à l'un et à l'autre en talents militaires, mais qui voulait s'attribuer le principal mérite de la victoire de Pavie, comprit bien que Charles-Quint ne se sentirait vraiment maître de son rival que quand il le tiendrait en Espagne, et il résolut de lui procurer cet avantage, en dérobant son projet à ses deux collègues. Il s'attacha pour cela à en inspirer le désir à François Ier lui-même. Beaurain, seigneur de Rœux, était déjà venu lui apporter les conditions que Charles V mettait à la paix. Elles étaient accablantes : François devait restituer la Bourgogne et tout l'héritage de Charles le Téméraire, rétablir, en faveur de Bourbon, le royaume de Provence, renoncer à tout droit sur l'Italie, et payer au roi d'Angleterre les dettes de l'Empereur [1]. François ne pouvait croire que ce fussent là les termes auxquels le réduirait son rival, et qu'il voulût abuser à ce point de l'avantage que lui avait donné la fortune. Lannoy le confirma dans cette opinion, et l'assura que son traité se conclurait sans peine dès qu'il serait auprès de Charles V, parce que les deux monarques, accoutumés à la politesse, aux égards mutuels, au désir de se surpasser l'un l'autre en générosité, traiteraient plus convenablement en personne l'un avec l'autre, Mais, pour passer d'Italie en Espagne, il fallait traverser une mer où la flotte d'André Doria, réunie aux galères provençales de la Fayette, avait une grande supériorité sur celle des impériaux. Lannoy ne pouvait hasarder dans les mers de Marseille son prisonnier, sans avoir reçu l'assurance que les Français ne le remettraient pas en liberté. François Ier, impatient d'arriver en Espagne, la donna. Il expédia de Pizzighittone le maréchal de Montmorency à la régente sa mère, pour lui demander de faire conduire à Gênes six de ses galères, qui seraient ensuite montées par des soldats espagnols, et sur lesquelles il effectuerait son passage, tandis que la régente désarmerait toutes les autres. D'autre part, Lannoy avait persuadé à ses deux collègues de faire conduire le roi par le capitaine Alarcon, à la garde duquel il était confié, de Pizzighittone à Gênes, comme en un lieu de plus grande sûreté. Trois cents lances et quatre mille fantassins espagnols l'y accompagnèrent vers la fin de mai. Tout

[1] Mart. du Bellay, l. III, p. 9. — Gaillard, Hist. de François Ier, t. III, p. 329.

à coup Lannoy le fit embarquer, annonçant qu'il le menait à Naples, et il cingla d'abord vers Porto-Venere; mais y ayant rencontré les six galères françaises qui lui étaient données pour gage, il en repartit, le 7 juin, pour l'Espagne; le 15, il arriva au port de Roses en Catalogne; puis, en suivant la côte, il vint déposer son prisonnier dans la forteresse de Xativa, au royaume de Valence [1].

Charles-Quint n'avait point été informé d'avance du projet de Lannoy, et il ne l'apprit que lorsqu'il fut en même temps averti que son rival était arrivé en Espagne, enfermé dans une forteresse, et à l'abri de toutes les tentatives que ses amis pourraient faire pour le remettre en liberté. Il en éprouva une grande joie, et une vive reconnaissance pour Lannoy. Il ordonna à celui-ci d'amener son prisonnier à Madrid; mais il évita de se trouver lui-même dans cette ville. Charles, maître de ses passions, attentif aux convenances extérieures, et n'oubliant jamais qu'il était sur un grand théâtre, exposé aux regards de tous, s'était attiré de grandes louanges pour la manière dont il avait reçu la première nouvelle de sa victoire. Il l'avait rapportée uniquement à Dieu, il avait parlé avec un tendre intérêt du malheur de son rival captif, et interdit toute réjouissance publique [2]. Dans le même temps, il y avait eu un échange de lettres entre la régente Louise de Savoie et Charles V, dans lesquelles la première appelait l'Empereur son fils, Charles nommait la régente sa mère ; mais personne ne savait mieux que Charles V se couvrir de ces dehors hypocrites pour se dispenser des véritables vertus. On assure que son confesseur, l'évêque d'Ozma, lui avait conseillé de rendre à François la liberté sans condition, en se fiant à sa reconnaissance ; que Frédéric de Tolède, duc d'Albe, lui avait conseillé, au contraire, de profiter avec la dernière rigueur de la calamité de son rival pour anéantir sans retour la monarchie française. Les discours de ces deux conseillers, copiés depuis par tous les historiens, sont probablement une invention rhétorique de Guicciardini, qui voulait exposer dans ce cadre tout ce que la politique pouvait suggérer pour et contre sur cette question [4]. Charles s'était décidé de

[1] Martin du Bellay, l. III, p. 12.— Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 323.— Arnold. Ferroni, l. VIII, p. 160. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 562. — Gaillard, t. III, c. 11, p. 507. — Miniana, l. II, c. 7, p. 78. — Ferreras, t. XIII, p. 51.

[2] Alf. de Ulloa, Vita di Carlo V, l. II, p. 100. — Robertson's history of Charles V, l. IV, p. 298. — [3] Arn. Ferroni, l. VIII, p. 159.

[4] Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 310. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 557. — Miniana, l. II, c. 7, p. 77.

bonne heure au parti le moins généreux. Il avait cependant encouragé la régente en lui faisant croire qu'il était prêt à traiter ; et ce fut dans ce but que deux trêves furent signées, l'une, à Breda, le 14 juillet, pour six mois, qui était limitée aux seuls Pays-Bas ; l'autre, à Tolède, le 11 août, pour trois mois, qui s'étendait aux deux monarchies et à tous leurs alliés [1].

François s'était déterminé de bonne heure à subir des conditions fort dures pour pouvoir recouvrer sa liberté ; ce furent celles qu'il chargea Beaurain de communiquer en réponse à l'Empereur. Il offrait de lui abandonner sans retour tout ce qu'il possédait en Italie, tout ce qu'il y prétendait, tout ce qu'il s'était engagé à garantir à ses alliés. Il gardait la Bourgogne, non plus comme son héritage, mais comme dot d'Éléonore, reine douairière de Portugal et sœur de l'empereur qu'il demandait à épouser ; il restituait à Bourbon tous ses biens, tous ses honneurs, et, comme gage d'une entière réconciliation, il lui offrait sa sœur, la duchesse d'Alençon, en mariage ; enfin il se chargeait d'acquitter toutes les dettes de l'Empereur au roi d'Angleterre [2]. Il pouvait donc se flatter que ces conditions seraient aisément acceptées dans l'entrevue qu'il venait chercher avec son rival ; mais lorsqu'il se vit conduit du château de Xativa à celui de Madrid, sous la garde du sévère Alarcon, qui ne le perdait pas de vue ; lorsque, arrivé dans ce château, le 24 août, il apprit qu'il ne pourrait faire d'autre exercice que quelques promenades sur une mule, entouré de gens armés ; lorsqu'il sut enfin que l'Empereur, qu'il était venu chercher de si loin, se tenait éloigné de Madrid, sous prétexte de présider les cortès de Tolède, il s'aperçut combien il avait été joué cruellement par Lannoy, et combien il avait été dupe de sa propre confiance. Alors il tomba malade de chagrin, et bientôt ses médecins annoncèrent à Charles qu'ils désespéraient de sa vie, à moins que l'Empereur ne vînt lui-même le consoler. Celui-ci fut ébranlé, non par la pitié, mais par la crainte de perdre, si son captif mourait, l'énorme rançon qu'il voulait extorquer de lui. Il accourut de Tolède à Madrid, et fit, le 28 septembre, au roi captif une visite, dans laquelle il lui prodigua les expressions de ses égards et de sa bienveillance. François, empressé à se flatter lui-même, crut de nouveau qu'il allait trouver dans son vainqueur les sentiments généreux qu'il lui souhaitait : il guérit rapidement, et les négociations recom-

[1] Traités de paix, t. II, p. 100 et 101.
[2] Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 517. — Mart. du Bellay, l. III, p. 10.

menacèrent; mais ce fut sans que les ministres de Charles se montrassent disposés à faire plus de concessions [1].

Pendant que ces choses se passaient, les rapines et les cruautés des généraux impériaux avaient réuni tous les Italiens par un commun désespoir. Le pape, trompé par un traité qui n'avait pas été ratifié, et en vertu duquel il avait cependant payé déjà 100,000 ducats aux impériaux, était revenu, plus irrité que jamais, à son premier projet de ligue avec les Vénitiens et la France; François Sforza, duc de Milan, dans les États duquel les troupes impériales étaient cantonnées, voyait ses sujets traités, par les Allemands comme par les Espagnols, avec la plus féroce cupidité. Charles avait prétendu faire la guerre pour le rétablir dans la souveraineté de la Lombardie; mais en effet il le rendait sa première victime, il ruinait ses États, et l'accablait d'affronts personnels par ses lieutenants. Le marquis de Pescaire, qui faisait peser si durement sur Sforza le joug de l'armée victorieuse, paraissait lui-même dégoûté du maître qu'il servait. Il se plaignait, comme d'une trahison, de la conduite de Lannoy, qui lui avait enlevé son prisonnier, et qui avait usurpé, par la fraude, les récompenses dues à la vaillance; il accusait l'Empereur de ne savoir ni payer ses soldats, ni distinguer ses officiers; il semblait se rappeler enfin qu'il était Italien, et donner à regret des fers à sa patrie. Jérôme Morone, le secrétaire de François Sforza, qui était déjà entré dans une correspondance secrète avec le pape et les Vénitiens, et qui passait pour le plus habile et le plus hardi des politiques de l'Italie, crut qu'il pourrait entraîner Pescaire à s'attacher réellement à la cause italienne; il lui annonça secrètement que toutes les puissances de la péninsule s'accordaient à secouer le joug de l'Empereur, et étaient prêtes à lui déférer, à lui Pescaire, la couronne de Naples, pourvu qu'il assurât la réussite de leur entreprise, comme il pouvait aisément le faire, en dispersant l'armée impériale, qu'il commandait seul, car, à cette époque, Bourbon était parti pour l'Espagne. Pescaire fut tenté en effet : tous les détails de l'exécution furent arrêtés, les rôles furent répartis; l'appui de la régente fut promis; une armée française devait entrer en Lombardie pour garantir l'indépendance italienne, et non pour la subjuguer. Mais ce concert apparent entre des hommes sans foi offrait seulement à chacun d'eux un motif de plus pour trahir ses associés. Clément VII

[1] Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 330. — Mart. Du Bellay, l. III, p. 15. — Robertson's, l. IV, p. 319.

donna avis à Charles, d'une manière vague, qu'il y avait du mécontentement parmi ses officiers, et qu'il devait se tenir sur ses gardes. Pescaire, en même temps, écrivit à son souverain qu'il tenait les fils d'un grand complot, qu'il lui révélerait dès qu'il serait sûr de connaître tous les coupables; la régente enfin, qui avait demandé à Charles V un sauf-conduit pour sa fille la duchesse d'Alençon, l'avait envoyée à Madrid, avec la révélation de tous les projets des Italiens, pour représenter à l'Empereur qu'il devait se relâcher de ses prétentions envers la France s'il ne voulait pas voir toute l'Europe s'armer contre lui. Pescara, inquiet de ce voyage, et soupçonnant qu'il était trahi par ses alliés, préféra de les trahir le premier lui-même. La duchesse eut à Madrid, le 4 octobre, sa première audience de l'Empereur, et, le 14 octobre, Pescara fit demander à Morone une nouvelle conférence dans le château de Novarre. Là il le pressa de questions pour lui faire exposer tous ses projets, tandis que des témoins, apostés derrière la tapisserie, l'écoutaient; puis tout à coup, le faisant arrêter dans cette conférence même, il commença aussitôt, comme juge, le procès de son complice [1].

L'Empereur parut content de ce service, et acquitta Pescara du soupçon de l'avoir trahi, s'il l'avait un moment conçu. La postérité ignore qui Pescara avait voulu sacrifier, de son maître ou de ses alliés; et comme il mourut le 30 novembre suivant, il n'eut pas le temps de reconnaître quelle exécration sa conduite avait soulevée contre lui. Cependant la découverte de la secrète ligue des Italiens, l'arrestation de Morone, la forfaiture du duc de Milan, dont les États furent déclarés confisqués, et qui fut assiégé dans son château par les Espagnols, parurent relever le part impérial, et augmentèrent l'obstination de Charles à ne se relâcher d'aucune des conditions qu'il avait voulu imposer à son rival. La duchesse d'Alençon repartit de Madrid sans avoir rien pu terminer, tandis que le duc de Bourbon, auquel François consentait à la marier, y arriva le 15 novembre. Ce dernier fut reçu avec une grande distinction par le monarque; les soldats, de leur côté, s'attachaient à lui avec enthousiasme, et aucun étranger n'avait su se faire autant aimer de l'infanterie espagnole : mais les grands de Castille ne voyaient en lui qu'un transfuge; ils ne le nommaient entre eux que *le traître;* et lorsque Charles demanda au marquis de Villena de le

[1] Lettere de' Principi, t. II. f. 170-172-174. — Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 329. — Républiques italiennes, c. 116. — Miniani, l. II, c. 7, p. 79.

loger dans son palais, ce seigneur répondit qu'il ne pouvait rien refuser à son roi ; mais qu'aussitôt que *le traître* serait sorti de son palais, il y mettrait le feu de sa main, comme indigne désormais de recevoir un homme d'honneur [1].

La duchesse d'Alençon avait reproduit les offres que François 1er avait déjà fait faire à l'Empereur par le sire de Rœux ; mais Charles avait répondu que sa sœur était déjà promise à Bourbon, et qu'il ne pouvait être dégagé de sa promesse que par le consentement de ce prince. Quant aux autres conditions, il en avait renvoyé la discussion à ses ministres. C'était donner à entendre à la duchesse qu'elle ne devait pas se mêler des négociations ; et en effet elle s'en retourna en France [2]. Les plénipotentiaires français étaient arrivés avant elle, et ils continuèrent leurs conférences après son départ : c'étaient François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe de Brion-Chabot, plus tard amiral de France. De Selve portait la parole, et il montra beaucoup de noblesse de caractère, de présence d'esprit et de connaissances, soit dans l'audience que lui accorda l'Empereur, soit dans ses conférences avec Mercurio Gattinara, chancelier de ce monarque. Les plus anciennes prétentions de l'Empire, non-seulement sur la Bourgogne, mais sur le royaume d'Arles et la Provence, furent reproduites par Gattinara, et réfutées par de Selve. Mais l'érudition et l'adresse diplomatiques, malgré tout l'étalage qu'on en faisait, n'avaient que peu d'influence sur l'Empereur, déterminé qu'il était à tirer tout le parti possible de la captivité du roi. Il était résolu à se faire restituer le duché de Bourgogne, et il ne voulut entendre à aucun arrangement sur toute autre base [3]. Il ne restait qu'une ressource à François 1er ; il la vit, mais il n'eut pas le courage, après l'avoir choisie, d'y persister. Il fit dresser, au mois de novembre, un édit, dans lequel, après avoir exposé quelle avait été la dureté de l'Empereur à son égard, il ajoutait : « Nous avons voulu et » consenti, par édit perpétuel et irrévocable... que notre très-cher et » très-aimé fils François, dauphin, duc de Viennois, soit dès à présent

[1] Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 335. On ne voit pas de traces de ce sentiment dans Ferreras, t. XIII, p. 58, ou dans Miniana, t. II, c. 8, p. 81.

[2] Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 515. — Ferreras prétend qu'elle avait cherché à faire évader son frère sous les habits d'un nègre qui lui portait du bois, t. XIII, p. 57.

[3] Flassan, Histoire de la diplomatie, l. III, p. 325 ; d'après les manuscrits de Béthune.

» déclaré... roi très-chrétien de France, et, comme roi, couronné, oint, » sacré, en gardant toutes les solennités requises... et à lui seul, comme » à vrai roi... obéi. » En même temps, il confirmait la régence à la duchesse d'Angoulême; en cas de mort, il lui substituait la duchesse d'Alençon; enfin il se réservait à lui-même, comme par droit *post liminii*, le recouvrement de sa couronne s'il était plus tard remis en liberté[1].

(1526.) L'abdication de François Ier était en effet le seul moyen de concilier ce qu'il devait à son pays et ce qu'il devait à son honneur. Après l'avoir accomplie, le roi n'aurait plus été qu'un prisonnier ordinaire, prêt à payer une rançon raisonnable pour recouvrer sa liberté, mais dépourvu du droit comme du pouvoir de faire le sacrifice, de son pays à sa personne; nul, en conséquence, n'aurait plus songé à le lui demander. Il paraît que François fit savoir à Charles qu'il avait donné cet édit à sa sœur, pour qu'elle le reportât en France[2]. Mais il paraît aussi que Charles connaissait trop son prisonnier pour en être alarmé. En effet, il ne se relâcha en rien de ce qu'il avait demandé; et le roi ne pouvant se résoudre, même pour son avantage, à résigner momentanément un pouvoir qu'il se réservait les moyens de reprendre, se fit rendre l'édit, et se détermina à l'expédient peu honorable de protester secrètement contre le traité qu'il allait signer. Dès le 19 décembre, il avait donné à ses plénipotentiaires l'ordre de dresser ce traité conformément aux volontés de Charles; et, le 14 janvier 1526, peu d'heures avant qu'on le lui apportât à signer et à jurer, il appela dans sa chambre ses trois plénipotentiaires, avec les seigneurs de Montmorency, de la Barre et de Boissy, aussi bien que des secrétaires et des notaires; il leur déféra le serment du secret; puis il leur exposa très-longuement la dureté de la conduite de l'Empereur envers lui; il déclara nul l'acte qu'il allait signer, puisqu'il y était contraint, et il protesta qu'il ne l'exécuterait pas[3].

Par ce traité de Madrid, que le roi, comme Français, n'aurait jamais dû signer, que, comme chevalier et homme d'honneur, il n'aurait jamais dû rompre, il cédait à l'Empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Château-Chi-

[1] Isambert, Anciennes Lois françaises, t. XII, p. 237. — Tous les actes du temps sont pleins de répétitions; les points indiquent le retranchement de phrases inutiles.

[2] Mart. Du Bellay, l. III, p. 16.

[3] Traités de paix, t. II, f. 44, p. 107-112. — Frédéric Léonard, t. II, p. 210.

non, la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent, sans réserve de foi, d'hommage, de service et de serment de fidélité (§§ 3 et 4). A cette condition, le roi devait être reconduit le 10 mars en ses États, et échangé à la frontière contre ses deux fils aînés, qu'il donnerait en otage, ou, à son choix, contre l'aîné seulement et douze des plus grands seigneurs de France (§ 5). Ces otages étaient donnés en garantie de l'exécution de la promesse du roi, que si, dans six semaines, la Bourgogne n'était pas livrée à l'Empereur, et, dans quatre mois, les ratifications n'étaient pas échangées, il reviendrait tenir prison là où l'Empereur l'ordonnerait (§ 6). Le roi renonçait en même temps, en faveur de l'Empereur, au royaume de Naples, au duché de Milan, aux seigneuries de Gênes et d'Asti, au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, et aux cités et châtellenies qu'il possédait dans ces comtés (§ 7 à 10). L'Empereur, de son côté, renonçait aux villes de la Somme qui avaient appartenu à Charles le Téméraire (§§ 11 et 12). François s'engageait à épouser Éléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'Empereur; il pardonnait au duc de Bourbon et à tous ses partisans, il les rétablissait dans leurs biens, et s'engageait à leur rendre les fruits perçus pendant leur exil; enfin il contractait une ligue offensive et défensive avec l'Empereur; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le suivre en Italie, à son couronnement, et de l'accompagner en personne lorsque Charles marcherait à une croisade contre les Turcs ou contre les hérétiques [1].

Après la signature du traité et les fiançailles avec la reine Éléonore, qui se firent par procuration, le roi continua d'être gardé prisonnier à Madrid jusqu'au 21 février, jour où on le dirigea enfin vers la frontière, sous la garde du vice roi Lannoy et du capitaine Alarcon. Il fut échangé contre ses deux fils, le 18 mars seulement, dans une barque amarrée au milieu de la rivière de la Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye. Au moment où il toucha le sol français, il s'élança sur un cheval turc qui l'attendait sur la rive gauche du fleuve, en s'écriant avec joie, que, de nouveau, il était roi, et il le poussa au galop jusqu'à Saint-Jean de Luz, où il s'arrêta quelques heures; il continua ensuite sa course rapide jusqu'à Bayonne, où il retrouva, le même jour, sa mère et toute sa cour [2].

[1] Traités de Paix, t. II, art. 45, p. 112-124. — Léonard, t. II, p. 220. — Isambert, t. XII, p. 245. — Flassan, Diplom. franç., t. I. l. III, p. 332.

[2] Mart. du Bellay, l. III, p. 19. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 571. — Arn. Fer-

La rapidité même de la course de François semblait indiquer qu'il se figurait échapper en même temps et à son ennemi et aux obligations que celui-ci avait voulu lui imposer. En effet les envoyés de l'Empereur s'étant présentés à lui à Bayonne, pour qu'il y ratifiât le traité de Madrid, comme il s'était engagé à le faire dès qu'il serait parvenu sur les terres de France, il répondit qu'il ne pouvait donner cette ratification sans consulter auparavant les états du royaume et ceux du duc de Bourgogne [1]. Il se hâta d'écrire au roi d'Angleterre pour lui exprimer sa vive reconnaissance, et confirmer les traités conclus avec lui, à Moore, par la régente [2]. Il reçut bientôt des envoyés confidentiels du pape et des Vénitiens, auxquels il n'hésita point à dire combien il était mécontent de l'Empereur, racontant quel dur traitement il avait essuyé, et faisant contraster la conduite de Charles avec celle d'Édouard III, envers le roi Jean, qui, comme lui, avait eu le malheur d'être fait prisonnier [3]. Il oubliait qu'un souverain, prisonnier du roi de France, le malheureux Louis le More, duc de Milan, avait été traité par Louis XII avec bien plus de dureté encore que celle qu'il avait éprouvée lui-même. De leur côté, les ambassadeurs du pape et des Vénitiens pressaient François de sauver l'indépendance de l'Italie et l'équilibre de l'Europe; ils lui disaient que leurs maîtres feraient de puissants efforts pour échapper à la servitude s'ils pouvaient compter sur l'appui de la France et de l'Angleterre. François, pour réponse, s'empressa de leur déclarer qu'il tenait pour nul le traité qu'il avait signé à Madrid, que c'était l'ouvrage de la violence; qu'il avait prévenu d'avance l'Empereur qu'il ne pouvait disposer, sans le consentement de ses états, des provinces de son royaume; qu'il était donc prêt à s'unir à eux et au roi d'Angleterre, non pas seulement pour sauver ses provinces et faire rendre à ses fils la liberté, mais pour maintenir l'équilibre de la chrétienté et réprimer l'insolence de l'Empereur. Toutefois François, en s'abandonnant à son courroux et en exprimant des sentiments qui l'animaient réellement, trompait encore ceux qu'il recherchait pour alliés. Il était vrai qu'il ne se regardait pas comme lié par le traité de Madrid, mais il était plus vrai encore qu'il ne voulait point de guerre.

roni, l. VIII, p. 163. — Gaillard, c. XI, p. 347. — Fr. Guicciardini, l. XVI, p. 356. — Robertson's, t. II, l. IV, p. 329.

[1] Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 572.

[2] Les ratifications furent signées à Bordeaux, le 15 avril. Rymer, t. XVI, p. 134.

[3] Fr. Guicciardini, l. XVII, p. 357.

Il désirait sur toute chose que l'Empereur cessât d'exiger la cession de la Bourgogne, et qu'il acceptât en échange une rançon de deux millions d'écus d'or : aussi proposait-il seulement de compromettre, par de fausses promesses, les États italiens et l'Angleterre, pour que l'Empereur, alarmé de ce côté, fût moins exigeant vis-à-vis de la France [1]. Telle avait déjà été la politique de sa mère; mais on pouvait plutôt la pardonner à une femme faible qu'à un roi guerrier, qui se jouait en même temps de ses serments, de son ressentiment et de sa reconnaissance.

François, affaibli par le malheur, laissa bientôt voir qu'en rentrant en France il était plus avide de retrouver les plaisirs que les devoirs de la royauté. Comme il s'était arrêté à Mont-de-Marsan, il distingua, parmi les dames d'honneur de sa mère, Anne de Pisseleu, qui n'était encore âgée que de dix-huit ans, mais dont la beauté était éblouissante; il lui sacrifia aussitôt la comtesse de Chateaubriand, qui était aussi revenue à sa cour, et à laquelle il fit redemander les joyaux qu'il lui avait donnés [2]. Il fit prendre d'abord à sa nouvelle maîtresse le nom de mademoiselle d'Heilly; mais ensuite il la maria à Jean de Brosse, fils d'un des associés de Bourbon dans sa rébellion, qui se montra empressé à racheter la faveur royale par son infamie. François le fit chevalier, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne et enfin duc d'Étampes. Ce fut sous le nom de duchesse d'Étampes que la nouvelle favorite domina dès lors à la cour. Bientôt les fêtes et la galanterie chassèrent les affaires de l'esprit du roi [3]. D'après le conseil de ses médecins, il s'était arrêté à Cognac pour y respirer l'air natal, et y refaire sa santé : il s'y livra avec fureur au plaisir de la chasse, et il y fit, à la course du cerf, une chute de cheval, où il faillit se tuer.

[1] Fr. Guicciardini, l. XVII, p. 359. — Fr. Belcarii, l. XVIII, p. 573. — Arn. Ferroni, l. VIII, p. 163.

[2] Brantôme, Dames galantes. Disc. VII, t. VII, p. 567.

[3] Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, qui a écrit les Mémoires de son père, et qui le premier ose juger avec sévérité les temps passés, exprime d'une manière énergique mais avec une concision affectée, cet abandon de François aux voluptés à la sortie de sa captivité. « L'âge attiédit le sang, les adversités l'esprit, les » hasards le courage, et le monarque désespéré n'espère que voluptés. Tel étoit le » roi François, blessé des dames au corps et en l'esprit. La petite bande de ma » dame d'Étampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'af- » faires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes. » Mémoires de Tavannes, l. XXVI, p. 183. — Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 163. — Belleforest, Histoire de France, t. II, p. 1455. — Notes à du Bellay, t. XVIII, p. 311.

François, qui alléguait les volontés et les droits de la France pour se dispenser d'accomplir ses engagements, n'avait cependant aucune intention de convoquer les états généraux ; il aurait cru se mettre ainsi en tutelle. Pour pouvoir opposer à l'Empereur quelque chose qui pût paraître une autorité nationale, il se contenta d'assembler les princes, les grands et les évêques qui se trouvaient alors à sa cour, à Cognac. Il introduisit devant eux Lannoy, vice-roi de Naples, qui venait en personne réclamer l'accomplissement des engagements contractés en sa présence. L'assemblée, comme le roi le savait d'avance, répondit que le monarque ne pouvait pas aliéner le patrimoine de la France, et que le serment qu'il avait prêté dans sa captivité ne pouvait déroger au serment plus solennel qu'il avait prêté à son sacre. Le roi fit aussi paraître des grands de Bourgogne, ou des députés des États de cette province, qui déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se séparer de la France, ou se soumettre à l'Empereur; qu'ils résisteraient, même par les armes, à toute tentative que le roi pourrait faire pour les aliéner. Charles-Quint, instruit par Lannoy de cette comédie, se contenta de répondre « qu'il ne rejette point sur ses sujets son manque de foi ; il lui suffit, » pour remplir ses engagements, de revenir en Espagne : qu'il le » fasse [1]. »

Cependant, le 22 mai 1526, François Ier signa, à Cognac, un traité d'alliance avec le pape Clément VII, les Vénitiens et François Sforza, duc de Milan. Comme le pape était à la tête de cette ligue, elle prit le nom de Sainte. Les confédérés s'engageaient à faire remettre en liberté les fils de François Ier, moyennant une rançon équitable ; à rétablir François Sforza dans sa souveraineté du duché de Milan, et à restituer tous les États d'Italie dans les droits dont ils étaient en jouissance avant la guerre. Pour y parvenir, le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, promettaient de mettre sur pied une armée de trente mille fantassins et deux mille cinq cents hommes d'armes, et le roi de France s'engageait à contribuer, moyennant 40,000 écus par mois, à son entretien, et à faire entrer une armée en Italie et une autre en Espagne [2]. Mais on ne retrouvait plus dans le roi sa première vigueur, il semblait repousser toute pensée sérieuse ; il oubliait les promesses qu'il avait faites, et les projets qu'il venait d'adopter semblaient aussitôt s'effacer

[1] Arn. Ferronii, l. VIII, p. 163. — Guicciardini, l. XVII, p. 366. — Mart. du Bellay, l. III, p. 22.

[2] Traités de Paix, t. II, c. 46, p. 124. — Flassan, l. III, p. 340.

de sa mémoire. Les demandes de ses courtisans l'avaient forcé à distribuer entre eux les places et les gouvernements des seigneurs tués à la bataille de Pavie : il avait nommé Montmorency grand maître, maréchal et gouverneur de Languedoc; Brion-Chabot, amiral et gouverneur de Bourgogne ; Théodore Trivulzio et Fleuranges, maréchaux ; Saint-Pol, gouverneur de Dauphiné, et Brezé, gouverneur de Normandie ; après quoi, il parut écarter, par les plaisirs, tout souvenir des affaires [1]. Le marquis Michel-Antoine de Saluces fut chargé de commander en Italie l'armée promise à la sainte ligue : on lui fit passer seulement quatre mille soldats gascons, en lui promettant qu'il serait bientôt joint par dix mille Suisses, que le comte de Tende avait reçu ordre de lever [2].

L'Empereur conduisait ses affaires avec bien plus d'activité : informé de la mort de Pescaire, il avait renvoyé Bourbon en Italie, et il lui avait promis la souveraineté du Milanais. Il avait placé sous ses ordres le marquis de Guasto, Hugues de Moncade, et Antonio de Leyva, excellents officiers, dont chacun aurait été en état de commander une armée. Il ne leur envoyait point d'argent, il est vrai, et depuis deux ans la solde était due à presque tous les soldats impériaux ; mais en revanche, il leur permettait d'assouvir sur la malheureuse Italie leurs plus odieuses passions ; aussi, tant qu'il restait dans le pays un écu à extorquer par la torture, le Castillan, aussi féroce que cupide, était assuré de l'avoir. Les insurrections contre les généraux impériaux étaient fréquentes à Milan et dans toute la Lombardie, mais elles fournissaient à ceux-ci des prétextes pour exercer de nouvelles rigueurs, et redoubler les confiscations. François Sforza, assiégé dans le château de Milan, commençait à y manquer de vivres ; et les Suisses promis par le roi de France n'arrivaient point pour le délivrer, non plus que les quarante mille écus de subside que François devait chaque mois payer à l'armée des alliés. Le roi avait recommencé à négocier avec l'Empereur ; il se flattait de nouveau de lui faire accepter de l'argent en échange de la Bourgogne, et, sous les plus vains prétextes, il retardait la ratification du traité de Cognac [3]. D'autres Suisses, que le pape et les Vénitiens avaient donné ordre de lever pour leur compte, n'arrivaient pas non plus. Le duc d'Urbin, général de la ligue italienne, ne

[1] Mart. du Bellay, l. III, p. 20.
[2] Arn. Ferronii, p. 164. — Mart. Du Bellry, p. 23.
[3] Lettres au nonce du pape, des 5 et 9 juin. Lettere de' Principi, t. I, f. 183, 189.

voulait pas engager de bataille contre les Espagnols, sans l'appui des ultramontains. Il se montrait de loin et n'avançait pas ; il laissa enfin capituler sous ses yeux le duc de Milan, qui, ayant supporté les dernières extrémités de la famine, et n'ayant pas moyen de tenir un jour de plus, remit, le 24 juillet, le château de Milan aux impériaux, et se retira dans la ville de Como, que Bourbon lui assignait pour résidence [1].

La ligue d'Italie, découragée par l'abandon des Français, ne pouvait agir avec vigueur. La puissance du duc de Milan était anéantie ; ses États étaient occupés par les impériaux. Les Vénitiens avaient été trompés par les agents qu'ils avaient employés pour lever des soldats en Suisse. Ils y avaient perdu leur argent, et n'avaient pu en tirer aucun renfort, aussi ne voulaient ils point exposer leur armée, unique rempart de leur État, qui, une fois envahi, serait traité avec la même férocité que le duché de Milan. Le pape, se livrant tour à tour à ses ressentiments, puis à ses terreurs, se défiant avec raison de tous ses alliés, et presque autant de ses soldats et de ses sujets, tantôt ordonnait d'agir vigoureusement, tantôt signait des armistices séparés. Parmi ses feudataires, les Colonna étaient ses ennemis déclarés ; il voulut se réconcilier avec eux, pour être du moins en paix dans sa capitale, et il leur accorda, le 22 août, un traité après lequel il licencia ses soldats ; mais le cardinal Pompée Colonna n'avait négocié avec lui que pour le tromper : armant tous ses feudataires, et tous les aventuriers au service de la famille, il entra dans Rome le 20 septembre, à la tête de huit mille hommes ; il pilla le Vatican et le temple de Saint-Pierre, et assiéga le pape dans le château Saint-Ange. Celui ci recourut à la médiation de Hugues de Moncade, lieutenant général de l'Empereur, et pour avoir la paix il promit de retirer, pendant quatre mois, ses troupes et ses galères de l'armée et de la flotte de la ligue [2].

Les Italiens ne pouvaient croire que la négligence et les lenteurs de la France, l'oubli de ses promesses, et l'abandon de ses plus évidents intérêts, ne cachassent pas quelque intrigue mystérieuse, quelque projet de se faire abandonner une province en Italie, ou quelque négociation avec l'Empereur. L'évêque de Bayeux, alors ambassadeur à Venise, écrivait au roi, le 22 juillet : « Sire, j'ai déjà écrit plusieurs » fois à Votre Majesté tout le déplaisir, peut-être le soupçon que con-

[1] Républ. ital., c. 117.
[2] *Ibid.*

» çoivent ces confédérés d'Italie, en voyant combien de retards on » apporte à les seconder.... Ils se repentent de s'être autant avancés, » et ils croient en avoir de justes raisons, puisqu'on ne leur tient rien » de ce qu'on leur a promis.... Combien ne leur paraît-il pas étrange » que, depuis deux mois que la ligue est conclue, la France n'ait pas » contribué par le moindre secours à cette entreprise, tandis que le » pape et cette seigneurie (de Venise) ont fait une si grosse dépense, » et se sont si fort compromis.... Je m'efforce de justifier le tout, et » ici et à Rome, avec les raisons que je puis conjecturer; mais si les » effets sont contraires à mes raisonnements, on ne me croira plus, et » déjà je ne sais plus que dire : aussi je supplie Votre Majesté d'en- » voyer ici une autre personne qui soit plus instruite que je ne puis » l'être [1]. »

La cour de Rome envoya en France un de ses plus habiles négociateurs, Jean-Baptiste Sanga, pour pénétrer ce mystère, et offrir des concessions aux Français en Italie, si cela était nécessaire pour les déterminer à montrer plus de vigueur. Sanga écrivit d'Amboise, le 3 août, au cardinal dataire, pour l'assurer qu'il avait reconnu que la cour de France était de bonne foi ; que loin de songer à faire quelque acquisition en Italie, elle refuserait le duché de Milan s'il lui était offert. « Peut-être, dit-il, reste-t-il dans l'esprit du roi quelque pensée » secrète d'agrandissement en Italie ; mais Madame, qui peut tout, » et qui est si respectée par Sa Majesté, en est si éloignée, de même » que tout le conseil, que quand même le roi y penserait, il n'oserait » pas le montrer pour ne pas lui déplaire. Je sais que M. de Lautrec » a dit à des personnes avec lesquelles il ne songe pas à feindre, que » de songer à s'agrandir en Italie serait la ruine du roi, tandis que son » but doit être de la maintenir libre. Le chancelier, de son côté, en » parlant de la gloire que recueillera sa sainteté pour avoir affranchi » sa patrie des étrangers, nous a dit que, quant aux Français, ils n'en » veulent plus [2]. » Mais en même temps Sanga s'était assuré que les retards tenaient et à l'épuisement général du royaume, et aux désordres de l'administration. « On ne peut, dit-il, avoir de sécurité pour » les payements à venir, ni moyen de remettre en Italie quelque bonne » somme pour les besoins présents, parce qu'il n'y a point ici d'argent

[1] Lett. de' Principi, t. II, f. 1. *Voyez* aussi la lettre du même à Louise de Savoie, qui est plus forte encore.

[2] *Ibid.*, fol. 8, recto.

» comptant, et quant aux rentrées sur lesquelles ils comptent, elles ne » mûrissent que peu à peu ; tandis qu'ils ont tellement perdu tout » crédit auprès des marchands, que même sur gage ils ne pourraient » en obtenir ni argent, ni garantie. Le payement viendra pourtant » enfin, mais toujours quelques semaines après l'échéance [1]. » En même temps il ajoutait : « Toute négociation est ici infiniment diffi- » cile, parce que le roi évite tout ce qui peut lui donner du chagrin » ou de l'ennui. Le conseil traîne tout en longueur. Sur chaque » réponse qu'il doit faire, et pour laquelle il faut reparler au roi, il y » a deux jours de perdus. De plus, si l'on ne mène pas les affaires l'une » après l'autre, elles se confondent, et je ne m'étonnerai point si, de » beaucoup de choses qu'on nous demande de Rome, nous obtenons » à peine la réponse à une ou deux en plusieurs jours. De tous ceux » cependant qui connaissent le pays, il n'y en a aucun à qui cette » négligence paraisse nouvelle ; car, comme je l'ai déjà dit, il s'agirait » de la vie du roi et de la ruine du royaume, qu'ils ne sauraient pas » faire autrement [2]. »

Les instances de Sanga firent enfin partir la flotte française qu'on armait à Marseille : on la mit sous les ordres de don Pedro Navarro, ce vaillant aventurier espagnol qui, après avoir perfectionné l'art des siéges et celui des mines, et avoir discipliné les vieilles bandes de Ferdinand d'Aragon, se voyant abandonné par son maître dans sa captivité, avait passé au service de Français Ier [3]. Sa flotte était forte de quatre galions et seize galères ; après s'être réunie, le 29 août, aux flottes des Vénitiens et du pape, elle commença le blocus de Gênes. Il était trop tard ; c'était deux mois plutôt qu'il eût fallu se présenter devant cette ville, afin d'empêcher le retour en Italie du connétable de Bourbon, qui y avait débarqué, au commencement de juillet, avec huit cents soldats espagnols, et cent mille ducats qu'il apportait à l'armée de Lombardie [4]. Des émigrés génois avaient donné l'espérance de soulever leur patrie contre les impériaux. Navarro demanda, en conséquence, qu'un détachement de l'armée de la ligue entrât en Ligurie en même temps que sa flotte s'approcherait ; il ne put l'obtenir, et, après avoir consumé plusieurs mois dans l'attente, il vint, le

[1] Lett. de' Principi, t. II, fol. 7, recto.
[2] *Ibid.*, fol. 8, verso.
[3] Brantôme, Capitaines étrangers, t. I, p. 92.
[4] Fr. Guicciardini, l. XVII, p. 378.

3 décembre, prendre terre à Civita-Vecchia, avec les flottes combinées, française vénitienne et pontificale [1]. Un autre projet l'occupait alors : Il voulait introduire dans le royaume de Naples Louis, comte de Vaudemont et frère du duc de Lorraine, qu'il aurait présenté comme l'héritier de la maison d'Anjou aux partisans qu'elle conservait encore dans ce royaume. Vaudemont était arrivé à Rome avec Renzo de Ceri, grand capitaine de la maison Orsini, dévoué à la France; avec son aide, il mit sur pied une armée de huit ou dix mille hommes, et il prit la route de Naples par Frosinone; mais là aussi, il s'était laissé devancer : le vice-roi Lannoy y était revenu d'Espagne au mois de novembre, avec quatre mille fantassins espagnols; et, quoiqu'au passage il eût perdu un de ses vaisseaux, enlevé par Navarro, et qu'il éprouvât ensuite un échec devant Frosinone, Vaudemont ne put obtenir aucun succès durable. Le prince lorrain, arrivé au mois de mars 1527, devant Naples, s'était rendu maître de quelques petites places du voisinage, puis de Salerne, lorsqu'il se vit tout à coup arrêté par le manque d'argent, car le roi, malgré ses promesses, avait cessé de lui en envoyer; alors il fut obligé de signer avec Lannoy une trêve de quatre mois, et de licencier son armée [2].

Tandis que la légèreté du roi, qui ne voulait s'occuper que de ses plaisirs, le désordre de ses finances, et son indifférence sur le sort de ses alliés, faisaient échouer ses plans de campagne. Charles V, qui avait moins d'argent encore, et qui laissait ses armées exposées à d'extrêmes besoins, faisait retomber sur ses ennemis toutes les calamités auxquelles les exposait leur pénurie. George Frundsberg, aventurier allemand qui, au temps du siége de Pavie, avait déjà conduit en Italie une armée pour délivrer cette ville, où son fils était enfermé, appela de nouveau à lui, dans l'automne de 1526, tous ces vieux soldats avides de pillage dont l'Allemagne regorgeait alors; il en rassembla treize ou quatorze mille, quoiqu'il n'eût à leur offrir d'autre argent que celui qu'ils pourraient extorquer aux malheureux Italiens; et, à leur tête, au commencement de novembre, il arriva en Lombardie par la vallée de Trente. Le vaillant Jean de Médicis, qui, avec sa troupe célèbre des bandes noires, était au service du pape son parent, voulut arrêter les Allemands au passage du Pô, à Borgoforte; il y fut blessé à mort. Bourbon

[1] Guicciardini, l. XVII, p. 402.

[2] *Ibid.*, p. 420. — Mart. Du Bellay, l. III, p. 33. — Muratori Annali d'Italia., t. XIV, p. 223, 224.

résolut alors de se réunir à l'armée de Frundsberg, avec les Espagnols, qui opprimaient toujours Milan ; il eut peine à les tirer de cette ville, livrée si longtemps à leur fureur. Ne sachant où trouver de l'argent, il menaça Jérôme Morone, que Pescaire y avait laissé en prison, de lui faire trancher la tête si celui-ci ne se rachetait au prix de vingt mille ducats ; non-seulement Morone procura de l'argent, mais il s'insinua si bien dans la confiance de Bourbon, qu'il le dirigea dès lors, comme auparavant il avait dirigé son maître le duc Sforza. Peut-être voulait-il le conduire à cette conquête du royaume de Naples, qu'il avait auparavant offerte à Pescaire. Bourbon prit en effet la route du midi : le 30 janvier 1527, il se réunit, dans l'État de Plaisance, à l'armée de Frundsberg, et ce dernier, frappé d'apoplexie le 17 mars, lui laissa seul le commandement de cette compagnie d'aventuriers, la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée. Elle comptait de vingt-cinq à trente mille combattants, vieux soldats pour la plupart, aussi habiles que braves ; avides, impitoyables, mais accoutumés à cette discipline qui pouvait s'accorder avec le pillage et le crime. Ils s'avançaient sans argent, sans vivres, sans artillerie, mais se procurant par la terreur tout ce dont ils avaient besoin ; chantant Bourbon comme leur héros, mais ne lui obéissant pas, et le menant plutôt qu'ils n'étaient menés par lui. Ils arrivèrent ainsi devant Rome, le 5 mai 1527 : le lendemain, ils donnèrent l'assaut à ces vieilles murailles, et Bourbon fut tué sur l'échelle qu'il avait appuyée contre le mur, près de Santo-Spirito, tandis que les brigands qu'il conduisait entraient dans la ville [1].

(1527.) Nous avons raconté, dans un autre ouvrage, la prise de Rome par cette armée féroce, et l'effroyable brigandage auquel la capitale du monde chrétien fut abandonnée. Heureusement, l'histoire des Français ne nous appelle point à revenir sur ces scènes d'horreur; toutefois, le nom de Bourbon n'a pas été sans influence sur le jugement qu'en ont porté la plupart des historiens français. Ils ont voulu voir un héros dans ce prince qui avait trahi son roi, sa famille et sa patrie, et qui déshonora l'Empereur par les actes de perfidie et de férocité qu'il commit en son nom. Pour l'excuser, ils ont rejeté les horreurs du sac de Rome sur le fanatisme luthérien : il est certain que Frundsberg avait pour les prêtres une haine alors commune parmi les landsknechts, et Brantôme assure « qu'il avoit fait faire une belle chaîne

[1] Hist. des Républ. ital., c. 118.

» d'or, exprès, disoit-il, pour prendre et étrangler le pape de sa » propre main, parce qu'à tous seigneurs tous honneurs; et, puisqu'il » se disoit le premier de la chrétienté, il lui falloit bien déférer un » peu plus qu'aux autres [1]. » Mais Frundsberg était déjà bien vieux lorsqu'il mourut au commencement de la réforme, l'année après la première formation de l'union évangélique [2]; et dans sa vie de soldat ou de brigand, il n'est pas probable qu'il se fût beaucoup occupé d'idées religieuses. Les landsknechts qu'il avait laissés à Bourbon, ivres de vin et de fureur, tuèrent, le premier jour de la prise de Rome, tout ce qu'ils rencontrèrent, et parurent s'acharner contre les prêtres, contre les églises, contre ce que quelques-uns d'entre eux nommaient le paganisme de Rome. Dès le lendemain ils remirent l'épée dans le fourreau, ils se montrèrent assez débonnaires envers leurs prisonniers et ils ne songèrent plus qu'à s'enivrer; mais la cupidité des Espagnols, secondée par une impitoyable férocité, ne se relâcha jamais. Tant qu'ils occupèrent Rome, ils inventèrent chaque jour de nouveaux supplices pour contraindre leurs malheureux captifs à leur livrer tout ce qu'ils possédaient [3].

François Ier pouvait se reprocher une grande part dans l'effroyable calamité qui accablait Rome. Il avait trompé le pape, son allié; il l'avait porté à la guerre par des promesses dont aucune n'était accomplie. Il lui avait fait attendre l'active coopération de la France et de l'Angleterre, et la France n'était représentée en Italie que par la petite armée du marquis de Saluces, déterminée à ne jamais combattre, et à se tenir toujours au moins à une journée de distance de l'ennemi. Elle avait vu tous les désastres de l'Italie, sans faire un seul effort pour les empêcher. Quant à l'Angleterre, Henri VIII, malgré tous les encouragements qu'il avait donnés aux potentats italiens, malgré le présent de 30,000 écus qu'il venait récemment de faire au pape, il n'avait jamais eu l'intention de prendre part à la guerre d'Italie [4]. François avait caché aux Italiens que sa ligue avec Henri VIII était purement défensive; il avait désiré les voir se compromettre, seulement pour que Charles-Quint se prêtât plus facilement à accepter une rançon de deux millions

[1] Capitaines étrangers, t. I. p. 240.
[2] Sleidani Comment., l. VI, f. 88.
[3] Guicciardini l. XVIII. p. 448. — Paolo Giovio, Vita del card. Pompeo Colonna, f. 173, 174. — Jacopo Nardi, l. VIII, p. 329. — Paolo Paruta, l. V, p. 393.
[4] Rapin Thoyras, l. XV, p. 236.

d'écus en échange de la Bourgogne ; et, comme il offrait toujours de ratifier, avec ce seul changement, le traité de Madrid, il ne lui convenait pas de prodiguer des trésors et du sang pour obtenir en Italie des avantages qu'il était résolu d'abandonner.

Ce ne fut qu'une année après avoir recouvré sa liberté que François Ier visita sa capitale ; il y tint un lit de justice au parlement, le 24 juillet 1527. Jaloux au plus haut degré de son autorité, il ne pouvait souffrir qu'aucun corps dans l'État essayât d'y apporter des limites ; et les doutes qu'on avait élevés sur l'étendue des pouvoirs de sa mère comme régente, ou l'animosité qu'on avait laissé percer contre son chancelier Duprat, lui paraissaient autant d'offenses personnelles. Ce dernier, ayant perdu sa femme, était entré dans les ordres afin de pouvoir s'emparer des plus riches bénéfices qui viendraient à vaquer. Étienne Poncher, archevêque de Sens, étant mort le 24 février 1525, Duprat s'était immédiatement emparé de ce siége, encore que le chapitre eût élu Jean de Salazar, neveu de l'avant-dernier archevêque, dont la mémoire était chérie dans son diocèse [1]. Poncher était également abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, et ce riche bénéfice, d'après le concordat même, ne pouvait être conféré que par le libre suffrage des moines. Ceux-ci élurent François Poncher, évêque de Paris, et neveu du dernier bénéficier. Duprat ne tint pas compte de cette élection, et s'empara également de l'abbaye, en faisant mettre les moines en prison : ceux-ci recoururent au parlement, qui ajourna les officiers de Duprat ; mais ces hommes violents maltraitèrent tellement l'huissier porteur de l'assignation, qu'il en mourut. Le parlement était fort indigné contre le chancelier, qui avait enseigné à mépriser à ce point l'autorité judiciaire ; et le chancelier de son côté ne pardonnait pas à l'évêque de Paris d'avoir osé être son concurrent. C'était surtout pour venger Duprat, que le roi avait résolu de tenir un lit de justice [2].

Le roi s'assit sur son siége, entouré des plus grands seigneurs du royaume, des pairs laïques et ecclésiastiques, des gouverneurs de provinces et des grands officiers de la couronne. Le chancelier dit alors de sa part à la cour, que si elle avait quelques observations à présenter au roi, elle pouvait le faire. Les présidents et les conseillers se mirent aussitôt à genoux, et le roi les ayant fait lever, le premier président,

[1] Gallia Christiana, t. XII, p. 89.
[2] Garnier, d'après les registres du parlement, t. XII, p. 369.

Claude Gaillard, exposa la querelle survenue entre le parlement et le chancelier, l'évocation de la cause de ce dernier au grand conseil, et les réprimandes sévères que la régente avait adressées à la cour. Gaillard, après avoir fait voir à quel point la loi avait été violée par Duprat, et combien le parlement était dans son droit, ajouta : « Nous ne » voulons, sire, révoquer en doute ou disputer de votre puissance, ce » seroit espèce de sacrilége ; et savons bien que vous êtes par sus les » lois et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre, et » n'y êtes contraint par puissance coactive ; mais entendons dire que » vous ne devez ou ne voulez pas vouloir tout ce que vous pouvez, » ains seulement ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre » chose que justice. » Telle fut toujours la doctrine du parlement, et telle fut aussi la cause de sa faiblesse : en reconnaissant la puissance illimitée du roi, il condamnait sa propre résistance. Il abandonnait le terrain du droit, pour en appeler à la raison, à la justice abstraite, qui ne pouvaient se reconnaître à des marques infaillibles. François Ier ne fit en effet aucune attention à ce que son parlement lui conseillait de vouloir ; il brisa le frein de la loi par cette toute-puissance que le parlement lui-même venait de proclamer. Le même jour, le roi manda son parlement devant son conseil étroit, qu'il tenait dans la salle verte, et là il lui fit lire un édit qui portait : « Le roi vous défend que vous » ne vous entremetticz en quelque façon que ce soit de l'État, ni » d'autre chose que de la justice..... Pareillement vous défend et » prohibe toute cour, juridiction et connoissance des matières ar- » chiépiscopales, épiscopales, et d'abbaye ; et déclare que ce qu'atten- » terez au contraire soit nul, et de nul effet et valeur. Et avec ce, ledit » seigneur a révoqué et révoque et déclare nulles toutes limitations » que vous pourriez avoir faites au pouvoir et régence de madame sa » mère.... et vous dit et déclare que vous n'avez aucune juridiction ni » pouvoir sur le chancelier de France, laquelle appartient audit sei- » gneur, et non à autre, et par ainsi, tout ce que par vous a été » attempté à l'encontre de lui, il l'a déclaré nul, comme fait par gens » privés, non ayant juridiction sur lui [1]. »

Quel que fût la rigueur avec laquelle François avait traité le parlement, il s'empressa de suivre le conseil injuste et impolitique que ce corps avait donné à sa mère, de poursuivre les financiers. La haine du

[1] Isambert, Lois françaises, t. XII, p. 275-280. — Garnier, d'après les registres du Parlement, t. XII, p. 591-598.

peuple s'attachait toujours à ceux qui recueillaient les impôts : on les rendait responsables des rigueurs dont on aurait dû accuser le roi lui-même; car c'était lui qui voulait de l'argent à tout prix : à cette haine populaire tout le corps de la judicature joignait encore une profonde jalousie. Les financiers, sortis comme les juges de la bourgeoisie, et possédant bien moins de talent et de science qu'eux, amassaient de grandes fortunes, tandis que les premiers étaient toujours pauvrement rétribués. Ceux-ci, en effet, étaient payés en considération, ceux-là devaient être compensés en argent pour la haine publique dont ils étaient chargés. Plus le parlement rendait leur situation périlleuse, plus il violait à leur égard les règles de la justice en rompant tous les marchés faits avec eux, plus il les justifiait de chercher des profits usuraires, et plus il forçait d'acheter cher leurs services dans le moment du besoin. Une commission fut nommée par le roi pour rechercher tous les financiers, revoir leurs comptes, et leur faire rendre gorge. Les juges, choisis par le chancelier entre les plus serviles, avaient commission de les trouver coupables. Plusieurs financiers s'évadèrent : ceux qui furent arrêtés, voyant bien qu'il ne servirait de rien de prouver leur innocence, se hâtèrent d'offrir de l'argent pour échapper à la torture et aux supplices [1]. Toutefois, le public éprouvait pour eux si peu de sympathie, que cet acte de brigandage n'a laissé aucune trace dans les historiens du temps. Ils n'ont mentionné que le supplice des deux chefs de toute la finance : Poncher, trésorier général, et Semblançay, ancien surintendant. Le premier était père de cet évêque de Paris qui avait disputé au chancelier Duprat l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury; le second, comme nous l'avons dit ailleurs [2], s'était attiré l'inimitié de Louise de Savoie, en révélant comment elle avait causé la ruine de l'armée d'Italie par une soustraction de deniers. L'implacable Duprat avait ordonné à ses juges de ne point permettre à ces deux vieillards de se racheter en argent : tous deux furent pendus au gibet de Montfaucon le 9 août 1527, et leurs richesses furent confisquées [3].

Le chancelier Duprat, qui faisait mourir le trésorier Poncher en

[1] Garnier, d'après les registres du Parlement, t. XII, p. 398. — Le roi rendit ensuite, le 3 avril 1530, un édit portant peine de mort pour crime de péculat et malversations. Isambert, t. XII, p. 342.

[2] Ci-devant, ch. III, p. 168.

[3] Bouchet, Annales d'Aquit., t. IV, f. 231. — Brantôme, Éloge de François Ier, p. 184. — Gaillard, Dissertation sur Semblançay, t. II, p. 439.

haine de son fils, était bien déterminé à se venger aussi de ce fils lui-même ; mais il lui fallait user de plus de ménagements pour perdre un prélat, que pour envoyer à l'échafaud un financier. Ayant évoqué au grand conseil son procès contre lui, il l'accusa d'avoir acheté les suffrages des moines de Fleury, et d'avoir falsifié des titres. Il choisit alors, dans le grand conseil, des commissaires pour le juger comme faussaire et comme simoniaque. Toutefois, quoique cette commission commençât, le 14 janvier 1527, à instruire le procès, François Poncher siégea encore à l'assemblée des notables cette année, et deux ans après à un concile provincial assemblé à Paris [1]. Mais les commissaires chargés de le perdre prétendirent enfin avoir découvert qu'il avait cherché à prolonger la prison du roi en Espagne, et à faire ôter la régence à la duchesse d'Angoulême. Poncher fut alors arrêté par ordre du roi et enfermé à Vincennes. En même temps, François fit demander à Clément VII de nommer trois juges qu'il lui désigna pour les adjoindre aux trois conseillers du parlement de Toulouse, qu'il avait nommés lui-même, afin que ces six commissaires pussent condamner l'évêque de Paris comme criminel de haute trahison. Il demandait, de plus, que la présence d'un des trois juges nommés par le pape fût suffisante pour l'instruction, et qu'ils ne fussent obligés d'assister tous les trois qu'au jugement définitif. Clément crut devoir quelques garanties de plus à un prélat qui avait pour accusateur et pour juge son ennemi capital, et il refusa d'investir de son autorité les commissaires que le roi lui avait désignés. Le roi témoigna beaucoup de ressentiment des lenteurs du pape. « J'ai fait poursuivre envers notre saint-père, écri-
» vait-il à son ambassadeur à Rome, un bref pur et simple, afin que
» je m'en puisse aider, et ne sais que penser, ni à quoi il tient que
» l'affaire me soit tant délayée. L'on n'a de coutume de refuser aux
» autres princes semblables choses quand ils les demandent, et voudrois
» bien qu'on ne me réputât d'autre condition que eux... Par quoi vous
» remontrerez à notre-dit saint père de ma part, que si sa sainteté
» me refuse, ou diffère de concéder ledit bref,... si j'en fais faire la
» justice autrement, et par bonne raison appelle le métropolitain
» (c'était Duprat lui-même) et les autres suffragants, sa sainteté ne
» devra trouver cela aucunement étrange ; car j'en devrai demeurer
» excusé envers Dieu et le monde, pour autant que c'est l'un des cas

[1] Gallia Christiana. t. VII, p. 160.

« nages pour lesquels on peut transgresser le droit canon [1]. »

La mort de Poncher, survenue dans la prison de Vincennes, le 1er septembre 1532, le déroba au jugement que le roi voulait extorquer du pape, et à la rage de ses ennemis. Il était déjà malade quand on l'avait arrêté, et les privations, la captivité et les soucis, hâtèrent la fin de sa vie.

Le sac de Rome et la captivité du pape avaient excité l'indignation de la chrétienté, aussi François Ier était appelé par la clameur universelle à venger la religion et l'humanité, à rendre la liberté au chef de l'Église, et à soustraire l'Italie à la domination d'une armée de brigands. Dès le 30 avril 1527, trois traités avaient été signés entre François Ier et Henri VIII, pour former entre eux une ligue offensive et défensive contre l'Empereur : François Ier devait épouser la princesse Marie d'Angleterre, ou, à son défaut, son fils aîné; et un subside perpétuel de 50,000 écus devait être payé par le roi de France, comme compensation de ce que Henri VIII renonçait au titre de roi des Français [2]. Au moment de la signature de ces traités, Rome n'était pas encore prise, ou le pape captif, aussi les deux rois s'engageaient seulement à faire une diversion en faveur de l'Italie, en portant la guerre dans les Pays-Bas, avec une armée composée pour deux tiers de Français et pour un tiers d'Anglais. Mais après la nouvelle du désastre de Rome, un nouveau traité modifia, le 29 mai, ceux du mois précédent. Il fut convenu que la guerre se ferait en Italie avec une armée française, et que Henri fournirait 50,000 écus par mois pour contribuer à son entretien [3]. Afin de resserrer davantage encore l'union entre les deux monarques, François Ier et le cardinal Wolsey se rencontrèrent à Abbeville, et le 18 août, ils confirmèrent, avec quelques modifications, les traités qui liaient les deux royaumes. Cette alliance détermina François à rejeter des offres de paix que lui faisait Charles V : celui-ci consentait enfin à renoncer à la Bourgogne [4]. François et Henri, de même que tous les autres rois chétiens, avaient reçu en même temps des lettres circulaires de Charles-Quint, pour repousser la responsabilité de l'événement désastreux de Rome, et expliquer comment il

[1] Gaillard, Histoire de François Ier, t. VII. p. 382. — La lettre du roi est du 23 avril 1531.

[2] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 240. — Rymer, t. XIV, p. 195 et suiv.

[3] Rymer, t. XIV, p. 206.

[4] Rapin Thoyras, t. XV, p. 246. — Rymer, t. XIV, p. 203-227. — Martin du Bellay, t. XVIII, l. III, p. 40.

avait été amené. L'Empereur exposait à quel point il avait été provoqué; il s'efforçait de prouver qu'on lui avait manqué de parole ; il affirmait en même temps qu'il n'avait jamais donné l'ordre à Bourbon de marcher contre Rome; que les soldats de ce dernier, quoiqu'ils portassent sa bannière, reconnaissaient à peine son autorité ; et que leur général, ayant été tué au premier assaut, la bande qu'il conduisait n'avait dès lors plus pu être contenue sous aucune obéissance [1].

François Ier violait ouvertement le traité de Madrid en envoyant une armée en Italie; en même temps il protestait aux yeux de l'Europe que s'il n'accomplissait pas les engagements qu'il avait pris, c'est qu'il n'avait pas eu le droit de les prendre, car il n'avait pas pu violer ses devoirs envers ses peuples, confirmés par le serment de son sacre ; mais il avait besoin de faire paraître quelque part cette volonté nationale qu'il opposait aux promesses faites à l'Empereur. Cependant, aucun souverain n'était plus jaloux de son autorité que François Ier, plus impatient de toute démonstration d'une volonté chez ses sujets, plus déterminé à ne leur laisser d'autre rôle que celui de l'obéissance. Il ne voulait donc point convoquer d'états généraux; il craignait que la nation, fatiguée et découragée des guerres d'Italie, ne se prononçât contre l'expédition qu'il venait d'entreprendre, ou que les états ne lui adressassent des remontrances sur les abus sans nombre de l'administration; il redoutait également les assemblées des bailliages où seraient élus les députés, et la manifestation d'un mécontentement qui jusqu'alors n'avait éclaté que par quelques libelles ou quelques cris séditieux. Une assemblée même un peu indépendante de notables lui aurait inspiré de la jalousie; il aima mieux tenir ce qu'il nomma un lit de justice, c'est-à-dire une assemblée de grands personnages, réunis au parlement de Paris, selon la forme qu'il venait de suivre peu de mois auparavant, lorsqu'il avait mis sa volonté au-dessus des lois. Il désigna lui-même les notables qui devaient l'accompagner à son lit de justice; il y appela sept princes du sang, ou pairs de France, trois cardinaux français, six grands officiers de la couronne, trois archevêques et dix-sept évêques, soixante et dix-huit conseillers du parlement de Paris, deux de celui de Toulouse, deux de Bordeaux, un de Dijon, deux de Grenoble, et deux d'Aix, le prévôt des marchands et quatre échevins de Paris, avec quelques autres officiers inférieurs. Tous ces person-

[1] Valladolid, 2 août 1527. — Lettere de' Principi, t. II, f. 76.

se rangèrent autour de son trône, le lundi 16 décembre 1527, dans la grande salle du parlement [1].

Le roi, étant monté sur son siége royal, fit retirer tous ceux qu'il n'avait pas choisis pour membres de cette assemblée. Il ordonna aux autres de prêter entre les mains du chancelier le serment du secret, puis il prit la parole, et dit : « Qu'il a fait cette assemblée pour faire » le devoir de son office, et leur déclarer la vérité des choses passées; » pour leur donner à connoître le bon devoir qu'il a à ses sujets, et à » la chose publique du royaume de France. Et, connoissant le désir, » affection et amitié que ses sujets ont à leur roi, seigneur et maître, » a pensé ne pouvoir faillir de leur communiquer ses principaux » affaires... espérant qu'il n'y aura celui d'eux qui ne lui donne » secours, confort et aide. » Il exposa ensuite quel avait été son gouvernement, se plaignant d'avoir trouvé, à son avénement à la couronne, l'État chargé d'une dette de 1,800,000 francs, les gendarmes non payés, et le reste de l'administration presque en confusion. Il passa rapidement sur les victoires de ses premières années : mais il attribua sa dernière et désastreuse expédition en Italie à la trahison du connétable de Bourbon. Il avait été forcé, pour le repousser de la Provence, d'assembler une formidable armée : après sa retraite, il crut devoir profiter de cette armée pour accabler ses ennemis en Italie. Alors il avait eu le malheur d'être fait prisonnier, et il dit par quelles tromperies il avait été engagé à passer en Espagne; comment ensuite, plutôt que de souscrire aux conditions honteuses qu'on lui imposait, il dressa un édit pour abdiquer la couronne, et faire proclamer son fils comme roi. » Mais, ajouta-t-il, ceux qui avoient pouvoir de madame » sa mère condescendirent à faire le traité de Madrid, par lequel ils » promirent de laisser le duché de Bourgogne, et les autres choses » contenues en icelui.... Le traité fait, les Espagnols ne s'y voulurent » fier, disant que madite dame n'avoit puissance de la passer, et lui » demandèrent sa foi... De quoi ledit seigneur s'excusa faire, disant » qu'il étoit gentilhomme, et que, puisqu'il y avoit traité entre madite » dame et eux, ils ne pouvoient avoir li contrat et la foi. Lesquels lui » firent réponse.... qu'il est vrai qu'ils laissoient aller les gentils- » hommes sur leur foi, mais non pas les rois, et voulurent qu'il jurât ; » ce qu'il fit, sachant ledit serment n'être valable, au moyen de la

[1] Registres du Parlement, Isambert, t. XII, p. 285.

» garde qui lui fut baillée, et qu'il n'étoit en sa liberté. » Le roi parla ensuite de son alliance avec le roi d'Angleterre et les États d'Italie, et des négociations pendantes avec l'Empereur. « Qui est la cause pour-» quoi ledit seigneur fait cette assemblée ; car si ledit élu Empereur » accepte la paix, il lui faut la somme de deux millions d'or, à laquelle » ils sont convenus, et dont il lui faut promptement fournir » 1,200,000 écus, et, en ce faisant, il rendra les enfants. » Si, au contraire, l'Empereur choisissait la guerre, le roi avait également besoin d'argent pour maintenir son armée, à moins que ses sujets et vassaux qu'il pense être ses amis ne lui conseillent, ou de céder à Charles V la Bourgogne ou de retourner en Espagne, et d'y demeurer le reste de sa vie prisonnier, si ses conseillers estiment que l'honneur l'y oblige [1].

Les notables se retirèrent ensuite pour délibérer, en quatre sections séparées, savoir : celles du clergé, de la noblesse, des membres des divers parlements, et de la municipalité de Paris. Ce fut peut-être alors que l'évêque Poncher manifesta les opinions dont on lui fit un crime, sur l'obligation du roi de retourner en Espagne, et sur les limites à apporter à l'autorité de la régente. Aucun autre des notables, choisis par le roi, n'était disposé à se signaler par son opposition; et les quatre sections se présentèrent au roi, le 30 décembre, pour lui rendre réponse dans un second lit de justice. Elles déclarèrent unanimement, que, selon leur jugement, le roi avait été forcé, et qu'il n'était lié ni par son traité, ni par son serment; en sorte qu'il ne devait ni céder la Bourgogne, ni retourner en Espagne. Après quoi le cardinal de Bourbon, au nom du clergé, offrit 1,300,000 écus à compte des deux millions, sous condition que le roi s'emploierait à faire recouvrer au pape sa liberté, qu'il promettrait d'exterminer l'hérésie luthérienne, et qu'il conserverait les immunités de l'Église. Le duc de Vendôme, au nom de la noblesse, le président de Selve, pour les parlements, et le prévôt des marchands, pour la ville de Paris, protestèrent ensuite de leur empressement à payer la rançon des enfants de France, et à renoncer, dans cette occasion, à tout privilége et à toute exemption de taxes [2].

Dès le milieu de l'été, l'armée française avait commencé à se rassembler dans le comté d'Asti; et Lautrec, sur la recommandation de Henri VIII, avait été chargé de la commander. Cette armée devait se composer de neuf cents lances, deux cents chevau-légers, et vingt-six

[1] Procès-verbal du lit de justice, Isambert, t. XII, p. 287-295.
[2] *Ibid.*, p. 296-301.

mille fantassins, dont six mille landsknechts sous le comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le comte don Pedro Navarro, quatre mille Français, et dix mille Suisses[1]. Mais ces différents corps ne furent jamais complets. En même temps, André Doria, qui commandait alors la flotte française, était sorti de Marseille avec dix-sept galères, et avait recommencé le blocus de Gênes. Dans les premiers jours du mois d'août, une révolution s'opéra dans cette république sans effusion de sang, et la faction Fregoso la remit sous la protection de la France[2]. Vers le même temps, Lautrec trouvant son armée assez forte pour commencer enfin ses opérations, attaqua le château de Bosco, dans l'Alexandrin, et y fit prisonniers plusieurs des soldats qui devaient défendre Alexandrie. Il attaqua ensuite cette dernière ville, qui capitula lorsque la brèche fut ouverte. Au commencement d'octobre, il prit Pavie d'assaut, et il traita cette ville avec une excessive cruauté, en punition de la défaite que les Français avaient essuyée sous ses murs[3]. Puis, au lieu de chasser, comme il l'aurait pu aisément, Antonio de Leyva du Milanais, et de fermer ainsi l'accès de l'Italie aux Allemands, il se dirigea vers le midi, d'après les ordres précis des rois de France et d'Angleterre, sous prétexte de remettre le pape en liberté, mais, en effet, pour que les Vénitiens, toujours alarmés par le voisinage de leurs ennemis, ne se ralentissent point dans leurs efforts. Le 9 décembre le commandant espagnol du château Saint-Ange laissa, probablement à dessein, échapper le pape, qui rejoignit à Orvieto le duc d'Urbin[4]; et, le 9 janvier 1528, Lautrec, avec l'armée française, partit de Bologne, en prenant la route de la Marche. Le 10 février il passa le Tronto, et entra dans les Abruzzes : toutes les villes de cette province lui ouvraient leurs portes et le recevaient comme un libérateur. Les alliés de la France, mais surtout les Vénitiens, et les Florentins, qui avaient recouvré leur liberté par une conséquence de la captivité du pape, rivalisaient d'efforts pour tenir leurs contingents au complet : les premiers lui avaient fourni leur excellente cavalerie dalmate et grecque des Stradiotes; les seconds, la redoutable bande noire que Jean de Médicis avait illustrée. Un effort vigoureux aurait suffi pour délivrer l'Italie du joug de Charles-Quint,

[1] Fr. Guicciardini, l. XVIII, p. 465. — Mart. du Bellay, l. III, p. 65. — Républ. ital., c. 119.

[2] Républ. ital.

[3] Mém. du maréchal de Vieilleville, t. XXXVIII, c. 4. p. 124.

[4] Républ. ital., c. 119.

et de l'atroce brigandage de ses soldats; mais François n'avait plus ni confiance dans sa fortune, ni volonté d'attendre la victoire : il soupirait après la paix et le retour de ses enfants; il ne demandait plus à la royauté que les plaisirs et l'indolence. Après avoir promis à Lautrec 130,000 écus par mois, pour entretenir son armée, il avait déjà laissé les arrérages monter à 200,000 écus, lorsqu'il lui fit dire qu'il ne pouvait plus, désormais, lui fournir que 60,000 écus par mois, et cela pendant trois mois seulement. Lautrec, désespéré, dut renoncer à son attaque sur Naples; il prit le chemin de la Pouille, afin de percevoir à Troia, au mois de mars, la grande gabelle sur le passage des troupeaux, l'un des principaux revenus du royaume de Naples, avec lequel il se flattait de maintenir encore un peu de temps son armée [1].

(1528.) La guerre cependant réduisit la gabelle des troupeaux à moins de moitié de sa recette ordinaire. Lautrec, après l'avoir perçue, soumit presque toutes les villes de la Pouille, tandis que le prince d'Orange retirait avec peine, de Rome, les bandes féroces que le connétable de Bourbon y avait amenées, et qu'il les conduisait à Naples. Ce fut seulement le 1er mai que Lautrec vint tracer son camp devant cette capitale; mais, au lieu d'en presser le siége avec vigueur, il résolut de la réduire par le blocus. Les vivres, en effet, étaient fort rares dans Naples, et Philippino Doria, avec la flotte française et génoise, fermait le port aux assiégés. Hugues de Moncade, retenu dans ce port avec une petite flottille espagnole, ayant pu, à l'aide d'un coup de vent, en sortir le 28 mai, se flatta de surprendre les vaisseaux français : son attaque ne réussit pas, il fut tué, et la plupart de ses vaisseaux coulés à fond [2]. Lautrec crut un moment cet avantage décisif; mais ses soldats, victorieux contre l'ennemi, étaient sans force contre le climat. La chaleur, les eaux stagnantes, les immondices des camps, avaient multiplié les fièvres dans l'armée assiégeante; au milieu de juillet, elles prirent le caractère d'une véritable peste. Dans le même temps, la flotte génoise, qui avait terminé le 1er juillet son engagement avec la France, quitta les parages de Naples : André Doria, qui l'avait créée, et qui lui assurait par son génie la supériorité sur la marine des autres pays, refusait de se soumettre davantage aux injustices dont sa patrie était

[1] Fr. Guicciardini, l. XVIII, p. 478. — Paolo Paruta, l. VI. p. 453. — Lettere de' Principi, t. II. f. 86 seq.

[2] Pauli Jovii Hist. sui temporis. l. XXV, p. 46, 47. — Fr. Guicciardini, l. XIX, p. 488. — Agost. Giustiniani, t. VI, f. 280.

l'objet de la part du gouvernement français ; et, ne pouvant supporter le manque d'égards et de foi qu'il avait éprouvé lui-même, il entrait en négociations avec Charles-Quint pour passer à son service [1].

Cependant la fièvre contagieuse multipliait ses ravages dans le camp de Lautrec : le 2 août, il n'y restait pas quatre mille soldats en état de porter les armes. Pedro Navarro, Vaudemont, Camillo Trivulzio, tous les officiers généraux enfin étaient malades. Lautrec, malade aussi, se faisait porter de poste en poste, et il opposait son courage inébranlable à la peste comme à l'ennemi : seul, il maintenait encore la confiance de ses soldats : mais il mourut dans la nuit du 15 au 16 août. Le marquis de Saluces, qui prit le commandement de l'armée, ne songea plus qu'à faire sa retraite. Il le tenta dans la nuit du 29 août, au milieu d'un orage épouvantable, à l'aide duquel il se flattait d'en dérober la connaissance à l'ennemi. Son départ fut aperçu au point du jour ; il fut poursuivi jusqu'à Averse, blessé sur la brèche des murs de cette ville, et enfin contraint à capituler. Les Espagnols, avec une froide cruauté, entassèrent leurs prisonniers, seul reste de cette belle armée, dans les étables de la Madeleine, jusqu'à ce que la fièvre, qui redoubla encore de violence, eût emporté tout ce qui avait échappé aux combats et aux maladies. Parmi ces prisonniers se trouvait don Pedro Navarro, que l'Empereur avait résolu de faire exécuter comme transfuge. Pour lui épargner du moins la honte du supplice, don François de Hijar, gouverneur du château de Naples, vint dans sa prison l'étrangler ou l'étouffer de sa main [2].

On n'aurait pas dû attendre de François Ier tant de négligence, tant d'oubli de son armée d'Italie, non plus que les calamités qui en résultèrent pour Lautrec et ses braves compagnons d'armes, d'après le ressentiment et la haine qu'au commencement de cette même année, le roi avait manifestés contre l'Empereur. L'évêque de Tarbes et le président du parlement de Bordeaux étaient alors ambassadeurs du roi auprès de Charles V; ils avaient eu, au mois de septembre, à Palencia, de concert avec des ambassadeurs anglais, plusieurs conférences avec les ministres impériaux, auxquels ils demandaient quelques modifica-

[1] Républ. ital., c. 119.

[2] Paulii Jovii Hist. sui temp., l. XXVI, p. 61. — Bened. Varchi, l. VI, p. 158. — Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V, l. II, f. 115, v. — Brantôme, Capitaines étrangers, t. I, p. 94. — Mém. de Montluc, t. XXII, l. I, p. 89. — Minana, l. II, c. 10, p. 95.

tions du traité de Madrid, en sorte que les enfants de France pussent être relâchés sans que leur liberté coûtât la Bourgogne au royaume. Les deux partis se rapprochaient; Charles renonçait à la Bourgogne, et, quoique les demandes qu'il faisait en retour ne fussent pas encore acceptées, les négociateurs des deux parts attendaient de leurs efforts une issue favorable, lorsque ceux de France reçurent tout à coup, de leur cour, l'ordre de se refuser à toute concession. François, encouragé par l'alliance de l'Angleterre, et par les succès que Lautrec avait déjà obtenus en Italie, croyait le moment venu de pousser ses avantages; bientôt il enjoignit à ses ambassadeurs de faire paraître les hérauts d'armes qu'ils tenaient déguisés à leur suite, et de déclarer, par leur entremise, la guerre à l'Empereur [1].

Le 22 janvier 1528, Guienne, roi d'armes de France, et Clerençaux, roi d'armes d'Angleterre, portant leur cotte d'armes sur le bras gauche, pour la revêtir au moment du défi, se présentèrent à Burgos, à Charles V, au milieu d'une nombreuse assemblée de ses barons, et après avoir invoqué les franchises accordées à leur profession, ils firent lecture des déclarations de guerre dont ils étaient porteurs. Elles étaient conçues en termes qui n'avaient rien d'offensant, et elles exprimaient le regret des deux rois, de n'avoir pu s'entendre avec l'Empereur, plutôt que l'animosité ou la rancune. Charles-Quint répondit que, depuis six ou sept ans, François lui faisait la guerre sans l'avoir défié, et qu'il s'ébahissait qu'il le défiât aujourd'hui, quand il n'avait plus le droit de le faire étant son prisonnier. Charles donna ensuite par écrit une réponse beaucoup plus longue à Guienne; c'était un mémoire dans lequel était exposée toute la durée de la querelle entre les deux souverains et toute la marche de leurs négociations: l'aigreur et le reproche de mauvaise foi s'y faisaient sentir à chaque ligne. Enfin l'Empereur chargea le roi d'armes de rappeler une commission qu'il avait donnée à l'ambassadeur de France, et que celui-ci n'avait pas osé répéter à son maître, parce qu'elle impliquait une accusation d'avoir manqué à l'honneur et à la foi de gentilhomme. Charles-Quint donna aussi à Clerençaux un long mémoire, en réponse aux reproches que lui adressait le roi d'Angleterre; il y relevait, entre autres choses, le bruit déjà répandu que Henri songeait à se divorcer d'avec Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur, et

[1] Protocole des conférences; Traités de Paix, t. II, p. 149. — Fréd. Léonard, t. II, p. 297. — Instructions sur le défi, en date du 11 novembre 1527. *Ibid.*, p. 156; et Léonard, t. II, p. 314.

par conséquent à rendre bâtarde sa fille Marie qu'il lui avait promise pour femme ; et il lui demandait quelle confiance on pouvait accorder au zèle qu'il affichait pour le pape, tandis qu'il en montrait si peu pour la religion [1].

Les réponses de l'Empereur étaient d'autant plus provocantes, que c'étaient des vérités qu'il exprimait si rudement. François, en effet, devint furieux. Il fit d'abord arrêter Perenot de Grandvelle, ambassadeur de l'Empereur auprès de lui, sous prétexte que ses propres ambassadeurs avaient aussi été arrêtés en Espagne ; puis sachant qu'ils avaient été ou laissés ou remis en liberté, il lui donna, le 28 mars, son audience de congé. Il voulut le charger de porter à Charles-Quint sa réponse, et celui-ci s'y étant refusé, sous prétexte que ses fonctions publiques étaient déjà expirées, il fit lire cette réponse devant lui, en présence de toute sa cour, et de tous les ambassadeurs étrangers qui y étaient accrédités. Il disait entre autres choses à l'Empereur : « Si vous » nous avez voulu charger que jamais nous ayons fait chose qu'un gen- » tilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous » avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz » vous mentirez. Étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au » bout de notre vie, par quoi, puisque contre vérité vous nous avez » voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose ; mais nous » assurez le camp, et nous vous porterons les armes [2]. »

Dans ce cartel même, cependant, François faisait une chose peu digne d'un gentilhomme ; il prenait querelle sur une équivoque qu'il ne voulait pas laisser éclaircir : « Vous voulant sans raison excuser, » disait-il, vous nous avez accusé en disant qu'avez notre foi, et que » sur icelle, contre notre promesse, nous en étions allé et parti de vos » mains et de votre puissance. » A cela, Charles-Quint répondit dans » le cartel qu'il envoyait à son tour à François Ier : « Ce sont mots que » oncques ne dis ; car jamais n'ai prétendu avoir votre foi de non » partir, main bien celle de retourner en la forme traitée ; et si l'eussiez » ainsi fait, n'eussiez failli à vos enfans, ni à l'acquit de votre honneur [3]. » C'était cependant cette explication que François ne voulait pas en-

[1] Procès-verbal de l'intimation de guerre, etc. Traités de Paix, t. II, p. 137-166. — Léonard, t. II, p. 316.

[2] Martin du Bellay, l. III, p. 44-64. — Garnier, p. 435-447. — Gaillard, t. III, c. 13, p. 457-485.

[3] *Ibid.*, p. 52.

tendre. Après des longueurs, des obstacles, et de mauvaises chicanes opposées à la venue du héraut d'armes de l'Empereur, Bourgogne, roi d'armes de ce monarque, fut enfin introduit, le 10 septembre, devant François Ier, entouré de toute sa cour, à Paris. Au moment où le héraut parut, le roi, avant de le laisser parler, lui dit : « Héraut, » portes-tu la sûreté du camp, telle qu'un assailleur comme l'est ton » maître doit bailler à un défendeur comme je suis? » Le héraut demanda la permission de remplir son office, de dire ce qu'il avait à dire, avant de donner la sûreté du camp dont il était porteur; mais interrompu par le roi à chaque parole, e menacé s'il faisait autre chose que donner sa patente, il fut enfin réduit à se taire, et à se retirer sans avoir accompli son message, en protestant contre l'empêchement qu'on avait mis à l'exercice de ses fonctions. C'est de cette manière ridicule que se termina le défi à un combat singulier entre deux grands monarques, qui avait retenti dans toute l'Europe. La première pensée du combat, de même que l'éclat donné à cette aventure, étaient des conséquences de la manie de François Ier d'être un roi chevalier, et de renouveler tous les rites de la chevalerie, tandis que cette institution, qu'on cherche vainement ailleurs que dans les romans, était aussi loin de son caractère que de son siècle [1].

Les duels des rois ne peuvent terminer les querelles des nations, car celles-ci ne consentiraient point à abandonner leurs droits, parce que leur champion aurait manqué de force, de courage ou d'adresse. On ne peut donc faire un reproche à Charles-Quint ou à François Ier d'avoir laissé tomber une provocation à un combat singulier, qu'ils n'auraient jamais dû se permettre l'un ou l'autre; mais on peut s'étonner qu'après ces injures et ces démentis, tous d'eux n'aient pas mis plus de vigueur dans leurs opérations guerrières. C'est que, bien que leur colère fût toujours la même, leurs moyens de s'attaquer étaient épuisés. La victoire des impériaux sur Lautrec était dû au climat de Naples, non à la vaillance ou à l'habileté du prince d'Orange et de ses soldats. Après la mort de Lautrec, tous les efforts de la France furent languissants; elle semblait ne plus vouloir de guerre, et ne pas même essayer de défendre ce qui lui restait en Italie. François Ier avait perdu l'amitié et les services d'André Doria, parce que, non plus que ses ministres, il n'avait jamais su comprendre le caractère ou la fierté d'un grand

[1] Gaillard donne les deux procès-verbaux de cette séance, l'un par Bourgogne, l'autre par Bayart, secrétaire d'État de France, t. III, p. 463 et 473.

citoyen, et d'un grand homme de mer. Sans égard pour les droits des traités, pour les recommandations d'André Doria, pour ses prières, on violait tous les jours les priviléges de sa patrie ; on projetait de la ruiner et de transporter son commerce et sa population à Savone. De même, sans respect pour le génie du créateur de la marine moderne, pour l'indépendance d'un amiral propriétaire des vaisseaux, et maître des matelots qu'il avait mis au service de France, on avait voulu le remplacer, comme un de ces capitaines courtisans que la faveur crée, et que la faveur dépouille. Pour lui, lorsqu'il eut achevé le terme pour lequel il s'était volontairement engagé, il se sentit libre, et il passa, avec ses galères, du service de France à celui de l'Empereur. Il souleva ensuite, le 12 septembre 1528, sa patrie ; il en chassa la garnison française, et il reconstitua la république de Gênes, sous la protection de l'Empereur [1].

Plusieurs mois auparavant François Ier avait donné commission à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'entrer en Lombardie pour y faire une diversion en faveur de Lautrec. Son armée devait se composer de cinq cents hommes d'armes, cinq cents chevau-légers commandés par le seigneur de Boisy ; six mille aventuriers sous la charge du seigneur de Lorges et trois à quatre mille landskuechts qu'amenait le sieur de Montejean [2] : toutefois cette armée fut à peine rassemblée à la fin de juillet, et ses soldats passaient pour les moins bons qui fussent encore sortis de France. Saint-Pol fit cependant la petite guerre contre Antonio de Leyva, qui occupait toujours Milan ; et il reprit d'assaut Pavie, d'où les Français s'étaient laissé chasser après le départ de Lautrec [3]. Bientôt François lui manqua de parole, comme il en avait manqué à tous ses autres généraux ; il cessa de lui envoyer l'argent qu'il lui avait promis, et Saint-Pol, prodigue et négligent, dissipait imprudemment une partie de celui qu'il recevait encore, et souffrait qu'on lui volât le reste. Il se brouilla avec le duc d'Urbin, général des Vénitiens, avec lequel il devait agir de concert en Lombardie ; il ne sut ni secourir Gênes, ni assiéger Milan, quoique Antonio de Leyva, qui commandait dans cette dernière ville, n'eût presque plus ni soldats ni argent ; il lui laissa parvenir un renfort de deux mille Espagnols qu'il eût été d'autant plus facile d'intercepter, qu'ils arrivaient dépourvus

[1] Républ. italiennes, c. 119. — Lettere de' Principi, t. II, f. 110.
[2] Lettere de' Principi, t. II, p. 113.
[3] Martin du Bellay, l. III, p. 104.

de tout; enfin, dans sa première campagne, ses exploits se bornèrent à la prise de trois châteaux [1].

(1529.) Dans la campagne de 1529, le comte de Saint-Pol se montra plus faible encore et plus incapable. Il avait donné rendez-vous devant Milan aux armées de François Sforza et des Vénitiens : mais, après sa réunion avec eux, il reconnut qu'il était hors d'état de rien tenter d'avantageux; car les trois armées étaient également réduites par la désertion, ou par les voleries des commissaires des guerres, à un petit nombre de soldats. Elles se séparèrent de nouveau; et Saint-Pol, en se retirant, séjourna le 19 et le 20 juin à Landriano, à douze milles de Milan. Comme il faisait passer à son armée, le 21 au matin, un bras de l'Olena, qui coule près de ce village, et qui était fort grossi par les pluies, il y fut surpris par Antonio de Leyva, après qu'une partie de sa troupe eut déjà passé l'eau, et il fut fait prisonnier avec ses principaux officiers. Le reste de son armée, découragé par cet échec, se dispersa ou se retira en France [2].

Aucune des puissances ne voulait et ne pouvait plus faire la guerre : le trésor de l'Empereur était vide comme celui du roi de France; les peuples étaient arrivés à un degré d'épuisement et de misère qui ne permettait plus de tirer d'eux de nouvelles contributions; les gouvernements n'avaient plus de crédit, et la cruauté avec laquelle François avait traité ses financiers, ainsi que son manque de foi envers eux, ne lui laissaient plus aucune chance de trouver parmi eux de nouvelles ressources. Longtemps, dans la riche Italie, la guerre avait nourri la guerre, et les généraux arrachaient aux bourgeois et aux campagnards, par la terreur et les supplices, l'argent dont ils avaient besoin. Mais cet effroyable système d'oppression et de spoliation, après avoir été poussé jusqu'aux derniers excès, ne pouvait plus rien produire. Les Français, les Allemands, les Suisses et les Espagnols, avaient tous pillé l'Italie; aucun toutefois n'avait égalé en cupidité et en férocité l'exécrable Antonio de Leyva, gouverneur du Milanais. Dans les pays qu'il avait pressurés par ses monopoles, par le brigandage de ses soldats, et par ses réquisitions qu'appuyait la terreur des tortures et du supplice, il ne restait plus rien à prendre. Les deux potentats qui avaient si longtemps troublé l'Europe par leur haine et leur ambition ne pouvaient

[1] Bern. Segni, l. II, p. 48. — Bened. Varchi, l. VIII, p 278. — Pauli Jovii Hist. sui temp., l. XXVI. p. 79. — Républ. ital., c. 120.

[2] Martin du Bellay, l. III, p. 117-121. — Répub. ital., c. 120.

plus lever d'armées ; les pays si longtemps le foyer de leurs combats étaient dans l'impuissance de les nourrir. Heureusement une partie des frontières par lesquelles la France confinait avec l'Empereur avait été soustraite aux plus cruelles de ces calamités. La Franche-Comté demeurait garantie par sa neutralité perpétuelle ; les Pyrénées opposaient, du côté de l'Espagne, une barrière que l'un et l'autre peuple s'était montré peu empressé de franchir. Le duc de Savoie et le duc de Lorraine avaient réussi à se maintenir neutres. La frontière de Flandre, enfin, et celle de Picardie, qui avait été si souvent le théâtre des combats, et sur laquelle Henri VIII et François Ier voulurent ramener la guerre, y avait depuis quelque temps échappé par l'habileté et la modération de Marguerite d'Autriche, sœur du père de l'Empereur, et gouvernante des Pays-Bas. Lorsque les bourgeois de Londres furent instruits du projet de Henri VIII d'envahir la Flandre, ils réclamèrent vivement pour le détourner d'une expédition qui aurait ruiné leur commerce le plus important. Le monarque, tout absolu qu'il était, crut devoir céder ; il entra en négociation avec Marguerite ; et le 15 juin 1528, il signa à Hamptoncourt un traité qui garantissait une trêve de huit mois à la frontière des Pays-Bas. Jean du Bellay, évêque de Bayonne, ambassadeur de France à Londres, y accéda au nom de son maître [1]. Il était dit, dans cette trêve, que le but des puissances qui l'avaient conclue, était de faciliter ensuite le traité d'une paix générale ; et en effet, elle donna occasion à Marguerite d'Autriche et à Louise de Savoie de se rencontrer à Cambrai, au mois de mai, pour la prolonger, et de s'y donner rendez-vous pour le 7 juillet, afin d'y entamer une négociation beaucoup plus importante [2].

Louise de Savoie était, depuis l'accession de son fils au trône, beaucoup plus souveraine en France que lui-même. Elle connaissait toutes les affaires, et pouvait prendre sur elle les plus hautes résolutions, sans courir risque d'être démentie. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II, duc de Savoie, et la même qui avait été élevée à la cour de France pour épouser Charles VIII, était une princesse donée de beaucoup de capacité, et dans laquelle l'Empereur avait une grande confiance. Elle avait été belle-sœur de Louise de Savoie, à qui elle se trou-

[1] Traités de Paix, t. II, p. 166.

[2] Martin du Bellay, l. III, p. 122. — Bened. Varchi, t. III, l. IX, p. 6. — Fr. Guicciardini, l. XIX, p. 524. — Jacopo Nardi, l. VIII, p. 347. — Fr. Belcarii, l. XX, p. 626.

vait opposée. Malgré l'acharnement que les deux monarques avaient fait paraître, malgré la violence de leurs dernières provocations et de leurs démentis, le traité que les deux dames devaient entamer n'était pas si difficile à conclure qu'il pouvait le paraître. Charles-Quint avait montré, dans le cours de la dernière négociation, qu'il était disposé à se relâcher de la rigueur du traité de Madrid, et à renoncer à la Bourgogne, l'objet principal de la contestation. De son côté, François Ier avait donné à entendre que s'il obtenait ce seul point, il abandonnerait les alliés envers lesquels il venait de prendre tant d'engagements, et qu'il ne se mêlerait plus des affaires d'Italie.

La situation de l'Empereur était récemment devenue plus critique, et lui donnait un plus grand désir de s'arranger avec la France. Le jeune roi de Hongrie, Louis II, époux d'une sœur de l'Empereur, et dont la sœur était mariée à Ferdinand d'Autriche, venait d'être tué, le 29 août 1526, à la bataille de Mohatz contre les Turcs. Ferdinand, en vertu d'un ancien traité, avait réclamé sa couronne, tandis que les magnats de Hongrie, ayant choisi Jean Zapolski, comte de Scépus, pour successeur de Louis, l'avaient mis sous la protection de Soliman II. L'Empereur et le sultan avaient ainsi été mis aux prises pour la couronne de Hongrie ; et dans ce temps même, Soliman II marchait vers l'Autriche avec une armée formidable. Il arriva devant Vienne, le 26 septembre 1529, et en entreprit le siége. Les luthériens ne donnaient à Charles V guère moins d'inquiétude que les Turcs. Un décret d'une diète assemblée à Spire avait, en 1526, laissé à chaque État d'Allemagne le droit de régler ses affaires religieuses. Mais, par les efforts du parti catholique, une nouvelle diète assemblée à Spire, au mois de mars 1529, modifiait ce décret, et donnait de nouvelles garanties à l'ancienne religion. Cinq grands princes allemands et quatorze villes impériales protestèrent, le 19 avril 1529, contre ce second décret. Leur acte, qui était le signal d'une guerre civile et religieuse, fut celui qui fit prendre aux partisans de la réforme le nom de protestants [1].

Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche étaient arrivées le 7 juillet à Cambrai, et s'étaient logées dans deux maisons contiguës, entre lesquelles elles ouvrirent une communication, de manière à pouvoir s'entretenir à toute heure sans être surveillées ; elles n'admirent per-

[1] Sleidani Comm., l. VI, f. 100. — Robertson's Hist. of Charles V, t. III, l. V, p. 43.

sonne à leurs conférences, et toutes deux également empressées de conclure, elles signèrent enfin, le 5 août, le traité de Cambrai, qu'on a nommé d'après elle la paix des Dames [2]. Ce traité prenait pour base celui de Madrid, et il en modifiait seulement les articles 3 et 4, 11 et 14. Il fixait la rançon des enfants de France à deux millions d'écus d'or. Il relevait le roi de l'obligation d'abandonner la Bourgogne. Il lui enlevait seulement le Charolais, qui devait demeurer à madame Marguerite, et, après elle, à Charles-Quint, à la mort duquel il reviendrait à la couronne de France. D'autre part, le roi renonçait au duché de Milan, au comté d'Asti, au royaume de Naples, et à tout ce qu'il possédait en Italie. Loin de stipuler rien en faveur des républiques de Florence et de Venise, ses alliées, il s'engageait à ce que la première fît avant quatre mois sa soumission à l'Empereur, à ce que la seconde restituât tout ce qu'elle avait conquis dans le royaume de Naples, promettant de les y contraindre par les armes, s'y elles s'y refusaient. Le roi s'engageait (§ 34) à ne donner aucun secours à Robert de la Marck ou à ses enfants, s'ils faisaient quelque tentative pour recouvrer le château et duché de Bouillon, conquis par l'Empereur, et réuni à l'évêché de Liége. Il consentait (§ 45) que Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, depuis 1492, était l'allié de la France, fût compté parmi les alliés de l'Empereur, en raison du traité par lequel, le 5 octobre 1528, il avait été forcé de se reconnaître pour son vassal, abandonnant ainsi, par ces deux articles, tous les alliés qu'il avait sur sa frontière du nord. Le pape était nommé comme allié commun des deux souverains; mais il avait prévenu l'abandon de la France, en signant le 20 juin, à Barcelone, son traité particulier avec l'Empereur. L'abolition du ressort et de la souveraineté de la couronne de France sur les comtés de Flandre et d'Artois fut confirmée; et tandis que François livrait ainsi scandaleusement tous ses alliés, tous ceux qui venaient de combattre pour lui, et qu'il s'était engagé solennellement à protéger, il promettait le pardon du connétable, et la restitution de toutes les propriétés confisquées à tous les Français qui avaient suivi Bourbon dans sa révolte, car Charles-Quint n'avait pas abandonné un seul de ses alliés. Cette transaction, si honteuse pour la France, devait être scellée par le mariage de François Ier avec Éléonore, reine douairière de Portugal, et sœur de l'Empereur [1].

[1] Mart. du Bellay, l. III, p. 121. — Belcarius, t. XX, p. 626. — Ferronius, l. VIII, p. 174.

[2] Traités de Paix, t. II, p. 170. — Léonard, t. II, p. 346. — Flassan, l. III, p. 356.

CHAPITRE V.

Protection accordée aux lettres par François Ier. Progrès de la réforme en France. Le roi la favorise et la persécute tour à tour. Ligue de Smalkalde en Allemagne. L'Angleterre se sépare de l'église romaine. François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape. — 1529-1533.

(1529.) La France ne pouvait se soumettre à une transaction plus honteuse que ne le fut le traité de Cambrai. Elle avait sacrifié, par ce traité, les droits de tous à son seul intérêt; elle violait effrontément la foi solennellement donnée ; et en montrant qu'elle ne tenait aucun compte de l'honneur et de la fidélité, elle compromettait son avenir, qu'elle subordonnait aux avantages fugitifs du moment. Le traité de Cambrai était bien plus déshonorant que celui de Madrid, qu'il était destiné à modifier, encore que ses conditions ne fussent pas si onéreuses. En effet, le traité de Madrid, consenti après une calamité aussi accablante que la perte de la bataille de Pavie, que la destruction de l'armée française et la captivité du roi, était tel que le sont souvent les capitulations imposées par la force. Les alliés de la France pouvaient à peine lui reprocher de les avoir abandonnés, quand ils la voyaient contrainte à s'abandonner elle-même, sacrifier une de ses plus importantes provinces, et à livrer en otages les deux fils aînés de son roi. Ils pouvaient la croire hors d'état d'accomplir des engagements qu'elle avait pris pendant que ses forces étaient encore entières. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes quand elle traitait à Cambrai : les engagements qu'elle violait étaient tous postérieurs à ses calamités ; elle devait connaître ses forces lorsqu'elle avait invoqué dans sa détresse l'aide des alliés qu'elle délaissait à présent ; elles les avait engagés, par ses promesses, à rompre la paix qui les protégeait encore, à s'exposer pour elle, sous la condition formelle qu'à son tour elle veillerait à leurs intérêts ; rien n'était changé depuis qu'elle s'était liée envers eux : dans

une guerre de quatre ans les succès et les revers avaient été balancés ; seulement de nouveaux dangers semblaient menacer l'Empereur et devaient le décider à accorder des conditions plus équitables. C'était dans ce moment qu'elle lui livrait tous ses alliés, afin de s'exempter elle-même de presque toute part aux concessions par lesquelles elle achetait la paix. La conséquence de cette lâche conduite fut que la France perdit entièrement la confiance de toutes les nations civilisées, qu'elle se trouva désormais isolée, et bientôt soumise à la nécessité de recourir à l'alliance des Turcs et à celle des luthériens, dans le temps même ou ses sentiments religieux lui faisaient considérer l'une et l'autre comme criminelles.

Toutefois l'opinion publique était si peu éveillée en France, les affaires de l'État y étaient si mal comprises, les sujets se permettaient si peu de juger leur maître, ou de peser les droits et les intérêts des étrangers, comparativement avec ceux des Français, que les historiens nationaux ne parurent point sentir à quel point le traité des Dames avait violé la foi publique. Beaucaire remarque seulement comme un fait que la clause du traité qui y comprenait le duc de Ferrare, les Vénitiens et les Florentins, sous condition qu'avant quatre mois ils s'arrangeassent avec l'empereur, équivalait à une exclusion [1]. Ferronius, en rapportant les clauses du traité de paix, ne paraît pas même se souvenir que la France eût des alliés [2]. De Thou assure « que François » s'excusa d'avoir traité sans le consentement de ses alliés, par le désir » extrême de remettre ses enfants en liberté ; » et il paraît trouver cette excuse légitime [3]. Montluc, blessé au siége de Naples, s'en revint, dit-il à pied, le bras en écharpe, souhaitant la mort mille fois plus que la vie, « et ne voyant dans la paix que le malheur d'avoir à recom- » mencer sa fortune à la guerre suivante, tout ainsi que le premier » jour qu'il sortit de page, et comme personne inconnue [4]. » Du Bellay enfin, négociateur et homme d'État autant que général, remarque « que ceux qui par longue expérience avoient la connoissance des » choses de ce monde, pensoient que le roi conserveroit du ressenti- » ment du traitement que l'Empereur lui avait fait en la rédemption » de messieurs ses enfants ; car s'il l'eût seulement rançonné en de-

[1] Fr. Belcarii, l. XX, p. 627.
[2] L. VIII, p. 174.
[3] De Thom, Hist. univ., l. I, p. 52.
[4] T. XXII, l. I, p. 90.

» niers, c'était chose qui se pouvoit oublier en peu de temps ; mais vu » les rigoureuses conditions qu'il avoit apposées au traité, comme de » quitter la souveraineté des pays de Flandre et d'Artois, de toute an- » cienneté étant de la couronne de France ; et aussi de quitter le droit » du duché de Milan, appartenant à ses enfants et non à lui, et le droit » du royaume de Naples et de Sicile, ne se pouvoit que le roi ou ses » enfants avec le temps ne s'en ressentissent. » Mais, outre ces sacri- » fices, du Bellay ne compte point celui de l'honneur et de la parole royale [1]. François enfin en jugeait ainsi lui-même; il protesta à Paris, le 29 novembre 1529, contre le traité de Cambrai, comme lui ayant extorqué contre les lois et usances de la guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, comté d'Asti, seigneurie de Gênes; mais dans ce protêt il ne parle d'aucune contrainte qui lui ait été imposée pour lui faire violer ses engagements [2].

Le parlement, qui protesta de son côté, le 16 novembre, contre l'enregistrement du même traité, n'en parle pas davantage [3].

Parmi les alliés que la France abandonnait à la merci de l'Empereur, il y en eut quelques-uns qui ne furent pas si maltraités qu'ils auraient pu le craindre. Charles V, alarmé de l'entrée de Soliman II en Autriche avec une armée formidable, et des mouvements des protestants, était impatient de rétablir la paix en Italie, et prêt à faire pour cela quelques sacrifices. Il avait débarqué le 12 août 1529 à Gênes, et il s'y vit bientôt entouré de tous les ambassadeurs des États d'Italie, qui se savaient livrés à sa discrétion. Il se rendit à Bologne pour y rencontrer le pape, le 5 novembre, et ce fut là qu'il fit connaître ses décisions. Par son traité avec François Sforza, du 23 décembre, il le remit en possession du duché de Milan, à la réserve des forteresses où il laissa des garnisons espagnoles sous les ordres d'Antonio de Leyva ; mais il obligea Sforza au payement annuel de sommes énormes pour les frais de la guerre [4]; et comme ce duc était valétudinaire et sans enfants et que son frère Maximilien venait de mourir en France dans sa captivité [5], ce n'était réellement qu'un usufruit à court terme qui lui était rendu. Le même jour, 23 décembre, les Vénitiens signèrent aussi leur

[1] Mém. de Mart. du Bellay, t. XVIII, l. IV, p. 136.
[2] Isambert, Lois anciennes, t. XII, p. 337. — Traités de Paix, t. II, p. 181.
[3] *Ibid.*, p. 340.
[4] Répub. ital., c. 120.
[5] Mart. du Bellay, l. III, p. 129.

traité de paix avec l'Empereur. Il consentirent, pour l'obtenir, à restituer toutes les places qu'ils possédaient depuis longtemps dans le royaume de Naples, et celles que plus récemment ils avaient acquises dans l'État de l'Église; ils s'engagèrent encore à payer la somme de 300,000 ducats pour les frais de la guerre : mais au lieu d'abandonner leurs partisans, comme ils étaient délaissés eux-mêmes, ils obtinrent en leur faveur une amnistie sans exception, et la garantie par l'Empereur et le pape de tous les priviléges des pays qu'ils étaient contraints de restituer [1].

Alphonse Ier, duc de Ferrare et de Modène, croyait avoir des titres pour n'être point abandonné par la France, de quelque manière qu'elle se conduisît envers ses autres alliés. Outre les services rendus, les pertes éprouvées et les sacrifices faits pour elle, il venait de s'allier étroitement à la famille royale : son fils, depuis Hercule II, avait épousé à Paris, le 28 juin 1528, Renée, seconde fille de Louis XII et sœur de Claude, première femme de François Ier. Le traité de Cambrai l'avait cependant laissé sans aucune garantie. Clément VII, qui le haïssait, voulait le dépouiller de tous ses États; ce fut Charles V qui prit sa défense, et qui réussit enfin à ménager sa réconciliation avec le pape. Le duc d'Urbin, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, eurent peu de sacrifices à faire pour obtenir la protection de l'Empereur. Charles III, duc de Savoie, qui était en même temps frère de Louise, duchesse d'Angoulême, et beau-frère de l'Empereur, et qui avait réussi, en raison de cette double parenté, à se maintenir neutre entre les deux puissances pendant la durée de tant de guerres acharnées, sentit que c'était à l'Empereur seul qu'il devait désormais s'attacher depuis que celui-ci était demeuré tout-puissant en Italie. Il vint le trouver à Bologne; il lui promit d'employer tout son crédit auprès des Suisses pour les engager à s'attacher, de leur côté, sans partage, à l'alliance impériale, et en retour, pour ses bons offices, Charles-Quint lui fit don du comté d'Asti, que Valentine Visconti avait apporté en dot à la maison d'Orléans cent quarante ans auparavant, et que François venait de céder par le traité de Cambrai [2].

[1] Paolo Paruta, Hist. Ven., l. VI, p. 505. — Guicciardini, l. XIX, p. 538. — Pauli Jovii, l. XXVII, p. 104.

[2] Les lettres-patentes du don du comté d'Asti sont du 13 avril 1531, et du 20 novembre suivant. — Guichenon, Hist de Sav., t. II, p. 207. — Pauli Jovii, p. 110. — Martin du Bellay, l. IV, p. 137.

Les barons angevins du royaume de Naples, qui, depuis plus de trente ans, avaient dans toutes les occasions sacrifié pour la France leurs richesses et leur sang, qui étaient accourus sous les drapeaux de Lautrec, qui lui avaient ouvert leurs forteresses, et avaient nourri son armée, comme si leur dévouement n'eût pas été déjà trompé tant de fois, furent les plus malheureux de tous : aucun pardon, aucun acte d'oubli, ne fut demandé par le roi en leur faveur. Charles-Quint les abandonna au prince d'Orange, nouveau vice-roi de Naples, pour qu'il rétablît, en les punissant, les finances de ce royaume. Philibert de Challon, prince d'Orange, en qui cette maison puissante s'éteignit l'année suivante, de sorte que ses titres et ses droits passèrent à la maison de Nassau, où sa sœur s'était mariée, avait été lui-même rebelle et proscrit : il s'était associé à la trahison du connétable de Bourbon, mais, quoique fait prisonnier, il fut épargné par Louise de Savoie, puis relâché; et le traité de Cambrai lui assurait un libre pardon et la restitution de tous ses biens. Toutefois l'indulgence avec laquelle il avait été traité ne lui enseigna point à user, en retour, d'une même douceur. Français de naissance, il poursuivit avec acharnement tout Napolitain qui s'était montré favorable à la France. Tous ceux qu'il put faire condamner comme rebelles eurent la tête tranchée lorsqu'il les put saisir; et, parmi eux, on distingua le duc de Boiano et le comte de Motrone. Le plus grand nombre néanmoins s'était dérobé, par la fuite, à ses poursuites, et beaucoup de princes, de ducs, de comtes napolitains, vinrent chercher un refuge en France, tandis que leurs fiefs furent confisqués et distribués à des seigneurs espagnols. En même temps, tous ceux qui ne purent être convaincus d'un acte ouvert de rébellion, mais qui avaient montré seulement quelque préférence pour la France, furent condamnés à d'énormes amendes, qui, le plus souvent, ruinèrent sans ressource leurs familles [1].

Les Florentins, les plus anciens, les plus fidèles alliés de la France, qui la servaient par affection, qui ne s'étaient point laissé rebuter par les difficultés, les dangers, les injustices même qu'ils avaient éprouvées, furent, s'il était possible, plus lâchement abandonnés encore, plus cruellement trahis. Charles V n'avait pas de ressentiment contre eux; c'était malgré lui qu'il les sacrifiait à l'ambition et à la jalousie du pape, et il eût accueilli avec empressement un prétexte pour les sauver

[1] Giannone, Hist. civile du royaume de Naples, t. IV, liv. XXXI, c. 4, p. 43.

s'il lui avait été fourni par la France. Ce fut avec répugnance, et après avoir longtemps hésité, qu'il prêta enfin ses armées à Clément VII, pour assouvir les passions dénaturées de ce pape. Alors le prince d'Orange vint assiéger Florence avec les débris de cette même armée qui avait saccagé Rome, et auxquels il réunit les autres troupes impériales qui s'étaient le plus signalées en Italie par leur férocité. En même temps François, par des émissaires secrets, continuait à exhorter les Florentins au courage et à la persévérance, protestant qu'aussitôt que ses fils lui seraient rendus, il leur ferait passer ouvertement des secours [1]. En effet les Florentins donnèrent des preuves d'un courage héroïque, qu'on n'attendait point d'eux. Ils résistèrent seuls aux armées du pape et de l'Empereur; ils soutinrent pendant six mois, du 13 octobre 1529 au 12 août 1530, un siége durant lequel ils ne pouvaient eux-mêmes conserver aucune espérance; ils succombèrent enfin, et une tyrannie soupçonneuse et cruelle fut alors établie dans l'ancienne patrie de la liberté [2]. A ce siége, ils firent, dit du Bellay, « tellement leur devoir qu'ils en sont à recommander; » et c'est à cette phrase que se borne la froide pitié de l'écrivain pour le sacrifice de la plus ancienne alliée de la France [3].

Henri II, roi de Navarre, était aussi un des alliés de François Ier, qu'il ne nommait pas même dans le traité de Cambrai, quoiqu'il se fût engagé, à plusieurs reprises, à lui faire recouvrer son royaume, et quoique Henri, combattant pour lui, eût été fait prisonnier avec lui à la bataille de Pavie, et que son frère eût été mourir à l'armée de Lautrec, devant Naples [4]. Mais Henri ne se trouvait pas, par cet abandon, dans une position pire qu'auparavant. Déjà, depuis dix sept ans, son père avait perdu tout ce qu'il possédait au delà des Pyrénées, tandis que le Béarn et la Navarre française lui demeuraient comme relevant de la couronne de France.

Henri VIII, roi d'Angleterre, enfin, n'avait pas été admis non plus aux conférences de Cambrai; Guicciardini affirme néanmoins que ses ambassadeurs furent constamment consultés par les ministres de France [5]; du Bellay, au contraire, dont le frère Guillaume, sire de Langey,

[1] Benedetto Varchi, t. IV, l. XI, p. 19. — Fr. Guicciardini, l. XX, p. 541.
[2] Répub. ital., c. 121.
[3] Mart. du Bellay, l. III, p. 133.
[4] Mém. de Blaise de Montluc, t. XXII, l. I, p. 69.
[5] *Ibid.*, l. XIX, p. 524.

avait été envoyé en Angleterre pour régler les payements à faire d'après le traité de Cambrai, car le roi était chargé de payer les dettes de l'Empereur au roi d'Angleterre, dit « que la chose fut malaisée à con-
» duire, à cause du malcontentement qu'avoit le roi d'Angleterre
» pour n'avoir pas été appelé auxdits traités [1]. »

Charles V devait à Henri VIII 400,000 écus de dettes bien reconnues : il avait chargé François de les payer, en les défalquant de sa rançon ; il s'était, de plus, soumis à un dédit, envers Henri, de 500,000 écus, s'il n'épousait pas sa fille Marie, et il demandait que le roi le relevât de cette obligation ; enfin il voulait aussi que le roi lui rendît une magnifique fleur de lis d'or, ornée de pierreries, que Philippe le Beau son père avait engagée à Henri VII pour 50,000 écus. Ainsi la France aurait été obligée de payer 950,000 écus à l'Angleterre, en même temps qu'elle en payait 1,200,000 à l'Espagne : l'état de ses finances ne pouvait lui permettre un tel effort. Mais heureusement pour François, Henri VIII était à cette époque engagé dans des difficultés de famille, et, pour s'en tirer, l'aide de la France lui paraissait nécessaire. Il s'était dégoûté de sa femme Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur, à laquelle il était marié depuis dix-huit ans, et il avait alors conçu des scrupules sur la validité de son mariage avec elle, parce qu'elle était veuve de son frère : il disait que la dispense du pape en vertu de laquelle il l'avait épousée excédait les pouvoirs du pontife, parce qu'elle était contraire à la loi divine. D'autre part, il s'était épris d'amour pour une jeune personne qui avait brillé quelque temps à la cour de France, Anne Boleyn, alors âgée de vingt-deux ans, et il voulait l'épouser. Il faisait en conséquence solliciter son divorce à la cour de Rome. Les papes n'avaient jamais refusé aux rois des grâces de cette espèce, même sur des fondements bien moins plausibles ; toutefois ils aimaient à les faire attendre, soit pour qu'elles parussent d'une plus grande valeur, soit pour conserver au tribunal de conscience du saint-office l'apparence au moins d'un examen sérieux.

Ce fut en 1527 que Henri manifesta pour la première fois ses doutes sur la validité de son mariage. A cette époque, il était le principal allié du saint-siége ; il venait de conclure un traité avec François Ier pour la délivrance du pape ; il contribuait à la solde de l'armée de Lautrec, qui, l'année suivante, s'avança jusqu'à Naples, et, par recon-

[1] Martin du Bellay, l. III, p. 125.

naissance et par crainte, Clément VII montra de l'empressement à satisfaire son protecteur [1]. Cependant son caractère était timide et irrésolu; il vit bientôt que sa complaisance pour Henri serait une offense mortelle pour Charles, et il avait trop appris le mal que celui-ci pouvait lui faire pour ne pas désirer le ménager. Ballotté entre ces intérêts opposés, Clément VII fit traîner en longueur la cause du divorce, et les formes de la cour de Rome se prêtaient à tous les retards. Enfin, le 20 juin 1529, Clément conclut avec Charles V son traité de paix et d'alliance à Barcelone, et dès lors sa décision intérieure fut prise contre le divorce; le 18 juillet suivant, il évoqua la cause à Rome, la retirant aux deux légats, Campeggio et Wolsey, que, par sa bulle du 8 juin 1528, il avait chargés de la juger en Angleterre [2].

Ce fut alors que Thomas Cranmer, docteur en théologie, qui s'était déjà rendu fameux, et qui, en voyageant en Allemagne, avait secrètement adopté les doctrines de la réformation, suggéra à Henri VIII de consulter, sur le cas de conscience qu'il lui importait de faire décider, les différentes universités de l'Europe, pour produire ensuite leurs opinions comme une sorte de jugement de l'église universelle [3]. Il savait qu'en général les docteurs de théologie étaient jaloux de l'extension donnée par le pape à l'autorité pontificale, et il prévoyait qu'ils se montreraient disposés à nier le droit du saint-siége à pouvoir dispenser d'une obligation imposée par la loi divine. D'autre part, on sait qu'aujourd'hui, quel que soit le point de droit canon qu'on veut établir, on trouve toujours, à un prix modéré, des théologiens empressés à le soutenir [4]. Ce ne fut point cependant un prix modéré que paya Henri VIII, selon ce que nous apprend le frère du négociateur chargé d'obtenir ces consultations. L'embarras où se trouvait Henri VIII fut cause, dit-il, « qu'enfin il se ramodéra du malcontentement qu'il » avoit du roi, espérant que, par le moyen du seigneur de Langey, » qui étoit fort favorisé aux universités de France, d'Italie et d'Alle- » magne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit; ce qu'il fit, tant à » Paris que dans les autres universités de France; aussi à Pavie, Pa-

[1] Mackintosh, History of Engl., t. II, c. 6, p. 149.
[2] Rymer, t. XIV, p. 295, 299.
[3] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 289.
[4] Sleidan, quoique protestant, assure que les universités furent gagnées à prix d'argent, l. IX, f. 137, verso. — Aujourd'hui les docteurs en droit canon, comme ceux en droit civil, se chargent de toute cause qui leur est offerte.

» doue, Boulogne la Grasse et diverses facultés, qui étoit de faire » déclarer que le pape ne le pouvoit dispeuser dudit mariage, comme » étaut de droit divin [1]. » Pour arriver à ses fins, « il accorda au seigneur de Langey plus que le roi ne demaudoit, car les 400,000 écus, » qui étoient l'une des principales sommes des deux millions qu'il » falloit bailler comptant, il les prêta au roi, à payer en cinq années ; » les 500,000 écus d'indemnité, il les donna au roi ; et à son filleul » Henri, duc d'Orléans, il donna la fleur de lis, qui étoit les 50,000 » écus [2]. »

Indépendamment des 400,000 écus à rembourser au roi d'Angleterre, il était convenu que l'Empereur accepterait pour gage de 400,000 autres, des fonds de terre situés daus la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Brabant, qui appartenaient à Louise de Savoie [3]. Il ne restait donc à payer en argent que 1,200,000 écus ; c'était en effet la somme que François Ier avait demandée d'avance aux notables, et que le clergé avait promis de payer seul

(1530.) Cependant il fallut longtemps pour la rassembler, et plusieurs mois s'écoulèrent avant que les princes fussent remis en liberté. Le chancelier Dupart jugea à propos de frapper pour ce payement une monnaie nouvelle, qui se trouva d'un trentième plus faible que celle qui avait cours. Il se flatta que cette fraude ne serait pas aperçue ; mais les maîtres des monnaies d'Espagne avaient été envoyés à Bayonne, pour reconnaître l'argent qui devait leur être payé, de concert avec les monnayeurs de France : ils s'aperçurent aisément du vol qu'on voulait leur faire, et ils contraignirent Duprat à payer les 40,000 écus qu'il avait compté gagner par cette opération [4]. Cette honteuse tentative augmenta la défiance des Espagnols : l'argent, compté et essayé, était enfermé dans des caisses à Bayonne, sous le double sceau des maîtres des monnaies de France et d'Espagne. Il y avait quarante-huit de ces caisses, contenant chacune 25,000 écus. Le grand maître et maréchal de France, Anne de Montmorency, devait amener cet argent, le

[1] On trouve dans Rymer, t. XIV, p. 391 et suiv., les décisions des universités d'Angers, Paris, Bourges, Bologne, Toulouse, Ferrare et Padoue. Sur les menaces de François Ier au recteur et à plusieurs docteurs de théologie, pour obtenir cette décision, *voyez* Hist. de l'Univ., t. X, p. 268.

[2] Martin du Bellay, l. III, p. 125.

[3] Gaillard, t. IV, chap. 16, p. 103.

[4] Martin du Bellay, l. III. p. 127, et note 35 audit, p. 534, citant Dupleix, Hist. de France.

10 mars 1530, sur les bords de la Bidassoa, tandis que le connétable de Castille amènerait les princes sur l'autre bord, et l'échange devait se faire dans le bateau. Mais le mouvement des troupes qui avaient suivi Montmorency inspira de l'inquiétude au connétable de Castille ; il crut que des embûches étaient préparées pour enlever les princes, comme ils paraîtraient au bord de l'eau, et garder l'argent : au milieu de la nuit il les fit monter à cheval, et partit pour l'intérieur de l'Espagne. Ce ne fut que le 1er juillet que, de part et d'autre, on crut avoir pris des précautions suffisantes contre une surprise, et que l'échange se fit au milieu de la rivière [1].

La reine douairière de Portugal, Éléonore, passa ensuite le bateau sans qu'on prît autant de précautions pour sa sûreté. François Ier l'épousa au couvent de Verrières, à deux lieues de Mont-de-Marsan, et la conduisit à Bordeaux. Ce fut seulement le dimanche 5 mars 1531 qu'elle fut couronnée à Saint-Denis, et le jeudi 15 mars elle fit son entrée à Paris, où son arrivée fut célébrée par des fêtes et des tournois [2].

De quelque opprobre que le traité de Cambrai dût couvrir François Ier, à cause de l'abandon de tous ses partisans, il contribua peut-être plus qu'aucune autre circonstance de sa vie à lui faire recueillir la gloire de protecteur et de père des lettres, qui s'est attachée à son nom. Cette même période des trente premières années du siècle, marquée pour l'Italie par tant de calamités, était en même temps celle où l'étude des lettres antiques, le renouvellement de la poésie moderne et la pratique des beaux-arts avaient brillé du plus vif éclat. Dans chacune des villes d'Italie capitale d'un petit État indépendant, le nombre des savants, des littérateurs, des poëtes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, était aussi grand ou même plus grand que dans les plus vastes États du reste de l'Europe ; il était surtout prodigieux à Florence, l'Athènes du moyen âge. Dans ce moment d'ardeur pour le renouvellement des études, on se persuadait que la gloire des princes était plus attachée à la protection qu'ils donnaient aux lettres, qu'à la sagesse de leur gouvernement ou à l'éclat de leurs exploits ; aussi n'y avait-il si petit souverain d'Italie qui ne fondât une académie, qui ne s'entourât de savants, et qui ne crût se rendre immortel par la dis-

[1] Bouchet, Annal. d'Aq. l. IV, fol. 256. — Mart. du Bellay, l. III, p. 127-129. — Garnier. t. XII. p. 480.

[2] Hist. de la ville de Paris, l. XIX, p. 989.

tinction des hommes qu'il attirait à sa cour [3]. Cette avidité de célébrité littéraire, avait gagné les cours de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Les princes sentaient la nécessité de recevoir une éducation lettrée, surtout dans leur commerce avec l'Italie; ils avaient appris à s'enorgueillir du nombre des savants qui se mettaient sous leur protection. François Ier avait plus qu'aucun autre cette vanité: on assure que lorsqu'il était encore entre les mains de son pédagogue, il montrait de la déférence pour tous ceux qui savaient déjà ce qu'on lui enseignait alors, que Balthasar Castiglione lui communiqua, comme il n'était encore que duc de Valois, son livre célèbre du *Cortigiano*, et se vanta ensuite d'avoir reçu de lui des avis utiles [1]. François avait connu assez l'Italie pour sentir combien elle était plus civilisée que le reste de l'Europe, et pour la regarder comme la dispensatrice de la gloire; c'était le motif qui l'avait déterminé à tourner toujours ses armes de ce côté.

Les malheurs de l'Italie, dont il était la cause principale, déterminèrent un nombre très-considérable d'Italiens à chercher un refuge dans ses États, et parmi eux on y vit arriver beaucoup de philologues, de poëtes, de savants, comme beaucoup de peintres et d'architectes. L'asservissement de Florence surtout remplit d'émigrés sa cour et son royaume. Ceux qui avaient le plus brillé dans cette république étaient proscrits par Alexandre de Médicis, le tyran que l'Empereur et le pape avaient donné à la Toscane. Toute l'Italie tremblant devant l'Empereur, leur était fermée; ils étaient obligés de venir chercher un asile dans cette France même qui les avait abandonnés, et de demander quelques secours, quelque compensation pour les biens qu'ils avaient perdus, à ce monarque qui les avait trahis. Le commerce de louanges auquel les littérateurs ne sont que trop enclins s'établit bientôt; et François Ier reçut leurs flatteries en échange pour les pensions qu'il leur accorda.

Parmi ces illustres proscrits on remarquait Luigi Alamanni, poëte florentin, formé par l'étude des anciens classiques, et qui brillait par la facilité, la clarté et la pureté du style, plus que par l'élévation et la force. Il vécut presque toujours à la cour; il fut admis dans la familiarité du roi, et employé dans quelques ambassades. Son meilleur poëme, intitulé : *la Coltivazione*, est parsemé d'éloges du roi qui le

[1] Tiraboschi, Storia della Letteratura italiana, t. VII. lib. I, cap. 2.
[2] Gaillard, Vie de François Ier, l. VIII, c. 2, t. VII, p. 242.

protégeait, et du pays où il avait trouvé un asile [1]. Jean-Michel Bruto écrivit dans le même temps, en France, son éloquente histoire de la liberté florentine, dans laquelle il signala les premiers pas des Médicis vers cette tyrannie qu'ils venaient alors d'atteindre [2]. Léonard de Vinci avait déjà été appelé en France en 1515, et il y était mort en 1519; mais Nicolo dell'Abbate de Modène, Rosso del Rosso de Florence, et François Primaticcio de Bologne, appelés tous trois en decà des monts par François Ier, après la ruine de l'Italie, et chargés d'exécuter les embellissements qu'il faisait faire à Fontainebleau, furent les restaurateurs de la peinture et de l'architecture en France [3]. François avait choisi pour précepteur de ses enfants un noble réfugié de Sarzane, ruiné lors du pillage de Gênes; c'était Benoît Tagliacarne, plus connu sous le nom de Théocrène; le roi lui donna l'évêché de Grasse [4]. Il rappela en France Jean-André Lascaris, un des plus savants et des plus illustres entre les émigrés grecs, que les conquêtes des Turcs avaient forcé à chercher un refuge en Italie, et qui, venu déjà à Paris en 1495, avait enseigné les principes de la langue grecque à Budé et à Danès [5], Enfin il choisit parmi les Italiens réfugiés, les premiers professeurs de la langue hébraïque, pour son collége royal. Beaucoup d'autres réfugiés italiens se distinguèrent encore en France par leurs écrits; tandis qu'un grand nombre de capitalistes, de marchands, de manufacturiers, importaient dans les villes du royaume, et surtout à Lyon, les arts industriels que la tyrannie chassait d'Italie.

Au reste ce n'était pas seulement de savants étrangers que François Ier s'était entouré. Dès les premiers jours de son règne il avait montré de la bienveillance à tous ceux qui se signalaient en France par leur érudition. Il ne se contentait pas de leur faire du bien, il se plaisait à les attirer autour de sa personne. Il y était surtout excité par les frères du Bellay, les plus distingués entre les hommes d'État et les capitaines qu'il employait à son service. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, fut jusqu'à sa mort, survenue en 1543, chargé tour à tour des ambassades les plus difficiles, du commandement des provinces, et de

[1] Ginguené dans la Biographie universelle, t. I, p. 373.

[2] *Ibid.*, t. VI, p. 166.

[3] Biographie universelle, t. XLIX, p. 152; t. I, p. 40; t. XXXIX, p. 59; et t. XXXVI, p. 92.

[4] Tiraboschi, Stor. della Letter. ital., t. VII, l. I, c. 2, § 43, p. 95. — Biographie univ. t. XLV, p. 266.

[5] Biographie universelle, t. XXIII, p. 404.

celui des armées. Il avait écrit les Mémoires du règne de François Ier en cinquante-six livres, dont il ne s'est conservé que trois. Son frère, Martin du Bellay, presque aussi renommé par ses talents militaires, a suppléé à ce qui s'était perdu des Mémoires du frère aîné, en écrivant plus brièvement le reste du règne de François Ier : il mourut en 1559. Jean du Bellay enfin, le troisième frère, qui s'était voué à l'Église, embrassa dans ses études toutes les sciences, et fut célèbre dans son temps pour sa prose comme pour ses vers latins. Il devint successivement évêque de Bayonne, de Limoges, du Mans, de Paris, archevêque de Bordeaux, et enfin cardinal en 1535. Il ne fut pas employé moins activement que ses frères dans les ambassades : il se retira à Rome lors de la mort de François, et y mourut en 1560 [1].

Ces trois frères, qui se glorifiaient d'être en même temps hommes d'État, savants et grands seigneurs, ne se relâchèrent point dans leurs efforts pour faire connaître au roi tous les savants qui se formaient en France, pour attirer sur eux des faveurs, et rassembler en quelque sorte auprès de la cour une académie ; ils étaient secondés dans cet honorable empressement par Guillaume Petit, confesseur du roi, auquel il donna les évêchés de Troyes et de Senlis, et par Guillaume Cop, son médecin, né à Bâle, l'ami de Lascaris et d'Érasme, et le restaurateur de l'art de guérir en France [2]. Leurs efforts furent couronnés de succès, et un grand nombre de savants alors illustres, quoique leurs noms soient aujourd'hui presque oubliés, eurent l'occasion de s'approcher du roi et de recevoir de lui des grâces. Parmi eux un des plus considérés était Pierre Duchâtel, qu'Érasme avait distingué comme sachant très-bien le grec, et qu'il avait chargé de corriger les éditions grecques qu'il faisait faire à Bâle. Duchâtel avait ensuite voyagé dans l'Italie, puis dans tout le Levant. Quand il en revint, il avait beaucoup vu, beaucoup pensé, de même qu'il avait beaucoup appris dans les livres ; il fut présenté au roi par l'évêque du Bellay, et François commença par l'attacher à sa personne, pour s'entretenir avec lui pendant ses repas ; car Duchâtel parlait avec grâce, et savait à propos faire usage de ses connaissances très-variées. Le roi le choisit ensuite pour son lecteur : en 1539 il lui donna l'évêché de Tulle, en 1544 celui de Mâcon ; Henri II le fit grand-aumônier de France en 1547, et évêque d'Orléans

[1] Notice des éditeurs des Mémoires et du Bellay, t. XVII. — Biographie universelle, t. IV, p. 93.

[2] Biographie universelle, t. IX, p. 543.

en 1551. Il n'est resté presque aucun écrit de lui [1]. François protégea encore Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, qu'il fit entrer au conseil d'État, et qu'il chargea d'accompagner sa mère à Cambrai, pour l'assister dans les négociations du traité de paix. Il le chargea ensuite de plusieurs ambassades ; mais pendant celle qu'il lui avait confiée à Venise, il lui donna la commission de recueillir des manuscrits grecs, syriaques, hébreux, qui, encore aujourd'hui, enrichissent la bibliothèque du roi. Toutefois le goût de Pellicier l'entraînait vers l'histoire naturelle, et il composa un commentaire sur Pline, alors cité avec éloge [2]. Pierre Danès, qui s'était distingué dès sa première jeunesse au collége de Navarre, par ses succès dans l'étude des langues anciennes, fut le premier professeur de grec que François Ier choisit, en 1530, pour son collége royal ; plus tard Danès voyagea en Italie, et séjourna longtemps à Venise, pour s'y instruire davantage dans la société des savants qui avaient cherché un refuge dans cette ville : il fut ambassadeur de France au concile de Trente, et il est demeuré plus célèbre par un mot heureux qui lui échappa dans une des séances de ce concile, que par ses savants écrits. Comme un orateur français déclamait contre les mœurs relâchées de la cour de Rome, l'évêque d'Orvieto dit avec mépris : *Gallus cantat.* — *Utinam*, répliqua vivement Danès, *ad Galli cantum Petrus resipisceret!* Henri II nomma Danès, qui mourut seulement en 1577, précepteur du dauphin, et évêque de Lavaur [3]. George de Selve, qui avait aussi été, en 1524, évêque de Lavaur, était fils du président du parlement de Paris, bon citoyen, habile négociateur et savant magistrat, qui avait été chargé de négocier le traité de Madrid. Le fils, qui brilla par des talents précoces, fut chargé de diverses ambassades à Venise, à Rome, en Allemagne : partout il se fit remarquer par son savoir ; et le choix que faisait François Ier des hommes les plus illustres dans les lettres pour la diplomatie, contribua beaucoup à répandre la réputation du roi comme protecteur des savants [4].

Presque tous ces savants avaient été les élèves de Guillaume Budé,

[1] Tabaraud, Biographie univ., t. XI[1], p. 102. — Gaillard, t. VII, p. 245.

[2] Sicard, Biographie universelle, t. XXXIII, p. 292.

[3] Biographie universelle, t. X, p. 438. « Ce n'est qu'un coq qui chante. — Plût à Dieu qu'à ce chant du coq Pierre pût se repentir! » Mais le même mot latin désigne un coq et un Français.

[4] *Ibid.*, t. XLI, p. 543.

qu'Érasme, son ami et son admirateur, appelait le prodige de la France. Budé, né à Paris en 1467, était déjà d'un âge mûr quand François Ier monta sur le trône. Il avait embrassé toutes les sciences; il cultivait la théologie, la jurisprudence, l'architecture, les mathématiques; mais c'était principalement sa profonde connaissance de la langue grecque qui lui attirait l'admiration universelle. François Ier, qui l'avait admis dans sa familiarité, lui donna une charge de maître des requêtes, et le fit son bibliothécaire; la ville de Paris l'avait nommé prévôt des marchands. Budé fut aussi chargé d'une ambassade auprès de Léon X; il mourut en 1540, à la suite de la cour, dont il avait été écarté quelque temps par la jalousie du chancelier Duprat [1].

On ne peut parler d'aucun des savants français de cette époque sans être ramené sans cesse au souvenir d'Érasme (Didier), qui, comme Budé, avait vu le jour dans l'année 1467. Érasme était le plus bel esprit, en même temps que le savant le plus universel de son siècle. Il était né à Rotterdam; il avait voyagé dans une grande partie de l'Europe, et en 1521 il se fixa à Bâle, auprès de son imprimeur et de son ami Froben. Les progrès de la réforme lui firent abandonner cette ville en 1529; mais il y revint, et y mourut, le 11 juillet 1536, après avoir résisté à toutes les instances de François Ier pour l'attirer à Paris. Cependant l'influence d'Érasme se faisait sentir sur tous les lettrés ses admirateurs et ses amis; sa correspondance les animait dans leurs travaux, et il dirigeait, comme d'un centre commun, les efforts de tous les rénovateurs des études en Europe [2].

La philologie était alors la branche des connaissances humaines qui menait le plus sûrement aux hautes distinctions. C'était par l'étude des écrivains latins qu'on avait commencé. Tous ceux qui prétendaient tenir un rang dans les lettres, au quinzième et seizième siècle, s'efforçaient d'écrire et de parler comme au siècle d'Auguste. Ce fut seulement du temps d'Érasme que l'étude du grec, qui avait été importée en Italie cent cinquante ans plus tôt, se naturalisa en France, en Allemagne et en Angleterre. L'étude de l'hébreu et celle des autres langues orientales étaient plus récentes encore; c'étaient les controverses de Luther qui leur avaient donné de la vogue. La philologie, vers laquelle

[1] Tabaraud, Biographie universelle, t. VI, p. 224. — Gerdesii Hist. evangeli renovati, t. I, § 78, p. 181.

[2] Noël, Biographie universelle, t. XIII, p 228. — *Ibid.*, § 69, p. 146.

s'était tourné l'esprit humain, n'avait donné jusqu'alors aucune inquiétude aux despotes les plus jaloux de leur autorité; et François Ier, qui était bien déterminé à ne reconnaître dans son royaume d'autre volonté que la sienne, et à ne seconder l'activité de l'esprit qu'autant qu'elle ne gênerait jamais son pouvoir, croyait n'avoir rien de semblable à redouter, lorsqu'il aspirait à la gloire qu'il voyait recueillir par les princes qui avaient favorisé l'étude des langues et de la littérature ancienne. C'était pour y faire étudier l'hébreu, le grec et le latin, que François Ier avait conçu le projet du collége royal de France ou du *Collége des trois langues*. Il voulait l'élever sur le terrain de l'hôtel de Nesle, occupé depuis par le collége Mazarin, le rendre capable de contenir six cents écoliers, et le doter de cinquante mille écus de rente [1]. Il en avait offert la présidence à Érasme, et, dès les années 1517 et 1518, il avait fait presser ce savant illustre d'accepter la direction d'un si noble établissement. En 1521 il avait désigné les fondations ecclésiastiques qu'il supprimerait pour en annexer les biens au nouveau collége. Toutefois il ne mettait point la main à l'œuvre ; seulement en 1530 il désigna les professeurs d'hébreu, de grec et de latin, mais sans leur donner un logement ou une salle pour l'enseignement, sans les former en corporation, sans même assurer leur salaire : il les laissa dans la dépendance de l'université de Paris, dont ils faisaient partie, encore qu'elle les considérât avec jalousie. Plus tard il leur adjoignit trois autres professeurs, de mathématiques, de philosophie grecque et de médecine. Par des lettres qu'il adressa le 19 décembre 1539 au trésorier de l'épargne, on voit qu'il avait approuvé les dernières dispositions à prendre pour commencer à bâtir le collége, et qu'il n'y avait plus qu'un ordre à donner : cet ordre ne se donna point ; le roi mourut huit ans après, sans que la première pierre de l'édifice fût posée, en sorte qu'on peut s'étonner qu'une institution si incomplète ait put se maintenir et fructifier ensuite ; et l'on n'a guère lieu d'en conserver de la reconnaissance pour François Ier, qui parla si longtemps de son collége de France, et qui opéra si peu pour lui [2].

Le refroidissement de François Ier pour une fondation qui avait paru d'abord flatter son amour-propre, provint probablement de la connexion qu'il voyait s'établir chaque jour davantage entre l'étude des

[1] Gaillard, t. VII, p. 283.

[2] *Ibid.*, Vie de François Ier, t. VII, p. 275. — Garnier, Histoire de France, t. XIII, p. 283 et suiv. — Rœderer, François Ier, Sect. III, p. 197.

langues et les progrès de la réforme. Cette liaison avait existé sans doute dès les premiers efforts de Luther pour rendre à l'esprit humain son indépendance : aussi les moines, dès le moment où ils avaient vu introduire dans les écoles l'étude des langues grecque et hébraïque, et des livres sacrés, l'avaient-ils dénoncée presque comme sacrilége. L'un d'eux disait en chaire : « On a trouvé une nouvelle langue que l'on » appelle grecque ; il faut s'en garantir avec soin. Cette langue » enfante toutes les hérésies : je vois dans les mains d'un grand » nombre de personnes un livre écrit en cette langue ; on le nomme » *Nouveau Testament* : c'est un livre plein de ronces et de vipères. » Quant à la langue hébraïque, tous ceux qui l'apprennent deviennent » juifs aussitôt [1]. »

Cependant François Ier n'avait vu dans ces violentes déclamations que des preuves d'ignorance et de bigoterie, que l'explosion de la jalousie et de la paresse de ceux qui, ne sachant rien, se trouvaient tout à coup aux prises avec le savoir. Il avait méprisé les clameurs de ceux qui voulaient qu'on fermât les yeux à toutes les lumières, et il avait protégé les savants, malgré l'accusation d'hérésie qu'il entendait répéter contre eux.

Mais les opinions qui avaient fait en Allemagne leur première explosion douze ans auparavant commençaient à se répandre en France, et à y être mieux connues. La réforme s'avançait par deux routes différentes ; elle gagnait des partisans parmi les classes pauvres et laborieuses, par une conséquence du besoin de croire et d'espérer, qui dispose à la religion les malheureux, et qui n'était nullement satisfait par un clergé haïssable et méprisable ; elle s'étendait en même temps dans la classe aisée et intelligente, par le besoin de s'éclairer, par la faculté naissante d'examiner, par la répugnance qu'éprouvait la raison pour des doctrines absurdes et contradictoires.

Dans toute l'Europe le clergé avait accumulé d'immenses richesses qui contrastaient avec la pauvreté générale, et qui excitaient l'envie, en même temps qu'elles entraînaient ce corps dans des luttes continuelles avec les intérêts matériels. Ne courant point, comme les propriétaires laïques, les chances des guerres et des confiscations, se dérobant à tous les impôts, à toutes les charges publiques, s'enrichissant à chaque génération par des donations nouvelles, acquérant toujours et

[1] Conrad Heresbach, fameux jurisconsulte catholique, l'avait entendu Cit. par Gaillard, t VII, p. 293.

n'aliénant jamais, il n'est pas étrange qu'en douze siécles le clergé ait accaparé une si grande part de la richesse publique. Mais les rois et les rois et les princes avaient bientôt trouvé moyen d'entrer en partage des richesses de l'Église qu'ils enviaient. Au lieu de la dépouiller, ils s'étaient proposé seulement de disposer de ses bénéfices. C'était parce qu'elle était trop riche, et que les pasteurs y étaient remunérés hors de toute proportion avec leur travail, que les empereurs et les rois avaient disputé avec tant d'acharnement aux papes le pouvoir de disposer des bénéfices : c'était là le vrai mobile de ces querelles d'abord des investitures, ensuite de la pragmatique sanction, où l'on ne prononçait que les mots d'horreur pour la simonie, ou d'amour pour les libertés de l'Église, tandis qu'on n'en voulait qu'à des revenus matériels. A la fin de la lutte, il s'était trouvé que tous les bénéfices riches étaient donnés par des hommes puissants dans des vues purement mondaines. Non-seulement les papes avaient accordé un *indult* à des rois, pour conférer à leur choix la plupart des bénéfices, même consistoriaux, aux ecclésiastiques leurs sujets; ils avaient laissé s'introduire l'usage de les conférer en *commende*, c'est-à-dire à des laïques, qui, sans en remplir aucune fonction, disposaient des fruits pendant leur vie. Pour séduire le parlement de Paris, ils avaient commencé dès 1424 à lui offrir un autre *indult*, qui ne fut définitivement réglé qu'en 1538. C'était un privilége accordé au chancelier, aux présidents conseillers et autres officiers, de requérir une fois dans leur vie, le premier bénéfice vacant, d'une valeur convenue, ou pour eux-mêmes, s'ils étaient clercs, ou pour celui qu'ils désigneraient à leur place, s'ils étaient mariés. Le résultat de toutes ces nominations de faveur avait été le plus souvent la non résidence des ecclésiastiques un peu riches ; la pluralité ou l'accaparement par un seul homme en crédit, des revenus destinés à un grand nombre d'ecclésiastiques, dont il ne pouvait néanmoins remplir simultanément les fonctions; la vie scandaleuse enfin de ceux mêmes qui résidaient dans leur bénéfice, qui étaient quelquefois des hommes de guerre étrangers au sacerdoce, et qui, lors même qu'ils étaient clercs, étaient souvent des courtisans élevés par l'intrigue et le vice, ignorants, irreligieux et incapables de respecter leur état, ou de le faire respecter.

Le peuple cependant avait besoin de consolations, et il ne trouvait point de sympathie dans ses pasteurs ; il avait besoin de secours, et, loin d'en recevoir, il était appelé à disputer avec eux pour la dîme de ses misérables récoltes ; il avait besoin aussi d'espérances, et il ne

trouvait point en eux de foi ; il avait enfin besoin de conseils, et il ne trouvait point en eux de lumières. Il voyait partout les vices de l'établissement, et il ne s'apercevait plus de ses bienfaits. Un sentiment de mépris et de haine pour des prêtres qui ne paraissaient plus les interprètes de la Divinité, était universel dans les classes pauvres, et il était plus profond chez ceux qui avaient plus de moralité et plus de foi.

Dans le même temps, les lettrés, au milieu de la fermentation des esprits, de la multiplication des lumières nouvelles, du progrès de tous les genres d'études, avaient été conduits, par une toute autre voie, à examiner les doctrines qui leur étaient enseignées, et à ébranler l'autorité de l'Église. Mais, quoique l'esprit d'examen soit le vrai, le seul principe de la réforme, et quoique les érudits du seizème siècle le dirigeassent sur les diverses parties de l'établissement éclésiastique, il s'en fallait de beaucoup qu'ils comprissent toute la portée des droits dont ils commençaient à faire usage ; qu'en invoquant la raison, ils reconnussent l'autorité de la raison sur la foi, et qu'en scrutant des questions nouvelles, ils admissent que toutes les questions pouvaient être traitées. Les réformateurs eux-mêmes, élevés dans une soummission complète à l'autorité de l'Église, dans une abnégation entière de leurs lumières naturelles, s'étaient accoutumés, aussi bien que les catholiques, à proscrire la raison comme une révolte contre la Divinité, à l'accuser en toute occasion de faiblesse, d'impuissance et de présomption, et à faire consister la foi dans le pouvoir de s'élever au-dessus de la raison humaine. Ce ne fut que par force, lorsqu'ils se sentirent blessés par une doctrine monstrueuse, lorsque ses applications bouleversèrent la morale, et que son énoncé leur parut en contradiction évidente avec le texte même sur lequel elle s'appuyait, qu'ils se sentirent appelés à un examen réfléchi. Alors ils cherchèrent, à l'aide de leur seule raison sans doute, mais non pas en son nom, un pouvoir divin, autre que celui du chef de l'Église, et ils se déclarèrent prêts à humilier devant lui leur raison, comme celle de leurs adversaires.

Ainsi Luther, choqué, scandalisé du honteux commerce des indulgences, de l'encouragement qu'il offrait à toute espèce de vices, des sermons blasphématoires par lesquels les vendeurs de la bulle cherchaient à l'accréditer, dénonça d'abord cet abus nouveau et révoltant à l'autorité pontificale, mieux informée. Étonné de trouver à la cour de Rome beaucoup d'égards pour son savoir, mais aucune justice, aucun désir de connaître la vérité, il commença par chercher cette vérité

dans l'histoire ecclésiastique pour l'opposer à un pontife et à une cour corrompus ; il consulta la pratique des premiers siècles de l'Église, et il crut pouvoir en appeler à un concile général. Ce fut plus tard seulement qu'il s'aperçut que ce concile, composé seulement de prélats ses ennemis, ne lui offrirait aucune garantie, et il demanda qu'on y admît, sur un pied d'égalité, les docteurs des deux religions. Mais en même temps il chercha une autorité supérieure au chef de l'Église, aux anciens pères de l'Église, à l'assemblée même de l'Église, et il la trouva dans les livres sur lesquels cette Église se disait fondée, livres toutefois qu'elle avait absolument perdus de vue. Il en appela à la Bible, d'abord telle qu'elle lui était présentée dans la Vulgate ; puis, quelque doute venant à naître sur son interprétation, il la consulta dans ses langues originales. La Bible fut alors plus emphatiquement appelée *la parole de Dieu*, pour l'opposer à tout langage des hommes ; et Luther et tous les réformateurs déclarèrent qu'ils courbaient la tête devant elle, comme dominant toujours la raison. Ils ne s'aperçurent pas qu'ils étaient forcés d'en appeler à la raison sur la Bible elle-même, que la critique biblique devait s'exercer à distinguer les canoniques d'avec les apocryphes, d'autant que, pendant les cinq premiers siècles de l'Église, on a beaucoup varié sur leur nombre, et que saint Athanase assure que, de son temps, on les confondait souvent les uns avec les autres [1] ; que cette critique devait découvrir et rejeter les interpolations que tant d'intérêts, tant de passions diverses, avaient tenté d'y introduire; qu'elle devait rétablir la pureté du texte, le comparer aux traductions diverses, découvrir le sens lorsqu'il était obscur ou douteux, combiner et réconcilier ce qui paraissait contradictoire.

L'abnégation de la raison ne peut donc, dans aucun cas et sur aucun sujet, s'allier avec le droit d'examen, qui est le principe de la réforme. En effet, il ne peut y avoir que deux principes pour la constitution de l'Église : l'autorité et la liberté ; l'autorité, qui, partant du ciel, appuyée sur des miracles, transmise d'une manière surnaturelle, est toujours

[1] Sancti Athanasii epistola canonica. Concilia Labbei. t. II, p. 1710. Il y a une énumération des livres canoniques dans le 84e des canons des apôtres, Labbe, Concil., t. I, p. 43. probablement du second siècle ; une seconde, d'Athanase, du quatrième siècle, indiquée ci-dessus ; une troisième, du troisième concile de Carthage en 397. § 47 ; c'est celle qui fait autorité pour l'église catholique, *ib.*, t. II, p. 1177 ; une quatrième, du premier concile romain de l'an 494. *Ib.*, t. IV, p. 1260; et elles diffèrent toutes, soit les unes d'avec les autres, soit d'avec le canon admis par les réformateurs.

vivante, toujours représentée au milieu de la société, pour y faire plier la raison ; et la liberté, qui, sans regarder la raison comme infaillible, l'admet cependant comme le seul guide qui ait été donné à l'homme pour discerner la révélation elle-même, et pour le conduire à la vérité. La liberté appelle la raison à l'examen de tout ce que l'homme doit croire sans exception. Si des miracles sont opérés devant lui, c'est à la raison à les apprécier pour les distinguer de prestiges trompeurs ; s'ils sont racontés comme opérés loin de lui, ou dans des temps passés, c'est à la raison à peser les témoignages et à juger quelle foi peut leur être accordée ; si un livre est offert comme source de la doctrine, c'est à la raison à juger ce livre, et les chances d'altération qu'il a courues, et les interprétations dont il est susceptible ; si la beauté de la doctrine est invoquée en preuve de sa divinité, c'est à la raison à juger de cette beauté, et de la sagesse des préceptes, et de la consistance du dogme.

Tout homme conséquent doit arriver enfin à choisir entre ces deux systèmes : à retourner à l'église romaine, s'il veut se soumettre ; à renoncer à toute unité de foi entre les hommes, à demander la tolérance la plus illimitée, ou plutôt l'indépendance absolue des opinions, s'il veut examiner, s'il veut donner à chacun le droit de fonder, par l'examen, sa foi sur la raison. Mais, quoique la tolérance soit la conséquence nécessaire de l'admission de l'examen, il ne faut pas croire que cette conséquence ait été vue de prime abord, ni qu'elle soit même aujourd'hui universellement admise dans l'église protestante. Quinze siècles d'éducation avaient habitué les hommes, même les plus hardis, à la soumission : l'orthodoxie était encore pour tous un nom vénéré ; l'hérésie, un objet d'horreur ; l'unité de foi semblait constituer l'Église. Aussi lorsque, cent soixante et dix ans après le commencement de la réforme, Bossuet l'attaqua, il crut le faire en écrivant l'histoire des variations des églises protestantes, et celles-ci crurent devoir se disculper, tandis qu'elles devaient se plaindre au contraire de ce qu'il les supposait réduites à un si petit nombre de variations ; car le principe du protestantisme étant l'examen, son résultat devait être aussi varié que la raison humaine.

Au seizième siècle, lorsque Luther et ses premiers disciples crurent pouvoir réformer des abus qu'ils jugaient scandaleux, sans ébranler l'Église, ils protestèrent qu'ils voulaient seulement ramener le christianisme primitif, en repoussant avec horreur le nom d'hérétiques qu'on leur donnait, en maintenant l'unité de la foi, et en admettant le droit

de l'Église à proscrire les hérésies ; ils s'engagèrent alors avec ardeur dans la critique des saintes Écritures et dans l'étude des langues anciennes qui pouvaient voiler leur sens, car ils travaillaient à substituer l'infaillibilité de la Bible à celle du pape. Ils n'étaient pas seuls cependant à se vouer à la philologie ; des érudits plus désintéressés, et qui ne se proposaient d'autre but que d'avancer toutes les connaissances humaines, avaient dans le même temps embrassé ardemment les études philologiques. Érasme avait publié pour la première fois, en 1516, le Nouveau Testament en grec [1]. Vatable, professeur d'hébreu au collége de France, avait composé ses notes sur l'Ancien Testament, à l'occasion desquelles il ne s'était point séparé de l'orthodoxie, encore que les protestants s'en soient emparés [2]. En 1517, Luther préluda à ses travaux sur la langue hébraïque par sa traduction des psaumes, et, seulement en 1534, il fit paraître à Wittemberg sa première édition de la traduction de la Bible, qui fut en même temps le plus grand monument des travaux philologiques du siècle, le premier ouvrage classique qui ait fixé la langue allemande, et le plus puissant de tous les moyens de controverse qui ait ébranlé l'ancienne religion, pour lui substituer la nouvelle dans l'esprit des peuples [3].

Tous ceux qui lisaient et qui étudiaient témoignaient un égal mépris pour l'ignorance et les impostures des moines ; tous les érudits étaient ennemis de l'Église dans sa corruption actuelle, mais tous n'étaient pas réformateurs. Ceux dont le caractère était rêveur et enthousiaste n'eurent pas plutôt ébranlé l'ancienne religion qu'ils en élevèrent une nouvelle à la place. Ceux au contraire en qui l'étude n'avait développé qu'un caractère ou sceptique ou moqueur, regardaient la religion comme une grande machine politique, propre à réprimer le pouvoir de l'épée, et à conserver l'influence des savants sur les ignorants. Les premiers qui réformèrent l'Église se montrèrent bientôt intolérants pour tous ceux qui, suivant le même chemin qu'eux, n'étaient pas arrivés précisément au même point ; les seconds, qui restèrent attachés à l'église catholique sans y croire, admettaient plus de liberté d'opinions. Tels étaient à peu près tous les érudits italiens, qui, voyant de près la cour de Rome, avaient été influencés par son incrédulité ; tel

[1] Biographie universelle, art. Érasme, t. XIII, p. 229.
[2] *Ibid.*, t. XLVII, p. 569. — Gaillard, t. VII, p. 317.
[3] *Ibid.*, art. Luther, t. XXV, p. 460. — Gerdesins, t. I, § 108, p. 256.

était Érasme, qui avait poursuivi de ses moqueries le clergé catholique, sans vouloir cependant l'abandonner ; et, parmi les Français, tel était Rabelais, né à Chinon en 1483, d'abord moine, plus médecin, puis attaché au cardinal du Bellay, ambassadeur à Rome. Il publia son roman de Pantagruel en 1533, celui de Gargantua en 1535, et il y attaquait, avec une audace qui n'a jamais été égalée, la religion aussi bien que l'autorité civile. Cependant il ne voulut pas renoncer aux avantages de cette Église qu'il couvrit de boue dans ses turlupinades, et il mourut prébendaire de Saint-Maur des Fossés et curé de Meudon [1]. Tel était encore Clément Marot, le rénovateur de la poésie française, né à Cahors en 1495. Ce dernier avait trop d'esprit pour demeurer, dans ce temps de fermentation universelle, attaché à l'ancienne religion; il avait cependant trop d'imagination et de sensibilité pour ne pas conserver des sentiments religieux, et il leur donna essor par sa traduction des psaumes, que les protestants ont adoptée ; mais il avait aussi trop de libertinage et d'amour du plaisir pour vivre dans la réforme : aussi il y a lieu de croire qu'il abjura deux fois le protestantisme, à Lyon d'abord, puis à Turin, où il mourut [2].

Parmi les savants réformateurs, à mesure que le flambeau de la critique était porté sur des points nouveaux de doctrine qui n'avaient pas été originairement sujets à controverse, on voyait éclater de violents dissentiments. Luther, qui avait ébranlé le premier l'édifice de l'Église, défendait avec véhémence toutes les parties qu'il n'avait pas renversées lui-même. Il se fâchait quand on venait le troubler dans ce qu'il lui restait de foi. Le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie n'était point immédiatement lié avec les premiers objets de la dispute. Les réformateurs avaient cependant été appelés à l'examiner, parce qu'ils ne pouvaient reconnaître dans les prêtres le pouvoir d'appeler Dieu sur la terre; mais Luther conserva le plus qu'il lui fut possible de sa partie mystérieuse et inintelligible ; il se sentait blessé par l'impiété de ceux qui attaquaient un symbole qu'il avait adoré si longtemps. Ses adversaires et lui ne pouvaient décider que par la raison humaine de ce qu'ils plaçaient eux-mêmes en dehors du domaine de la raison. Ils s'irritaient par l'impossibilité de se convaincre, et leur éducation, non plus que l'imitation des anciens, ne les avait point accoutumés aux

[1] Auger, art. Rabelais. Biographie univers., t. XXXVI, p. 477. Anciennes particularités de la vie et mœurs de François Rabelais, p. 51.

[2] Noël, art. Marot. *Ibid.*, t. XXVII, p. 240.

égards ou à la modération dans la dispute. Leurs formes étaient violentes et injurieuses, et ils étaient encore trop catholiques, trop attachés à l'uniformité de la foi dans l'Église, pour être tolérants.

Mais à mesure que l'enseignement et la controverse descendirent des classes lettrées et philosophiques aux classes ignorantes et passionnées, la connaissance des saintes Écritures y excita un enthousiasme plus vif, un plus ardent désir d'agir, de se dévouer pour une cause sacrée ; car toujours l'obligation de combattre pour l'unité de la foi paraissait une partie essentielle du devoir des chrétiens. Si les philosophes eux-mêmes n'avaient pas assez répudié le catholicisme, ou le dogme de l'universalité de l'Église, pour s'élever jusqu'à la tolérance des opinions, bien moins encore devait-on attendre tant de raison des masses. La connaissance du second commandement, que l'église romaine a supprimé dans ses catéchismes, frappa le peuple comme une nouvelle révélation. L'annonce de ce Dieu jaloux, qui punit l'idolâtrie des pères sur les enfants jusqu'à la quatrième génération, remplit de terreur des hommes vivement croyants ; ils voulurent se dérober eux-mêmes, avec leurs enfants, aux châtiments qui leur étaient dénoncés. Ils poursuivirent l'idolâtrie, le culte rendu à tout ce qui n'était pas l'Éternel, dans toutes ses manifestations. Le sacrifice de la messe et l'adoration des images leur parurent également criminels, comme substituant le culte de la créature à celui du Créateur ; ils se crurent appelés à défendre ou à venger Dieu, et ils bravèrent toutes les lois, à l'imitation des saints d'Israël, pour détruire les idoles de devant la face de l'Éternel.

Jean de Clerc, cardeur de laine, avait, le premier, brisé des images, par zèle contre l'idolâtrie, d'abord à Meaux, sa patrie, où il fut fustigé et marqué d'un fer chaud, ensuite à Metz, où il fut brûlé en 1523. Cet événement, dans une ville de province, fut à peine connu du reste de la France ; mais lorsque le dimanche de la Pentecôte, 31 mai 1528, on découvrit qu'une image de la Vierge, dans la rue des Rosiers, à Paris, avait été brisée et traînée dans la boue, l'irritation du peuple et celle du roi furent extrêmes [1]. François Ier avait jusqu'alors protégé les réformateurs dans les querelles qui s'étaient élevées entre les savants. Il avait comprimé le zèle du syndic de la Sorbonne, Noël Bédier, qui se faisait appeler Beda, en mémoire du vénérable Bede. Ce syndic était un homme âpre, intolérant, attaché aux anciennes opinions, et qui

[1] Histoire de la ville de Paris, t. II, p. 982.

s'était fait gloire de réprouver tous les progrès récemment faits dans les études. Beda dénonçait chaque jour à la Sorbonne quelques-uns des écrivains qui se faisaient un nom dans la philologie ou la critique sacrée; il avait fait censurer par cette faculté Jacques le Fèvre et Gérard Roussel ; il poursuivait également Pierre Caroli et Martial Masurier, et il demandait que tous ceux que la Sorbonne condamnerait fussent brûlés par le magistrat [1]. La reine de Navarre au contraire avait donné un asile aux deux premiers, en Béarn ; elle avait elle-même écrit un livre en vers, intitulé *le Miroir de l'Ame pécheresse*, où Béda croyait voir plusieurs symptômes d'hérésie ; en sorte qu'il fit jouer cette princesse, en 1533, par des écoliers, dans le collége de Navarre [2]. Avant ce scandale, Beda avait dénoncé à la Sorbonne Louis de Berquin, gentilhomme de l'Artois, ami d'Érasme, zélé pour le progrès des lettres, et impatient du pouvoir des moines et de leurs superstitions. Il l'avait fait traduire dans les prisons de l'officialité ; enfin il avait intenté contre Érasme lui-même un procès devant la faculté de théologie de Paris [3]. François Ier ne voulut pas permettre ce triomphe de l'ignorance sur la science : il fit, en 1526, mettre Louis de Berquin en liberté, et il ordonna au parlement d'arrêter le débit des livres de Beda, et de veiller sur les démarches de la Sorbonne [4].

Mais la profanation de l'image de la rue des Rosiers changea les dispositions du roi. Ce n'était plus une opinion, mais un trouble apporté dans le royaume, une désobéissance, un signe de mépris pour les lois, et François, jaloux plus que personne de son autorité, voyait déjà, dans les sectaires, des criminels de lèse-majesté. En même temps, il partageait les sentiments populaires ; ignorant, emporté, superstitieux par caprice et non religieux, il était lui-même homme du peuple. Or la masse de la nation avait vu avec plaisir les attaques contre les prêtres et les moines, qu'elle méprisait, tandis qu'au contraire elle s'était scandalisée des attaques contre les images, antiques objets de sa vénération. Le roi fit faire une statue d'argent, de la hauteur de celle qui avait été renversée, et il vint en procession, le 11 juin 1528, accompagné par tous les princes du sang, les grands officiers de la couronne,

[1] Gaillard, t. VI, p. 394-410. — Hist. de l'Université de Paris, t. V, l. IX, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 442.
[3] *Ibid.*, p. 424.
[4] *Ibid.*, p. 431.

les ambassadeurs, beaucoup d'évêques, les cours souveraines, le corps de ville et les ordres religieux, la replacer dans sa niche à la rue des Rosiers [1]. Comme, malgré tous ses efforts, il ne put découvrir les auteurs de cette profanation, il fit retomber son courroux sur ceux dont les opinions pouvaient l'avoir excitée. Le procès fut recommencé, par son ordre, contre Louis de Berquin par douze commissaires, tirés du parlement. Ceux-ci le condamnèrent à voir brûler ses livres en public, à faire amende honorable et abjuration dans la place de Grève, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé pour le reste de ses jours. Plutôt que de faire l'abjuration à laquelle il était condamné, Berquin en appela au pape et au roi ; mais les commissaires, par un abus de pouvoir inouï, considérèrent cet appel comme une nouvelle offense ; en sorte qu'ils en prirent occasion de réformer leur sentence et de condamner Berquin, alors âgé de quarante ans, à être brûlé vif ; ce qui fut exécuté le 22 avril 1529 [2]. Dès lors les exécutions se multiplièrent dans plusieurs villes de France. A Toulouse, le tribunal de l'inquisition, qui avait conservé plus de puissance qu'ailleurs, fit ajourner, pour le 31 mars 1532, le jugement de trente deux luthériens, afin de donner le spectacle de ce qu'il nommait un *sermon public*, ou *acte de foi ;* la plupart ne furent condamnés qu'à des pénitences plus ou moins sévères ; mais Jean Boissonné, célèbre professeur en droit civil, fut condamné à faire abjuration en public, à genoux, à finir ses jours en prison, et à la confiscation de tous ses biens, tandis que Jean Cadurque, bachelier en droit civil, fut brûlé vif [3].

En même temps plusieurs conciles provinciaux furent assemblés pour réprimer l'hérésie : l'un à Lyon, dont on n'a pas les actes ; un autre à Bourges, le 20 mars 1528, sous la présidence du cardinal de Tournon, qui condamna toutes les croyances des luthériens, sans les rapporter, de peur de contribuer à les répandre : les prélats affectèrent seulement de confondre les luthériens avec les sorciers et les magiciens, pour les rendre plus odieux au peuple [4]. Un troisième concile plus important

[1] Gaillard, t. VI, p. 434.—Histoire de Paris, l. XIX, p. 982 —Histoire de l'Université, t. V, l. IX, p. 211.

[2] *Ibid.*, p. 436. — Erasmi epistolæ, l. 24, ep. 4, et l. 25, ep. 37. — Histoire de la ville de Paris, l. XIX, p. 984. — Théod. de Bèze, l. I, p. 7. — Biographie univers., t. IV, p. 356.

[3] Histoire générale du Languedoc. t. V, l. XXXVII, p. 135. — Théod. de Bèze, l. I, p. 10.

[4] Concilium Bituricen se adversus dogma Lutheri, t. XIV, p. 426, in Labbe.

fut assemblé le 3 février 1528, à Paris, par le chancelier Antoine Duprat : il comprenait tous les évêques de la province de Sens. Ce concile, après avoir condamné la doctrine de Luther, en établissant des rapports entre elle et celle de tous les hérétiques les plus fameux, résuma les principaux points de la religion controversés par les luthériens, pour les confirmer par l'autorité de l'Église, et il termina ses canons par une chaleureuse exhortation à tous les princes chrétiens de travailler à l'extermination des hérétiques : « La félicité et la gloire, » leur disait-il, n'ont appartenu qu'à ceux qui, s'attachant inébranlablement à la foi catholique, ont poursuivi les hérétiques comme » ennemis capitaux de leur couronne, et les ont détruits en les faisant » mourir. Aussi, remplissant les devoirs de notre saint ministère, » nous supplions instamment les princes chrétiens, nous les exhortons » au nom du Seigneur, s'ils veulent obtenir le salut, s'ils veulent conserver leurs droits souverains sans atteinte, s'ils veulent contenir » dans la paix et la tranquillité les nations qui leur sont soumises, de » défendre la foi catholique d'un bras puissant, et de s'efforcer de » dompter et de détruire virilement tous ses ennemis[1]. »

Cependant l'homme qui devait donner à la réforme en France une nouvelle impulsion, qui devait coordonner tout le système des doctrines évangéliques, porter le flambeau de la raison et de la critique sur toutes les parties controversées de la religion, et surtout inspirer par sa foi et son courage l'enthousiasme qui signala les réformés français, et qui leur fit braver, rechercher même le martyre, Jean Calvin, ne s'était pas encore mis en évidence. Calvin était né à Noyon le 10 juillet 1509. Dès l'âge de douze ans il avait obtenu des bénéfices ecclésiastiques; il avait ensuite commencé ses études à Paris, mais se destinant alors à la jurisprudence, il était allé suivre à Orléans les leçons du professeur de droit Pierre de l'Étoile, puis à Bourges, celles du célèbre jurisconsulte milanais Alciat, et de Melchior Wolmar, professeur de grec. « Toutefois, dit Bèze, il reçut cette grâce de Dieu, qu'il employa ses meilleures heures en l'étude de la théologie, dans laquelle il profita de » telle sorte en peu de temps, qu'étant la science conjointe avec son » zèle, il avança merveilleusement le royaume de Dieu en plusieurs » familles ; enseignant la vérité, non point avec un langage affecté, » dont il a toujours été ennemi, mais avec une telle profondeur de

[1] Labbe, t. XIV, p. 462.—Acta concilii Parisiensis Senonensis dicti, p. 432-481.

» savoir, et telle et si solide gravité en son langage, qu'il n'y avoit » dès lors homme l'écoutant qui n'en fût ravi en admiration [1]. » Mais Calvin, qui erra quelque temps de ville en ville, en excitant partout la réflexion des penseurs, l'érudition des savants, sur les questions controversées, et la défiance ou la haine des moines, ne s'éleva réellement au premier rang entre les réformateurs français qu'en 1535, lorsqu'il publiason Institution chrétienne [2].

Avant cette époque, de nouvelles combinaisons politiques avaient tour à tour rapproché, puis éloigné François des réformés. Il semblait être lui-même peu accessible aux sentiments religieux, aussi c'étaient les influences opposées, dans son palais, de sa mère, de sa sœur, ou de sa maîtresse, au dehors, de ses alliés Henri VIII ou le pape, qui semblaient régler sa conduite, quant aux affaires de l'Église. Marguerite, duchesse d'Alençon, qui depuis fut reine de Navarre, quoiqu'elle soit surtout connue du public par des contes assez lestes, joignait au goût des lettres et à l'amitié pour les savants une vraie dévotion; elle protégea souvent auprès de son frère les nouveaux docteurs; et quand elle ne pouvait les sauver autrement, elle les attirait dans le Berri, dont le roi lui avait abandonné l'usufruit, ou dans le Béarn, après son mariage, en 1527, avec Henri II, roi de Navarre [3]. La duchesse d'Étampes, qui aimait les arts et les lettres, et dont on avait dit qu'elle était la plus belle des savantes, et la plus savante des belles, protégea aussi plusieurs docteurs protestants en faveur de leur savoir; et l'on assure qu'après la mort de François Ier, lorsque la retraite lui fit adopter des pensées plus sérieuses, elle fit ouvertement profession du protestantisme [4]. D'autre part, Louise de Savoie, mère du roi, était devenue bigote; et sa prédilection pour le chancelier Antoine Duprat, lui faisait pousser son fils aux persécutions, depuis que Duprat avait pris à tâche de compenser, aux yeux du clergé, les scandales de sa vie passée par ses rigueurs contre les protestants. Mais dans l'année 1531, la santé de Louise de Savoie parut chancelante. Quelques symptômes de peste s'étant manifestés à Fontainebleau, où elle se trouvait, elle en partit pour se rendre à Romorantin; elle ne put cependant aller plus loin que

[1] Théod de Bèze, t. I, p. 9.

[2] Institutio christianæ religionis. Jo. Calvino authore. La première édition est in-folio. Bâle. 1535.

[3] Biographie universelle, t. XXVII, p. 20. — Brantôme, t. V, § 6, p. 218.

[4] *Ibid.*, t. XIII, p. 361.

le village de Gretz en Gâtinais, où elle mourut le 29 septembre 1531, à l'âge de cinquante-quatre ans. On trouva dans ses coffres la somme énorme de quinze mille écus d'or, qui aurait presque suffi pour la rançon de son fils ou de ses petits-fils. François Ier, qui en hérita, se trouva plus riche qu'il n'avait été depuis le commencement de son règne. Il racheta alors des mains de Charles V les terres des Pays-Bas qu'il avait engagées pour une partie de sa rançon. Se trouvant encore après ce payement maître de beaucoup d'argent comptant, il ne songea plus qu'à se dégager du traité de Cambrai, comme il s'était dégagé auparavant de celui de Madrid [1].

(1531.) Charles V, pendant son séjour à Bologne avec le pape Clément VII, s'était fait couronner par lui, le 22 février 1530, comme roi de Lombardie, et ensuite, le 24 mars, comme Empereur, après quoi il était parti pour l'Allemagne. Il avait fait le 15 juin son entrée à Augsbourg, où une diète de l'Empire était rassemblée d'après ses ordres [2]. Avant d'y arriver il avait déjà pu se convaincre que la plus grande partie de l'Allemagne penchait vers le protestantisme. Ce culte, adopté par presque toutes les villes libres, obtenait une grande faveur, même dans les campagnes; et si quelques princes puissants le repoussaient encore, ceux qui l'avaient institué chez eux, en abolissant le culte catholique dans leurs États, s'étaient emparés des biens de l'Église; ils avaient ainsi fort accru leur pouvoir et leurs richesses, et donné un exemple que beaucoup d'autres songeaient à suivre. Toutefois les princes assemblés à Augsbourg désiraient se concilier la faveur d'un Empereur victorieux, qui arrivait de leur pays après avoir imposé les plus dures conditions à son rival, le roi de France, et avoir subjugué l'Italie; en sorte qu'ils ne voyaient nulle part d'adversaire qui pût lui résister. Tous les princes vinrent le recevoir hors de la ville, avec les plus grandes marques de respect; cependant, lorsqu'il les somma le lendemain, jour du Saint-Sacrement, de l'accompagner à la messe, l'électeur de Saxe, le landgrave, les ducs de Lunebourg, de Brandebourg et le prince d'Anhalt s'y refusèrent [3]. Appelés à exposer leurs

[1] Fr. Belcarii, l. XX, p. 364. — Guichenon, t. II. p 177. — Arn. Ferroni, l. VIII, p. 175.—Brantôme, Dames galantes, t. VII, discours 6, p. 514. — Martin du Bellay, t. XVIII, l. IV, p. 143. — Annales d'Aquitaine, t. IV, p. 164.

[2] Robertson's Charles the Vth, t. III, l. V, p. 47. — Sleidani de Statu relig. et reipub., l. VII, f. 106.

[3] Sleidani, l. VII, f. 106, verso.

principes, ils firent rédiger par Mélanchton, le plus modéré des théologiens protestants, une confession de leur foi, dans laquelle ils s'efforcèrent de heurter le moins qu'ils purent la foi catholique, sans fausser leur conscience. Mais en vain Mélanchton fit preuve, dans la confession d'Augsbourg, de son esprit conciliant et de son adresse ; en vain d'autre part Charles V s'efforça de séduire les princes protestants, en leur offrant les plus grands avantages temporels, ces princes ne voulurent se relâcher sur aucun article de foi. Le légat Campeggio, qui suivait l'Empereur, et qui l'avait toujours pressé d'écraser l'hérésie par des mesures vigoureuses, fit alors des instances auprès de la diète pour qu'elle condamnât la confession d'Augsbourg, et cette condamnation fut en effet prononcée, le 19 novembre 1530. Il fut interdit de rien changer à l'ancien culte, ou de tolérer ceux qui enseigneraient quelque chose de contraire à la foi de l'Église. L'absolution fut offerte par le légat à ceux qui abjureraient leur erreur ; mais quant à ceux qui persisteraient dans leur impénitence, on ne leur laissa que le choix de l'exil ou de la mort [1].

Charles-Quint représenta encore à la diète, qu'obligé de s'éloigner fréquemment de l'Allemagne, pour gouverner et défendre ses États d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas, il avait besoin de s'y faire représenter par un lieutenant auquel il pût accorder une entière confiance ; il se proposait donc de convoquer une diète électorale, pour faire nommer roi des Romains Ferdinand son frère, déjà archiduc d'Autriche. Cette diète fut en effet convoquée à Cologne pour le 29 décembre 1530, et la sommation de s'y rendre parvint à l'électeur de Saxe, en même temps que le décret qui proscrivait sa religion. Au lieu d'obéir, l'électeur envoya son fils protester contre une élection qu'il prétendait être contraire à la bulle d'or et aux priviléges de l'Empire. En même temps il invita tous les princes et les états protestants de l'Allemagne à envoyer des députés à Smalkalde, petite ville de Franconie, pour le 22 décembre, afin d'y prendre ensemble des mesures pour leur défense commune [2].

Cette opposition n'empêcha point Ferdinand d'être élu roi des Romains, par le reste des électeurs, le 5 janvier 1531. Cependant les états protestants, persuadés que l'intention de l'Empereur avait été de charger son frère de les poursuivre et de les détruire, signèrent entre

[1] Robertson's, l. V, p. 49. — Jo. Sleidani, l. VII, f. 116, verso.
[2] Jo. Sleidani, l. VII, f. 118, recto. — Robertson's, l. V, p. 51.

eux un traité d'alliance défensive, qui prit le nom de ligue de Smalkalde ; ils écrivirent ensuite, le 29 février, aux rois de France et d'Angleterre, pour les intéresser à la défense de la liberté germanique [1].

L'article 27 du traité de Cambrai portait expressément : « Et au » surplus ledit seigneur roi (de France) ne se mêlera des pratiques » en Italie ni en Allemagne, en quelque façon que ce soit, contre ni » au préjudice dudit seigneur Empereur [2]. » Toute intervention de François Ier, pour protéger les princes allemands, était donc une violation directe du traité. Mais François était désormais accoutumé à ne se plus croire gêné par ses paroles ; il considéra seulement s'il était possible, en se concertant avec le roi d'Angleterre de donner aux confédérés de Smalkalde une assistance utile. Il savait que ce roi, jaloux de l'Empereur et contrarié par lui dans ses projets de divorce, ne demandait qu'une occasion pour embarrasser Charles Quint et lui susciter des ennemis. Après avoir eu de lui une première réponse, il envoya aux princes protestants Guillaume du Bellay, sire de Langey, avec commission de » les assurer en parole de prince, que, pour l'affection » qu'il portoit à la conservation des priviléges, us et coutumes du » Saint-Empire, ils le trouveroient prêt à leur secours, quand bien » même il adviendroit qu'il fût seul à leur donner aide, et que son » frère d'Angleterre, ce qu'il ne pensoit, ne fût assez à temps résolu » de l'aide qu'il leur voudroit faire. Et s'il étoit ainsi que l'Empereur » (envers lequel il désiroit d'inviolablement observer et garder les » alliances et traités qu'il avoit avec lui) voulût à cause de la conserva- » tion des anciennes observances du Saint-Empire, se mettre en armes » à l'encontre d'eux (ce qu'il ne pensoit qu'il dût avenir), en ce cas » le dit seigneur n'étoit pas pour les abandonner, ains les secourir à » son pouvoir, sans rien épargner [3]. »

En même temps le roi reçut les ambassadeurs de Jean Zapolski, comte de Sepus, que les Hongrois avaient élu pour leur roi : celui-ci demandait à s'allier par un mariage avec la famille de France, et à obtenir du roi un secours en argent. François offrit de lui donner pour femme Isabeau, sœur du roi de Navarre, et lui envoya, dit du Bellay, « une somme de deniers, à condition qu'elle ne seroit employée à faire

[1] Jo. Sleidani, l. VIII. f. 120, verso. — Martin du Bellay, l. IV, p. 144. — Robertson's, t. V. p. 54.

[2] Traités de Paix, t. II. p. 176.

[3] Mémoires de Mart. du Bellay, l. IV, p. 151. — Sleidani, l. VII, f. 123, verso.

» guerre ou invasion contre aucun des confédérés du roi, et aussi, que » quelque guerre qu'on lui fît, il se donnât de garde d'envahir son » ennemi avec le secours et aide du Turc; car, s'il le faisoit, le roi » serait contraint de prendre les armes contre lui, sans aucun égard à » leur alliance, pour obvier que le Turc, ennemi de notre foi, n'en- » jambât sur le territoire de la chrétienté. » Ainsi le roi conservait dans ses instructions un respect extérieur pour l'opinion publique, dans le moment où il agissait le plus directement contre elle: il ne voulait point être accusé de violer ses traités ou de s'allier avec les infidèles, tandis qu'il savait bien que le seul ennemi du roi de Hongrie était Ferdinand d'Autriche, roi des Romains, et son seul allié le sultan des Turcs. Au reste, il fut impossible de faire parvenir jusqu'à ce roi l'argent qu'on lui envoyait [1].

Charles-Quint connaissait bien l'inimitié secrète de François Ier, et il était instruit de ses négociations soit avec le roi de Hongrie, soit avec les protestants; cependant, lorsqu'il fut averti des immenses préparatifs que faisait Soliman pour envahir l'Allemagne, il crut devoir réclamer du roi de France l'aide contre les Turcs que celui-ci avait solennellement promise par le traité de Madrid, et qu'il s'était dès lors toujours déclaré empressé de fournir. On a lieu de croire que François entretenait dès lors une correspondance secrète avec les musulmans, et qu'un sieur de Rincon, qui plus tard fut mis en évidence, était déjà accrédité par lui auprès du sultan [2]; toutefois il se croyait, par honneur et par chevalerie, obligé à se dire toujours prêt à combattre les ennemis de la foi. Il répondit donc en protestant de son zèle, et en offrant de venir garder l'Italie contre eux avec cinquante mille combattants; car, disait-il, l'Empereur garde suffisamment l'Allemagne, et d'ailleurs les Français auraient trop de chemin à faire pour conduire leur armée jusqu'aux frontières de Hongrie [3]. François savait bien qu'une telle offre ne pouvait pas être acceptée : c'était plutôt de sa part une bravade; il voulait donner à penser à Charles V qu'il convoitait toujours l'Italie, et qu'il pouvait y entrer tout à coup avec plus de forces qu'on ne lui en supposait.

L'Allemagne, en effet, était glacée d'effroi par les nouvelles qu'elle recevait des nombreux armements des Turcs, et par le souvenir des

[1] Martin du Bellay, t. IV, p. 153.
[2] Garnier, t. XII, p. 504.
[3] Martin du Bellay, t. IV, p. 155.

horreurs qu'ils avaient commises dans leur précédente invasion, en 1530 [1]. Charles V, redoutant la puissance de Soliman, plus alarmé encore de l'espèce d'aide que François lui offrait, résolut tout au moins de se réconcilier avec les protestants de la ligue de Smalkalde. Les conditions d'une pacification nouvelle pour les affaires de religion furent agréées le 23 juillet 1532, à Nuremberg, et ratifiées le 5 août à la diète de Ratisbonne. Il fut convenu de renvoyer toute décision sur les dissensions religieuses à un futur concile, dont l'Empereur promettait de presser la convocation; jusqu'alors tous les procès instruits devant la chambre impériale contre les protestants devaient demeurer suspendus, et personne ne devait plus être inquiété au sujet de sa religion [2]. D'autre part, les protestants, pour témoigner leur zèle et leur reconnaissance, suivirent en foule l'étendard de Charles V. L'armée que rassembla celui-ci sous les murs de Vienne fut la plus nombreuse que l'Allemagne eût réunie depuis bien longtemps. De son côté, Soliman était entré en Hongrie, à ce qu'on prétendait, à la tête de 300,000 combattants. Les deux souverains commandaient en personne; et c'était la première fois qu'on voyait Charles V à la tête de ses soldats. Il ne se laissa point séduire, néanmoins, par l'attrait d'une fausse gloire. Il prit à tâche d'éviter la bataille; il couvrit l'Allemagne contre les Turcs, et il rendit leur formidable armement inutile, sans que cette campagne, où deux grands monarques étaient opposés, fût signalée par aucune action meurtrière [3].

L'intérieur du royaume de France ne présentait que peu d'événements, ou plutôt encore les historiens de cette époque ne se croyaient appelés à raconter que les faits de la guerre et de la politique; ils ne se permettaient pas de porter leurs regards sur l'administration intérieure du roi : c'est par hasard que l'historien d'Aquitaine, pour célébrer la tenue des grands jours de Poitiers, nous laisse entrevoir la misère des provinces occidentales, sous un gouvernement à la fois violent et faible. « Depuis six ou sept ans, dit-il, aucuns gentilshommes se » vouloient faire croire de leurs opinions, par assemblées et combats, » sans autorité du roi, et aussi par force, violence, sans faire révérence » au roi ni à justice; si que plusieurs, sans titre, s'emparoient de bé-

[1] Sleidani, l. VII, f. 107, verso. l. VIII, f. 123. recto.
[2] *Ibid.*, l. VIII, f. 128, verso, à f. 131, verso. — Robertson's, l. V, p. 57. — Traités de paix, t. II, p. 188.
[3] *Ibid.*, f. 132. — Robertson's, l. V, p. 59.

» néfices, les tenant par force et violence, contre ceux qui en avoient » joui par plus de quinze et vingt ans à bon titre ; de sorte que les » juges royaux n'avoient plus d'autorité, et n'y avoit sergent qui osât » mettre à exécution leurs mandements, pour les grands et énormes » excès qu'on leur faisoit, et à leurs records et témoins. Ordonna le » roi, dès le mois de juillet dudit an 1531, que les grands jours de » Poitou seroient tenus en la ville de Poitiers, par aucuns de messieurs » du parlement de Paris. Esquels grands jours de Poitou sont com- » prins les pays d'Anjou, Touraine, le Maine, Aunis, Angoumois et » la Marche ; pour punir lesdits crimes et délits, et aussi pour vuider » les appellations verbales de quatre ou cinq années, qui étoient en- » core indécises. Et fut ordonné qu'ils commenceroient le premier jour » de septembre ensuivant, et finiroient le dernier jour d'octobre. Pour » mettre à exécution leurs arrêts contre les criminels, envoya avec eux » le seigneur de Chandieu, grand prévôt des maréchaux, accompagné » de trois ou quatre cents hommes [1]. »

C'était en effet de la justice prévôtale que le roi envoyait exercer dans ces provinces, encore qu'il délégnât pour cela un président et douze conseillers au parlement, avec plusieurs officiers de cette cour. Dans les deux mois, ils vidèrent, dit l'historien, » plus de cinq cents » appellations verbales, et firent de grandes punitions de criminels, dont » les aucuns étoient gentilshommes, atteints et convaincus de port » d'armes, sacriléges, ravissements de bien, et rébellion à justice ; dont » furent décapités audit Poitiers environ douze ou treize, et un pauvre » malheureux hérétique de Loudun brûlé. Aussi furent aucunes » maisons de gentilshommes ruinées pour avoir été rebelles à justice [2]. »

Il ne faut point oublier que les violences des seigneurs que l'on punissait ainsi constituaient précisément ce que l'on considère souvent comme l'état féodal ou de guerre privée. Cette indépendance des seigneurs, ce mépris des lois, et cet appel à la force, étaient dans les mœurs de la nation, et dans celles en particulier de la noblesse, en sorte qu'on les retrouve à plusieurs époques, et plus tard encore, toutes les fois que l'autorité centrale était affaiblie, et que la France était en proie à des convulsions, entre autres durant les guerres de religion. Mais, bien loin que ce fût l'état légal, le droit de la féodalité, depuis plusieurs siècles,

[1] Du Bouchet, Annales d'Aquitaine, partie IV, f. 263, verso.
[2] Annales d'Aquitaine, p. 264.

toutes les fois que l'autorité du roi était reconnue, la guerre privée était punie comme un crime.

(1532.) Une autre affaire de régime intérieur occupa François Ier pendant l'année 1532 : ce fut la réunion définitive de la Bretagne à la France. Déjà la première femme de François, Claude, fille de Louis XII, comme héritière de ce duché, l'avait, par son testament, en 1524, transmis au dauphin, son fils aîné, en en réservant seulement l'usufruit au roi. C'était toutefois contrevenir à la clause du contrat de mariage de sa mère Anne de Bretagne, en vertu de laquelle l'héritage devait passer, non point à l'aîné, mais au puîné de ses enfants [1]. La province, jalouse de son indépendance, était toujours administrée comme un duché séparé; le roi ne la gouvernait que comme duc, en se conformant à la constitution et aux priviléges du pays, et les états s'étaient réservé des chances pour la séparer de nouveau de la couronne, soit en demandant qu'elle passât au fils cadet, soit en maintenant le droit héréditaire des filles. Le chancelier Duprat fit sentir au roi qu'il convenait de rendre la réunion définitive, tandis que ses fils, âgés seulement de treize et quatorze ans, ne pouvaient y mettre d'obstacle; au lieu que, s'il laissait entiers les droits du cadet, il leur légnerait après lui, peut-être une guerre civile, peut-être même une invasion étrangère; car la Bretagne recourrait de nouveau, comme elle l'avait fait un demi-siècle auparavant, aux Anglais, aux Flamands, aux Espagnols, pour maintenir son indépendance. Il fut donc résolu de faire demander, par les états de Bretagne eux-mêmes, une incorporation complète de leur province dans la monarchie. Une partie des Bretons entrevoyait en effet, avec alarme, les guerres et la dévastation de la province, qui seraient la conséquence du recouvrement d'une existence séparée; on se flattait de gagner les autres par de l'argent, par des faveurs de cour; et les états de Bretagne furent convoqués à Vannes, pour le mois d'août 1532, tandis que le roi, pour exercer sur eux plus d'influence, vint s'établir à Chateaubriand, dans le château de la comtesse son ancienne maîtresse, qui vivait alors en bonne harmonie avec Jean de Laval son mari. Le roi, de son côté, montra que la duchesse d'Étampes ne lui avait pas fait entièrement oublier la belle Françoise de Foix, car il donna, dans cette occasion, à celle-ci les deux riches terres de Rhuis et de Sucinio [2].

Le président des Déserts s'efforça de faire sentir aux Bretons, ses

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 962. — Daru, Histoire de Bretagne, t. IX, p. 254.
[2] Daru, t. IX, p. 257.

compatriotes, à quelles calamités ils s'exposeraient si leur souverain se trouvait de nouveau en guerre avec la France ; mais l'amour du nom national, la gloire héréditaire de leur patrie, la crainte de perdre leurs priviléges et leur liberté, influaient plus sur un grand nombre de Bretons que ces avantages matériels. Il ne fut pas difficile de gagner les nobles, même ceux qui, par leurs alliances avec la famille ducale, conservaient quelques droits contingents à hériter d'elle. La bourgeoisie opposa plus de résistance : on cite Bosech, procureur syndic de Nantes, et Jean Moteil, comme les hommes les plus énergiques dans leur attachement à l'indépendance. Montéjan, commissaire du roi aux états, essaya en vain d'intimider ces deux citoyens par ses menaces ; il eut cependant plus de succès auprès d'autres députés, et le 4 août, les états proclamèrent le dauphin comme duc de Bretagne, sous le nom de François III, déclarant en même temps que désormais « le duché » seroit uni irrévocablement et à perpétuité à la couronne, sans qu'il » pût, pour quelque raison que ce fût, en être jamais séparé [1]. » Auparavant, toutefois, ils avaient obtenu de François des lettres patentes, qui confirmaient tous les anciens priviléges de la province, et particulièrement celui « qu'aucune somme de deniers ne pourra être » imposée, si préalablement elle n'a été demandée aux états d'icelui » pays, et par eux octroyée. » D'après les rôles dressés à cette occasion, il fut établi que la province comptait alors 56,597 feux, soumis à un droit de fouage de six livres par année, et que l'ensemble de ses revenus, charges déduites, s'élevait à 450,000 livres [2].

La fille de Maximilien, Marguerite, que Charles VIII avait dû épouser, et à laquelle il avait manqué de parole pour épouser la duchesse de Bretagne, était morte à Malines, le 1er décembre 1530, quinze mois après avoir signé le traité des Dames avec sa belle-sœur, qui n'avait pas tardé à mourir aussi. Charles V, qui avait laissé à sa tante Marguerite le gouvernement des Pays-Bas, fut appelé dans ces provinces par la nécessité de la remplacer. Il destina, pour lui succéder, sa sœur Marie, veuve du roi de Hongrie, qui avait été tué six ans auparavant, et il passa dans le Brabant et la Flandre quelques mois pour l'y installer [3].

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 1001.— Taillandier, Histoire de Bretagne, l. XVII, p. 253. — Daru, l. IX, p. 261. — Mart. du Bellay, l. IV, p. 159.

[2] D. C. Taillandier, Histoire de Bretagne, l. XVII, p. 252.— Actes de Bretagne, t. III. p. 1000. — Daru, t. IX, p. 263.

[3] Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V, l. III, f. 122. — Ferreras, p. XIII. p. 161-165.

François Ier et Henri VIII crurent, ou feignirent de croire, que le séjour de l'Empereur dans les Pays-Bas se liait à quelque projet qu'il avait formé contre eux, et ils conclurent, le 23 juin 1532, un traité d'alliance pour leur défense mutuelle, en convenant en même temps qu'ils auraient une entrevue avant la fin de la même année, pour resserrer davantage encore les liens de leur amitié [1].

Henri VIII s'engageait toujours plus avant dans ses querelles avec le pape : entier, irritable et présomptueux, la résistance le déterminait à s'avancer encore davantage. Il s'était engagé dans la controverse sur les matières de foi contre Luther, et il avait écrit, pour réfuter ce réformateur, un livre qui lui valut, de la part de la cour de Rome, le titre de défenseur de la foi ; titre transmis malgré son origine à tous ses successeurs : il ne pardonna point à Luther de lui avoir résisté, et il persécuta les luthériens pendant le reste de son règne.

Cependant l'érudition qu'il venait d'acquérir lui avait fait naître des doutes sur la suprématie des papes, et bientôt il la nia absolument, lorsqu'il trouva que Clément VII était devenu son ennemi. Henri s'obstinait à vouloir obtenir un divorce canonique d'avec Catherine d'Aragon, et Charles V avait exigé du pape qu'il ne l'accordât point. Dès lors les lenteurs et les subterfuges de la cour de Rome avaient épuisé la patience de Henri VIII. Il avait cru que son ami et son confident le cardinal Wolsey s'était prêté lui-même aux mesures dilatoires dont il se voyait la dupe ; il avait aussitôt résolu sa ruine : il l'avait fait arrêter le 4 novembre 1530, et il l'aurait probablement envoyé au supplice si ce prélat n'était mort de maladie le 30 du même mois [2]. S'étant ainsi aliéné les protestants et les catholiques, et comptant parmi ses ennemis le pape et l'Empereur, Henri VIII mettait d'autant plus de prix à l'alliance de la France qu'elle lui restait seule ; et, de son côté, François, qui ne concevait guère ses scrupules religieux, mais qui regardait comme une offense à la majesté royale la prétention du pape, de mettre la justice et la conscience au-dessus de la volonté d'un roi, désirait élargir la brèche entre Henri VIII et Charles-Quint, pour empêcher qu'ils ne se réconciliassent, et il conseillait à Henri d'épouser Anne Boleyn sans en demander d'autre autorisation à l'Église [3].

Les ambassadeurs de François en Angleterre, du Bellay et la Pom-

[1] Rymer, t. XIV, p. 455.
[2] Rapin Thoyras, l. XV, p. 305-318. — Mackintosh, t. II, c. 6, p. 165.
[3] *Ibid.*, p. 318.

meraye, ayant réglé tous les préliminaires de l'entrevue des deux rois, Henri VIII arriva à Calais, et François Ier à Boulogne. Les deux souverains se rencontrèrent le 20 octobre 1532, sur la limite de leurs territoires : après quoi, François conduisit Henri à Boulogne, où ils logèrent ensemble dans la maison abbatiale : à son tour, il lui rendit visite à Calais. Les deux cours se mêlèrent ensemble : les ordres de Saint-Michel et de la Jarretière furent distribués, par chaque roi, aux principaux personnages qui approchaient du roi, qu'ils nommaient leur frère. Il y eut des fêtes brillantes et un grand luxe étalé dans cette conférence, mais il n'égala point celui que les deux mêmes rois avaient déployé, douze ans auparavant, au camp du Drap d'or [1].

Comme c'était justement à l'époque de cette conférence que Soliman menaçait l'Allemagne avec une armée de trois cent mille hommes, et que Charles V lui en fermait l'entrée avec à peine cent mille soldats, les deux rois sentirent qu'ils se rendraient fort odieux si on les soupçonnait de s'unir contre le champion de la chrétienté, afin de livrer, en quelque sorte, l'Europe aux ravages des musulmans. Ils signèrent donc, le 28 octobre, un traité, qu'ils s'empressèrent de rendre public, par lequel ils s'engageaient à mettre sur pied, en commun, une armée de quatre-vingt mille hommes, « pour résister contre le Turc, comme bons « zélateurs du bien et augmentation de la chrétienté [2]. » Cette démonstration parut leur suffire, et ils ne songèrent ensuite nullement à mettre ce traité à exécution.

Dans leur conférence, les deux rois s'occupèrent surtout des relations de Henri VIII avec la cour de Rome. Ce monarque violent, et si souvent cruel, était cependant de bonne foi : il croyait sa conscience engagée dans la lutte où il était entré ; il s'efforçait de convaincre François qu'il avait pour lui la loi divine quand il regardait son mariage comme nul ; qu'il avait également pour lui l'autorité de l'Écriture et celle de l'histoire des premiers siècles de l'Église quand il niait la suprématie des papes, en prétendant que tous les évêques étaient égaux, et qu'ils devaient tous être soumis au pouvoir séculier. Il cherchait à soulever l'orgueil royal de François contre l'orgueil de celui qu'il nommait l'évêque de Rome, et il lui demandait de ne plus se soumettre désormais à l'humiliation de lui baiser les pieds. Il insistait sur l'injustice

[1] Martin du Bellay, l. IV, p. 161.
[2] *Ibid.*, p. 161, et note, 343. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 320. — Traités de paix, t. II, p. 198.

du pape de vouloir le contraindre d'aller en personne à Rome, ou d'y envoyer des hommes chargés de sa procuration expresse. Il maintenait, dit du Bellay, « que toutes les fois que pareils cas étoient advenus » entre princes souverains, on leur avoit envoyé juges sur les lieux. » Car d'une affaire telle, et touchant de si près la conscience, et dont » il étoit besoin que les parties parlassent par leur bouche, il n'est » raisonnable de la soumettre à procureur; et d'aller un prince souve- » rain à Rome, laissant l'administration et régime de son pays, il » n'étoit pas moins déraisonnable [1]. »

François Ier était beaucoup moins de bonne foi : pour lui, la grande affaire était de se déterminer sur le système d'alliance dans lequel il lui convenait d'entrer. Il s'apercevait avec inquiétude de l'isolement dans lequel il s'était mis par le traité de Cambrai; il concevait bien que s'il se liait plus étroitement avec le roi d'Angleterre, et en même temps avec les protestants de la ligue de Smalkalde, il trouverait des amis zélés, qui le verraient avec plaisir suivre leur exemple, et s'emparer de tous les biens de l'église de France. Il avait récemment éprouvé, dans l'assemblée des notables qui avait payé la rançon de ses fils, combien cette église était plus riche que tout le reste de ses sujets. Il voyait que les princes d'Allemagne avaient plus que doublé leur puissance et leurs richesses par cette confiscation. Frédéric Ier, en Danemark, avait, en 1526, accordé la liberté de conscience à ses peuples; Gustave Vasa avait, en 1529, adopté, avec toute l'église de Suède, les doctrines exposées dans la confession d'Augsbourg, et ces deux révolutions, qui s'étaient opérées paisiblement, avaient infiniment augmenté le pouvoir royal dans ces deux monarchies du Nord. François croyait, en outre, avoir des griefs personnels contre le pape : il se plaignait de ce que celui-ci accréditait l'idée que le roi était secrètement allié avec le Turc, de ce que Clément lui avait refusé deux décimes à lever sur son clergé, tandis qu'il en accordait avec prodigalité à Charles V; de ce qu'enfin il levait sur la France des contributions ruineuses par des annates excessives, par des bulles extrêmement multipliées, par des *propines* ou présents conciliatoires qu'on était forcé de donner à tous les huissiers, chambriers, protonotaires de la cour de Rome, dès qu'on avait quelque grâce à lui demander [2].

Mais, d'autre part, François ne pouvait se déterminer à abandonner

[1] Mart. du Bellay, l. IV, p. 164.
[2] *Ibid.*, p. 165.

l'Italie; il croyait que le moment approchait où il y retrouverait ses anciens alliés, où il pourrait, avec leur aide, recouvrer le Milanais, l'État de Gênes, peut-être le royaume de Naples; et comme le pape avait été le chef de toutes les précédentes ligues de l'Italie, c'était le pape qu'il regardait comme le pivot de la politique italienne : s'il pouvait regagner l'amitié du pape, il lui semblait qu'il abandonnerait sans regret l'alliance du roi d'Angleterre et des confédérés de Smalkalde. Il ne cessait donc point de négocier avec le pape en même temps qu'avec les protestants. Dès le 13 septembre 1531, il avait écrit au premier pour lui demander de fixer un lieu où ils pussent se rencontrer pour traiter en personne des affaires de la chrétienté, lui annonçant en même temps qu'il était disposé, pour s'unir à lui d'une manière plus intime, à faire épouser à Henri, duc d'Orléans, son second fils, Catherine de Médicis, fille de Laurent II, duc d'Urbin, et nièce de Clément VII [1]. Ce mariage était infiniment plus relevé que tout ce que le pape avait jamais pu espérer pour sa famille : aussi Clément le regarda-t-il plutôt comme un leurre qui lui était offert pour le tromper que comme un projet arrêté; cependant il communiqua cette offre à Charles-Quint, qui, en jugeant de même, l'autorisa à suivre la négociation, pour mettre le roi de France dans l'embarras lorsqu'il voudrait lui-même la rompre. Selon que, dans le cours de cette négociation, François croyait avoir gagné le pape, ou s'apercevait qu'il était joué par lui, il se refroidissait ou se réchauffait pour les intérêts du roi d'Angleterre; il faisait brûler des luthériens en France, ou il montrait de l'indulgence à leurs docteurs.

Tandis que François et Henri étaient en conférence à Calais, ils furent avertis que le pape et l'Empereur se préparaient à conférer ensemble à Bologne. Après sa campagne contre les Turcs, Charles-Quint voulait quitter l'Allemagne, et traverser l'Italie pour repasser en Espagne; et c'était sur sa route qu'il devait rencontrer Clément VII. François et Henri, inquiets de cette entrevue, résolurent de profiter de ce que le pape ne pourrait refuser de s'y laisser suivre par les membres du sacré collége, pour y envoyer les cardinaux de Tournon et de Grammont, qui, français de naissance et entièrement dévoués au roi, étaient cependant princes de l'Église, « lesquels, dit du Bellay, pour-
» roient aucunement obvier à ce que contre leursdites majestés ne se
» fît quelque mauvaise conclusion; à tout le moins si elle se faisoit les

[1] Lettere de' principi, l. III. f. 7.

» en advertir, pour être par eux pourvu et donné ordre [1]. » Ces deux cardinaux étaient chargés de tenir au pape un langage presque menaçant. Ils devaient lui faire entendre que les rois de France et d'Angleterre étaient prêts, ou à demander un concile universel, ou à en faire célébrer de particuliers dans leurs royaumes, auquel cas ils défendraient à leurs sujets de porter ou d'envoyer aucun argent à Rome. « Et au cas, » devoient-ils ajouter, où sa sainteté voudroit procéder, par censures, » à l'encontre du roi trés-chétien et de son royaume, et que ledit » seigneur fût contraint d'aller à Rome quérir son absolution, il iroit » si bien accompagné que sadite sainteté seroit très aise de la lui ac- » corder. Ajouteroient iceux cardinaux auxdites remontrances que sa » sainteté eût à considérer l'état où sont les Allemagnes, le pays des » ligues (la Suisse), et autres pays de la chrétienté, comme ils se sont » disjoints de l'obéissance de l'église romaine. Dont il seroit à craindre » que si ces deux puissans rois s'en détournoient à faute de justice, ils » trouveroient plusieurs qui leur adhéreroient, et eux deux pourroient » faire un tel effort qu'il seroit difficile d'y résister [2]. »

Les deux rois, s'étant promis d'agir de concert auprés du pape pour assurer l'indépendance de leur couronne, se séparèrent, le 30 octobre, sur la frontière, entre Calais et Boulogne, avec beaucoup de démonstration d'affection mutuelle. François, de retour à Paris, y fit assembler, dit du Bellay, « bon nombre de prélats de son royaume, auxquels il » remontra les grosses affaires qu'il avoit eues par le passé, l'apparence » des affaires à venir, et la provision qui étoit nécessaire pour y obvier, » leur demandant quelque volontaire subside pour y satisfaire. Les » prélats, encore que ledit seigneur n'en eût point de bulle (chose qui » est accoutumée d'avoir en pareil cas), lui accordèrent libéralement, » et jusques à deux ou trois décimes, à son plaisir [3]. » Cette concession, faite à propos, calma le roi, et sauva peut-être le catholicisme en France au moment où le monarque hésitait s'il ne l'abolirait point.

En effet, les cardinaux qui étaient chargés de menacer le pape, et qui peut-être se seraient prêtés assez peu volontiers à une pareille commission, se crurent dispensés de prendre ce ton, lorsqu'ils trouvèrent le pontife empressé à rechercher l'amitié du roi, et désireux, à ce qu'il assurait, de faire pour la regagner les plus grands sacrifices. Clément VII,

[1] Martin du Bellay, t. IV, p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 171-172.
[3] *Ibid.*, p. 174.

qui manquait de fermeté dans le caractère et de constance dans ses projets, ce qui avait attiré sur lui tant de calamités, avait fait preuve d'autre part d'une grande adresse dans l'esprit, d'un grand talent pour l'intrigue, et en même temps d'un relâchement de principe par lequel il s'affranchissait des entraves de la vérité et de celles des paroles données. Placé entre deux grands monarques rivaux, il était résolu à ne se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre, mais à profiter de leur rivalité, pour s'offrir à eux en quelque sorte à l'enchère, et faire servir leurs cajoleries à l'agrandissement de sa maison, qui était désormais le but principal de sa vie. Cette maison semblait cependant alors même prête à s'éteindre, car Clément VII regardait à peine comme ses parents les Médicis de la branche cadette, qui régnèrent plus tard à Florence, et qui ne descendaient pas de Côme, le père de la patrie. Après eux il ne restait d'autres Médicis, dans la ligne légitime, qu'une fille, Catherine, fille de Laurent II, lequel était lui-même arrière-petit-fils de ce Côme l'Ancien; puis trois bâtards: le pape lui-même en était un; Alexandre, qu'il avait fait duc de Florence, était le second; Hippolyte, qu'il avait fait cardinal, était le troisième. L'Empereur avait promis à Alexandre sa fille naturelle Marguerite, qui était encore en bas âge; François faisait espérer à Catherine son second fils légitime, Henri, qui était déjà en âge de se marier.

Charles-Quint, après avoir repoussé les Turcs de la Hongrie, avait confié la défense de l'Allemagne à son frère Ferdinand, roi des Romains, et il avait rencontré le 10 décembre le pape à Bologne. L'objet le plus ostensible de leur conférence était la demande que faisait l'Empereur de la convocation d'un concile œcuménique pour rendre la paix à l'Église : l'accord qu'avait fait Charles-Quint à Nuremberg avec les protestants, leur assurait la liberté de conscience jusqu'après la décision de ce concile; mais le pape redoutait le concile plus encore que le schisme ou l'hérésie : les trois conciles du siècle précédent n'avaient paru occupés qu'à limiter l'autorité pontificale; il craignait davantage encore l'esprit de réforme qui pouvait se manifester dans le concile qu'on demandait. Il craignait de plus sa propre déposition, car les canons de l'Église excluent les bâtards de la chaire de saint Pierre. Dans son opposition il se trouva secondé par les cardinaux de Tournon et de Grammont, qui, d'après la commission du roi de France, ne voulaient point d'un concile demandé par l'Empereur et destiné à augmenter son pouvoir. En même temps, les luthériens demandèrent que

le concile comprît des représentants de toutes les opinions chrétiennes, les catholiques ne voulaient y admettre que des évêques orthodoxes, et Clément VII, en opposant les uns aux autres, réussit à ajourner la convocation qu'il redoutait [1].

(1533.) Charles Quint demandait encore que les États d'Italie, sous la direction du pape, formassent une ligue pour défendre la péninsule contre les Turcs, et, au besoin, contre les Français ; qu'ils convinssent de ce que chacun fournirait d'hommes et d'argent, et qu'ils missent don Antonio de Leyva, général de l'Empereur, à la tête de cette armée. Pour retarder cette négociation, le pape refusait de comprendre dans la ligue Alfonse, duc de Ferrare, qu'il avait toujours poursuivi de son inimitié ; et les cardinaux français faisaient naître des difficultés concernant la république de Gênes, sur laquelle ils prétendaient que la France avait encore des droits. Enfin la ligue fut signée le 24 février 1533 : elle comprenait le pape, l'Empereur, le roi des Romains, les ducs de Milan, de Savoie, de Ferrare et de Mantoue, les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques. Mais le pape se vanta, auprès des cardinaux français, d'avoir réussi alors même à servir leur maître ; car il n'y aurait plus désormais, dit-il, pour garder l'Italie qu'une ligue sur le papier, au lieu d'une armée espagnole que l'Empereur en avait retirée. Charles-Quint demanda encore au pape de ne consentir en aucun cas au divorce de sa tante Catherine d'Aragon d'avec Henri VIII, et il en obtint la promesse. Enfin il chercha aussi à rompre le mariage qu'il savait qui se négociait entre le duc d'Orléans et Catherine de Médicis : il offrit au pape de faire épouser à sa nièce, au lieu de ce prince, le duc de Milan, François Sforza, qui vint à Bologne pour cette conférence ; mais il ne put réussir à le faire accepter, et il convint qu'il était naturel que le pape prétendît à une alliance plus illustre, puisqu'elle lui était offerte. Ayant ainsi échoué dans presque toutes ses négociations avec le pape, Charles-Quint le quitta vers la fin de février, plein de mécontentement et de défiance, et il passa à Gênes, où il s'embarqua, sur les galères d'André Doria, pour l'Espagne [2].

Clément VII, qui avait montré beaucoup de faveur aux deux cardinaux français avant même que l'Empereur fût arrivé à Bologne,

[1] Fra Paolo servita, Hist. del Concilio di Trento, lib. I, p. 65. — Guicciardini, l. XX, p. 551.

[2] Bened. Varchi, Storia Fiorentina, l. XIII, t. V, p. 27. — Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 279. — Mart. du Bellay, l. IV, p. 185 et seq.

chercha, depuis son départ, à les convaincre mieux encore de sa prédilection pour la France. Il témoigna hautement combien il était flatté de l'illustre alliance qui lui était offerte pour sa nièce, et il s'engagea à la rendre digne de la main d'un fils de France, par le riche patrimoine qu'elle lui apporterait en Italie. Catherine était fille d'un neveu de Léon X, à qui ce pape avait donné le duché d'Urbin, qu'il avait ôté à la maison de la Rovère. Clément annonçait qu'il rétablirait Catherine, nommée toujours par lui duchesse d'Urbin, dans la possession de ce duché ; qu'il engagerait Alexandre de Médicis à lui céder Pise et Livourne, et qu'au nom du saint-siége il lui céderait Parme et Plaisance, avec tous les droits qu'il prétendait sur Modène, Reggio et Rubbiera. Enfin il donnait à entendre que toutes ces concessions n'étaient qu'un acheminement à la conquête du duché de Milan, qu'il aiderait le roi à recouvrer pour son second fils ; en sorte que celui ci posséderait en Italie une souveraineté égale en importance au moins à celle de l'Empereur dans les Deux-Siciles [1].

Le roi avait chargé les deux cardinaux de demander pour lui une conférence au pape, et Clément VII avait répondu que malgré son âge et ses infirmités, il était prêt à faire la plus grande partie du chemin pour rencontrer le roi de France. Il proposa d'abord un rendez-vous dans les États du duc de Savoie ; mais, depuis la mort de sa mère, François Ier s'était aliéné cette maison. Il avait vu avec humeur le duc accepter de Charles le don du comté d'Asti ; son mécontentement s'était accru en apprenant que le prince de Piémont, fils du duc, avait été confié à Charles-Quint pour être emmené en Espagne. François crut que c'était un otage qu'un prince son voisin donnait à son rival. Lorsque le pape proposa Nice pour le lieu de la conférence, François déclara qu'il n'entrerait dans cette ville suspecte qu'autant que la place et le château seraient confiés à sa garde. Charles-Quint, qui voulait empêcher la conférence, poussa le duc de Savoie à n'accorder que la ville de Nice, en refusant le château [2].

Cette difficulté pouvait faire manquer la conférence : le pape y remédia aussitôt en déclarant qu'il était prêt à venir, en France même, rencontrer le roi, et il choisit Marseille pour le lieu du rendez-vous. Il fit en même temps demander à l'ordre de Malte ses galères pour s'y rendre avec sûreté. L'Empereur, toujours désireux de mettre obstacle à

[1] Mart. du Bellay. l. IV. p. 181.
[2] Guichenon, Histoire de Savoie. t. II, p. 208.

cette entrevue, fit, de son côté, demander à l'ordre ces mêmes galères pour porter des secours à la ville de Coron, alors assiégée par les Turcs. Le pape renonça aussitôt à s'en servir, et fit demander celles de France. Il fut convenu que celles-ci viendraient le prendre à Porto-Pisano, vers le milieu de septembre [1].

Deux événements survenus avant cette époque, l'un à Milan, l'autre dans le Wurtemberg, semblaient de nature à retarder encore la pleine réconciliation du pape et du roi. François, malgré les engagements du traité de Cambrai, ne cessait d'intriguer, et en Italie, et en Allemagne. En même temps qu'il traitait avec le pape des moyens de s'emparer de nouveau du duché de Milan, il avait cherché à renouer avec le duc de Milan lui-même son alliance récente. Ce duc, si cruellement vexé par les Espagnols durant la guerre, ne régnait plus, depuis la paix, que sous leur protection et pour leur compte. Il s'était engagé à leur payer en dix années la somme prodigieuse de neuf cent mille ducats, ce qui lui enlevait plus de la moitié de ses revenus ; et il était surveillé, dans sa capitale même, par le général espagnol Antonio de Leyva, son ennemi personnel, qui cherchait sans cesse des occasions de l'humilier [2]. Aussi désirait-il de son côté s'assurer de l'appui de la France, pour pouvoir, au besoin, l'opposer à l'Empereur, par lequel il se sentait écrasé. Il avait donc consenti à ce qu'un Milanais émigré, l'écuyer Maraviglia, qui avait passé en France du temps de Louis XII, à la suite du grand écuyer Galeas San-Severino, et qui y avait fait une assez grande fortune, rentrât à Milan, en apparence pour y vivre au milieu de sa famille, mais en effet pour y être secrètement accrédité par le roi de France auprès de lui. Maraviglia était venu une première fois à Milan, avec la permission du duc Sforza, en 1531 ; il y revint en décembre 1532, pendant que le duc était à Bologne, où l'Empereur et le pape lui avaient donné rendez-vous [3].

Maraviglia était arrivé à Milan avec un train considérable, et au lieu de suivre en secret les négociations dont il était chargé, il tirait vanité d'être un agent de la France ; en même temps, selon l'usage introduit en Italie, par les Espagnols, il remplissait sa maison de spadassins, toujours prêts à chercher des querelles pour l'honneur de leur maître, ou, comme celui-ci le croyait, pour l'honneur de la France. Il

[1] Mart. du Bellay, l. IV, p. 227. — Muratori, Annali, t. XIV, p. 280.
[2] Josephi Ripamontii. Histor. Mediolani, l. X, p. 727.
[3] Martin du Bellay, l. IV. p. 253-255.

paraît que Charles-Quint fut averti de la présence d'un agent français à Milan, et demanda au duc de le renvoyer : ce n'était même que sous cette condition qu'il lui promettait pour femme sa nièce, fille de Christiern, roi de Danemark. Sur ces entrefaites, un laquais de Maraviglia prétendit avoir entendu un propos insultant, qu'un comte Castiglione, Milanais, tenait contre son maître, et il lui donna un démenti. Quoique la querelle parût assoupie dans ce moment par des explications satisfaisantes, dès le lendemain, les domestiques des deux maisons s'insultèrent et se menacèrent ; le surlendemain, 3 juillet, Castiglione passa lui-même avec ses domestiques armés, devant la maison de Maraviglia. A l'instant, tous les spadassins qui remplissaient cette maison s'élancèrent dans la rue, entourèrent Castiglione, et le tuèrent. Cette violence, commise si audacieusement en plein jour, et dans une ville paisible, excita l'indignation universelle. Le 4 juillet, le capitaine de justice vint arrêter Maraviglia dans sa maison, avec tous ses domestiques : il instruisit sommairement son procès, et, dans la nuit du 6 au 7 juillet, il lui fit trancher la tête [1].

François se montra vivement indigné du supplice de son écuyer ; il en écrivit au duc de Milan, au pape, à l'Empereur, prétendant qu'on avait violé dans cet homme, qui était à lui, le droit des gens, et le caractère sacré des ambassadeurs. Dans sa lettre à Charles-Quint, il l'avertit qu'il sera peut-être forcé de demander réparation de cet outrage par les armes, et il l'en prévient, ajoute-t-il, « afin qu'il soit claire-» ment connu que la poursuite que pourrons faire en cet endroit ne » procède pour autre cause que pour cette seulement; ni que sous » couleur d'icelle avons vouloir d'entendre au recouvrement du duché » de Milan, à quoi, comme Dieu sait, ne tâchons aucunement par cette » voie [2]. » Le duc de Milan envoya Francesco Taverna, son chancelier, à Marseille, s'excuser auprès du roi ; il prétendit n'avoir vu dans Maraviglia que son sujet, et n'avoir jamais su qu'il eût une mission du roi de France ; il ajouta que non-seulement cet homme s'était rendu coupable d'un meurtre, mais qu'il faisait de sa maison le réceptacle ordinaire de bandits, de séditieux et d'homicides [3]. Toutefois le duc ne pouvait ignorer que Maraviglia eût été chargé auprès de lui d'une mission secrète ; mais c'était abuser étrangement des mots que de vou-

[1] Martin du Bellay, l. IV, p. 241. — Fr. Belcarii, t. XX, p. 641.
[2] *Ibid.*, p. 247.
[3] *Ibid.*, p. 250.

loir le faire passer pour un ambassadeur. C'est la publicité qui est la garantie du caractère de ceux-ci ; le secret, au contraire, fait rentrer ces agents d'intrigues criminelles presque dans la classe des espions. François Ier continua longtemps, et à plusieurs reprises, à prétendre que le droit des gens avait été violé à son égard : nul historien d'Italie ne fait mention de cet événement, qui, apparemment, n'avait paru à aucun sortir des voies ordinaires de la justice [1].

En même temps que François cherchait des prétextes pour se mêler des affaires d'Italie et envahir le duché de Milan, il voulait aussi intervenir dans les affaires d'Allemagne et s'y faire de nouveaux alliés, soit pour affaiblir ainsi l'Empereur, et se donner les moyens d'appuyer, au besoin, les princes de la ligue de Smalkalde, soit pour pouvoir disposer d'un pays rapproché de ses frontières, où il pût faire des levées de landsknechts, en y attirant cette turbulente jeunesse d'Allemagne, toujours empressée à chercher du service à l'étranger. Pendant longtemps Charles d'Egmont, duc de Gueldre, avait tenu, en faveur de Louis XII et de François Ier, une sorte de marché de recrutement où la France s'était pourvue de landsknechts ; mais ce prince, sacrifié dans tous les traités de la France avec l'Empereur, avait enfin renoncé à une alliance qui ne lui rapportait que du dommage, et se réservant le seul usufruit de la Gueldre, il en avait cédé la souveraineté à Charles V, pour être réunie aux Pays-Bas après sa mort [2]. François, tout en négociant avec le pape, mettait un grand intérêt à se conserver l'alliance des protestants de la ligue de Smalkalde. Ceux-ci, de leur côté, quoiqu'ils fussent à juste titre alarmés, et de cette entrevue qu'ils voyaient que François recherchait avec Clément VII, et des supplices par lesquels le roi punissait en France ceux qui partageaient leurs opinions, se sentaient toutefois dans une position si précaire, qu'ils devaient accepter l'appui de ceux même dont ils se défiaient le plus. La liberté de religion qu'ils avaient obtenue par le traité de Nuremberg ne leur était garantie que jusqu'à l'assemblée du prochain concile œcuménique, et ils se voyaient toujours menacés par le catholicisme de toute l'Europe. Ils résolurent, pour s'assurer leur communication avec la France, de profiter du

[1] Flassan, Histoire de la Diplomatie, l. III, p. 364.

[2] Garnier, t. XII, p. 536. — Traité de Gorinchem, du 3 octobre 1528. D'après l'Art de vérifier les dates, il n'y était question que d'hommage et de soumission à l'Empereur. Charles d'Egmont n'avait pas d'enfants. (Art de vérifier les dates, t. III, p. 186.)

moment où Charles-Quint était en Espagne et Ferdinand occupé de la guerre contre les Turcs, afin d'établir dans le Wurtemberg un prince qui leur fût dévoué. Ulrich, duc de Wurtemberg, avait été chassé de son pays en 1519 [1], par la révolte de ses sujets, qu'appuyait la ligue de Souabe; et, en 1520, son duché avait été cédé à Charles V, par cette ligue, en payement des frais de la guerre. Charles, en quittant l'Allemagne, avait à son tour donné le Wurtemberg à son frère Ferdinand. Ulrich, cependant, s'était retiré dans la principauté de Montbelliard, qui lui appartenait : il y avait embrassé le protestantisme, et il avait fait élever dans cette religion son fils Christophe, auquel on n'avait point à reprocher la tyrannie qui souilla le commencement du règne d'Ulrich. Les ducs de Bavière, quoique zélés catholiques, s'intéressaient à lui parce que leur sœur était mère de Christophe, et les princes de la ligue de Smalkalde, surtout le landgrave de Hesse, voulaient rétablir le duc de Wurtemberg dans la possession de ses États. Il fallait pour cela vaincre l'opposition, non-seulement de Ferdinand, mais aussi de la ligue de Souabe : cette confédération, qui avait déjà duré soixante et dix ans, et qui, pendant un temps, avait paru devoir égaler en puissance la ligue des Suisses, s'était plus tard laissé dominer par la maison d'Autriche, et elle l'avait secondée dans ses projets sur l'Allemagne méridionale, en attaquant tour à tour les ducs de Bavière, les Suisses et les paysans révoltés.

François Ier envoya du Bellay à la diète de la ligue de Souabe, qui, renouvelée en 1522 pour onze ans, était sur le point d'expirer; il lui donna pour instruction secrète : « d'essayer tous moyens possibles à » faire que cette ligue de Souabe ne se renouât, mais que de tous » points elle se dissolût, et de faire, pour la restitution de ces ducs (de » Wurtemberg), tout ce qu'il pourroit faire sans contrevenir aux » traités [2]. » Du Bellay savait fort bien que le traité de Cambrai ne laissait au roi aucun droit d'intervenir dans les affaires d'Allemagne; aussi se refusa-t-il à s'inscrire au nombre des assistants du duc de Wurtemberg : « Car, dit-il, en Allemagne, quiconque assiste à une » cause la fait sienne; » mais il ne voulut y entrer que comme médiateur de paix et d'amitié entre les parties [3]. Il écrivit aux ambassa-

[1] Jo. Sleidani, de Statu religionis et reipublicæ, l. IX. f. 137. — Pauli Jovii histor.. l. XXXII, p. 226.
[2] Mart. du Bellay, l. IV. p. 274.
[3] *Ibid.*, p. 279.

deurs de Ferdinand, et dans sa lettre il ne se présenta que comme un commun ami, qui offrait une recommandation en faveur de ses alliés [1]. Il adressa successivement à la diète de Souabe deux longs discours, qu'on trouve dans les mémoires de son frère ; et dans tous deux, il invoqua comme seul titre du roi de France pour s'intéresser à un prince malheureux, celui d'avoir été malheureux lui-même ; tandis qu'il évita dans son langage, avec le plus grand soin, tout ce qui pouvait donner la plus légère offense à Ferdinand ou à la maison d'Autriche ; tout ce qui pouvait laisser présumer que François s'arrogeait un droit pour se mêler des affaires d'Allemagne [2]. Mais en même temps il exécuta ses instructions secrètes avec adresse : il trouva l'aigreur croissante dans la ligue de Souabe, par l'opposition entre les princes et les prélats catholiques d'une part, et les villes impériales, qui la plupart étaient protestantes, de l'autre ; et il fit si bien, qu'il les empêcha de s'entendre pour renouveler la ligue, en sorte qu'elle demeura dissoute. Il vit que les confédérés de Smalkalde offraient des soldats au duc Ulrich, mais que celui-ci n'avait point d'argent pour les enrôler ; il lui avança aussitôt 120,000 écus de l'argent du roi, sous prétexte d'acheter de lui le comté de Montbelliard, qu'il lui rendit cependant l'année suivante ; et Ulrich étant entré le 13 mai 1534 à Lauffen, se mit en peu de jours, presque sans résistance, en possession du duché de Wurtemberg, où il établit la religion protestante [3].

On pouvait craindre que ces premières hostilités ne fissent éclater la guerre dans toute l'Allemagne, que Ferdinand ne cherchât à recouvrer par les armes un pays qui lui avait été légitimement engagé, et que tous les protestants ne s'unissent pour lui résister. Mais Ferdinand aima mieux en prendre occasion pour traiter de nouveau avec la ligue de Smalkalde : la paix ou trêve de Nuremberg fut confirmée à Cadan en Bohême (le 29 juin 1534) ; tous les procès intentés dans la chambre impériale contre les protestants furent suspendus ; toutes les sentences déjà portées furent annulées ; Ulrich conserva le duché de Wurtemberg comme arrière-fief de la maison d'Autriche, et tous ses sujets furent maintenus dans le libre exercice de leur religion, tandis que, d'autre

[1] Martin du Bellay, l. IV, p. 275.

[2] Imprimés dans les observations sur les Mémoires de du Bellay, t. XVIII, p. 356.

[3] Martin du Bellay, t. XVIII, p. 285. — Sleidani, l. IX. f. 140. — Pauli Jovii, l. XXXII, p. 232.

part, l'électeur de Saxe et tous ses alliés reconnurent Ferdinand comme légitime roi des Romains [1].

Ces faits n'étaient pas encore accomplis lorsque Clément VII se mit en route pour se rendre à Marseille ; mais il savait déjà que François accordait des secours aux protestants d'Allemagne, pour étendre l'exercice de leur religion jusqu'aux bords du Rhin ; il n'ignorait pas que François avait menacé d'entrer en Lombardie avec une armée, pour venger la mort de Maraviglia ; il savait enfin qu'il existait entre les rois de France et d'Angleterre une étroite alliance, au moment où le dernier bravait l'autorité pontificale, et ne voulait plus laisser publier en Angleterre aucun ordre de celui qu'il nommait l'évêque de Rome. Toutefois nulle de ces circonstances ne détourna Clément VII de son projet de voyage ; soit qu'il comptât sur son adresse pour manier l'esprit du roi, soit que le mariage illustre qui lui était proposé pour sa nièce le fît passer sur toute autre considération. Il s'embarqua au port Pisan sur les galères de France, et, quoique arrivé le 4 octobre dans le port de Marseille, il ne fit son entrée solonnelle que le 12. L'entrée de François eut lieu dans la même ville le lendemain seulement [2].

Clément VII n'avait point trop présumé de son habileté, en comptant qu'il disposerait à sa guise de l'esprit du roi. Dès leur première entrevue, celui-ci, oubliant l'engagement qu'il avait pris avec Henri VIII de ne pas humilier la dignité royale devant un évêque, fit son obéissance au pape, en lui baisant les pieds, puis la main et le visage ; le même cérémonial fut observé par son fils aîné, tandis que ses deux plus jeunes fils furent admis à baiser les pieds, puis la main, et le reste des grands les pieds seulement. Après quoi l'évêque de Paris dit au pape, au nom de François. « Que le roi très-chrétien, comme » fils aîné de l'Église, le reconnaissait, en toute humilité et dévotion, » comme pontife et vrai vicaire de N. S. Jésus-Christ, le vénérait » comme successeur de saint Pierre, et lui prêtait obéissance et fidé- » lité ; s'offrant avec toute sa puissance pour la défense de Sa Sainteté » et du saint-siége apostolique, ainsi que l'avaient fait tous ses prédé- » cesseurs [3]. »

[1] Jo. Sleidani, l. IX, f. 140. — Robertson's, l. V, p. 85. — Schmidt. Histoire des Allem., t. VI, l. VIII, c. 16, p. 499. — Coxe, Maison d'Autriche, c. 29, t. II, p. 282. — Hulder, Mutii German. Chron., l. XXXI, p. 975. Ap. Struvium, t. II.

[2] Martin du Bellay, p. 227. Journal de la cour pontific. Raynaldi Annal. eccl., t. XX, ann. 1533. § 78.

[3] Journal du maître des cérémonies de la cour pontificale. *Ibid.*, 82 et 83.

François avait encore promis à Henri de ne point consentir au mariage de son fils avec la nièce du pape, avant d'avoir obtenu le divorce que sollicitait le roi d'Angleterre. Mais lorsque Edmond Bonner, envoyé du roi d'Angleterre, après avoir demandé une audience du pape, lui signifia que son maître en avait appelé de sa décision à celle du futur concile, François déclara qu'il avait honte de cette rudesse, et que, quoiqu'il regardât toujours Henri comme un frère, il ne s'associerait jamais ni à lui ni à aucun autre pour tout ce qui était contraire à la religion [1]. Il s'occupa donc, sans y apporter d'autre délai, du mariage de son second fils, Henri, duc d'Orléans, alors âgé de quatorze ans et demi, avec Catherine de Médicis, qui en avait treize : celle ci apportait pour toute dot 100,000 écus en argent comptant, et les biens situés en France de Madeleine de la Tour-d'Auvergne, sa mère, qui pouvaient valoir tout autant. A ceux qui s'étonnaient qu'elle ne fût pas plus richement dotée, Philippe Strozzi, ambassadeur du pape, dit en riant qu'ils ne voyaient donc pas qu'elle apportait encore trois joyaux de grand prix, Gênes, Milan et Naples, propos qui fut rapporté à la cour impériale, et qui y causa beaucoup d'irritation [2]. Cependant il est certain que le pape avait évité toute stipulation qui pût le compromettre, toute alliance expresse avec la France; et d'ailleurs, exténué comme il l'était, annonçant lui-même qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, son alliance ne pouvait pas être bien efficace; en effet, il mourut le 25 septembre de l'année suivante. Le mariage fut célébré par le pape lui-même, le 28 octobre 1534. Le 7 novembre, à la sollicitation du roi, il créa quatre nouveaux cardinaux français, dont l'un fut Odet de Châtillon, fameux pour avoir, malgré cette haute dignité, embrassé le protestantisme [3].

Ce fut la seule faveur qu'obtint François, le seul fruit qu'il recueillit d'une alliance de famille alors regardée comme peu honorable. Les deux cours passèrent à peu près un mois ensemble dans les fêtes, et le 12 novembre, le pape repartit de Marseille. Il ne s'embarqua cependant pour Civita-Vecchia, que le 6 décembre, et ce fut sur les galères d'André Doria, qui était toujours à la solde de l'Empereur, comme s'il avait voulu protester par là que montant tour à tour la flotte

[1] Rapin Thoyras, t. XV, p. 343. — Raynaldi Annal, eccles., 1533, § 85. — Fr. Guicciardini, t. XX, p. 556.

[2] Pauli Jovii histor., t. XXXI, p. 225.

[3] Martin du Bellay, p. 261. — Raynaldi Ann. *Ibid.* § 87.

française et l'impériale, il était également l'ami des deux monarques [1].

Mais tandis que le roi de France, par ce mariage, se rattachait ostensiblement au pape et à la cause catholique, son plus fidèle allié, le roi qu'il nommait son frère, Henri VIII, par un autre mariage, s'en détachait pour jamais. L'union de Henri avec Anne Boleyn fut bénie secrètement par le docteur Lee, ensuite évêque de Litchfield, on ne sait à quelle date; mais elle fut confirmée par une sentence de Cramer, archevêque de Cantorbery, le 28 mai; tandis que, le 23 mai, le même archevêque avait déclaré nul le mariage de ce monarque avec Catherine d'Aragon [2]. Enfin un acte du parlement, après avoir déclaré que le royaume d'Angleterre ne pouvait être soumis aux lois d'aucun étranger, prince, potentat ou prélat, prononça que le roi était seul chef suprême de l'église d'Angleterre [3]. Une dernière tentative fut encore faite par l'évêque du Bellay, qui, au milieu de l'hiver, courut de Londres à Rome, pour tenter, par la médiation du roi de France, une réconciliation; il échoua, et le sacré consistoire déclara, le 23 mars 1534, le mariage de Catherine avec Henri VIII bon et légitime, et lui ordonnant de la reprendre, et le frappant d'anathème s'il persistait dans ses efforts pour la répudier [4].

[1] Diarium curiæ Romanæ. *Ib.* 88.
[2] Mackintosh, History of England, t. II, p. 170. — Rymer, t. XIV, p. 462.
[3] Statut 25. Henri VIII, c. 21.
[4] Mart. du Bellay, l. IV, p. 285. — Raynaldi Ann., 1534, § 4.

CHAPITRE VI.

François se prépare à la guerre. Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. Persécution des réformés. Négociations avec l'Empereur rompues à Rome avec éclat. Invasion des États de la maison de Savoie. — 1534-1536.

(1534.) François n'attendit point que six ans fussent révolus avant de rompre la paix qu'il avait si chèrement achetée par le traité de Cambrai. Après que ses enfants lui eurent été rendus, il crut de nouveau sentir que sa volonté était toute-puissante, et que rien ne pouvait lui résister. Ses sujets lui obéissaient aveuglément ; ils ne critiquaient aucune de ses actions, et semblaient même ressentir pour lui une sorte d'enthousiasme ; les impôts recommençaient à être payés avec régularité, et ses coffres se remplissaient. La noblesse dont il était entouré, et qu'il entendait seule, était brave, mais présomptueuse ; elle racontait avec orgueil ses précédents combats, et elle croyait ne devoir attribuer ses revers qu'à des chances malheureuses, ou à des fautes qu'il serait facile d'éviter désormais. Elle désirait la guerre, comme un grand jeu de hasard qui l'intéressait, l'amusait, et lui offrait les seules chances que les gentilshommes crussent dignes d'eux, pour arriver à la distinction, à la richesse et au pouvoir.

De son côté, François Ier désirait aussi la guerre pour effacer le souvenir de ses défaites et de sa captivité, et pour recouvrer cette domination sur l'Italie qui était le fruit de la première victoire de son règne, et qui, dans tous les temps, fut l'objet de son ambition. Il avait trouvé tout à coup son épargne remplie, par les trésors que sa mère avait accumulés : il se croyait assuré de l'alliance du pape, qu'il avait chèrement achetée, et il comptait que la maison de Médicis, à laquelle il s'était allié, agirait avec zèle pour constituer à son second fils une puissante souveraineté en Lombardie. Il se croyait également sûr de l'alliance de

Digitized by Google

Henri VIII, roi d'Angleterre, dont l'Empereur s'était fait un ennemi en empêchant son divorce avec Catherine d'Aragon. En effet, ils se haïssaient au point que Henri craignait de voir Charles se charger de mettre à exécution les anathèmes du pontife, par une invasion en Angleterre. François comptait encore sur ses puissants alliés, les États luthériens de la ligue de Smalkalde, sur le parti protestant dans toute l'Europe, et même sur l'assistance indirecte du sultan des Turcs. Avec la légèreté et l'inconsidération qui étaient dans son caractère, il n'avait point prévu la difficulté de faire marcher de concert des alliés si prononcés dans leur haine les uns contre les autres; il n'avait jamais songé à envisager les choses sous le point de vue particulier à chacun d'eux; il ne s'était pas demandé s'il n'avait pas blessé les uns en cherchant à concilier les autres, et si chacune de ses actions, dans l'intérieur de son royaume, n'excitait pas tour à tour le ressentiment ou la défiance de ceux qu'il lui importait d'avoir pour amis. Plein de ses projets de guerre, il entreprit, peu après son retour de Marseille, de donner à l'armée française une organisation nouvelle, de manière à confier la défense de la France aux troupes nationales, au lieu d'avoir toujours, comme il avait eu jusqu'alors, recours aux étrangers.

Il commença par organiser la gendarmerie : c'était l'arme dans laquelle les Français prétendaient avoir la prééminence sur les autres nations; elle était recrutée presque uniquement parmi la noblesse; mais à chaque homme d'armes, portant la lance, étaient joints deux archers, combattant à cheval, dont on commençait à considérer le service comme moins avantageux. Une ordonnance du 12 février 1534 supprima le quart de ces archers, ou cinquante par compagnie de cent hommes d'armes, et répartit leur paye entre les hommes d'armes conservés. Elle appela les compagnies de gendarmerie à faire quatre montres, ou revues, par année; elle imposa aussi, au reste de la noblesse, l'obligation de faire chaque année une revue du ban et de l'arrière-ban, dans laquelle chaque homme tenant fief paraîtrait en personne, « en l'état qu'il est obligé par le devoir de son fief [1]. » Bientôt après, le 24 juillet 1534, une ordonnance plus importante régla l'organisation de l'infanterie : François Ier voulut qu'il s'en formât sept légions, chacune de six compagnies de mille hommes. Elles devaient porter les noms des provinces de Normandie, Bretagne, Picardie, Bourgogne, Dau-

[1] Isambert, lois françaises, t. XII, p. 384.

phiné, Languedoc et Guienne, selon qu'elles étaient levées dans ces provinces ou dans celles qui les avoisinaient. Sur ces quarante-deux mille hommes, trente mille devaient être des hallebardiers ou piqueurs, douze mille des arquebusiers; mais ces deux armées n'étaient pas réparties également entre les légions : celles de Guienne et de Languedoc comprenaient autant d'arquebusiers que les cinq autres légions ensemble. Le roi se réservait la nomination du colonel et de six capitaines de chaque légion ; il abandonnait à ceux-ci celle de leurs subalternes. Il réglait avec soin la paye de chaque officier; elle était, pour la plupart, double en temps de guerre de ce qu'elle était en temps de paix; mais quant aux simples soldats, auxquels il promettait cent sous par mois en temps de guerre, il se contentait de leur assurer, en temps de paix, la franchise de tailles, encore sous condition que leur cote ne passât pas vingt sous par an : « Et de plus, disait-il, aura chacun » homme de pied à chaque montre, tant pour venir de sa maison au » lieu où elle se fera, que pour y séjourner et retourner en sa dite » maison, quarante sols tournois, laquelle somme lui sera baillée en » faisant ladite montre, qui seront quatre livres par an en temps de » paix. » Voulant toutefois que tous ceux qui passeraient à la revue fussent des hommes effectifs, parmi lesquels ne se trouveraient point les valets des officiers, comme il arrivait dans les troupes allemandes, il ajoutait : « S'il se trouve aucun desdits valets qui s'ingère de passer, » le roi veut qu'il soit pris sur-le-champ et pendu et étranglé par la » gorge, et que son maître soit cassé, et banni pour dix ans de ce » royaume. » C'était par la terreur que le roi paraissait vouloir lever cette armée nationale, et y maintenir la discipline. Il avait attaché à chaque légion un prévôt et quatre sergents, pour y rendre sévère justice. L'ordonnance réglait d'avance les peines dans beaucoup de cas : un horrible supplice devait punir le crime de lèse-majesté, et les peines d'être pendu et étranglé, d'avoir les oreilles coupées, ou la langue percée d'un fer chaud, ou enfin d'être fouetté, étaient prodiguées presque à chaque article [1].

Peut-être faut-il chercher dans cette excessive sévérité la cause du manque de succès de cette institution : aucune récompense, aucun honneur, n'encourageait les légionnaires, qui, dans leur propre pays, se voyaient toujours considérés comme inférieurs aux Allemands et

[1] Isambert, t. XII, p. 390. — Martin du Bellay, t. XVIII, l. IV, p. 289. — J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, P. IV, f. 268. — Fr. Belcarii, l. XX, p. 645.

aux Suisses ; aussi ne songeaient-ils qu'à se dérober à un service odieux, où ils étaient sans cesse menacés ou punis. Au reste, il était dans le caractère de François Ier de tout commencer avec vigueur, et de tout abandonner ensuite. « Ce fut une très-belle invention, dit Montluc, » que celle des légionnaires, si elle eût été bien suivie. Pour quelque » temps nos ordonnances et nos lois sont gardées, mais après, tout » s'abâtardit [1]. »

Une rigueur extrême, et qui allait jusqu'à la férocité dans la punition des délits, était le caractère que le roi semblait prendre à tâche d'imprimer à toute la législation française. Dur, irritable et despotique, il voyait dans toute infraction des lois une offense envers lui-même : la désobéissance lui paraissait plus punissable encore que le dommage fait à la société ; et chacune de ses ordonnances semblait empreinte de la colère que lui inspiraient les transgresseurs. Le 11 janvier suivant, il rendit un édit pour la répression des voleurs de grand chemin, où l'on trouve ces paroles atroces : « Jugeant très-nécessaire, pour la sûreté » et repos de nos sujets, retirer lesdits délinquants (ceux qui pillent » et détroussent de nuit les allants et venants) par nouvelles et plus » grandes impositions de peines que celles par ci-devant imposées...., » statuons.... que tous ceux et celles qui dores en avant seront trouvés » coupables desdits délits, crimes et maléfices, et qui en auront été » duement atteints et convaincus par justice, seront punis en la » manière qui s'ensuit. C'est à savoir les bras leur seront brisés et » rompues en deux endroits, tant haut que bas, avec les reins, jambes » et cuisses, et mis sur une roue haute, plantée et élevée, le visage » contre le ciel, où ils demeureront vivants pour y faire pénitence, » tant et si longuement qu'il plaira à Notre-Seigneur les y laisser, et » morts, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné par justice, afin de donner » crainte, terreur et exemple à tous autres de ne choir ne tomber en » tels inconvénients... En faisant par nous inhibitions et défenses sur » semblables peines, à toutes personnes, de quelque état et condition » qu'elles soient, de toucher, secourir ou aider lesdits délinquants, » condamnés auxdites peines et exécutions ainsi faites, en quelque » façon ou manière que ce soit [2]. »

Malgré les excuses que François Sforza avait fait faire au roi, au sujet du supplice de Maraviglia, c'était toujours de cet affront, de cette

[1] Mémoires de Blaise de Montluc, l. I, t. XXII, p. 91.
[2] Isambert, t. XII, n° 210, p. 400.

violation du droit des gens, comme le roi l'appelait, qu'il se déclarait prêt à tirer vengeance. Il avait demandé à Charles III, duc de Savoie, le passage pour une armée au travers de ses États; et quoique celui-ci ne voulût point mécontenter l'Empereur, son beau-frère et son protecteur, il n'osa pas non plus refuser le passage [1]. Le comte Guillaume de Furstemberg eut commission de lever en Allemagne vingt enseignes de landsknechts, ou environ dix mille hommes [2]. Pour la guerre dans le Milanais, il aurait été plus avantageux encore de faire arriver des Suisses; mais les progrès de la réformation rendaient alors presque impossible de faire des levées dans les cantons. Le réformateur de Zurich, Zwingle, avait cherché à ouvrir les yeux de ses compatriotes sur l'immoralité du honteux commerce qu'ils faisaient de leur valeur; et il leur avait représenté comme des meurtres ce qu'ils nommaient leurs exploits dans des guerres où ils n'avaient aucun intérêt, et où l'usage de leurs armes n'était pas légitimé par la défense de leur pays. Il savait cependant estimer la bravoure dans une guerre nationale; et lui-même fut tué au combat de Cappel, le 6 octobre 1531 [3]. Après lui ses disciples continuèrent à professer la même doctrine, d'ailleurs les cantons protestants se sentaient dans une situation trop critique pour vouloir se dégarnir de leurs défenseurs, depuis que les guerres civiles et religieuses avaient commencé en Suisse. Les cantons catholiques, de leur côté, quoiqu'ils vinssent de remporter une victoire, n'osaient pas permettre des levées d'hommes qui les affaibliraient. De plus, les guerres de religion les avaient rapprochés de l'Empereur et de la maison d'Autriche, et ils se défiaient du roi, protecteur des luthériens d'Allemagne.

Tous ces préparatifs pour une guerre qui paraissait imminente furent suspendus par la nouvelle de la mort du pape Clément VII, survenue le 23 septembre 1534 [4]. Avec lui s'évanouissaient tous les avantages que le roi s'était promis de l'alliance de la maison de Médicis, toute la partialité du chef de l'Église, qu'il croyait avoir achetée en favorisant son ambition personnelle. Il y avait alors, il est vrai, dix cardinaux

[1] Guichenon, Histoire de la maison de Savoie, t. II, p. 211. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 645.

[2] Martin du Bellay, t. XVIII, p. 294.

[3] Vie de Zwingle, p. 363.

[4] Il y a quelque doute sur le jour précis de sa mort. — Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 287. — Pauli Jovii Historiar, l. XXXII, p. 234.

français dans le sacré collége, et un certain nombre de cardinaux italiens qui agissaient de concert avec la France. Le cardinal Jean de Lorraine dirigeait dans le conclave la faction française. Mais tout ce qu'il put faire, en se concertant avec le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du dernier pape, qui disposait des créatures de sa famille, fut de réunir les suffrages sur un homme estimé pour sa modération, son savoir et son expérience du monde, mais qui n'était attaché à aucun parti : c'était le cardinal Alexandre Farnèse, alors doyen du sacré collége, qui fut élu le 12 octobre, sous le nom de Paul III. Il était âgé de soixante-sept ans, fort richement doté de biens d'églises qu'il pourrait distribuer entre les électeurs ; il était de plus Romain de naissance, ce qui fut un grand sujet de joie pour ses compatriotes. Quoiqu'il eût des enfants naturels peu recommandables, et pour la grandeur desquels il fit trop de sacrifices, il n'eut cependant point le tort, comme les pontifes de la maison de Médicis, de susciter des guerres générales pour favoriser l'ambition de ses parents. Au contraire, il se présenta toujours comme un médiateur et un pacificateur ; et lorsque, malgré lui, la guerre se ralluma, il se fit un devoir de demeurer neutre [1].

Au temps à peu près où la mort de Clement VII enlevait à François un allié sur lequel il avait compté, le comte de Nassau, revenant d'Espagne en Flandre, avec le prince d'Orange son fils, neveu de celui qui avait suivi Bourbon dans son émigration, traversa la France occidentale, et arriva à la cour du roi, chargé, par Charles Quint, de propositions d'amitié et d'alliance. Il devait représenter à François que si les deux plus puissants monarques de la chrétienté étaient une fois unis, ils disposeraient aisément de tout le reste de l'Europe ; l'Empereur demandait cette union intime, et en offrait pour gage une de ses nièces, qu'il aurait donnée en mariage au dauphin, en même temps qu'il aurait fait épouser à son fils une fille de France [2]. Mais, soit que le roi voulût ou non accepter l'amitié qui lui était offerte, Charles demandait à François de vouloir bien au moins lui maintenir sa foi, et ne pas attaquer ses États au moment où il allait quitter l'Europe pour combattre les infidèles, comme champion de la chrétienté [3].

Charles-Quint rassemblait en effet alors d'immenses préparatifs de

[1] Muratori Annali d'Ital., t. XIV, p. 288. — Raynaldi Annal. eccles., t. XXI, a. 1534, § I. — Pauli Jovii, XXXII, p. 233.

[2] Bouchet, Annales d'Aquit., t. IV, p. 268, verso.

[3] Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 174.

guerre à Barcelone ; il les destinait contre les pirates de Barbarie, quoiqu'il refusât de faire connaître le lieu où il comptait les attaquer. Deux frères, fils d'un pirate, ou, selon d'autres, d'un potier de Lesbos, désignés successivement tous deux par le nom de Barberousse, faisaient depuis longtemps trembler l'Europe sous le fléau de la marine corsaire qu'ils avaient formée, en même temps qu'ils élevaient sur la côte opposée d'Afrique une puissante monarchie. Horuc ou Aroudj, le premier des deux frères, s'était, dès l'an 1516, rendu maître du royaume d'Alger par une trahison ; il avait ensuite subjugué celui de Tlemecen : mais là, étant attaqué en 1518 par les Espagnols, maîtres d'Oran, il fut vaincu dans une bataille, et tué, comme il venait d'évacuer cette ville. Le second frère, Khaïr Eddyn, qui lui succéda, et comme roi d'Alger et comme général de la mer, par une élection de tous les capitaines corsaires, soumit, après deux ans, son royaume à la Porte; mais, en retour, Soliman II le nomma amiral de toutes ses flottes, reconnaissant en lui le seul homme en état de lutter sur mer avec André Doria. En 1534, une nouvelle trahison mit le second Barberousse en possession de Tunis, comme son frère s'était mis en possession d'Alger. Ce pirate, amiral d'un grand empire et roi de deux ou trois États, couvrait quelquefois la Méditerranée de plus de deux cent cinquante vaisseaux : jamais des forces si prodigieuses n'avaient été employées à la piraterie, jamais aussi une extension plus odieuse ne fut donnée aux droits de la guerre. Toutes les côtes de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne étaient en même temps exposées aux brigandages des Barbaresques. Ils ne cherchaient point les combats, et ne prétendaient point à des conquêtes ; ils voulaient seulement piller et détruire, et surtout enlever des esclaves ; car les personnes des chrétiens étaient un butin dont ils se montraient plus avides encore que de leurs propriétés. C'était dans ce but qu'ils faisaient des descentes inattendues près des villes maritimes, et qu'ils pénétraient souvent jusqu'à une assez grande distance des côtes : les plus jeunes et les plus belles femmes qu'ils enlevaient étaient vendues pour le harem des riches musulmans ; tout le reste des captifs passait du marché d'esclaves aux propriétaires de terre, pour cultiver, sous le fouet des Mores, les champs brûlants de l'Afrique. Chez leurs maîtres, le fanatisme se joignit à la cupidité et à la cruauté : les musulmans cherchaient à séduire des apostats en leur offrant la liberté pour prix de leur abjuration, tandis que les privations ou des tourments cruels étaient la peine de leur constance.

L'Europe retentissait des plaintes de tous les malheureux qui avaient perdu leurs proches, qui les pleuraient vivants, mais condamnés à l'opprobre et à l'esclavage, ou qui les célébraient couronnés des palmes du martyre. A cette époque, aucune accusation ne pouvait inspirer plus d'horreur contre François et contre son peuple que celle d'être l'allié de Soliman et de Barberousse, de les avoir appelés dans les terres des chrétiens, de chercher à les préserver du châtiment que l'Empereur annonçait vouloir leur infliger. Ces accusations cependant étaient fondées ; mais François Ier les repoussait comme d'infâmes calomnies : il dénonçait l'Empereur comme son ennemi pour les avoir accréditées ; il n'osait pas, il ne pouvait pas les sanctionner lui-même, et il l'aurait fait en attaquant Charles-Quint tandis qu'il combattrait pour la religion, la civilisation et l'humanité sur la terre d'Afrique. En attendant au contraire son retour pour lui déclarer la guerre, il pouvait se flatter de le trouver battu par le climat et les tempêtes, avec un trésor épuisé, une armée ruinée, et peut-être une réputation compromise par des revers [1].

François le sentit; il ajourna à une autre année ses projets de guerre, et il chercha à regagner par quelque action éclatante l'affection des dévots, qui semblait s'éloigner de lui. Il avait récemment paru se modérer à l'égard des protestants, surtout par les insinuations de sa sœur la reine de Navarre, et des frères du Bellay : ces derniers, et même l'évêque de Paris, qui fut fait cardinal l'année suivante, étaient très-tolérants, soit en raison de la supériorité de leurs lumières, soit plus encore par indifférence pour la religion, et par l'habitude de tout considérer sous le point de vue politique. « Ayant, dit Théodore de Bèze, » le roi été gagné par eux jusqu'à ce point qu'il délibéra de faire venir » en France, et d'ouïr en présence ce grand et renommé personnage, » Philippe Mélanchton, étant pour lors en Saxe, à Wittemberg, com- » pagnon de Martin Luther, mais d'un esprit beaucoup plus paisible » et modéré que Luther. Mais environ le mois de novembre 1534, » tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels » ayant fait dresser et imprimer certains articles d'un style fort aigre » et violent contre la messe, en forme de placards, à Neuchâtel en » Suisse, non-seulement les plantèrent et semèrent par les carrefours,

[1] Robertson's Charles the Vth, b. V, t. III, p. 91. — Art. Barberousse, Biographie univers., t. III, p. 340. — Pauli Jovii Hist., XXXIII, p. 243. — Belcarii, XXI, p. 647. — Giannone, Histoire civile de Naples, t. IV, l. XXXI, c, 2, p. 75.

» et autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus sages, » mais en affichèrent un à la porte de la chambre du roi, étant pour » lors à Blois, ce qui le mit en telle furie, ne laissant aussi passer cette » occasion ceux qui l'épioient de longtemps, et qui avoient son oreille, » comme le grand maître (Montmorency), depuis connétable, et le » cardinal de Tournon, qu'il se délibera de tout exterminer s'il eût été » en sa puissance [1]. Alors étoit en office de lieutenant-criminel Jean » Morin, aussi grand adversaire de la religion, fort dissolu en sa vie, » et renommé entre tous les juges de son temps pour la hardiesse » qu'il avoit de faire des captures, avec la subtilité à surprendre les » criminels en leurs réponses. Celui-là donc, ayant reçu commande- » ment du roi de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux » qu'il pouvoit attraper, usa de toute diligence; de sorte qu'en peu » de temps il remplit les prisons d'hommes et femmes de toute qua- » lités. » Il découvrit, entre autres, un nommé Guainier, que les protestants employaient à les avertir pour leurs assemblées secrètes; en sorte qu'il connaissait le nom et la demeure de tous ceux de la religion. Il le saisit, et le condamna au feu; mais il lui offrit ensuite de lui laisser racheter sa malheureuse vie s'il consentait à dénoncer ses coreligionnaires. Guainier, entraîné toujours plus avant dans l'infamie par la peur d'un horrible supplice, finit par se mettre à la tête des archers, et loger dans les prisons presque tous ceux qui s'étaient confiés à lui. On cite cependant parmi ceux qu'il poursuivit, et qui lui échappèrent, deux hommes destinés à parvenir ensuite à une assez grande célébrité, Jacques Canaye, depuis avocat fameux au parlement de Paris, et Jacques Amyot, depuis évêque d'Auxerre et précepteur de Charles IX, que sa traduction de Plutarque a rendu immortel, mais à qui ces honneurs nouveaux firent abandonner la réforme [2].

(1555.) En même temps que le roi commençait des poursuites contre les protestants, il résolut de faire une expiation publique de l'offense commise contre le saint-sacrement. Il revint à Paris, et il y fit préparer une procession solennelle pour le 21 janvier 1555 [3]. En tête de la procession, qui sortait entre huit et neuf heures de l'église de Saint-Germain, on portait les corps et les reliques de tous les martyrs conservés dans les sanctuaires de Paris, savoir : de saint Germain, saint

[1] Théod. de Bèze, Histoire eccléS., l. I, p. 15 et 16.
[2] *Ibid.*, p. 17.
[3] C'est le jour indiqué par Bouchet; Bèze dit le 29.

Merry, saint Marcean, sainte Geneviève, sainte Opportune, saint Landry, saint Honoré; la tête de saint Louis, et toutes les reliques de la Sainte-Chapelle, qui n'avaient point été exposées au grand jour depuis la mort de saint Louis. « Il y avoit grand nombre de cardinaux, dit » Bouchet, évêques, abbés et autres prélats, et tous les colléges séculiers de Paris, en bon ordre. Après eux venoit Jean du Bellay, évêque » de Paris, portant en ses mains le saint-sacrement, puis le roi marchoit » après le sacre, la tête nue, tenant une torche de cire vierge à la » main; et après lui marchoient la reine, MM. les princes, les deux » cents gentilshommes, toute sa garde, la cour de parlement, les » maîtres des requêtes, et toute la justice [1]. » Les ambassadeurs de l'Empereur, du roi d'Angleterre, de la seigneurie de Venise, et d'autres princes, seigneuries et villes, y étaient aussi présents. La procession parcourut lentement tous les quartiers de la ville; et, dans les six principales places, un reposoir pour le saint-sacrement, un echafaud et un bûcher, avaient été préparés d'avance, » où furent très-cruellement » brûlés vifs six personnages, avec merveilleuses linées du peuple, tellement ému, que peu s'en fallut qu'il ne les arrachât des mains des » bourreaux; mais si sa fureur étoit grande, la constance des martyrs » fut encore plus grande [2]. » Au reste, le peuple en les déchirant leur aurait encore fait grâce; sa férocité n'aurait pas égalé celle du roi. Celui-ci avait ordonné que ces malheureux fussent liés à une machine élevée : c'était une solive placée en balançoire, qui, en s'abaissant, les plongeait dans la flamme du bûcher, mais qui se relevait aussitôt pour prolonger leur supplice, jusqu'à ce que la flamme, gagnant enfin les cordes qui les liaient, ils tombassent au milieu du feu [3]. On entendait, pour faire jouer cette effroyable balançoire, que le roi fut arrivé auprès avec la procession, afin qu'il vit le moment où le malheureux tomberait dans les flammes [4]. En effet, à chaque station, le roi remettait sa torche au cardinal de Lorraine, joignant les mains, et, humblement prosterné, implorait la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que la victime eût péri dans d'atroces douleurs [5].

[1] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 272. — Preuves de l'Histoire de Paris, t. IV, p. 686.

[2] Théod. de Beze, Histoire ecclés., l. I, p. 21.

[3] Jo. Sleidani, l. IX, f. 142. — Histoire de la ville de Paris, t. XIX, p. 999.

[4] *Ibid.*, f. 144.

[5] Garnier, t. XII, p. 552. — Histoire de Paris, t. XIX p. 999. — Fr. Belcarii,

La procession se termina à l'église de Sainte Geneviève, le sacrement y fut déposé sur l'autel, et la messe chantée par l'évêque de Paris. Le roi et les princes dînèrent ensuite chez ce prélat ; après le dîner, toute la cour, le parlement, et les ambassadeurs, se rassemblèrent dans la grande salle de l'évêché ; le roi y monta dans une chaire, et adressa aux assistants un discours, « non, dit-il, comme roi et maître fait à ses » sujets et serviteurs, mais comme sujet et serviteur lui-même, aux » sujets et serviteurs du commun roi des rois. » Après avoir énuméré les grâces que Dieu avait faites au royaume de France, il exprima sa douleur, « de ce qu'en ce royaume se soient trouvés au temps présent, » de si méchantes et malheureuses personnes, que de vouloir maculer » son beau nom, en y semant damnables et exécrables opinions.... et » se soient venus adresser à Dieu lui-même et au saint sacrement de » l'autel. Il dit qu'il vouloit et ordonnoit que rigoureuse punition fût » faite des délinquants ; et il requit en outre tous les assistants, et » par eux tous ses sujets, que chacun eût à dénoncer tous ceux qu'il » connaîtroit être adhérents et complices de ces blasphèmes, sans nul » égard d'alliance, lignage, ou amitié, jusques à dire que, quant à » lui, si son bras étoit infect de telle pourriture, il le voudroit séparer » de son corps, c'est-à-dire, comme il l'exposa lui-même, que si ses » propres enfants étoient si malheureux que de tomber en telles » exécrables et maudites opinions, il les voudroit bailler pour faire » sacrifice à Dieu [1]. »

Pour donner, par les faits, une nouvelle sanction à ces paroles, François fit continuer les exécutions des réformés qui avaient été arrêtés par Jean Morin : un grand nombre d'entre eux périrent par la balançoire, sur le feu. Le 29 janvier, enfin, un édit fut rendu par le roi, « pour l'extirpation et extermination de la secte luthérienne, et » autres hérésies.... dont les sectateurs et imitateurs se sont rendus » fugitifs, cachent, et latitent en aucunes parties de notre royaume. » Pour quoi statuons et ordonnons, par édit perpétuel et irrévocable, » que tous ceux et celles qui ont recélé ou recéleront par ci-après » sciemment lesdits sectateurs, pour empêcher qu'ils ne fussent pris et

l. XX, p. 644. Le P. Daniel, en racontant ces horreurs, dit que « François voulut, » pour attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, donner cet exemple signalé de » piété et de zèle contre la nouvelle doctrine. » Hist. de France, t. V, p. 654.

[1] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. IV, p. 272, verso. — Gaillard, t. VI, p. 457.

» appréhendés par justice.... seront punis de telle et semblable peine » que lesdits sectateurs ; sinon que d'eux-mêmes et par leur diligence, » ils amenassent à justice iceux sectateurs.... et outre avons aussi » ordonné que tous ceux et celles qui révéleront et dénonceront à justice » aucuns desdits délinquants, soit des principaux sectateurs, ou de » leurs recélateurs.... auront la quarte partie des confiscations et » amendes sur ce adjugées[1]. » Il ne manquait qu'un trait à ce retour vers la barbarie : ce fut une proscription de la littérature elle-même. Des lettres patentes furent publiées portant abolition de l'imprimerie, et défense d'imprimer quelque livre que ce fût, dans tout le royaume, sous peine de mort[2]. Cet édit, qui ne se trouve pas dans le recueil des ordonnances, n'a probablement jamais été exécuté.

D'ailleurs il était dans le caractère de François Ier, prince tout théâtral, tout occupé de l'effet du moment, et oublieux de ses conséquences, de passer rapidement d'un excès à l'autre. Il avait satisfait les catholiques, le clergé, la cour de Rome, par la ferveur qu'il avait manifestée au mois de janvier, par sa déclaration de ne pas vouloir pardonner l'hérésie, même à son propre sang, par le raffinement enfin des supplices qu'il avait inventés, et il ne songeait pas qu'il avait au même degré offensé et alarmé les princes de la ligue de Smalkalde dans le moment où il avait le plus besoin d'eux. En effet, son amertume contre l'Empereur allait croissant, et il était plus résolu que jamais à lui faire la guerre. Il éprouvait le plus violent ressentiment de ce qu'on le dénonçait à l'Europe comme l'allié des Turcs ; il prétendait n'avoir eu avec Soliman d'autre négociation que celle qui avait pour but d'obtenir une paix générale, et il accusait Ferdinand d'Autriche d'avoir non-seulement tenté des négociations semblables, mais offert aux Turcs un tribut pour la Hongrie[3]. Les intrigues de François à Constantinople avaient jusqu'alors été entourées d'un secret profond, et personne ne pouvait lui répondre, comme il était vrai cependant, que les autres princes chrétiens avaient traité avec les Turcs pour éviter la guerre, l'oppression et l'esclavage, mais que lui il était le premier qui les eût invités à une guerre d'invasion, et qui s'efforçât de livrer à l'oppression et à l'esclavage des infidèles les plus belles régions de la chrétienté. La présence d'ambassadeurs turcs à Paris déposait seule contre

[1] Isambert, Anciennes lois, t. XII, p. 402.
[2] Garnier, t. XII, p. 554. — Rœderer, Sect. III, p. 171.
[3] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 647.

lui [1]. Aussi regardait-il comme la plus mortelle offense les soupçons propagés par l'Empereur, quoiqu'ils fussent restés encore bien au-dessous de la vérité.

En même temps que ces accusations le faisaient bouillir de colère, il apprenait que tous les princes de la ligue de Smalkalde exprimaient hautement l'horreur que leur inspiraient les persécutions qu'il avait ordonnées ; que le landgrave de Hesse, au commencement du printemps, s'était rendu avec le duc Ulrich de Wurtemberg auprès du roi Ferdinand en Bohême, que l'électeur de Saxe annonçait qu'il voulait s'y rendre bientôt aussi ; que tous les luthériens enfin paraissaient être convenus qu'il y avait moins de danger pour leur foi à se rapprocher de la maison d'Autriche qu'à s'unir à un prince qui traitait avec tant de barbarie leurs coreligionnaires [2]. François, craignant de perdre ses meilleurs alliés, fit écrire à tous les princes d'Allemagne pour se justifier. Après des récriminations contre la maison d'Autriche, quant à l'alliance avec les Turcs, il affirmait que, s'il avait fait punir des hérétiques, selon les lois antiques de son royaume, c'était moins des enthousiastes religieux que des brouillons politiques qui machinaient contre lui une révolte ; qu'entre les suppliciés il n'y avait eu aucun Allemand ; que leurs dogmes mêmes n'étaient point ceux des luthériens ; que c'étaient des ennemis outrageux de ce mystère du saint-sacrement pour lequel Luther avait montré du respect ; que lui-même n'était pas très-éloigné d'envisager l'eucharistie comme les Allemands l'avaient fait dans la confession d'Augsbourg, et que si le sage et modéré Mélanchton voulait venir en France discuter la question avec ses docteurs, il ne serait point impossible de réunir l'église de France à celle d'Allemagne [3].

Mélanchton avait, le premier, écrit à Jean du Bellay, évêque de Paris, une lettre pour le supplier, au nom de la raison comme de l'humanité, de faire cesser les supplices des hérétiques ; de son côté le frère de cet évêque, Guillaume de Langey, avait, dès le 1er août 1534, demandé à Mélanchton un mémoire conciliatif, pour qu'il pût le communiquer aux théologiens français. Ce fut d'après ces ouvertures que Vorée de la Fosse fut envoyé en Allemagne, au printemps de 1535, pour détruire la fâcheuse impression produite par les supplices du mois de

[1] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 647.
[2] Jo. Sleidani, l. IX, f. 145.
[3] *Ibid.*, f. 144, verso.

janvier. Il devait faire les plus grands efforts pour engager Mélanchton à venir en France, et lui offrir non-seulement des passe-ports, mais des otages, s'il le désirait. Le roi lui écrivit lui-même, le 28 juin, la lettre la plus flatteuse, lui déclarant qu'il attendait tout de sa modération et de sa douceur, et qu'il croirait voir arriver la paix avec lui dans son royaume [1]. En même temps le roi chargea son confesseur, Guillaume Petit, de préparer la faculté de théologie à cette conférence, et de lui faire choisir dix ou douze docteurs, pour disputer avec Melanchton ou avec ceux qui l'accompagneraient [2]. Enfin le roi rendit à Coucy, le 16 juillet 1535, une ordonnance dont le but principal était de calmer l'irritation des luthériens allemands. Il y disait « qu'il avoit reconnu, » d'après plusieurs conversions, que l'ire de notre Seigneur étoit » apaisée, et qu'il veut et lui plaît, de sa bonté, que tout le peuple » qu'il a commis sous notre charge soit délivré des tribulations et » peines corporelles et temporelles qu'il pourroit avoir encourues et » méritées... Ce considéré, avons déclaré par ces présentes... que notre » vouloir est que tant ceux qui sont chargés et accusés desdites erreurs, » que les suspects, et non accusés ni prévenus encore par justice, ne » soient poursuivis ni inquiétés pour raison d'icelles erreurs ; ains, s'ils » étoient détenus prisonniers, et leurs biens pris ou saisis, voulons qu'ils » soient délivrés, et leurs biens restitués ; et aux absents et fugitifs per- » mettons de retourner en nosdits royaumes... pourvu qu'ils seront » tenus de vivre comme bons et vrais chrétiens catholiques... et seront » tenus abjurer canoniquement leursdites erreurs dedans six mois... » par-devant leurs diocésains. Et n'entendons les sacramentaires » (pour lesquels on supposait que les Allemands n'avaient point de sympathie) « être compris en ces présentes. Et en outre est prohibé et » défendu à tous, sur peine de la hart, et d'être tenus et réputés » rebelles et désobéissants, empêchant la paix et tranquillité publique, » de ne lire, dogmatiser, translater, composer ni imprimer, soit en » public ou en privé, aucune doctrine contrariant à la foi chré- » tienne [3]. »

Encore que Luther exhortât vivement Mélanchton à accepter les offres du roi de France, en lui représentant que le seul projet de cette confé-

[1] Gaillard, t. VI, p. 472. — Epistolarum Melancthonii, l. 1, epist. 29. — Bayle, Dictionnaire critique. art. Melanchton, t. II, p. 1008.
[2] Histoire de l'Université de Paris, t. V, l. X, p. 292.
[3] Isamberl, t. XII, p. 405

rence avait fait cesser les supplices, et qu'il obtiendrait peut-être une tolérance plus complète, l'électeur de Saxe ne voulut pas consentir à un voyage qu'il crut devoir offenser l'Empereur. Il écrivit le 28 août, au roi, pour lui faire part de ses scrupules ; et Mélanchton lui-même lui écrivit, le 28 septembre, pour exprimer son regret de n'avoir pu surmonter les obstacles qu'on opposait à son voyage. Déjà le roi avait oublié l'importance qu'il y avait mise ; il craignait de se brouiller avec la Sorbonne et avec la cour de Rome, et il ne désirait plus voir Mélanchton [1].

Le soulèvement des anabaptistes à Munster avait puissamment servi son désir de séparer la cause des luthériens d'avec celle des réformés de France, et de faire croire aux premiers que les seconds étaient des fanatiques dangereux pour tout ordre social, des hommes tels que ceux contre lesquels l'Allemagne catholique et protestante venait de s'unir. Munzer, qui le premier avait fondé la secte des anabaptistes, était parti des principes de la réforme de Luther pour aller fort au delà. Il avait opposé à l'Église, non point la raison, mais la foi dans des inspirations surnaturelles ; il avait fait disparaître des temples tous les restes du culte catholique ; il avait déclaré inutile un baptême reçu avant l'instruction ; et le baptême nouveau auquel il appelait les adultes fut l'origine du nom de sa secte. Il avait aboli toute distinction de rang, mis en commun toutes les fortunes, rendu le travail également obligatoire pour tous, et supprimé dans l'État et dans l'Église tout autre pouvoir que celui que Dieu transmettait immédiatement par ses inspirations aux prophètes. Cette doctrine avait surtout séduit les classes les plus pauvres, les artisans dans les villes, et les paysans ; et Munzer les avait encouragés à rompre, par la force des armes, le joug qui les accablait. Munzer avait rassemblé à Mulhausen en Franconie, trente mille fanatiques armés, qui, ayant été attaqués en 1525 par les princes d'Allemagne, furent mis en pièces, et lui-même eut la tête tranchée [2] ; mais le même esprit se maintenait toujours parmi ses disciples. Matthison, et Jean Bockels, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, ayant converti à leur doctrine la ville de Munster en Westphalie, y établirent le gouvernement dont ils croyaient trouver le modèle dans la Bible, un prophète avec douze anciens. Bientôt Jean Bockels, d'après la révélation d'un prophète, prit le titre de roi du nouvel Israël, et tout en prêchant la pénitence, il établit la polygamie d'après l'autorité de l'ancien Tes-

[1] Bayle, Dictionnaire critique. art. Mélanchton, note F, p. 1008.
[2] Biographie universelle, art. Munzer, t. XXX, p. 404.

tament, et il en donna l'exemple. Le prince de Waldeck, évêque de Munster, obtint des secours des protestants comme des catholiques pour réprimer une révolte également dangereuse pour tous les princes et tous les seigneurs : Munster fut assiégé pendant six mois, à dater du commencement de l'année 1535. Le nouveau roi montra autant de courage et de talent que de fanatisme dans la défense de cette ville ; il avait demandé des secours aux anabaptistes de Hollande, qui firent de vaines tentatives pour arriver jusqu'à lui ; enfin, la dernière nuit de juin, l'armée épiscopale fut introduite par trahison dans Munster ; tous les anabaptistes furent massacrés avec des circonstances d'une épouvantable férocité. Six mois après seulement, Jean de Leyde subit son dernier et horrible supplice : il fut déchiré pendant plus d'une heure avec des tenailles ardentes, et l'Allemagne entière sembla partager la fureur qui avait présidé à ces exécutions [1].

Ce fut alors que Calvin, qui était sorti de France, en 1534, et qui s'était retiré à Bâle, entreprit la composition de son ouvrage de *l'Institution chrétienne*, pour montrer que ces réformés qu'on poursuivait en France avec une si excessive rigueur, n'étaient ni des anabaptistes, ni des séditieux ennemis de tout ordre politique ; et quoiqu'il reconnût librement qu'ils allaient beaucoup plus loin que Luther, et qu'ils secouaient l'autorité, non-seulement des papes, mais des conciles et des évêques, il s'attachait à montrer qu'ils partaient des mêmes principes, et de principes conciliables avec l'ordre public. Il dédia son livre au roi, dans une préface datée de Bâle, le 1er août 1536 ; il lui disait qu'il avait commencé cet ouvrage dans le but seulement de rassembler quelques éléments pour former à la vraie piété ceux qui ressentaient du goût pour la religion. « Mais lorsque j'ai vu, ajoutait-il, jusqu'à » quel point la fureur de quelques méchants a prévalu dans votre » royaume, en sorte qu'une saine doctrine n'y est plus soufferte en » aucun lieu, j'ai cru faire une chose utile si, dans le même ouvrage, » je présentais une institution aux fidèles, et à vous une confession, en » sorte que vous pussiez apprendre quelle est cette doctrine contre » laquelle des furieux exhalent aujourd'hui tant de rage, et troublent » tout votre royaume par le fer et le feu. Ce sont ici les principes,

[1] J. Sleidani, l. X, p. 174. — Belcarii, l. XXI, n. 648. — Robertson's, b. V, p 71-84. — Biographie universelle. Jean de Leyde, t. XXIV, p. 390. Il est juste de remarquer que les anabaptistes de Munster ne nous sont connus que par les relations de leurs juges et de leurs bourreaux.

» qu'ils s'écrient, qu'il faut punir par la prison, l'exil, la proscription, » le bûcher, qu'il faut exterminer sur la terre et sur la mer... Nous » savons que votre esprit est désormais aliéné de nous, nous savons » même qu'il est enflammé contre nous de colère; mais nous sommes » persuadés qu'il nous suffirait, pour recouvrer votre grâce, que vous » voulussiez lire une seule fois, avec calme, avec réflexion, cette con- » fession, que nous voulons être notre seule défense auprès de Votre » Majesté. Si toutefois les insinuations de nos malveillants occupent » tellement vos oreilles, qu'il ne soit point permis à des accusés de » parler pour leur défense; si ces furies doivent, avec votre permission, » continuer à sévir contre nous par les fers, les outrages, les chevalets, » les glaives et les bûchers, nous du moins, comme des brebis desti- » nées à la boucherie, nous attendrons les dernières extrémités, possé- » dant nos âmes par la patience, et confiant notre aide à la main du » Dieu fort, qui indubitablement se montrera, avec le temps, armée » pour arracher les pauvres à l'affliction, et pour punir ceux qui le » méprisent avec tant de sécurité. Nous implorons cependant le Roi » des rois pour qu'il établisse votre trône sur la justice, et qu'il fasse » de l'équité votre marchepied [1]. »

L'édit de tolérance que le roi donna à Coucy est daté du même jour, 16 juillet 1535, que les lettres de provision de l'office de chancelier qu'il accorda à Antoine du Bourg, un des présidents du parlement de Paris. Il n'est pas impossible que ce magistrat respecté, oncle d'Anne du Bourg, qui, vingt-quatre ans plus tard, fut un des plus illustres martyrs de la réformation, ait engagé le roi à user de plus d'indulgence. Antoine Duprat, auquel il succédait dans la fonction de chancelier, était mort le 9 juillet 1535, en son château de Nantouillet. Le roi, auquel il avait avoué lui-même, l'année précédente, qu'il avait 400,000 écus dans ses coffres, tout prêts pour acheter la tiare [2] fit saisir ses meubles, et tout l'or et l'argent qu'il possédait, pendant qu'il respirait encore ; il permit néanmoins que ses enfants héritassent de terres assez considérables ; et l'historien qui rapporte cette spoliation, magistrat lui-même et conseiller au parlement de Bordeaux, ne semble pas même choqué de ce qu'elle avait d'illégal [3].

[1] Préface de Calvin à l'Instit. chrétienne. Ed. Genève, 1606.
[2] Biographie universelle, t. XII. p. 308. art. Duprat.
[3] Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 175.

Le même historien nous apprend qu'à cette époque une violente sédition éclata à Lyon, à l'occasion d'une taxe extraordinaire de 3 écus par tonneau de vin qu'on venait d'imposer à la ville, au moment où elle souffrait déjà de la cherté des vivres. Les magasins de plusieurs marchands furent pillés : le commandant militaire et les magistrats, pour tranquilliser la populace, non-seulement lui prodignèrent les plus brillantes promesses, mais ils firent ouvrir de force les magasins des riches marchands, et vendre leurs denrées à vil prix : cependant le sieur de Boutières s'approchait avec des troupes, et, une fois entré dans la ville, il envoya au supplice ceux qui lui furent dénoncés comme chefs des séditieux [1].

L'Europe était alors presque exclusivement occupée de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. Il avait donné rendez-vous à Cagliari aux armées qui lui arrivaient de toutes les parties de ses vastes États, aux Belges, aux Allemands, aux Espagnols, aux Napolitains et aux Siciliens ; des auxiliaires du Portugal, de Rome, de Malte, s'étaient empressés de joindre son étendard : toute l'Europe faisait des vœux pour lui, elle l'avouait pour son champion, et s'attendait à être délivrée, par lui, de l'humiliante piraterie des Barbaresques ; tandis qu'elle accusait les rois de France et d'Angleterre de ne prendre aucune part à cette expédition sacrée. Charles avait voulu la conduire lui-même ; mais, sous lui, le commandement de la flotte avait été déféré à André Doria, celui des troupes de terre au marquis del Guasto. La campagne de l'Empereur en Afrique fut aussi rapide que fortunée : la flotte mit à la voile le 14 juin de Cagliari ; le lendemain elle parvint à Porto-Farina, où elle mit à terre trente mille combattants, et le surlendemain, 16 juin, l'Empereur commença le siége de la Goulette. Cette forteresse, qu'on croyait imprenable, et sur laquelle trois cents canons étaient placés en batteries, se défendit quarante jours, et fut enfin emportée d'assaut le 25 juillet. Avant cet événement, l'armée de Barberousse, fort supérieure en forces à celles de Charles V, fut défaite devant Tunis, et cette capitale du second, en importance, des royaumes d'Afrique, fut prise le 21 juillet. Vingt mille esclaves chrétiens qui s'y trouvaient furent remis en liberté; Muley-Hassem, que Barberousse avait dépouillé de la couronne, et qui avait imploré l'assistance de Charles V, dont il se reconnut tributaire, fut remis sur le trône, et l'Empereur, se rem-

[1] Arn. Ferronii, l. VIII, p. 175.

barquant le 17 août, parut le 22 devant Trapani en Sicile, et vint enfin débarquer à Palerme le 4 septembre [1].

François, sollicité par le pape de prendre quelque part à cette sainte guerre, avait répondu qu'il équipait vingt galères à Marseille pour venir défendre le saint-siége si la flotte turque faisait une descente en Italie, et, sous ce prétexte, il avait obtenu que le pape l'autorisât à lever des décimes sur son clergé [2]. Ce fut en effet à préparer une expédition contre l'Italie qu'il destina cet argent. Malgré les excuses les plus humbles, malgré toutes les réparations que le duc de Milan lui avait offertes, François était toujours résolu à voir dans la punition de l'écuyer Maraviglia une offense qu'il se réservait de venger par la guerre. La santé défaillante de François Sforza aurait cependant pu calmer son ressentiment : marié au mois d'avril 1534, à Christine, fille du roi détrôné de Danemark et nièce de l'Empereur, on l'avait vu forcé de se soutenir sur un bâton pendant la cérémonie même du mariage ; sa faiblesse, sa décrépitude prématurée, avaient dès lors augmenté sans cesse ; enfin il mourut le 24 octobre 1535. En lui s'éteignit la ligne des Sforza, issue du premier duc de ce nom, et Antonio de Leyva prit possession du duché de Milan, au nom de l'Empereur [3].

La mort du duc de Milan donna une nouvelle destination à l'armée que le roi de France avait préparée pour l'attaquer. Au lieu de pousser ses troupes dans l'Italie centrale, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, et lui-même au commencement de son règne, il résolut de s'emparer avant tout des États de la maison de Savoie, et de les incorporer à sa monarchie, pour qu'ils lui assurassent ensuite une communication facile avec les conquêtes qu'il pourrait faire en Lombardie. On assure que ce fut Clément VII qui lui donna ce conseil dans la conférence de Marseille, en faisant voir que le roi avait échoué dans toutes les invasions précédentes, parce que son armée, quoique entrée victorieuse en Italie, s'y trouvait bientôt isolée, resserrée entre les places fortes gardées par les impériaux, affaiblie par ses succès mêmes, et assaillie de tous les côtés, avant qu'il lui vînt des renforts [4].

[1] Fr. Belcarii, l. XXI. p. 652-656. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 176. — Pauli Jovii, l. XXXIV, p. 275-298. — Muratori. Annali d'Ital.. t. XIV, p. 293. — Robertson's, b. V, p. 100. [2] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 652.

[3] Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 296.

[4] Bened. Varchi, Storia Fiorent., t. V. l. XIII, p. 54. — Jo. Sleidani l. X, f. 163, verso.

Charles III, duc de Savoie, était alors âgé de cinquante ans, et il régnait depuis l'an 1504. François, qui était son neveu, avait beaucoup d'humeur contre lui, mais nul motif, pas même un prétexte plausible, pour lui faire la guerre. Après l'avoir abandonné par les traités de Madrid et de Cambrai, il s'irritait de ce que dès lors Charles III s'était attaché à l'Empereur son beau-frère, et avait accepté de lui le comté d'Asti ; il l'accusait d'avoir voulu être le médiateur d'une alliance entre l'Empereur et les Suisses, d'avoir refusé de livrer le château de Nice pour la conférence du roi avec le pape, d'avoir enfin envoyé le prince de Piémont à Madrid, à la cour de son oncle. Tous ces actes, cependant, étaient faits dans l'exercice légitime de la souveraineté du duc de Savoie, ils étaient d'autant moins hostiles qu'il n'y avait aucune inimitié avouée entre l'Empereur et le roi, qui étaient beaux-frères, et tous deux proches parents du duc de Savoie. Ces actes étaient de plus justifiés par l'expérience passée de celui-ci, et par la manière dont on en avait agi envers lui.

Le roi accusait encore Charles III d'avoir prêté au duc de Bourbon des pierreries que celui-ci avait mises en gage pour lever des soldats, et d'avoir écrit à l'Empereur pour le féliciter sur sa victoire de Pavie[1]. Enfin, il le soupçonnait d'être entré en négociation avec Charles V, pour échanger avec lui tout ce qu'il possédait, de Genève à Nice, sur la frontière de France et en deçà des Alpes, contre d'autres provinces en Italie. Ce ne fut toutefois aucun de ces griefs que François fit valoir : mais, s'appuyant sur de vieux titres, il prétendit avoir des droits sur tout l'héritage de la maison de Savoie. Les États de cette maison avaient toujours été héréditaires, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes, ou selon ce que les Français avaient appelé le système de la loi salique. Philippe de Bresse, cadet de la maison de Savoie, brouillé avec son père, ses frères, ses neveux et ses petits-neveux, successivement ducs de Savoie, s'était retiré en France auprès de Louis XI. Il s'y était marié le 6 janvier 1471, avec Marguerite de Bourbon, dont il eut un fils et une fille. Cette fille était Louise de Savoie, mère de François Ier. Marguerite mourut en 1483, et Philippe, toujours pauvre et exilé, en sorte qu'on le désignait par le surnom de Philippe Sans Terre, se remaria, en 1485, avec Claudine de Brosse, dont il eut six enfants. Cependant il survécut à tous ses neveux et petits-neveux, et,

[1] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 657.

quelque éloigné du trône qu'il eût paru jusqu'alors, il y monta en 1496, et mourut l'année suivante. Son fils, du premier lit, Philibert II lui succéda, mais celui-ci étant mort sans enfants en 1504, l'aîné des enfants du second lit, Charles III, fut appelé à la couronne ducale. Louise de Savoie pouvait, avec justice, revendiquer de lui la dot de sa mère; il est probable toutefois que cette dot apportée à un prince exilé n'était pas considérable. En effet, Louise, qui était cependant fort avide d'argent, ne la réclama pas, et dans le temps où elle gouvernait la France au nom de son fils, elle renonça, par acte authentique, du 10 septembre 1523, à tous les droits qu'elle pouvait exercer contre son frère et la maison de Savoie [1]. Cependant François Ier, revenant contre cet acte de sa mère, prétendit avoir droit non-seulement à l'héritage de son aïeule, mais aussi à la succession de Savoie; car, disait-il, par l'acte de mariage de Marguerite de Bourbon, sa grand'mère, tous ses enfants devaient être appelés à lui succéder, sans distinction de sexe. Ce titre important ne fut point produit néanmoins, et ne s'est pas conservé; d'ailleurs, comment supposer qu'un prince, cadet de famille, puisse changer par son contrat de mariage la loi fondamentale d'un pays à la souveraineté duquel il n'a qu'un droit éventuel? Aussi, en supposant que cette première prétention fût écartée, François demandait pour l'héritage de sa mère 180,000 écus, comme étant la dot de son aïeule, et la Bresse, comme ancien apanage de Philippe, avec les fruits qui en avaient été perçus pendant quarante ans. Il réclamait encore les comtés de Nice et d'Asti, la baronnie de Faucigny, et plusieurs terres détachées du marquisat de Saluces, comme étant d'anciens fiefs ou du Dauphiné ou de la Provence; Verceil comme relevant du duché de Milan; Turin même, et une grande partie du Piémont, comme ayant été possédés autrefois par Charles d'Anjou, frère de saint Louis [2]. Il est à remarquer qu'aucun des historiens contemporains ne connaissait ni les titres, ni la nature des prétentions de François Ier, qui paraît n'avoir jamais appelé, par un manifeste, le public à en juger [3]. Il envoya toutefois Guillaume Poyet, président du

[1] Guichenon. Preuves, t. IV. p. 493.

[2] Dissertation de Gaillard sur les droits de François Ier, t. IV, p. 512. — Abbé Lambert, Notes aux Mémoires de Langey, t. XIX. p. 444.

[3] Mémoires de Guillaume du Bellay. sire de Langey. l. V, t. XIX, p. 7. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 177.—Fr. Belcarii, l. XXI, p. 657.—Pauli Jovii, l. XXXIV, p. 299-300.

parlement de Paris, au duc de Savoie, qui était alors à Turin, pour exposer ces prétentions diverses, et demander à être mis préalablement en possession de plusieurs provinces. Après que Poyet eut harangué le conseil de Piémont, François Purpurat, président de ce conseil, lui répondit aussitôt, en réfutant ses allégations, et montrant la vanité de tous ses titres. Poyet répartit avec chaleur : « Il n'en faut plus parler, » le roi le veut ainsi ! » à quoi Purpurat répliqua « qu'il ne trou- » voit point cette loi dans ses livres [1]. »

Avant d'en venir à déclarer la guerre au duc de Savoie, François Ier avait autorisé contre lui plusieurs actes d'hostilité. Il avait profité pour cela du soulèvement de Genève. Cette ville, qui reconnaissait un prince évêque, réclamait en même temps les priviléges de ville libre et impériale, et elle se gouvernait depuis plusieurs siècles avec ses conseils et des magistrats populaires. Cependant les comtes de Genève, ou leurs successeurs les ducs de Savoie, s'étaient souvent réunis aux évêques pour usurper les priviléges de la cité. Les Génevois avaient recouru à l'alliance des cantons voisins de Fribourg et de Berne pour défendre leur liberté. Enclavés de toutes parts dans les États du duc de Savoie, qui possédait le pays de Gex, la Bresse, le Bugey et le pays de Vaud, qui dans leur ville même avait un château et exerçait des prérogatives judiciaires, c'était par un courage et un patriotisme héroïques qu'ils avaient conservé jusqu'alors leurs priviléges. Cette lutte même contre l'autorité d'un duc et d'un évêque les avait préparés à la réforme ; elle leur fut prêchée par Guillaume Farel et par d'autres réfugiés français qui fuyaient les persécutions de François Ier. Leurs alliés de Berne les encourageaient à l'adopter ; ceux de Fribourg s'y opposaient de tout leur pouvoir. La ville, tourmentée par ces influences opposées, menacée par le duc de Savoie et par Pierre de la Baume son évêque, éprouva quatre années de convulsions violentes. Enfin, le 27 août 1535, les syndics et conseil de Genève, par une délibération solennelle, adoptèrent la réforme, et abolirent le culte et l'exercice de la religion catholique. Le clergé séculier et régulier abandonna une ville où triomphait l'hérésie ; l'évêque se réunit au duc de Savoie pour faire la guerre à cette cité, et les gentilshommes du voisinage s'armèrent contre elle pour la cause catholique [2]. Dans ce moment, François Ier persécutait

[1] Guichenon, Histoire de Sav., t. II, p. 211. — Gaillard, Vie de François, l. IV, c. I. t IV, p. 264.

[2] Spon., Histoire de Genève, t. I, l. II, p. 464-571.

les protestants, et il venait de proscrire ces hommes mêmes qui, réfugiés dans une ville voisine de ses États, et parlant la même langue, y prêchaient la réforme et la liberté; mais la religion de François était toujours subordonnée ou à la politique ou à ses passions. Le soulèvement de Genève portait le trouble dans les États de Savoie; c'en fut assez pour qu'il offrît son appui aux Génevois. Il autorisa d'abord François de Mombel, seigneur de Véray, à lever douze cents hommes dans le Lyonnais pour les conduire au secours de Genève. Le maréchal de Savoie vint attendre cette troupe à la sortie du Jura, l'attaqua et la mit en déroute. Le roi autorisa alors le vieux condottiere romain Renzo de Ceri à conduire à Genève une compagnie de ses réfugiés italiens; mais ceux-ci, à leur tour, tombèrent dans une embuscade que leur avaient dressée des gentilshommes savoyards et du pays de Gex, et ils y furent défaits [1]. Ces deux échecs augmentèrent le ressentiment de François Ier, qui se plaignit de ce que son oncle le duc de Savoie n'accordait pas un libre passage à ses troupes.

Tout se préparait à la guerre entre la France et la Savoie, et donnait à prévoir l'invasion de la Lombardie, au moment où Charles-Quint, de retour de sa glorieuse expédition de Tunis, après avoir reçu un subside considérable de son parlement de Sicile, passa le 2 novembre le détroit de Messine; et, s'avançant par terre à travers les Calabres, fit, le 25 novembre 1535, son entrée à Naples [2]. Il y fut entouré des ambassadeurs des divers princes d'Italie, qui recouraient à lui comme à leur arbitre suprême, et il se prononça en effet sur leurs intérêts les plus chers. C'est, là entre autres, qu'il rejeta les vœux des patriotes florentins pour le rétablissement de leur république, et qu'il confirma dans sa souveraineté Alexandre de Médicis, malgré les vices et les crimes qui lui étaient dénoncés, et quoiqu'il vînt encore, le 10 août 1535, de faire périr par le poison le cardinal Hippolyte, son cousin. Charles donna au duc de Florence, comme il le lui avait promis, sa fille naturelle Marguerite en mariage : les noces en furent célébrées à Naples le 28 février 1536 [3]. Dans cette même ville Charles-Quint fut informé de la mort du duc François Sforza, et il put juger de la défiance et du mécontentement avec lesquels les États d'Italie voyaient le duché de

[1] Guichenon, Hist. gén. de Savoie, t. II, p. 210. — Guillaume du Bellay, l. V, t. XIX, p. 4.
[2] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 656.
[3] Bened. Varchi, Stor. Fior., l. XIV, p 143-219.

Milan retourner sous la domination directe de l'Empereur, après tant de sang versé et tant d'efforts pour le maintenir indépendant.

Quoique Charles V sentît combien sa dernière victoire ajoutait à sa puissance et à sa gloire, il était loin de désirer une guerre avec la France. Toujours menacé par Soliman II, il pouvait craindre de voir les Turcs s'avancer de nouveau jusqu'aux murs de Vienne. Il regardait comme une révolte contre l'Empire et contre l'Église la ligue des protestants de Smalkalde; et, quoiqu'il dissimulât avec eux, il attendait avec impatience l'occasion de les subjuguer. Il savait que dans ses provinces héréditaires des Pays-Bas l'hérésie faisait des progrès rapides, qu'elle s'unissait à un vif amour des libertés politiques, et que les Flamands surtout faisaient valoir contre sa sœur leurs anciens priviléges. Son désir était moins de triompher de la France que de ceux qu'il regardait comme ses propres sujets révoltés; il savait que François n'avait pas moins de haine que lui pour les libertés et les droits des peuples, et il se figurait que s'il pouvait une fois s'allier intimement avec ce prince, ni l'un ni l'autre ne trouverait personne qui osât désormais tenter de mettre des limites à leur autorité.

Le sire de Velly l'attendait à Naples, comme ambassadeur de France; Charles V lui fit entendre qu'il serait disposé à céder le Milanais à un fils de François Ier, sous condition que des arrangements seraient pris pour que cette souveraineté demeurât séparée à jamais de la monarchie française, et pour qu'une intime union entre les deux dynasties fût tellement consolidée par des mariages qu'il ne restât aucune crainte qu'elles s'armassent jamais l'une contre l'autre. Perrenot de Granvelle, auquel Charles V renvoya Velly pour de plus amples informations, lui annonça que la négociation dans laquelle il offrait d'entrer devait rouler sur trois points. Le premier, de prendre de mesures telles que le duché de Milan, bien que rendu à un fils de François Ier, ne pût jamais être réuni à la France; qu'en conséquence Charles V voulait bien l'accorder au duc d'Augoulême, troisième fils du roi, qui épouserait en même temps une fille du roi des Romains, et deviendrait ainsi à moitié Autrichien, tandis qu'il excluait le duc d'Orléans, le second des fils, d'autant plus que le mariage de celui-ci avec Catherine de Médicis lui donnait déjà des prétentions sur d'autres parties de l'Italie, et pouvait rendre son introduction en Lombardie une cause de trouble, et non de paix. De même l'Empereur n'entendait pas joindre Gênes au duché de Milan, mais garantir l'indépendance de cette république.

Le second point était un projet d'alliance contre le Turc, qui assurât à Charles V la coopération efficace de la France. Le troisième point était d'assurer le concours des deux monarques pour réduire toute la chrétienté sous une même foi et une même obéissance à la cour de Rome. Il fut en même temps assez clairement exprimé que si l'Empereur, par les traités de Madrid et de Cambrai, avait exigé que François Ier abandonnât ses alliés, il demandait cette fois que le roi fît un pas de plus, et leur déclarât lui même la guerre [1].

Lorsque communication fut donnée à François Ier des propositions que lui faisait Charles-Quint, il paraît qu'il en conclut que cet Empereur était effrayé de la guerre ; en sorte que non-seulement il accorderait le Milanais au duc d'Angoulême, mais au duc d'Orléans ou plutôt encore à lui-même, car il en demandait l'usufruit sa vie durant ; il crut, de plus, qu'il suffirait pour l'y déterminer de lui montrer l'armée française s'approchant des frontières d'Italie. Il donna donc en même temps des instructions à Velly pour négocier et des ordres à Brion-Chabot, amiral de France, pour entrer en Savoie à la tête de l'armée qu'il avait rassemblée.

Velly fut chargé de répondre aux ouvertures qui lui avaient été faites : « que si, l'année suivante, l'Empereur entreprenoit le voyage de Constan- » tinople, le roi y assisteroit de bon cœur en personne, et l'accompa- » gneroit de toutes ses forces. » Si, au contraire, l'Empereur se contentait, la même année, d'entreprendre la conquête d'Alger, le roi déclarait qu'il ne pourrait y envoyer le duc d'Orléans son fils. « Car en » ce faisant, il y seroit plutôt en lieu d'otage qu'il ne feroit démonstra- » tion de bonne affection et confidence entre les deux princes. Qu'il » ne vouloit pourtant laisser de secourir et assister l'Empereur en » cette entreprise ; ains lui offroit à l'entrée du printemps ses galères, » avec deux mille hommes payés, et sur icelles un chef d'expérience » et d'autorité [2]. » Ces offres de secours étaient déjà une violation d'un traité de paix et de concorde que François Ier venait de conclure avec Soliman II, par l'entremise de la Forêt, chevalier de Malte, qu'il lui avait envoyé au mois de février 1535. Le traité portait que les marchands français seraient traités dans l'empire turc avec autant de faveur

[1] Mém. de Guillaume du Bellay, Langey. t. XIX, p. 10. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 637. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 178.
[2] Guill. du Bellay, l. V, t. XIX, p. 13.

que les nationaux, que la juridiction des conseils de France serait garantie, et que tous les captifs français seraient remis en liberté [1].

Si François venait de s'engager à observer la paix avec le sultan, il avait contracté des devoirs plus positifs encore envers les protestants de la ligue de Smalkalde et le roi d'Angleterre ; son alliance avec eux était intime. Il s'était engagé à défendre l'indépendance des premiers et les libertés de l'Empire ; il se disait toujours le bon frère et l'ami du second. Cependant il ne refusa point de tourner ses armes contre eux, pourvu qu'il y trouvât son profit ; il demandait seulement que le pape l'y invitât formellement, afin de mettre sa conscience à son aise. « Quant » à la réformation et à la réunion de l'Église, devait dire Velly, le roi » y avoit été, y étoit, et seroit toujours prompt et affectionné, autant » en Allemagne qu'en Angleterre, et partout ailleurs. Bien étoit d'avis, » quant au fait d'Angleterre, afin qu'il eût plus de couleur, de presser » le roi dudit pays de condescendre à l'opinion universelle des chré- » tiens, que l'Empereur fît que notre saint-père sommât de ce faire » tous les princes et potentats chrétiens, et à lui assister et donner » main-forte pour faire obéir ledit roi à la sentence et détermi- » nation de l'Église [2]. » Quant à l'Allemagne, il promettait de faire reconnaître Ferdinand, frère de l'Empereur, pour légitime roi des Romains, par tous les princes et États de l'Empire : « Qu'il lui aideroit » à réduire en son obéissance toutes choses de droit appartenantes à la » maison d'Autriche, et qu'il s'emploieroit à toutes autres choses où » justement employer se pourroit, pour la grandeur et accroissement » desdits empereur et roi des Romains [3]. »

Mais autant François était disposé à faire bon marché de ses alliés, autant il mettait d'insistance à ce que le duché de Milan lui fût livré aux conditions que lui-même voudrait y mettre. Ignorant peut-être que les prétentions héréditaires de son prédécesseur à ce duché, dont ses enfants avaient hérité par Claude, sa femme, n'avaient aucun fondement en justice, mais, sachant du moins qu'après l'avoir perdu par des armes, il y avait renoncé de la manière la plus formelle par les deux traités de Madrid et de Cambrai, il le redemandait toutefois comme un droit. Il le voulait, non pas pour son troisième fils, mais pour

[1] Flassan, Diplom. franç.. t. I, l. III, p. 367, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal intitulé : Traités fait avec le Turc, in-fol.

[2] Guill. du Bellay, t. XIX, l. V, p. 13.

[3] *Ibid.*, p. 14-15. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 688.

le second, le duc d'Orléans. Velly devait déclarer que « François n'entendoit point accepter l'investiture du duché de Milan, » pour ledit duc d'Orléans, son fils, autrement qu'en la même forme » et manière que l'avoient eue ses prédécesseurs [1]..... que son intention étoit que cette investiture fût ample, et s'étendit à tous les descendants du premier duc Louis d'Orléans. Se contentant, toutefois, » quant à sa personne, pour satisfaire à la volonté de l'Empereur, qui » ne vouloit mettre le duché de Milan entre les mains d'un roi de » France, de n'en être investi sinon comme usufructuaire, et comme » ayant le bail et jouissant des fruits au nom de ses enfants, ducs titulaires. » Il ajoutait que d'exclure le plus âgé de ses fils, et donner un tel État au plus jeune, ce serait, par la division entre les frères, mettre l'Italie en guerre et non pas en paix. « Car il falloit penser de » deux choses l'une : ou que son fils, le duc d'Orléans, irrité de cette » exclusion, entreprendroit la guerre contre son propre frère pour » recouvrer ce qu'il penseroit lui appartenir, ou, pour le mieux, qu'eux » deux ensemble s'accorderoient, et le duc d'Orléans laissant le duché » de Milan paisible au duc d'Angoulême, son plus jeune frère, le duc » d'Angoulême lui bailleroit le passage, gens, vivres, et tout ce qui » seroit en sa puissance, jusques à l'assistance de sa propre personne, » pour lui aider à recouvrer les duchés de Florence et d'Urbin. » Le roi croyait donc que le plus sûr moyen de tenir l'Italie en repos « étoit » de contenter le duc d'Orléans par le duché de Milan, et au moyen » de ce, faire renoncer et lui et sa femme à leurs autres prétentions, » et faire une ligue universelle laquelle fût obligée à conserver et maintenir cette renonciation, et courir sus au premier qui au temps à » venir y contreviendroit [2]. »

(1536.) Cette dernière dépêche, en date du 5 février 1536, fut portée par le sire d'Esparcien au sire de Velly, et communiquée à l'Empereur, comme il était encore à Naples ; elle n'était pas de nature à lui inspirer beaucoup de confiance, puisqu'elle lui faisait connaître en même temps et les prétentions du duc d'Orléans sur d'autres États de l'Italie, et le peu de cas que le roi faisait des traités. Si Charles avait auparavant donné à entendre à Velly qu'il ne serait pas impossible qu'il accordât l'investiture du duché de Milan au duc d'Orléans, il fut dès lors bien déterminé à n'en rien faire. D'ailleurs il apprit en même

[1] Guill. du Bellay, p. 14.
[2] *Ibid.*, t. V, t. XIX, p. 14, 19 et 28. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 658.

temps que l'armée française était entrée en Savoie; et s'il prolongea dès lors la négociation, il est probable que ce fut seulement pour se donner le temps de rassembler ses troupes, et de se mettre en défense.

François Ier, qui avait été gravement malade à Dijon [1], était venu ensuite à Lyon, où il avait signé, le 11 février, la commission de l'amiral Brion-Chabot pour attaquer la Savoie [2]. Chabot avait sous ses ordres huit cents lances françaises, mille chevau-légers, douze mille fantassins des nouvelles légions, six mille landsknechts, deux mille aventuriers français, trois mille Italiens et une bonne artillerie. Le comte de Saint-Pol, qui commandait son avant-garde, occupa d'abord la Bresse et la Savoie, et ne rencontra de résistance qu'à Montmélian, où Francesco Chiaramonte, capitaine napolitain, se défendit pendant peu de jours, et capitula ensuite faute de vivres [3].

Lorsque l'Empereur fut instruit de l'entrée de l'armée française dans les terres du duc de Savoie, il envoya dire à Velly « qu'il avoit eu » telles nouvelles du traitement que le roi faisoit au duc de Savoie, » que si plus tôt il les eût entendues, jamais ne fût condescendu à » dire le mot; mais puisqu'il étoit dit, c'étoit assez; que l'Empereur » espéroit que par un même moyen s'appointeroient les choses de » Savoie, et ne s'en dédiroit jamais [4]. » Il continua donc la négociation, mais il se hâta de se mettre en mesure pour le cas où il devrait la rompre. Il mit le pape au fait des offres qu'il avait faites à la France, encore qu'il les lui eût cachées jusqu'alors. Il engagea les Vénitiens à renouveler avec lui le traité qu'ils avaient fait pour la garantie du duché de Milan à François Sforza, leur donnant toujours l'espérance qu'il se dessaisirait de ce duché en faveur de quelque prince plus faible. Il fit offrir au roi d'Angleterre de renouer leur ancienne amitié : Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur, et première femme de Henri VIII, était morte le 18 janvier 1536; c'était pour se divorcer d'avec elle que le roi d'Angleterre s'était brouillé avec l'Empereur, et s'était attaché au roi de France : sa mort permettait de nouvelles com-

[1] Arn. Ferronii, l. VIII, p. 177.

[2] Guichenon, t. II, p. 212. Il n'a pas fait attention qur l'annnée française ne commençait qu'à Pâques.

[3] Guill. du Bellay, l. V, t. XIX, p. 25 à 33. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 658. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 178. — Pauli Jovii, l. XXXIV, p. 300. — Gaillard, t. IV, p. 281.

[4] *Ibid.*, p. 28.

binaisons [1]. Dans les Pays-Bas, le comte de Nassau levait des troupes pour l'Empereur, et se préparait à la guerre ; enfin un commissaire de Charles V, le sire du Prat, qui n'était point de la même famille que le chancelier de France, était expédié de Naples, d'abord à Milan, puis en Allemagne, pour rassurer les peuples contre l'invasion française, leur promettre que l'Empereur ne les oublierait point, et surveiller en même temps les intrigues de Langey, qui était venu dans le Wurtemberg pour y lier des correspondances avec les princes protestants [2].

Le roi était instruit de ces mesures, qui lui paraissaient hostiles, lorsqu'il donna l'ordre au sire de Chabot d'envahir le Piémont, comme il avait occupé la Savoie. L'infanterie française partit de Crémieux en Dauphiné le 6 mars, et marchant en grande diligence, elle franchit le Pas de Suze avant que deux capitines impériaux, Jean-Jacques Médicis, marquis de Marignan, et Philippe Tornielli eussent été appelés dans le Piémont pour le défendre. Le duc Charles III, dont le caractère était bienveillant, mais indolent et irrésolu, n'avait préparé aucune résistance. Il déclara lui-même à la municipalité de Turin que, ne pouvant protéger cette ville, il l'autorisait à capituler. Les sires d'Annebaut et de Montéjan en prirent en effet possession le 6 mars, au nom du roi. Les troupes piémontaises qui sortaient de Turin s'étaient retirées à Chivas, mais, à la première sommation des Français, elles évacuèrent aussi cette forteresse. Toutes les autres places du Piémont, Fossano, Pignerol, Chieri, se soumirent en peu de jours : les Français étaient maîtres de toute la principauté jusqu'aux rives de la Dora-Grossa. Sur la rive opposée, et à vingt-cinq milles au delà, le duc Charles s'était retiré à Verceil, sous la protection de J. J. de Médicis, qui y avait rassemblé tout au plus quatre ou cinq mille hommes. Ceux-ci s'avancèrent jusqu'aux bords de la Dora, ce qui n'empêcha pas les Français de la passer le 15 avril en leur présence. Chabot était ensuite sur le point d'attaquer Verceil ; et quoiqu'il n'eût encore que quinze ou seize mille hommes avec lui, le reste arrivant à la file, il est probable qu'il se serait rendu maître de cette ville. Mais justement à cette époque, le 18 avril, le cardinal de Lorraine, que François envoyait à l'Empereur pour suivre la négociation entamée par le sire de Velly, passa auprès de l'armée française. Il représenta à l'amiral Chabot que ses ordres étaient positifs de ne point commencer d'hostilités contre

[1] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 71.
[2] Guillaume du Bellay, l. V, t. XIX, p. 29. — Pr. Belcarii, t. XXI, p. 658.

l'Empereur; que Verceil, quoique appartenant alors au duc de Savoie, faisait partie du duché de Milan et non du Piémont, et que l'attaque de cette ville allumerait une guerre qu'il été de l'intérêt de la France d'éviter. Chabot, en conséquence, suspendit ses opérations, tandis qu'Antonio de Leyva, qui portait le titre de capitaine de la ligue d'Italie, somma tous les États de cette contrée de lui envoyer leurs contingents pour la défense commune; il eut bientôt rassemblé douze mille hommes de pied et six cents chevaux [1].

A l'époque même où Chabot, avec l'armée française, s'emparait du Piémont, Charles-Quint se remettait en marche de Naples pour Rome, et il faisait avancer vers l'Italie septentrionale l'armée victorieuse qu'il ramenait de Tunis. L'Empereur fit son entrée à Rome le 5 avril; ce fut le moment où il dut apprendre que les Français s'étaient rendus maîtres de tout le Piémont, et qu'ils en avaient chassé le duc Charles III, son vassal et son beau-frère. Dès le surlendemain cependant, le sire de Velly lui demanda une audience pour lui présenter l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France auprès du pape; et quoiqu'il dût comprendre que l'Empereur était offensé, il ne craignit pas de se plaindre le premier de ce qu'on l'amusait par des paroles vaines; de ce qu'après avoir laissé entrevoir qu'on pourrait donner le duché de Milan au duc d'Orléans, on ne l'offrait plus qu'au duc d'Angoulême, tandis qu'en même temps l'Empereur, après avoir fait un nouveau traité avec les Vénitiens, cherchait à détacher l'Angleterre de l'amitié de la France, et préparait la guerre dans les Pays-Bas. Il rappelait, comme une grande preuve de modération, que l'armée française, arrivée jusqu'aux frontières du Milanais, qu'elle avait trouvées dégarnies, ne les avait point franchies, et ne s'était point permis le plus petit acte d'hostilité; et il sommait l'Empereur de déclarer, pour la décharge de lui, Velly, s'il n'était pas vrai que, dans le cours de la négociation, il avait consenti à promettre le duché de Milan au duc d'Orléans. Charles convint que cela était vrai, mais sous condition qu'on lui donnât des sûretés qu'il se voyait désormais dans l'impossibilité d'obtenir; et comme Velly cherchait à le mettre en contradiction avec lui-même, Charles, impatienté, lui dit : « Mais enfin vous, qui me pressez, avez vous pouvoir de conclure? » Velly convint qu'il n'avait pas de pouvoir; mais il commençait à exposer

[1] Guill. du Bellay, l. V, t. XIX, p. 35 à 48, et notes p. 453. — Fr. Belcarii l. XXI, p. 658.—Arn. Ferronii, l. VIII, p. 178.—Pauli Jovii, l. XXXIV, p. 300. — Guichenon, t. II, p. 215. — J. Sleidani, l. X, f. 163.

comment l'amiral Chabot ou le cardinal de Lorraine étaient en chemin, munis de tous les pouvoirs nécessaires. L'Empereur l'interrompit : « Doncques, puisque vous n'avez pouvoir, dit-il, ne pouvez-vous dire » que je ne vous donne que paroles, mais plutôt vous à moi ; et tant » y a, que de ce que je vous ai dit, je ne passerai plus outre que je ne » voie votre pouvoir [1]. »

Il est probable que cette altercation irrita l'Empereur, déjà aigri par les nouvelles qu'il recevait du Piémont. Il y eut le lendemain un consistoire tenu par le pape : les deux ambassadeurs de France, Velly et l'évêque de Mâcon, ceux de Venise et tous les cardinaux, y assistaient ; et derrière le cercle qu'ils formaient étaient un grand nombre d'autres ambassadeurs de petits États, avec des prélats, ducs, comtes, barons, et autres personnages notables. « Adonques, dit du Bellay, » l'Empereur, le bonnet au poing, commença un long discours, bais- » sant la tête pour lire un petit brevet qu'il avoit environné à l'en- » tour de son doigt. » Il dit qu'il avait eu deux motifs pour venir à Rome : le premier, pour supplier le saint-père d'assembler un concile général, dans la vue de remédier aux maux de l'Église ; le second, pour prévenir, s'il était possible, une guerre prête à éclater entre le roi de France et lui. Quant au premier point, il avait trouvé le pape et le sacré collége dans les dispositions les plus favorables ; quant au second, comme il n'avait pas réussi, il avait besoin de rendre compte de sa conduite devant une assemblée aussi auguste. Il reprit alors dès son commencement l'histoire de sa rivalité avec François Ier, et il fit à cette occasion ressortir à plusieurs reprises la mauvaise foi dont le roi avait usé envers lui. Il annonça néanmoins que, pour terminer leurs querelles, il avait été sur le point d'accorder au duc d'Orléans lui-même l'investiture du duché de Milan, lorsque dans ce moment il avait appris que le roi, contre la foi des traités, attaquait et dépouillait le duc de Savoie, que lui, Charles, était tenu de défendre, et comme vassal de l'Empire et comme son beau-frère. Il voulait en finir d'une rivalité qui troublait l'Europe, et de récriminations qui les aigrissaient toujours plus l'un et l'autre. C'est dans ce but qu'il venait proposer trois partis, se déclarant prêt à accepter aussitôt celui que le roi de France voudrait choisir. Il offrait de nouveau la paix, avec l'investiture du duché de Milan, mais seulement en faveur du duc d'Angoulême, et non du duc

[1] Mémoires de Guillaume du Bellay, l. V, p. 62. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 660.

d'Orléans ; car les prétentions de celui-ci sur les duchés de Florence et d'Urbin rendraient sa présence en Italie trop dangereuse. Il offrait encore, ou un combat à outrance entre les deux monarques pour épargner le sang de leurs peuples , ou enfin la guerre. Mais, quel que fût le parti que François choisît, il fallait qu'il mît un terme à leurs longues rivalités. Si c'était la paix, le roi devait s'engager, de concert avec lui, à l'extirpation de l'hérésie et à la guerre contre les infidèles, rétablir le duc de Savoie dans ses États, et réparer le dommage qu'il lui avait causé. Si c'était le combat singulier , Charles était prêt à le rencontrer dans le lieu qu'il voudrait choisir sur leurs communes frontières, et à se mesurer contre lui , en chemise, avec l'épée et le poignard ; mais il fallait qu'au préalable l'un déposât en main tierce le duché de Bourgogne, l'autre le duché de Milan , pour que les deux duchés restassent comme prix du combat au vainqueur. Si , enfin , c'était la guerre, il fallait que celui qui succomberait demeurât le plus pauvre gentilhomme de l'Europe [1].

Charles-Quint avait parlé en espagnol; les deux ambassadeurs français, Velly et l'évêque de Mâcon, entendaient mal cette langue : interdits d'ailleurs par une si vive sortie, ils ne surent que répondre, et restèrent muets. Le lendemain toutefois ils demandèrent à Charles s'ils devaient annoncer à leur maître que l'Empereur l'avait défié à un combat singulier. Charles en prit occasion de modifier un peu ce qu'il y avait eu de trop offensant dans son langage, et de récapituler son discours en italien, pour être entendu de tous. Il assura « qu'il ne pen-
» soit point avoir aucunement taxé ni blâmé ledit seigneur roi, mais
» seulement s'excuser et se décharger ; qu'il seroit très-marri que l'on
» tournât ses paroles en autre sens qu'il ne les avoit dites, car quant
» au roi, il l'estimoit tant, qu'il n'avoit aucune cause de mal dire de
» lui [2]. »

Malgré le ton plus radouci qu'avait pris l'Empereur dans cette seconde audience, on ne pouvait se méprendre sur la colère qu'il avait ressentie, sur les menaces qu'il avait proférées. Brantôme regrette qu'un ambassadeur homme d'épée et duelliste ne lui ait pas répondu

[1] Guill. du Bellay, l. V, t. XIX, p. 67. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 660. — Arn. Ferronii, l. VIII, p 178. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 309. — Bened. Varchi, t. V, l. XIV, p. 249. Flassan, Histoire de la Diplomatie, l. III, p. 375. — Brantôme. t. II, p. 192.

[2] *Ibid.*, l. IV, p. 89. — Fr. Belcarii, l. XXI. p. 663.

avec menaces sur l'heure [1]. Les menaces auraient été aussi inutiles que déplacées. Le devoir de Velly était d'informer sa cour des dispositions de Charles-Quint, et il l'accomplit. Rome, cependant, et toute l'Europe, qui, par ses embassadeurs, avait assisté à cette scène violente, connaissant et la marche des armées françaises et les menaces de l'Empereur, n'attendirent plus que la guerre.

[1] Brantôme, t. II, p. 192.

CHAPITRE VII.

François désarme au moment où l'Empereur le menace. Il ravage la Provence au lieu de la défendre. Charles V en Provence. Sa retraite. La guerre languit l'année suivante. Trêve de dix ans signée à Nice. — 1563-1538.

(1536.) Depuis plus de deux ans, François Ier dirigeait toutes ses pensées vers la guerre; il voulait effacer le souvenir de ses défaites, et forcer son adversaire à renoncer aux traités que celui ci lui avait arrachés. Il voulait recouvrer le Milanais, auquel il attachait toutes ses idées de gloire; il avait, dans ce but, renforcé son armée, resserré ses liens avec ses alliés, menacé le duc de Milan, et repoussé toutes les réparations que ce prince lui offrait. Il avait même rejeté des conditions avantageuses qui lui étaient offertes par l'Empereur, et l'abandon pour son troisième fils de ce duché de Milan, qu'il ambitionnait. Jusque-là, si l'on n'avait pas à louer sa loyauté, l'on pouvait du moins comprendre sa politique. Maître du Piémont et de toutes les communications de la France avec l'Italie, il s'était cru en état de recouvrer le Milanais par les armes, et il n'avait pas voulu le recevoir conditionnellement, tandis qu'il pouvait le saisir sans conditions; il n'avait voulu ni se lier par des renonciations à ne pas pousser plus loin ses conquêtes, ni s'engager à combattre lui même contre ses anciens alliés pendant que ceux-ci pouvaient l'aider encore à humilier son rival. Il avait, contre toute justice, dépouillé son oncle maternel; toutefois, en le faisant il s'était emparé non-seulement de tous les passages des Alpes, mais en outre d'un pays riche, couvert de forteresses, où son armée pouvait se refaire après avoir passé les monts; enfin en s'avançant désormais à la rencontre des armées de l'Empereur, qui n'étaient pas encore réunies, il pouvait se flatter de les détruire en détail. Mais ce qu'on ne saurait comprendre, c'est qu'après avoir refusé le Milanais, qui lui était proposé pour son troisième fils, après avoir attaqué sans provocation le duc de Savoie, lorsqu'il

avait la certitude que l'Empereur prendrait sa défense; enfin après avoir été averti qu'une armée nombreuse arrivait sur la frontière du Piémont, et que le langage de l'Empereur devant l'assemblée la plus auguste de l'Europe avait été le plus hostile qu'un monarque eût jamais tenu contre un autre, il prit tout à coup la résolution de désarmer, comme s'il dépendait encore de lui d'éviter la guerre. Il est probable que, selon sa coutume, il avait excédé de beaucoup ses moyens par sa dépense, et qu'il ne se trouvait plus d'argent pour maintenir ses troupes; mais encore la part de la légèreté, de l'inconséquence, de l'ignorance, devait-elle être plus grande que celle du désordre des finances dans une telle détermination [1].

Le cardinal de Lorraine, qui était arrivé au camp de l'amiral Philippe Chabot le 18 avril, passa le lendemain à celui d'Antonio de Leyva, et convint avec lui que, pour éviter toute collision entre les armées, les Français se retireraient derirère la Dora, et que les impériaux ne passeraient pas la Sesia [2]. Il continua ensuite sa route pour rencontrer l'Empereur, et il le trouva à Sienne, où celui-ci fit son entrée le 23 avril, étant parti de Rome le 18; ils passèrent trois jours ensemble, après quoi le cardinal poussa jusqu'à Rome, et Charles V continua sa route vers Florence, où étant entré le 29 avril, il resta jusqu'au 4 mai [3]. Pendant ce temps, François, qui était à Lyon, avait eu le temps d'être pleinement informé de tout ce qui s'était passé dans le consistoire du 8 avril, et de donner des ordres en conséquence. En effet, Anne de Montmorency, grand maître et maréchal de France, qui, à cette époque, dirigeait seul le roi, écrivit à l'amiral Chabot, « qu'il ne pouvoit faire plus grand » service au roi que de fortifier quelques lieux et places, afin d'y re» tirer son armée, attendant secours du roi, au cas que l'Empereur » descendît à trop grosse puissance. » Chabot, d'après cet ordre, fortifia Turin, envoya deux mille hommes à Ivrée, et traça un camp sur le Pô, au-dessous de Carignan [4]. En même temps, Chabot écrivit le 29 avril, au roi, qu'il avait encore besoin d'un mois de paix pour mettre le Piémont en état de défense, et qu'il le priait, en conséquence, de faire traîner jusque-là les négociations. Après avoir reçu cette lettre,

[1] Tavannes seul, au lieu de justifier François, signale son inconséquence. Mémoires. t. XXVI. c. 3, p. 34.

[2] Guillaume du Bellay, l. V, t. XIX, p. 106.

[3] Muratori, Annali. t. XIV, p. 300.

[4] Guill. du Bellay, l. V, p. 119. — Fr. Belcarii, l XXI, p. 665.

le roi tint un conseil dans lequel il fut unanimement reconnu qu'il n'y avait plus de chance pour éviter la guerre, mais où il fut aussi résolu de donner à l'Empereur le tort d'être l'agresseur. « Le roi dépêcha, dit » du Bellay, vers l'amiral, et lui manda de ne plus tenir camp, et que » seulement il parachevât de fortifier Turin et quelques autres places... et » qu'il y mît le nombre de 14 ou 15,000 hommes de pied, ensemble » ce qu'il jugeroit être nécessaire de gendarmerie et de chevau-légers... » qu'en chacune il mît un chef, auquel eussent les autres à obéir en » toute chose, et que le reste de son armée il renvoyât de çà (les » monts); que lui se tînt prêt d'aller vers l'Empereur, à toute heure, » que par le cardinal de Lorraine il seroit mandé. » Des ordres semblables furent envoyés au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et à Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Champagne. Ils devaient rassembler quatorze mille légionnaires pour mettre des garnisons dans les meilleures places de guerre qui couvraient ces deux provinces, et attendre les événements sans tenir la campagne [1].

Le cardinal de Lorraine, après avoir obtenu de Paul III, la promesse qu'il demeurerait neutre, fut de retour le 17 mai à la cour, qui était alors à Saint-Rambert en Forez, et s'il restait encore quelque doute sur l'intention de l'Empereur d'attaquer non-seulement le Piémont, mais la France, il le dissipa entièrement [1]. Quoique du Bellay raconte à cette occasion les discours que François Ier tint dans le conseil, il devient plus difficile encore de comprendre ses nouvelles résolutions; il affirmait avoir désiré sur toute chose « de n'entrer avec l'Empereur » en guerre, que premièrement à Dieu, et secondement aux hommes, » ne semblât juste... L'Empereur, ajoutoit-il, a demandé que pour » traiter la paix je lui envoyasse le lieutenant général et chef de mon » armée (requête certes assez hors de propos), je le lui ai toutefois » accordé. Il a davantage voulu que je retirasse mon armée deçà les » monts; encore en cela lui ai-je voulu complaire, mandant à mon » lieutenant général que, laissant seulement des garnisons en quelques » places, il me renvoyât par deçà le surplus. Aux Italiens des seigneurs » Gaguin (de Gonzaga) et comte Gui (Rangone), j'ai ordonné qu'il » donnât congé... Lui, cependant, ne tient propos entre ses gens, que » de me venir faire la guerre en France, et de me rendre l'un des plus

[1] Guillaume du Bellay, t. XIX, l. VI, p. 151. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 668.
[2] *Ibid.*, l. VI, p. 174.

» pauvres gentilshommes de mon royaume [1]. » Il semble que la conclusion de cette délibération devait être de rétablir en toute hâte l'armée qu'il avait trop tôt congédiée. Au contraire, le roi confirma l'ordre qu'il avait donné à l'amiral, de lui renvoyer le surplus de son armée, et de donner congé à huit ou dix mille hommes de bandes italiennes, qui étaient déjà rassemblés pour lui. « Quant à l'amiral, ajoutoit-il, » je suis encore pour deux raisons en l'opinion de son retour : l'une » pour continuer jusques au bout à donner tout le tort de l'invasion à » l'ennemi ; l'autre, qu'ayant assis ses garnisons, il seroit trop foible » à la campagne. Mon intention est de lui mander qu'incontinent lui-» même se retire vers moi, attendu qu'il n'a plus occasion d'attendre » que M. le cardinal le mande, qui déjà est ici de retour ; et à tous » ceux qui demeurent de là, ordonnerai d'obéir, en son absence, au » marquis de Saluces, auquel je ferai dépêcher un pouvoir d'y être et » commander comme mon lieutenant général [2]. » Ce marquis de Saluces, qu'il choisissait pour remplacer un bon capitaine, de la fidélité duquel il était assuré, était frère de celui qui mourut en 1528, au royaume de Naples, en laissant des doutes sur son talent militaire et sa valeur. Un second frère, nommé Jean-Louis, était si inconséquent, si peu sensé, qu'il avait été jugé par le roi incapable de gouverner ; il avait été mis en prison pour faire place à celui-ci, nommé François, qui était le troisième ; un quatrième était évêque d'Aire [3]. François de Saluces n'avait aucune réputation militaire, son caractère inspirait peu de confiance : on savait que, prétendant à la succession du marquis de Monferrat, dont la ligne venait de s'éteindre, il était en instance pour ce grand fief, auprès de l'Empereur, et qu'il demandait en mariage la fille d'Antonio de Leyva. Il venait d'arriver en poste, à la cour, pour demander au roi, puisque les Français venaient de faire la conquête du Piémont, de lui rendre dix-sept places, dont les principales étaient Savillano, Cuneo, Fossano, Mondovi ; il soutenait que les ducs de Savoie les avaient usurpées sur le marquisat de Saluces ; mais il s'attendait peu à les recouvrer, et il comptait seulement que le refus du roi serait pour lui un honorable prétexte de quitter son service, et de s'attacher à celui de l'Empereur [4]. Contre son attente non-seulement il

[1] Guill. du Bellay, p. 181 et 183.
[2] *Ibid.*, p. 192. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 669.
[3] Gaillard, t. IV, p. 362.
[4] Guill. du Bellay, p. 153. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 668.

fut mis en possession de ces importantes forteresses, il reçut encore le commandement de la province qu'il était le plus essentiel de ne confier qu'à des mains sûres.

Ce choix si étrange amena presque immédiatement les conséquences qu'on devait en attendre. On assure que le marquis de Saluces croyait à l'astrologie judiciaire ; qu'une prédiction d'un grand astrologue annoncait que la France serait conquise ou démembrée dans l'année 1536, et il avait répété plusieurs fois qu'il ne voulait pas faire le pendant du prince de Melfi, grand seigneur napolitain, qui, par son dévouement pour la France, avait perdu sa principauté, et qui était alors réduit à vivre d'une chétive paye à l'armée d'Italie. Bientôt Saluces excita la défiance de tous les officiers qui lui étaient subordonnés, par l'irrésolution qu'il apportait dans les conseils, par les contre-ordres qu'il donnait pour suspendre les mesures de défense aussitôt qu'elles étaient adoptées, par les lenteurs de l'approvisionnement de Fossano et de Cuneo, enfin par sa correspondance avec Antonio de Leyva. Celui-ci, le 8 mai, avait passé la Sesia avec onze mille landsknechts, sept mille Italiens et deux mille Espagnols [1]. Pendant ce temps, l'Empereur s'avançait, par la Lunigiane, avec les restes de son armée d'Afrique ; à Savigliano, il rencontra le duc de Savoie et Antonio de Leyva, et il leur annonca son intention de pénétrer en France. Son armée, encore grossie par d'autres qui lui arrivaient d'Allemagne, se trouva forte enfin de vingt-quatre mille Allemands, quatorze mille Espagnols, douze mille Italiens et trois mille cavaliers de différentes armes ; sous ses drapeaux se trouvaient les ducs de Savoie, de Bavière et de Brunswick ; les généraux Antonio de Leyva, marquis de Guasto, Ferdinand de Gonzaga, le duc d'Albe et beaucoup d'autres capitaines illustres [2]. Les opérations militaires commencèrent le 7 juin, sans déclaration de guerre, par le siége de Fossano, et, le même jour, le marquis de Saluces abandonna la garnison qu'il y avait établie, et se retira dans son château de Revel, d'où il ne tarda pas à passer auprès de l'Empereur [3].

Les sires de Montpezat et de la Roche du Maine s'étaient enfermés dans Fossano avec une assez bonne garnison ; mais la trahison du marquis de Saluces leur rendait une longue résistance impossible : les gre-

[1] Guill. du Bellay, l. VI, t. XIX, p. 157 et p. 224.
[2] Muratori, Annali, t. XIV, p. 301.
[3] Guill. du Bellay, l. VI, t. XIX, p. 241. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 312. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 671. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 187.

niers de la place étaient vides, les poudres presque épuisées, les boulets n'étaient point du calibre des canons qui montaient les remparts ; un état exact de toutes les munitions laissées dans la place avait été livré par Saluces à Antonio de Leyva ; enfin l'eau même pouvait manquer, car, à la réserve de quelques citernes, on n'en avait d'autre que celle d'une fontaine en dehors de la porte de Coni, dont l'ennemi aurait pu aisément s'emparer. Le roi avait demandé à Montpezat de tenir au moins pendant trente jours, car ce temps lui était nécessaire pour achever en France ses préparatifs de défense ; mais, malgré la bravoure des soldats et les privations auxquelles ils se résignaient joyeusement, il leur fut impossible de prolonger la défense au delà du 24 juin, jour auquel ils capitulèrent. Cependant Turin, où commandait le sire d'Annebault, ne fut pas même attaqué [1].

Le roi, qui avait licencié son armée au moment où l'Empereur s'avançait pour l'attaquer, éprouvait en effet des difficultés inattendues pour en former une nouvelle. Les gouvernements suisses s'opposaient à de nouvelles levées de soldats, soit par égard pour les alliances des cantons catholiques avec Ferdinand, roi des Romains, soit par le ressentiment des cantons protestants contre François, pour les supplices que celui-ci avait ordonnés [2]. Les levées de landsknechts en Allemagne avaient été rendues plus difficiles encore. François, l'allié des Turcs, l'ordonnateur et le témoin des tourments infligés aux protestants, inspirait une telle horreur que Guillaume du Bellay, qu'il envoya en Allemagne pour regagner la faveur populaire, trouva à peine quelqu'un qui voulût l'écouter et le cacher, tandis qu'il faisait imprimer l'apologie du roi [3]. Henri d'Albret, roi de Navarre, s'était chargé de lever des Basques ; mais il fallut les laisser dans leur province pour s'opposer à une invasion dont on était menacé du côté de l'Espagne. En même temps, on était instruit que le comte de Nassau et le comte de Rœux menaçaient la Picardie, et qu'une autre armée s'assemblait en Franche-Comté pour envahir la Bourgogne ou la Champagne [4]. Il fallait se préparer à résister sur tous les points à la fois, et l'on osait d'autant moins dégarnir une province de tous ses légionnaires qu'on remarquait dans

[1] Guill. du Bellay, l. VI, t. XIX, p. 250 et 270. — Arn. Ferroni, l. VIII, p. 187. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 671.
[2] J. Sleidani, l. X, f. 166, verso. — Pauli Jovii, l. XXXIV, p. 304.
[3] Guill. du Bellay, l. VI, t. XIX, p. 205 — Belcarii, l. XXI, p. 668.
[4] Belcarii, l. XXI, p. 673.

le peuple, accablé par le poids des impôts, un mécontentement sourd, et qu'on savait que Charles V comptait en France sur des intelligences [1].

Ainsi François, qui depuis deux ans se préparait à la guerre, qui avait refusé la paix avec la cession du Milanais pour son fils, et qui avait commencé les hostilités en Savoie, se trouvait sans armée à l'ouverture de la campagne. Il n'avait pas même assez de soldats pour défendre les passages escarpés, du marquisat de Saluces, seules communications entre la Provence et le Piémont, ou la plage étroite de Nice, resserrée entre les montagnes et la mer. Ayant renoncé à fermer l'entrée de son royaume, que la nature a fortifié elle-même de ce côté, il s'établit à Lyon avec son principal ministre, Anne de Montmorency, grand maître et maréchal de France, qu'il nomma lieutenant général en Provence, et auquel il subordonna tous ses autres généraux. Montmorency était encore auprès du roi à Lyon le 20 juillet, et aucune mesure n'était prise jusqu'alors pour la défense de la Provence [2].

Malgré cet abandon de la frontière, les généraux de Charles V lui déconseillaient pour la plupart de pénétrer en Provence; ils lui rappelaient le sort éprouvé par l'armée de Bourbon douze ans auparavant, les difficultés des convois, l'esprit belliqueux de la noblesse française, et tous les avantages d'un peuple qui se défend sur son propre terrain. Antonio de Leyva, qui était si perclu de la goutte qu'il ne se pouvait mouvoir, se fit lever par ses pages de son fauteuil pour se mettre à genoux devant l'Empereur, en le suppliant de se désister d'un dessein si pernicieux [3]. Cependant on assure que secrètement il lui donnait un conseil tout contraire, il lui répétait que le sanglier ne se forçait nulle part avec plus d'avantage que dans sa bauge [4]. Charles-Quint, enorgueilli de sa victoire de Tunis, et se sentant engagé par les menaces mêmes qu'il avait proférées à Rome en plein consistoire, voulait amener par la guerre une crise, et se flattait de pouvoir conquérir la France entière. Son armée était la plus belle et la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée sous un seul chef. Il la dirigea, le 15 juillet, du Piémont vers la rivière de Gênes, et le 25 juillet, jour de Saint-Jacob, sacré pour les Espagnols et les Allemands, et le même dans lequel

[1] Belcarii, l. XXI, p. 673. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 313.
[2] Guill. du Bellay, l. VI, p, 279 et 285.
[3] *Ibid.*, t. XIX, p. 296.
[4] Pauli Jovii, l. XXXV, p. 312. — Belcarii, l. XXI, p. 673.

l'année précédente il avait pris Tunis, il passa le Var, et vint planter ses enseignes à Saint-Laurent, sur le territoire de France [1].

Au lieu de disputer le passage du Var ou celui des Alpes, Montmorency s'était arrêté au projet barbare de ruiner tellement la Provence que l'armée impériale n'y pût subsister, et qu'après l'avoir envahie elle y fût détruite par les maladies et la famine. Peut-être en effet, au point où il avait laissé venir les choses, ce système de guerre était-il le seul qu'il fût possible d'adopter. Le capitaine Bonneval, Claude de Savoie, comte de Tende, Guillaume de Furstemberg, Gianni Caraccioli, prince de Melfi, et Stefano Colonna, furent dépêchés avec des parties de cavalerie et d'infanterie pour parcourir la Provence et y faire le dégât [2]. Leur commission était « d'aller sur le chemin de France rompre tous » les fours et moulins, brûler les blés et fourrages, et défoncer les vins » de tous ceux qui n'avoient fait diligence de les retirer ès places » fortes : aussi gâter les puits, jetant les blés dedans, afin de corrom- » pre les eaux [3]. » Tout le pays qui s'étend de la mer jusqu'à la Duranco, et des Alpes jusqu'au Rhône, et qui contenait plus de six cent mille habitants, devait être ruiné de manière qu'on n'y trouvât plus de quoi vivre. Les villes, telles que Grasse, Digne, Tretz, Saint-Maximin, Draguignan, Antibes, Brignole et Toulon, devaient être ruinées comme les villages. Les bandes de trois à quatre mille hommes qui parcouraient le pays « faisoient emporter tout ce que porter se » pouvoit, au demeurant mettre le feu, et rompre les murs de la ville » par cinq ou six endroits, avec brèche de trente ou quarante pas [4]. » Dans quelques villes, au Luc, par exemple, les habitants firent résistance aux soldats chargés de tout détruire, et il fallut y envoyer des renforts [5]. Dans d'autres endroits, au contraire, les seigneurs donnèrent eux-mêmes, par patriotisme, l'exemple de mettre le feu à leurs meules de blé, et de défoncer leurs tonneaux [6].

La ruine de toutes les richesses de la Provence, et la désolation de ses habitants, qui se voyaient livrés à une famine inévitable dans l'es-

[1] Guill. du Bellay, t. XIX, l. VII, p. 321. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 674. — Arn. Ferronii, t. VIII, p. 187. — Pauli Jovii, l. XXXV. p. 313. — Ferreras Synopsis de Espana, t. XIII, p. 222.

[2] *Ibid.*, t. VII. p. 319. — Belcarii, l XXI, p. 674.

[3] *Ibid.*, p. 332.

[4] *Ibid.*, p. 331.

[5] *Ibid.*, p. 378.

[6] *Ibid.*, p. 333.

poir douteux de nuire à leurs ennemis, s'accrurent encore par l'irrésolution du gouvernement, qui n'avait arrêté dès le commencement ce qu'il voulait conserver et ce qu'il voulait détruire, mais qui prenait ses résolutions au dernier moment, à mesure qu'il voyait avancer l'armée de l'Empereur. Les pauvres cultivateurs, auxquels on avait ordonné d'évacuer leurs récoltes, n'avaient pu croire qu'on abandonnerait les grandes villes aussi bien que les petites; c'était là qu'ils avaient cru mettre leurs biens en sûreté; mais comme rien n'avait été prévu, qu'aucune précaution n'avait été prise d'avance, on renonçait à défendre, les unes après les autres, des villes qu'en quinze jours ou trois semaines au plus on eût pu mettre en état de résister à l'ennemi, et tous les vivres qui y avaient été apportés de loin, à grands frais, étaient aussitôt détruits par les soldats. La capitale, enfin, de la Provence fut condamnée à son tour à la même dévastation. « A Aix, dit du Bellay, fut » trouvé grande quantité de vivres; car outre la provision des habi- » tants, plusieurs des autres villes, qui avoient transporté les leurs, » ainsi qu'il leur avoit été commandé, les y avoient amenés, sur » l'assurance qu'ils prirent que la ville seroit tenue, alors qu'ils virent » commencer à la fortifier. A cette cause les habitants, qui eussent » pu, sans cette espérance, sauver leurs biens, et les étrangers, qui » auparavant les eussent pu conduire ailleurs, de tant plus ennuis et » mal patiemment portaient ce dommage de les mettre alors à perdi- » tion. Si la force n'y fût arrivée, à bien grand'peine en eussent été » obéis le sieur de Bonnes et autres qui pour ce faire avoient été or- » donnés. Chacun toutefois sauva ce qui possible lui fut en telle presse, » et le surplus fut brûlé ou jeté par les rues; les vins défoncés aux » caves, les moulins démolis, les pierres de meules et moulages rom- » pues et brisées, les fers des moulins emportés, et tous ceux que l'on » put trouver au pays qui s'entendoient à faire moulins, envoyés en » notre camp, sous couleur qu'ils y seroient employés, mais, à la vé- » rité, de peur que l'ennemi s'aidât d'eux à refaire leurs moulins. Là » eussiez vu un spectacle piteux et lamentable, pour la soudaineté d'un » tel abandonnement de pays, délogement et désolation de ville. Si » est-ce toutefois, encore que le dégât fût grand, que la ville n'en de- » meura si entièrement dégarnie de vivres, comme elle fût demeurée, » si les choses eussent été faites à loisir [1]. »

[1] Guill. du Bellay, l. VII, p. 389.

En effet, l'ordre donné par Montmorency ruina pour longtemps la Provence; il détruisit la plus grande partie de sa richesse mobilière, de ses usines et de ses maisons; il laissa périr de misère un nombre infini d'habitants, qui, avec leurs femmes et leurs enfants, avaient été chercher un refuge dans les bois, où ils ne trouvaient rien pour se nourrir, ou qui avaient été entraînés au camp français avec promesse d'un travail qu'on ne leur donnait pas; mais toute sa rigueur n'avait pu faire que des vivres accumulés pour nourrir six cent mille âmes pendant une année, ne fussent pas suffisants pour en nourrir cinquante mille pendant deux mois. Toute l'industrie des habitants avait été employée à faire des cachettes pour dérober leurs vivres aux soldats du roi, et ces cachettes furent bientôt découvertes par les impériaux. « Dans chaque » hameau, dit Jovius, dans chaque cabane de paysan, on découvroit, » outre le blé, tant de légumes, de figues sèches, d'amandes, de fro- » mages, de chairs salées, qu'au défaut de froment, une armée plus » nombreuse encore que celle de l'Empereur auroit pu s'en nourrir » pendant plusieurs jours : en effet, l'été étoit avancé, et cette terre, » admirablement plantée de vergers, offroit de toutes parts ses fruits » avec abondance [1]. »

Après avoir passé huit jours environ à Saint-Laurent sur le Var, pour réunir les différentes divisions de son armée, Charles-Quint s'était avancé dans la Provence. Comme il traversait les bois auprès de Fréjus, le feu y fut mis, ou par les paysans qui s'y étaient cachés, ou par les valets des soldats, et il consuma une grande partie des équipages de l'armée [2]. Celle-ci ne rencontrait cependant nulle part de résistance; elle n'avait pas eu l'occasion de donner un coup de lance, si ce n'est à Tourbes, village entre Brignoles et Saint-Maximin, où les sieurs de Montéjan et de Boisy, qui n'avaient guère que cent soixante chevaux, et deux fois autant de fantassins, se laissèrent surprendre. Ils avaient obtenu avec beaucoup de peine, de Montmorency, la permission d'aller à la recherche des aventures, dans l'espoir d'enlever quelque détachement de l'ennemi; ce furent eux au contraire qui furent enveloppés et faits prisonniers après un combat acharné [3].

Pendant la marche de l'armée impériale, les vivres qu'elle avait

[1] Pauli Jovii Histor., l. XXOV, p. 313.
[2] *Ibid.*, p. 314.
[3] Guill. du Bellay. l. VII, t. XIX, p. 393. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 314. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 188. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 673.

trouvés dans les cachettes des paysans avaient suffi à sa subsistance. En même temps la flotte impériale, commandée par André Doria, était maîtresse de la mer; elle s'était emparée du port de Toulon, et elle y apportait tout le blé et le biscuit dont les troupes pouvaient avoir besoin. Doria avait annoncé qu'il croyait pouvoir faire entrer des galères dans le lit du Rhône, et qu'une fois maître des deux rives de ce fleuve, non-seulement il lui serait facile de faire passer des blés de Languedoc en Provence, mais qu'il ouvrirait à l'Empereur une communication avec les provinces plus rapprochées de l'Espagne [1]. Mais lorsque l'Empereur fut parvenu à Aix, où il entra sans éprouver aucune résistance, il commença de ressentir les privations sur lesquelles Montmorency avait compté pour ruiner son armée. Les Français n'avaient entrepris de défendre, sur toute la côte de Provence, que les villes de Marseille et d'Arles. Barbezieux occupait la première avec trois cent cinquante lances et cinq à six mille hommes de pied; Chandenier, lieutenant de Montmorency en Languedoc, devait se jeter dans la seconde, dès que l'ennemi s'en approcherait [2].

C'était donc de Toulon que les impériaux devaient tirer leurs vivres, et la distance était assez grande pour exposer leurs convois à de fréquents retards; d'autant plus que les paysans affamés, réduits au désespoir, et réfugiés dans les bois, se jetaient sur ces convois dès qu'ils entrevoyaient quelque chance pour s'en emparer. Bientôt l'armée commença à manquer de pain. On trouvait bien encore une quantité suffisante de blé, mais les moulins et les fours étaient détruits; on ne réussissait point à convertir le grain en farine, et les soldats, les Allemands surtout, se jetaient avec avidité sur les fruits, les figues, les raisins mal mûrs, dont les campagnes leur offraient une grande abondance. Bientôt cette nourriture causa des dyssenteries qui devinrent contagieuses; et plus du quart de l'armée fut en peu de jours hors de service [3].

Charles prétendait faire revivre les droits de l'Empire sur les royaumes d'Arles et de Provence, aussi avait-il compté prendre possession d'Aix, comme de la capitale de ces royaumes. Mais l'archevêque et tout le clergé, le parlement, la chambre des comptes et tous les gentilshommes de la province en étaient partis. Il les fit sommer de revenir, et comme

[1] Guill. du Bellay, l. VII. t. XX, p. 21. — Pauli Jovii. l. XXXV, p. 513.
[2] *Ibid.*, t. XIX, p. 374 et 595.
[3] Pauli Jovii Histor., l. XXXV, p. 517. — Belcarii, l. XXI, p. 679.

aucun d'eux n'obéit, il abandonna leurs biens au pillage. Il fallut enfin renoncer à une inauguration à laquelle les représentants du pays n'auraient pas assisté. Le 13 septembre seulement, après son départ, il donna l'ordre de brûler le Palais de Justice ; on assure que ce fut à la sollicitation du duc de Savoie, qui suivait le camp impérial, et qui demandait vengeance des dommages que les Français lui avaient fait éprouver en Piémont [1].

Les moulins du village d'Auriol, à moitié chemin entre Aix et Marseille, n'avaient pu être détruits avant que les impériaux s'en emparassent. Ils fournissaient seuls des farines à la maison de Charles, et à l'infanterie espagnole, car celle-ci avait trouvé des blés en grande abondance, et n'éprouvait de difficultés que pour les moudre. Blaise de Montluc entreprit d'arriver, le 15 août, à Auriol, au travers des montagnes, avec environ cent vingt hommes qu'il avait choisis comme les plus braves et les plus dispos sur toute la garnison de Marseille : il fit occuper par une partie de sa troupe la porte de la bourgade, tandis qu'avec l'autre il détruisait les moulins, et il accomplit son œuvre avec tant de diligence que, quoique entouré d'ennemis fort supérieurs en nombre, il leur déroba sa marche à son retour, comme il avait fait en venant, et il entra dans Marseille sans avoir presque perdu de soldats [2]. Le même jour, l'Empereur ayant fait une forte reconnaissance jusqu'aux portes de Marseille, annonça qu'il allait assiéger cette ville. En même temps le marquis de Guasto avait reconnu également celle d'Arles. Il semble que Charles comptait sur quelques traîtres qui lui avaient promis de lui livrer Marseille, et que c'est à leurs négociations qu'on doit attribuer l'hésitation et la lenteur qu'on peut lui imputer. Cependant le 25 août, un convoi considérable qui lui arrivait de Toulon, attaqué par les paysans embusqués, fut pillé, et toutes les bêtes de somme furent tuées [3]. D'autre part, André Doria lui fit dire qu'il était nécessaire que sa flotte se portât en diligence devant Gênes, car une armée italienne levée avec l'argent de la France, et conduite par le comte Guido Rangone, était entrée en Ligurie et s'efforçait d'y soulever le parti français [4]. Pour surcroît de malheur, le capitaine en qui

[1] Bouche. Hist. de Provence, t. II, l. X, p. 584. — Nostradamus, Hist. de Provence, p. VII, p. 765.

[2] Mémoires de Blaise de Montluc, t. XXII, p. 95.

[3] Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. X, p. 589.

[4] Pauli Jovii Hist., l. XXXV, p. 318.

Charles avait le plus de confiance, Antonio de Leyva, mourut le 10 septembre, de l'épidémie qui ravageait son armée, et en mourant il supplia son maître de se désister d'une entreprise dans laquelle il ne pouvait plus attendre de succès [1].

Pendant tout ce temps, l'armée française se rassemblait à Avignon, mais elle y demeurait à peu près immobile. Le grand maître, Anne de Montmorency, avait laissé le roi, le 20 juillet, à Lyon; il était entré dans Avignon, dont la Vieilleville s'était emparé par surprise, en se rendant maître de la personne du vice-légat, qu'il avait renversé sous ses pieds dans une conférence amicale qu'il lui avait demandée sous la foi de sa parole [2]. Montmorency avait fait choix, pour y tracer un camp retranché, d'un emplacement un peu au midi de cette ville, au confluent de la Durance avec le Rhône [3]. C'est là que le roi lui faisait passer de Lyon toutes les troupes étrangères qu'il réussissait à lever : Montmorency semblait ne mettre aucune confiance dans les légions françaises formées deux ans auparavant; il disait lui-même : « Notre » principale force, s'il faut venir au combat à la main, gît aussi bien » que la sienne (celle de l'Empereur) en gens de Langue tudesque [4]. » En effet, malgré les ordres des magistrats des cantons suisses, les embaucheurs français avaient réussi à en tirer seize mille hommes qui étaient sortis à la dérobée de leur pays, et le duc Ulrich de Wurtemberg avait, de la même manière, attiré du reste de l'Allemagne, dans son duché, huit mille landsknechts, qu'il avait amenés en France. Mais, quoique ces forces commençassent à devenir imposantes, Montmorency persistait dans sa détermination de ne point combattre, de laisser la famine et la maladie faire seules la guerre à l'Empereur. Il fortifiait son camp avec soin et le pourvoyait abondamment de vivres à l'aide de la navigation du Rhône; il y maintenait une excellente police, et il répétait à ceux qui lui parlaient de la détresse de l'armée impériale, qu'il fallait faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit. Beaucaire assure que ce général, se défiant de son talent militaire, ne voulut pas laisser gagner à d'autres des palmes qu'il se sentait lui-même incapable de cueillir [5].

[1] Bouche, Hist. de Provence, t. X, p. 589. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 320.
[2] Mém. de la Vieilleville, t. XXVIII, c. 14 et 15, p. 159.
[3] Guill. du Bellay, t. XIX, l. VIII, p. 411.
[4] *Ibid.*, p. 364.
[5] Fr. Belcarii, l. XXI, p. 681. — Guill. du Bellay, t. XX, p. 5.

Charles ne pouvait compter sur cette longanimité, qui ne lui paraissait pas dans le caractère national : la mortalité était devenue effrayante dans son camp ; on portait de vingt à vingt-cinq mille le nombre des hommes hors de service. Il apprenait qu'il arrivait sans cesse au roi de nouvelles bandes ou de landsknechts ou de Suisses [1]. Bientôt il sut que le jeune prince qui depuis fut Henri II avait obtenu de son père la permission de venir au camp, dans l'espérance d'une bataille, et qu'il pressait de tout son crédrit Montmorency d'attaquer les impériaux[2]. Enfin il apprit que le roi lui-même, qui rassemblait une armée de réserve à Valence, avait quitté cette ville pour Avignon, probablement avec l'intention de venir enfin lui porter les derniers coups : ces avis venaient de lui parvenir, quand il reçut les conseils d'Antonio de Leyva mourant [3]. Il ne voulut pas attendre davantage. Le lundi 11 septembre, il repartit d'Aix : il suivit la même route de Tretz, Saint-Maximin et Brignolles, qu'il avait prise à son entrée en France, et le 25 septembre il repassa le Var, à Saint-Laurent, avec son armée découragée et réduite de moitié, précisément deux mois après le jour où il l'avait passé pour entrer en Provence [4]. Comme ses troupes défilaient au pied d'une tour du village du Muy, qu'on croyait déserte, de malheureux paysans provençaux qui s'y étaient retirés firent feu tous en même temps sur un capitaine, que, d'après son brillant équipage, ils jugèrent être l'Empereur. C'était Garcilasso de la Vega, le plus harmonieux des poëtes espagnols, et le restaurateur de la poésie lyrique en Espagne. Il fut mortellement blessé, et transporté à Nice, où il mourut peu de semaines après. La tour fut prise cependant, et, d'après les ordres de l'Empereur, tous ses défenseurs furent pendus [5].

Durant cette retraite, les impériaux s'étonnaient de n'être pas attaqués par l'armée française : il aurait été facile de leur enlever tous leurs bagages, peut-être de détruire absolument leur armée ; Montmorency ne voulut jamais consentir à en courir la chance. Charles-Quint, arrivé à Nice sans être suivi par l'ennemi, dirigea de là son armée vers

[1] Guill. du Bellay, t. XX, l. VII, p. 6.

[2] *Ibid.*, p. 61.

[3] Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 87.

[4] *Ibid.*, p. 90. — Bouche, Hist. de Provence, l. X p. 589. — Ferreras, t. XIII. p. 226.

[5] Pauli Jovii Histor., l. XXXV, p. 321. — Bouterweck Geschichte der Span. Poesie, t. III, p. 177. — Bouche, l. X, p. 582. — Guill. du Bellay, t. XX, p. 16. — Belcarii, l. XXI, p. 679.

le Piémont, et s'embarqua lui-même pour Gênes; c'est là qu'il prononça, le 3 novembre, sur les prétentions opposées des princes ses alliés à la succession de Montferrat. Le marquis de Saluces croyait y avoir acquis des droits par la trahison dont il venait de se rendre coupable, et le duc de Savoie par la perte de tous ses États pour la cause impériale. Charles V consulta la justice plutôt que de telles considérations, et se décida en faveur de Frédéric de Gonzaga, marquis de Mantone. Il nomma le marquis de Guasto capitaine général du Milanais pour remplacer Antonio de Leyva, et, le 15 novembre, il fit voile pour l'Espagne sur les galères d'André Doria [1].

Pendant que Charles V faisait la guerre en Provence, les hostilités avaient été continuées en Italie : Annebault et de Burie commandaient à Curin, et Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, avait eu commission de les resserrer dans cette place, avec un détachement de l'armée impériale : cependant les Français, loin de s'y tenir enfermés, poussaient leurs expéditions jusqu'à huit ou dix milles de distance, et enlevaient successivement les magasins des impériaux [2]. En même temps le comte Guido Rangone avait levé à la Mirandole une armée tout italienne, de onze mille fantassins et huit cents chevaux, avec l'argent qui lui avait été transmis de France. La Mirandole et Concordia étaient deux très forts châteaux situés au nord de Modène, qui, pendant plusieurs siècles, avaient appartenu à la famille des Pichi, illustrée à la fin du siècle précédent par Jean Pic de la Mirandole, l'homme le plus savant de l'Italie. Un petit neveu de celui-ci, Galeotto II, s'était emparé, le 15 octobre 1533, de la Mirandole; il avait tué son oncle et son cousin aux pieds du crucifix, enfermé tous ses autres parents dans d'horribles cachots, et invoqué la protection de la France, que François Ier n'hésita pas à lui accorder. Dès lors la Mirandole et Concordia étaient demeurées deux places d'armes françaises, où les Italiens qui cherchaient du service venaient s'enrôler [3]. Rangone partit le 20 août de ce petit État, avec l'armée qu'il y avait rassemblée; il passa sous les murs de Parme et de Plaisance; le 28 août, il entra dans les faubourgs de Tortone, et le 30 il arriva sous les murs de Gênes, dans la vallée de Bisagnio. Il tenta de surprendre de nuit cette ville par

[1] Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 304. — Robertson's Charles the Vth., b. VI p. 140.
[2] Guill. du Bellay, t. XIX, l. VII, p. 432.
[3] Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 283.

escalade; mais n'ayant pu y réussir, il traversa de nouveau les Apennins, et le 5 septembre il arriva devant Turin. A son approche, les généraux impériaux s'écartèrent de cette ville, qu'ils avaient voulu assiéger [1].

Dans le même temps, la France avait été attaquée du côté de la Picardie par le comte de Nassau, qui commandait dans les Pays-Bas. Après s'être emparé de Bray-sur-Somme, il s'était approché de Guise. Le duc de Vendôme n'ayant pas cru pouvoir défendre la ville, avait ordonné à la garnison de se retirer dans le château; mais celle-ci, avant d'avoir achevé ses préparatifs de défense, fut attaquée brusquement; en sorte qu'elle se soumit à une capitulation honteuse [2]. Nassau s'avança ensuite vers Péronne, dont il entreprit le siége le 12 août. Son armée comptait seulement mille chevaux et neuf enseignes de gens de pied, ou un peu plus de quatre mille hommes [3]; mais bientôt il reçut des renforts considérables. Le maréchal de Fleuranges s'était enfermé dans la ville avec cent cinquante lances et deux mille fantassins : l'enceinte des murailles était mauvaise, l'approvisionnement de vivres insuffisant, et celui de poudre presque épuisé. L'artillerie du comte de Nassau ouvrit bientôt de larges brèches aux murailles; en même temps il fit pousser la mine sous la vieille tour de Péronne, célèbre par la captivité de Charles le Simple et par celle de Louis XI; elle fut plus qu'à moitié renversée par une explosion, et le comte de Dammartin, qui partageait avec Fleuranges les soins de la défense, fut enseveli sous ses ruines. Le courage des assiégés ne se démentit point cependant; le duc de Guise parvint à faire entrer dans la ville quatre cents arquebusiers, dont chacun portait au cou un sac contenant dix livres de poudre : Nassau s'aperçut bientôt que les feux de ses adversaires s'étaient ranimés, et le lundi matin 11 septembre, le jour même où Charles-Quint commençait sa retraite, son lieutenant en Picardie retira ses canons de leurs batteries, et leva le siége de Péronne [4].

Ainsi se terminait d'une manière avantageuse pour la France une campagne commencée sous les auspices les plus défavorables. Encore que

[1] Guill. du Bellay. t. XIX, l. VII, p. 430, et Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 127-139. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 318.
[2] *Ibid.*, l. VII, p. 417.
[3] Mart. du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 97.
[4] *Ibid.*. t. XX, l. VIII, p. 93-114. — Fr. Belcarii, l. XXI, p. 682. — Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 191. — Pauli Jovii, l. XXXV, p. 322.

le roi se fût trouvé sans armée au moment où il était attaqué de tous les côtés par les forces les plus formidables que son rival eût jamais rassemblées contre lui, il les avait toutes également repoussées, et l'armée principale de l'Empereur était tellement désorganisée, qu'on ne pouvait en attendre des efforts bien vigoureux l'année suivante. Mais la même époque avait été marquée pour le roi par une amère douleur. François Ier avait trois fils, dont l'aîné, nommé François comme lui, était alors âgé de dix-huit ans. C'était celui dont on avait conçu les plus hautes espérances. Il s'était attaché avec zèle à l'étude, et ses connaissances étaient déjà étendues [1]. Malheureusement il fut détourné de ses progrès par la galanterie. Ses amours pour la demoiselle de l'Estrange, cousine germaine de Brantôme, avaient attiré l'attention ; et l'on voyait sa santé décliner, affaiblie par l'excès des plaisirs. Lorsque, pendant la campagne de Provence, le roi descendit le Rhône, de Lyon à Valence, pour se rapprocher de Montmorency, il s'arrêta à Tournon. Là le jeune prince s'engagea dans une partie de paume, à l'ardeur du soleil, dans un des jours les plus chauds de l'été ; il s'y échauffa excessivement, et se fit donner de l'eau glacée ; cette boisson lui causa immédiatement une fluxion de poitrine. Il dut s'arrêter à Tournon, tandis que son père continuait son voyage, et il mourut le quatrième jour ; c'était le 10 août. Les circonstances de cette mort l'expliquaient fort naturellement. Mais dans l'état de danger où se trouvait la France, les esprits étaient disposés au soupçon et à la haine, et François, plus qu'un autre, ne savait pas se soumettre à sa destinée ; tout malheur lui inspirait le désir de se venger. Il accusa l'Empereur ; il soupçonna celui-ci d'avoir voulu faire périr à la fois ses trois fils et lui-même, et croyant à un empoisonnement, il chercha un empoisonneur : ses soupçons se portèrent sur le comte Sébastien Montecuculi de Ferrara, échanson de son fils et celui qui lui avait présenté le vase d'eau fraîche. Ce malheureux, qui était d'une constitution faible et nerveuse [2], fut aussitôt arrêté, conduit à Lyon, et soumis à la torture. On prétendit avoir trouvé, parmi ses effets, un livre sur la nature des poisons, on poussa les tourments qu'on lui infligeait jusqu'au point où, ne pouvant plus supporter, il avoua tout ce qu'on lui suggérait. Il confessa qu'il avait été gagné par Antonio de Leyva, par Ferdinand de Gonzaga, par des suggestions indirectes de l'Empereur lui-même, pour empoisonner

[1] Pauli Jovii Histor., l. XXXI, p. 225. — Brantôme, Éloges, t. II, p. 259.
[2] Alessandro Sardi, contemporain, cité par Muratori, Annali, p. 303.

François Ier et ses trois fils. Un arrêt atroce du grand conseil, rendu à Lyon le 7 octobre 1536, le condamna à être écartelé. Le roi voulut repaître ses yeux de ce supplice ; il y assista avec les princes du sang, les prélats, les ambassadeurs étrangers et tous les seigneurs qui se trouvaient alors à Lyon. Dans des lettres qu'il adressa aux princes protestants de l'Allemagne, il accusa expressément les auteurs de ce crime. Cependant, soit qu'il fût ébranlé par l'indignation avec laquelle l'Empereur et Ferdinand de Gonzaga repoussèrent un tel soupçon, soit que sa colère étant apaisée, il jugeât plus sainement des vraisemblances, il cessa bientôt de croire à ce complot, car il fit supprimer du procès toutes les charges qui concernaient les lieutenants impériaux. Dans les procédures qu'il fit instruire peu après contre Charles-Quint, comme s'étant rendu coupable de félonie, il ne mentionna point cette tentative d'empoisonnement parmi les délits dont il le chargeait ; et bientôt après, lorsqu'une trêve fut conclue entre eux, et que Charles-Quint vint en France, il lui offrit ses deux autres fils comme otages [1].

Après la retraite de l'Empereur, le roi alla visiter Arles et Marseille; il confirma les priviléges de ces deux villes ; mais il ne voulut pas se rendre à Aix, pour ne pas voir de ses propres yeux la désolation de cette ville ; par la même raison il repartit pour Lyon, puis pour Amboise, Blois et Paris, avant l'assemblée des états de Provence, qui furent convoqués à Marseille, pour le mois de février 1537. Dans ces états il fut unanimement résolu « que très-humbles remontrances seroient » faites à Sa Majesté qu'il lui plût de vouloir soulager la province de » partie de ses charges, pour lui donner loisir de respirer et de recou- » vrer un peu de forces. » Le roi, qui avait sacrifié cette province pour le salut de toute la France, répondit : « Combien que notre » vouloir et intention soit avoir égard aux ruines et pertes que vous » avez souffertes, et vous soulager au payement des tailles, et à tous » autres endroits qui nous seront possibles, toutefois, au moyen des » grands et urgents affaires que nous avons pour la défense de notre » royaume, il n'est possible pour cette heure satisfaire à notredit » vouloir. » En sorte que toutes les taxes continuèrent à être perçues avec la même rigueur dans cette province que l'armée française avait

[1] Guill. du Bellay, t. XIX. l. VII, p. 420-428.—Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 140 ; et observations, t. XX, p. 450. — Pauli Jovii, t. XXXV, p. 317. — Fr. Belcarii, t. XXI, p. 677. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 189. — Jo. Sleidani, t. X, f. 167, verso. — Gaillard, t. IV, p. 443-464.

dévastée au lieu de la défendre [1]. Seulement le roi accorda quelque argent pour rebâtir le palais de justice à Aix.

Comme François retournait à Paris, il rencontra à Saint-Saphorin le jeune roi d'Écosse Jacques V, qui venait auprès de lui pour lui demander sa fille en mariage. On annonça aussitôt à la cour, que ce prince, alors âgé de vingt-quatre ans, ayant appris les dangers que courait la France, enflammé d'une ardeur chevaleresque, était accouru pour les partager, et qu'il avait laissé dans les ports de son royaume une armée de seize mille hommes, toute prête à voler au secours de François Ier. Cette fable a été conservée par les historiens français [2]. Ceux d'Écosse expliquent d'une manière moins romanesque un voyage qui eut de graves conséquences. Quand Jacques V parvint à sa majorité, comme il eut à lutter, dans un pays divisé par des factions, contre la famille puissante des Hamilton, qui comptait recueillir la couronne s'il mourait sans enfants, il prit à tâche d'humilier la noblesse à l'aide du clergé, et de supprimer le levain de la réformation, qui commençait à se répandre.

Nonobstant cette situation orageuse, il paraissait appelé à exercer la plus grande influence sur l'Angleterre. Les mêmes tempêtes menaçaient ce royaume; Henri VIII, malgré son despotisme, était mal affermi sur son trône. Il n'avait consulté que ses seuls caprices, il avait mécontenté tous les partis; il persécutait les protestants comme les catholiques, parce qu'il jugeait hérétiques tous ceux qui s'éloignaient de son opinion particulière. Après avoir troublé l'Église et l'Europe pour se divorcer d'avec Catherine d'Aragon et épouser Anne Boleyn, il n'eut pas plus tôt obtenu l'objet de ses désirs qu'il s'en dégoûta. Sa première femme Catherine était morte le 8 janvier 1536, et déjà il ne voulait plus de la seconde. Ayant accusé Anne Boleyn d'adultère, il lui fit trancher la tête le 19 mai, et le 20 mai il épousa Jeanne Seymour, une de ses dames d'honneur, dont il était devenu amoureux; il fit en même temps déclarer bâtardes par le parlement les deux filles qu'il avait eues de ses deux premières femmes [3].

François Ier, Charles V et Henri VIII paraissaient sentir également que l'alliance qu'ils feraient contracter à Jacques V, et la femme qu'ils

[1] Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 590, 591.
[2] Martin du Bellay, l. VIII, p. 143. — Belcarii, l. XXI, p. 283.
[3] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 370, 376-381. — Mackintosh, t. II, c. 7, p. 190.

lui feraient épouser, décideraient des révolutions de l'Angleterre. Jacques commandait à une nation vaillante toujours désireuse d'attaquer ses opulents voisins du sud, dans l'espoir de s'enrichir. D'après l'équilibre des partis en Angleterre, on jugeait que celui auquel l'Écosse s'attacherait devrait triompher. Depuis la mort de Catherine, Charles V avait fait des avances à Henri VIII ; aucun obstacle ne s'opposait plus, disait-il, au retour de leur ancienne amitié, et il s'empresserait d'en renouer les liens. Toutefois, si ces avances n'étaient pas acceptées, Charles se réservait les moyens de se faire craindre par Henri, et il offrait à Jacques le choix entre trois de ses nièces, dont l'une était cette même Marie, fille de Catherine d'Aragon, que son père avait fait déclarer bâtarde, mais à laquelle Charles V promettait de faire obtenir la couronne d'Angleterre. De son côté, Henri VIII offrait aussi cette Marie sa fille en mariage à Jacques V, mais comme gage d'une alliance avec lui, non avec l'Empereur. Il y attachait la condition que Jacques se déclarerait comme lui chef de l'Église, et s'emparerait des biens ecclésiastiques; pour prix de cette adhésion à son système, il promettait de lui inféoder le duché d'York, et de lui laisser des chances éventuelles à la couronne [1]. La France enfin, qui s'apercevait qu'elle n'avait plus le même crédit sur Henri VIII, et qui était instruite des avances faites par l'Empereur à ce monarque, voulait se trouver en mesure de lui inspirer au besoin de la crainte, et renouer pour cela ses liens antiques et héréditaires avec l'Écosse. François Ier offrit en conséquence à Jacques V Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme.

Le roi d'Écosse, qui accordait aux évêques toute sa confiance, ne voulait pas du mariage proposé par le roi d'Angleterre, par aversion pour le schisme de Henri VIII. Jacques, fatigué des intrigues de sa cour, se défiant des Hamilton, qui voulaient l'empêcher de se marier, et entraîné par son goût pour les aventures, partit tout à coup de Leith, le 26 juillet 1536, presque sans suite, sans annoncer ses projets à personne, et résolu à choisir lui-même son épouse. Une tempête violente l'ayant accueilli sur mer, le força de revenir en Écosse ; il en repartit le 1er septembre, et le 10 il aborda à Dieppe. Il alla voir aussitôt à Vendôme, sans se faire connaître, la princesse qui lui avait été offerte : elle ne lui plut pas; et avant de voir aussi celles que lui offrait l'Empereur, il vint à la rencontre de François Ier, qui revenait d'Avignon, et

[1] Buchanani Rerum Scoticar, l. XIV, p. 468.—Robertson's History of Scotland, b. I, p 45.

lui demanda sa fille aînée, Madeleine, alors âgée de dix-sept ans. Cette princesse était atteinte d'une maladie de poitrine, qui semblait la rendre plus intéressante encore aux yeux de Jacques. Buchanan assure qu'ils s'aimaient avant de se voir, et que leurs yeux confirmèrent bientôt un attachement déjà formé par des messages mutuels; en sorte que François fut obligé de céder aux vœux de l'un et de l'autre. Leur mariage fut célébré le 1er janvier 1537 [1], non sans exciter le ressentiment et la défiance du roi d'Angleterre. Les deux époux, après avoir passé quelque temps en France dans les fêtes, repartirent pour l'Écosse, accompagnés par une flotte française. Ils y abordèrent le 28 mai; mais la maladie de Madeleine fit des progrès rapides dans ce climat inconstant, et elle expira le 7 juillet. La douleur et les regrets de la cour et du peuple furent extrêmes; le clergé ne les partagea pas, il redoutait dans la princesse française une élève de la reine de Navarre, trop indulgente pour les protestants : il pressa Jacques V de se remarier au plus tôt, et le roi montra plus d'empressement à lui complaire qu'on ne l'avait attendu. « Il envoya, dit Buchanan, le cardinal David Beatoun » et Robert Maxwell comme ambassadeurs en France, pour y demander » Marie de Guise, veuve du duc de Longueville; car, prévoyant déjà » la mort de sa femme, il avoit d'avance jetée les yeux sur elle pour » la remplacer [2]. » Toutefois Marie de Guise n'arriva en Écosse que le 14 juin 1538; elle fut immédiatement mariée au jeune roi [3].

Pendant toute la campagne de Provence, Jean Guidiccione, évêque de Fossombrone, et François Guicciardini l'historien, qui se trouvaient au camp de l'Empereur comme légats du pape, n'avaient cessé de correspondre avec le cardinal Trivulzio, légat auprès du roi, et avec le grand maître Montmorency, pour s'efforcer de rétablir la paix. Paul III avait repoussé toutes les avances de l'Empereur, qui avait voulu l'engager à s'allier avec lui [4]. Il avait déclaré que, comme père commun des fidèles, son devoir était de s'abstenir d'entrer dans ces débats, afin d'être toujours prêt à remplir l'office de médiateur. Les bases sur lesquelles il cherchait à rétablir la paix étaient les mêmes que celles qui avaient été discutées à Rome; il s'agissait toujours de faire accorder par l'Empereur au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, et de

[1] Le contrat signé à Blois, le 26 novembre 1536. Traités de Paix, t. II, p. 802.
[2] Buchanani Hist. rer. Scoticar, t. XIV, p. 470-471.
[3] *Ibid.*, p. 472.
[4] Guill. du Bellay, t. XX, l. VII, p. 11. — Belcarii, l. XXI, p. 678.

faire restituer par la France au duc de Savoie tous ses États envahis. Malgré l'animosité des deux monarques, les négociateurs avaient paru plusieurs fois bien près de s'entendre, mais les événements de la guerre relevaient ou rabaissaient tour à tour les prétentions de l'un et de l'autre [1]. Paul III avait donné en même temps une autre preuve de son esprit conciliant, en faisant, pour la paix de l'Église, ce que son prédécesseur avait toujours refusé. Par sa bulle du 12 juin 1536, il avait convoqué un concile œcuménique à Mantoue. Les prélats de toute la chrétienté devaient s'y assembler le 27 mai de l'année suivante [2]. Mais ses efforts pour remettre la paix dans l'Église avaient eu moins de succès encore que ceux qui avaient pour objet de concilier les deux puissances belligérantes. Les protestants avaient déclaré que, comme les prélats catholiques étaient seuls appelés à siéger au concile, ils ne les reconnaissaient pas pour juges, et ne leur soumettraient pas leur cause; le roi de France avait répondu que l'Italie n'était point un pays neutre où ses sujets pussent se rendre avec sûreté; le roi d'Angleterre, qu'il ne reconnaissait point au pape le droit de convoquer l'église universelle; le duc de Mantoue lui-même enfin avait résisté, en disant qu'il ne pouvait recevoir une si grande multitude d'hommes dans ses États sans une garnison suffisante pour maintenir en même temps leur sécurité et sa souveraineté; qu'il n'était pas assez riche pour la payer, qu'il ne voulait cependant la laisser commander à personne qu'à lui-même; qu'il n'entendait pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui résideraient dans ses États, même les plus hauts prélats, pût se soustraire à la juridiction de ses tribunaux. Le pape, rebuté par toutes ces difficultés, retira la bulle qu'il avait publiée [3].

Les mauvais succès des négociations pour la paix de l'Église, et les désastres de l'armée impériale, inspirèrent à François l'envie d'humilier son rival, en le citant à comparaître devant ses tribunaux. Le 15 janvier 1537, le roi se rendit à dix heures au parlement, pour y tenir son lit de justice. Il avait à sa suite le roi d'Écosse, le roi de Navarre, le dauphin et un grand nombre de princes et de seigneurs. Le premier huissier, se présentant alors pour appeler les causes, commença aussi : « Plaise au roi notre souverain seigneur donner audience à son » procureur général, demandeur, en matière de commise et réversion

[1] Lettere de' Principi, t. III. fol. 37 à 50.
[2] Frà Paolo, Storia del Concilio di Trento, l. I, p. 81.
[3] *Ibidi.*, p. 85.

» de fief, contre Charles d'Autriche, détenteur des comtés de Flandre » et d'Artois, et d'autres terres et seigneuries, défendeur en dite ma- » tière. » Jacques Cappel, premier avocat du roi, se jeta alors à genoux, et commença un plaidoyer qu'il nous apprend lui-même que le chancelier lui avait donné l'ordre, peu de jours auparavant, de préparer contre l'Empereur [1]. Il cherchait à y établir que ce monarque était toujours vassal de la couronne pour ces deux provinces, qui, avant le traité de Madrid, faisaient indubitablement partie de la monarchie; qu'il s'était rendu coupable de félonie, en faisant la guerre à son seigneur; que, par un juste châtiment, les terres qu'il tenait de la couronne devaient être confisquées sur lui. Lorsqu'il eut fini, le chancelier recueillit les voix, commençant par les trois rois, le dauphin, les princes et les seigneurs, et arrivant enfin aux conseillers au parlement, après quoi il prononça que Charles serait cité à répondre par un seul édit péremptoire, et que, par provision, tous ses vassaux et sujets, dans les terres anciennement dépendantes de la couronne, seraient déliés de leur serment de fidélité, et obligés désormais à n'obéir qu'au roi seul [2]. Peut-être François, par cette séance d'apparat, crut-il avoir obtenu un triomphe sur son rival : on ne voit pas cependant qu'elle pût avoir d'autre effet que de décréditer la justice dans ses propres tribunaux, et de montrer que les juges qui prononçaient à genoux sous ses yeux ce qu'il leur suggérait, sans ordonner d'instruction, sans permettre de défense, ne se croyaient pas tenus, même dans les occasions les plus graves, aux lois de la justice et de la conscience, non plus qu'à l'observation des formes.

Avec le printemps la guerre recommença, et la France fit des efforts dispendieux pour mettre sur pied ses armées; mais le roi apporta dans leur conduite un manque de suite, comme d'intelligence et d'ensemble dans leur direction, qui rendait impossible tout résultat avantageux, en répandant inutilement beaucoup de sang, et en augmentant la misère des peuples. Le roi, à la mi-carême, vint se mettre à la tête de la nombreuse armée qu'il avait rassemblée en Picardie, avec l'intention de porter la guerre dans les Pays-Bas. Les comtes de Rœux et de Bures avaient été chargés par l'Empereur de garder cette frontière [3]. Le grand

[1] Mémoires de Ribier, t. I. p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 14. — Mart. du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 153.
[3] Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 157. — Belcarii, l. XXII, p. 684. — Gaillard, t. V, c. 10, p. 21.

maître, Anne de Montmorency, qui avait alors tout crédit sur le roi, l'accompagnait avec le titre de lieutenant général. Ils attaquèrent Hesdin, qui, après avoir soutenu vaillamment un assaut, se rendit à composition plutôt que de se hasarder à en essuyer un second [1]. Le roi occupa ensuite Saint-Pol, qui jusqu'alors avait joui d'une sorte de neutralité, sous la double sauvegarde de la France et de l'Empire. Il entreprit de faire fortifier cette ville par un ingénieur italien, qui promit de la mettre en trois semaines à l'abri de toute attaque. Peu après il prit d'assaut Saint Venant, et il souffrit que tous les habitants fussent passés au fil de l'épée [2]. Après quoi il abandonna de nouveau cette place. Pendant ce temps, un convoi français avait été surpris le 1er mai par les impériaux auprès de Lilliers, mais il fut recouvré au bout de quelques heures par le courage et la promptitude de Martin du Bellay. Ce fut le terme des victoires des Français dans cette campagne. Dès le 3 mai, le roi fit mettre le feu à toutes les places qu'il occupait, et licencia son armée, se reposant, pour couvrir cette frontière, sur la place de Saint-Pol, dans laquelle il mit une grosse garnison, encore que ses fortifications ne fussent nullement terminées ou près de l'être [3].

On a peine à comprendre pour quel motif le roi, après avoir fait les frais d'un armement considérable, et avoir encouragé ses troupes par un premier succès, mais en même temps après avoir attiré l'attention de l'ennemi sur cette frontière, et l'avoir engagé aussi à y rassembler ses forces, l'abandonna sans avoir pourvu à sa sûreté au moment le plus propre à commencer la campagne. Était-ce l'argent qui lui manquait, parce qu'il ne calculait jamais au juste celui qu'il serait appelé à dépenser? Était-ce sa légèreté habituelle et son amour du plaisir qui le rappelaient à la cour et au milieu de ses femmes? Était-ce enfin un motif plus politique, mais tout aussi honteux, l'engagement que son envoyé la Forêt venait de prendre avec Soliman? Cet envoyé avait en effet signé un traité secret avec les Turcs pour l'attaque et la conquête de l'Italie. Le roi corsaire Barberousse devait prendre en Épire, et transporter dans la Pouille, une puissante armée de musulmans qui marcheraient sur Naples et sur Rome, tandis que François Ier, à la tête de cinquante mille Français, entrerait en Lombardie. Déjà, l'année pré-

[1] Martin du Bellay l. XX, l. VIII, p. 161. 168.
[2] *Ibid.*, p. 173.
[3] *Ibid.*, p. 180. — Fr. Belcarii. l. XXII, p. 687. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 192.

cédente, le baron de Saint-Blancard avait joint la flotte turque avec douze galères françaises, et l'avait secondée dans ses ravages sur les côtes de la Pouille et de la Sicile [1]. Les places propres à un débarquement avaient été reconnues par lui. Un grand seigneur napolitain, offensé par le vice-roi de Naples, Troilo Caraccioli, avait passé à Constantinople; quatre-vingts galères avaient été mises en construction dans cette ville, pour transporter l'armée qui devait faire disparaître la religion, la civilisation et la liberté de la contrée qui les avait données à l'Europe. Pour exécuter cet odieux traité, François Ier avait promis de marcher immédiatement vers le Midi avec son armée. Il attendit cependant l'automne, dans la mollesse oisive de sa cour, avant de se remettre en mouvement [2].

Le licenciement de l'armée royale en Picardie eut les conséquences qu'on devrait naturellement en attendre. Avant la fin de mai, les comtes de Rœux et de Bures, lieutenants généraux de l'Empereur, eurent assemblé une forte armée à Lens en Artois. Le second vint le 8 juin reconnaître Saint-Pol, et il trouva que, malgré les travaux continués depuis le départ du roi, la place n'était point encore en état de défense. Cependant la nombreuse garnison qui l'occupait ne voulut pas l'évacuer. Elle attendit l'assaut, qui fut donné le 13 juin. La résistance fut vigoureuse, mais la place était ouverte de tant de côtés que les impériaux y pénétrèrent enfin, et massacrèrent tout ce qu'ils trouvèrent. « Il y mourut de toutes gens, dit Martin du Bellay, tant de » gens de guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq » cents personnes, et ne fut pardonné ni à femmes, religieuses ni en- » fants; car vous savez de quelle gracieuseté usent les landsknechts » quand ils sont victorieux. Même le capitaine Martin du Bellay (c'est » lui-même qui parle), depuis avoir été pris et amené dehors par la » brèche, pour le sauver, faillit à être tué deux ou trois fois des Clé- » vois, et l'eût été sans le seigneur Dichstein, qui l'accompagna jusqu'à » la tente du comte de Bures, son père [3]. » Il fut ensuite mis à rançon pour 3,000 écus. L'armée impériale, alors forte de vingt-deux mille hommes, vint attaquer Montreuil, qui se rendit à composition, puis Térouanne, qui tint assez longtemps pour donner à Montmorency et au jeune Henri, nouveau dauphin, le temps de rassembler une

[1] Paolo Paruta, Hist. Veneta. l. VIII, p. 615.
[2] Fr. Belcarii. l. XXII. p. 685. — Pauli Jovii. Histor., l. XXXVI, p. 528.
[3] Martin du Bellay. l. VIII, p. 205.

armée à Amiens. On assurait qu'il s'y trouvait seize cents lances, deux mille chevau-légers, douze mille Allemands et quatorze mille Français. Elle était donc en état de reprendre l'offensive : toutefois, Montmorency ne l'eut pas plus tôt amenée à Bommy, à deux lieues de Térouanne, qu'il entra en négociation avec la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et signa avec elle, le 30 juillet, une trêve de dix mois qui comprenait seulement la frontière du nord; après quoi il licencia l'armée qu'il avait rassemblée à si grands frais [1].

La campagne en Piémont ne fut pas conduite avec plus de suite ou de jugement. Les Français, après avoir occupé cette province sans raison et sans provocation, semblaient avoir complétement oublié ce qu'ils voulaient en faire. Le roi avait partagé le commandement entre plusieurs chefs, absolument indépendants les uns des autres. Burie était gourverneur de Turin ; Guaguino Gonzaga, lieutenant général du roi en Italie ; Guido Rangone, capitaine de l'armée qu'il avait levée l'année précédente à la Mirandole. Chacun agissait de son côté sans aucune espèce de concert, et bientôt ils se brouillèrent ouvertement. Burie, profitant de ce que les habitants du Montferrat se voyaient avec regret soumis au duc de Mantoue, se procura des intelligences à Casal, pour se faire livrer cette ville : mais il ne mit pas dans son secret les deux généraux italiens, pour n'avoir pas à partager le butin. Ceux-ci auraient pu aisément faire une diversion pour occuper ailleurs le marquis de Guasto, gouverneur du Milanais, qui était alors à Asti, tandis que Burie était introduit de nuit dans Casal; mais Guasto, qui avait été averti de son côté et qui n'était point surveillé, entra la même nuit dans le château de Casal, tomba sur les Français, qui ne le croyaient pas si près, les mit en déroute et fit Burie prisonnier [2]. Butières le remplaça dans le gouvernement de Turin. Bien loin que ce malheur servît de leçon aux deux autres chefs, il s'abandonnèrent à une telle colère l'un contre l'autre qu'ils se provoquèrent à un combat singulier : des vers satiriques écrits par Pietro Aretino contre Guido Rangone, pour plaire à Guaguino Gonzaga, étaient la cause de leur inimitié [3]. Le marquis de Guasto profita de cette brouillerie pour reconquérir

[1] Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 218 et 461. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 193. — Belcarii, l. XXII, p. 688. — Gaillard, t. V, p. 44. — Traités de Paix, t. II, § 76, p. 207.

[2] *Ibid.*, p. 149. — Gaillard, t. V, p. 47.

[3] *Ibid.*, p. 220.

presque tout le marquisat de Saluces et le rendre au marquis François. Celui-ci, impatient de soumettre Carmagnole, la forteresse la plus importante de ses États, qui restait seule aux mains des Français, vint diriger lui même l'artillerie braquée contre ses remparts. Il y fut tué par un soldat qui ne le connaissait pas; et le droit à cet héritage passa au quatrième frère, Gabriel, évêque d'Aïre, qui le recueillit plus tard; il mourut sans enfants ainsi que ses frères. En même temps le marquisat de Saluces tout entier fut occupé par les impériaux, Carmagnole ayant ouvert ses portes au marquis de Guasto [1].

Pour mettre fin aux rivalités entre les généraux commandant en Piémont, le roi y envoya M. d'Humières, qui arriva le 8 juin à Pignerol; de son côté, le duc Christophe de Wurtemberg s'était engagé à lever une grosse troupe de landsknechts, à la tête de laquelle il entra le 25 juin en Piémont, et fit reculer devant lui le marquis de Guasto [2]. Mais il était dans la destinée du roi de rendre inutiles tous les efforts qu'il faisait, par le défaut d'ensemble et de suite dans ses entreprises. Les hommes étaient arrivés à l'armée, il oublia d'y faire parvenir aussi l'argent. Les bandes italiennes, jalouses de ce qu'au lieu de les payer on avait fait venir à grands frais des landsknechts d'Allemagne, refusèrent de marcher avant qu'on eût acquitté leurs soldes arriérées; à peine avait-on réussi à les satisfaire, après quinze jours d'attente, que la solde des landsknechts fut arriérée à son tour; et comme on n'avait pas de quoi les payer, ils se mutinèrent avec plus de violence encore que n'avaient fait les Italiens. Humières, ne se trouvant jamais maître de son armée, ne put rien exécuter de ce qu'il avait projeté. Il fut obligé de renoncer au siége d'Asti; à la vérité, il se rendit maître par surprise d'Albi et de Chierasco, mais il fut bien près de perdre Turin : un des bastions de cette ville avait été livré de nuit aux ennemis, qui déjà y entraient avec trois cents chevaux et quatre ou cinq mille fantassins, lorsque Bontières les aperçut, en sortant d'une maison de jeu, et sauva la ville par sa présence d'esprit et son courage [3].

Bientôt le désordre s'accrut dans l'armée : les landsknechts, loin de vouloir obéir aux ordres de leurs généraux, se saisirent de l'artillerie,

[1] Mart. du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 232. — Belcarii, l. XXII, p. 692. — Gaillard, t. V, p. 53.

[2] *Ibid.*, p. 233.

[3] *Ibid*, p. 239. — Belcarii, l. XXII, p. 693. — Gaillard, t. V, p. 56. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 198.

vinrent s'établir à Pignerol, et contraignirent d'Humières à y venir lui-même à leur suite. Pendant ce temps, les impériaux reprenaient toutes les petites places qui entourent Turin, et resserraient le blocus de cette ville [1]. Le marquis de Guasto, qui avait reçu des renforts d'Allemagne, avait sous ses ordres vingt-cinq mille fantassins, trois mille chevaux et vingt-quatre canons. Ayant mis le siége devant Chieri le 28 août, il prit d'assaut cette ville le quatrième jour et la saccagea. Il prit encore Chierasco, et vint assiéger Pignerol, tandis qu'il chargea César Maggi d'occuper, avec dix mille hommes, le Pas de Suse, qui fermait aux Français l'entrée de l'Italie [2].

Guillaume du Bellay, sire de Langey, s'était rendu en poste auprès du roi, et l'atteignit le 25 août; il lui avait annoncé que s'il ne se hâtait de faire passer de puissants secours en Piémont, toute cette province était perdue. Paul Jove raconte qu'au moment où le roi reçut cette nouvelle, il était à la chasse. On le vit arrêter son cheval, demeurer quelque temps les yeux fixes et immobiles, puis passer sa main à plusieurs reprises sur sa longue barbe, sur son front et sur ses yeux, et enfin sortir tout à coup de sa rêverie, en poussant un profond soupir. Alors il se dirigea vers le palais, et en moins d'une demi-heure, il commença à donner des ordres pour rassembler les troupes et les munitions qui devaient former sa nouvelle armée. Paul Jove assure qu'il tenait enregistré, dans sa forte mémoire, la position de chaque corps, le nombre d'hommes dont il était composé, et le nombre de jours dans lequel il pouvait se rendre au lieu où il lui était commandé de se transporter [3]. Si François Ier était doué de ces puissantes facultés, il en faisait du moins bien rarement usage; presque toujours plongé dans les voluptés, il oubliait son royaume et son armée; et de rares éclairs au milieu des ténèbres lui laissaient seulement entrevoir ce qu'il devait à ses sujets et à ses soldats. Il avait fait échouer par sa négligence la campagne de Picardie, puis celle du Piémont; dans ce moment même, il manquait aux engagements qu'il avait pris envers Soliman II, engagements qu'il devait tenir, mais qu'il n'aurait jamais dû prendre. Cet empereur, traversant avec rapidité la péninsule illyrienne avec une armée qu'on supposait destinée contre la Hongrie, et que la terreur des chrétiens por-

[1] Mart. du Bellay. l. VIII, p. 247. [2] *Ibid.*, p. 252.

[3] Pauli Jovii Histor., l. XXXVII, p. 556. Beaucaire dit au contraire que Langey trouva le roi à Melun, accablé par la fièvre, l. XXII, p. 693; de même, Mart. du Bellay. l. VIII, p. 248.

tait à deux cent mille combattants, était arrivé à la Valona, au pied des monts de la Chimère; c'est la pointe de l'Illyrie la plus rapprochée de l'Italie, et de là il voyait la terre d'Otrante s'étendre sous ses yeux à l'horizon. Il y avait donné rendez-vous à Barberousse et à toute sa flotte. L'émigré Troilo Caraccioli l'assurait que la Pouille et la Calabre, accablées sous le joug du vice-roi don Pedro de Toledo, et ne pouvant plus souffrir l'avarice et la cruauté espagnoles, étaient prêtes à se soulever, pourvu que des Français parussent sur les vaisseaux turcs, et garantissent aux habitants que leur religion et leurs propriétés seraient respectées. En effet, Barberousse, avec soixante et dix galères, parut au mois de juillet devant Castro, petit port de mer à huit milles d'Otrante. Les portes lui furent aussitôt ouvertes par confiance pour M. de la Forêt, ambassadeur de France, qu'on disait être sur la flotte; mais la Forêt était demeuré malade à la Valona, et mourut peu de jours après. Troilo Caraccioli s'assura que le roi de France n'était point descendu en Italie à l'époque où il avait promis de le faire, et Caraccioli en informa Soliman. Les Turcs n'observèrent pas la capitulation de Castro, ils pillèrent la ville et réduisirent ses habitants en esclavage; et bientôt après ils furent rappelés à la Valona par Soliman, qui, provoqué par quelques galères vénitiennes, et se voyant abandonné des Français, avait tourné tout à coup son ressentiment contre la république de Venise, et venait d'attaquer Corfou [1].

François résolut de tenir, lorsqu'il n'en était plus temps, la promesse qu'il avait faite à Soliman, et d'entrer en Italie avec cinquante mille hommes, comme celui-ci en retirait ses troupes. Il donna ordre à sa gendarmerie et à ses chevau-légers de se rassembler à Lyon pour le 25 septembre; il fit partir d'avance le dauphin et le grand maître Montmorency, pour commander l'avant-garde; les bandes de landsknechts du comte Guillaume de Furstemberg furent mises sous leurs ordres, et il envoya lever quatorze ou quinze mille Suisses. En même temps il fit repartir Langey pour Turin avec 25,000 écus, pour aider la garnison à prendre patience. Ce ne fut pas sans peine et sans danger que ce hardi capitaine put arriver avec son argent dans la ville assiégée [2].

[1] Fr. Belcarii, l. XXII, p. 689. — Pauli Jovii, l. XXXVI, p. 329. — Giannone, Hist. de Naples, t. IV, l. XXXII, c. 4, p. 92. — Paolo Paruta, Stor. Venet., l. VIII, p. 619.

[2] Mart. du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 249. — Belcarii, l. XXII, p. 695. — Guillard, t. V, p. 62.

Le 10 octobre, le grand maître et le dauphin partirent de Lyon à la tête d'une première division de l'armée, assez forte pour tenir la campagne contre le marquis de Guasto, si elle réussissait à forcer le Pas de Suse; mais en arrivant à Chaumont, dernier village du Dauphiné, Montmorency découvrit les nouveaux ouvrages par lesquels César Maggi avait cru se rendre inattaquable dans ce défilé, qu'il occupait avec dix mille hommes. Toutefois, les Basques de l'armée française se firent forts de parvenir sur deux montagnes qui commandaient le défilé, et que l'on n'avait pas cru qui pussent jamais être escaladées. Lorsqu'ils y furent arrivés, et que, sans pouvoir être atteints eux-mêmes, ils commencèrent à faire tomber sous leur feu les impériaux, ceux-ci, qui ne pouvaient ni se mettre à l'abri ni se défendre, abandonnèrent ce passage important, et la ville même de Suse [1]. Le 31 octobre, l'armée française s'établit enfin sur le plan de Rivoli, tandis que le marquis de Guasto, qui avait repassé le Pô, campait à Montcallier. On attendait d'heure en heure la bataille; et le dauphin, jeune, ardent, présomptueux, passionné pour les exercices du corps, et confondant la bravoure avec l'art de la guerre, pressait Montmorency d'attaquer. Mais dans ce moment, François, qui passait les montagnes, transmit à son grand maître l'ordre de l'attendre pour engager le combat [2].

Il y avait dans François un sentiment secret de mesquine jalousie contre ses généraux et son fils lui-même, qui lui faisait désirer qu'ils ne remportassent aucune victoire sans qu'il y fût présent; mais il y avait aussi dans les hésitations, les contradictions de sa conduite, un peu du trouble d'une conscience que tous les sophismes des hommes d'État ne suffisaient pas à calmer. Des traîtres avaient été gagnés par ses agents dans les forteresses de Gradisca et de Goritza, qui avaient promis de les livrer aux Turcs lorsqu'ils se présenteraient, et d'introduire ainsi Soliman, qui aurait tourné l'Adriatique par le nord avec sa formidable armée, jusqu'au cœur de la Lombardie [3]. François sentait que son nom deviendrait à jamais odieux s'il livrait ainsi l'Italie aux mécréants. Il préférait que des négociations missent fin à la guerre. La reine sa

[1] Martin du Bellay, l. VIII, p. 260. — Belcarii, l. XXII, p. 695. — Gaillard, t. V, p. 70.

[2] *Ibid.*, p. 266, 273. — Pauli Jovii, l. XXXVII, p. 357. — Gaillard, t. V, p. 74.

[3] Gaillard, t V, p. 83. — Lettre de l'évêque de Rhodes, citée par le P. Daniel, Hist. de France, t. V, p. 709.

femme, sœur de l'Empereur, et la reine de Hongrie, avaient déjà, par leur influence, engagé le roi et l'Empereur à signer la trêve de Bommy pour les Pays-Bas. Elles avaient fait ensuite recommencer les négociations à Monçon en Aragon. Le même Velly qui avait été ambassadeur à Naples et à Rome auprès de l'Empereur, y représentait encore la France, et Perrenot de Granvelle, franc-comtois, nommé garde des sceaux de l'Empereur après la mort de Mercurio Gattinara, lui était opposé. Le 16 novembre ils signèrent une trêve de trois mois, qui devait être publiée au plus tard le 27 en Piémont, et être immédiatement suivie du licenciement des deux armées. Chaque puissance devait conserver le pays qu'elle occuperait au moment où la nouvelle de l'armistice lui parviendrait, et elle pouvait établir à son gré les garnisons, ou construire les fortifications qu'elle jugerait nécessaires à sa sûreté [1].

François se hâta d'exécuter la trêve de Monçon, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de sa signature; ayant licencié l'armée qu'il avait rassemblée à si grands frais, il repassa les Alpes qu'il avait à peine franchies, et vint s'établir à Montpellier, où il ne tarda pas à recevoir les préliminaires de paix que Charles-Quint avait promis de lui transmettre. Ils étaient datés du 15 décembre, de Barcelone. Charles-Quint offrait de donner le duché de Milan au duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, comme dot de la fille aînée du roi des Romains, qu'il épouserait, et sous condition que François confirmerait les traités de Madrid et de Cambrai ; qu'il restituerait ses conquêtes, d'une part Hesdin, de l'autre les États de Savoie ; qu'il seconderait enfin les intentions de Charles pour la pacification de la chrétienté, soit en facilitant la convocation d'un concile, soit en se joignant à l'alliance de l'Empereur, du pape, et des Vénitiens contre les Turcs, soit enfin en se détachant des luthériens d'Allemagne. François ne faisait d'objection à aucune de ces conditions, quoiqu'il refusât de s'expliquer sur quelques-unes d'une manière péremptoire. Il n'élevait réellement de difficultés que sur les sûretés demandées par l'Empereur. Celui-ci, qui exigeait l'évacuation immédiate des conquêtes du roi, voulait cependant garder, pendant trois ans, les forteresses du duché de Milan, à moins que le duc d'Orléans, qui devait devenir gendre du roi des Romains, ne vînt pendant le même temps s'établir à la cour de ce frère de l'Empereur. François répondit

[1] Traités de Paix, t. II, § 77, p. 207. — Martin du Bellay, l. VIII, p. 276. — Fr. Belcarii, l. XXII. p. 696. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 200. — Pauli Jovii, l. XXXVII, p. 358. — Gaillard, t. V, p. 84.

le 10 janvier 1558, qu'il était juste, ou qu'il gardât lui-même les forteresses qu'il avait conquises, ou qu'au moment où il s'en dessaisirait, il reçût en retour celles du duché de Milan [1]. Les deux parties étaient assez rapprochées pour qu'on dût croire qu'elles ne tarderaient pas à s'entendre. Le cardinal de Lorraine et le grand maître Anne de Montmorency furent envoyés à la frontière, aux cabanes de Fiton, près de Locate, entre Narbonne et Perpignan ; ils y rencontrèrent le grand commandeur de Léon et le garde des sceaux Granvelle, et ils convinrent de prolonger la trêve jusqu'au 1er juin, en la rendant universelle par terre et par mer [2].

(1558.) Les ambassadeurs revinrent auprès du roi, qu'ils trouvèrent à Moulins, pour lui rendre compte des obstacles qu'ils rencontraient à la conclusion d'une paix définitive. Ce fut dans cette ville, capitale de l'apanage du duc de Bourbon, que le roi accorda l'épée de connétable, qui n'avait plus été portée depuis sa défection, au grand maître Anne de Montmorency. En même temps il promut Montéjan et Annebault à la dignité de maréchaux de France [3]. La cour avait, depuis la suspension des hostilités, reçu la nouvelle d'une grande victoire remportée par Soliman, à Esseck en Hongrie, sur Ferdinand, roi des Romains. On prétendait que ce dernier y avait perdu vingt-quatre mille hommes, tandis que la perte des Turcs ne passait pas douze ou quinze cents soldats [4]. On savait, de plus, que Soliman rassemblait une armée plus formidable encore que celles qu'il avait précédemment conduites contre les chrétiens ; que sa flotte était toute prête pour la transporter en Italie, et qu'il croyait que la campagne suivante lui suffirait pour conquérir cette péninsule. François ne cachait plus son alliance avec le sultan ; et l'évêque de Valence Montluc, de retour à Rome après avoir été en mission à Constantinople, avait répondu par des fanfaronnades, sur le crédit dont la France jouissait dans le levant, aux reproches qu'on s'était cru en devoir de lui faire [5]. Il ne semblait possible de sauver d'une aussi imminente calamité la civilisation, la religion, la liberté de l'Europe, que par la paix, car François proclamait toujours qu'une

[1] Traités de Paix, t. II, § 78, p. 208. — Gaillard, t. V, p. 85.

[2] *Ibid.*, § 79, p. 209. — Martin du Bellay, l. VIII, p. 279.

[3] Édit. de Moulins, du 19 février (1558). Isambert, t. XII, p. 542. — Mart. du Bellay, l. VIII, p. 280. — Gaillard, t. V, p. 91.

[4] Raynaldi Annal. eccles., t. XXI, à 1557, § 65. — Pauli Jovii, l. XXXVI, p. 343.

[5] Lettre de Montluc, au card. du Bellay, dans les Mém. de Ribier, t. I, p. 25.

fois la paix faite, il s'empresserait de tourner ses armes contre les Turcs.

Le pape Paul III, vivement frappé du danger qui menaçait et sa patrie, et la religion dont il était le chef, et l'humanité tout entière, résolut, malgré son grand âge, de se transporter partout où les deux monarques voudraient se réunir, et de s'offrir à remplir entre eux le rôle de médiateur. Il proposait à l'Empereur et au roi de France Nice, comme étant un lieu propre à une conférence. Nice était le seul asile qui fût demeuré à Charles III, duc de Savoie; et ce prince malheureux paraissait pressentir que ce serait à ses dépens, aussi bien que chez lui, que se traiterait la paix. Il voyait bien que l'Empereur offrait à la France le Milanais, pour l'engager à lui rendre à lui-même ses États qu'elle occupait; mais il ne croyait pas que son protecteur fût assez généreux pour accomplir cet échange, et il s'apercevait de la répugnance de Charles V à se dessaisir de ce qu'il possédait. Il éprouvait donc un éloignement à laisser les deux puissances belligérantes se rendre maîtresses de son dernier asile, et il refusait d'admettre une garnison étrangère dans Nice, pour la sûreté du congrès. Obligé de céder aux sollicitations de l'Empereur, qu'il pouvait regarder presque comme des ordres, il fit agir les bourgeois de Nice, qui prétendirent que l'introduction des soldats étrangers dans leur ville était contraire à leurs priviléges, et qui fermèrent leurs portes. Le pape ne se laissa point rebuter par leur refus : quoiqu'âgé de soixante et onze ans, il partit de Rome le 23 mars, et, s'avançant d'abord par terre, il passa à Parme, où, dans une cérémonie, une querelle si violente s'éleva entre ceux qui prétendaient avoir droit de mener sa mule par la bride, que son premier écuyer y fut tué, et que lui-même s'enfuit avec tous ses cardinaux, et vint se cacher dans la cathédrale. Il s'embarqua ensuite à Savone, et vint aborder à Nice, le 17 mai. Les bourgeois, loin de lui ouvrir les portes, ne voulurent le recevoir ni dans le château, ni dans la ville. L'Empereur, qui était parti d'Espagne, vint le 18 mai s'établir à Villafranca, petit port de l'État de Monaco, où sa galère lui servit de logement; de son côté, le roi s'établit à Villeneuve, le 21 mai, à deux milles de distance, et le pape se logea dans un couvent de Saint-François, en dehors de Nice. Quelques voisins que fussent les deux monarques, Paul III ne put les déterminer à se voir; mais il se déclara prêt à porter les messages de l'un à l'autre. Une grande tente fut dressée en dehors du couvent, et il y reçut, le 18 et le 21 mai, deux visites de l'Empereur. A son tour,

François se présenta au pape avec ses fils, le 2 juin, à Saint-Laurent sur le Var, à un mille de distance de Nice, et ils eurent ensemble une seconde conférence, le 13 juin [1]. En même temps les ministres des deux souverains conférèrent entre eux plusieurs fois; et la reine de France, la reine de Navarre, et la dauphine, visitèrent le pape et l'Empereur.

Dans toutes les conférences, les mêmes moyens de conciliation, les mêmes expédients qui avaient été mis en avant à plusieurs reprises depuis quatre ans, furent proposés, et les mêmes objections présentées. Les deux souverains parurent de même désirer vivement la paix, mais se défier tellement l'un de l'autre, qu'ils ne pouvaient se persuader que leur adversaire livrât le prix de la concession qu'ils se disaient prêts à faire. Ni l'un ni l'autre ne voulut faire un pas de plus, et tous deux peut-être sentaient qu'il leur convenait mieux de garder chacun ce qu'ils possédaient, que de faire des échanges qu'ils se proposaient mutuellement, et qu'ils ne désiraient ni l'un ni l'autre. Les États de Savoie étaient aussi riches que le Milanais, et plus rapprochés de la France, plus aisés pour elle à défendre et à gouverner; mais l'Empereur avait honte de céder à François, par un traité de paix, les États de son beau-frère et de son allié, pour se dispenser de livrer la province qu'il avait promise lui-même. Tous deux sentirent enfin qu'ils atteindraient également leur but avec moins de scandale, par une trêve de dix ans, qui laisserait chaque souverain en possession de ce qu'il tenait. Cette trêve fut agréée et signée le 18 juin. Elle rétablissait les communications d'amitié et de commerce entre tous les sujets des deux monarchies, et chacun pensait bien en la signant qu'elle avait autant de chances de durée qu'une paix perpétuelle. Le duc de Savoie, qui venait justement de perdre sa femme, sœur de l'impératrice, se trouvait cruellement sacrifié par son beau-frère et son neveu, qui, de tous ses États, ne lui laissaient plus que le comté de Nice. Le roi de France abandonnait, selon son usage, ses alliés, l'Empereur turc et les princes protestants; il laissait le duc de Gueldre, qu'il avait excité à attaquer les Pays-Bas, dans la dépendance de l'Empereur: il n'accordait une mention dans le traité qu'au seul petit État de la Mirandole, pour empêcher qu'un jugement ne fût prononcé entre le comte Jean Thomas et

[1] Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 313. — Journal de Nicolo Tiepolo, ambassadeur de Venise, apud Raynaldi Annal. eccles, 1538, § 8 à 19. — Guichenon, t. II, p. 218.

le comte Galeotto II, et que le second, en punition de ses crimes, ne fût privé des forteresses qu'il avait ouvertes aux Français. Tout étant terminé, le roi quitta Villeneuve le 19 juin, pour Avignon ; le pape et l'Empereur repartirent ensemble de Villa-Franca pour Gênes ; et le malheureux duc de Savoie, comme il arrive toujours aux faibles, fut accusé d'avoir attiré sur lui son infortune, en ne montrant pas plus de complaisance aux hôtes puissants qui avaient voulu se réunir chez lui [1].

[1] Traités de Paix, t. II, § 80, p. 210. — Mart. du Bellay, t. XX. l. VIII, p. 284. — Fr. Belcarii, l. XXII. p. 699. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 200. — J. Sleidani, l. XII, p. 189, verso.—Pauli Jovii, l. XXXVII, p. 359.—Guichenon, t. II, p. 218. — Raynaldi Ann. eccles., 1538, § 11 à 15. — Muratori, t. XIV, p. 315. — Robertson's, b. IV, p. 149. — Gaillard, t. V, p. 92. — Garnier, t. XIII, p. 89

CHAPITRE VIII.

Nouveau système politique de François Ier. Il veut s'unir à Charles-Quint contre tous ses anciens alliés. L'Empereur traverse pacifiquement la France, puis se brouille de nouveau avec le roi. Procès de tous les anciens favoris de François. Celui-ci se résout de nouveau à la guerre. — 1538-1541.

(1538.) François Ier accomplissait, le 12 septembre 1538, sa quarante-quatrième année. Il aurait donc dû être encore dans toute la vigueur de l'âge; mais il régnait depuis vingt-deux années; il était de six ans l'aîné de son rival, l'empereur Charles-Quint; dès le commencement de son règne, il avait occupé l'Europe de sa jalousie contre ce prince, de ses projets, de son ambition et de ses malheurs; aussi l'on oubliait son âge, et l'on s'accoutumait à voir en lui un vieux roi. En effet, usé de bonne heure par les excès et les vices. il avait revêtu le caractère et les habitudes d'un vieillard; il était devenu capricieux, morose, timide, indolent; il s'abandonnait au favoritisme; il laissait le connétable de Montmorency régner à sa place; mais, après avoir adopté les plans qui lui étaient suggérés, et qu'il ne se donnait pas la peine de comprendre, une idée fixe lui apparaissait, une idée chérie dans sa première jeunesse, et qu'il ne voulait point abandonner, encore qu'elle fût en contradiction avec le système qu'il avait adopté depuis; alors il bouleversait tout ce qu'il avait arrêté, et brisait les instruments dont il s'était servi; il exhalait contre les autres une colère conçue contre lui-même; il semblait se complaire à prouver par le caprice sa puissance absolue et l'énergie de sa volonté; puis il retournait à ses plaisirs accoutumés, et retombait dans l'assoupissement.

La conquête du duché de Milan avait été le premier exploit de son

règne, le premier succès qui lui avait donné confiance en lui-même. La possession du duché de Milan lui paraissait encore le but auquel devait tendre toute sa politique, l'avantage qui légitimerait tous les moyens qu'il prendrait pour y parvenir. Les grands poëtes de l'Italie distribuaient en quelque sorte alors les couronnes de la gloire ; ils avaient célébré avec une sorte d'enthousiasme les exploits des paladins français de la cour de Charlemagne. *Le Roland furieux* de l'Arioste, publié en 1516, et déjà répandu dans le monde par quatre éditions, lorsque le poëte mourut le 6 juin 1533, faisait les délices de toutes les cours, aussi bien que de tous les hommes de goût ; mais la passion qu'il semblait le mieux exciter était l'enivrement de la valeur française; il agissait comme un appel aux nouveaux paladins du roi qui se disaient chevaliers, pour venir briller aux yeux de ce peuple qui savait si bien apprécier et immortaliser leurs exploits. En même temps, François était persuadé que le duché de Milan était à lui et à ses enfants par droit héréditaire et par l'investiture des Empereurs; que ni les malheurs de la guerre ni les traités n'avaient pu le dépouiller d'un bien qui lui appartenait, et que Charles-Quint lui-même devait sentir qu'il ne mettrait sa propre conscience en repos qu'en lui restituant son héritage.

François, comme on l'a vu, avait d'abord recherché à recouvrer, par la force des armes, ce qu'il croyait être son bien ; il s'était alors engagé dans les détours de la politique, qu'il laissait poursuivre à ses ministres ; il avait recherché l'alliance des bourgeois d'Italie et des peuples qu'il méprisait ; il s'était montré libéral envers les Suisses, quoique toute liberté lui parût une usurpation criminelle ; il avait contracté alliance avec les protestants d'Allemagne, quoiqu'il eût horreur de l'hérésie, et que, pour satisfaire sa conscience par une sorte de compensation, il fit brûler dans ses États ceux qui professaient la même religion, il avait enfin recherché l'amitié du sultan des Turcs, bien qu'il crût que le devoir d'un roi français était de combattre sans relâche les infidèles. Mais toutes ces alliances, toutes ces amitiés, lui pesaient ; ils les avaient secoués avec joie dès qu'il avait cru pouvoir le faire en sûreté. Par le traité de Cambrai, il sacrifia non-seulement sans remords, mais avec une sorte de triomphe, les Florentins, les Vénitiens, qui, comme républicains, lui paraissaient ennemis de tous les trônes, et en même temps tous ceux qui s'étaient armés pour les libertés de l'Italie, pour les droits des peuples en Allemagne. La trêve qu'il venait de conclure à Nice lui donnait occasion de repousser égale-

ment les secours qu'il n'avait recherchés ou acceptés qu'avec répugnance du roi schismatique de l'Angleterre, des protestants de l'Allemagne, du sultan enfin, le grand ennemi de la chrétienté. Il aurait voulu détruire à jamais ceux avec lesquels il avait contracté une amitié qui lui semblait honteuse, afin d'effacer en même temps la mémoire des services qu'il avait reçus d'eux, tandis qu'il lui semblait toujours honorable de se mettre sur une même ligne avec Charles-Quint, ou comme rival, ou comme ami, et que aussitôt qu'il cessait de le combattre, son orgueil était flatté de se rapprocher de lui.

Le connétable Anne de Montmorency seconda les goûts et les prédilections de ce vieux enfant, avec lequel il avait été élevé dès sa première jeunesse. Il lui proposa de s'unir à Charles-Quint pour élever leurs trônes au-dessus de toute la chrétienté, et faire disparaître devant eux ces corporations, ces assemblées populaires, qui prétendaient imposer des limites à la puissance royale en refusant au monarque ou les bras ou l'argent de ses sujets; ils devaient ensuite faire rentrer dans l'unité et l'obéissance de l'Église, tous ceux qui s'en étaient séparés par le schisme ou l'hérésie; et Montmorency, plus ignorant que François Ier, était aussi plus intolérant. Ils devaient enfin réunir leurs forces pour attaquer le sultan des Turcs, le chasser d'Europe, et peut-être établir pour François, à Constantinople, un empire d'Orient qui l'élevât en dignité au niveau de son rival. A ces projets, qui flattaient bien plus François par ce qu'ils avaient de grandiose et de romanesque, que n'auraient pu faire des combinaisons d'une nature plus sage et plus sévère, le roi ajouta celui de proposer une entrevue avec Charles-Quint, dans laquelle il contracterait avec lui les liens plus intimes de l'hospitalité; et il l'entourerait de tant de fêtes et de magnificences, il lui montrerait une prévenance si dévouée, qu'il jugeait impossible que l'empereur des Romains, par pure courtoisie, et sans être sollicité, ne lui rendît pas son duché de Milan.

Charles-Quint formait ses projets avec une connaissance plus complète des hommes et de l'intérêt des États; mais il n'était pas loin cependant d'être arrivé au même résultat que François Ier. Il n'admettait point que celui-ci eût aucun droit au duché de Milan; et lors même qu'il aurait reconnu ces prétentions de Valentine Visconti, toujours niées par ses prédécesseurs, aussi bien que par les États d'Italie, il regardait les deux traités de Madrid et de Cambrai comme les ayant anéanties, et il ne permettait pas qu'on parlât devant lui « de restitu-

» tion de ce qui est détenu, comme de chose due [1]. » Mais il eût volontiers acheté l'amitié et la coopération de François Ier par un grand sacrifice. Au moment où il venait de conclure avec lui la trêve de Nice, il se trouvait encore entouré d'obstacles et de difficultés, qui l'arrêtaient dans l'exécution de ses plans, et qui lui rendaient l'alliance de François infiniment désirable. Il savait que les généraux qu'il avait laissés à la tête de ses troupes à Tunis, à Milan, à Naples, étaient sans argent, et il commençait déjà à redouter les émeutes militaires, qui ne tardèrent pas à éclater. Il ne pouvait compter d'obtenir des subsides que de ses États de Flandre ou de ceux d'Espagne, et il rencontrait chez les uns et les autres une opposition nationale et des droits populaires qui ne lui étaient pas moins odieux qu'à François Ier. Il s'était vu contraint de tolérer le protestantisme, et de traiter d'égal à égal avec cette ligue de Smalkalde qui lui paraissait une conjuration de ses sujets révoltés ; enfin il voyait toutes les côtes de ses royaumes d'Italie et d'Espagne constamment ravagées par la marine corsaire de Barberousse, tandis que le roi des Romains, son frère, était gravement menacé dans l'orient de l'Europe par les conquêtes de Soliman ; et l'appui récemment prêté par les Français aux infidèles lui révélait de leur part un nouveau danger. Il avait donc les plus fortes raisons de payer à un prix élevé l'alliance de François Ier qui lui était offerte. Mais il fallait, pour qu'il l'acceptât, que cette alliance fût réelle ; il fallait qu'en faisant une concession importante au roi de France, il sanctionnât une amitié durable, au lieu d'agrandir un rival.

L'Empereur et le roi s'étaient éloignés l'un de l'autre à Nice, le 18 juin 1538, sans avoir voulu se voir, malgré les instances de Paul III, qui, en dépit de son grand âge, était venu de si loin pour les rapprocher. Ils avaient laissé et ce pape et tous les témoins des conférences entre leurs ministres, persuadés que leur réconciliation n'était pas sincère, puisqu'ils se refusaient tous deux à y mettre le sceau dans une entrevue. Il est cependant probable qu'ils étaient beaucoup plus d'accord qu'ils ne voulaient le faire supposer, et qu'ils craignaient au contraire les yeux scrutateurs du pape et des négociateurs si déliés de la cour de Rome. Paul III, en effet, s'était proposé de les remettre en paix ; mais il ne désirait pas les voir ligués contre les libertés de l'Europe, de l'Italie, et même de l'Église. Sandoval assure qu'immédiate-

[1] Lettre des ambassadeurs au connétable. Ribier, t. I, p. 541.

ment après les conférences de Nice, François envoya une galère à l'Empereur, pour lui proposer, sur les côtes de France, une entrevue où ils n'auraient point d'incommodes témoins [1]. Martin du Bellay assure, au contraire, que ce fut l'Empereur qui invita le roi à ce rendez-vous [2]. Un motif pour croire qu'une conférence était ménagée de plus longue main, c'est qu'on avait eu le temps de réunir les deux flottes. Le baron de Saint-Blancard, qui avait combattu dans le levant de concert avec Barberousse, mais dont les écrivains français ne racontent pas volontiers les exploits entachés par une telle alliance, était revenu avec vingt et une galères se rallier à la flotte de l'Empereur, que commandait André Doria ; celle-ci comptait trente et une galères. L'Empereur, après être parti de Gênes, fut retenu quatre jours aux îles d'Hyères par le mauvais temps ; il s'arrêta dans la rade de Marseille, mais il ne voulut pas entrer dans la ville, quoiqu'elle lui fût ouverte ; il arriva enfin le dimanche 14 juillet, avec toute sa flotte, en vue d'Aigues-Mortes. Le roi, qui l'attendait à l'abbaye de Vaupert ou Posquières, du diocèse de Nîmes, dès qu'il fut averti de son arrivée, accourut à cheval ; il se fit aussitot conduire dans une barque jusqu'auprès de la galère de l'Empereur, qui lui donna la main pour l'aider à monter à son bord, et François lui dit en l'embrassant : « Mon frère, me voici de nouveau votre prisonnier. » Le lendemain, l'Empereur descendit à son tour à terre. Les deux cours se mêlèrent ; et les deux monarques accueillirent avec bonne grâce les hommes qui leur avaient réciproquement fait le plus de mal. André Doria lui-même fut présenté à François Ier. Le connétable de Montmorency, les ducs de Lorraine, de Guise et de Wurtemberg, furent également présentés à l'Empereur. La reine Éléonore, au comble de la joie, serrait en même temps dans ses bras son frère et son mari. Le roi de Navarre, le dauphin ; le duc d'Orléans, son frère ; la dauphine, Catherine de Médicis ; Marguerite de France, fille du roi ; la duchesse d'Étampes ; le cardinal de Lorraine, furent également admis, avec la même familiarité, par les deux monarques, qui semblaient avoir l'un pour l'autre la plus entière confiance, et ne conserver aucun ressentiment des calomnies par lesquelles ils avaient voulu, si peu de temps auparavant, se noircir l'un l'autre. On ne voulait plus se souvenir qu'il s'était écoulé à peine dix-huit mois depuis que le roi avait accusé l'Em-

[1] Hist. del. Emper. Carlos V, l. XXXIV, c. 2. — Notes de l'Hist. de Languedoc, t. V, p. 627.

[2] Martin du Bellay, t. XX, p. 285.

pereur d'avoir fait empoisonner son fils aîné, et d'avoir voulu l'empoisonner lui-même avec toute sa famille; qu'il avait même, sur ce soupçon, fait périr un malheureux par un supplice atroce. Au milieu de ces fêtes, qui durèrent quatre jours, les deux souverains eurent de longs et de secrets entretiens, auxquels ils admirent seulement, avec la reine, le cardinal de Lorraine et le connétable pour la France; le garde des sceaux Granvelle et le grand commandeur Gouvea pour l'Empereur [1].

Le roi ayant, le 17 juillet, reconduit l'Empereur jusqu'à sa galère, revint coucher à Nîmes, et presque aussitôt, comme si tous ses motifs pour ménager les protestants d'Allemagne avait fini avec cette conférence, il ordonna de redoubler de sévérité dans la persécution de ceux qui en France partageaient leurs opinions. Un inquisiteur de Toulouse, nommé frère Louis Rochette, qui avait été converti par ceux mêmes qu'il était chargé de persécuter, fut dégradé par les grands vicaires, et livré au bras séculier, après quoi il fut brûlé, le 10 septembre, sur la place du Salin de Toulouse. Le 10 décembre suivant, le roi rendit contre les hérétiques luthériens et leurs fauteurs, un édit plus sévère que tous ceux qui avaient été publiés auparavant [2].

Du Languedoc le roi était retourné dans la France septentrionale, et s'était arrêté à Compiègne. Bientôt on sut qu'il y était dangereusement malade; que sa maladie, honteuse dans son origine, dégoûtante dans ses symptômes, était encore considérée comme non moins contagieuse que la peste; mais un abcès redoutable, dont l'accroissement faisait craindre pour ses jours, ayant crevé, l'avait ainsi soulagé en partie [3]. On racontait, pour expliquer la cause de cette maladie, que le roi avait séduit une femme, qu'on désigne seulement par le nom de la belle Ferronière, et que son mari, tourmenté de jalousie, s'était infecté à dessein d'une maladie qu'il lui avait communiquée, pour qu'à son tour, sans le savoir, elle la donnât au roi [4].

La maladie de François Ier n'apportait aucun retard aux affaires,

[1] Histoire du Languedoc. t. V. l. XXXVII, c. 53. p. 146, note 2. *Ibid.*, avec la relation de Sandoval. et celle de César Campana, p. 626. et dans les Preuves. p. 93, la relation d'Arch. de la Rivoire, chez qui logea l'Empereur. — Martin du Bellay, t. XX. l. VIII, p. 286. — Fr. Belcarii, l. XXII. p. 703. — Marco Guazzo, Istorie de' suoi tempi, f. 190.

[2] *Ibid.*, § 54. p. 148. — J. Sleidani, l. XII, fol. 189, verso.

[3] Mart. du Bellay. t. XX, l. VIII, p. 286. — Fr. Belcarii, l. XXII, p. 703.

[4] Garnier, t. XIII. p. 106. — Mezerary, t. II, p. 1005.

car tout le poids du gouvernement reposait sur le connétable de Montmorency. La collection connue sous le nom de Mémoires de Ribier, qui se compose presque uniquement de papiers extraits des archives de ce connétable, contient des lettres qui lui étaient adressées par tous les ambassadeurs, les prélats, les gouverneurs de Province, les parlements et la chambre des comptes, sur toutes les affaires, soit de politique étrangère, soit d'administration intérieure [1]. Tous, à la réserve du seul amiral Chabot, s'adressaient à lui comme à un supérieur, avec la plus respectueuse déférence. Mais Chabot, se souvenant de leur égalité, l'appelait dans ses lettres mon bon compagnon. Aucun homme en France n'avait porté l'orgueil et le sentiment de sa supériorité si loin que le connétable. Brantôme, qui l'admirait en cela même, le nommait « grand rabroueur des personnes » mais disait que « cela n'étoit » bon que à lui, qui avoit tant vu, pratiqué et retenu, que quand il » voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant lui, il le savoit » bien relever avec belles raisons. Ah! comment il vous repassoit ses » capitaines, et grands et petits, quand ils failloient à leurs charges, » et qu'ils vouloient faire des suffisants, et vouloient encore répondre. » Assurez-vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non-seulement à eux mais à toutes sortes d'états; comme à ces messieurs les » présidents, conseillers et gens de justice, quand ils avoient fait » quelque pas de clerc. La moindre qualité qu'il leur donnoit, c'est » qu'il les appeloit ânes, veaux, sots, et qu'ils n'étoient que des fats. » Si bien que s'ils n'étoient bien habiles, mais je dis des plus subtils, » assurez-vous qu'ils trembloient devant lui, et demeuroient quelquefois si étonnés, qu'ils ne savoient que dire; et les renvoyoit ainsi » qualifiés comme j'ai dit [2]. »

Cet homme si hautain et si rude n'était ni délicat sur les moyens d'amasser une immense fortune, ni très-soigneux des intérêts de l'État. On en eut plus tard la preuve quand on apprit que Jean de Laval, comte de Chateaubriand, l'avait nommé son héritier, et lui avait laissé dix des plus belles terres du royaume. Chateaubriand était gouverneur de Bretagne, et croyait encore pouvoir se mettre au-dessus des lois, comme du temps de la belle comtesse, sa femme, l'amie de François Ier. Il s'était approprié des fonds considérables votés par la province pour des travaux publics qu'il n'avait point exécutés. Le connétable,

[1] Mémoires de Ribier. Paris. 2 vol. in-folio, 1666; surtout l. II, III, IV.
[2] Brantôme, Hommes illustres, t. II, Disc. 62, p. 395.

en étant averti, envoya le président des comptes de Bretagne à Chateaubriand pour lui faire peur de la colère du roi. « Il mit ainsi, disent » les Mémoires de Vieilleville, le seigneur de la maison en si grande » frayeur que celui-ci eût voulu être mort, cet envoyé lui répétant que » *qui mange de l'oie du roi, en cent ans il en rend la plume.* » Après ce *précurseur*, comme l'appelle Vieilleville, le connétable arriva à son tour à Nantes « ayant fait entendre au roi qu'il alloit faire une caval- » cade par tout le royaume pour connoître des déportements des gou- » verneurs et de l'état des frontières. » Il redoubla la frayeur de Chateaubriand par l'annonce de la sévérité qu'il voulait apporter à rechercher les abus survenus depuis douze ans dans les finances du roi. Puis il lui ferma sa porte. « Ainsi, continuent les Mémoires, fut frappé le coup » qui produisit le contrat; car M. de Chateaubriand, perdant cou- » rage, ne cessa qu'il n'eût parlé à lui le lendemain au plus matin, » ayant le président avec lui, et y furent trois bonnes heures ensemble; » et au sortir de là, ils partirent tous après dîner pour aller à Cha- » teaubriand y consommer quelques jours en bonnes chères, durant » lesquelles M. le connestable envoya devers le roi son secrétaire Ber- » therean, avec mille louanges du sieur de Chateaubriand; qu'il avoit » bien perdu son temps d'être descendu jusque-là; car il n'y avoit » province sous sa couronne mieux conduite, régie, ni policée que » celle de Bretagne. » Une quittance universelle fut en retour envoyée à Chateaubriand, avec l'ordre de Saint-Michel [1].

Mais si Montmorency manquait également et d'aménité dans le caractère, et d'intégrité, et de talents militaires distingués, et d'habileté en politique, il avait du moins une volonté ferme et inflexible, et une capacité de travail et d'application qui jusqu'alors avaient manqué aux conseils de François Ier. Ce qu'il avait une fois voulu, il le poursuivait avec constance; il rapportait toutes ses actions à un même plan, et il maintenait dans l'administration un ordre auquel on n'était point accoutumé. Ce fut lui qui prit à tâche de réconcilier le roi avec l'Empereur; dans l'entrevue d'Aignes-Mortes, François avait dit à Charles, « qu'il tenoit pour une paix la trêve de dix ans qui venoit d'être faite, » et le reconfirmeroit expressément; et qu'ils seroient et demeure- » roient toutes leurs vies vrais amis, encore que les différends restants

[1] Mémoires de la Vieilleville. t. XXVIII, c. 31 et 32, p. 218-232. — Brantôme fait aussi allusion à cette manière dont le connétable s'enrichissait, t. II, p. 411 et 414.

» entre les deux dites majestés ne se pussent vuider. » Ce que l'Empereur loua, approuva et promit de son côté.... » voulant procurer » l'honneur, bien et profit dudit sieur roi et de messieurs ses enfants, » éviter leur dommage comme des siens propres ; et que les amis de » l'un soient de l'autre, et non autrement. » Ce furent les propres termes de la réponse que Charles-Quint fit dans Tolède, le 1er février 1539, à l'évêque de Tarbes et à M. de Brissac, qui lui avaient été envoyés par le connétable, pour l'engager à convertir cette trêve en une paix perpétuelle [1].

Autant le connétable cherchait à se rapprocher de Charles-Quint, autant il s'éloignait du roi d'Angleterre, que la France avait précédemment considéré comme son plus important allié. Henri VIII, il est vrai, n'était pas pour un roi catholique un associé moins à charge que le sultan des Turcs. Occupé à dépouiller les monastères, à s'enrichir par des confiscations qui lui rapportèrent cette année 100,000 livres sterling en argent monnayé, et 50,000 livres de rente en fonds de terre [2], il ne pouvait justifier cette violation de la propriété par les sentiments religieux ou par les vœux d'aucun parti. Exercé dans la controverse, il s'était fait une profession de foi qui représentait ses seules opinions personnelles ; et il livrait à des supplices cruels tous ceux qui s'en écartaient, soit qu'ils penchassent vers la réforme ou vers le catholicisme. De nombreuses révoltes éclataient contre lui, il les avait toutes domptées ; et, après chacune, il avait rendu son despotisme plus pesant ; mais il excitait ainsi la haine de toute l'Europe ; la cour de Rome le signalait comme le plus criminel des hérétiques, et les protestants comme le plus sanguinaire des persécuteurs.

D'après les traités conclus à Moore, en 1525, pendant la captivité de François Ier, la France s'était engagée à payer au roi d'Angleterre cent mille écus par année. Ce payement avait été suspendu lors de l'invasion de Charles Quint en Provence ; et Henri, compatissant aux circonstances difficiles où se trouvait le royaume, n'avait pas insisté sur ce qui lui était dû. Toutefois François, lorsqu'il eut signé la trêve de Nice, s'adressa à Henri VIII, non plus pour obtenir une prolongation du terme qui lui était accordé, mais pour demander l'examen du titre même de la créance : il avait lieu de croire, disait-il, que les divers

[1] Déclaration de l'Empereur à Tolède. — Traités de paix, t. II, § 83, p. 214. — Frédér. Léonard. t. II, p. 417.

[2] Mackintosh's History of England, t. II, p. 212.

payements qu'il avait effectués convraient, et au-delà, ses dettes légitimes [1]. Henri VIII, qui venait de perdre sa troisième femme, Jeanne Seymour, morte en couche d'Édouard VI, le 13 octobre 1537, voulait de nouveau se marier, et il offrait son alliance en même temps à la France et à l'Empire. Il demandait à la première cette même Marie de Guise, veuve du duc de Longueville, que le roi d'Écosse destinait à remplacer Madeleine de France; d'autre part, il était en traité avec l'Empereur pour épouser sa nièce Marie, fille de Christiern II, roi déposé de Danemark, et veuve de François Sforza, duc de Milan. L'Empereur promettait que, si ce mariage s'effectuait, le duché de Milan serait la dot de sa nièce. Il avait encore été question de faire épouser à Henri VIII la sœur de l'Empereur, Marie, veuve du roi de Hongrie, et gouvernante des Pays-Bas [2]. Henri VIII annonçait lui-même à Castillon, ambassadeur de France auprès de lui, que l'Empereur lui avait fait une autre proposition encore, celle de faire épouser Marie, fille aînée de Henri VIII, à don Louis, infant de Portugal, qui était né, comme elle, d'une fille de Ferdinand le Catholique. Dans ce cas, le duché de Milan était assuré à ces jeunes époux, tandis que la duchesse douairière de Milan aurait apporté à Henri une dot de cent mille ducats [3]. Pendant que l'amitié du roi d'Angleterre flottait entre ces deux potentats, et paraissait dépendre de ces négociations contradictoires, il envoya son chapelain, le docteur Edmond Bonner, comme son ambassadeur en France, et il le recommanda lui-même d'une manière toute particulière au connétable [4]. Mais Bonner, le même qui avait déjà signalé sa hauteur en signifiant à Clément VII, à Marseille, l'appel de son roi à un concile général, se crut négligé et traité avec dédain à la cour de France. Henri VIII en témoigna du ressentiment à l'ambassadeur de France. « J'ai trouvé, dit celui-ci, le roi si piqué et dédaigné du peu » de compte qu'on fait dudit Bonner, qu'il m'a dit ouvertement qu'il » n'avoit fait chose qu'il ne lui en eût donné charge; et que c'étoit » trop dépriser et faire peu d'estime d'un roi tel que lui; et me conta » par le menu tout plein de méconnoissances que chacun faisoit dudit » Bonner, et du mauvais traitement de logis.... Il connoît bien, ce

[1] Garnier, t. XIII, p. 98. — P. Daniel, t. V, p. 711. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 414.

[2] Lettre du nonce au connétable, du 16 mars 1538. Ribier, t. I, p. 139.

[3] Lettre de Castilton au connétable, du 5 septembre 1538. Ribier, t. I, p. 204.

[4] Lettre de Henri VIII au connét. du 23 juillet 1538. Ribier, t. I, p. 177.

» dit-il, qu'on ne fait pas grand compte de lui, mais que, par Dieu, » il sera un jour recherché [1]. »

Les querelles d'argent n'auraient pas suffi pour brouiller la France avec l'Angleterre; mais un manque d'égards était pour l'orgueilleux Henri VIII une offense impardonnable, et le connétable parut se plaire à l'humilier et à l'offenser. S'apercevant que les efforts de Charles-Quint et de François pour lui donner une femme pouvaient brouiller ces deux monarques, Montmorency signalait à Charles-Quint les dangers de cette rivalité, tout en lui faisant remarquer que l'objet n'en valait pas la peine. Henri VIII avait déjà donné assez de preuves de son inconstance pour qu'on pût savoir qu'en s'unissant à lui par un mariage, loin d'acquérir une garantie de son amitié, on pouvait s'attendre à être enveloppé dans ses haines sanguinaires. Les deux souverains convinrent enfin de renoncer également à cette liaison intime avec Henri VIII. Marie de Guise fut envoyée en Écosse à Jacques V, et Charles rompit les traités commencés; il répondit par écrit à Henri que, quant au projet de contracter une alliance plus intime entre eux, « les occasions » pour lesquelles on avoit tenu ces propos cessoient par l'amitié indis- » soluble depuis faite entre sa majesté impériale et le roi très-chré- » tien. » Quant au mariage avec la duchesse douairière de Milan, il ne pouvait s'effectuer sans dispense du pape, à cause de leur parenté; on savait bien que Henri ne consentirait point à la demander; et Charles lui notifiait « qu'une dispensation par la supériorité ecclésias- » tique qui est maintenant en Angleterre ne mettroit point en repos » d'esprit ladite duchesse même, ni ses parents et alliés [2]. » Les termes de cette réponse indiquaient assez à Henri VIII que c'était la France qui faisait rompre une négociation que lui-même désirait conclure. Bientôt il put apprendre qu'un traité avait été signé à Tolède, le 10 janvier 1539, par lequel Charles et François, « considérant qu'ils » sont sollicités et poursuivis par le roi d'Angleterre de faire nouveaux » traités et alliances, tant de mariage que autres avec lui.... s'engagent » réciproquement à ne conclure avec lui ni alliance nouvelle, ni traité » pour le mariage de lui même, de son fils ou de sa fille, que du » commun consentement de l'Empereur et du roi [3]. »

[1] Lettre de Castillon à François Ier, du 4 novembre 1538, p. 245. — Autre au connétable, du 5 novembre 1538, p. 247.

[2] Réponse de l'Empereur au roi d'Angleterre. Ribier. t. II, l. II, p. 248.

[3] Traités de paix, t. II, § 82, p. 213. — Léonard, t. II, p. 415.

L'Empereur mettait de même un grand prix à détacher de la France les protestants d'Allemagne; et Montmorency, à qui leur alliance était à charge, montrait de l'empressement à s'en délivrer. Le woyvode de Transylvanie, Jean, qui, sous la protection de Soliman et de la France, avait été reconnu pour roi de Hongrie, s'était secrètement réconcilié avec Ferdinand, roi des Romains; le joug des Turcs lui pesait, et il ne voulait pas l'attirer sur les Allemands. Il avertit ceux-ci des immenses préparatifs que faisait le sultan pour attaquer l'Autriche; et il fit recommander aux protestants, par l'électeur de Brandebourg, de mettre fin à leurs querelles avec les catholiques, et d'obtenir de Ferdinand la garantie de tous leurs droits, pour réunir ensuite leurs efforts, et sauver l'Allemagne de la fureur des musulmans. Le même avertissement fut aussi donné par le roi de Pologne [1]. Ce fut dans ce moment que le connétable écrivit, au nom de François, à son allié le duc Ulrich de Wurtemberg, qu'il eût à se garder d'attaquer les évêques catholiques ses voisins, s'il ne voulait pas attirer sur lui l'indignation de la France. C'était le commencement d'une querelle que la France voulait chercher aux protestants pour se débarrasser de leur alliance. Mais les avertissements du woyvode leur avaient déjà inspiré des dispositions toutes pacifiques, en sorte qu'Ulrich put répondre avec vérité que ni lui ni ses coreligionnaires n'avaient aucune intention de troubler la paix tant que les catholiques l'observeraient [2].

L'alliance que François avait contractée avec le Turc lui était plus à charge encore que celle qu'il avait faite avec les protestants; il savait fort bien qu'elle le rendait odieux à toute l'Europe, et il en rougissait lui-même. Il était représenté auprès de Soliman par Antonio de Rincon, Espagnol réfugié en France, qu'il avait fait gentilhomme de sa chambre : il avait aussi envoyé à cette cour don César Cantelmo, Napolitain. Ce n'était guère que des aventuriers et des proscrits qu'on osait charger de ces missions odieuses; et les humbles lettres que Rincon adressait au connétable, et ses demandes d'argent, montrent assez dans quel rang cet envoyé se trouvait placé [3]. C'était au commencement du printemps de 1558 que Rincon s'était rendu, par Venise et Raguse, à Constantinople, en se concertant avec George d'Armagnac, évêque de Rodez, qui, comme ambassadeur à Venise, avait la principale direction de la

[1] Jo. Steidani, l. XII, f. 191.
[2] *Ibid.*, f. 196. — Ribier, t. I, p. 423.
[3] Ribier, t. I, p. 237.

correspondance avec le Turc [1]. Rincon était à peine arrivé à Constantinople, que la trêve de Nice avait fait cesser le motif de sa mission. Non-seulement le roi avait abandonné l'alliance du sultan, il se vantait de son désir de lui faire la guerre, et ne songeait plus qu'à retirer du service du Turc le baron de Saint-Blancard, qu'il lui avait envoyé avec douze galères, pour assister Barberousse [2]. Soliman était profondément blessé de la manière dont la France en avait agi envers lui; et Rincon fut quelque temps regardé de très-mauvais œil. Cependant l'importance de celui-ci tenait à la continuation de son rôle: il s'efforça de persuader à la Porte que, malgré les apparences, la France demeurait fidèle à son ancienne amitié, en sorte que les Turcs la retrouveraient au besoin; et il obtint enfin des ministres du sultan, le 26 décembre, la confirmation des priviléges dont les marchands français jouissaient dans le Levant, pourvu, était-il dit, « que le roi ne condescende à chose qui leur redonde » à plus grand préjudice et désavantage [3]. »

(1539.) Mais tandis que les agents de la France s'efforçaient de conserver pour elle quelque bienveillance parmi ses anciens alliés, le connétable poursuivait son projet, et cherchait à l'unir toujours plus intimement à son ancien ennemi. Il avait envoyé l'évêque de Tarbes, Castelnau, et M. de Brissac, à Tolède, auprès de Charles V, pour donner de nouvelles garanties à l'amitié contractée avec lui, en s'engageant à faire de concert *l'entreprise contre le Turc* [4]. Ils proposaient en même temps d'unir les deux familles par des mariages; ils parlaient de faire épouser à don Philippe, fils de Charles V, Marie, sa cousine, fille de la reine de France et du roi Emmanuel de Portugal, son premier époux; et, d'autre part, de faire épouser au duc d'Orléans, second fils du roi, ou l'infante de Castille ou la fille du roi des Romains. Charles agréa provisoirement ces propositions, et, par une déclaration donnée le 1er février 1539, il promit que ces deux mariages « s'accompliroient en » même année, lorsque les parties seroient en âge à ce requis.... et » qu'il disposeroit du duché et État de Milan, réellement en faveur et » contemplation dudit mariage, tellement que ledit sieur roi en devra » être bien content [5]. » Sur ses entrefaites, l'impératrice Isabelle de

[1] Ribier, t. I p. 141.
[2] *Ibid.*, p. 145
[3] Lettre de Rincon au connétable. Andrinople. 26 décembre. Ribier, t. I, l. II, p. 357.
[4] Traités de paix, t. II, § 83, p. 214.
[5] *Ibid.*, p. 215.

Portugal mourut le 1er mai 1539, et le marquis de Vasto, gouverneur du Milanais, accourut à Turin, le 18 mai, pour proposer au maréchal Montéjan, gouverneur français du Piémont, un mariage entre l'Empereur et Marguerite de France, la seule fille qui restât au roi. Le pape fut consulté sur cette union, et M. de Brissac chargé d'en faire la proposition à l'Empereur [1].

Déjà l'on méditait une première application de l'alliance nouvelle entre les deux grands monarques qui se croyaient maîtres de l'Europe. La cour de Rome voyait avec indignation le schisme de Henri VIII, qui, s'écartant à peine de l'orthodoxie, et n'étant mu par aucun enthousiasme religieux, avait dépouillé le sacerdoce pour son seul profit, et s'était attribué en même temps la suprématie du pape et les biens du clergé. Paul III ne prétendait à rien moins qu'à précipiter Henri VIII de son trône, et il comptait faire tourner au profit de cette révolution l'union inattendue du roi de France et de l'Empereur. Le cardinal Réginald Pole dirigeait les intrigues anglaises, et se flattait d'en recueillir le fruit. Il n'était que diacre, et il pouvait encore se marier. On prétend qu'il était aimé de sa cousine, la princesse Marie d'Angleterre; il n'était âgé que de trente-neuf ans, et jouissait d'une haute réputation de science et de vertu. Comme issu de la maison d'York, il avait lui-même quelque prétention à la couronne d'Angleterre; et le projet de la cour de Rome était de le faire monter sur le trône de Henri VIII, en l'unissant à la fille de ce roi : dans ce but, elle l'avait nommé légat dans les Pays-Bas, d'où il était plus à portée de correspondre avec ses partisans d'Angleterre [2]. Cependant Castillon, ambassadeur de France et Angleterre, uniquement occupé de flatter le connétable, lui avait suggéré un projet plus bizarre, mais qu'il croyait plus fait pour lui plaire. Il assurait que le mécontentement en Angleterre était si général, qu'il serait très-facile, non-seulement de chasser le roi, mais de conquérir le royaume, dès qu'on pouvait compter sur le concours de l'Empereur, du roi de France et du roi d'Écosse. Il proposait d'anéantir cette nation, dont la rivalité avait si souvent humilié la France, et de partager l'île entre les trois dominations voisines. Au roi d'Écosse serait demeuré tout le pays au nord de l'Humber; à l'Empereur, tout celui qui s'étend de l'Humber à

[1] Lettre de Montéjan et du card. de Boulogne au connétable. Ribier, t. I, t. III, p. 461.

[2] Rapin Thoyras, t. XV. p. 415. — Hume, t. VI, c. 31, p. 61. — Garnier, t. XIII, p. 101.

la Tamise; à la France, tout le midi de l'île, du comté de Kent jusqu'au pays de Galles. Il affirmait que six semaines suffiraient pour accomplir cette conquête et ce partage [1].

Toutefois, l'Empereur ne se laissa point séduire par cet étrange projet : il répondit au roi de France que, tant que Henri VIII pourrait tirer à volonté des landsknechts d'Allemagne, il serait impossible de le vaincre chez lui ; qu'avant de l'attaquer, il fallait réduire sous l'obéissance de l'Église et de l'Empire ces luthériens qui bravaient également l'autorité de Dieu et celle des rois, et que, lorsqu'on les aurait fait plier sous le joug, on viendrait aisément au bout de ce roi schismatique [2]. Il paraît que le connétable ne fit pas d'objection à cette modification de ses premiers projets. L'évêque de Tarbes, ambassadeur en Espagne, lui écrivit, le 1er mars, « que l'Empereur a été très-» aise d'entendre le devoir que le roi veut faire à la réduction des » affaires d'Allemagne, desquelles il espère, par le moyen dudit » seigneur, quelque pacification, au grand repos de toute la chré-» tienté. A cette cause, il ordonne que les mêmes instructions qui » ont été baillées à l'archevêque de Londen (envoyé par Charles aux » diètes de l'Empire), pour cet effet, nous seront communiquées [3]. »

Le cardinal Pole, qui avait été visiter Charles V en Espagne, se préparait à traverser la France pour retourner dans sa légation des Pays-Bas. Il écrivit, le 16 mars, de Girone, au connétable, qu'il était envoyé par le pape vers l'Empereur et le roi pour les exhorter à se réunir et mettre un terme à l'impiété du roi d'Angleterre. « Le pape, » disait-il, voyant que l'Empereur est occupé aujourd'hui des prépa-» ratifs de guerre contre les Turcs, a voulu que je me rendisse en » toute diligence auprès de lui pour l'exhorter à s'efforcer d'abord, de » concert avec le roi très-chrétien, de porter remède à ces maux in-» ternes de l'Église, surtout en Angleterre, et pour l'inviter à laisser, » pour à présent, les maux extérieurs, en faisant quelque trêve avec » les Turcs. » Mais l'Empereur avait déclaré à Pole que l'inquiétude que lui causaient les Turcs et les luthériens ne lui permettait pas, pour le moment, de s'occuper des affaires d'Angleterre ; qu'il verrait toutefois avec plaisir le roi, qui n'avait pas les mêmes motifs de crainte,

[1] Lettre de Castillon au connétable, 30 décembre 1538. — Ribier, p. 341. Dudit, 16 janvier, p. 357. Dudit, 26 janvier. p. 363.

[2] Garnier, p. 102.

[3] Lettre de Castelnau. Ribier, t. I, p. 391.

se charger de cette expédition [1]. Quel que fût l'aveuglement du connétable, il ne se laissa point tenter de s'engager seul dans une guerre aussi impolitique contre l'Angleterre. Dans le même temps, Henri VIII écrivait de sa main au roi pour le requérir, en vertu des traités existants, de ne point recevoir dans son royaume un homme déclaré traître à la couronne d'Angleterre comme l'était Pole [2]. La plupart des correspondants, des parents, des amis du cardinal Pole, avaient été arrêtés en Angleterre, condamnés et exécutés : sa mère elle-même, la comtesse de Salisbury, était dans les prisons de Henri, sous le poids d'une sentence capitale [3]. Le cardinal céda aux circonstances, et jugea convenable d'ajourner ses projets.

Tous les anciens alliés de la France avaient compris le changement de politique du connétable ; ils voyaient qu'au lieu de pouvoir compter davantage sur l'appui des Français, c'étaient eux désormais qu'ils devaient craindre ; et ils commencèrent à se mettre en défense. Marillac, qui avait remplacé Castillon à Londres, écrivait, le 13 avril, que Henri VIII faisait des armements extraordinaires et par terre et par mer, pour se préparer à résister à l'attaque de la France et de l'Empire, qu'il croyait en ligue contre lui [4]. L'ambassadeur français auprès des Suisses écrivait de son côté, de Soleure, le 31 mai, qu'il apprenait de toutes parts combien les princes allemands étaient mécontents d'une déclaration faite par l'archevêque de Lunden à la diète de Francfort, que le roi était prêt à seconder l'Empereur pour le rétablissement de son autorité et de la religion catholique. Cette annonce, qui avait signalé leur danger, les avait déterminés à envoyer proposer leur alliance au roi d'Angleterre contre le roi [5]. Enfin, ces projets nouveaux de la France étaient également connus des Turcs, et ne les avaient pas moins irrités. Rincon écrivait d'Andrinople, le 7 février, que, depuis l'entrevue d'Aigues-Mortes, il n'avait plus d'instructions de France, et ne savait comment se conduire ; que cependant on annonçait l'alliance de François Ier avec l'Empereur ; qu'on disait que leur projet était de faire déclarer le premier empereur d'Orient, et d'élever son trône à Constantinople ; qu'enfin ces bruits, malgré leur absurdité, avaient fait une impression très-profonde sur les Turcs [6].

[1] Lettre du card. Pole au connétable, en italien. Ribier, t. I, p. 461.
[2] Ribier, t. I, p. 401. — [3] Rapin Thoyras, l. XV, p. 413 et 422.
[4] Ribier, t. I, p. 437 [5] *Ibid.*, p. 464.
[6] *Ibid.*, p. 371 ; et de nouveau, le 27 mars, *Ibid.*, p. 419.

Il est aisé de voir, par toute la correspondance des ambassadeurs français, qu'ils désapprouvaient la nouvelle voie dans laquelle le connétable était entré, qu'ils ressentaient toujours la même jalousie, la même défiance de l'Empereur, qu'ils regrettaient les alliés que la France perdait, et dont jusqu'alors c'avait été leur affaire de cultiver la bienveillance. Il est probable que cette disposition de toute la diplomatie dut contribuer à produire la réaction qui s'opéra plus tard, et à grossir le parti qui se formait contre le connétable. Mais, pour le moment, celui-ci, qui ne consultait ni ne voulait écouter personne, n'en tint aucun compte; il envoya l'évêque élu d'Avranches en Espagne, pour resserrer davantage encore la ligue avec l'Empereur, et lui rendre compte de toutes les négociations de la France. Cet ambassadeur devait lui dire que César Cantelmo était revenu de Constantinople sans avoir pu déterminer le sultan à faire une trêve avec l'Empereur, et donner en même temps à ce dernier tous les renseignements qu'il pourrait désirer sur les négociations de la France en Turquie. Il devait l'assurer que le roi rejetait toutes les ouvertures qui lui étaient faites de la part du roi d'Angleterre et lui dire que « le roi est si sûr et si ferme en l'amitié » qu'il porte au seigneur Empereur, son meilleur frère, que le duché » de Milan ni autres choses particulières ne lui pourroient faire changer » d'opinion. Et ne sera omis de dire aussi audit Empereur, que si son » passage se fût adonné par la France, le roi y eût pris plaisir comme » à une des choses de ce monde que plus il désiroit; mais puisque les » affaires dudit seigneur Empereur ne le portent pas ainsi, ledit sieur » roi est et sera toujours très-content de tout ce qui lui plaira, et ne » le voudra rechercher de faire plus avant que sa volonté et commo- » dité [1]. » Ainsi cette instruction, qui est du 5 août, nous apprend que précédemment déjà le roi avait invité l'Empereur à traverser la France pour se rendre dans les Pays Bas, et que cette invitation avait été refusée.

L'élu d'Avranches ne séjourna que peu de jours en Espagne; il était de retour au mois de septembre, et il rapporta les remerciements de l'Empereur, « disant que si ses affaires le peuvent porter, il sera très- » aise de passer par la France, auquel lieu il sait bien qu'il aura autant » de sûreté qu'en ses propres pays, et beaucoup plus de plaisir et de » contentement... mais qu'il n'étoit pas encore résolu du temps de son

[1] Instruction en date de Chantilly, 5 août 1559, donnée à l'élu d'Avranches. Ribier, t. I, p. 467.

» voyage, attendant ce que fera le Turc; et encore qu'il passât en » Italie, qu'il ne le fera que pour mettre fin à ce qui est à conclure » entre le roi et lui... Sur ce ledit élu ayant fait entendre, de la part » du roi, audit Empereur, que ledit seigneur n'est aucunement pas- » sionné de la reddition du duché de Milan, et que pour dix duchés » il ne voudrait perdre son amitié, ledit sieur Empereur a répondu » que ladite reddition étoit sûre, et du tout conclue et arrêtée. » L'Empereur, en même temps, demandait au roi de continuer de négocier à Constantinople pour obtenir une trêve générale, même dût-il pour cela consentir à l'abandon de Castel-Novo de Dalmatie, que Barberousse assiégeait alors. Mais si la trêve ne pouvait s'obtenir, il demandait au roi d'entrer dans une ligue pour la défense de la chrétienté contre le Turc, et de charger M. de Lavaur de se présenter avec l'archevêque de Lunden à la première diète en Allemagne, pour bien convaincre les protestants que l'Empereur et le roi agissaient désormais de concert pour la pacification de l'Église [1].

L'Empereur, auquel le connétable de Montmorency désirait allier si étroitement la France, et auquel il faisait tant d'avances, était loin de se croire dans une position aussi brillante que la cour de France paraissait le supposer, et ses instances pour obtenir à tout prix une trêve avec les Turcs en faisaient foi. Les Milanais avaient adressé leurs plaintes sur les horribles vexations qu'ils éprouvaient de la part des soldats espagnols et allemands qui occupaient leur pays, et qui, ne touchant point de solde, s'étaient jetés en ennemis sur les habitants, pour leur arracher par des supplices tout ce que ceux-ci pouvaient avoir sauvé de leurs anciennes richesses. Charles fut obligé d'envoyer ces troupes en Illyrie, aux frontières des Turcs, pour rétablir parmi elles quelque discipline [2]. Quatre mille de ces vieux soldats furent passés au fil de l'épée, ou attachés aux bancs des galères à Castel-Novo, lorsque cette ville fut reprise par Barberousse sur les impériaux, au milieu d'août 1539 [3]. Six mille soldats espagnols qui étaient en garnison à la Goletta, s'étaient soulevés en même temps pour le même motif de la suspension de leur paye. On les fit passer d'Afrique en Sicile, au risque de perdre la première province par leur éloignement, la seconde par leurs désordres; mais Fernand de Gonzaga, vice-roi de Sicile, les trompa par de faux

[1] Relation de l'évêque d'Avranches, septembre 1539. Ribier, t. I, p. 468.
[2] Fr. Belcarii, l. XXII, p. 701. — Pauli Jovii, l. XXXVII, p. 362.
[3] Paolo Paruta, Stor. Venez., l. X, p. 710.

serments, leur promit non-seulement une amnistie complète, mais des récompenses ; et ayant enfin réussi à les disperser, il fit périr tous les chefs et un grand nombre des soldats dans les supplices [1].

Dans le reste de ses vastes États, les troupes de Charles-Quint n'étaient pas mieux payées, et menaçaient également de se révolter. Pour les satisfaire il ne pouvait guère espérer de lever des subsides dans l'Italie, dévastée par tant de guerres, et l'Allemagne suffisait à peine à sa propre défense. Tout son espoir était dans les cortès de ses monarchies espagnoles, et dans les subsides des Pays-Bas. Mais les cortès de Castille, qu'il avait assemblées à Tolède, n'opposèrent à ses demandes que des remontrances et des plaintes amères sur les exactions auxquelles leur pays était exposé. Charles-Quint fut obligé de les congédier sans en avoir rien obtenu. Cependant cet échec même tourna plus tard au profit de la puissance absolue. L'Empereur trouva le moyen d'exciter la rivalité entre les ordres, et d'engager les députés des villes à se rassembler, lors même qu'il ne convoquait point ceux de la noblesse et du clergé. Dès lors, les trente-six commissaires des dix-huit cités de Castille formèrent une assemblée sans dignité et sans indépendance, qui n'a jamais été soutenue par l'attention et l'intérêt du pays, qui a laissé perdre entre ses mains les libertés nationales [2].

L'Allemagne était divisée entre les deux lignes protestante et catholique, et Ferdinand, qui cherchait à maintenir la paix entre elles, pour demeurer en mesure de résister à l'attaque des Turcs, n'osait prendre sur lui aucune décision, et s'attachait seulement à gagner du temps pour éviter une explosion. Les Pays-Bas, enfin, éprouvaient, depuis l'an 1536, une grande fermentation. La reine de Hongrie, gouvernante de ces provinces, leur avait demandé des subsides extraordinaires pour faire la guerre à la France. Les états généraux lui avaient accordé douze cent mille florins ; et ils avaient mis le tiers de cette somme à la charge de la province de Flandre. Toutefois les Flamands, et surtout les Gantois, prétendaient que la levée de ce subside n'était pas légale, parce que leurs députés n'y avaient pas consenti, et que de tout temps leurs priviléges leur assuraient le droit de se taxer eux-mêmes. Pour les forcer à l'obéissance, la reine de Hongrie donna l'ordre d'arrêter comme

[1] Pauli Jovii Histor., t. XXXVII, p. 366. — Muratori Annali d'It., t. XIV, p. 317. — Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V. l. III, f. 153, 154.

[2] Robertson's, b VI, p. 168-171. — P. Miniana, Historia de Espana, l. III, c. 7, p. 164.

otages, dans toutes les villes des Pays-Bas, tous les bourgeois de Gand qui s'y trouvaient établis. Les Gantois, loin de se laisser effrayer par cette violence, adressèrent à leurs confédérés un appel pour la défense de leurs priviléges; et, en même temps, recoururent à la justice de Charles V, auquel ils envoyèrent des députés en Espagne. Le monarque refusa de les entendre, et les renvoya au jugement du grand conseil de Malines, qui les condamna. Les Gantois prirent alors les armes; ils chassèrent la noblesse de leur ville, firent prisonniers les officiers impériaux, instituèrent un nouveau gouvernement pour diriger leur défense, et envoyèrent des députés à Paris pour réclamer la protection du roi, qu'ils nommaient leur seigneur suzerain, et qui avait, de son côté, fait valoir ses droits sur eux dans son dernier lit de justice du 15 janvier 1537 [1].

On ne peut méconnaître que l'acceptation de l'offre des Gantois n'eût été une violation flagrante des derniers traités, un acte éclatant de de mauvaise foi. Cependant les historiens contemporains, ou célèbrent le refus de François d'accepter leur soumission comme un acte de désintéressement héroïque, ou le blâment comme une duperie. Beaucaire dit que le roi, toujours plongé dans les voluptés, et aveuglé par elles, laissait échapper les bonnes occasions, et poursuivait celles qui ne lui offraient point de chances [2]. Personne, en effet, n'approuvait l'alliance intime que le roi voulait contracter avec l'Empereur; personne ne perdait de vue la rivalité qu'on s'attendait à voir renaître. Si le connétable avait accepté la proposition des Gantois, et, par eux, entraîné toute la Flandre, comme ceux-ci promettaient de le faire, non-seulement il aurait violé la foi récemment donnée, mais il aurait rendu vains tous les projets nouvellement formés, et inutiles ou préjudiciables tous les sacrifices faits à son nouveau système. Il était d'un homme d'honneur de refuser l'offre faite par les Gantois; mais il eût été d'un cœur généreux, aussi bien que d'une bonne politique, de s'intéresser à eux, au moment où ils montraient tant de confiance envers la France, et de les aider à maintenir leurs priviléges, plutôt que de leur nuire. François, toutefois, ne se croyait appelé à la générosité qu'envers des souverains, non envers des peuples. Il ne se contenta pas de rejeter

[1] Robertson's, b. VI. p. 173. — Pontus Heuterus, Rerum Astriac., l. XI. p. 262. — Alf. de Ulloa, Vita di Carlo V, l. III. p. 159, verso. — Gio. Batt. Adr., Storia de' suoi tempi, l. II, p. 111. — Daniel, Hist. de France, t. V, p. 711.

[2] Fr. Belcarii, l. XXII, p. 704.

l'offre des Gantois, qui se disaient prêts à le remettre en possession de la Flandre et de l'Artois, provinces qu'il prétendait n'avoir jamais eu le droit d'aliéner, il les dénonça à l'Empereur, et lui fit connaître tout ce que les députés gantois lui avaient, sous le sceau du secret, révélé sur leurs forces et sur leurs alliances [1]. En même temps il lui renouvela l'invitation qu'il lui avait déjà faite depuis plus de six mois, de traverser la France pour se rendre plus rapidement en Belgique.

Tous les historiens, sans exception, ont regardé François comme ayant rendu à Charles, dans cette occasion, un service d'une grande importance, et ils ont accusé le dernier de fausseté et d'une noire ingratitude, pour ne l'avoir pas reconnu. Ils disent que l'Empereur sentait la nécessité de réprimer, avec une grande promptitude, la révolte des Gantois, pour qu'elle n'entraînât pas le soulèvement de tous les Pays-Bas. Tous ont accordé une confiance implicite à Martin du Bellay, lequel s'exprime ainsi : « Les Gantois envoyèrent secrètement devers » le roi, lui offrir de se mettre entre ses mains comme leur souverain » seigneur ; ils lui offrirent pareillement de faire faire le semblable » aux bonnes villes de Flandre. Chose que le roi refusa, pour n'être » infracteur de foi envers l'Empereur son bon frère, attendu la trêve » jurée entre eux depuis deux ans. Il en avertit l'Empereur, lequel » connoissant par cet avertissement et autres qu'il avoit de ses ser- » viteurs, que ses Pays-Bas, qui étoient sa force, étoient en hasard » d'être perdus ; ne pouvant trouver moyen d'y pourvoir si promptement qu'il en étoit besoin ; car, passant par Allemagne, il n'étoit » pas assuré des protestants, lesquels lui pourroient empêcher son » passage, et se mettant par mer, se mettroit au hasard des vents, » qui le pourroient aussi bien jeter en Angleterre comme en Flandre » contre son vouloir, car il n'étoit assuré du roi du pays, pour les » divisions qu'avez entendues par ci devant, qu'ils avoient eues à cause » du divorce de la reine Catherine, sa tante ; il résolut de se mettre » sur la foi du roi, et, pour cet effet, envoya ses ambassadeurs devers » lui, étant encore malade à Compiègne, lui offrir, au cas qu'il lui » baillât, passage sûr, des grandes choses, et entre autres d'investir » lui ou l'un de ses enfants du duché de Milan [2]. »

[1] Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 288. — Fr. Belcarii Hist., l. XVII, p. 704. — Bouchet, Annales d'Aquit., t. IV, f. 285, verso.

[2] *Ibid.* — Copié par Fr. Belcarius, l. XVII, p. 704. — Ferronius, l. VIII, p. 291, se rapproche un peu plus de la vérité. — Robertson's copie du Bellay, t. III,

Il s'en faut bien toutefois que ce récit soit vrai dans toutes ses circonstances : la discussion avec les Gantois durait déjà depuis trois ans; et, comme ces peuples n'avaient point réussi à soulever le reste de la Flandre, comme ils n'avaient pris eux-mêmes aucune mesure militaire pour se défendre, il n'y avait rien d'urgent dans le péril dont était menacée la Belgique. Charles V avait prouvé, et devait prouver encore qu'il osait se confier à la mer en toute saison ; et tous les ports de Flandre, vers lesquels il se dirigeait, étaient toujours pleinement dans sa dépendance. Le divorce de Catherine d'Aragon, qui l'avait brouillé avec Henri VIII, était oublié ; dès lors il s'était rapproché de ce monarque ; il avait été sur le point de s'unir à lui par un double mariage, et il était sans cesse sollicité de renouer leur ancienne amitié. Les protestants d'Allemagne montraient alors les dispositions les plus pacifiques à son égard : et, six mois plus tard, il n'éprouva aucune difficulté à traverser leur pays. Enfin le duché de Milan, qu'il était supposé promettre pour récompense si on l'aidait à recouvrer la ville de Gand, était d'une valeur fort supérieure à cette ville, et, comme clef de l'Italie, d'une valeur surpassant de beaucoup celle de toute la Belgique. Aussi avons-nous cherché à faire comprendre comment cette concession, promise en effet conditionnellement, était le prix d'un accord bien plus important, d'une fusion complète des intérêts de François avec ceux de Charles V, d'une alliance intime destinée à repousser le Turc, à subjuguer les protestants, et à déterminer une révolution en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, Charles V accepta l'invitation qui lui fut faite de nouveau par Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, ambassadeur auprès de lui, de traverser la France pour se rendre en Belgique, et de donner à François l'occasion de le recevoir avec hospitalité à Paris. En même temps, Montmorency lui envoya la promesse qu'on ne lui parlerait ni d'un second mariage, ni d'un traité pendant tout le temps qu'il serait sur le territoire de France, de peur qu'on ne parût abuser de l'hospitalité qu'on lui offrait, en lui imposant des conditions [1]. Le roi était encore malade; il s'arrêta à Châtellerault; mais ses deux fils et le connétable allèrent recevoir l'Empereur à Bayonne. Ils lui offrirent de rester pour lui en otage en Espagne, pendant qu'il traver-

b. VI, p. 180. — Giovio, semble confirmer son récit, l. XXXIX, p. 416. — Et Muratori l'adopte aussi, t. XIV. p. 320.

[1] Pauli Jovii Histor., l. XXXIX, p. 421.

serait la France. Charles V ne voulut point y consentir ; il dit que la parole du roi lui suffisait, et il les retint avec lui.

Les princes voyageaient alors lentement, et la marche de l'Empereur était encore retardée par les entrées triomphales qu'on lui préparait dans chaque ville ; là, toute la noblesse et toute la milice bourgeoise se présentaient à lui en habits de fête. C'était au mois d'octobre qu'il avait fait son entrée à Bayonne, où il avait été reçu par les princes, accompagnés de plus de quatre cents seigneurs [1]. Cependant il s'était arrêté si longtemps à Bordeaux, au château de Lusignan et en plusieurs endroits de la route, où il prenait le plaisir de la chasse à l'oiseau, qu'il n'arriva que le 9 décembre à Poitiers. Toute la noblesse de Poitou s'était rassemblée pour cette occasion. Comme il entrait dans la ville, cinq cents gentilshommes, richement vêtus, allèrent au-devant de lui, et ils étaient suivis par deux mille bourgeois, divisés en six compagnies, habillés de velours et satin, avec passements d'or et d'argent. A Orléans, où il arriva le 20 décembre, on avait commandé, pour le recevoir, quatre cent cinquante gentilshommes et toute la milice de la province ; mais ce qu'on admire le plus, ce fut un corps « de quatre-vingt-douze jeunes marchands de la ville montés sur bons » coursiers, tous habillés de casaques de velours noir, et le pourpoint » de satin blanc, fermé à boutons d'or. Le bonnet de velours couvert » de pierreries et brodé d'orfévrerie, et brodequins de maroquin blanc, » chiquetés, et tous éperons dorés, et la hacquebutte à l'arçon de la » selle, et y eut un bonnet qui fut prisé deux mille écus ; et n'y avoit » celui qui n'eût sur soi plus de deux mille francs en bagues [2]. » Ce luxe extravagant, déployé successivement dans toute la France, fut tel, qu'on assura que le voyage de l'Empereur avait coûté deux millions de francs au pays. C'était plus qu'il n'en eût fallu pour lui faire la guerre pendant toute une campagne ; mais ce luxe atteste en même temps combien le commerce avait répandu d'opulence dans les provinces. Toute l'industrie n'était point alors concentrée dans Paris ; et chaque ville contenait un nombre d'hommes indépendants par leur fortune peut-être plus grand que celui qu'on y trouverait aujourd'hui. D'autre part, il était difficile que cette opulence se maintînt longtemps devant les habitudes de despotisme que François Ier introduisait tous les jours

[1] Marco Guazzo, Storia de' suoi tempi, f. 215.

[2] Extrait de deux relations imprimées dans le temps. Observations sur du Bellay, t. XX, p. 483.

davantage. Il semblait vouloir établir que tous les biens et la vie de ses sujets dépendaient de son seul caprice ; et il en disposait dans sa colère, sans faire seulement mention des tribunaux. Au passage de l'Empereur à Bordeaux, les courtisans qui voulaient faire partie de son cortége, et qui manquaient de chevaux, prirent ceux des particuliers malgré eux ; plusieurs ne les rendirent point, et n'en payèrent jamais la valeur ; mais le roi ne fit qu'en rire. A Amboise, un parfumeur entreprit de remplir l'appartement où devait coucher l'Empereur d'une vapeur odorante ; mais l'encens qu'il brûla produisit une fumée plus épaisse et plus irritante qu'il n'avait compté ; l'Empereur s'en trouva fort incommodé. « Le roi, qui en fut informé, dit Ferron, voulant s'excuser » auprès de l'Empereur, ordonna qu'on saisît le malheureux artisan, » et qu'on le traînât au supplice. Charles, averti de l'erreur de cet » infortuné, demanda sa grâce avec beaucoup de priéres. Les deux » princes disputérent longtemps sur sa mise en liberté ; et le roi ne céda » aux priéres de Charles, que parce que celui-ci répétait que ce n'était » pas pour voir des supplices qu'il était venu en France [1]. »

(1540). Le roi était allé au-devant de l'Empereur jusqu'à Châtellerault ; ils se donnérent réciproquement des marques d'une tendre amitié, et François voulut dès lors n'occuper que la seconde place. Les deux monarques firent ensemble leur entrée à Paris le 1er janvier 1540. Les prisons avaient été ouvertes, et les prisonniers délivrés au nom et de la part de sa majesté impériale. Pendant les sept ou huit jours que l'Empereur passa à Paris, les deux monarques ne parurent occupés que de fêtes et de réjouissances [2]. Cependant il était impossible de voir ensemble ces deux rivaux, sans penser au sang qui avait été versé pour leurs longues querelles, aux outrages qu'ils s'étaient faits réciproquement, et à la tentation que pouvait ressentir François d'abuser de ce que son rival était entre ses mains. Cette idée, qui occupait toutes les têtes, reparaît dans toutes les anecdotes racontées sur cette réunion ; anecdotes si souvent répétées, et auxquelles il est difficile cependant de trouver une autorité historique. On dit que François lui même, en présentant la duchesse d'Étampes à l'Empereur, lui dit : « Voyez-vous » cette belle dame, elle me conseille de ne point vous laisser partir » d'ici que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. — Eh bien ! lui

[1] Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 201. — Fr. Belcarii, l. XXII, p. 704. — Martin du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 293

[2] Hist. de la Ville de Paris, t. XX, p. 1007.

» répondit l'Empereur froidement, si l'avis est bon, il faut le suivre. » Cependant il trouva bientôt le moyen de faire accepter à la belle dame un diamant de grande valeur, pour qu'elle ne donnât plus de tels conseils [1]. On rapporte que le duc d'Orléans, prince gai, folâtre et très-agile, sauta sur la croupe du cheval de l'Empereur, et, le tenant embrassé, s'écria : « Votre majesté impériale est à présent mon prison-» nier, » et que ce mot fit tressailler l'Empereur [2]. On prétend que le dauphin, le roi de Navarre et le duc de Vendôme avaient pris des mesures pour arrêter effectivement Charles à Chantilly, dans une visite qu'il faisait à ce superbe château du connétable, et que celui-ci eut quelque peine à les faire renoncer à leur projet [3]. On répète enfin que Brusquet, le fou de François Ier, avait placé l'Empereur dans son calendrier des fous, parce qu'il osait passer dans les États d'un prince qu'il avait maltraité, se réservant d'effacer son nom et de mettre celui de François à la place, s'il le laissait sortir en liberté [4]. Et, en même temps, Brantôme assure que « tandis que l'Empereur passa par France, » on ne lui fit que parler et importuner de ce Milan ; si bien que tant » d'honneurs et bonnes chères qu'on lui fit ne valoient pas, disoit-il, » les importunités qu'on lui en donnoit [5]. »

L'Empereur, en sortant de Paris, alla visiter, comme on l'a dit, le magnifique château du connétable ; le roi l'accompagna avec toute sa cour jusqu'à Saint-Quentin ; ses deux fils et le connétable le suivirent jusqu'à Valenciennes. Charles V avait mis au moins trois mois à traverser la France [6]. Cependant les Gantois n'avaient fait aucun préparatif de guerre ; ils ne songèrent pas même à lui opposer quelque résistance ; ils le reçurent avec toutes les marques du respect et de l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain, mais sans que leurs chefs parussent croire qu'ils avaient mérité son courroux, ou songeassent à se dérober au châtiment, en sorte qu'ils ne sortirent pas même de la ville. Dans les premiers jours de février, Charles-Quint destitua tous les magistrats populaires, et les remplaça par des hommes qui lui étaient dévoués ; il supprima ensuite tous les anciens priviléges de la ville, et

[1] Garnier. t. XIII. p. 118.— Gaillard, t. V, l. V, p. 127.—Rœderer, l. II, p. 87.
[2] Gaillard, p. 126.
[3] Garnier, p. 119.
[4] Biographie universelle, t. VI, p. 162.
[5] Brantôme, t. II, Disc. 46, p. 254.
[6] L'Empereur arriva à Mons le 27 janvier 1540. Ribier, t. I, l. IV, p. 494. Il était arrivé à Bayonne en octobre.

y traça une forteresse qui dut être construite aux frais des habitants. Se jugeant alors assez fort pour pouvoir sévir, il fit trancher la tête d'abord à neuf des hommes qui s'étaient montrés les plus zélés pour la défense des libertés de leur pays, et bientôt après à seize autres [1].

Les deux ambassadeurs français, de Selve et Hellin, qui suivaient l'Empereur, ne lui eurent pas plus tôt vu mettre le pied sur le territoire des Pays-Bas, qu'ils lui demandèrent pour le roi l'investiture du duché de Milan, comme si c'eût été le prix convenu de son passage. Charles, quelque peu impatienté, répondit qu'on voulût bien le laisser songer à ses affaires, qui suffisaient pour le préoccuper tout entier, avant de le forcer à songer à celle des autres. D'ailleurs, ajouta t-il, s'agissant de la concession d'un fief de l'Empire, il ne pouvait rien faire avant l'arrivée du roi des Romains, son frère, auquel il avait donné rendez-vous dans les Pays-Bas. Du Bellay assure que, pressé davantage, « il déclara entièrement n'avoir rien promis [2]. »

L'Empereur cependant ne songeait nullement à rompre la négociation; mais, partant toujours de l'idée première, également poursuivie par lui et par le connétable de Montmorency, d'une alliance intime des deux plus grands souverains de l'Europe contre tous les autres, il cherchait en même temps à affermir cette alliance, et à offrir à François, pour l'y résoudre, une compensation suffisante. Après s'être entendu avec son frère le roi des Romains, il avertit les ambassadeurs français que, quant au mariage qui lui avait été proposé à lui-même avec la fille du roi, il persistait à ne vouloir point se remarier; mais qu'il comptait unir les deux familles par le mariage de son fils don Philippe avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et fille de la sœur de François Ier, et par celui de Charles, duc d'Orléans, second fils du roi avec sa fille. Comme il comprenait que le roi de France verrait avec chagrin l'héritière de Navarre porter au roi de Castille les principautés de Béarn et de la basse Navarre, situées en France, il avait consenti à ce que le roi pût les racheter de lui; mais il les estimait au moins à deux millions [3]. D'autre part, sa fille porterait pour dot au duc d'Orléans, ou

[1] Lettres des ambassadeurs français, de Gand, 16 février 1540. Ribier, p. 501.— J. Sleidani, l. XII. f. 198, et l. XIII, f. 206. — Fr. Belcarii, l. XXII, f 707. — Pauli Jovii, l. XXXIX. p. 422.

[2] Mart. du Bellay. t. XX, l. VIII, p. 296.

[3] Lettres des ambassadeurs français au connétable, de Gand, 11 avril 1540. Ribier, l. IV, p. 514.

le duché de Milan, ou mieux encore les Pays-Bas et les comtés de Bourgogne et de Charolais. Toutefois « l'Empereur feroit difficulté de donner » si grande dot à sa fille, si le roi ne faisoit au prince plus grand par- » tage que celui qu'il avoit [1]. » Enfin, en retour pour un si riche mariage et un si grand démembrement de la monarchie espagnole, l'Empereur demandait les assurances les plus positives de la coopération du roi à la guerre contre les Turcs, et à l'abaissement des protestants d'Allemagne [2].

On pourrait être surpris de la grandeur de l'offre que faisait l'Empereur; elle n'allait à rien moins qu'à se dessaisir, en faveur d'un fils de France, de tout l'héritage de la maison de Bourgogne, héritage bien supérieur en valeur au duché de Milan. Autant qu'il peut être permis de deviner sa politique, il nous semble qu'il avait reconnu que ses possessions disséminées sur toute l'Europe ne se prêtaient point un mutuel appui, et que, pour en former une puissante monarchie, il fallait abandonner celles qui étaient détachées des autres, et agrandir celles qui pouvaient faire corps ensemble. Dans cet esprit, il avait déjà séparé de sa monarchie les provinces héréditaires d'Autriche qu'il tenait de son aïeul Maximilien, et il les avait données à son frère Ferdinand pour les lier à l'empire d'Allemagne, qu'il lui avait assuré d'avance en le faisant nommer roi des Romains. D'après le même système, il voulait encore détacher de sa monarchie tout l'héritage de son aïeule maternelle, Marie de Bourgogne, et en former, en faveur de sa fille de prédilection, un nouveau royaume, qui, avec le temps, pourrait s'étendre sur une grande partie de l'Occident. En même temps, il réservait à son fils, non-seulement l'Espagne, mais l'Italie, qui, d'après ses arrangements avec la France, lui serait demeurée sans partage; il aurait été maître des îles Baléares, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile; il avait rendu son tributaire le royaume de Tunis; il comptait bientôt attaquer celui d'Alger; et la Méditerranée n'aurait presque été qu'un grand lac au milieu de ses possessions, qui les aurait réunies les unes avec les autres. Les liens du sang lui faisaient espérer que, pendant un certain temps, son frère et sa fille pourraient demeurer attachés à lui et à son fils, et que l'union même avec la France pourrait durer : avec l'aide de celle-ci, il se flattait d'arrêter tout au moins les conquêtes des Turcs,

[1] Ribier, t. IV, p. 509 et 514.

[2] *Ibid.*, p. 514. — Nous n'avons point la note de l'Empereur, et nous ne la connaissons que par les réponses des ambassadeurs français.

de subjuguer les protestants, de détruire le reste des libertés de l'Espagne et de l'Allemagne; mais il comprenait aussi que l'époque viendrait où les liens du sang seraient méconnus, où la reconnaissance ne serait plus entendue, et où les traités demeureraient sans force; même alors cependant il croyait probable que les deux fils de France se brouilleraient l'un avec l'autre, au lieu de s'allier contre la maison d'Autriche. Ainsi, l'on avait vu les anciens ducs de Bourgogne, quoique princes français, devenir les premiers rivaux de la France.

Charles-Quint tenait à ce projet fortement conçu, et dont l'exécution aurait entraîné la destruction des libertés de l'Europe, et arrêté peut-être pour longtemps les progrès de l'esprit humain. Il ne se figurait point que la France pût le rejeter, car il offrait à François Ier, qui avait paru montrer de la prédilection pour son jeune fils, de plus grands avantages encore que celui-ci n'avait songé à demander. Il fut donc fort surpris, quand François en témoigna son mécontentement, et quand au lieu de venir lui rendre sa visite à Bruxelles, comme il l'avait annoncé, il s'éloigna de la frontière. François ne considérait pas si l'établissement offert à son second fils était plus considérable que celui qu'il avait demandé; il voulait le duché de Milan, et il le voulait pour lui-même. C'était le sieur de Peloux qui lui avait apporté les propositions de l'Empereur; il lui fit répondre par de Selve, évêque de Lavaur, et par Hellin, ses ambassadeurs auprès de Charles, en déclarant que le duché de Milan aurait dû être rendu en héritage perpétuel au roi et à ses enfants sans aucune condition, tandis que l'Empereur offrait seulement de donner les Pays-Bas, le comté de Bourgogne et le Charolais à la princesse d'Espagne sa fille, en la mariant au duc d'Orléans, en sorte que si elle mourait sans enfants, ces États retourneraient à l'Empereur; toutefois, en vue du bien de la paix, le roi consentait, « si le duc » d'Orléans étoit impatronisé de l'héritage de Bourgogne, pour en » avoir pleine et entière jouissance, incontinent après le mariage con- » sommé, à ne faire autre demande pour le présent dudit duché de » Milan. Mais au cas que le duc d'Orléans décédât avant sa femme, soit » qu'il eût des enfants de ce mariage ou non, le roi rentreroit dans » tous ses droits sur le duché de Milan; si, au contraire, c'est la prin- » cesse d'Autriche qui meurt avant le duc, soit que leurs enfants soient » mineurs ou majeurs, leur père, et non point eux, demeureroit seul » possesseur des États de Bourgogne, jusqu'à ce que le duché de Milan

» lui eût été restitué. » En même temps, le roi déclarait ne consentir à la suspension de l'hommage de la Flandre et de l'Artois que pendant la durée de ce mariage; il regardait les traités de Madrid et de Cambrai comme non avenus, et refusait de les ratifier : il se défendait de prendre aucun engagement sur les trois autres mariages dont il avait été question, de sa fille avec l'Empereur, de la fille de sa femme ou de celle de sa sœur avec don Philippe; enfin il déclarait vouloir retenir la possession des États du duc de Savoie jusqu'à ce que tous ces arrangements fussent conclus, et il offrait seulement d'accorder à ce duc des compensations en France [1].

L'Empereur s'était attendu à ce que sa proposition reçût un accueil bien différent. « M. du Peloux nous a dit, écrivoient les ambassadeurs, » que les articles avoient été lus tant par l'Empereur que par MM. de » Granvelle et Duprat, et qu'ils trouvoient les choses un peu amères, et » mêmement en deux points, l'un étoit de la souveraineté de Flandre, » dont le roi rompoit la broche, ensemble de la ratification des traités de » Madrid et de Cambrai, et qu'il leur sembloit que le roi maintenant » dénioit ce qui par ci-devant n'avoit point été révoqué en doute. L'autre » point étoit touchant les affaires publiques de la chrétienté, dont » la réponse du roi avoit été trouvée fort froide, disant seulement que » les députés y adviseront, sans montrer d'avoir la matière affectée. »

L'Empereur s'était plaint encore que le roi désirait beaucoup et voulait faire peu; que l'aide qu'il promettait contre les Turcs ne serait jamais requise, s'il arrivait, comme on commençait à le croire probable, que l'Empereur fît une longue trêve avec eux. Les ambassadeurs avaient répondu que les choses d'Allemagne ne seraient pas apaisées pour cela, donnant à entendre que l'assistance du roi contre les protestants serait la compensation des concessions faites par l'Empereur [2].

Il semble que les ambassadeurs eux-mêmes étaient embarrassés de la froideur avec laquelle leur cour repoussait des offres qui leur paraissaient satisfaisantes. Ils pressaient le roi de ne point s'éloigner de la frontière, de ne point donner cet éclat à son mécontentement, d'attendre au moins cinq ou six jours pour donner le temps à l'Empereur d'envoyer sa réponse définitive, afin de ne pas justifier les bruits de guerre qui déjà commençaient à se répandre. « Quand on nous re-

[1] Instruction aux ambassadeurs du 24 avril 1540. — Ribier, t. IV, p. 509.

[2] Lettre des ambassadeurs au connétable, p. 514-515. — Il y a probablement une erreur dans la date, Gand, 11 avril 1540.

» montre, disoient-ils, combien l'Empereur fait grand'chose pour le » roi, de lui bailler ou l'État de Milan ou celui de deçà, et que l'on » nous demande ce que l'Empereur en amendera ; après que nous avons » mis en avant la sûreté qu'il aura acquise pour ses États et aide en » ses entreprises, et que l'on nous rebat cela en nous disant que tout » cela ne sera que choses réciproques, et que pareille sûreté acquerra » le roi, et que, s'il se fait entreprise, l'on veut qu'il ait part au » butin..... Nous ne savons à quelle autre raison nous ranger. » Pour obtenir ce délai, les ambassadeurs envoyèrent un courrier au connétable, en étant sollicités par du Peloux. « Mêmement il nous a dit que » M. de Granvelle le trouvoit bon ainsi, nous donnant assez à entendre » qu'il parloit du su et du vouloir de l'Empereur [1]. » Ce courrier, à son retour, rapporta une note du connétable, qui rompit toute négociation. La voici :

» Je vous avertis, messieurs, que M. de Saint-Vincent et le sieur du » Peloux m'ont fort sollicité de savoir du roi son intention et dernière » volonté sur deux choses : la première, qu'ils disent que l'Empereur » est résolu, s'il venoit à donner le duché de Milan, de ne le donner » qu'à monseigneur d'Orléans, et aux enfants descendants de lui, » sans qu'il puisse retourner au roi et à messeigneurs ses enfants ; » l'autre est qu'en donnant les Pays-Bas à monseigneur d'Orléans, » pour le mariage de madame la princesse avec l'Empereur, il n'en- » tend ni ne veut que le roi retienne le Piémont, ni les pays de mon- » sieur de Savoie, afin qu'il n'ait point de pied en Italie. Sur quoi le » roi m'a répondu pour toute résolution, afin de vous le mander ; c'est » à savoir, quant au duché de Milan, qu'il ne veut avoir ledit duché, » sinon en la même forme que contient l'investiture du feu Empereur » Maximilien, grand-père dudit seigneur Empereur ; et quant à la » restitution des pays du duc de Savoie, il est résolu de les retenir, » pour ne faire tort à son royaume, auquel il seroit grandement pré- » judiciable qu'intervenant la mort de mondit seigneur d'Orléans, il » eût abandonné les pays et États que contient ledit Piémont et Savoie ; » par quoi, si l'on vous parle desdits deux points, vous leur répondrez » résolûment, selon ce que je vous écris ci-dessus, sans leur donner » espérance d'en tirer davantage ; car je vous assure que de deçà ne se » fera autre chose [2]. »

[1] Dernière lettre des ambassadeurs au connétable, p. 540.
[2] Résolution du roi. Ribier, t. IV, p. 542.

Cette note paraît refuser même fort au delà de ce que l'Empereur était disposé à offrir; mais ce fut plus encore au ton dont elle était écrite qu'on dut juger que toute négociation était rompue. François recommençait à se défier de Charles, à prendre contre lui les précautions hostiles; il ne pouvait plus être question d'union intime, d'abandon réciproque, il n'y avait donc plus d'avantage à payer à un si haut prix une alliance incertaine. Cependant les deux monarques restaient toujours liés par la trêve de Nice, qui avait encore huit ans à courir. François ne voulait pas reconnaître les traités de Madrid et de Cambrai; il prétendait conserver tous ses droits sur le Milanais, sur la Flandre et l'Artois; mais il déclarait aussi qu'il n'avait point violé le dernier traité, et qu'il ne le violerait pas; il cessait seulement de demander comme une faveur, comme un acte de galanterie royale, la concession d'une grande souveraineté.

L'Empereur, après avoir attendu quelques mois, comme pour lui donner le temps de renouer les négociations, investit à Bruxelles, le 11 octobre 1540, son fils don Philippe, du duché de Milan [1].

C'est aux intrigues du palais et aux caprices du roi qu'il faut attribuer une détermination si peu attendue et le changement qui en résulta dans la politique de la France; mais il s'en faut bien que nous ayons des documents suffisants pour pouvoir l'expliquer. Les écrivains français s'accordent tous à en rejeter toute la faute sur la mauvaise foi de l'Empereur; les impériaux ne se sont donné aucune peine pour laver Charles de ce reproche [2], et les actes originaux publiés par Ribier ont été cités souvent sans être analysés ou compris par personne, pas même par leur éditeur.

Pendant que la France changeait si complétement le système de sa politique et de ses alliances extérieures, son administration intérieure éprouvait aussi de grands changements. Le chancelier Antoine du Bourg, renversé de son cheval à Laon au milieu de la foule, et meurtri sous les pieds des chevaux, était mort au mois de novembre 1538 [3]; et Guillaume Poyet, fils d'un avocat d'Angers, et président du parlement de Paris, lui avait été donné pour successeur [4]. Poyet était un très-savant

[1] Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 525. L'acte est dans Dumont, Corps diplomatique.

[2] Pauli Jovii, l. XXXIX, p. 424. — Mariana, l. III, c. 8, p. 170. — Ferreras, t. XIII, p. 258. — [3] Garnier, t. XIII, p. 105. — Ribier, l. II, p. 356.

[4] Lettres de provision du 12 novembre 1538. Isambert, t. XII, p. 547.—Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 200. — Belcarii, l. XXII, p. 701.

jurisconsulte; mais il avait été formé à l'école du chancelier Duprat, et il croyait, à son exemple, que le savoir n'était utile que comme moyen de rendre plausible les caprices du pouvoir. Il avait déjà été employé par le roi dans plusieurs négociations, dans celle entre autres qui avait pour but de brouiller la France avec la maison de Savoie, et de fournir un prétexte pour l'attaquer. Il s'attacha au connétable, dont il voyait le crédit tout puissant auprès du roi; il nous reste un grand nombre de ses lettres, où il l'appelle toujours monseigneur, et lui demande ses ordres de la manière la plus humble [1]. Il reconnut bientôt que Montmorency n'était jaloux que du seul amiral Philippe de Brion-Chabot, qui, comme lui, était dès son enfance attaché à François Ier, et qui, autant que lui, pouvait passer pour son favori. Ils avaient été élevés ensemble au château d'Amboise, et ils en avaient conservé des habitudes de familiarité et d'égalité, qu'aucun autre ne se permettait avec le connétable. En même temps Chabot, enrichi plus que personne des bienfaits du roi, offusquait Montmorency par son faste. Celui-ci, pour perdre l'amiral, rappelait comment il s'était arrêté devant Verceil, par respect pour la neutralité du Milanais et pour les injonctions du cardinal de Lorraine. Il répétait au roi que, si l'amiral avait alors montré plus de résolution, la Lombardie entière aurait été conquise. On ne pouvait cependant faire un procès à un général d'armée pour n'avoir pas dépassé ses ordres et violé les traités; mais le chancelier Poyet entreprit de le perdre d'une autre manière. Le 25 septembre 1538, il ordonna des informations secrètes sur la conduite de Chabot, tant comme amiral de France que comme gouverneur de province. Il était impossible, dans ce temps de désordre général, qu'aucun des grands fonctionnaires publics échappât au reproche de malversation; et en effet, Poyet affirma qu'il trouvait dans les informations qu'il avait prises, les preuves de vingt-cinq délits, qui tous méritaient la peine de mort. L'amiral Chabot fut arrêté en vertu de secondes lettres patentes du 16 février 1539, qui ordonnèrent que son procès lui serait fait criminellement. Il fut enfermé au château de Melun, et de nouvelles informations eurent lieu en vertu de lettres du 8 août 1540 [2].

Tandis que ces informations se poursuivaient, le chancelier Poyet signalait la direction qu'il donnait à tout l'ordre judiciaire par des ordonnances importantes, soit quant aux finances, soit quant à l'ad-

[1] Dans Ribier, l. III et IV.

[2] Isambert, Lois françaises, t. XII, p. 547.

ministration de la justice. Ce fut lui qui, au mois de mai 1539, introduisit pour la première fois la loterie en France, « pour fournir, est-il » dit dans son édit, jeux et ébattements honorables et permis, aux » nobles, bourgeois, marchands et autres, appliqués par ci-devant, » et s'appliquant encore à plusieurs autres jeux dissolus... Nous pro- » posant entre autres celui de la blanque, longtemps permis ès villes » de Venise, Florence, Gênes et autres villes et cités bien policées, » fameuses et de grande renommée [1]. » Il aurait, avec plus de vérité, pu justifier la loterie par sa maxime connue, qui lui fut vivement reprochée par Duchâtel, que tous les biens des Français appartenaient au roi seul, et qu'en conséquence tout moyen était bon pour les faire revenir à leur maître [2]. Dans le même mois, il rendit un édit pour réunir au domaine, à la mort du donataire, tout don fait par le roi, déclarant que, dans aucun cas, ils ne seront continués en la personne de leurs enfants ou autres successeurs; et pour obvier aux importunités de ces successeurs qui obtiendraient ou continuation ou nouveau don des choses ainsi données, l'édit porte, « que ceux qui auront ainsi » obtenu lesdites continuations, seront tenus de restituer non-seule- » ment ce que par vertu d'icelles ils en auroient levé, mais aussi tout » ce qui en auroit été levé et perçu en vertu des autres dons précé- » dents [3]. » Par une ordonnance du 30 juin 1539, Poyet déclara le domaine de la couronne inaliénable, et soustrait à la prescription même centenaire [4]. Le 26 juillet suivant, il publia une ordonnance pour remédier à l'abus scandaleux du don que faisait le roi des amendes et confiscations à ses courtisans. Souvent, en effet, les biens des prévenus étaient ainsi distribués d'avance à leurs ennemis, à leurs accusateurs, à leurs juges, ou au moins à des gens intéressés à les faire condamner. Mais la toute-puissance du roi, qui fait des lois contre elle-même, n'en est pas moins un spectacle bizarre. « Si, par importunité, » dit cet édit, surprise ou autrement, tels dons étoient par nous ac- » cordés, faits et octroyés, et par nos secrétaires signés, expédiés en » forme et scellés, avons statué qu'ils soient néanmoins déclarés nuls » et de nul effet... et les impétrants indignes et incapables non-seu- » lement desdits dons, mais de toute autre munificence qu'ils pour-

[1] Isambert, p. 560.
[2] Biographie universelle. Poyet, t. XXXV, p. 794; et Duchâtel, t. XII, p. 115.
[3] Isambert, p. 565.
[4] *Ibid.*, p. 567.

» roient attendre de nous [1]. » Enfin, par un édit du 10 août 1539, Poyet, en confirmant la peine de confiscation pour tout crime de lèse-majesté, l'étendit » aux biens féodaux et allodiaux, roturiers et meubles, » même aux biens substitués, afin qu'aucun héritier mâle ou femelle, » parents en ligne directe ou collatérale, ne puissent jamais rien recou- » vrer de ce qui aura appartenu aux conspirateurs [2]. »

En même temps, quelques-unes des ordonnances civiles du chancelier Poyet ont servi de base à la jurisprudence de France, telle qu'elle se renouvelait à cette époque, et qu'elle a duré depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XVI. Telle est entre autres celle de Paris en juillet 1539, sur la juridiction du grand conseil. Son but est de remédier aux lenteurs provenant des défauts, aux irrégularités résultant du manque de copies ou du manque de rôles et de registres ; elle trace en même temps des règles nombreuses pour la conduite des procureurs et des avocats [3]. L'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue au mois d'août 1539, est plus importante encore : dans le silence des autres lois, elle est considérée, aujourd'hui même, comme toujours en vigueur. C'est elle qui a déterminé les limites précises entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière, qui a institué les registres civils, pour constater les naissances et les décès ; qui a ordonné que les actes notariés, procédures et jugements seraient écrits en français, qu'en matière criminelle, l'accusé répondrait lui-même aux interpellations qui lui seraient faites, que les parties, en matière criminelle, ne pourraient faire usage d'avocats, qu'enfin l'accusé ne pourrait entendre les dépositions avant de proposer ses récusations contre les témoins produits à sa charge. Cette ordonnance est composée de cent quatre-vingt-douze articles, et à elle seule elle forme presque tout un code de lois ; mais les sujets les plus divers y sont introduits au hasard et sans ordre, en sorte qu'il est fort difficile de la comprendre [4].

Indépendamment de la rivalité entre les grands personnages qui gouvernaient l'État, le connétable, l'amiral, le chancelier, on attribue aussi les révolutions de la politique à la jalousie entre les deux fils du roi, et à l'inimitié entre la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. Les écrivains contemporains ne nous permettent pas de douter que François Ier ne fût souvent le

[1] Isambert, t. XII, p. 623.
[2] *Ibid.*, p. 590. — [3] *Ibid.*, p. 575, en 45 articles.
[4] *Ibid.*, p. 600 à 640.

jouet d'intrigues de femmes, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils nous montrent clairement la coexistence de deux factions avec leurs intérêts opposés, comme les écrivains postérieurs, dans un siècle où on faisait consister la plus grande habileté à découvrir des dessous de cartes, ont prétendu l'avoir reconnu.

Le dauphin Henri était né le 31 mars 1519, et son frère Charles en 1521. Leur maison fut formée en 1536, lorsqu'ils avaient, l'un dix-sept et l'autre quinze ans. Tavannes raconte que le premier « choisit » les braves Dampierre, Saint-André, Descars, Andouin, la None ; que » M. d'Orléans refusa le reste que son frère n'avoit voulu, et obtint » permission de son père de dresser son état des plus galants hommes » de France, et qu'il choisit les seigneurs de Tavannes, Castel Paix, » San Pietro Corse, Castelnau, Jarnac, et quelques autres qui avoient » réputation dans les provinces, et étoient connus par leur valeur [1]. »

Il ajoute que « fols jeunes sont quelquefois les plus sages vieux. » D'une bande enragée suivant les enfants de France, s'en fit une de » grands capitaines..... Le temps étoit employé en exercices; sauter, » ruer la barre, lutter, combattre, éprouver les périls en paix pour » ne pas les craindre en guerre..... Ils avoient promis un temps de ne » marcher aux villes que par-dessus les maisons, sautant de toit à autre » les rues étroites, se précipitant dans les puits, faisant passer les che- » vaux au travers les flammes.... se battant à coups d'épée à inconnus, » faisant embuscade aux siens propres pour s'éprouver; blessés et bles- » sant en se jouant; faillant à étrangler Jarnac, sans qu'on lui coupât » la corde; se moquant des dames, méprisant l'amour, et laissant » un pendu couché avec madame de Crussols, feignant l'entre- » tenir [2]. »

Dans cette gaieté désordonnée, nous ne devons guère chercher une ambition, une rivalité qu'on ne peut attendre de l'âge des deux jeunes princes. Le dauphin ne méprisa pas toujours tellement l'amour, qu'il ne se soit laissé uniquement dominer par une favorite. « On dit que le » roi François son père, qui le premier, avait aimé Diane de Poitiers, » lui ayant un jour témoigné quelque déplaisir, après la mort du dau- » phin François son fils, du peu de vivacité qu'il voyait en ce prince » Henri, elle lui dit qu'il falloit le rendre amoureux, et qu'elle en » vouloit faire son galant. » En admettant sur la foi de le Laboureur

[1] Mém. de Gaspard de Tavannes, t. XXVI, c. 4, p. 38.
[2] *Ibid.*, p. 43.

cette anecdote [1], on ne laisse pas d'être embarrassé sur l'époque à laquelle se peut rapporter le commencement de leur liaison. Diane était née le 3 septembre 1499; elle était fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, condamné à mort comme complice du duc de Bourbon, et qu'on prétendit avoir obtenu sa grâce à cause d'elle. Elle perdit son mari, Louis de Brezé, le 23 juillet 1531, et elle porta son deuil, en noir et blanc, toute sa vie [2]. Elle avait trente-sept ans à la mort du premier dauphin, et vingt ans de plus que le dauphin Henri. Cet âge était pour la duchesse d'Étampes un objet de railleries souvent amères. Cependant son influence se maintint entière sur Henri II, qui portait encore ses couleurs au tournoi du 29 juin 1559, où il fut blessé mortellement. Ce fut probablement quand elle devint la favorite reconnue de l'héritier présomptif qu'elle excita la jalousie de la duchesse d'Étampes, et non en 1540, lorsqu'elle partageait avec deux autres maîtresses, les dames de Leviston et de Coni, les attentions d'un étourdi de vingt ans.

Cet étourdi, qui avait choisi une vieille maîtresse, s'était aussi donné un vieil ami, le connétable de Montmorency, et il fut fidèle à tous les deux. « Auparavant qu'il n'étoit que dauphin, dit Brantôme, il l'aimoit » bien fort, aussi M. le connétable le recherchoit fort, dont le roi en » eut jalousie, et cela lui aida bien un peu à être renvoyé de la cour [3]. » On en voit aussi quelque indication dans la correspondance du connétable; Montéjan lui écrivait de Turin, le 12 avril 1540 : « Je suis » merveillensement marri des propos qui se tiennent ici; c'est qu'il se » dit de plusieurs endroits que le roi est mal content contre vous, à » cause de quelques propos que vous avez avec monsieur le dauphin, » et que vous en étiez allé à Chantilly [4].

Montmorency, à cette époque, n'était cependant pas encore disgracié; mais le roi se montrait mécontent et de l'administration intérieure du royaume, qu'il avait jusqu'alors confiée sans partage au connétable, et de la politique étrangère, qui l'avait brouillé avec tous ses anciens alliés et laissé en froid avec l'Empereur; il se regardait comme joué par celui-ci; il sentait qu'aux yeux de l'Europe, il passait pour dupe; peut-être se reprochait-il à lui-même de n'avoir pas voulu accepter les offres

[1] Addition aux Mémoires de Castelman, t. I, p. 270.
[2] Biogr. universelle, t. XI. p. 292.
[3] Brantôme, Disc. 62, t. XII, p. 418.
[4] Ribier, t. IV, p. 516.

brillantes qui lui étaient faites, parce qu'il ne recouvrait pas la souveraineté pleine et entière du duché de Milan, à laquelle il attachait son amour-propre. Dans son humeur contre l'Empereur, contre ses alliés, contre l'Europe entière, François s'en prit à ses courtisans et à ses ministres des conseils qu'il avait suivis. Son caractère paraissait aigri et par les souffrances continuelles de ses honteuses maladies, et par le manque de succès de ses projets, et par la défiance propre à l'âge ; et comme son pouvoir devenait tous les jours plus despotique, et qu'il ne rencontrait aucune résistance à ses volontés, il rendait tour à tour responsables tous ceux qui l'approchaient du mécontentement qu'il éprouvait en lui-même.

La poursuite de ses propres favoris, et de tous ceux auxquels il avait confié du pouvoir, était d'ailleurs, aux yeux de François Ier, un moyen de remplir ses coffres. Par un édit rendu à Fontainebleau, le 28 décembre 1540, il avait enjoint à tout possesseur de biens dépendants de la couronne, de le révéler dans les trois mois, sous peine d'amende arbitraire; promettant d'autre part à ceux qui viendraient ainsi se dénoncer eux-mêmes, qu'il leur laisserait, pendant leur vie, le dixième des revenus de ce que le fisc leur reprendrait [1]. Il résolut ensuite de rechercher la conduite et d'examiner les comptes de tous ceux qui avaient eu quelque maniement des deniers publics. Les financiers furent arrêtés en effet, et condamnés, pour la plupart, à des amendes considérables [2]. Les recherches ne s'arrêtèrent pas là ; le roi voulut demander compte à ses propres favoris de la fortune qu'ils avaient acquise. Le premier qu'il songea à dépouiller, fut Galiot de Genouillac, grand écuyer, et grand maître de l'artillerie ; on le lui représenta comme ayant fait bâtir dans le Quercy le château d'Assier avec une telle magnificence, qu'il devait avoir beaucoup volé dans ses charges pour pouvoir suffire à tant de dépense. Genouillac, alors âgé de soixante et seize ans, était retiré du service. François le fit venir à la cour, pour lui demander compte de ses richesses. Genouillac reconnut avec empressement qu'il était né pauvre, qu'il avait amassé toute sa fortune par ses emplois, par les faveurs du roi, enfin par ses mariages avec deux femmes riches, qu'il avait dues aussi, disait-il, aux bontés du roi. « Bref, ajouta-t-il, c'est » vous qui m'avez fait tel que je suis, c'est vous qui m'avez donné les » biens que je tiens ; vous me les avez donnés librement, aussi libre-

[1] Isambert, t. XII, p. 703.
[2] Garnier, t. XIII, p. 132.

» ment me les pouvez-vous ôter, et suis prêt à vous les rendre tous. » Pour quant à aucun larcin que vous aie fait, faites-moi trancher la » tête si je vous en ai fait aucun. » Le roi fut touché cependant. « Oui, » mon bon homme, reprit-il, vous dites vrai de tout ce que vous avez » dit ; aussi ne vous veux-je reprocher et ôter ce que je vous ai donné. » Vous me le redonnez, et moi je vous le rends de bon cœur ; aimez-» moi, et me servez bien toujours, comme vous avez fait, et je vous » serai toujours bon roi [1]. »

L'amiral Chabot était toujours en prison à Melun ; et plus Montmorency s'apercevait que sa politique avait échoué, que son crédit diminuait auprès du roi, plus il désirait se défaire d'un rival qu'il redoutait. Le chancelier Poyet, qui avait dirigé les informations contre l'amiral, avait plus encore d'intérêt de l'achever. Une commission judiciaire fut formée par lettres du 5 novembre 1540, et définitivement réglée par lettres du 3 décembre [2]. Elle était composée de maîtres des requêtes et de conseillers des divers parlements ; mais Poyet lui-même s'en fit nommer président, et en même temps il se fit expédier des lettres patentes qui lui assuraient une partie de la confiscation des biens du prévenu.

Malgré l'étalage qu'avait fait le chancelier des vingt-cinq délits capitaux dont il chargeait le prisonnier, l'accusation ne roulait guère que sur des malversations obscures, qui pouvaient être le fait des subalternes de l'amiral, sans qu'il en eût aucune connaissance. Les principales de ces charges étaient, quant à son gouvernement de Bourgogne, de n'avoir pas employé aux fortifications des places de guerre des sommes qu'il avait levées dans ce but, et de s'être fait faire des présents considérables par les états, toutes les fois que ceux-ci avaient été assemblés ; quant à ses fonctions de grand amiral, d'avoir haussé les droits qu'il percevait sur les pêcheurs qui sortaient des ports pour la pêche du hareng. Il paraît que le roi était piqué contre Chabot de ce que celui-ci avait protesté trop hautement de son innocence, et avait paru braver la justice, en sorte que François avait demandé au chancelier, contre son ami, une condamnation à mort. En même temps, il déposa lui-même devant la commission, pour charger davantage l'amiral. Quoique les juges eussent été choisis par le chancelier parmi les

[1] Brantôme, Hommes illustres. t. II, n° 34, p. 167.—Biogr. universelle, t. XVI, p. 335.

[2] Isambert, t. XII, p. 547.

plus dociles, quoiqu'il cherchât encore à exercer sur eux toute sorte d'influence par des menaces et des promesses, il ne put cependant en obtenir une sentence capitale. Ils condamnèrent seulement Chabot à autant d'amendes qu'il y avait de chefs d'accusation; réunies, elles formaient la somme de 1,500,000 livres, applicables aux différentes provinces ou aux particuliers auxquels l'amiral avait fait tort; ils le condamnaient de plus à la confiscation de ses biens et au bannissement. Poyet s'étant fait apporter l'arrêt, y ajouta quelques phrases de blâme, plus fortes que celles dont les juges avaient fait usage. Il introduisit les commissaires auprès du roi, qui leur dit, « que, bien qu'ils eussent » usé de beaucoup d'indulgence, il étoit content de leur conduite [1]. »

Cependant François ne se contenta pas d'avoir ainsi influencé les juges, et d'avoir déposé devant eux contre son sujet, il reprit leur sentence comme si elle n'était qu'un avis et conseil dont il pouvait profiter, et il prononça lui-même la sentence par lettres royales, données à Fontainebleau le 8 février 1541. Dans cette pièce étrange, et qui bouleversait toutes les lois, il nous apprend lui-même comment les informations avaient été prises, comment Chabot avait été ouï, aussi bien que son secrétaire, mais sans qu'on lui allouât un avocat; comment une déclaration avait été faite par le roi sur aucuns faits dudit procès; comment enfin les conclusions du procureur général, et l'avis et conseil des juges avaient été envoyés par devers lui, pour qu'il prononçât lui-même son arrêt et jugement définitif. Cet arrêt était en effet celui des juges; mais le roi, entremêlant sa puissance législative avec la puissance judiciaire, prenait occasion de chacun des articles dispositifs du jugement, pour changer à son sujet les lois, la constitution même de l'État. Après avoir condamné Chabot pour ses malversations à l'amirauté, il défend à tous amiraux à venir de percevoir aucun droit sans expresse commission du roi. Après l'avoir condamné à la restitution au triple des présents qu'il avait reçus de l'étranger, il prohibe à l'avenir à tout conseiller de recevoir de tels présents; à l'occasion de quelques profits indûment faits sur des ventes de blés en Bourgogne, il ôte aux gouverneurs de province le droit de régler la traite des blés; enfin, à l'occasion des présents obtenus par le gouverneur des états de Bourgogne, il « ordonne que dorénavant les assemblées des états dudit » pays et duché de Bourgogne ne se feront plus séparément en trois

[1] Garnier, t. XIII, p. 137.

» diverses chambres, ainsi que l'on a par ci-devant accoutumé faire, » mais se assembleront lesdits états en une seule et même chambre, » et délibéreront ensemble en ladite chambre, pour obvier à tous » abus [1]. »

Au reste, quelle qu'eût été la solennité de ce jugement, et quelque acharnement que le roi y eût fait paraître; la condamnation de l'amiral Chabot ne fut pas longtemps maintenue. La duchesse d'Étampes était dans ses intérêts, et elle ne cessa d'intercéder auprès du roi en sa faveur; Chabot lui-même avait été introduit devant François Ier, et celui ci lui ayant demandé s'il se targuait toujours de son innocence, Chabot répondit qu'il avait trop appris que nul n'est innocent devant Dieu et devant son roi. Il obtint d'abord des lettres qui le déclaraient exempt des crimes de lèse-majesté et d'infidélité au premier chef; puis, au mois de mars 1542, d'autres lettres qui déclaraient « abolies et éteintes » toutes les offenses, peines, confiscations et amendes contenues » audit procès [2]. » Il mourut lui-même le 1er juin 1543, par suite, à ce qu'assure Brantôme, de l'émotion que lui avait donnée sa sentence [3].

L'indulgence montrée par le roi à Chabot, après sa sentence, parut à Poyet comme un avertissement formidable du danger qui le menaçait lui-même, en sorte qu'il se hâta d'entrer dans les ordres sacrés au moment où l'on s'y attendait le moins. De son côté le connétable, au commencement de l'année 1541, se retira à Chantilly, et de là à Ecouen, où il vécut six ans dans une complète disgrâce; mais assuré, d'autre part, de l'affection et de toute la confiance du dauphin.

La dernière lettre officielle du connétable au roi est du 31 décembre 1540 [4]: rien n'y indique encore l'approche de sa disgrâce; cependant il est probable qu'il ne revint pas à la cour. Le roi ne le poursuivit point [5], mais il ne tarda guère à attaquer sa créature, le

[1] Lettres royales, dans Isambert, t. XII, p. 721-743.

[2] Isambert. t. XII, p. 773 et 777.

[3] Brantôme, Hommes illustres, t. II. § 50, p. 283. — Pasquier, Recherches de la France, l. VI, c. 9, p. 549. — Fr. Belcarii, l. XXII, p. 717. — J. Sleidani, l. XIII, p. 213, verso. — Arn. Ferronii, l. VIII, p. 202. — Biogr. univ., t. VII, p 601.

[4] Ribier. l. IV, p. 555.

[5] Giovio assure que François fut pressé par les courtisans et par la duchesse d'Étampes de le faire périr, et de supprimer en même temps la charge dangereuse de connétable. Mais Giovio mérite le moins de confiance alors qu'il prétend être le plus au fait des secrets des cours. l. XLI, p. 492.

chancelier Poyet, qui, le 1er août 1542, fut arrêté et enfermé dans la tour d'Argilly; son procès, qui dura plus de trois ans, commença aussitôt; et le premier motif allégué pour sa disgrâce fut qu'il s'était fait céder quelques restes de la succession de Louise de Savoie, en prétendant qu'ils ne valaient pas plus de huit à neuf mille livres, tandis qu'en effet ils en valaient dix-neuf mille. Il se vit remplacé par François de Montholon, qui n'eût que le titre de garde des sceaux [1].

Ainsi, Montmorency avait continué près de neuf mois à diriger les affaires après la rupture des négociations avec l'Empereur pour le mariage du duc d'Orléans, et il éprouva combien il était difficile de revenir en arrière au sujet de la politique qu'il avait fait adopter à son maître. Pendant que l'Empereur traversait la France, Montmorency avait chargé les ambassadeurs français, non-seulement d'en donner un avis à toutes les puissances étrangères, mais de les bien convaincre de l'union intime qui régnait désormais entre ces deux souverains. Il avait en particulier chargé le maréchal d'Annebault, gouverneur du Piémont, de se rendre à Venise avec le marquis del Guasto, gouverneur du Milanais, pour annoncer à la république que les deux plus grands monarques de l'Europe étant désormais amis, s'uniraient avec elle contre les Turcs, en sorte qu'il ne convenait point au sénat de faire avec le sultan une paix désavantageuse [2]. Les Vénitiens ne prêtèrent pas une foi entière à cette réconciliation, et n'en continuèrent pas moins leurs négociations. Bientôt les conseils de France, entrés en défiance de l'Empereur, jugèrent utile pour eux de hâter cette paix de Venise avec les Turcs, que pour plaire à l'Empereur ils avaient voulu retarder. L'évêque de Montpellier, ambassadeur de France à Venise, et Rincon, agent des Français à Constantinople, se prêtèrent à ces vues nouvelles avec empressement [3], mais ils se montrèrent peu délicats sur les moyens d'y réussir.

La Seigneurie, profitant de la trêve qu'elle avait auparavant obtenue des Turcs, envoya Louis Badoero en ambassade à la Porte, pour traiter de la paix. L'évêque de Montpellier, qui avait gagné des traîtres jusque parmi les secrétaires du conseil des Dix, eut communication de l'in-

[1] Arn. Ferronii, l. VIII, p. 202. — Fr. Belcarii, t. XXII, p. 717. — Isamberl, t. XII, p. 785. — Ribier, l. V, p. 560.

[2] Marl. du Bellay, t. XX, l. VIII, p. 200. — Paolo Paruta, Hist. Venet., l. X, p. 725. — Pauli Jovii, l. XXXIX, p. 419.

[3] Ribier, l. IV, p. 503 et 540.

atruction secrète donnée par le conseil à l'ambassadeur, et des dernières concessions que celui-ci était autorisé à faire aux Turcs ; c'était l'abandon de Napoli de Romanie et de Malvagie, les deux dernières forteresses qui restaient aux chrétiens dans le Péloponèse, et le payement de 300,000 florins pour les frais de la guerre. L'évêque de Montpellier envoya aussitôt cette instruction à Rincon, qui la communiqua au sultan ; et celui-ci, en montrant à Badoero qu'il savait son secret, le força de se soumettre à des conditions beaucoup plus dures que celles que les Turcs comptaient demander. C'est ainsi que la paix fut signée entre les Vénitiens et le sultan [1]. Les premiers cependant ne tardèrent pas à découvrir par qui leur secret avait été vendu. Les traîtres allèrent demander un asile à l'ambassadeur de France, mais le conseil des Dix l'avertit que s'il ne les livrait pas on les arracherait de force, et il fit avancer du canon. Les coupables furent arrêtés, condamnés et pendus. Le roi montra d'abord beaucoup de ressentiment de la violence faite à son ambassadeur, et refusa pendant deux mois de recevoir celui de la république ; il sentit enfin que son intérêt devait le rapprocher des Vénitiens, et il accepta l'apologie adroite que l'ambassadeur lui présenta [2].

Montmorency ne se trouvait pas moins embarrassé à l'égard de ses anciens alliés d'Allemagne, qu'il avait voulu sacrifier à l'Empereur. On savait qu'il avait communiqué à Charles-Quint, pendant son passage en France, toutes les lettres qu'il avait reçues des confédérés de Smalkalde [3]. Aussi Guillaume, duc de Clèves, paraissait seul disposé à écouter encore les propositions de la France, non qu'il prît confiance en elle, mais parce qu'il ne pouvait trouver que là quelque protection contre l'Empereur, qui lui disputait l'héritage du duché de Gueldre. Il était sur le point de se soumettre aux prétentions de Charles-Quint, lorsqu'il fut averti que les négociations entre les deux monarques étaient rompues [4]. Pour l'attacher à la France, et lui donner la garantie qu'on ne l'abandonnerait point de nouveau, on résolut de l'unir à une princesse française. Le roi jeta les yeux sur Jeanne d'Albret, princesse de Navarre et fille de sa sœur ; en la mariant à Guillaume de la Marck,

[1] Paolo Paruta, Storia Veneta, l. X, p. 728. — Fr. Belcarii, l. XXII, p. 708. — J. Sleidani, l. XII, f. 199. — Pauli Jovii, l. XXXIX, p. 420.
[2] *Ibid.*, p. 729.
[3] Fr. Belcarii, l. XXII, p. 708.
[4] *Ibid.*, p. 709. — Paradin, Histoire de notre temps, l. IV, p. 118.

duc de Clèves, il atteignait encore un second but. La demande que Charles-Quint avait faite de cette princesse, pour son fils don Philippe, avait alarmé la France. Si ce mariage s'était effectué, l'usurpation du royaume de Navarre, par les Espagnols, se serait trouvée légitimée; ils auraient même acquis des possessions importantes en deçà des Pyrénées. Mais ce mariage proposé était le sort le plus brillant que pût prétendre Jeanne d'Albret. Son père et sa mère le désiraient vivement; un grand nombre de leurs sujets qui réclamaient les biens de leurs ancêtres, dans la Navarre espagnole, ne le désiraient pas moins. Le cardinal de Grammont, archevêque de Bordeaux, et lieutenant du gouvernement de Guienne, surprit la correspondance du roi de Navarre avec l'Empereur, et l'envoya au roi. Dès lors celui-ci ne désirait pas moins ôter Jeanne à Philippe que la donner au duc de Clèves; malgré l'opposition du père et de la mère, il fit arriver ce prince à Châtellerault, et célébrer la cérémonie du mariage, le 15 juillet 1540 [1], en exigeant, pour rendre l'union indissoluble, que l'époux, en présence de témoins, entrât dans le lit de l'épousée. Tout ce que la reine de Navarre put obtenir pour sa fille, qui, née le 7 janvier 1528, n'avait que douze ans et demi, fut que des matrones entourassent le lit pendant tout le temps qu'ils y seraient ensemble, en sorte que cette prétendue consommation ne fut qu'une vaine cérémonie. Le traité d'alliance entre la France et le duc de Clèves fut signé le 17 juillet; après quoi ce duc repartit seul pour l'Allemagne [2].

Pendant ce temps, une diète de l'Empire s'était rassemblée à Haguenau, et le roi, sur la demande de l'Empereur, y avait envoyé un député; car ces deux souverains déguisaient encore leur mécontentement, et continuaient à exprimer dans leurs actes officiels leur affection l'un pour l'autre. Le roi Ferdinand s'était rendu à cette diète, qui s'ouvrit le 25 juin; et il y annonça son empressement à adopter les mesures les plus conciliatrices envers les protestants, dont il désirait le concours pour la défense de l'Empire. Il savait qu'il aurait bientôt besoin d'eux pour faire valoir ses droits sur la Hongrie. Par un traité signé en 1536 avec son concurrent à cette couronne, Jean Scepus, woyvode de

[1] Les auteurs du temps parlent avec admiration des tournois, des joutes aux flambeaux, des fêtes magnifiques célébrées à cette occasion à Châtellerault. — Paradin, p. 119. — Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 287, verso.

[2] Arnoldi Ferronii, l. VIII, p. 202. — Belcarii, l. XXII, p. 716. — Sleidani, l. XIII, f 209. — Ribier, l. IV, p. 539. — Garnier, t. XIII, p. 128.

Transylvanie, Ferdinand devait lui succéder. Ce traité même était une violation du droit des Hongrois, dont la couronne était élective. Malgré cet engagement, Scepus épousa, en 1539, Élisabeth, fille de Sigismond-Auguste, roi de Pologne; et celle-ci venait de lui donner un fils, lorsque ce roi mourut le 21 juillet 1540. L'enfant, âgé de peu de semaines, fut couronné par les Hongrois, et mis sous la protection de Soliman. Ferdinand, de son côté, prétendit à la couronne que son concurrent lui avait garantie; les armées turques et autrichiennes envahirent de nouveau la Hongrie; mais la guerre qui commençait fut malheureuse pour Ferdinand; l'année suivante, le 30 juillet, ayant été défait devant Bude, la Hongrie entière fut occupée par les Turcs, et l'Autriche se vit menacée [1].

(1541). C'était avec le pressentiment des embarras et des dangers qui commençaient pour lui, que Ferdinand faisait la cour aux protestants. L'idée de la coexistence des deux églises et du maintien de leurs droits mutuels n'avait point été de part ni d'autre admise comme pouvant présenter la solution convenable des querelles qui s'étaient élevées. On cherchait la réunion des chrétiens en une seule croyance, et pour se faire illusion au moins par des mots, on s'étudiait à trouver une confession de foi qui pût être également adoptée par les docteurs des deux églises. Quelques théologiens des plus modérés dans les deux partis furent chargés de ce travail, commencé à Hagueuau, continué dans une conférence tenue à Worms au milieu de l'hiver, et repris de nouveau dans une diète à Ratisbonne, au printemps de l'année 1541 [2]. Mais, quelque zèle qu'apportassent et Charles-Quint et Ferdinand son frère, à la pacification de l'Église, quelque désir de s'entendre que fissent paraître plusieurs des théologiens, la confession à laquelle ils travaillaient ne pouvait être qu'une œuvre de déception. En évitant les questions, en les voilant sous des paroles ambiguës, on ne réussissait point à s'accorder, et le dissentiment fondamental reparaissait toujours. Quelques points moins importants avaient été décidés, ou plutôt encore dissimulés, mais il devenait chaque jour plus évident qu'on ne s'entendrait jamais sur les autres points. Charles-Quint, longtemps détourné de ses affaires par ces controverses religieuses, désirait retourner en

[1] Pauli Jovii Histor., l. XXXIX, p. 425.—J. Sleidani, l. XIII, f. 211; et l. XIV, f. 222.

[2] Sleidani Conventus Haganoæ, l. XIII, f. 210. Wormat., l. XIII, f. 212. Ratisbonn., f. 213, v.

Italie et en Espagne; et il commencait à proposer une tolérance réciproque, qui était repoussée par le pape et par ses légats avec la plus violente indignation. Ceux-ci répétaient avec les ducs de Bavière que c'était par les armes, non par des conférences, qu'on pouvait extirper les luthériens [1]. Le temps pressait cependant : les Turcs s'avançaient en Hongrie, l'Allemagne était en danger; et Charles-Quint prit le parti de dissoudre la diète de Ratisbonne par un rescrit, en date du 28 juillet 1541, par lequel il ordonnait que la paix de Nuremberg, du 23 juillet 1532, servirait encore de règle à tout l'Empire, jusqu'à ce qu'un concile œcuménique eût été convoqué en Allemagne, où, à son défaut, un concile national; et, si le pape se refusait à convoquer l'un ou l'autre avant dix-huit mois, jusqu'à ce qu'une diète de l'Empire eût décidé les questions controversées [2].

Ainsi, le droit des protestants en Allemagne était reconnu; ils traitaient d'égal à égal avec les catholiques : loin d'éprouver aucune persécution, ils étaient admis aux diètes de l'Empire; et, en présence de l'Empereur, ils pratiquaient leur culte et ouvraient leurs églises au public. Leur confédération, ménagée par l'Empereur et le roi des Romains, promettait en retour à la patrie commune des secours contre les Turcs. Mais, en raison même de cette indépendance, ils s'écartaient chaque jour davantage du roi de France, qui leur avait autrefois donné son appui, et qui, depuis que la ligue proposée par lui à l'Empereur contre eux n'avait pu se conclure, recherchait de nouveau leur amitié. Les Allemands savaient que, dans chaque province de France, les persécutions continuaient, non pas avec violence et d'une manière uniforme, en exécution d'un plan général, mais avec des alternatives continuelles d'acharnement et d'indolence, selon qu'un frère dominicain ou un évêque se trouvaient plus ou moins ardents, ou qu'un parlement, un présidial, ou même un lieutenant criminel ou un juge mage étaient plus ou moins empressés à faire preuve de zèle. Les victimes n'étaient pas nombreuses, mais chaque supplice présentait des circonstances remarquables d'atrocité de la part des juges, de constance et de foi de la part des martyrs. Leurs noms répétés volaient de bouche en bouche. On racontait comment le jacobin Jérôme Vindocin avait été brûlé à

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1541, § 3.

[2] *Ibid.*, t. XXI, an. 1541, § 1, ad. 34. — J. Sleidani, l. XIV, f. 221. — Schmidt, Histoire des Allem., t. VII, l. VIII, c. 28, p. 80-102. — Robertson's, b. VI, p. 209-214. — Fra Paolo, Concilio di Trento, l. I, p. 95-102.

Agen, André Berthelin à Annonay, Étienne Brun à Gap, Aymon de la Voye à Sainte-Foi en Agénois, Constantin et trois de ses compagnons à Rouen, et Guillaume Husson à Blois [1]. On faisait passer de mains en mains l'arrêt effroyable rendu par le parlement de Provence, le 18 novembre 1540, contre les vaudois du bourg de Mérindol. Il portait « que les villages de Mérindol, Cabrière, les Aignes, et autres lieux » qui ont été la retraite et le réceptacle des hérétiques, seront détruits, » les maisons rasées jusqu'aux fondements, les cavernes et les autres » endroits souterrains qui leur servent de refuge démolis, les forêts » coupées, les arbres fruitiers arrachés, les chefs et principaux révoltés » exécutés à mort, et leurs femmes et enfants bannis à perpétuité de » ces lieux [2]. » Lorsque cet arrêt fut connu des princes protestants de l'Empire, ils profitèrent des avances que leur faisait le roi de France pour lui écrire en faveur de leurs coreligionnaires, demander même qu'on n'exigeât plus leur abjuration pour les recevoir en grâce, puisque c'était une bien fausse conversion que celle qu'on obtenait aux dépens de la conscience [3]. François, qui, à cette époque, avait résolu de ménager les Allemands, chargea le sieur de Langey, qui commandait pour lui en Piémont, de faire une enquête sur les vaudois. D'après cette enquête, des lettres de grâce furent expédiées, le 8 février 1541, aux habitants de Mérindol, et à tous ceux qui étaient persécutés en Provence pour cause de religion. Ce répit, il est vrai, dura à peine quatre années [4].

A l'époque même où les protestants d'Allemagne obtenaient de l'Empereur la reconnaissance de leurs droits et la garantie d'une paix de conscience qu'on n'osait plus leur disputer, tandis que leur influence sur le roi de France engageait celui-ci à suspendre les arrêts persécuteurs d'une de ses cours souveraines, on voyait naître l'ordre qui était destiné à les combattre par les armes du raisonnement et de l'adresse, et qui se proposait d'enrôler les génies supérieurs, et de faire servir leurs talents à la défense de l'obscurantisme. Ignace de Loyola, qui de soldat vaillant était devenu moine fanatique, vint à Rome pour y faire approuver par le pape l'institut des jésuites, dont le plan était arrêté dans sa pensée. Dès la fin de l'année 1539, il avait exposé son projet

[1] Théod. de Bèze, Hist. ecclés., l. I, p. 25 à 34.
[2] Isambert, t. XII, p. 698. — Théod. de Bèze, l. I, p. 37.
[3] J. Sleidani, l. XIII, f. 207.
[4] Théod. de Bèze, l. I, p. 38.

au pape Paul III par le cardinal Contarini ; et ce pape s'était écrié en le lisant : « C'est bien l'esprit de Dieu que nous voyons ici [1]. » Cependant il renvoya à une commission de trois cardinaux l'examen de cette règle nouvelle ; et ceux-ci, frappés surtout du vœu d'obéissance implicite et absolue au saint-siége, par lequel les jésuites devaient se distinguer des autres ordres monastiques, lui donnèrent leur approbation le 27 septembre 1540. Au commencement de l'année 1541, l'ordre n'était encore composé que de dix membres ; mais l'avenir lui réservait des succès éclatants et rapides [2].

Dans le temps où François Ier et Montmorency mettaient toute leur étude à plaire à l'Empereur, et à former avec lui une étroite alliance, ni les ambassadeurs qu'ils envoyaient à des puissances étrangères, ni les commandants militaires qu'ils chargeaient du gouvernement des provinces, ne croyaient à la sincérité de cette réconciliation. La plupart n'avaient acquis leurs honneurs et leurs richesses qu'en combattant l'Empereur, et ils s'étaient accoutumés à le haïr, et à suspecter ses intentions ; ce qui contribua probablement beaucoup à inspirer à leur maître la même défiance. « De sa nature, l'Empereur est malicieux, » disait du Bellay [3]. Grignan, ambassadeur à Rome ; Marillac, ambassadeur en Angleterre ; Boisrigault, ambassadeur en Suisse, et Rincon, à Constantinople, avaient travaillé de tout leur pouvoir à rendre suspectes les intentions de Charles V [4]. Dans le Piémont, où les troupes qui avaient récemment combattu étaient toujours en présence, l'animosité entre elles était encore plus prononcée, et les généraux croyaient devoir se préparer à la guerre future. Malheureusement cette situation critique ne leur inspirait point le désir de gagner l'affection du peuple par plus de sagesse et plus de ménagements. Le maréchal de Montéjan avait été nommé gouverneur et lieutenant général de ce pays, tandis que du Bellay-Langey avait eu le commandement de Turin [5]. Montéjan, non moins noté pour son imprudence que pour son courage, joua l'argent qu'il avait reçu pour deux mois de paye de ses soldats, et le perdit. Les soldats, qu'il laissait privés de tout, se soulevèrent, et le

[1] Raynaldi Annal., 1539, art. ultimus.
[2] *Ibid.*, § 67. — Robertson's b. VI, p. 189-209. — Minana, l. III, c. 9. p. 172. — Ferreras, t. XIII, p 260.
[3] Mart. du Bellay, t. XIII, p. 290.
[4] *Voyez* leurs lettres dans Ribier, p. 477, 486, 495, 503, 518, 540.
[5] Mart. du Bellay, t. XX, p. 279.

tinrent quelques heures assiégé dans son logis ; le roi, disposé à pardonner les fautes dont il eût été lui-même capable, promit de lui envoyer 80,000 écus pour réparer sa perte [1]; on ne dit point s'il effectua cette promesse. Heureusement pour le Piémont, Montéjan mourut au bout d'une année, et le maréchal d'Annebault lui fut donné pour successeur [2].

Toutefois, pendant que Montéjan était resté lieutenant en Piémont, il fut contraint, dit du Bellay « de permettre aux soldats de vivre à » discrétion ; et mangèrent ce qui étoit demeuré. A cette occasion le » peuple même, désespéré de faim, n'avoit semé, en ladite année, qui » fut cause que la farine survint, telle qu'un sac de blé à Turin, qui » n'avoit accoutumé être vendu qu'un écu, se vendit dix et douze » écus ; et s'il y avoit du blé au marché, il falloit y mettre garde, à ce » que le peuple ne s'entretuât pour en avoir. A ce moyen les terres » demeurèrent inutiles et incultivées. Langey, considérant que c'étoit » la perte du pays, car l'année subséquente, si l'ennemi se mettoit en » campagne, rompant la trêve, on seroit contraint de lui livrer les » places par faute de vivres, ou d'en amener de France, qui étoit » chose impossible, pour fournir les places, nourrir le peuple, et semer » les terres... trouva moyen, par dons et autres choses, d'obtenir congé » du seigneur André Doria d'en amener par mer à Savone, et de là » par terre en Piémont. » Il y avait des blés en abondance en Bourgogne ; il les fit descendre par la Saône et le Rhône, et il put les fournir à raison de trois écus le sac en Piémont ; non sans avoir avancé pour les charrois une somme assez considérable, qui ne lui fut jamais rendue [3].

Langey faisait en même temps fortifier les places qui étaient de l'obéissance du roi, comme Turin, Pignerol, Cental et Bene ; le marquis del Guasto de son côté munissait Asti, Verceil, Ivrée, Volpian, Fossan, Coni, Quiers, Quierasque, et autres lieux que tenaient les impériaux [4]. Pendant ce temps, le duc de Savoie demeurait dépouillé de tout son patrimoine, François Ier le pressait même d'échanger le comté de Nice contre des terres situées en France de la valeur de 20,000 livres de rente, en reconnaissant que le roi retenait, par forme de prêt,

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXVIII, c. 20, p. 175.
[2] Mart. du Bellay, p. 286.
[3] *Ibid.*, t. XX, l. VIII, p. 299.
[4] Guichenon, t. II, p. 222.

Turin, Montcallier, Pignerol et Savignan, jusqu'à la paix avec l'Empereur [1]. Plutôt que d'y consentir, le duc se rendit à la diète de Ratisbonne ; il s'y fit reconnaître comme prince de l'Empire, et il demanda aux princes et électeurs de lui faire obtenir justice des mains du roi de France. La diète lui promit, nonobstant les empêchements qu'y apportèrent les ambassadeurs français, de lui donner une assistance efficace [2].

Tout se préparait à la guerre, et le marquis del Guasto et le seigneur de Langey firent assaut d'intrigues pour se surprendre mutuellement. Langey se piquait d'être mieux servi en espions qu'aucun autre des officiers du roi. Il s'entourait d'hommes poursuivis pour de mauvaises affaires ou perdus de dettes, il les trouvait plus prêts au besoin, lorsqu'il avait quelque coup de main à ordonner, et qu'il ne voulait être arrêté par aucun scrupule de délicatesse ; del Guasto ne lui cédait pas dans le choix de ces honteux instruments. Il avait toujours sous sa main un grand nombre de ces *bravi*, aventuriers et assassins dont le gouvernement des Espagnols avait introduit l'usage en Italie, et qui, sous prétexte de servir leurs maîtres dans les affaires d'honneur, se trouvaient toujours prêts pour le meurtre ou la violence, assurés d'être ensuite dérobés par eux aux poursuites des tribunaux. Les deux gouverneurs étaient sans cesse aux aguets pour faire arrêter et dévaliser les courriers l'un de l'autre ; et Langey, en accusant son adversaire de cette violence, laissa assez deviner que lui-même en avait fait autant [3]. De part et d'autre, ils tentaient aussi de se surprendre des places : del Guasto avait compté s'emparer de Turin par escalade, au moment où un traître mettrait le feu à la ville. Langez avait surpris Marano, ville du Friuli, au fond du golfe Adriatique, appartenant à Ferdinand, roi des Romains. Les Français qui se rendaient auprès de Soliman avaient à plusieurs reprises été interceptés par la garnison de Marano. Langey gagna un nommé Bertrand Sacchia, d'Udine, ami intime du gouverneur de Marano, qui, sous prétexte d'introduire deux vaisseaux chargés de blés dans la ville, y conduisit des soldats français à la tête desquels il s'élança sur les gardes au moment où on lui ouvrit les portes, et tua un grand nombre, et envoya le reste prisonnier en France avec le gouverneur. Les étendards de France furent

[1] Guichenon, p. 220.
[2] *Ibid.*, p. 221. — F. Belcarii, l. XXII, p. 716.
[3] Manifeste de Langey adressé aux États de l'Empire. Du Bellay, t. XX, p. 334, 337.

aussitôt déployés à Marano [1]. Cependant Langey, dans son manifeste, prétendit que les Français n'étaient entrés à Marano que pour y ramener la paix, après une insurrection, et pour empêcher que les révoltés ne livrassent la ville aux Turcs [2].

L'invention des gazettes et la publicité européenne des grands événements, ont seules mis des bornes à l'effronterie des mensonges diplomatiques.

En effet, les Français songeaient de nouveau à s'allier aux Turcs, et Soliman offrait son assistance à la France contre la maison d'Autriche; Antonio de Rincon l'avait assuré que le roi était plus irrité que jamais contre elle. Soliman proposa donc à Rincon de faire un voyage en France pour mettre la dernière main au traité, en exigeant de lui qu'il fût de retour dans trois mois. Il s'agissait d'engager non-seulement la France, mais la république de Venise, dans une alliance avec les Turcs contre Charles-Quint et son frère Ferdinand. Rincon vint à Venise au mois d'avril 1541; il trouva le sénat décidé à ne pas s'écarter de la neutralité; toutefois il en obtint une escorte de chevau-légers pour le conduire jusqu'aux confins du territoire de la république, du côté des Grisons [3]. Mais Rincon était fort chargé d'embonpoint, le voyage par les montagnes était très fatigant pour lui : aussi lorsqu'il eut accompli la commission dont il était chargé auprès du roi, et qu'il voulut retourner à Venise et à Constantinople, il résolut de s'y rendre en descendant le Pô, avec César Fregoso, chevalier de l'ordre du roi, qui devait l'accompagner jusqu'à Venise [4].

Du Bellay-Langey connaissait bien le marquis del Guasto; il ne doutait pas que ce vieux politique ne fût informé du voyage de Rincon, et ne fût capable de tout pour découvrir les secrets de cet envoyé. D'ailleurs il ne regardait les deux agents de la France que comme très-imparfaitement garantis par la trêve; ils n'étaient Français ni l'un ni l'autre, Fregoso était Génois et déclaré rebelle à Gênes; Rincon était Espagnol, né à Medina del Campo, et proscrit par l'Empereur; leur tête à tous deux était mise à prix, et ils comptaient traverser la Lombardie sans passe-port, sans sauf-conduit, en se dérobant aux autorités

[1] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 223.
[2] Manifeste de Langey, t. XX, p. 339 et 341. — Ribier, l. II, p. 270.
[3] Paolo Paruta, Storia Veneta, l. XI, p. 735. — Pauli Jovii, l. XL, p. 476.
[4] Martin du Bellay, t. XX, l. IX, p. 305.

impériales [1]. Du Bellay, qui, le 1er juillet 1541, vint les trouver à Rivoli, car ils se cachaient soigneusement même en Piémont, voulut les dissuader de passer à travers la Lombardie, ou au moins les engager à se mettre sous la conduite d'Hercule Visconti, capitaine milanais, qui les eût conduits de nuit sous une forte escorte jusqu'à Plaisance, en les faisant reposer de jour dans des châteaux appartenant à sa famille [2]. Mais Rincon, qui avait une grande difficulté à monter à cheval, et qui, accoutumé à voyager dans des pays barbares, se fiait à son bonheur, repoussa les avertissements de du Bellay, et ne se détermina qu'avec peine à lui laisser ses dépêches pour les faire tenir à Venise par une voie plus sûre : il entraîna Fregoso, qui commençait à s'alarmer, et ils partirent à la nuit tombante, le 2 juillet, dans deux bateaux ayant chacun quatre rameurs. Le lendemain, vers midi, comme ils n'étaient plus qu'à trois milles de l'embouchure du Tessin, et à la même distance de Pavie, ils furent attaqués soudainement par deux barques chargés de gens armés : le bateau que montaient Fregoso et Rincon fut abordé ; ces deux malheureux furent tués, et leurs bateliers enfermés dans les cachots du château de Pavie. L'autre bateau, qui portait les hommes de la suite, eut le temps de venir s'échouer sur l'autre rive, et les passagers s'échappèrent dans les bois [3].

Ce ne fut qu'après s'être procuré toutes les preuves de cet attentat, et en avoir avéré toutes les circonstances, que du Bellay en accusa formellement le marquis del Guasto : celui-ci nia, et voulut faire croire que les envoyés avaient été assassinés par des voleurs. Des mémoires furent publiés en latin et en français par du Bellay et del Guasto, et envoyés aux princes de l'Empire, pour s'accuser réciproquement et se défendre. Del Guasto se déclarait prêt à prouver, ou juridiquement, ou par les armes contre tout chevalier, qu'il n'avait donné aucune atteinte à la trêve, tandis qu'il accusait les Français de l'avoir fréquemment violée ; et les mémoires de l'un et de l'autre prouvent également de quels lâches moyens les chevaliers de ce temps ne rougissaient pas de se servir. Le capitaine Paulin, depuis célèbre sous le nom de baron de la Garde, fut présenté au roi par du Bellay, pour remplacer Rincon et être envoyé à Constantinople [4].

[1] Muratori, Annali d'It., t. XIV, p. 327. — Pauli Jovii, l. XL, p. 477. — Ferreras, t. XIII, p. 265. — [2] Mart. du Bellay, t. XX, l. IX, p. 307.
[3] *Ibid.*, p. 309.
[4] Les mémoires en note à du Bellay, t. XX, p. 319.—J. Sleidani, l. XIV, p. 222.

Le meurtre de Rincon et de Fregoso était un lâche assassinat, mais il ne pouvait guère être considéré, malgré les plaintes de la France, comme une violation de la paix publique; au lieu d'exciter l'indignation contre l'Empereur, il faisait connaître à tous les liaisons de la France avec les Turcs, et il rendait par là le roi plus odieux, aux yeux des protestants aussi bien que des catholiques. François ne prenait pas un intérêt très-vif aux deux agents d'intrigues qui venaient d'être sacrifiés; toutefois, déterminé comme il l'était à renouveler la guerre, il voulut profiter de cet événement pour soulever l'opinion publique contre l'Empereur, ainsi qu'il l'avait fait précédemment à l'occasion, soit du supplice de l'écuyer Maraviglia, soit de la mort du dauphin. Il savait que Charles-Quint préparait alors dans ses vastes États une expédition contre les corsaires d'Afrique; il voyait que ce monarque se présentait aux peuples du Midi comme le champion de l'Europe et de la civilisation, le rédempteur des captifs, et le vengeur des souffrances de la chrétienté. C'était la gloire que François cherchait à lui disputer, en l'accusant d'un crime honteux, au milieu de ses préparatifs de conquête. Il fit arrêter à Lyon, George d'Autriche, archevêque de Valence, fils naturel de l'Empereur, qui retournait d'Espagne en Belgique, et il déclara qu'il le garderait comme otage, jusqu'à ce que Rincon et Fregose, s'ils étaient encore vivants, lui fussent rendus [1]. Sachant aussi que l'Empereur et le pape devaient avoir une entrevue à Lucques, il voulut que son ambassadeur se présentât à eux, dans cette conférence solennelle, pour réclamer de nouveau ses deux envoyés, ou pour exiger le châtiment de leurs assassins [2].

L'Empereur s'annonçait en effet comme prêt à diriger une nouvelle croisade contre les musulmans; et si l'enthousiasme qui avait armé les anciennes croisades était à peu près éteint, un sentiment nouveau, plus rationnel et plus légitime, associait les vœux de l'Europe aux efforts de Charles contre les infidèles; ce n'était plus le tombeau du Christ qu'il s'agissait de reconquérir, c'était la civilisation, la liberté, la vie des chrétiens qu'il s'agissait de défendre. Les forces turques étaient dirigées par deux hommes doués de rares talents pour la guerre, deux hommes qu'armait le fanatisme religieux des musulmans, qui prétendaient porter

— Alfonso da Ulloa, Vita di Carlo V, l. VIII, f. 161. — Pauli Jovii, l. XL, p. 472 et 476. — Belcarii, l. XXII. p. 716.

[1] J. Sleidani, l. XIV, f. 222, v.

[2] Pauli Jovii, l XL, p. 477.

dans toute l'Europe les drapeaux triomphants du croissant, et qui ne connaissaient d'autre droit de la guerre que la mort ou l'esclavage pour les vaincus. Soliman le Magnifique avait, chaque année, attaqué l'Europe orientale, la Transylvanie, l'Illyrie, la Hongrie, l'Allemagne même, et presque toujours avec succès; toujours du moins sa marche avait-elle été signalée par d'épouvantables dévastations. En même temps Barberousse, son vassal, son grand amiral, et le chef de tous les pirates de la Méditerranée, s'était montré non moins grand homme de mer que le sultan était grand capitaine; mais il joignait les mœurs, la férocité et la cupidité d'un pirate à l'ambition d'un conquérant, et il avait paru plus impitoyable que son maître. Des extrémités de la Sicile et de l'Italie à celles de l'Espagne, il n'y avait pas une côte qui eût été à l'abri de ses ravages, pas une famille domiciliée à quinze ou vingt lieues de la Méditerranée, qui ne dût trembler chaque soir de voir sa demeure envahie pendant la nuit par les pirates africains. Alors les jeunes garçons et les jeunes filles que ces pirates enlevaient étaient vendus dans les harems des Mores; les hommes, plus robustes, étaient traînés en esclavage en Afrique; les vieillards, dont la vie était jugée moins précieuse, étaient menacés d'affreux supplices pour les forcer à renier leur foi.

Charles-Quint crut devoir à ses peuples d'Italie et d'Espagne et à l'honneur de l'Europe entière de mettre un terme à ces brigandages. Il avait annoncé cette expédition avant de traverser la France pour aller à Gand; et pendant les dix-huit mois qui s'étaient écoulés dès lors, il avait fait rassembler ses soldats et ses vaisseaux, en même temps que son frère Ferdinand, avec l'armée de l'Empire, devait tenir tête aux Turcs en Hongrie. Après avoir présidé la diète de Ratisbonne, Charles-Quint était parti de cette ville à la fin de juillet 1541. Il fut reçu à Trente au mois d'août par le marquis del Guasto, gouverneur du Milanais, par le duc de Ferrare, et Octave Farnèse, petit-fils du pape. Le 18 septembre, il rencontra le pape lui-même à Lucques, et il le pressa de nouveau d'assembler un concile général. Après avoir passé trois jours avec lui, il s'embarqua à la Spezzia pour Majorque, où il avait donné rendez-vous à toutes les forces qu'il voulait conduire contre Barberousse. Mais dès avant de quitter Lucques, il reçut la triste nouvelle que son frère Ferdinand avait été battu devant Bude, par les Turcs, et que Soliman était entré le 30 juillet dans cette ville.

Sans se laisser décourager par ce revers, et sans écouter les conseils des marins, qui lui représentaient que la saison était beaucoup trop avancée, Charles-Quint mit à la voile de Majorque le 18 octobre : sa flotte portait vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux qu'on pouvait regarder comme la fleur de ses armées italiennes, espagnoles et flamandes. Dès le lendemain ces malheureux entassés à l'étroit dans les vaisseaux furent en butte à une tempête furieuse ; elle se renouvela les deux jours suivants. Cependant, le 20 octobre, la flotte impériale put prendre terre entre Alger et la rivière d'El Harach ; mais à peine l'armée était-elle débarquée, et ses munitions restaient toujours à bord, quand une tempête plus épouvantable encore s'éleva sur cette mer orageuse, en même temps qu'une trombe terrible vint crever sur le camp de l'Empereur. C'était le 25 octobre. Quinze vaisseaux de guerre, cent quarante transports, et huit mille marins, furent en moins d'une heure engloutis par les vagues. Avec le reste, André Doria trouva un refuge derrière la cap Metafuz, et il réussit à en informer Charles. Toutes les munitions de celui-ci avaient été détruites par les eaux ; une partie des soldats avait été noyée ; les autres, sans nourriture, harcelés par les troupes légères d'Assan-Aga, gouverneur d'Alger, pouvaient à peine se traîner dans la boue. Ce ne fut que le 31 octobre qu'ils rejoignirent leur flotte, éloignée seulement de quatre lieues. L'armée, vaincue par les éléments, ne pouvait plus rien entreprendre, il fallut la rembarquer ; mais de nouvelles tempêtes l'attendaient au retour, et dispersèrent la flotte impériale. Le 3 décembre seulement, l'Empereur arriva presque seul à Carthagène. Chacun des vaisseaux qui avaient échappé à tant de désastres, regagna un port différent [1].

La nouvelle d'une si grande calamité répandit la terreur et la désolation sur toutes les côtes de la Méditerranée, dont les habitants se virent plus exposés que jamais aux ravages des Barbaresques. Mais la cour de France accueillit cette nouvelle avec des transports de joie. Le rival qu'elle haïssait et qu'elle craignait avait été vaincu par la tempête, François Ier sentit que le moment était venu de l'attaquer à son tour, et de poursuivre une victoire qu'il n'avait pas remportée.

[1] Pauli Jovii Hist., l. XL, p. 479-491. — Alf. de Ultoa, l. III, p. 162. — G. B. Adriani, t. III, p. 153. — Fr. Belcarii, l. XXII, p. 717. — A. Ferronii, l. VIII, p. 205. — Muratori, t. XIV, p. 329. — Robertson's, B. VI, p. 222-231. — Miniana, l. III, c. 12, p. 186. — Ferreras, t. XIII, p. 269.

CHAPITRE IX.

Dernière guerre de François Ier. Campagnes de Luxembourg et de Roussillon. Barberousse, appelé en Provence, assiége Nice avec les Français. Abandon du duc de Clèves. Défense de Landrecies. Victoire de Cérisoles. Danger de Paris, menacé par Charles V et Henri VIII. Paix de Crépy. — 1542-1544.

François Ier était résolu à exposer de nouveau son royaume à toutes les horreurs de la guerre. Depuis la rupture des négociations des Pays-Bas, qui suivirent le passage de l'Empereur au travers de la France, le renouvellement des hostilités était arrêté dans sa pensée : il voyait dans Charles-Quint son éternel ennemi, il avait fait des vœux contre lui : il avait essayé de lui nuire; il avait même en quelque sorte commencé les hostilités; car la surprise de Marano, le massacre d'une partie de sa garnison, la captivité du reste et de son gouverneur, auraient pu à peine s'excuser au milieu de la guerre; et si cet acte de brigandage n'avait pas fait plus de bruit, c'est qu'il fut commis loin de la France, dans un pays demi-barbare, en sorte qu'on avait pu le voiler quelque temps par des mensonges officiels. C'était aussi par de semblables mensonges que l'Empereur voilait à son tour le crime pour lequel François affectait tant de ressentiment. Avoir fait dévaliser et assassiner Antonio Rincon était un grand acte de cruauté; mais il y avait de l'absurdité à prétendre que c'était une violation des franchises des ambassadeurs, un outrage au droit des gens. Si Rincon se croyait sous la garantie de ce caractère sacré, ou même sous celle du droit public de tous les Français, que ne traversait-il la Lombardie publiquement et en annonçant ses titres? Lorsqu'il entrait, au contraire, sans passeports dans le pays d'un souverain rival contre lequel il machinait une attaque, qu'il s'y glissait de nuit et furtivement, il ne pouvait prétendre à la garantie du gouvernement auquel il avait cherché à se dérober.

La guerre ne convenait point à l'Empereur, qui se sentait à peine en mesure pour lutter avec son redoutable ennemi Soliman II, et qui voyait les États de son frère envahis par les Turcs et toutes les côtes de ses propres royaumes ravagées par les Barbaresques. En conséquence, il était forcé d'ajourner d'année en année ses grands projets pour le rétablissement de l'autorité impériale en Allemagne, tandis qu'il faisait la cour aux princes protestants, qu'il regardait secrètement comme des ennemis et des rebelles ; aussi dissimulait-il les outrages qu'il recevait des Français, ou les repoussait-il par les mêmes armes sans porter de plaintes et sans demander de réparations. Il aurait vivement désiré l'union intime des deux grandes monarchies contre toutes les puissances secondaires, et il s'était montré prêt à l'acheter par de grands sacrifices. François Ier, au contraire, n'avait jamais voulu comprendre le système de politique arrêté entre l'Empereur et ses propres ministres ; il avait compté sur l'acquisition du Milanais, comme récompense de la galanterie avec laquelle il avait traité l'Empereur à son passage en France et des fêtes qu'il lui avait données. Irrité d'être déçu des espérances déraisonnables qu'il avait formées, il avait boudé ensuite contre l'Empereur et avait changé avec dépit tout son ministère : cela ne suffisait point encore pour dissiper le sentiment d'humiliation qu'il éprouvait ; il avait besoin de conquêtes pour se relever, à ses propres yeux. Il avait attendu le premier revers qu'éprouverait Charles-Quint pour en profiter ; et lorsque, dans la même année, le roi des Romains, Ferdinand, vit son armée détruite par Soliman devant Bude, et que l'Empereur son frère perdit sa flotte et son armée devant Alger, François crut que le moment de la vengeance était arrivé. La marine de Charles V était presque anéantie, le matériel de guerre englouti par les flots, le trésor impérial épuisé, la confiance enfin du monarque en lui-même ébranlée ; car c'était en bravant les conseils de tous ses capitaines qu'il s'était exposé à un si grand revers.

Cependant François, qui avait l'expérience de la guerre, qui trois fois déjà, depuis le commencement de son règne, avait mis sa couronne et son royaume en danger par son ambition ou ses ressentiments, aurait dû mieux connaître la force de l'Empereur et la sienne ; il aurait dû voir que, demeuré comme il l'était sans alliés, n'accordant que peu de confiance à l'infanterie française, et obligé de tirer des soldats d'Allemagne, éprouvant dans ses finances une gêne habituelle et ne sachant pas modérer ses dépenses, il pouvait tout au plus se défendre, mais

qu'il ne devait pas se songer à faire des conquêtes ; son rôle était donc de se préparer à repousser une agression s'il en était menacé, mais non de commencer lui-même les hostilités. Mais François, en se précipitant dans la guerre, sembla n'écouter que son dépit ou sa colère ; il est difficile de démêler, ou un but dans ses actions, ou un plan dans sa conduite.

L'Empereur avait convoqué la diète de l'Empire germanique, à Spire, pour le mois de janvier 1542 ; mais, débarqué en Espagne à son retour de l'expédition d'Alger, il ne put s'y rendre lui-même, et il la laissa présider par son frère Ferdinand. Celui-ci, dans son discours d'ouverture, le 8 février, parla uniquement des dangers que l'Allemagne entière courait de la part des Turcs, qui, maîtres de Bude et de Pest, et y ayant conduit un immense parc d'artillerie, avait évidemment le dessein d'y réunir une nombreuse armée au printemps suivant, et de pousser leurs conquêtes en Allemagne, où ils ne trouveraient plus de forteresses qui arrêtassent leur marche. Il suppliait donc les princes de l'Empire de voter les secours d'hommes et d'argent nécessaires pour la défense de la patrie commune [1]. A cette diète, le roi de France avait député François Olivier, qui fut depuis chancelier de France ; celui-ci prit la parole, dans la séance du 14 février, pour affirmer que son maître, ayant appris l'intention de Soliman d'attaquer la Hongrie, lui avait envoyé son ambassadeur Rincon dans le seul but de l'en détourner ; car il prenait autant d'intérêt à la patrie allemande que les Allemands eux-mêmes. L'arrestation, peut-être le massacre de cet envoyé par des soldats impériaux, était une violation non pas seulement de la trêve, mais du droit des gens ; cependant il croyait encore devoir offrir à la nation allemande ses conseils. Il lui semblait que celle-ci ferait sagement d'éviter une guerre avec les Turcs, d'abandonner à leur sort les Hongrois, nation inconstante et déjà portée pour les musulmans, et de se contenter de couvrir de forteresses les frontières orientales de la Bohême et de l'Autriche ; puis de s'occuper d'apaiser dans l'intérieur de leur pays leurs dissensions religieuses. Ce discours ne servit qu'à décréditer la France et son roi auprès des Allemands ; on le considéra comme une preuve de l'intelligence de François avec Soliman II [2].

En effet, François avait déjà dépêché auprès de Soliman un autre

[1] Sleidani, l. XIV, f. 225, verso.
[2] *Ibid.*, f. 226. — Belcarii, l. XXIII, p. 725.

émissaire pour remplacer Rincon : c'était le capitaine Paulin, dont Langey avait démêlé le talent, et qu'il avait fait accepter au roi comme négociateur. On dit que celui-ci, dont le vrai nom était Antoine Escalin, n'était qu'un pauvre paysan du village de la Garde en Dauphiné, qui s'était engagé à suivre comme valet un caporal logé dans son village. Arrivé à l'armée, il y avait fait son chemin par sa bravoure, son adresse dans les armes, et l'adresse plus grande encore dans son esprit. Il était capitaine, lorsque Langey le distingua en Piémont et le fit connaître à François Ier [1]. Paulin se rendit à Venise, d'où il traversa la Dalmatie pour arriver à Bude auprès de Soliman, qui, à la fin de la campagne, le ramena à Constantinople. Il était chargé de concerter avec ce prince le plan de la prochaine campagne; mais il le trouva dégoûté de l'alliance française, blessé de ce que le roi reniait son amitié, avait honte de ses secours, et se déclarait en toute occasion prêt à tourner ses armes contre les Turcs. Ce fut par son talent remarquable pour l'intrigue, par sa souplesse à se conformer aux mœurs étrangères, sa finesse et sa ruse pour connaître les hommes, et son adresse à les flatter, que Paulin gagna d'abord l'aga des janissaires, et qu'il fut introduit par lui à des conférences privées avec le sultan. Il y a lieu de croire qu'il lui proposa de faire attaquer par la flotte turque, commandée par le redoutable Cheir Eddyn Barberousse, les côtes de Catalogne, dans le temps même où François pénétrerait avec son armée dans le Roussillon : mais Soliman voulait auparavant détacher la république de Venise de l'Empereur, et l'engager à concourir aux plans de la France. Le capitaine Paulin fut renvoyé à Paris par le sultan, pour faire connaître au conseil du roi ce qui avait été concerté; de là il retourna à Venise, où il fit de vains efforts pour engager cette république à s'allier aux Turcs, puis il alla de nouveau à Constantinople, où il éprouva de nouvelles lenteurs. L'été s'écoula ainsi, et la coopération des Turcs fut remise à l'année suivante [2].

François chercha aussi des alliances jusque dans la Scandinavie, qui jusqu'alors avait pris peu de part à la politique du midi de l'Europe, il envoya son ordre de Saint-Michel à Christiern III, roi protestant de Danemark, qui occupait le trône de Christiern II, le beau-frère de l'Empereur, et qui retenait son prédécesseur dans une prison de Nor-

[1] Guillard, t. V, p 298 et 407. — Biogr. univ., t. XVI. p. 453.

[2] Belcarii, t. XXIII, p. 734. — Pauli Jovii, l. XLI, p. 506.—Flassan, Diplomat. franç., t. II, l. IV, p. 11. — Brantôme, t. III, Discours, 75. p. 138.

wége. Le roi danois, en retour, envoya des ambassadeurs en France, avec lesquels François conclut, le 29 novembre 1541, à Fontainebleau, une alliance offensive et défensive. Christiern s'engageait à permettre à la France de lever des landsknechts dans son pays, et à fermer le Sund aux vaisseaux de ses ennemis. L'aide mutuelle promise en cas d'attaque était de douze vaisseaux de la part de la France, de six de la part du Danemark. Les négociateurs pour la France avaient été le cardinal de Tournon, le chancelier Poyet, l'amiral Chabot et le maréchal d'Annebault; c'étaient eux qui formaient, à cette époque, le conseil intime du roi, et qui dirigeaient toutes les affaires [1]. L'Empereur n'était point nommé dans ce traité, la France n'étant point encore en guerre avec lui, mais il n'est pas nommé non plus dans une ligue offensive et défensive signée à Ragny le 10 juillet 1542, avec Gustave Ier, roi de Suède, quoique, à cette époque, les hostilités fussent commencées [2].

François Ier se proposa enfin de se donner des alliés dans les îles Britanniques : mais, en négociant à la fois avec Henri VIII et avec Jacques V, roi d'Écosse, il ne fit que provoquer le ressentiment du premier. Henri VIII aurait voulu que son neveu Jacques V suivît son exemple, se déclarât le chef de l'Église écossaise, et s'emparât des biens du clergé. Il lui avait donné rendez-vous à York, et il était venu l'y attendre. Les agents français en Écosse, se concertant avec le parti des prêtres, représentèrent à Jacques qu'en allant se mettre, à York, entre les mains de son oncle, il alarmerait et l'Église et la France, et il aliénerait peut-être sa propre liberté. Jacques manqua au rendez-vous sans en prévenir Henri, et redoubla ses persécutions contre les réformés. Henri VIII sut bientôt que c'était à l'influence de la France qu'il était redevable de cet affront; il repoussa toutes les avances qui lui étaient faites par François Ier, et il laissa voir, au contraire, que tous ses vœux étaient pour Charles-Quint [3].

Malgré les espérances que donnaient le sultan et les rois de Danemark et de Suède, les conseillers de François Ier ne pouvaient compter sur une coopération bien active de la part d'alliés si éloignés; mais ils fondaient plus d'espérance sur un petit prince d'Allemagne qui s'était

[1] Traités de Paix, t. II, p. 221. — Mallet, Histoire de Danemark, t. VI, l. VIII, p. 361.

[2] *Ibid.*, p. 222. — Flassan, Diplom. franç., t. II, p. 6.

[3] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 451 et 456. — Hume, t. VI, c. 32, p. 89. — Buchanani Rerum Scotic., l. XIV, p. 472.

donné à eux sans réserve : c'était Guillaume de la Marck, qui, le 6 février 1539, avait succédé à son père Jean III dans les duchés de Clèves, de Berg et de Juliers, où la religion protestante était établie depuis 1533. Déjà, le 27 janvier 1538, ce même Guillaume avait été appelé, par les états de Gueldre et de Zutphen assemblés à Nimègue, à recueillir la succession de leur vieux duc Charles d'Egmont, alors âgé de soixante et onze ans, et qui n'avait point d'enfants. Celui-ci mourut le 30 juin suivant. D'anciens contrats liaient les deux familles, et les peuples de Gueldre ne voulurent point reconnaître un traité que leur duc avait été forcé de faire pour transmettre son héritage à la maison d'Autriche [1]. D'autre part, Charles V, qui prétendait aux duchés de Gueldre et de Zutphen, regardait Guillaume comme un usurpateur et un rebelle, et menaçait de le dépouiller par les armes. Le mariage de Guillaume, duc de Clèves, avec l'héritière de Navarre, le 15 juillet 1540, avait été le premier acte par lequel François s'était préparé à une nouvelle guerre contre l'Empereur. Après le désastre de Charles V devant Alger, François fit passer de l'argent au duc de Clèves. Celui-ci avait à son service un vaillant capitaine, Martin Van Rossem, maréchal de Gueldre, qui, désireux de marcher sur les traces de François de Sickingen ou des condottieri italiens, résolut de faire en sorte que la guerre nourrît la guerre. Il eut bientôt rassemblé sous ses ordres douze mille landsknechts et deux mille reîtres, ou cavaliers allemands, auxquels il laissait commettre tous les excès, toutes les voleries, tous les crimes, dans les pays où il portait la guerre, en même temps qu'il les soumettait à une rigoureuse discipline envers leurs officiers [2]. La reine de Hongrie gouvernante des Pays-Bas, effrayée de cette réunion de brigands sur les frontières de ses provinces, fit demander au duc de Clèves quel était son dessein : celui ci assura que l'armée n'était point à lui, et qu'il croyait que ces soldats aventuriers ne s'étaient rassemblés que pour marcher contre les Turcs. De son côté, François donnait à la même reine l'assurance de ses intentions pacifiques, et la priait de faire évacuer Saint-Pol, qui, disait-il, ne devait, d'après la trêve, être occupé ni par les Français ni par les impériaux [3]. Tout à coup Van Rossem se jeta sur le pays de Liége, et se présentant devant la ville, il demanda d'y passer la Meuse : les bourgeois lui fermèrent courageusement leurs portes.

[1] Art. de vérifier les dates, t. III, p. 186. — Sleidani, l. XIV, f. 222.
[2] Pauli Jovii Histor., l. XLI, p. 496.
[3] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 208.

Son but était de surprendre Anvers, où il se flattait déjà de piller les magasins du commerce de l'Occident. Il lui fallut remonter quelque temps la Meuse avant de trouver des bateaux sur lesquels il pût la traverser. Il avançait cependant en pillant le pays, et en y exerçant d'atroces cruautés. A Hoch-Straet, il fut rencontré par René de Nassau, prince d'Orange qui avait rassemblé toutes les troupes des Pays-Bas pour l'arrêter. Le prince d'Orange fut défait; il y perdit quatorze cents hommes et six drapeaux : néanmoins, avec les débris de son armée, il mit Louvain et Anvers, où la terreur était extrême, en état de résister à cette bande de brigands [1].

La levée de bouchers du maréchal de Gueldre détermina le roi à commencer de son côté les hostilités. Le 10 mai, il écrivit au parlement de Paris d'ordonner, dans toutes les églises, des prières publiques pour obtenir de Dieu qu'il maintînt en France la vraie religion, et y ramenât ceux qui s'égaraient; pour qu'il inspirât à ses ennemis le désir de lui rendre, à des conditions équitables, les États qu'ils lui retenaient, ou, s'il était forcé de les répéter par la guerre une heureuse issue, et vengeât par la victoire le meurtre inique de ses envoyés. Plus tard seulement, et au mois de juillet, après qu'elle était commencée, il dénonça par la guerre à l'Empereur dans les termes les plus virulents [2].

Des troupes se rassemblaient de tous les côtés, pour laisser l'Empereur incertain sur le point où il serait attaqué. Indépendamment de l'armée de Van Rossem, que Nicolas de Bossu, sieur de Longueval, alla joindre, pour le faire agir sous la direction française [3], et d'une autre armée, presque de même nature, que Pierre Strozzi, émigré florentin, alla lever à la Mirandole, Annebault et du Bellay-Langey avaient réuni en Piémont huit mille Suisses, six mille Français, six mille Italiens et deux mille quatre cents chevaux; enfin on annonçait que le dauphin et le duc d'Orléans seraient mis à la tête de deux armées qui se rassemblaient, l'une dans le Midi, l'autre dans le Nord. Ces deux princes, Henri et Charles, l'un âgé de vingt-trois, l'autre de vingt et un ans, désiraient la guerre avec passion, pour y signaler leur bravoure, seul

[1] Pauli Jovii Histor., l. XLI, p. 496-499. — Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 209.

[2] Belcarii, l. XXIII, p. 729. — Sleidani, l. XIV, f. 236, recto. — Proclamation du 12 juillet, pour mettre en garde les sujets de France. Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 290, verso. — Paradin, Hist. de notre temps, l. IV, p. 120, verso.

[3] Martin du Bellay, l. IX, p. 374.

titre de gloire qu'ils connussent ou qui fût l'objet de leur ambition. Henri, dont le naturel était taciturne, le visage pâle et les yeux pesants, avait quelque ressemblance avec Louis XII, son aïeul maternel ; Charles ressemblait plus à son père par l'éclat de son teint de rose, la vigueur, la libéralité de son esprit, son instruction et ses manières ouvertes : il cherchait à se faire aimer plus qu'à se faire craindre [1]. On remarquait déjà entre eux une profonde jalousie. La duchesse d'Étampes, favorite du roi, cherchait à faire valoir le duc d'Orléans, par opposition à son frère : elle comptait ainsi humilier la femme qu'elle haïssait le plus, Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. La jalousie de ces deux princes et la haine de ces deux femmes divisaient la cour en deux factions [2].

Le rassemblement d'une armée dans le Midi fit concevoir à Marguerite, sœur du roi, l'espoir que cette armée serait employée à reconquérir pour son mari le royaume de Navarre : elle sollicita vivement le roi de le permettre ; mais Montpesat, lieutenant au gouvernement de Guienne, consulté sur les chances que pourrait espérer une division de dix mille hommes destinée à cette expédition, y fit renoncer, par le souvenir du mauvais succès du sire de Lesparre [3]. Il fut résolu, dans le conseil du roi, que le dauphin, avec l'armée du Midi, attaquerait le Roussillon, d'autant qu'on supposait que l'Empereur, ne s'y attendant point, réunirait toutes ses forces dans le Milanais [4]. C'était plutôt, en effet, dans le Milanais qu'il eût convenu à l'armée française de porter la guerre, pour profiter de la possession du Piémont, dont on n'avait encore tiré aucun parti ; de l'impatience qu'excitait chez les peuples la domination espagnole, de l'armée que Pierre Strozzi avait levée à la Mirandole, et de la supériorité qu'Annebault avait déjà sur le marquis del Guasto, qui lui était opposé ; car ce dernier avait à peine dix mille hommes, qui même n'étaient pas payés. Mais François Ier se flatta de surprendre son adversaire ; et cependant il ne sut ni presser ses mouvements, ni cacher ses desseins. Ce ne fut pas avant le milieu d'août que son armée entra en Roussillon, et, depuis deux mois, la France et l'Italie savaient que cette province était menacée [5].

[1] Pauli Jovii Histor., l. XLI, p. 494, 495.
[2] Belcarii, l. XXIV, p. 762.
[3] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 207.
[4] Pauli Jovii, l. XLI, p. 495. — Gaillard, t. V, p. 201.
[5] Martin du Bellay, t. XX, l. X p. 372.

Le duc d'Orléans avait été plus tôt prêt à entrer en campagne : dès le 10 juin, il avait pris congé du roi à Ligny en Barrois, et dès lors il cessait d'être exposé aux lenteurs et aux incertitudes de la cour. Le roi lui avait donné pour le diriger le cinquième fils de René II, duc de Lorraine, Claude, duc de Guise, alors âgé de quarante-six ans, et l'un des meilleurs généraux qu'eût la France : mais Gaspard de Tavannes, âgé seulement de trente-trois ans, et qui s'était donné tout entier au duc d'Orléans, eut plus de part aux décisions de ce jeune prince, et se plut souvent à contrarier Guise, avec lequel il fut sur le point de se battre. D'après les mémoires de Tavannes, rédigés par son fils : « M. d'Orléans, assisté de M. de Guise, se fie au sieur de Tavannes, qui lui » élève le cœur aux honneurs et couronnes. L'émulation de M. le » dauphin lui sert d'aiguillon : son naturel ouvert à la française sur- » passoit celui de son frère [1]. » Nous entrons dans une période où les Mémoires se multiplient ; mais ils ne servent souvent qu'à obscurcir la vérité, chacun de leurs auteurs s'attribuant à lui seul tout l'honneur des événements.

Le duc d'Orléans, comme il entrait en campagne, avait avec lui six cents hommes d'armes, huit mille landsknechts, et six mille fantassins français ; le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, le comte d'Enghien, frère du duc de Vendôme ; les sires de Jametz, de Sedan, de la Roche du Maine, de la Guiche, étaient les plus distingués entre les jeunes seigneurs qui l'accompagnaient [1]. Étant arrivé devant Danvilliers, première place du duché de Luxembourg, il y fut rejoint par dix ou douze mille landsknechts que conduisaient le baron de Heideck, le rhingrave, le comte de Mansfeld et le colonel Reckrod [2]. L'Empereur ne s'était nullement attendu à une attaque sur le Luxembourg ; la province n'était point pourvue de troupes ; Danvilliers parlementa après les premiers coups de canon : mais, tandis qu'on traitait, les soldats français pénétrèrent dans la place et la saccagèrent ; Guise la fit ensuite brûler ; après quoi l'armée investit Yvroy, place très-forte et munie d'une bonne garnison ; mais la chute d'un pan de mur, qui tomba de lui-même, quoiqu'il ne fît point brèche, alarma les assiégés ; ils capitulèrent après quinze jours de résistance. Arlon, attaquée à son tour, capitula aussi ; mais, au mépris de la capitulation, la ville fut

[1] Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 5, p. 55.
[2] Martin du Bellay, t. XX, l. IX, p. 368.
[3] *Ibid.*, p. 375.

pillée et brûlée par des soldats indiciplinés. Luxembourg, où il y avait trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux de garnison, se rendit vie et bagues sauves; et là, du moins, la capitulation fut respectée; Montmécy envoya ensuite sa soumission avant d'avoir été attaqué, et dans tout le Luxembourg il ne resta plus à l'Empereur que Thionville [1].

Ces conquêtes avaient été accomplies dans les mois de juillet et d'août; le duc d'Orléans n'apprenait point qu'il s'assemblât d'armée impériale pour lui tenir tête; il soupirait après une bataille, et il portait envie à son frère, qu'il supposait appelé à en livrer une à l'Empereur; Tavannes dit : « La difficulté d'argent, mais plutôt la jeunesse de » M. d'Orléans, et les piques de ses gouverneurs, malgré le sieur de » Tavannes, l'emportent à trouver le roi, sur le bruit d'une bataille » qui se devoit donner en Languedoc. Il perd l'occasion de faire de » beaux effets, et cause la perte de partie de la conquête, où il met » ordre précipitamment [2]. » Le duc d'Orléans licencia en effet son armée à Verdun, laissant toutefois quelques troupes au duc de Guise pour couvrir la Champagne, tandis que Longueval et Van Rossem devaient couvrir la Picardie. Il partit ensuite en poste, et arriva le 16 septembre auprès du roi, qui lui témoigna assez d'humeur de cette étourderie [3]. C'était cependant la faute que François Ier avait lui-même faite à plusieurs reprises, dans les guerres précédentes; il attirait, par son attaque, l'attention de l'ennemi sur un point, et il licenciait son armée au moment où celui-ci allait s'avancer pour défendre le point attaqué. La reine de Hongrie, en effet, ayant eu le temps de rassembler ses troupes, fit attaquer Luxembourg et Montmédy, qui furent repris en peu de jours.

L'armée que le duc d'Orléans était venu rejoindre n'était pas plus près de livrer bataille, que celle qu'il avait abandonnée. Le roi avait envoyé, dès le mois de juin, le dauphin à Avignon, pour y rassembler ses soldats; il avait ensuite ordonné au maréchal d'Annebault de lui conduire la fleur de l'armée de Piémont, huit mille Suisses, six mille

[1] Martin du Bellay, t. XX, l. IX. p. 374-381. — Tavannes, t. XXVI, p. 52. — Sleidani, t. XIV, f. 252. — Pauli Jovii, t. XLI, p. 495.

[2] Tavannes, c. 5, p. 57.

[3] Du Bellay, p. 382. — Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 294, verso. — Hist. du Languedoc, t. V, p. 152.

[4] *Ibid.* — Belcarii, l. XXIII, p 730.

Français des veilles bandes, commandés par Charles de Cossé-Brissac, six mille Italiens, quatre cents hommes d'armes et seize cents chevau-légers commandés par M. de Termes [1]. Six semaines avant de se mettre en marche, les officiers de toutes ces troupes savaient qu'ils étaient destinés à entrer en Roussillon, en sorte que la nouvelle en fut bientôt portée de Piémont, à André Doria à Gênes. Le dauphin, arrivé à Narbonne, y fut joint par Montpesat, avec la légion de Languedoc, partie de celle de Guienne, six mille landsknechts, et bon nombre de Suisses récemment levés ; l'armée comptait quarante mille hommes de pied, deux mille hommes d'armes et deux mille chevau-légers. C'était Montpesat qui avait fait adopter le plan d'une attaque sur Perpignan ; il représentait cette ville comme mal fortifiée, et il demanda que le roi se rendit maître de la mer, et fît occuper le Pertuis, seule communication avec la Catalogne, pour ôter au Roussillon les secours de l'Espagne [2]. Mais le roi donna l'ordre à son fils de l'attendre avant d'agir ; il était venu à Lyon, puis à Montpellier, puis à Béziers, et le luxe de la cour retardait ses voyages. Pendant ces lenteurs, André Doria avait transporté par mer, en Roussillon, l'artillerie et les munitions nécessaires pour la plus vigoureuse défense ; un corps d'Aragonais avait traversé le Pertuis, et s'était jeté dans Perpignan. Enfin, le 26 août, le dauphin investit cette place, et de Termes occupa le Pertuis ; il était trop tard, l'occasion était perdue [3].

Perpignan est bâti sur la pente d'un coteau, entre lequel est un ruisseau sujet à s'enfler par les pluies, il n'y avait qu'un chemin très-étroit pour arriver à la ville : celle-ci était défendue par deux citadelles, Castel-Major, très-forte place dans le haut de la ville ; Castel-Minor, dans le bas ; elles étaient liées par un long mur que défendait une église avancée sur une plate-forme.

La garnison comptait au moins six mille hommes, dont deux mille cinq cents étaient de vieux soldats commandés par don Juan Cerbelloni : Maciucca, Pietro de Guevara, et d'autres capitaines illustres se trouvaient encore dans Perpignan. « La ville, dit du Bellay, étoit si bien » pourvue de plates-formes garnies d'artillerie, qu'il sembloit d'un

[1] Mart. du Bellay. p. 385.

[2] *Ibid.*, t. XX, l. IX, p. 387.

[3] Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 291, 292. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXVII, p. 151. — Fr. Belcarii, l. XXIII, p. 731. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 211. — Pauli Jovii, l. XLI, p. 501.

» porc-épic qui, de tous côtés étant courroucé, montre ses pointes. » Paul de Céri, de la maison des Orsini, et fils du célèbre Renzo, reconnut le côté faible des fortifications et l'indiqua au dauphin. Montluc, qui, six ans auparavant, était entré dans la ville déguisé en cuisinier, pendant les négociations de Leucate, l'indiqua aussi; mais Annebault, qui n'avait que de l'honnêteté, et aucun talent militaire, s'obstina à repousser leurs avis, et à faire attaquer la ville du côté de la longue muraille qui unissait les deux châteaux. Il y était dominé par Castel-Majour; il essaya vainement de couvrir les assiégeants par des tranchées; le vent, qui soulevait ce sol sablonneux, les eut bientôt comblées; la première pluie menaçait d'inonder le camp, situé dans une plaine où les torrents des montagnes voisines se réunissaient. Montpesat et Annebault se faisaient des reproches mutuels. François, qui, avec les cardinaux de Lorraine et de Ferrare, et un grand nombre de seigneurs, s'était avancé, le 5 septembre, jusqu'à Sallèles, à deux lieues de Narbonne et à douze de Perpignan, averti que le siége ne faisait pas de progrès, et qu'il n'y avait aucune espérance de succès, envoya au dauphin l'ordre de le lever. Cette armée française, la plus belle et la plus nombreuse qu'on eût vue de tout ce règne, effectua sa retraite le 4 octobre : trois jours plus tard, l'inondation de toute la plaine du Roussillon l'aurait mise dans le plus grand danger [1].

Ainsi, la campagne pour laquelle François Ier avait fait des efforts prodigieux, y épuisant en une fois presque toutes ses ressources, se terminait sans avoir procuré aucun avantage, si ce n'est tout au plus la réduction de quelques petites places dans le voisinage de Calais et de Boulogne, opérée par le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie [2], et celle de quelques autres places en Piémont par du Bellay-Langey. Ce dernier, qui avec des forces inférieures, avait réussi à tenir tête au marquis del Guasto, vit avec chagrin revenir en Piémont au mois d'octobre, Annebault, dont il estimait peu la capacité. Sa santé était détruite; étant perclu de tous ses membres, il demanda au roi son congé, et repartit pour la France, en litière; mais il ne put aller plus loin que Saint-Saphorin, sur le mont de Tarare, où il mourut le 9 janvier

[1] Martin du Bellay, t. XX, l. IX. p. 390. — Annat d'Aquitaine, p. IV, f. 293. — Blaise de Montluc, t. XXII, l. I, p. 123. — Pauli Jovii, l. XLI, p. 303. — Lettres de Termes et Saint-Julien sur la levée du siége. — Lett. de' Principii, t. III, f. 76.

[2] *Ibid.*, p. 383. — A. Ferronii, l. IX, p. p. 209.

1543 [1]. Annebault, de son côté, licencia son armée à la fin de décembre, et quitta le Piémont pour retourner à la cour, où le roi le nomma peu de mois après amiral, à la place de Chabot, mort le 1er juin 1543.

La réputation d'intégrité d'Annebault, son assiduité au travail, et l'ordre qu'il s'efforçait d'introduire dans les dépenses militaires, justifiaient la préférence que François Ier lui accordait; mais les vertus ne remplacent pas le talent, et il est probable que l'échec reçu à Perpignan était une conséquence de ses fautes. François, à qui il fallait une victime à punir, s'en prit au collègue d'Annebault, qui lui avait reproché ses erreurs, Montpesat fut disgracié parce qu'on n'avait pas voulu suivre ses conseils [2]. Le cercle des amis de François Ier, et de ceux dont il écoutait les avis, se resserrait toujours davantage; ses forces se détruisaient; il éprouvait des souffrances presque continuelles; il était devenu défiant, jaloux, morose; on trouvait difficilement le moment de lui parler d'affaires, et cependant il ne prenait plus de plaisir à aucun des délassements de l'esprit. Son aversion pour son ancien favori le connétable de Montmorency allait croissant; son autre favori, Philippe de Brion-Chabot était mourant; et, le 1er août 1542, il avait fait arrêter son chancelier Guillaume Poyet. Cet homme avait suffisamment mérité un châtiment par l'abus qu'il avait fait des lois, par la manière dont il avait sacrifié la justice à la faveur, et prêté la main à l'oppression du peuple et à la spoliation des contribuables : mais ce ne fut pas pour ses méfaits, c'est pour avoir fait son devoir qu'il fut puni. La reine de Navarre demandait au chancelier la grâce d'un de ses domestiques, coupable d'un rapt; en même temps la duchesse d'Étampes voulait qu'il signât des lettres d'évocation dans un procès de Jean de la Renaudie, Poitevin qu'elle protégait, contre du Tillet, greffier au parlement, Poyet refusa l'une et l'autre de ces grâces, qu'il croyait injustes; la duchesse lui écrivit alors pour lui intimer l'ordre de signer sans retard l'évocation qu'elle demandait. Poyet montra cet ordre arrogant à la reine de Navarre, en s'écriant qu'un royaume était bien malheureux lorsque les femmes prétendaient le gouverner; qu'avec elles il n'y aurait bientôt plus ni lois ni ordre public. La reine se crut insultée elle-même par ce propos; elle alla le dénoncer à son frère, qui déclara qu'il fallait destituer Poyet et le chasser. « Ce n'est pas même faire assez, dit à

[1] Mart. du Bellay, t. IX, p. 391-405. — A. Ferronius, l. IX, p. 214.
[2] Arn. Ferronii, l. IX, p. 211. — Note de du Bellay, t. XX, p. 513.

son tour le roi de Navarre ; il est dépositaire de tous les secrets de l'État, il y auroit du danger à laisser libre un tel ennemi. » Ce propos décida le roi ; il ordonna aussitôt de l'arrêter, et de l'enfermer dans la tour d'Argilly. Dès que la nouvelle en fut connue du peuple, elle excita une joie universelle [1].

Les dépenses toujours croissantes du roi l'obligeaient à rechercher de nouveaux moyens d'amasser de l'argent : celui que lui suggérèrent les deux conseillers qui lui restaient, Annebault et le cardinal de Tournon, avait une apparence de justice et de régularité qui pouvait séduire ces deux ministres honnêtes mais peu clair-voyants. Il consistait à augmenter les produits de la gabelle du sel, en rendant le prix du sel égal pour tout le royaume.

Les provinces de l'intérieur payaient le sel à raison de 45 liv. le muid ; celles qui étaient situées le long de l'Océan, au contraire, et où se trouvaient exploités tous les marais salants, ne payaient qu'un droit du quart de la valeur du sel, au moment où il sortait des mains du fabricant ; après quoi le commerce en était libre. Indépendamment de cette inégalité entre les sujets du royaume, que les ministres prétendaient corriger, ils annonçaient qu'en prélevant un droit de 24 livres seulement par muid de sel, aux marais salants et au moment même de la fabrication, ils augmenteraient considérablement les produits de la gabelle, en même temps qu'ils diminueraient les frais de perception ; car ils devaient supprimer tous les préposés qui gênaient la circulation de province, à province tous les gardiens des greniers à sel, et toutes les lois vexatoires qui contraignaient le contribuable à acheter une certaine quantité de sel par année, et qui le punissaient rigoureusement pour une fraude supposée [2]. Il ne paraît pas néanmoins que les ministres aient mis immédiatement à exécution leur projet d'égaliser dans tout le royaume le prix du sel ; l'édit de Châtellerault, du 1er juin 1541, établissait seulement aux marais salants une augmentation de moitié en sus, ou la perception du droit de quart et demi sur la valeur pour les provinces exemptes, et celle de 45 francs par muid pour les provinces gabellées ; un autre édit, donné à Tonnerre en avril 1542, rendait cette perception plus sévère. C'était en vertu de ce dernier que 24 livres par muid

[1] Arn. Ferronii, l. IX, p. 210. — Annales d'Aquitaine, p. 289, verso. — J. Sleidani, l. XIV, f. 234, v. — Gaillard, t. V, p. 190.

[2] Garnier, t. XIII, p. 166. — Édit de Châtellerault, du 1er juin 1541. — Isambert, t. XII, p. 745. — Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 288.

étaient exigées de tout sel sortant des marais salants. Enfin, l'on annonçait de nouveaux changements encore. Cependant les provinces exemptes, la Guienne, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge et la ville et gouvernement de la Rochelle en éprouvaient le plus grand mécontentement. Elles représentaient que leurs priviléges, jurés par les rois, les maintenaient exemptes de la gabelle ; que ce privilége était compensé par l'augmentation de la taille, qui pesait sur elles d'une manière plus onéreuse ; que leur industrie s'était réglée d'après la nature de leurs impositions ; que le commerce du sel d'une grande partie de l'Europe, celui des pêcheries et des salaisons, se faisaient dans leurs ports ; que déjà cette industrie éprouvait une gêne extrême par l'obligation d'avancer le montant de l'impôt, et qu'elle serait ruinée si le roi le rendait uniforme dans tout le royaume [1].

La ville la plus riche au milieu des provinces mécontentes était la Rochelle, où il se faisait un grand commerce maritime ; cette cité avait prospéré sous la garantie de ses libertés municipales, car les Rochelais se gouvernaient presque en république, sous la direction d'un conseil supérieur de cent citoyens élu par le peuple, et qui élisaient à leur tour leurs échevins. La garde de leurs murailles leur était confiée, et aucun soldat ne pouvait, sans leur consentement, entrer dans la ville. Charles de Chabot, sire de Jarnac, gouverneur du pays d'Aunis, profita de quelque dissentiment entre les bourgeois pour enfreindre leurs libertés ; il cassa le conseil supérieur et les échevins, et les remplaça par un conseil de vingt bourgeois seulement, présidés par un maire et un sous-maire nommés par lui. Comme ce bouleversement des institutions anciennes causait une fermentation extrême dans la ville, le gouverneur obtint du roi un ordre, en date du 6 août 1542, pour introduire dans la Rochelle une garnison de trois cents aventuriers, sous prétexte qu'il ne s'y trouvait pas en sûreté [2]. Cette nouvelle violation des priviléges augmenta le ressentiment des Rochelois, d'autant que les soldats introduits dans la ville commencèrent bientôt à s'y conduire avec une extrême insolence. Plusieurs querelles privées furent enfin suivies d'un combat général entre les bourgeois et les aventuriers ; ces derniers furent vaincus, et Jarnac, effrayé, consentit à ce que les soldats qui s'étaient rendus coupables de violences ou de crimes

[1] Annales d'Aquitaine, p. IV, p. 298. — Fontanon, t. I, p. 1001.
[2] *Ibid.*, p. 290, recto.

fussent traduits en justice et condamnés par les magistrats de la Rochelle [1].

Mais les gouverneurs royaux ne se faisaient jamais scrupule de tromper les populations par des promesses ou des amnisties qu'ils n'avaient aucune intention d'observer. Tandis que Jarnac consentait au désarmement et à la punition de ces aventuriers, il accusait secrètement les Rochelois auprès du roi, et demandait leur châtiment. Tavannes raconte que son père, avec la compagnie de M. d'Orléans, y fut envoyé pour y être en garnison. « Ils le refusent, dit-il en gros, non la com-
» munication des siens, qui entrent par diverses portes en divers temps;
» les gendarmes se glissent dans les hôtelleries, s'assemblent en un
» logis où le sieur de Jarnac avoit coulé des armes, lequel prie ceux de
» la ville de laisser entrer la garnison. Sur leur refus, le sieur de Ta-
» vannes sort en la rue avec cent cuirasses, montre qu'il étoit dedans
» sans leur su. A même temps s'approchent de la ville huit cents arque-
» busiers; l'alarme sonne : il déclare que vif ou mort il demeureroit
» dans la ville, ou qu'il brûleroit tout et s'enseveliroit dans les cendres.
» Le combat douteux et la crainte du roi fit accorder que les Rochelois
» poseroient les armes entre les mains du sieur de Jarnac, entretien-
» droient la compagnie de gendarmes et quatre cents arquebusiers
» jusques à la venue du roi [2]. »

Ce fut à Cognac que le roi, à son retour de l'expédition de Roussillon, fut informé des mouvements de la Rochelle et de leur répression, et en même temps de la fermentation qui régnait sur le rivage de la mer et dans les îles, où les habitants s'étaient armés et avaient repoussé à force ouverte les commissaires du roi qui venait contrôler leurs marais salants. François annonça qu'il punirait avec la dernière rigueur les coupables; il défendit sous peine de la corde aux habitants de la Rochelle ou à ceux des îles de paraître hors de leurs maisons de sept heures du soir à sept heures du matin; il fit élever un grand amphithéâtre à la Rochelle, près de l'hôtel qui lui était destiné, et il annonça qu'il y siégerait lui-même en jugement, le 31 décembre, avec les grands officiers de sa couronne, en sommant les habitants de la Rochelle et des îles de s'y trouver. Vingt-cinq habitants de la Rochelle lui furent envoyés en députation; il les fit mettre aux fers, ainsi que ceux des îles, et les fit marcher devant lui, lorsque, le 30 décembre, il entra dans la Ro-

[1] Annales d'Aquitaine, p. IV, p. 295, recto.
[2] Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 6, p. 38.

chelle. Les habitants, qui étaient désarmés, et auxquels on avait défendu de se présenter devant lui ou de sonner les cloches à son approche, faisaient des processions et des prières publiques à Dieu, pour qu'il daignât mitiger la colère du roi [1]. Déjà François avait donné à Chizay, le 27 décembre, une ordonnance par laquelle il déclarait tous les marais salants de toute la côte, depuis Libourne jusqu'à Oleron, confisqués en punition de la rébellion des habitants [2].

Le 31 décembre, à une heure après midi, le roi, revêtu de tous les ornements royaux, s'assit sur le trône qui lui était préparé au milieu de l'amphithéâtre qu'il avait fait construire. Les ducs d'Orléans et de Vendôme, le comte de Saint-Pol et d'autres princes, étaient à sa droite; les cardinaux de Lorraine, de Ferrare et de Tournon, à sa gauche; le garde des sceaux Montholon, à ses pieds; les principaux membres de ses conseils, derrière lui. Guillaume le Blanc, avocat au parlement de Bordeaux, devait plaider pour les îles, dont les habitants étaient rangés à sa suite; Étienne Noyau, lieutenant de la Rochelle, pour la ville. Mais ni l'un ni l'autre n'essaya de justifier ses clients; au contraire, ils ne firent « que requérir miséricorde, grâce et pardon des offenses par » eux commises contre Sa Majesté royale, plus par fragilité que par » malice. » A l'instant, tous les habitants de la Rochelle, tous ceux des îles, qui, des deux parts, bordaient l'amphithéâtre, se jetant à genoux, la tête nue, les mains jointes, firent aussi retentir l'air du cri de miséricorde. Soit que le roi fût touché de ce spectacle, soit qu'il eût déjà auparavant résolu de faire grâce, il la fit complète. Il déclara aux Rochelais et aux habitants des îles qu'il oubliait leur offense, qu'il les rétablissait dans tous leurs priviléges, qu'il leur rendait tous leurs prisonniers, qu'il retirait les soldats en garnison chez eux, qu'il leur rendait leurs armes, les exhortant à lui être désormais loyaux et fidèles; et que, pour leur montrer sa confiance et le retour de son amitié, il voulait ce jour-là même souper avec leurs magistrats. La ville, en recevant ce pardon inespéré, retentit de cris de joie, accompagnés du son de toutes les cloches, qui depuis trois jours étaient muettes. Jamais François n'avait été tant aimé, jamais il n'avait tant mérité de l'être; il paraît qu'il éprouva quelque orgueil en faisant contraster sa débonnaireté avec la sévérité de Charles-Quint envers les Gantois. Il dit aux

[1] Bouchet, Ann. d'Aquitaine, p. IV, p. 295, verso.

[2] Isambert, t. XII, p. 787; mais c'est par erreur qu'il lui donne la date de septembre.

Rochelais « qu'il ne vouloit perdre leurs personnes, ni perdre leurs » biens, comme peu de temps auparavant on avoit fait à ceux de Gand, » mais aimoit trop mieux le cœur et bonne volonté de ses sujets que » leurs vies et richesses. » Le lendemain, il repartit avec toute sa suite pour Blois, Orléans, Paris et Fontainebleau [1]. Le 23 mars 1543, cependant, il confirma son édit sur l'organisation nouvelle de la gabelle.

La clémence du roi envers les habitants de la Rochelle toucha d'autant plus vivement qu'on y était moins accoutumé, et qu'au commencement de la guerre il venait encore de donner des preuves de cruauté, en renouvelant les poursuites contre les hérétiques.

Depuis l'accroissement de ses maladies, la superstition acquérait plus d'empire sur son esprit. Il croyait attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, et en même temps obtenir un adoucissement à ses peines corporelles par le supplice des luthériens. Il rendit à Lyon, le 30 août 1542, un édit pour enjoindre aux parlements du royaume « qu'ils aient, à » toutes diligence, et toute autres affaires cessant, à procéder rigou- » reusement et sans déport, contre les désobéissants aux statuts et » saints décrets de l'Église catholique, en sorte que la justice, punition, » correction et démonstration en soit faite telle et si griève, que ce » puisse être perpétuel exemple à tous autres [2]. » Dès le 7 juillet précédent, sur la demande de l'inquisiteur, une notification avait été adressée à chaque curé pour qu'il exhortât ses paroissiens à prêter leur secours à l'Église; « et s'ils connaissoient quelque luthérien, ou quel- » que autre mal pensant sur les choses religieuses, à le dénoncer, car ils » feroient ainsi une œuvre très-agréable à Dieu. » Une suite de questions avait en même temps été envoyée en secret à tous les ministres de l'Église, pour qu'ils les adressassent à ceux qu'ils suspecteraient, et les amenassent à se dévoiler eux-mêmes. Enfin le parlement de Paris dénonça les peines les plus sévères contre ceux qui vendraient des livres suspects, et surtout l'Institution chrétienne de Calvin [3].

Peut-être François jugeait-il nécessaires ces démonstrations nouvelles de rigueur contre les protestants, afin de se faire pardonner par

[1] Annales d'Aquitaine, p. IV, f. 296. — Martin du Bellay, t. XX, l. IX, p. 414-422. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 215. — J. Sleidani, l. XV, f. 238. — Garnier, t. XIII, p. 170-173 — Gaillard, t. V, p. 250-253.

[2] Isambert, t. XII, p. 785.

[3] J. Sleidani, l. XIV, f. 232, v. — Théod. de Bèze, Hist. ecclés., l. I, p. 30. — Arn. Ferronii, l. IV, p. 215.

l'Église le scandale qu'il allait donner, en appelant les musulmans et les corsaires barbaresques dans ses ports, et en réunissant ses armes aux leurs pour attaquer les peuples chrétiens ses voisins. Il reçut enfin la nouvelle que le capitaine Paulin avait complétement réussi dans sa négociation à Constantinople, et que Soliman avait donné l'ordre à Cheir-Eddyn Barberousse, roi d'Alger et son amiral, de rassembler la flotte la plus redoutable que les musulmans eussent encore mise en mer, et de la conduire à Marseille, pour s'y réunir à la flotte française, et y agir de concert avec elle, d'après les ordres que lui transmettrait le capitaine Paulin [1]. L'arrivée des Turcs en France, de ces guerriers si nombreux, si féroces, qui inspiraient tant de terreur à la chrétienté, qui dissipaient devant eux les Allemands, regardés comme les meilleurs soldats de l'Europe, parut d'abord à la cour devoir changer entièrement le sort de la guerre et assurer la victoire. Le comte d'Enghien, jeune prince de vingt-trois ans, et frère du duc de Vendôme, fut choisi pour les aller recevoir en Provence, et pour commander les troupes qui devaient agir de concert avec eux. Mais bientôt François tourna son attention d'un autre côté : les ressources qu'il avait préparées pour la guerre avaient été épuisées dès la première campagne; il comptait diriger vers le nord les forces qui lui restaient. Peut-être, malgré les avis qu'il avait reçus, doutait-il que la flotte de Barberousse arrivât jusqu'en Provence : son esprit, devenu paresseux et distrait, ne pouvait plus suivre deux projets à la fois; bientôt il oublia les Turcs, comme si ce n'était pas sur leur puissante assistance qu'il devait régler son plan de campagne [2].

L'Empereur avait une tête bien autrement forte, elle était capable d'embrasser les intérêts de ses vastes États, et d'imprimer une direction commune aux forces de ses royaumes, agissant à la fois dans la plus grande partie de l'Europe, dans l'Afrique et dans l'Amérique. Pendant que les Français attaquaient le Roussillon, il était demeuré en Espagne; mais il n'avait point voulu hasarder par une bataille des succès qu'il comptait remporter sans risque; il ne s'était donc jamais approché de Perpignan; en partant de Barcelone il avait visité Tarragone, Tortose, Valence, Alcala de Henarès, et enfin Madrid, présentant son fils aux peuples qui ne le connaissaient pas encore, et réveillant en sa

[1] Brantôme, t. III, discours 75, p. 138. — Pauli Jovii Histor., l. XLI, p. 507. — Flassan, Diplom. franç., t. II, l. IV, p. 11. — Gaillard, t. V, p. 301.

[2] Belcarius, l. XXIII, p. 747.

favenr l'enthonsiasme des Espagnols, déjà excité par l'attaque des Français [1]; de cette manière il obtint des cortès de ces différents royaumes des subsides assez abondants. En même temps il fiança son fils à l'infante de Portugal, qui lui apporta une dot considérable; il céda au roi Jean III, père de cette princesse, toutes ses prétentions sur les îles Moluques, moyennant le prêt d'une assez grosse somme; il reçut en outre un demi-million de ducats de ses mines d'Amérique, il emprunta aussi l'argent qui arrivait du Mexique pour le compte de ses sujets, et il se trouva ainsi plus riche au début de la seconde campagne qu'il ne l'était en commençant la première. Il donna la lieutenance de tous ses royaumes d'Espagne à don Philippe son fils, et il annonça qu'au commencement du printemps il passerait de Barcelone en Italie sur les galères d'André Doria [2].

Mais, tandis qu'il se proposait de traverser l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, pour les armer contre la France, il s'était assuré d'une alliance qui menaçait les Français de plus de danger encore que Barberousse n'en pouvait faire courir à ses sujets. Henri VIII, dont le ressentiment contre son neveu Jacques V d'Écosse avait toujours été en croissant depuis le rendez-vous qu'il lui avait donné à York, et où celui-ci ne voulut pas se trouver, s'était enfin résolu à l'attaquer, au mois d'octobre 1542. Le duc de Norfolk avec vingt mille hommes environ, avait passé le Tweed, et ravagé les comtés limitrophes. Il s'était retiré ensuite, et Jacques V, qui pendant ce temps avait rassemblé son armée, voulait à son tour attaquer les Anglais. Il trouva parmi ses sujets une résistance, une désobéissance, qui excitèrent sa colère; il abandonna son armée, et en confia le commandement à Olivier Sinclair, son favori. Les barons écossais ne voulurent pas reconnaître celui-ci. Pendant que l'armée était en proie au tumulte et à la sédition, cinq cents cavaliers anglais s'approchèrent des Écossais, campés au delà du Solway-Frith, dans le Cumberland : une terreur panique saisit ces derniers; ils s'enfuirent en désordre au travers des marais, perdant autant de monde que dans une grande bataille, et laissant prisonniers plusieurs de leurs chefs. Jacques V, dont on croit que la tête était déjà un peu dérangée, se livra, en apprenant cette nouvelle, à une telle mélancolie, qu'il en mourut le 14 décembre 1542; il ne laissait qu'une

[1] Lettere de' Principi, de Madrid, 12 janvier 1543, t. III, f. 77.
[2] *Ibid.* — Pauli Jovii, l. XLII, p. 529. — Belcarius, l. XXIII, p. 738. — Robertson's Charles V, b. VII, p. 243.

fille née sept jours auparavant, Marie, qui fut reconnue pour reine d'Écosse, et qui devint si célèbre par sa beauté et ses malheurs [1].

Henri VIII, renonçant alors à l'entreprise de conquérir l'Écosse, ne songea plus qu'à réunir ce royaume à l'Angleterre, en faisant épouser Marie d'Écosse, à son fils Édouard, qui devait être son successeur. Dans ce projet, il ne tarda pas à être contrarié par les intérêts français et les les intrigues de la cour de France. La reine mère Marie de Guise, et le cardinal Beatoun, son principal ministre, cherchaient dans la France un appui contre leur puissant voisin; ils étaient secondés en même temps par la jalousie et la haine que les Écossais avaient de tout temps ressenties contre les Anglais : Henri VIII, irrité à cette occasion contre François Ier, accepta avec empressement l'étroite alliance que Charles V lui offrait.

(1543.) Le traité entre Charles V et Henri VIII fut conclu le 11 février 1543. Les deux monarques commençaient par se promettre réciproquement l'oubli des anciennes offenses, une amitié véritable, une aide mutuelle, et l'extradition réciproque des ennemis ou des rebelles qui chercheraient un asile de l'un chez l'autre. Effrayés tous les deux de l'influence de la presse sur l'opinion publique, et surtout sur la religion, ils se promettaient réciproquement, Henri d'empêcher l'impression de tout livre allemand en Angleterre; Charles, celle de tout livre anglais dans aucun de ses États. Les deux souverains s'engageaient ensuite à faire sommer François par leurs ambassadeurs de renoncer à toute alliance avec les Turcs, de rappeler de Turquie les envoyés français, de compenser envers l'Empereur et l'Empire les pertes qu'il leur avait occasionnées par son alliance avec l'ennemi du nom chrétien, d'exécuter enfin toutes ses précédentes conventions, soit avec Charles, soit avec Henri. S'il s'y refusait, comme les deux monarques s'y attendaient, Charles et Henri devaient lui déclarer la guerre dans le terme de dix jours. Ils s'engageaient de plus à poursuivre cette guerre, chacun avec une armée de vingt mille hommes de pied, de cinq mille chevaux et une flotte montée de deux mille marins, jusqu'à ce que l'Empereur eût recouvré le duché de Bourgogne et la Picardie, et le roi d'Angleterre

[1] Buchanani Rerum Scotic., l. XV, p. 473. — Robertson's History of Scotland, b. I, p. 43. — Ejusdem Charles the V, b. VII, p. 243. — Belcarii l. XXIII, p. 737. — Pauli Jovii, l. XLII, p. 528. — Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, t. VI, l. XV, p. 461. — Hume, t. VI, c. 33, p. 99.

tout le reste de la France. Ce traité fut publié seulement au mois de juin suivant [1].

La campagne de 1543 commença, de même que la précédente, par les faits d'armes de Van Rossem, maréchal du duc de Clèves. Au mois de novembre, ce duc lui-même avait profité d'un brouillard épais pour reprendre Dueren; ses amis avaient ensuite cherché à le réconcilier avec l'Empereur; un traité était même signé entre ses ministres et Granvelle; mais les encouragements de la France qui lui fit passer de l'argent l'empêchèrent de le ratifier, et son maréchal défit, le 24 mars, à Sittard, dans le duché de Juliers, les impériaux qui venaient l'attaquer [2]. Cette victoire, dont on fit en France beaucoup de bruit, détermina le roi à porter toutes ses forces vers le nord, encore que les Espagnols se fussent montrés sur le territoire français soit à Narbonne, soit à Bayonne et Saint-Jean de Luz. François qui avait rassemblé son armée à la fin de mai, donna ordre à Annebault, qu'il venait de nommer amiral, d'attaquer Avesnes; mais comme celui-ci était sur le point de s'en emparer, un contre-ordre le rappela et le fit marcher sur Landrecies. S'il avait voulu écouter les conseils de du Bellay, il aurait pu couper la retraite à la garnison de cette place, qui se sentait hors d'état de la défendre. Il lui donna, au contraire, le temps de la brûler avec ses vastes magasins, et de se retirer par les bois, en sorte qu'Annebault n'occupa que des ruines. En même temps, le duc de Vendôme avait attaqué Bapaume, et s'étant rendu maître de la ville, le château était sur le point de capituler, lorsque lui aussi reçut un contre-ordre, et dut évacuer sa conquête, pour se réunir au roi, qui avait rejoint son armée et qui la concentrait à Marolles. Il était aisé de reconnaître, à cette incertitude, que ni le roi ni son général n'avaient un plan arrêté, de grandes vues ou une résolution ferme [3]. Le roi eut le dessein de fortifier Landrecies; sa position à Marolles, quatre milles au delà, couvrait les travailleurs qu'il y employait; tandis que quelques troupes impériales se rassemblaient à Mons et au Quesnoy. Il réunit bientôt dans son camp vingt-quatre mille fantassins et trois mille six cents ca-

[1] Rymer, Acta Publica, t. XIV, p. 768-776. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 464.

[2] Sleidani, l. XV, f. 237, verso, et 240. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 215. — Belcarii, l. XXIII, p. 738.

[3] Martin du Bellay, t. XXI, l. X, p. 5. — *Ibid.*, p. 216. — *Ibid.*, p. 740

valiers : pour ne pas les retenir dans une oisiveté complète, tandis que ses ingénieurs accomplissaient à Landrecies la tâche qu'il leur avait donnée, il chargea le dauphin de réduire le château d'Emery, puis Barlemont et Maubeuge, et enfin d'attaquer Binche. Le dauphin perdit assez de monde devant cette dernière place, qu'il ne put soumettre, et les fortifications de Landrecies étant terminées, François leva son camp de Marolles à la fin de juillet, rappela le dauphin de devant Binche, lui fit évacuer Maubeuge et les petites places qu'il avait prises, licencia une partie de son armée, et avec le reste s'établit à Reims, où la chasse lui fit bientôt oublier la guerre et les affaires de son royaume [1]. Il avait laissé à Landrecies le capitaine Lalande et d'Essé, avec cinquante hommes d'armes, deux cents chevau-légers, et trois mille fantassins.

Cependant Charles-Quint s'était embarqué à Barcelone sur la flotte d'André Doria, et il était parvenu heureusement à Gênes, où le marquis del Guasto, Fernand Gonzaga, Pierre-Louis Farnese, fils du pape, et Cosme de Médicis, duc de Florence, se rassemblèrent autour de lui. Le dernier lui donna deux cent mille écus d'or pour racheter de ses mains les forteresses de Florence et de Livourne. Le 22 juin, Charles-Quint eut à Busseto, dans l'État de Parme, une conférence avec le pape, qui chercha vainement à lui persuader d'acheter la paix en donnant le duché de Milan au roi de France, ou, s'il ne le voulait pas, d'inféoder ce duché à Ottavio Farnese, petit-fils du pape, et gendre du roi : il ne put l'obtenir non plus ; il offrait cependant pour cette concession une immense somme d'argent. Bientôt ils se séparèrent, et Charles continua sa route vers l'Allemagne [2].

Vers la fin de juillet Charles-Quint arriva d'Italie à Spire, et il y donna, le 2 août, audience aux députés des protestants, qui lui demandaient de nouvelles immunités et de nouvelles garanties ; tandis que de son côté il les pressa, s'ils étaient vraiment Allemands, de le prouver en s'armant pour la défense de la patrie contre les Turcs et les Français. L'archevêque de Cologne et l'envoyé de Saxe intercédèrent alors pour le duc de Clèves ; mais Charles répondit que lors même que les Turcs seraient à sa porte, il voudrait commencer par punir le rebelle qui avait choisi le moment où la patrie courait le plus grand danger pour s'unir à ses ennemis [3]. François, qui en cet instant même profitait

[1] Martin du Bellay, t. XX, l. X, p. 6 à 27. — Belcarii, l. XXIII, p. 742.

[2] Muratori Annali d'Italia, t. XIV, p. 534. — Belcarii, l. XXIII, p. 739. — Pauli Jovii, l. XLIII, p. 531 à 535. — [3] Sleidani, l. XV, p. 244.

d'un retour de santé pour se livrer sans partage aux plaisirs de la chasse dans le voisinage de Reims [1], lui en laissait tout le temps.

Bientôt l'armée de Charles fut rassemblée ; il avait amené avec lui quatre mille vieux soldats italiens ou espagnols ; il trouva quatorze mille landsknechts en Allemagne, douze mille en Belgique, et René, prince d'Orange, lui conduisit quatre mille chevaux. Avec cette armée formidable, il se présenta devant Dueren le 22 août. Les Français avaient persuadé aux habitants de cette ville que Charles avait péri dans sa malheureuse expédition d'Afrique, en sorte qu'ils renvoyèrent avec moquerie ses hérauts d'armes, qui venaient, disaient-ils, leur apporter les sommations d'un mort. Ces sarcasmes irritèrent l'armée impériale ; une batterie de quarante canons ouvrit une brèche dans les murailles de Dueren, qu'on croyait inexpugnables ; les Italiens et les Espagnols se jetèrent les premiers dans les fossés, où ils eurent de l'eau jusqu'aux aisselles ; ils les franchirent, appliquèrent leurs échelles à la brèche, et entrèrent d'assaut dans la place : c'était le 26 août. La fureur des impériaux égala leur bravoure ; pas un seul des soldats ni des habitants ne fut épargné ; à la fin de la journée il ne restait dans Dueren d'êtres vivants que ceux qui étaient entrés par la brèche. La nouvelle de cette effroyable exécution portée de ville en ville glaça de terreur les habitants : aucun ne pouvait espérer de se défendre, après que la plus forte place du duché avait été prise en quatre jours. Juliers et Ruremonde envoyèrent de loin leur soumission ; Venloo se rendit dès que Charles parut devant ses murs ; le duc de Clèves, ne conservant plus d'espoir, vint lui-même se jeter aux pieds de l'Empereur ; il y fut laissé longtemps à genoux, sans que ce prince daignât le regarder ; enfin Charles lui accorda, le 7 septembre, une sorte de capitulation par laquelle le duc de Clèves s'engageait à rentrer dans la religion catholique, à obéir à l'Empereur et au roi des Romains, à renoncer à l'alliance des rois de France et de Danemark, à délier les peuples de la Gueldre de leur serment de fidélité, à faire passer Van Rossem, avec sa bande formidable, au service de Charles-Quint ; et à ces conditions l'Empereur lui rendit le duché de Juliers qu'il avait déjà conquis presque en entier [2].

Avant de se soumettre à cette humiliation, le duc de Clèves avait envoyé courriers sur courriers au roi de France, pour le supplier de

[1] Belcarius, l. XXIII, p. 742.

[2] Pauli Jovii Histor., l. XLIV, p. 554-557. — Fr. Belcarii, l. XXIII, p. 740. — J. Sleidani, t. XV, f. 246. — Traités de paix, t. II, p. 226.

venir à son aide. François, en effet, lui promit des secours efficaces, et, comme gage de son amitié, il donna ordre au cardinal du Bellay, évêque de Paris, de lui conduire la princesse héréditaire de Navarre, que François lui avait fait épouser trois ans auparavant. Mais le roi avait dispersé son armée, tandis que l'Empereur rassemblait la sienne : dès qu'il l'eut réunie, il entra dans le Luxembourg. Il reprit Virton et Arlon, il rafraîchit les garnisons d'Ivoy et de Montmédy. Le 10 septembre, il arriva devant la ville de Luxembourg, et s'en étant rendu maître, il y fit son entrée le 27 septembre. C'était de là que l'amiral d'Aunebault devait partir, avec quatre cents hommes d'armes et dix mille hommes de pied, pour marcher au secours du duc de Clèves. Avant que l'amiral pût se mettre en route, il apprit que le duc avait fait sa soumission [1]. La même nouvelle atteignit, à Soissons, le cardinal du Bellay et la princesse de Navarre. Guillaume II, duc de Clèves, frère d'Anne de Clèves, que Henri VIII avait épousée en 1540, et répudiée presque aussitôt à cause de sa laideur, ne déplaisait pas moins à la jeune princesse qu'à ses parents, qui avaient été forcés de contracter ce mariage : elle déclara ne pas vouloir aller plus avant. Le duc de Clèves envoya un héraut d'armes au roi pour lui demander sa femme, pour laquelle il avait un sauf-conduit de l'Empereur, en lui annonçant en même temps qu'il avait été contraint de renoncer à son alliance. François répondit qu'en ce cas il ne lui devait rien, qu'il ne se mêlerait pas de ses affaires; que le duc pouvait s'adresser au roi et à la reine de Navarre, et essayer s'ils lui donneraient leur fille. Encore que le duc de Clèves eût été, en 1540, introduit devant témoins dans le lit de cette jeune princesse, le mariage fut déclaré nul; cinq ans plus tard, elle fut mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; et le duc de Clèves épousa une fille de Ferdinand, roi des Romains [2].

Le roi se détermina à fortifier Luxembourg, malgré le conseil de tous ses capitaines, qui lui représentaient que cette place était trop éloignée de ses frontières, et qu'il ne réussirait point à la pourvoir suffisamment de vivres; mais il paraît que ne se sentant pas en état de livrer bataille à l'Empereur, qui venait encore d'être renforcé par dix mille Anglais débarqués à Calais, il était bien aise de lui offrir la ten-

[1] Martin du Bellay, l. X, p. 45-52. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 217. — Fr. Belcarii, l. XXIII, p. 741.

[2] J. Sleidani, l. XV, f. 246, verso, et 247. — Alf. de Ulloa, Vita di Ferdinando, p. 157, 159.

tation de s'épuiser à des siéges. Il donna le commandement de Luxembourg au prince de Melfi, et il se retira à Coucy, à cinq lieues de Laon. L'Empereur commença en effet le siége de Landrecies, tandis que don Fernand de Gonzaga entreprit celui de Guise, et le comte Guillaume de Furstemberg, qui du service de France avait passé à celui de Charles V, le siége de Luxembourg. Ce dernier se prolongea assez avant dans l'hiver; au bout de peu de temps, Gonzaga renonça à l'attaque de Guise, et la principale force des impériaux se concentra autour de Landrecies [1].

Le capitaine Lalande et le sieur d'Essé, qui commandaient dans Landrecies, se signalèrent par un courage indomptable : conduisant eux-mêmes de fréquentes sorties, ils enclouèrent les canons des assiégeants, ils tuèrent leurs mineurs, et fatiguèrent leur armée. Cependant les vivres commencèrent bientôt à leur manquer; déjà ils n'avaient plus de vin ni de bière, et les soldats étaient réduits à demi-ration de pain. Le 18 octobre, ils firent partir un Normand nommé le capitaine Yville, qui, trouvant le moyen de se dérober aux assiégeants, arriva le 20 à la Fère-sur-Oise, et annonça au roi, qui rassemblait son armée, dans quelle nécessité se trouvait la garnison [2]. François avait réussi à réunir autour de lui douze mille Suisses, cinq mille landsknechts, dix mille légionnaires français et six mille chevaux. Il annonçait à ses soldats que tout son désir était de livrer bataille à l'Empereur; il s'efforçait d'inspirer à Charles la même opinion; et ses historiens, du Bellay surtout, cherchent, à cet égard, à en imposer même à la postérité : ils le représentent comme recherchant toujours la bataille, tandis que, s'il montra quelque habileté militaire, ce fut en sachant l'éviter. Le 28 octobre, il s'était venu loger à Cateau-Cambraisis; et les deux armées étaient si proches que des escarmouches, engagées de tous côtés, semblaient devoir amener une action générale; mais ni l'Empereur ni le roi ne voulurent, pour attaquer leur ennemi, abandonner les hauteurs qu'ils occupaient. Pendant ce temps, Martin du Bellay avait rassemblé du bétail et des vivres dans les campagnes environnantes; et il réussit, le 30 octobre, à introduire dans Landrecies douze cents moutons, cent quatre-vingts bœufs ou vaches, et six cents sacs de farine. Cet approvisionnement pouvait à peine suffire pour quinze jours; mais la saison était avancée, et le roi ne jugea pas que l'Empereur pût prolonger le

[1] Martin du Bellay, l. X, p. 55-59.
[2] *Ibid.*, p. 67. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 559.

siége plus longtemps. Sans attendre cependant sa retraite, il abandonna lui-même son camp, le 2 novembre, au milieu de la nuit, et conduisit son armée à Guise, où il la partagea pour la mettre en quartiers d'hiver. Au bout de quatre ou cinq jours, l'Empereur leva le siége de Landrecies, et se retira à Cambrai ; il profita néanmoins de ce qu'il était en force dans cette ville impériale pour y faire bâtir une citadelle, et y mettre une garnison qui lui répondit des habitants [1].

Quoique dans cette campagne François Ier n'eût remporté aucun avantage sur son ennemi, et eût au contraire perdu le seul allié qui lui fût resté en Allemagne, il s'en consolait en apprenant les victoires remportées par les Turcs, en Hongrie, sur Ferdinand, frère de l'Empereur. Il est vrai qu'elles augmentaient la terreur des armes musulmanes, qui semblaient prêtes à envahir et désoler l'Europe ; mais ces succès accroissaient aussi la haine qu'on avait conçue contre lui-même, et l'horreur avec laquelle on le repoussait comme un traître à toute la chrétienté. Les protestants, au lieu de se conduire comme lui, s'étaient réunis aux catholiques pour la défense de l'Europe. Maurice, duc de Saxe, avait joint Ferdinand en Hongrie, et en même temps quatre mille fantassins lui étaient envoyés par le pape ; toutefois, ils étaient loin de se trouver en état de résister à Soliman, qui, à ce qu'on assurait, les attaquait avec deux cent mille hommes, et qui soumit dans cette campagne, Strigonie, Albe-Royale, Cinq-Églises, et un grand nombre d'autres forteresses [2].

Encore que François eût expédié le comte d'Enghien en Provence pour s'y concerter avec l'armée de Barberousse, il semblerait qu'il n'avait pas compté beaucoup sur l'arrivée de celui-ci ; aussi avait-il donné au jeune prince fort peu de troupes, et moins encore d'argent. Enghien, qui désirait cependant quelque occasion de se signaler, accueillit avec empressement la proposition que lui fit le baron de Grignan de s'emparer du château de Nice, que trois traîtres promettaient de lui livrer. C'était un piége qui lui était tendu par Giannettino Doria ; car, comme on s'exprimait alors, le traité était double, et les traîtres, loin de lui livrer Nice, voulaient le livrer lui-même : heureusement la Vieilleville, qu'il appelait son bel oncle, et qu'il avait conduit en Pro-

[1] Mart. du Bellay, l. X, p. 76 à 85. — Belcarii, l. XXIII, p. 743. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 561. — Arn. Ferronii. p. 221. — Tavannes, t. XXVI p. 61.

[2] Pauli Jovii Histor., l. XLII. p. 511-541. — Belcarii, l. XXIII, p. 744. — Muratori, t. XIV. p. 359. — Alf. de Ulloa, Vita di Ferdinando, p. 171.

vence pour le consulter, eut quelque soupçon de cette tromperie, et empêcha le prince de monter sur les quatre premières galères qui s'approchèrent de Nice, et qui furent prises. Enghien suivait d'un peu loin avec les quinze autres, qui eurent bien de la peine à échapper à Doria, caché derrière le cap Saint-Supir [1].

Bientôt cependant la terreur universelle de l'Italie annonça l'approche de la flotte turque. Barberousse était parti de Constantinople le 28 avec cent douze galères, quarante navires de guerre d'une grandeur inférieure, beaucoup de vaisseaux de transport, et quatorze mille hommes de débarquement. Au mois de mai, il arriva en vue de l'Italie méridionale, et débarquant sur les côtes de Calabre, il abattit les oliviers, les vignes, les palmiers, et il enleva un grand nombre de paysans qu'il fit esclaves. Au milieu de juin, il débarqua à Reggio et réduisit cette ville en cendres : elle avait été abandonnée par ses habitants qui s'étaient enfuis dans les montagnes. Le 29 juin, il parut à l'embouchure du Tibre, et répandit dans Rome une extrême terreur : mais Antoine Paulin, qui accompagnait Barberousse, assura le cardinal de Carpi, gouverneur de Rome, que les Turcs alliés du roi de France auraient des égards pour la neutralité du pape : ces promesses n'empêchèrent point la fuite d'une grande partie des habitants ; elles furent cependant respectées ; et Barberousse, sans commettre d'autres ravages, arriva au mois de juillet à Marseille ; il y mit publiquement en vente les esclaves chrétiens qu'il avait enlevés à Reggio de Calabre, et qui trouvèrent en France des acheteurs [2].

Lorsque le comte d'Enghien était parti de Paris pour la Provence, il s'était présenté à lui, dit Vieilleville, une infinité de gentilshommes pour l'accompagner, « sur le désir de voir cette armée, et la façon des Turcs, occasion qui, peut être, ne s'offriroit plus jamais [3]. » Blaise de Montluc, qui était au nombre de ces gentilshommes, observa, dit-il, « que les Turcs méprisoient fort nos gens ; si crois-je qu'ils ne nous » battroient, à force pareille. Ils sont plus robustes, obéissants et » patients que nous ; mais je ne crois pas qu'ils soient plus vaillants. » Ils ont un avantage, c'est qu'ils ne songent à rien qu'à la guerre.—

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXVIII, c. 37, p. 251. — Martin du Bellay, l. X, p. 13. — Ferronius, l. IX, p. 218.

[2] Arn. Ferronii, l. IX, p. 219. — Belcarii, l. XXIII, p. 746. — Pauli Jovii, l. XLIII, p. 559. — Muratori Annali d'Italia, t. XIV, p. 357.

[3] Vieilleville, t. XXVIII, c. 35, p. 246.

» Ce grand secours des Turcs arrivé, tout le monde pensoit que la » terre ne fût assez capable pour eux. Voilà que c'est des choses qu'on » n'a pas essayées [1]. »

» François de Bourbon d'Enghien étoit arrivé à Marseille dès le » commencement de juin, dit Belcarius, et la flotte française étoit » composée de vingt-deux galères, avec dix-huit vaisseaux de trans- » port ; mais il n'y avoit que peu de soldats pour la monter, et ni » l'artillerie ni les munitions nécessaires pour le siége des villes n'étoient » préparées. Le capitaine Paulin partit en poste pour aller auprès du » roi, car le Barbare maudissoit la procrastination de François, qui » avoit fait venir une si grande flotte d'un pays si éloigné, et qui » n'avoit rien de prêt ; qui n'indiquoit pas même quels ennemis il » falloit attaquer. Il menaçoit du ressentiment de Soliman, si l'on » laissoit écouler l'été sans avoir rien fait d'éclatant. Paulin, de retour » d'auprès de François, ramena quelques soldats français pour monter » sur la flotte ; il déclara que le roi ordonnoit d'attaquer Nice, et que » le comte d'Enghien alloit suivre : les deux flottes se réunirent en » effet à Villefranche, port de Monaco [2]. » A l'approche des Turcs, tous les habitants avaient évacué Villefranche. Le 10 août, sept mille Français unis à quinze mille Turcs commencèrent l'attaque de Nice. On fit jouer contre cette ville une formidable artillerie : « Barberousse » se fâchoit fort, dit Montluc, et tenoit des propos aigres et piquants, » mémement lorsqu'on fut contraint lui emprunter des poudres et des » balles. Après avoir fait une grande batterie, l'assaut fut donné par » les Turcs et Provençaux ensemble ; mais ils furent repoussés. Enfin » la ville se rendit, le 22 août, non pas le château [3]. »

La conquête de Nice pouvait passer pour un acte impie et cruel, car cette ville était seule demeurée au duc de Savoie, oncle du roi, qui, dépouillé par lui de tous ses États, ne l'avait jamais provoqué, et n'était pas même proprement en guerre avec lui, puisque la rupture de la trêve avec l'Empereur n'entraînait pas nécessairement celle avec le duc de Savoie. En même temps on ne pouvait y voir aucun grand but politique. La possession de cette ville ajoutait fort peu à la sûreté de la Provence; mais l'appel des Barbaresques à cette conquête ne pouvait être considéré que comme une souveraine imprudence. Déjà Barbe-

[1] Mém. de Montluc, t. XXII, l. I, p. 139.
[2] Fr. Belcarii, l. XXIII, p. 747.
[3] B. de Montluc, l. I, p. 139. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 565.

rousse demandait à mettre une garnison musulmane dans la citadelle, quand elle serait réduite en son pouvoir, puisque c'était aux musulmans seuls qu'on en devrait la conquête [1]. Aucune position sur toute la côte septentrionale de la mer Méditerranée ne convenait mieux aux pirates algériens pour favoriser leurs déprédations : peut-être se souvenait-on dans le pays que six cents ans auparavant d'autres pirates africains s'étaient établis à Frassineto, à peu de distance de Nice, et en avaient fait le centre de leurs brigandages. Le bruit fut répandu probablement par Barberousse lui-même, que le marquis del Guasto approchait avec une armée impériale, pour forcer les Français et les Turcs à lever le siége; le roi d'Alger insistait en conséquence pour que cette place forte fût donnée comme sûreté à sa flotte; le comte d'Enghien, au contraire, en conclut qu'il était temps de se retirer, et le siége du château de Nice fut levé le 8 septembre [2]. « La ville de Nice, dit Vieilleville, fut saccagée » contre la capitulation, et puis brûlée; de quoi il ne faut blâmer Bar- » berousse ni tous ses Sarrasins, car ils étoient déjà assez éloignés quand » cela advint,» mais le sieur de Grignan par dépit de ce que les Nissards avaient essayé de le tromper. « Toutefois on rejeta cette méchanceté » sur le pauvre Barberousse, pour soutenir l'honneur et la réputation » de France, voire de la chrétienté [3]. »

Cette association avec Barberousse, couronnée de si peu de succès, coûta cependant des sommes prodigieuses à la France. Le roi, averti de l'humeur qu'avait manifestée le roi corsaire, et de ses sarcasmes sur la pauvreté des Français, ne voulait pas qu'il se retirât mécontent de lui : d'ailleurs, faisant passer le faste avant les besoins réels, il était toujours plus prêt à donner qu'à dépenser. Vielleville assure que pour la solde de l'armée de Barberousse, et les présents faits à lui et à ses bachas, les trésoriers français ne lui payèrent pas moins de huit cent mille écus [4]. Le roi lui fit remettre aussi tous les prisonniers mores et musulmans qui se trouvaient sur ses galères; comme le port de Villefranche ne fut pas jugé suffisant pour faire hiverner sa flotte, il lui abandonna celui de Toulon, que tous les habitants français eurent ordre d'évacuer [5].

[1] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 219, 220.
[2] Mém. de Montluc, t. XXII, p. 139. — Guichenon, t. II, p. 224. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 566. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. X, p. 599.
[3] Mém. de Vieilleville, t. XXVIII, p. 265.
[4] *Ibid.*, p. 264.
[5] Sleidani, l. XV, p. 246, v.

L'Europe entière retentissait de cris d'indignation contre François Ier, qui avait fait cause commune avec les ennemis de la foi, et dont les soldats avaient combattu sous les mêmes drapeaux que des corsaires. C'était au moment où une partie de l'Europe était déjà envahie, où la Hongrie tombait aux mains des infidèles, où les armées allemandes avaient éprouvé des défaites répétées, et où Soliman II menaçait l'Autriche et la Bohême, que le roi très-chrétien appelait les Turcs plus avant encore dans l'Europe, quoique chacun de leurs pas fût marqué par le massacre ou l'esclavage des habitants, et par la destruction de l'Église : tous les égards qu'une civilisation bien imparfaite et la religion commençaient à introduire entre les puissances belligérantes, étaient repoussés par les musulmans; on avait vu même le roi très-chrétien avilir son propre sang jusqu'à envoyer son cousin le comte d'Enghien sur la flotte d'un roi corsaire. Les Vénitiens, quoiqu'ils cultivassent l'amitié des Turcs, n'avaient jamais eu à se reprocher d'avoir trahi pour eux la cause de la chrétienté : loin d'accepter l'alliance dans laquelle François les pressait d'entrer avec lui et Soliman, dès qu'ils furent informés des armements qui se faisaient à Constantinople, ils donnèrent à Étienne Tiepolo le commandement d'une flotte de soixante galères, pour mettre hors de danger au moins les côtes du golfe Adriatique [1]. Jean de Montluc, évêque de Valence, fut, dit son frère, « envoyé à Venise pour » excuser et couvrir notre fait, car ces messieurs crioient plus que tout, » et le roi ne vouloit perdre leur alliance [2]. » Dans une longue harangue au sénat, que son frère nous a conservée, l'évêque Montluc s'efforça d'établir que le roi prophète David, que le roi d'Israël Aza, s'étaient alliés aux infidèles, et que les premiers empereurs chrétiens avaient appelé des païens et des barbares dans leurs armées [3]. Montluc dit lui-même : « Quant à moi, si je pouvois appeler tous les esprits d'enfer » pour rompre la tête à mon ennemi, qui me veut rompre la mienne, » je le ferois de bon cœur; Dieu me le pardoint, » toutefois il ajoute; « lors et depuis j'ai toujours ouï blâmer ce fait; et crois que nos affaires » ne s'en sont pas mieux portées [4]. »

(1544.) Ainsi, tous les efforts faits depuis le renouvellement de la guerre, toutes les dépenses, tout le sang versé, n'avaient amené aucun

[1] Paolo Paruta della Hist. Venet., l. XI, p. 754.
[2] Montluc, t. XXII, p. 147.
[3] Observations sur les Mémoires. t. XXII, § 23, p. 404.
[4] Montluc, p. 138.

résultat. Il fallait se préparer à une troisième campagne, et les chances pour l'entreprendre semblaient plus mauvaises qu'avant les deux précédentes. Il paraît que le roi résolut d'appeler à l'armée le ban et l'arrière-ban de la noblesse, car il rendit à Fontainebleau, le 3 janvier 1544, une ordonnance sur le service auquel était tenu chaque détenteur de fief. Il régla en même temps les traitements du capitaine général, du maistre de camp, des hommes d'armes et des archers [1]. Il ordonna dans le même mois au prévôt de Paris de faire la revue de tous les hommes de son ressort en état de porter les armes, et de les tenir prêts pour la guerre [2]. Par une autre ordonnance du mois de février il régla la juridiction de l'amiral, le guet de la mer, les règles de la course maritime, et le traitement que devaient subir les prisonniers. On y voit que dans la guerre qui commençait contre l'Angleterre, le roi ne comptait point sur une marine royale pour la défense de l'État, mais qu'il l'abandonnait aux aventuriers et aux corsaires qui faisaient de la course maritime un objet de spéculation ; et tout en les encourageant, il prenait des précautions bien insuffisantes pour que cette guerre privée ne dégénérât pas en brigandage [3].

Mais c'était beaucoup moins d'hommes que d'argent, que la France avait besoin pour une nouvelle campagne; quoique François Ier eût formé des légions qui devaient lui donner une nombreuse infanterie, il avait fort peu de confiance dans les gens de pied français ; il ne considérait comme des soldats éprouvés que les fantassins suisses ou allemands. Les hommes d'armes, il est vrai, étaient tous Français, et passaient pour les meilleurs de l'Europe ; mais ils étaient gentilshommes ; et les prévenances du roi pour sa noblesse faisaient retomber mille humiliations sur les roturiers qui composaient l'infanterie, et contribuaient à les décourager et à les rendre plus mauvais soldats. Avec de l'argent le roi obtenait toujours autant de Suisses ou de landsknechts qu'il en pouvait payer. Mais les épargnes que le roi avait faites pour la guerre étaient épuisées. Quant au crédit, on ne pouvait plus en trouver dans un pays où les financiers avaient été tant de fois dépouillés et avec tant d'injustice ; le fardeau des impôts enfin était le plus lourd qu'il fût possible au peuple de porter ; et malgré l'accroissement des dépenses accablantes de la guerre, il n'y avait plus moyen d'augmenter les contributions pour y faire face.

[1] Isambert, t. XII, p. 846.
[2] *Ibid.*, p. 852. — [3] *Ibid.*, p. 854.

La taille devait pourvoir au payement des compagnies d'ordonnance, ou des hommes d'armes ; elle était prise uniquement sur les profits de l'agriculture ; les paysans seuls y étaient assujettis : fixée d'abord à un million deux cent mille livres, elle s'était successivement élevée jusqu'à quatre millions. Le roi, en formant les légions, avait mis leur entretien à la charge des villes ; une contribution analogue à la taille était en conséquence levée sur toute la bourgeoisie et les artisans ; on la nommait la paye des cinquante mille hommes [1]. La gabelle qui, depuis le dernier édit, se percevait d'une manière uniforme sur tout le sel sortant des marais salants, équivalait presque à une capitation sur tous les habitants du royaume. La traite foraine qui, sous les règnes précédents, ne comptait que pour sept ou huit mille livres, était montée à cent mille écus : les décimes du clergé étaient devenus une contribution permanente, levée sans l'assentiment du pape, sur l'ordre le plus riche de l'État. Tous les domaines engagés, retirés des mains des créanciers du roi, qui avaient prêté de l'argent dessus, furent offerts pour gage de nouveaux prêts, dont on promettait le denier dix ; mais il ne se trouva point de capitalistes qui voulussent hasarder leur argent sur d'aussi mauvaises sûretés. Enfin, le roi se détermina à créer de nouvelles charges de judicature. C'était aussi une manière d'emprunter ; car le traitement des juges, rejeté sur les plaideurs et sur les actes judiciaires, représentait l'intérêt, à un taux assez élevé, de l'argent déposé pour acheter les charges ; mais quoique ce fût le roi qui empruntât, ce n'était pas lui qui devait payer ; de sorte que les prêteurs en ressentaient plus de confiance : d'ailleurs les riches bourgeois, en passant dans la judicature, acquéraient plus d'indépendance, plus de considération ; ils se mettaient à l'abri des outrages auxquels les roturiers étaient souvent exposés ; de manière que le roi, créant à la fois quatre maîtres des requêtes et une chambre nouvelle dans le parlement de Paris, une chambre des enquêtes dans chacun des autres parlements, des baillis et des sénéchaux dans les villes du troisième ordre, détachées de celles dont elles relevaient auparavant, trouva beaucoup de gens empressés d'acheter ces places, quoique la moindre d'entre elles coûtât au moins deux mille écus [2].

[1] Bouchet, Annal. d'Aquitaine, p. IV, f. 298, verso. — Belcarii, l. XXIII, p. 739.

[2] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 215 et 222.—Hist. gén. de Languedoc, l. XXXVII, p. 153. — Garnier, t. XIII, p. 213.

Les finances de l'Empereur n'étaient pas moins épuisées que celles du roi, et ses royaumes ne souffraient pas moins de la prolongation de la guerre, d'autant plus qu'ils n'avaient eu aucun intervalle de repos, car ils avaient dû combattre les Turcs quand les Français leurs laissaient quelque trêve ; toutefois, Charles était sûr d'obtenir de ses sujets des efforts plus vigoureux, en raison de l'indignation qu'avait excitée François Ier par son alliance déclarée avec les musulmans, et sa participation aux brigandages de Barberousse. Charles-Quint était parti de Belgique, au commencement de janvier, pour venir à Spire présider une diète de l'Allemagne qu'il y avait convoquée [1]. Le roi Ferdinand, tous les électeurs et la plupart des princes de l'Empire, s'y trouvèrent ; on n'avait point, de tout ce règne, vu d'assemblée plus auguste. Charles en fit l'ouverture, le 20 février, par un discours [2] dans lequel il affirma que l'acharnement des Turcs à attaquer l'Allemagne, et les succès qu'ils avaient obtenus, étaient la conséquence de leur alliance avec les Français. Ces derniers, dit-il, leur donnaient des informations exactes sur les discordes de l'Allemagne, sur les forces que la diète mettait en campagne, et sur ses projets ; aussi demandait-il que, pour sauver l'Europe du joug des musulmans, on écrasât avant tout cet ennemi domestique. Les princes allemands, et surtout les protestants, paraissaient cependant redouter une guerre avec la France ; ils se disaient étrangers aux querelles de l'Empereur, et ils affirmaient que le roi avait toujours été favorable à la liberté germanique. Mais Charles produisit alors les lettres que François lui avait écrites en 1540, dans lesquelles il lui promettait, pour prix de l'alliance qui se traitait entre eux, une puissante assistance contre ces Allemands également rebelles à l'autorité de leur monarque et à celle de l'Église [3]. Cette mauvaise foi, de la part d'un prince qu'ils regardaient comme leur ami, souleva l'indignation des Allemands. François, qui mettait un grand prix à demeurer en paix avec l'Empire, avait nommé pour ses ambassadeurs à la diète le cardinal du Bellay et le président Olivier, deux des hommes d'État en qui il avait le plus de confiance. Arrivés à Nancy, ceux-ci envoyèrent un héraut d'armes à l'Empereur pour demander un sauf-conduit, afin de continuer leur route ; mais ce héraut fut renvoyé avec menaces : on lui dit que, pour cette fois, il était heureux d'échapper

[1] Sleidani, l. XV, f. 247, v.
[2] Belcarii, t. XXIII, p. 753.
[3] Ferronii, l. IX, p. 223.

à la mort, car le messager d'un allié des pirates de Barbarie et des musulmans ne pouvait prétendre aux garanties du droit public des chrétiens. A cette nouvelle, les ambassadeurs s'enfuirent eux-mêmes, de nuit, de Nancy; et ce ne fut qu'à leur retour en France qu'ils publièrent un manifeste où, pour justifier la conduite du roi, ils altéraient effrontément la vérité [1].

Le 27 avril, les ambassadeurs du duc de Savoie se présentèrent devant la diète pour accuser François de la barbarie avec laquelle il avait fait piller et brûler, par des pirates musulmans, le seul asile qu'il eût jusqu'alors laissé à leur maître; celui-ci était désormais si dénué de tout, dirent-ils, qu'il n'avait pu se traîner jusqu'en Allemagne pour demander justice et protection à la diète [2]. Des ambassadeurs du roi de Danemark se présentèrent à leur tour à la diète, demandant la paix avec Charles-Quint, et déclarant qu'ils renonçaient à leur alliance avec François, qui s'était rendu odieux à tous les chrétiens par l'amitié qu'il avait contractée avec les Turcs [3]. La diète aurait voulu détacher encore les Suisses de la France; elle leur avait écrit pour les presser de ne plus fournir des soldats à l'ennemi commun de la chrétienté. Mais les Suisses, qui trouvaient dans ce commerce d'hommes la principale source de leurs richesses, et qui étaient payés par François à un prix d'autant plus élevé qu'il avait plus de peine à se procurer des landsknechts, répondirent qu'ils ne savaient pas ce qu'on leur voulait dire, et qu'ils n'avaient jamais vu de Turcs dans les armées françaises [4]. La diète de Spire se sépara enfin, en votant quatre mille chevaux et vingt-quatre mille fantassins à employer contre la France, et elle interdit aux Allemands, sous les peines les plus sévères, de prendre service chez les Français [5].

La diète était encore assemblée à Spire lorsque la campagne s'était ouverte en Piémont. L'Empereur, qui était résolu d'attaquer la France de tous les côtés à la fois, et qui comptait recevoir dans cette campagne une assistance efficace de l'Angleterre, avait donné l'ordre au marquis del Guasto de prendre l'offensive en Piémont; il voulait que ce général,

[1] Sleidani, l. XV, f. 249. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 223. — Belcarii, l. XXIII, p. 753. — Gaillard, t. V, p. 359.
[2] Belcarii, p. 754.
[3] Sleidani, l. XV, f. 253. — Belcarii, l. XXIII, p. 756.
[4] *Ibid.*, f. 252, v. — *Ibid.*, p. 754.
[5] *Ibid.*, f. 253, v.

s'il réussissait à battre les Français ou à les faire reculer, passât le mont Cénis, occupât la Savoie, et entrât en France par Lyon. Dans ce but, il lui avait envoyé des renforts considérables que conduisaient les deux frères de la Scala, descendants des anciens seigneurs de Vérone; son armée était ainsi portée à neuf mille Allemands, deux mille Espagnols, sept mille Italiens, et douze cents chevau-légers [1]. Dès la fin de l'automne de 1545, del Guasto avait acquis une grande supériorité de forces sur son adversaire, le maréchal de Boutières, brave officier dauphinois, élève de Bayard, mais qui n'avait peut-être pas assez de talents pour un général en chef. Le bruit seul des renforts que recevait del Guasto avait suffi pour faire lever le siége de Nice par le comte d'Enghien et Barberousse. Ce marquis avait ensuite investi Mondovi; et surprenant un courrier de Boutières au commandant de cette place, il avait substitué de fausses dépêches aux véritables, pour inviter cet officier à sauver sa garnison par une capitulation honorable, puisqu'il n'y avait pas moyen de marcher à sa délivrance. La capitulation fut conclue en effet, mais elle fut indignement violée; la ville fut pillée, les soldats dévalisés, un grand nombre d'entre eux massacrés de sang-froid. Cette garnison était composée principalement de Suisses, et leur nation en garda un profond ressentiment [2]. Del Guasto attaqua ensuite Carignan, que les Français avaient résolu d'abandonner et qu'ils travaillaient à raser; il les surprit au milieu de leurs démolitions, leur tua assez de monde et demeura maître de la place, dont il releva les fortifications, et qu'il approvisionna le mieux qu'il put, malgré les rigueurs de l'hiver, l'un des plus durs qu'on eût ressenti en Italie [3]. Il y laissa quatre mille hommes de garnison.

Ces échecs éprouvés par le maréchal de Boutières provenaient surtout de l'abandon où le laissait François Ier; il lui avait donné si peu de soldats, il lui envoyait si peu d'argent, que Boutières pouvait à peine se maintenir dans un petit nombre de places fortes. Mais François aimait toujours mieux accuser ses capitaines que sa propre négligence des revers qu'il essuyait; il résolut de remplacer le vieux maréchal par

[1] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 224. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 580. — Montluc, t. XXII, p. 297.

[2] Martin du Bellay, t. XXI, l. X, p. 87. — Montluc, t. XXII, p. 141. — Belcarii, l. XXIII, p. 747. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 213.

[3] *Ibid.*, l. X, p. 89. — Montluc, l. I, p. 109. — Belcarii, l. XXIII, p. 748. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 567.

le jeune prince qu'il avait, l'année précédente, chargé de commander en Provence. Il croyait plus conforme à l'honneur du trône de mettre des seigneurs de son sang à la tête des armées, et le succès couronnait souvent cette politique ; ces jeunes princes étaient entourés d'une jeune noblesse ardente à se signaler à leurs yeux, et dont la bravoure, et souvent la témérité, réussissait mieux que la prudence des vieux généraux. Pour donner au comte d'Enghien une armée digne de lui, le roi lui envoya quatre mille Provençaux ou Gascons, et cinq mille hommes levés dans la partie de la Suisse qui parlait français ; du Bellay les nomme Gruyens, parce qu'ils étaient commandés par le comte de Gruyères, le plus puissant des feudataires de la Suisse romane. A l'arrivée de ces troupes nouvelles, Boulières vint attaquer Verceil, dont il se rendit maître, et ensuite Ivrée : il était devant les murs de cette dernière ville, lorsque le comte d'Enghien, arrivé en poste à Turin, lui fit demander une escorte pour se rendre au camp. Soit qu'il se crût hors d'état de prendre la ville ou qu'il fût piqué de se voir ôter le commandement, il amena toute son armée à Turin, et la remit au comte d'Enghien ; il se retira ensuite dans ses terres de Dauphiné, mais il en revint pour se trouver à la bataille dès qu'il sut qu'on s'y préparait [1].

Enghien, qui se sentait alors plus fort en Piémont que son adversaire, se rapprocha de Carignan, afin d'essayer de réduire par la famine cette forte place, où commandait Pirro Colonna, qui se faisait appeler Pyrrhus d'Épire, et qui, par sa connaissance de l'art de la guerre, son empire sur les soldats, et sa constance, était digne du surnom qu'il prenait. Il n'était approvisionné que jusqu'au 15 avril, et il en avait averti del Guasto ; cependant, en donnant aux soldats l'exemple des privations, il réussit à faire durer ses vivres beaucoup plus longtemps [2]. Del Guasto, de son côté, avait reçu des renforts ; on comptait dans son armée neuf mille Allemands, deux mille Espagnols, sept mille Italiens, et mille six cents chevau-légers. Enghien avait sous ses drapeaux cinq mille cinq cents Gascons, cinq mille cinq cents Suisses, quatre mille Vaudois, trois mille Italiens, trois cents hommes d'armes et six cents chevau-légers. Les deux armées semblaient fort égales en

[1] Martin du Bellay, t. XXI, l. X, p. 97. — Montluc, t XXII, l. I, p. 241. — Vieilleville, c. 40, p. 268. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 578.
[2] Belcarii, l. XXIII, p. 750.

nombre ; mais l'infanterie de del Guasto, et la cavalerie du comte d'Enghien passaient pour avoir la supériorité [1].

Del Guasto persistait à se flatter qu'en menaçant Turin, en occupant Suse, il forcerait les Français à s'enfermer dans les places fortes du Piémont, et qu'alors il pourrait passer le mont Cénis, et s'emparer de Lyon ; ou bien qu'en manœuvrant autour de Carignan pour jeter des vivres dans cette place, il réussirait à passer entre le Pô et les Alpes ; de manière à couper à l'armée française la communication avec le marquisat de Saluces, d'où elle tirait ses vivres, et à la rejeter sur un pays ruiné par le séjour de deux armées, où elle périrait de faim. Il était encouragé dans son espoir par la répugnance que semblait avoir le général français à livrer bataille : il jugeait que sa cour lui avait sans doute donné l'ordre de ne point exposer la seule armée qui couvrît le midi, et en conséquence il recherchait la bataille que son adversaire évitait. Tandis qu'Enghien occupait un camp fortifié à Villa de Stelloni, à la droite de la rivière, il tentait lui-même de passer à la rive gauche du Pô, tantôt à Carmagnola, au-dessus des Français, tantôt au pont de bateaux des Sablons, près de Moncalieri, au-dessous d'eux [2].

Enghien avait en effet reçu du roi la défense de livrer bataille, et il sentait que cette timidité qui lui était imposée le mettait dans une infériorité constante vis-à-vis du marquis del Guasto. Il envoya donc, au commencement de mars, Blaise de Montluc à la cour, pour obtenir du roi la permission de combattre, en lui représentant qu'il était dû trois mois de paye aux soldats, que leur mécontentement s'aigrissait encore par les symptômes de crainte qu'ils remarquaient dans leurs généraux ; que les Suisses murmuraient déjà, qu'ils abandonneraient peut-être tout à coup leurs drapeaux, et causeraient ainsi un désastre plus grand que la perte même d'une bataille ; qu'un sentiment d'infériorité et de découragement passait des troupes aux habitants des provinces ; que la France enfin se sentait vaincue sans combat ; tandis qu'une victoire enrichirait le soldat, ranimerait sa confiance, et aiderait le contribuable à supporter le poids des impôts, en lui faisant voir que l'argent du roi était bien employé, car l'armée le protégeait.

Écoutons Montluc lui-même : « Sur le midi, dit-il, M. l'amiral

[1] J'ai adopté les nombres de Ferronius, l. IX, p. 224, et de Montluc, t. II, p. 272. Les autres historiens ne sont point d'accord ; les Français prétendent que les impériaux étaient bien plus nombreux.

[2] Martin du Bellay, t. X, p. 101.

» d'Annebault me manda aller trouver le roi, qui étoit déjà entré
» en son conseil, là où assistoient M. de Saint-Pol, M. l'amiral,
» M. le grand écuyer Galliot, M. de Boissy, qui depuis a été grand
» écuyer, et deux ou trois autres desquels il ne me souvient, et mon-
» seigneur le dauphin, qui étoit debout derrière la chaire du roi. Et
» n'y avoit assis que le roi, M. de Saint-Pol près de lui, M. l'amiral de
» l'autre côté de la table, vis-à-vis dudit sieur de Saint-Pol. Et comme
» je fus dans la chambre, le roi me dit ; *Montluc, je veux que vous*
» *retourniez en Piémont porter ma délibération et de mon conseil à*
» *M. d'Enghien ; et veux que vous entendiez ici la difficulté que nous*
» *faisons pour ne lui pouvoir bailler congé de donner bataille,*
» *comme il demande.* Et sur ce, commanda à M. de Saint-Pol de
» parler. Alors ledit sieur de Saint-Pol proposa l'entreprise de l'Em-
» pereur et du roi d'Angleterre, lesquels, dans cinq ou six semaines,
» avoient résolu entrer dans le royaume, l'un par un côté, et l'autre
» par l'autre ; et que si M. d'Enghien perdoit la bataille, le royaume
» seroit en péril d'être perdu, pour ce que toute l'espérance du roi,
» quant aux gens de pied, étoit aux compagnies qu'il y avoit en Pié-
» mont, et qu'en France il n'avoit que gens nouveaux et légionnaires ;
» étant beaucoup meilleur et assuré de conserver le royaume que non
» le Piémont, auquel falloit seulement se tenir sur la défensive, sans
» mettre rien au hasard d'une bataille, la perte de laquelle perdroit
» non-seulement le Piémont, mais mettroit le pied à l'ennemi en
» France de ce côté-là. M. l'amiral en dit de même, et tous les autres
» aussi, discourant chacun comme il lui plaisoit. Je trépignois de
» parler, et voulant interrompre lorsque M. Galliot opinoit, M. de
» Saint-Pol me fit signe de la main, et me dit : *Tout beau, tout beau,*
» ce qui me fit taire, et vis que le roi se print à rire. Monseigneur le
» dauphin n'opina point, et crois que c'étoit la coutume ; mais le roi
» l'y fit assister, afin qu'il apprît ; car devant ces princes il y a tou-
» jours de belles opinions, non pas toujours bonnes. On ne parle que
» à demi, et toujours à l'humeur du maître. Je ne serois pas bon là,
» car je dis toujours ce qu'il m'en semble. Alors le roi me dit ces
» mots : Avez-vous bien entendu, Montluc, les raisons qui m'émeuvent
» à ne donner congé à M. d'Enghien de combattre et de rien hasarder ?
» — Je lui répondis que je l'avois bien entendu ; mais que s'il plai-
» soit à Sa Majesté de me permettre de lui en dire mon avis, je le
» ferois fort volontiers, non que pour ce Sa Majesté en fît autre chose

» sinon ce qu'elle et son conseil en avoient déterminé. Sa Majesté me » dit qu'il le vouloit, et que je lui en disse librement ce qu'il m'en » sembloit. »

Montluc rapporte ensuite sa harangue, qui n'est qu'une franche gasconnade. « Nous sommes, dit-il, de cinq à six mille Gascons... Croyez, » sire, qu'au monde il n'y a point de soldats plus résolus que ceux-là ; » ils ne désirent que de mener les mains. Il y a, d'ailleurs, treize » enseignes de Suisses.. ils vous feront pareille promesse que nous, » qui sommes vos sujets... Voilà donc, Siro, neuf mille hommes ou » plus desquels vous pouvez faire état, et vous assurer qu'ils combat- » tront jusqu'au dernier soupir de leur vie. Quant aux Italiens et Pro- » vençaux et Gruyens, je ne vous en assurerai pas; mais j'espère qu'ils » feront tous aussi bien que nous, mêmement quand ils nous verront » mener les mains. (Je levois lors le bras en haut, comme si c'étoit » pour frapper, dont le roi se sourioit.) Qui voulez-vous qui tue dix » mille hommes et mille ou douze cents chevaux, tous résolus de » mourir ou de vaincre ?... J'oserois dire que si nous avions tous un » bras lié, il ne seroit encore en la puissance de l'armée ennemie de » nous tuer de tout un jour sans perte de la plus grande part de leurs » gens. Pensez donc, quand nous aurons les deux bras libres et le fer » en la main, s'il sera aisé et facile de nous battre (Monseigneur le » dauphin s'en rioit derrière la chaire du roi, continuant toujours à » me faire signe de la tête, car à ma mine il sembloit que je fusse déjà » au combat). Le roi, qui m'avoit fort bien écouté, et qui prenoit » plaisir à voir mon impatience, tourna les yeux devers M. de Saint- » Pol, lequel lui dit alors : Monsieur, voudriez-vous bien changer » d'opinion pour le dire de ce fol, qui ne se soucie que de combattre, » et n'a nulle considération du malheur que ce vous seroit si nous » perdions la bataille. C'est chose trop importante pour la remettre à » la cervelle d'un jeune Gascon. » Cependant, l'enthousiasme du jeune Gascon avait donné confiance au roi et au dauphin. Saint-Pol continuait à résister; mais Annebault, meilleur courtisan, s'était aperçu du changement, et avait remarqué les signes que le dauphin faisait à Montluc. « Sire, dit-il, voulez-vous dire la vérité, vous avez belle envie de leur » donner congé de combattre. Je ne vous assurerai pas, s'ils combattent, » du gain ni de la perte; car il n'y a que Dieu qui le puisse savoir... » Faites une chose : nous connaissons bien que vous êtes à demi gagné, » et que vous penchez plus du côté du combat qu'au contraire; faites

» votre requête à Dieu, et le priez qu'à ce coup vous veuille aider et » conseiller ce que vous devez faire. — Alors le roi leva les yeux au » ciel; et joignant les mains, jetant le bonnet sur la table, dit : Mon » Dieu, je te supplie qu'il te plaise me donner aujourd'hui le conseil » de ce que je dois faire pour la conservation de mon royaume, et que » le tout soit à ton honneur et à ta gloire! Sur quoi M. l'amiral lui » demanda : Sire, quelle opinion vous prend il à présent? Le roi, » après avoir demeuré quelque peu, se tourna vers moi, disant comme » en s'écriant : Qu'ils combattent! qu'ils combattent [1]! »

Montluc revint en hâte en Italie, accompagné par une foule de courtisans qui, connaissant la décision du roi, voulaient se trouver à la bataille. On comptait parmi eux Saint-André, Dampierre, Jarnac, Gaspard de Coligni, le vidame de Chartres, les trois frères Bonnivet, Bourdillon, d'Escars, les deux frères de Genlis, Dassier, la Hunaudaie, Rochefort, Lusarches, Warty et Lassigny, noms qui presque tous devaient acquérir une nouvelle illustration dans les guerres civiles qui approchaient. Le roi envoya quarante-huit mille écus par Martin du Bellay pour satisfaire les troupes. Ce n'était pas le quart de ce qui était dû aux soldats; mais le comte d'Enghien emprunta encore quelque argent à tous ces jeunes seigneurs qui arrivaient de la cour avec la bourse bien garnie, et fit commencer à payer le prêt aux troupes. Toutefois il y apportait beaucoup de lenteur, afin d'arriver au jour de la bataille, avant d'avoir achevé de vider les caisses [2].

Cependant del Guasto reprenait son projet de tourner les Français, et de se placer entre eux et le marquisat de Saluces. Son armée avait eu beaucoup à souffrir de pluies fort opiniâtres et du manque de vivres; il était averti que de son côté la garnison de Carignan n'en avait plus que jusqu'au 15 avril, et il était résolu à livrer bataille pour la délivrer [3]. Il paraît qu'il fit lui-même donner avis aux Français qu'il songeait à passer le Pô au pont des Sablons, au-dessous de Carignan, tandis qu'il se proposait, au contraire, de le passer au-dessus de Sommariva : mais la permission de livrer bataille qu'avait reçue le comte d'Enghien rendit son stratagème inutile; le général français, au lieu de se porter à la défense du point menacé, envoya Montluc avec un parti de chevau-

[1] Mém. de Blaise de Montluc, t. XXII, l. II, p. 245-257.
[2] Martin du Bellay, l. X. p. 103, 105. — Belcarius, l. XXIII, p. 750.—Montluc, l. II, p. 261. — Tavannes, c. 6, p. 64. — Vieilleville, c. 40, p. 276.
[3] Pauli Jovii, l. XLIV, p. 582.

légers à la découverte, avec l'intention d'attaquer del Guasto pendant sa marche [3]. Ceux-ci le rencontrèrent qui de Cerisola marchait à Sommariva, dans la direction contraire à celle qui leur avait été indiquée. Enghien fit alors occuper par ses arquebusiers un bosquet, le long du chemin que les impériaux devaient suivre, et il mit toute sa cavalerie en bataille sur le bord d'un coteau qu'ils devaient gravir, tandis que, derrière ce coteau, il déployait tout le reste de son armée. Mais del Guasto se voyant prévenu, rebroussa chemin, et rentra à Cerisola pour y passer la nuit. De son côté, le comte d'Enghien abandonna le terrain avantageux qu'il avait choisi pour y attendre la bataille, et ramena son armée à Carmagnola [1]. Il laissa, pour observer l'ennemi, deux cents chevaux qui paraissent s'être mal acquittés de leur fonction.

Le lundi de Pâques, 14 avril 1544 [2], les Français se mirent en mouvement dès le matin pour occuper le même coteau sur lequel ils s'étaient rangés la veille; mais ils s'étaient laissés prévenir par leurs adversaires : quand ils en approchèrent, ils s'aperçurent que toutes ces hauteurs étaient déjà occupées par del Guasto, qui avait mis en bataille son armée. Celui-ci avait placé à sa gauche le prince de Salerne avec les Italiens; au centre, un corps de landsknechts commandés par Alisprand de Madruce; à sa droite enfin, sous les ordres de Raimond de Cardone, six mille vieux soldats, moitié Espagnols, moitié Allemands : une batterie de dix pièces de canon était placée devant les Allemands; une autre devant les Espagnols. Sur chaque aile étaient rangés environ huit cents chevaux [3].

Quoique le comte d'Enghien eût laissé prendre à son ennemi l'avantage du terrain, dont il était maître la veille; quoique les Français fussent de plus persuadés qu'ils avaient au moins trois mille hommes de moins que les impériaux, il jugea qu'il ne pouvait reculer de nouveau sur Carmagnola, sans jeter le découragement dans l'armée, et il résolut de combattre. Il s'arrêta à une portée de couleuvrine des impériaux. Son armée était également formée de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aile de cavalerie, et s'avançant de

[1] Martin du Bellay, l. X, p. 110. — Montluc, l. II, p. 263.

[2] *Ibid.*, l. X, p. 116.

[3] Tous les historiens conviennent que la bataille se livra le lendemain de Pâques; cependant les historiens français appellent ce jour le 11 avril.

[4] Martin du Bellay, l. X, p. 123. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 583. — Tavannes, c. 6, p. 65.

front. A droite, les cinq ou six mille Gascons, que commandait le sieur de Tais ; au centre, les Suisses, sous leurs deux chefs, Saint-Julien et Guillaume Froelich ; à gauche, les Provençaux, Italiens et Vaudois, sous le comte de Gruyères ; de Termes, Boutières et Dampierre commandaient les trois divisions de la cavalerie ; d'Enghien lui-même prit sa place avec les hommes d'armes au centre devant les Suisses ; deux ou trois mille arquebusiers, sous la conduite de Montluc, furent jetés en avant, en enfants perdus [1].

Au moment où le soleil s'était levé, les deux armées avaient paru rangées l'une en face de l'autre, et les escarmouches avaient commencé entre cinq ou six mille arquebusiers qui s'étaient avancés entre elles, et qui cherchaient à se surprendre ou à se tourner. « Je vous assure, » dit du Bellay, qu'il y eût eu beaucoup de plaisir à voir les ruses et » stratagèmes de guerre qui se faisoient tant d'une part que d'autre, » à l'homme qui eût été en lieu de sûreté, et qui n'eût eu autre chose à » faire [2]. » Cependant del Guasto ne voulait pas descendre de sa colline, ni Enghien aller l'y chercher, en sorte que l'escarmouche dura quatre ou cinq heures, ou jusqu'à onze heures du matin. Enfin le sire de Tais s'ébranla pour attaquer le prince de Salerne, mais au même moment les landsknechts impériaux commencèrent à descendre la colline pour charger les Suisses. Du Bellay, Montluc et Vieilleville s'attribuent chacun, dans leurs mémoires, l'honneur d'avoir remarqué le premier le mouvement des ennemis et rappelé le sire de Tais [3]. La manœuvre était décisive en effet. Si de Tais avait continué à marcher, il se serait écarté du centre, et eût laissé un vide par lequel les landsknechts auraient rompu la ligne française. Les deux divisions se réunirent au contraire à temps pour soutenir ensemble la charge des Allemands, tandis que le prince de Salerne, inquiet de la première démonstration faite contre lui, et chargé ensuite par la gendarmerie de Termes, se contenta de garder le poste qu'il occupait, et ne prit réellement, avec toute son aile droite, aucune part à la bataille. L'impétuosité de neuf mille Allemands qui descendaient ensemble la colline semblait cependant devoir renverser tout ce qui leur était opposé ; mais

[1] Du Bellay, t. X, p. 121. — Ferronius, l. IX, p. 224. — Belcarius, t. XXIII, p. 750. — Vieilleville, c. 41, p. 279. — Montluc, t. II, p 272.

[2] *Ibid.*, p. 125. — Montluc, qui les commandait, les décrit avec de grands détails. t. II. p. 273.

[3] *Ibid.*, p. 126. — Montluc, p. 278. — Vieilleville, p. 283.

la valeur des jeunes Français, dont un grand nombre, arrivés de la cour, n'avaient pas encore eu le temps de se pourvoir de chevaux et combattaient à pied, au premier rang des fantassins, aida les Suisses et les Gascons à soutenir ce redoutable choc. En même temps le sire de Boutières, à la tête de la gendarmerie, renversa la cavalerie légère des impériaux, la repoussa sur la colonne allemande, où elle fit par le flanc une trouée, et, pénétrant à son tour par cette ouverture, renversa les landsknechts et les mit en fuite. Del Guasto, qui avait compté surtout sur eux, fut entraîné dans leur déroute, avant d'avoir pu donner des ordres au prince de Salerne, qui restait immobile à son aile droite, ou de s'être rallié aux vieilles bandes espagnoles et allemandes qui avaient l'avantage à l'aile gauche [1].

Celles-ci étaient opposées aux Provençaux, aux Italiens, et aux vassaux du comte de Gruyères, qui se montrèrent tout à fait indignes des Suisses, auxquels on les avait assimilés. D'Enghien voyant sa droite irrésolue, avait, dès le commencement de la bataille, quitté le centre pour se rapprocher d'elle avec sa gendarmerie. Lorsqu'il vit approcher les vieilles bandes espagnoles et allemandes, il chargea sur elles avec l'impétuosité d'un jeune homme. Tous les jeunes seigneurs qui l'entouraient voulant l'emporter l'un sur l'autre en intrépidité, cette troupe téméraire traversa de part en part toute la colonne impériale; mais, dans cette action hasardeuse, elle perdit beaucoup de monde; quatorze ou quinze courtisans demeurèrent parmi les morts. Enghien, arrivé de l'autre côté des impériaux, sentit qu'il s'était beaucoup trop éloigné de son infanterie, et voulut la rejoindre; il reforma donc sa troupe, bien diminuée, puis il se rejeta une seconde fois au travers des Allemands et des Espagnols. Il franchit de nouveau toute leur bataille, quoique ces vieux soldats fussent accoutumés à opposer à la cavalerie une barrière impénétrable; mais cette nouvelle charge lui coûta plus de monde encore que la première, et lorsque, avec une perte immense, il eut regagné la place d'où il était parti, il n'y retrouva plus son infanterie; les gens de Gruyères, et Provençaux et Italiens, qui devaient l'appuyer, avaient pris la fuite. Un pli du terrain lui cachait tout le reste de l'armée française; il la crut aussi en déroute, et avec sa petite troupe, qui ne comptait plus guère que cent chevaux, il se trouva aux prises

[1] M. Du Bellay, l. X, p. 129.—Ferronius, l. IX, p. 225. — Pauli Jovii, l. XLIV, p. 584.

avec quatre mille hommes d'infanterie [1]. Ni lui cependant, ni aucun de ceux qui l'entouraient, n'eurent d'autre pensée que celle de vendre chèrement leur vie. Tandis qu'Enghien ralliait ses gendarmes pour se préparer à une dernière charge, le corps de bataille vainqueur des landsknechts parut sur les flancs des Espagnols qui lui étaient opposés. Ceux-ci se voyant tournés prirent la fuite, et furent poursuivis par d'Enghien, dont la brillante valeur fit pardonner les fautes. Les Suisses, auxquels del Guasto avait manqué de foi après la capitulation de Mondovi, répétaient ce nom pour s'encourager au carnage ; ils ne voulurent prendre personne à rançon ; ils tuèrent même beaucoup de prisonniers faits par les Français. La perte des impériaux fut en effet très-considérable. Du Bellay prétend qu'ils laissèrent douze mille morts sur le champ de bataille, et trois mille prisonniers aux mains des vainqueurs ; et il ne confesse que deux cents morts du côté des Français, qui probablement en perdirent plus de deux mille. Trois cent mille francs en argent monnayé ou en vaisselle, quatorze canons, tous les pontons, et sept ou huit mille corselets de soldats tombèrent au pouvoir des vainqueurs, avec le camp du marquis del Guasto [2].

Le comte d'Enghien en annonçant au roi cette victoire, lui promit de conquérir en peu de temps tout le duché de Milan, fatigué du joug espagnol, et où il ne restait plus d'armée pour le défendre. Il demandait, pour cela seulement, un mois de solde pour ses troupes, quelque artillerie, et les six mille Grisons qu'il savait s'être déjà engagés à la solde de France. L'émigré florentin Pierre Strozzi devait le seconder. Le roi avait donné à cet émigré la ville de Marano, qu'une trahison avait fait tomber entre ses mains avant le commencement de la guerre. Celui-ci l'avait vendu aux Vénitiens ; et avec l'argent reçu d'eux, il avait levé à la Mirandole une armée d'émigrés italiens ; il y réunit bientôt dix mille fantassins, commandés par George Martinengo, le duc de Somma, Robert Malatesti, et d'autres chefs illustres ; mais il manquait absolument de cavalerie. Strozzi, prêt à seconder l'attaque d'Enghien sur le Milanais, apprit avec douleur que le roi s'y était refusé ; que loin de faire passer des renforts à l'armée de Piémont, il demandait qu'on lui

[1] Montluc, l. II, p. 283. — Tavannes, p. 68. — Mart. du Bellay, l. X, p. 132.

[2] Du Bellay est celui qui a mieux vu et mieux compris la bataille, mais il altère sciemment la vérité, l. X, p. 138. — Ferronius, l. IX, p. 226. — Montluc, l. II, p. 296.— Pauli Jovii, l. XLIV, p. 585.—Belcarius, l. XXIII, p. 751. — Gio. Batt. Adriani, l. IV, p. 244-248.

Digitized by Google

renvoyât en Champagne six mille soldats français des vieilles bandes, et six mille Italiens; en sorte que les fruits de la bataille de Cerisoles demeuraient absolument perdus pour l'Italie. L'armée du comte d'Enghien se trouvait presque désorganisée; il devait à ses Suisses trois mois de solde, sans compter la gratification d'un mois de paye qu'il était d'usage de leur donner après une bataille gagnée. Il fut bientôt obligé de les renvoyer dans leur pays en leur promettant de leur y faire toucher leur argent. Il n'avait eu aucun moyen de poursuivre del Guasto, qui déjà se trouvait à la tête d'une nouvelle armée. Pierre Strozzi, qui avait traversé les territoires de Crémone et de Plaisance, demanda au comte d'Enghien de lui envoyer M. de Tais, sur le Pô, avec de la gendarmerie, pour le protéger lorsqu'il traverserait cette rivière; le général français ne fut pas en état de le faire. Strozzi voulut alors gagner les montagnes, et, du voisinage de Pavie, il se dirigea sur Castel San-Giovanni et sur Tortone; mais, à cinq milles de cette dernière ville, il fut enveloppé, battu par del Guasto, et son armée entièrement dissipée, moins de deux mois après la victoire de Cerisoles [1].

Le seul fruit que retirèrent les Français de la victoire de Cerisoles fut la capitulation de Pirro Colonna à Carignan. Après avoir repoussé toutes les attaques et supporté toutes les privations, ayant épuisé jusqu'à ses dernières provisions, il obtint encore, le 20 juin, une capitulation honorable. Lorsque Pirro Colonna livra la ville aux Français, il ne s'y trouva plus que deux pains de son; il n'y avait « ni blé, ni pois, » ni fèves, ni autres grains quelconque; point de vin, de sel, de vi- » naigre, ni d'huile [2]. » Au reste, la misère était extrême parmi les assiégeants comme chez les assiégés. Le comte d'Enghien et le marquis del Guasto, se trouvant tous deux sans argent et privés de leurs meilleures troupes, avaient été obligés de distribuer dans les garnisons ce qui leur restait de soldats, et de les faire vivre aux dépens des bourgeois. Pierre Strozzi, qui était fort riche, et qui, dans sa haine contre le duc de Florence, était prêt à dépenser tout son patrimoine pour favoriser le parti français en Italie, trouva bien le moyen de lever une armée italienne à ses propres frais, et de la conduire jusqu'à Alba en Piémont, qu'il surprit de concert avec le comte d'Enghien; mais là, tous deux

[1] Gio. Batt. Adriani dit le 4 juin, l. IV, p. 257. — Du Bellay, le 15 juin, p. 146. — Belcarius, l. XXIII, p. 752. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 589.

[2] M. Du Bellay, l. X, p. 145. — Belcarius, l. XXIII, p. 756. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 596. — Gio. Batt. Adriani, l. IV, p. 268.

reconnurent qu'ils étaient hors d'état de continuer la guerre, et conclurent, avec del Guasto, un armistice de trois mois pour l'Italie [1]; après quoi, Strozzi conduisit ses Italiens en France.

D'un autre côté, le roi se sentait abandonné à ses seules forces pour repousser l'attaque formidable qui, dans le même temps, allait être dirigée contre lui, dans le nord, par Charles-Quint et Henri VIII. Ses alliés l'avaient abandonné avec un sentiment d'indignation et d'horreur, à cause de son alliance avec les Turcs; lui-même en éprouvait assez de remords ou de honte pour n'oser en tirer avantage. Pendant leur séjour à Toulon, l'hiver précédent, les Turcs avaient envoyé fourrager, dans les campagnes de Provence, des partis qui y enlevaient en même temps des forçats pour leurs galères, des jeunes filles pour leur harem [2]. Vers la fin d'avril, les galères que Barberousse avait envoyées pour passer l'hiver à Alger vinrent le rejoindre en Provence. Cependant plusieurs des forçats attachés à la rame étaient morts, beaucoup d'autres avaient réussi à s'échapper; il lui en fallait de nouveaux pour ses manœuvres : il enleva tous ceux qui se trouvaient sur les galères françaises, et il laissa celles-ci tellement dégarnies, qu'il n'y eut plus moyen d'en faire usage cette année. Il exigea que le capitaine Paulin et le prieur de Capoue, frère de Pierre Strozzi, l'accompagnassent à Constantinople, avec cinq galères françaises, pour rendre compte de sa bonne conduite, et il repartit pour le Levant, portant en chemin le ravage et la terreur sur plusieurs points de l'Italie. Le long des côtes de Toscane, l'île d'Elbe, celle del Giglio, les ports de Piombino, de Telamone, de Porto Ercole, furent ou rançonnés ou pillés par lui, et il en emmena six mille esclaves [3]. Il en enleva huit mille sur les côtes du royaume de Naples, depuis Procida jusqu'à Lipari; mais la plupart de ces malheureux périrent de misère sur sa flotte avant d'arriver à Constantinople; tandis que deux cents religieuses choisies dans les divers couvents qu'il avait pillés, et qu'il envoyait comme une offrande au Grand Seigneur, furent reprises par don Garcia de Toledo avec les quatre galères qui les portaient [4].

[1] Du Bellay, p. 159, 165. — Belcarius, l. XXIII, p. 757. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 594. — Gio. Batt. Adriani, l. IV, p. 271 et 277.

[2] Belcarius, l. XXIII, p. 758. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 597.

[3] Gio. Batt. Adriani, l. IV, p. 260. — Scipione Ammirato, t. III, l. XXXII, p. 470.

[4] Pauli Jovii, l. XLV, p. 600. — Belcarii, l. XXIII, p. 758.—Muratori, Annali d'Ital., t. XIV, p. 339, 340.

Pendant ce temps, Charles-Quint faisait rassembler son armée dans le duché de Lorraine, où presque la même époque le souverain venait de mourir. Charles avait réussi, à la diète de Spire, à regagner complétement la confiance et l'amour des protestants; aussi Maurice de Saxe, Albert de Brandebourg, Martin van Rossem, qui tous étaient protestants, s'étaient-ils engagés à son service, aussi bien que Guillaume de Furstemberg, qui venait de quitter le service de France, dans lequel il s'était rendu odieux par ses brigandages. Avant la fin de mai l'armée impériale fut portée à quarante mille hommes, et Charles partit de Spire pour venir la rejoindre à Metz; il en détacha d'abord une division, commandée par Fernand de Gonzaga et Furstemberg, pour investir le Luxembourg. Le vicomte d'Étanges commandait dans cette ville; mais, laissé sans argent, avec des approvisionnements incomplets, il y avait souffert tout l'hiver de la famine; aussi fut-il forcé de capituler presque aussitôt [1]. En même temps, Charles avait envoyé les comtes de Bure et de Rieux avec l'armée de Belgique, composée de dix mille landsknechts et trois à quatre mille chevaux, à Calais, pour y joindre le roi d'Angleterre; les deux souverains s'étaient promis de porter chacun leur armée à quarante mille hommes, et de marcher l'un et l'autre sur Paris, où ils se rencontreraient, sans s'arrêter à faire des siéges. François le savait, ou du moins pouvait le prévoir, et on ne voit pas qu'il eût fait aucun préparatif pour se mettre en défense [2].

Le duc de Vendôme était toujours gouverneur de Picardie; mais le roi, loin de lui donner une armée pour défendre cette province contre Henri VIII, lui avait retiré presque tous ses soldats pour les faire passer en Champagne, et il ne lui laissa pas même assez de troupes pour mettre en même temps des garnisons dans les cinq villes qui devaient couvrir cette frontière, Ardres, Boulogne, Térouanne, Montreuil et Hesdin [3]. Dans les premiers jours de juin, le duc de Norfolk, réuni aux comtes de Bure et de Rieux, vint mettre le siége devant Montreuil. Henri VIII, qui, dans le printemps de cette année, avait fait déjà une campagne en Écosse, ne passa la mer que vers le milieu de juillet avec le reste de son armée, et il investit Boulogne [4]. Le maré-

[1] Martin du Bellay, l. X, p. 154 — Belcarius, t. XXIV, p. 759. — Ferronius, t. IX, p. 226. — Steidani, t. XV, f. 254, v. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 603.
[2] Tavannes. c. 6. p. 70.
[3] Du Bellay. t. X, p. 152.
[4] Rapin Thoyras, l. XV, p. 485.

chal de Biez, lieutenant de Vendôme en Picardie, ne s'était enfermé dans Montreuil qu'après avoir vu Norfolk se diriger vers cette ville. Il avait sous ses ordres cent hommes d'armes, deux mille fantassins italiens, et quatre mille Français, il avait laissé son gendre Vervins, homme peu expérimenté, à Boulogne, avec cinq cents hommes de pied et cinquante hommes d'armes. Enfin Rochepot, avec une seule compagnie de gendarmerie, se chargea de la défense d'Ardres [1]; les deux autres villes restèrent sans garnison.

De son côté, l'Empereur, après la soumission de Luxembourg, s'était porté sur Commercy : la ville, mal pourvue par le roi, put tenir à peine quatre jours. En se rendant, elle livra aux impériaux le passage de la Meuse. Charles attaqua ensuite Ligny, ville appartenant aux comtes de Ligny, de Roucy et de Brienne, qui s'y trouvaient avec cinq cents cavaliers et quinze cents fantassins; on les soupçonna d'avoir plutôt songé à sauver la ville la plus importante de leur patrimoine qu'à défendre leur pays. Ils parlementèrent; mais tandis qu'ils discutaient les articles de la capitulation, les impériaux les surprirent, et firent la garnison prisonnière [2].

Le 8 juillet, l'Empereur arriva devant Saint-Dizier, et en entreprit le siége. Il ne pouvait se dispenser de s'assurer de cette ville, qui coupait sa ligne de communication; et il ne s'attendait pas à y rencontrer beaucoup de résistance. Cependant le comte de Sancerre s'y était enfermé avec cent hommes d'armes, et deux mille fantassins, et il avait avec lui le brave Lalande, qui s'était illustré l'année précédente par la défense de Landrecies. Le duc de Nevers, avec quatre cents hommes d'armes, et cinq ou six mille hommes de pied, se chargea de garder Châlons-sur-Marne; et le dauphin, le duc d'Orléans et l'amiral d'Annebault, qui devait servir de conseil aux jeunes princes, vinrent former leur camp à Jaulons, à quatre lieues en arrière de Châlons. On ne peut remarquer sans étonnement que François Ier, l'agresseur dans cette guerre, eût attendu jusqu'alors pour assembler son armée; et la surprise s'accroît lorsqu'on voit dans cette armée, seule chargée de la défense du royaume, on comptait à peine douze mille fantassins français. Six mille d'entre eux étaient de vieux soldats, arrivés de Piémont, après la bataille de Cerisoles, et six mille autres des légionnaires sans

[1] Du Bellay, l. X, p. 155.

[2] Martin du Bellay, t. XXII, l. X, p. 155, 157. — Ferronius, l. IX, p. 227. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 605, 606.

expérience; on y voyait en outre six mille Italiens, amenés par Pierre Strozzi, dix mille Suisses, six mille Grisons et six mille landsknechts. La cavalerie se composait de deux mille hommes d'armes, et deux mille chevau-légers [1].

Toute la partie de cette armée qui arrivait de Piémont ne fut pas rendue au camp de Jaulons avant le mois d'août : c'étaient les seuls soldats cependant sur qui reposait la confiance de François; aussi recommandait-il instamment à ses fils de se maintenir derrière la Marne, et de ne point hasarder de bataille. Brissac vint occuper Vitry avec la cavalerie légère, dont il était général, et deux mille hommes de pied tant Français qu'Italiens; de là il tombait sur les fourrageurs de l'Empereur et leur enlevait leurs convois. George de Furstemberg, avec toute une division de l'armée impériale, voulut l'y surprendre et l'y envelopper. Brissac eut le temps de se retirer avec sa cavalerie et une partie des fantassins, mais trois cents des derniers s'enfermèrent dans une église pour s'y défendre. Le barbare Furstemberg les y fit entourer de matières combustibles, et y mit le feu : tous ces malheureux périrent dans les flammes [2]. Saint-Dizier continuait à opposer aux impériaux une résistance obstinée que l'on n'eût point dû attendre de l'état des fortifications de cette place. Le 15 juillet, un coup de couleuvrine tua parmi les assiégeants René de Nassau, prince d'Orange, l'un des capitaines que Charles-Quint estimait le plus. Comme il n'avait pas d'enfants, son héritage et ses titres passèrent à Guillaume son cousin, le fondateur de la république de Hollande. Mais, le même jour, un coup de canon tua dans Saint-Dizier le capitaine Lalande, l'homme en qui les assiégés avaient le plus de confiance. Déjà ils manquaient d'eau, ils étaient presque au bout de leur poudre; et après avoir soutenu un assaut meurtrier qui avait duré sept heures, ils n'étaient pas sûrs d'être en état d'en repousser un second. On assure que Granvelle fit parvenir au comte de Sancerre des lettres en chiffres, qu'il écrivit lui-même, sous le nom du duc de Guise, pour l'autoriser à capituler; et l'on ajoute que le chiffre lui avait été communiqué par la duchesse d'Étampes [3]. Cette trahison n'est point nécessaire pour expliquer la red-

[1] Du Bellay, p. 156. — Ferronius, p. 228. — Belcarius, l. XXIV, p. 759. — Paulus Jovius, l. XLV, p. 604.

[2] *Ibid.*, p. 166, 167. — Ferronii, l. IX, p. 228. — Belcarii, l. XXIV, p. 760. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 609.

[3] Belcarius, l. XXIV, p. 762.

dition d'une place réduite à l'extrémité. Saint-Dizier capitula le 10 août, sous condition d'ouvrir ses portes le 17, si la ville n'était pas secourue auparavant. François approuva la capitulation, et la garnison sortit de la place avec ses armes et ses bagages [1].

La valeureuse résistance de Saint-Dizier sauva la France ; elle donna le temps à François de rassembler ses forces, elle fatigua et découragea l'armée impériale ; mais surtout elle sema des germes de division entre Charles et Henri. Ces deux monarques, qui par leur traité s'étaient partagé la France, ne comptaient ni l'un ni l'autre sur cette conquête. Charles-Quint désirait principalement faire assez sentir à François les dangers de la guerre pour le déterminer désormais à se tenir tranquille. Henri, qui n'avait point trouvé en Picardie d'armée qui lui fût opposée, voulait s'emparer de quelques places fortes autour de Calais; tous deux se reprochaient réciproquement de s'arrêter à des siéges et se pressaient l'un l'autre d'aller en avant. Tous deux enfin annoncèrent ouvertement qu'ils songeaient à négocier avec la France, et Henri VIII, qui avait déjà accordé un sauf-conduit à des ambassadeurs français pour venir le trouver, demanda lui-même que les deux monarques traitassent indépendamment l'un de l'autre [2]. De son côté, Charles-Quint fit quelques ouvertures de paix à des officiers français qu'il retenait prisonniers, en même temps qu'un dominicain espagnol, confesseur de la reine de France, fit des avances à un religieux du même ordre et de la même nation, confesseur de l'Empereur [3]. La guerre n'avait point de motifs, et ne présentait d'espérance à aucune des parties ; bientôt des conférences s'ouvrirent à la Chaussée, petit village à moitié chemin entre Vitry et Châlons. Le roi y députa l'amiral Annebault, et Errault de Chemans, son garde des sceaux ; l'Empereur y fut représenté par Fernand de Gonzaga et Granvelle. Les uns et les autres purent bientôt reconnaître qu'il n'y avait pas de grands obstacles à une pacification.

Mais Charles, qu'une guerre avec la France détournait toujours de l'accomplissement de ses projets, désirait faire comprendre une bonne fois à François à quel danger il s'exposait en le provoquant. Il résolut

[1] Du Bellay. p. 171-179. — Ferronius, l. IX, p. 227. — Belcarius, l. XXIV, p. 761. — Paulus Jovius, l. XLV, p. 610.

[2] Rapin Thoyras. t. VI, l. XV, p. 486.

[3] Ribier, l. V, p. 573. — Du Bellay, p. 185, 186. — Belcarius, l. XXIV, p. 761. — Robertson's B. VII, p. 276.

donc, après la prise de Saint-Dizier, de marcher en avant, et d'inviter Henri, toujours retenu aux siéges de Montreuil et de Boulogne, à s'avancer aussi. L'armée impériale passa devant Châlons, sans attaquer cette ville : quelques jeunes seigneurs de la suite du duc d'Orléans, en étant sortis pour escarmoucher, furent tués par les pistoliers, ou cavaliers allemands que l'on commençait alors à armer de pistolets. A mesure que Charles avançait, le dauphin, qui avait ordre d'éviter à tout prix un engagement, reculait, mais non sans inquiétude, car il se rapprochait ainsi du roi d'Angleterre, qui, en peu de jours de marche, pouvait se trouver sur ses derrières. Il avait peu de confiance dans l'amiral Annebault, et il écrivit à son père pour le prier de lui permettre de rappeler le connétable de Montmorency, afin d'user de son conseil. « Mais le roi, dit du Bellay, trouva fort mauvaise la requête de son » fils, pour la haine qu'il portoit au connétable [1]. »

Guillaume de Furstemberg, qui avait longtemps servi en France, connaissait un gué dans la Marne, par lequel il se flattait de tourner le dauphin et de le forcer ainsi à la bataille; mais, comme il avait passé de nuit la rivière pour reconnaître lui-même le gué, il tomba entre les mains des Français, qui, avec de grandes menaces, l'envoyèrent à la Bastille [2]. Charles était déjà maître de plusieurs ponts sur la Marne, et il en eût bientôt de nouveaux; car il fut reçu sans résistance à Épernay, et ensuite à Château-Thierry, où il trouva les grands approvisionnements de vivres que les Français avaient faits dans ces deux villes pour l'armée du dauphin. Ces magasins rétablirent l'abondance dans son armée, qui, en traversant la Champagne, avait souffert de la pauvreté du pays. Le dauphin envoya le sieur de Lorges avec sept ou huit mille hommes occuper Lagny, Meaux et la Ferté-sous-Jouarre; mais Charles ne songeait plus à traverser la Marne; il avait quitté ses bords pour se rendre à Villers-Cotterets, et ensuite à Soissons, qu'il pilla, et où il s'arrêta trois jours [3].

La terreur était arrivée à son comble dans Paris; tous les bourgeois un peu riches chargeaient sur la Seine leurs effets précieux, ou les envoyaient par terre vers Orléans; chacun fuyait. Sergianni Caraccioli, fils du prince de Melfi, écolier de l'université, chercha à former parmi les jeunes gens une légion pour la défense de la capitale; presque aucun

[1] M. du Bellay, p. 183. — Tavannes, p. 72 et 202.
[2] *Ibid.*, p. 189. — Ferronius, p. 228. — Belcarius, p. 762.
[3] *Ibid.*, p. 191. — Tavannes, p. 203. — Paulus Jovius, l. XLV, p. 614.

Français ne voulut s'y engager [1]. La nation semblait fatiguée de ces guerres sans but, d'un prince qui attaquait toujours et n'était pas même en état de se défendre, d'un prince qui ne croyait de vertu militaire que chez les étrangers ou chez sa noblesse, et qui méprisait et désarmait les roturiers. Au lieu de se battre pour lui, personne ne songeait qu'à se mettre soi-même en sûreté [2]. Sur ces entrefaites, François reçut la nouvelle que le sire de Vervins, commandant de Boulogne, avait capitulé le 14 septembre, et que Henri VIII, maître de cette ville, marchait de son côté sur Paris. Annebault venait de lui apporter les propositions que lui faisait l'Empereur. A l'instant il le fit repartir en poste pour les accepter, avant que Charles fût averti des succès de son allié. La paix fut signée ainsi, à Crépy en Valois le 18 septembre 1544, et quoique personne n'en connût encore les conditions, cette nouvelle répandit aussitôt une joie universelle.

[1] Pauli Jovii, p. 612. — Vieilleville, t. XXVIII, p. 304.

[2] Du Bellay, p. 192. — Ferronius, p. 229. — Belcarius, p. 762. « Le roi, dit Paradin, averti dudit effroi, vint en diligence à Paris, et dit un mot mémorable, qu'il ne pouvoit garder les Parisiens d'avoir peur, mais qu'il les garderoit bien d'avoir mal, et qu'il aimoit trop mieux en bien les gardant mourir, que vif faillir à les sauver. » Histoire de notre temps, l. IV, p. 139. — De même dans Annal. d'Aquitaine, t. IV, f. 311, verso.

CHAPITRE X.

Paix de Crépy. Concile de Trente. Massacres des vaudois de Provence à Mérindol et à Cabrières. Fin de la guerre d'Angleterre. Succès de l'Empereur contre la ligue de Smalkalde. Renouvellement des persécutions en France contre les protestants. Mort de François Ier. — 1544-1547.

(1544.) La paix de Crépy avait sauvé la France dans le moment où son danger était extrême et frappait tous les yeux. L'armée impériale, qui menaçait Paris, commandait le passage de la Marne; elle s'était emparée des immenses magasins destinés à nourrir l'armée française; elle était maîtresse, au centre de la France, de plusieurs grandes villes, des cours de plusieurs rivières, et sa ligne de communication avec la Lorraine et l'Allemagne était assurée par plusieurs forteresses. Le pays qu'elle occupait n'avait point été ruiné par la guerre; il était riche et abondant en vivres; la population était désarmée et découragée, et l'armée du dauphin, où résidait tout l'espoir du royaume, se composait en grande partie d'étrangers qui ne songeaient qu'à leur solde : elle n'avait jamais osé tenir devant l'Empereur, et elle s'était toujours mise à couvert derrière des rivières, qu'il n'était plus désormais nécessaire de franchir pour atteindre la capitale. Que serait-elle devenue, si l'armée anglaise, non moins formidable que celle de l'Empereur, était venue l'attaquer par derrière ?

Aussi, la première nouvelle de la signature de la paix, de la retraite de l'Empereur, de l'évacuation des places qu'il avait conquises, répandit-elle la joie à Paris et dans toute la France; mais ce premier sentiment d'allégresse ne pouvait durer, il humiliait trop l'orgueil français et laissait trop voir que la France s'était trouvée à la merci de ses ennemis.

« Le dauphin, dit Tavannes dans son langage sentencieux, et les ca-
» pitaines français blâment ces traités : ainsi va fortune à la guerre;
» ceux qui se méfioient, il y a huit jours, de pouvoir garder Paris,

» disent maintenant que l'on est sur le traité, qu'ils prendront l'Em-
» pereur si on leur veut permettre, tant sont ces grands princes vains
» et mal avertis [1]. » On prétendit que Charles souffrait déjà de la famine, qu'il s'était trop aventuré, qu'il courait le danger de perdre son armée en Champagne, comme huit ans auparavant il l'avait perdue en Provence; qu'il avait besoin de la paix; qu'il l'eût faite à toute condition, mais que la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi et ennemi du dauphin, n'avait songé qu'à agrandir le duc d'Orléans, pour se ménager une retraite dans ses États; qu'elle avait, en conséquence, trahi la France pour favoriser l'Empereur et le prince qu'elle lui donnait pour gendre; que c'était elle qui avait causé la reddition de Saint-Dizier, elle qui avait livré les magasins d'Épernay et de Château-Thierry, elle enfin qui avait fait abandonner les droits du royaume sur la Flandre et le Milanais, pour assurer une principauté indépendante à son favori le duc d'Orléans. Les écrivains modernes, trompés par l'orgueil national, ont adopté avec empressement quelques mots de Belcarius, sur lesquels repose toute l'histoire de ces prétendues trahisons [2].

Il paraît, il est vrai, que la cour de France était divisée en deux partis, et qu'ils se rangeaient sous les bannières des deux fils du roi. Les jeunes courtisans qui s'étaient attachés à ces deux princes les opposaient l'un à l'autre; ils entretenaient entre eux une émulation de gloire et de bravoure, et une rivalité qui n'allait pas néanmoins jusqu'à l'inimitié. Il paraît aussi qu'il y avait une haine beaucoup plus réelle, beaucoup plus profonde entre la duchesse d'Étampes et Diane de Poitiers; mais ces jalousies et ces factions de cour ne sont point nécessaires pour expliquer le traité de Crépy. Ce traité n'était que la continuation et le complément de ceux de Madrid, de Cambrai et de Nice; il supposait l'adoption définitive de la politique qui avait, à plusieurs reprises, été proposée par Charles-Quint à François Ier, et que Montmorency, l'ami et le favori du dauphin aussi bien que du roi, avait paru agréer. L'Empereur avait toujours désiré d'éviter la guerre avec la France, il avait toujours voulu acheter la paix par des concessions que François n'était point en état de lui arracher de force; il sentait que toute guerre avec la France, de même que toute guerre avec la Turquie, faisait diversion à l'accomplissement de son grand

[1] Mém. de Tavannes. t. XVI, c. 7, p. 73.
[2] Belcarius, l. XXIV, p. 763. — Daniel, t. V, p. 752. — Gaillard, t. V. p. 397. — Garnier, t. XIII, p. 238.

projet, celui de consolider sa monarchie en Allemagne comme en Italie, et de ramener les princes et les villes libres à une entière dépendance de ses volontés. Il avait en haine ce que les Allemands nommaient leurs droits et leurs libertés ; il regardait la religion nouvelle comme les ayant encouragés dans l'insubordination : il voulait soumettre les consciences pour soumettre aussi les résistances politiques, et c'était pour lui une gêne insupportable que la dissimulation dont il était forcé d'user envers les confédérés de la ligue de Smalkalde. Le roi de France l'avait, à plusieurs reprises, interrompu dans l'exécution de ces projets ; aussi Charles avait vivement désiré, non de le renverser du trône ou de faire sur lui des conquêtes, mais de l'affaiblir ou l'effrayer assez pour le déterminer à rester désormais tranquille. Il croyait l'avoir fait, en menaçant Paris avec son armée victorieuse ; désormais il n'avait plus besoin de l'humilier davantage. Il prenait pour base du traité signé à Crépy les possessions respectives ; il renonçait de son côté, et il voulait que le roi renonçât du sien, à tout ce que ni l'un ni l'autre ne pouvait plus espérer conquérir par les armes ; et pour que François y consentît avec moins de regret, il donnait en dot à sa fille ou à sa nièce ces possessions disputées, en lui faisant épouser le second fils du roi.

Par le traité de Crépy, l'Empereur et le roi convenaient qu'il y aurait entre eux et entre leurs sujets bonne et perpétuelle paix, avec liberté de pratique et de commerce ; que chacun d'eux restituerait à l'autre tout ce qu'il lui avait enlevé depuis la trêve de Nice. Le roi de France devait donner quatre otages, comme garantie de la restitution des places qu'il avait conquises en Piémont. L'Empereur devait évacuer immédiatement la Champagne ; aussi n'était-il point appelé à donner d'otages pour cette partie de l'exécution du traité. De plus, l'Empereur et le roi s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église, « pour obvier, disaient-ils, à l'extrême danger et hasard où se trouve » notre sainte foi, et cela par tous les moyens et expédients qu'ils » aviseront par ensemble convenir à si bonne et très-sainte œuvre. » Les deux monarques s'obligeaient également à défendre la chrétienté contre les Turcs ; et pour ce second objet, François s'engageait à fournir, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à sa solde et dix mille hommes de pied. Le roi renonçait à tout droit auquel il pourrait prétendre sur aucune partie du royaume d'Aragon ou du royaume de Naples, sur le comté de Flandre, le comté d'Artois

ou leurs dépendances, sur la Gueldre ou le Zutphen. De son côté, l'Empereur renonçait au duché de Bourgogne et à ses dépendances, et aux villes et seigneuries que Philippe le Bon avait possédées sur la Somme. Tous les priviléges des sujets, dans les pays cédés, étaient garantis de part et d'autre avec une parfaite réciprocité; les renonciations réciproques devaient être ratifiées, avant l'expiration de quatre mois, par les parlements et par les princes héréditaires des deux monarchies.

Afin de resserrer l'amitié entre les deux souverains, il était convenu, de plus, que le duc d'Orléans épouserait ou la fille aînée de l'Empereur ou la seconde fille du roi des Romains. Charles V devait notifier dans quatre mois, au duc, laquelle des deux il comptait lui donner; si c'était la première, elle devait lui apporter pour dot tout l'héritage de l'ancienne maison de Bourgogne, dans les Pays-Bas et la Franche-Comté. Dans ce cas, la souveraineté de ces États était réservée à l'Empereur jusqu'à sa mort; cependant le duc et la duchesse d'Orléans devraient être mis immédiatement en possession de ces provinces comme gouverneurs. A cette condition, le roi renonçait à tous ses droits sur Milan et Asti, avec réserve de rentrer dans ces droits, tels qu'ils pouvaient être, s'il ne restait point d'enfants habiles à succéder de ce mariage. Si c'était la seconde, le duché de Milan, qu'elle apporterait pour dot, serait transmis immédiatement au duc d'Orléans. Si l'Empereur voulait tenir garnison dans les châteaux de Milan et Crémone, le roi pourrait en laisser une dans ceux de Montmeillan et Pignerol; tout le reste des États de la maison de Savoie devait, à cette époque, être restitué au duc de Savoie [1].

Le traité de Crépy était le plus honorable que la France eût conclu depuis le commencement du siècle. Pour la première fois, le roi n'abandonnait aucun de ses sujets ou aucun de ses alliés; il ne recevait aucune condition sans l'imposer à son tour à son adversaire avec une parfaite réciprocité; ses renonciations concernaient des États que non-seulement il ne possédait point, mais qu'il n'avait aucune espérance de recouvrer par les armes. La seule clause contraire à la bonne foi, à laquelle il se soumettait, était l'aide qu'il promettait de donner à l'Empereur contre les Turcs; mais cette violation d'une alliance récente avec les infidèles était tellement désirée par tout le monde, qu'il n'y avait personne dans

[1] Traités de Paix, t. II, § 89, p. 227-235. — Léonard, t. II, p. 430. — Pauli Jovii, l. XLV, p. 617. — Flassan, Diplom., t. II, p. 12.

la chrétienté qui songeât à en faire un reproche au roi; au contraire, la clause n'avait été insérée au traité que pour capter l'opinion publique. L'Empereur désirait surtout la paix avec les Turcs; le roi avait promis de la négocier; et son ambassadeur à Constantinople fut immédiatement chargé d'entrer pour cela en traité avec la Porte. Cependant le dauphin, qui d'après le traité devait, de même que l'infant d'Espagne, donner sa ratification, ne voyait qu'avec jalousie les avantages réservés à son frère, et qui lui semblaient assurés à ses dépens. Il donna solennellement la ratification qui lui était demandée; mais auparavant il fit dresser par deux notaires une protestation secrète, qu'il signa le 12 décembre, à Fontainebleau, en présence du duc de Vendôme et des comtes d'Enghien et d'Aumale, par laquelle il déclarait qu'il ne ratifierait le traité de Crépy que par obéissance pour son père, et sans aucune intention de l'exécuter; car il regardait l'abandon des droits de la couronne sur les comtés de Flandre et d'Artois, sur le duché de Milan et le royaume de Naples, comme contraire à son intérêt et à l'*universel état du royaume;* qu'il en était de même de l'évacuation du Piémont et de la Savoie, et que *son vouloir étoit les empêcher de son pouvoir, lorsqu'il lui sera possible et qu'il sera hors de la puissance paternelle.* Il détermina en même temps les gens du roi du parlement de Toulouse à inscrire dans leurs registres une protestation à peu près semblable. On a vu de tout temps les grands peu scrupuleux dans l'exéution des engagements qu'ils prennent; mais on peut se demander quel avantage le dauphin trouvait, pour se montrer de mauvaise foi, à prendre acte par-devant notaire de sa duplicité et de sa honte [1].

Quoique l'Empereur et le roi d'Angleterre se fussent d'abord engagés l'un envers l'autre à ne point traiter séparément avec la France, tous deux s'étaient ensuite prêtés à des négociations séparées, et il semble qu'il y avait en entre eux, à cet égard, un consentement mutuel; la négociation avec Henri VIII avait même précédé celle qui eut lieu avec Charles V. Le cardinal du Bellay, le maréchal de Biez, le président Rémond, du parlement de Rouen, et l'Aubépine, secrétaire des finances, étaient arrivés, le 9 septembre, à Hardelot auprès de Boulogne, et ils étaient entrés aussitôt en conférence avec le comte d'Oxford et l'évêque de Winchester, plénipotentiaires du roi d'Angleterre; ils avaient pour

[1] Traités de Paix, t. II, § 90, p. 235. — Léonard t. II, p. 449. — Ribier, t. I, l. V, p. 576. 577.

instructions de donner les plus grandes assurances de l'amitié de François pour son frère Henri VIII, de sa reconnaissance pour les services qu'il avait reçus de lui anciennement, et de son désir de prendre tous les arrangements qui pourraient hâter leur réconciliation [1]. Henri VIII croyait, en effet, que François était beaucoup plus désireux de faire la paix avec lui qu'avec l'Empereur, et que pour cela il se prêterait à de grands sacrifices ; c'était le motif qui lui faisait désirer une négociation séparée. Aussi avait-il chargé le duc de Suffolk et Paget, son trésorier, de demander, le 10 septembre, aux ambassadeurs français que leur roi renonçat à l'alliance de l'Écosse et le laissât disposer de ce royaume comme il l'entendrait ; qu'il lui abandonnât Boulogne, alors sur le point de capituler ; qu'il payât quatre millions d'écus d'or pour les frais de la guerre ; que pour gage de cette somme il lui livrât jusqu'à son entier payement la ville d'Ardres et le comté de Guines ; qu'enfin il continuât la pension annuelle de cent mille écus qu'il lui payait avant la guerre. Les négociateurs français, quelque rebutés qu'ils fussent par des propositions si dures, s'attachaient surtout, tant que Charles V menaçait Paris, à ne pas rompre la négociation et à entretenir les espérances de Henri VIII [2]. Mais, sur ces entrefaites, Boulogne capitula le 14 septembre, et le traité de Crépy fut signé le 18. L'Empereur avait réservé au roi d'Angleterre le droit d'y accéder, et il s'était attribué l'office de médiateur pour terminer les différends d'Henri avec le roi de France. Dès le 20 septembre, les négociateurs français en furent avertis ; alors ils annoncèrent à Henri que leur maître ne consentirait à lui laisser ni Boulogne, ni Ardres, ni un pied de terre dans son royaume, non plus qu'à renoncer à l'alliance d'Écosse ; mais qu'il s'offrait à procurer à Henri une bonne paix avec ce royaume, et qu'il consentirait à payer une somme honnête pour des dommages et intérêts, encore que ce fût plutôt à lui, qui avait été attaqué sans provocation, à les demander. En même temps, ils le prévinrent qu'il devait accepter la médiation de l'Empereur avant que six semaines fussent écoulées ; car, après ce terme, le roi ne serait plus engagé à rien. Après ces sommations, les ambassadeurs se retirèrent et la négociation fut rompue, sans qu'il se fût manifesté entre eux et les Anglais aucune animosité [3].

L'Empereur avait cependant donné l'ordre au comte de Bure de

[1] Instructions, dans Ribier, t. V, p. 572.
[2] Sommaire de la négociation par le P. Rémond, Ribier, t. V, p. 574.
[3] *Ibid.*, p. 576.

cesser toute hostilité, et de quitter, avec les dix mille hommes qu'il commandait, l'armée du duc de Norfolk qui assiégeait Montreuil. D'autre part, Henri VIII avait été obligé de faire entrer une très-grosse garnison dans Boulogne, ce qui affaiblissait d'autant son armée. Bientôt il fut averti que l'Empereur avait commencé sa retraite, et que le dauphin, n'ayant plus rien à craindre de lui, marchait vers la Picardie avec quarante mille hommes. Il sentit bien qu'il était hors d'état de lui tenir tête; aussi fit-il lever le siége de Montreuil; il retira toute l'armée anglaise à Calais, et, s'embarquant lui-même à Boulogne le 30 septembre, il quitta le continent [1].

Henri avait laissé plus de sept mille hommes à Boulogne, partie dans la ville haute, partie dans la ville basse, qui est à près d'un mille au-dessous. La ville haute est très-forte par son site, mais ses murailles avaient été ébranlées par un long siége; plusieurs des brèches étaient encore ouvertes, et les Anglais n'avaient pas eu le temps d'y introduire des munitions. La ville basse était hors d'état de faire aucune résistance. Le dauphin s'était avancé jusqu'à la Marquise, à moitié chemin entre Boulogne et Calais, et ayant fait reconnaître Boulogne par de Tais et Montluc, il résolut, dans les premiers jours d'octobre, de surprendre la ville basse. De Tais, qui commandait vingt-trois enseignes, moitié de Gascons, moitié d'Italiens, fit revêtir à ses gens leurs chemises par-dessus leurs armes, pour qu'ils pussent se reconnaître dans l'obscurité, et partit de la Marquise au milieu de la nuit; le reste de l'armée devait se mettre en mouvement le matin pour le seconder. Les troupes qui donnaient la camisade, car c'est ainsi qu'on nommait ces expéditions en chemise, n'eurent aucune peine à entrer dans la ville basse, où de grandes brèches étaient ouvertes; Montluc vit dans une prairie au-dessous de la tour d'ordre, toute l'artillerie de Henri qu'il y avait laissée, trente barriques pleines de corselets qu'il avait fait venir d'Allemagne pour armer ses soldats, et un grand convoi de vivres [2]. Mais les partis français qui entrèrent dans la ville en plusieurs divisions s'y égarèrent, et ne surent pas se réunir; une pluie effroyable qui tomba au point du jour les déconcerta, et empêcha l'armée du dauphin de s'avancer à leur secours. Les Italiens et les Gascons entrèrent dans les maisons, et se mirent à piller; de Tais, blessé au commencement de l'attaque, ne donna aucun ordre, ni pour placer un corps de troupes

[1] Martin du Bellay, t. XXI, l. X, p. 201. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 486.
[2] Mémoires de Montluc, t. XXII, l. II, p. 305.

entre la ville haute et la ville basse, ni même pour retenir quelques compagnies de piquet sur la place. Les Anglais s'en apercevant, descendirent de la ville haute avec cinq ou six enseignes seulement, attaquèrent les Français, dont le nombre était plus que double, mais qui s'étaient dispersés dans la ville basse; ils en tuèrent un grand nombre, firent les autres prisonniers, et détruisirent presque en entier le corps d'armée qui était entré dans Boulogne [1].

Le mauvais succès de la camisade de Boulogne ne pouvait entraîner des conséquences bien funestes; les Anglais s'étaient retirés, et la campagne était finie; mais elle n'avait été signalée pour les Français que par des revers. Le sieur de Vervins rendit Boulogne, non-seulement quand la ville pouvait encore se défendre, mais quand les bourgeois lui offraient de tenir seuls, si le commandant voulait se retirer avec les soldats [2]. De Tais s'était ensuite laissé battre dans la ville basse qu'il occupait déjà, par un ennemi deux fois moins nombreux que lui, tandis qu'avec plus de conduite, il se serait aisément rendu maître de la ville haute. Ces échecs donnaient la mesure du danger que l'armée du dauphin aurait couru, avec des soldats indisciplinés, des généraux incapables, et un désordre universel dans l'administration, si elle eût été attaquée à la fois par Charles V et Henri VIII. Du Bellay, qui met son patriotisme à amplifier les succès des Français, et à dissimuler leurs revers, donne cependant à connaître combien la seule armée qui défendait la France était désorganisée. « Ce désastre advenu, dit-il, monseigneur le dau-
» phin voyant les pluies si continuelles, et la faute de vivres qui étoit
» en son camp, parce qu'il étoit venu en telle diligence, que même à
» cause des mauvais chemins les vivres ne l'avoient pu suivre, tellement
» que la plupart de son armée fut trois jours sans manger pain,
» et à qui en avoit, le soldat donnoit son harnois pour un pain, et ne
» pouvoit-on avoir de vivres de plus près qu'Abbeville, d'autant que
» tout le Boulenois jusqu'à Montreuil étoit ruiné et brûlé, et sembla-
» blement depuis Montreuil jusqu'à Abbeville, qui sont dix-sept lieues
» d'intervalle, et ne se trouvoient herbes ni autres fourrages pour les
» chevaux, se retira, par l'avis des capitaines, vers Montreuil, auquel
» lieu, après avoir eu nouvelles du roi son père, il licencia les Suisses et
» les Grisons, laissant à Montreuil, pour faire tête à ceux de Boulogne,

[1] Montluc, t. XXII, p. 304-321. — M. du Bellay, t. XXI, p. 202. — Belcarii, l. XXIV. p. 764. — Ferronii, l. IX, p. 255.

[2] Du Bellay, p. 197.

» le maréchal de Biez, avec les baudes tant françaises qu'italiennes » venues de Piémont, et puis se retira devers le roi qu'il trouva à Saint-» Germain en Laye. Aussi monseigneur d'Enghien, après avoir » ordonné le sire de Termes pour, d'après le traité de paix, restituer » les places par lui conquises sur l'Empereur, se retira devers le roi » qu'il vint trouver à Mantes, peu de jours avant que monseigneur le » dauphin y arrivât [1]. »

C'est bien rarement que les historiens du temps, si minutieux lorsqu'ils ont à raconter le moindre combat, la moindre surprise de place, nous laissent ainsi entrevoir quel était l'état du pays où se faisait la guerre, quelles étaient les conséquences pour le peuple français de ces hostilités entreprises si légèrement et avec si peu d'espérance de succès, afin de faire valoir des droits imaginaires. La guerre qui venait de se terminer était cependant du nombre de celles qui avaient causé le plus de souffrances. « On ne pourrait décider, dit Ferronius, si dans » cette guerre les paysans furent plus cruellement vexés par les enne-» mis ou par les soldats français eux-mêmes. Les uns comme les autres » égorgeaient toutes les vaches, tous les moutons; car le bétail que » les soldats pouvaient atteindre devait fournir à leurs repas; partout » où ils s'arrêtaient, des ruines marquaient leur passage; ils détrui-» saient les moissons dans les champs, ils pillaient les maisons, ils » enlevaient également les jeunes filles et les mères de famille; les » jeunes garçons eux-mêmes n'étaient pas en sûreté contre les soldats » italiens qui servaient le roi. Toute la Champagne, et cette partie de » la Belgique à laquelle on donne à présent le nom de Picardie; ces » provinces autrefois si bien cultivées, et dont l'aspect florissant ré-» jouissait les yeux, étaient si dévastées, que dans les districts les plus » abondants on ne trouvait plus de vivres. Les laboureurs étaient com-» plétement ruinés, les champs abandonnés; les bourgeois chassés des » villes, et plusieurs gentilshommes, ayant perdu tous leurs biens, » étaient forcés de venir mendier leur pain dans le reste de la France, » et jusqu'aux extrémités de l'Aquitaine, en portant leurs malheureux » petits enfants avec eux, pour émouvoir la compassion [2]. »

Cependant l'Empereur était sorti de France; il avait congédié une partie de son armée, mais il tenait réunies ses vieilles baudes; il avait entre autres mis ses Espagnols en quartier d'hiver en Lorraine, et déjà

[1] Mart. du Bellay. t. XXI, l. X, p. 204.
[2] Arnoldi Ferronii, l. IX, d. 232.

il prenait ses mesures pour pouvoir inspirer des craintes aux protestants, et leur dicter des lois. Jusqu'alors il s'était servi de leurs armes contre les Français et contre les Turcs; mais il lui semblait ne pas régner, tant qu'il était obligé de consulter les Allemands, et de leur complaire, au lieu de leur commander. Pendant qu'il s'occupait de ces projets nouveaux, sa sœur Éléonore, reine de France, et le duc d'Orléans, vinrent au mois de novembre le joindre à Bruxelles [1]. Ce jeune prince paraissait lui plaire par sa bravoure, sa franchise, son humeur enjouée; Charles était presque déterminé à le choisir pour gendre, et à lui donner tout l'héritage des Pays-Bas; et il n'est pas sans probabilité que l'ambition démesurée qu'il remarquait en lui, et la jalousie que le duc d'Orléans manifestait contre son frère, ne fussent des recommandations aux yeux de l'Empereur, qui comptait faire de son gendre un puissant rival du futur roi de France [2]. Cependant le traité de Crépy n'avait assuré au duc d'Orléans qu'un apanage en France de cent mille livres de rente. Le duc en voulait obtenir un plus considérable; et il est probable qu'il fit agir son futur beau-père dans ce but, en lui faisant adresser à François une note, par laquelle il paraissait se décider pour le mariage de sa nièce et non pas de sa fille; « car, disait-il, le mariage » de la première ne seroit conduisable, sans améliorer le partage dudit » sieur d'Orléans, au propre, des pays de par delà [3]. »

Quoique Charles-Quint n'eût désormais aucun projet qui lui tînt plus à cœur que d'humilier les princes de la ligue de Smalkalde, et de les forcer à se ranger sous la domination de l'Église, c'était le pape qu'il voulait servir, par qui il était le plus gêné dans les mesures qu'il se disposait à prendre, comme il en avait été le plus constamment contrarié dans celles que lui avait jusqu'alors suggérées sa politique. Paul III avait envisagé comme une violation scandaleuse des lois de l'Église l'alliance de Charles avec Henri VIII; il avait protesté contre l'indulgence accordée aux protestants jusqu'à la convocation d'un concile en Allemagne; après quoi, pour la faire cesser plus tôt, il avait, sans se concerter avec l'Empereur, et malgré la guerre imminente, publié le 22 mai 1542, des bulles pour la convocation d'un concile œcuménique à Trente, prétendant que cette ville située sur la frontière de

[1] Fr. Belcarii, l. XXIV, p. 765.—Ferreras Synopsis historica de Espana, p. XIII, p. 314.

[2] Brantôme, t. II, discours 46, p. 269.

[3] Traités de Paix, t. II, § 93, p. 238. — Gio. Batt. Adriani, l. V, p. 300.

l'Italie et de l'Allemagne, faisait partie du dernier pays, en sorte que l'indulgence accordée aux protestants devait finir avec cette convocation [1]. Le pape envoya des légats à Trente, le 26 août de la même année; l'Empereur de son côté y envoya des ambassadeurs avec quelques évêques. Toutefois les légats sentirent que l'Église ne se considérait pas comme suffisamment représentée par un si petit nombre de prélats; ils ne voulurent donc point faire l'ouverture du concile, et après sept mois d'attente, voyant qu'il n'arrivait pas de nouveaux évêques, ils se retirèrent au commencement de l'année 1543 [1].

Cependant la menace seule du pape d'assembler un concile œcuménique à Trente, avait alarmé les protestants; ils s'étaient hâtés de déclarer qu'ils ne le reconnaîtraient point pour juge suprême; qu'ils ne voyaient en lui qu'une assemblée de leurs ennemis, convoquée par un pape qui les avait déjà condamnés, et qui prononçait anathème contre eux avant de les entendre. L'Empereur n'était pas moins mécontent du pape, qui, sans égard pour les difficultés de sa situation, le poussait vers une décision qu'il lui importait d'ajourner. De son côté le pape, non moins préoccupé des intérêts de son fils Pierre-Louis Farnèse et de ses petits-fils que de la paix de l'Église, témoignait un vif mécontentement contre l'Empereur, et une grande prédilection pour la France. Il savait beaucoup plus de gré à François Ier des ordres que celui-ci avait donnés pour exercer contre les hérétiques une persécution violente, qu'il ne le blâmait de son alliance avec les Turcs [3]. Il avait enfin adressé à Charles-Quint, le 25 août 1544, une lettre dans laquelle, après l'avoir tancé avec sévérité, il lui recommandait d'obéir à ses commandements paternels, d'exclure des diètes impériales les disputes de religion pour les renvoyer au pontife, de s'abstenir de disposer des biens de l'Église, de révoquer toutes les concessions faites à ceux qui lui étaient rebelles; car autrement le pape, pour ne pas manquer à son devoir, serait forcé d'user envers lui de plus de sévérité qu'il ne voudrait [4]. Il lui disait encore : « Tout ce que tu nous demanderas, nous sommes prêts à l'ac-
» corder, pourvu que nous puissions le faire sans blesser la majesté
» divine. Veux-tu un concile? nous t'accorderons un concile, et nous

[1] Fra Paolo, Istoria del Concilio di Trento, l. I, p. 104. — Bulla apud Raynaldum, Annal. ecclés. 1542, § 13.
[2] *Ibid.*, p. 107.
[3] *Ibid.*, p. 105.
[4] *Ibid.*, p. 111.

» n'y apporterons point de retard. Le veux-tu en Allemagne? nous ne » nous y refusons point, pourvu qu'il puisse être libre et chrétien. » Mais pour qu'il soit chrétien, il ne faut pas que les hérétiques y » soient mêlés comme s'ils faisaient partie du concile; et ce n'est point » à César ou à aucun autre à connaître quels sont les hérétiques, et à » les déclarer; c'est à nous seuls, car ce jugement nous a été déféré par » le Christ. Et pour que ce concile soit libre, il faut que tu le veuilles, » que tu déposes les armes, que tu conclues la paix, ou, si tu le pré- » fères, que tu consentes à une trêve, en renvoyant à la décision du » concile tous tes différends avec la France [1]. »

Lorsque le pape écrivit cette lettre hautaine, la guerre entre l'Empereur et François Ier durait encore, et ne paraissait pas près de sa fin. La paix était signée, au contraire, lorsque l'Empereur la reçut; et les instances du pape pour rétablir la subordination dans l'Église, au lieu de le contrarier, entraient désormais pleinement dans ses vues. Le pape avait pris sur lui de décider, ce qui jusqu'alors était en dispute avec les Allemands, qu'au lieu d'être appelés au concile pour réformer en commun la religion, ils y seraient traduits pour y être condamnés. Lorsqu'à son tour le pape reçut la nouvelle de la paix de Crépy, et lorsqu'il fut informé que par un de ses articles l'Empereur et le roi de France étaient convenus de le solliciter de convoquer un concile général, il ne voulut point attendre la réception de leur lettre, pour ne pas paraître céder à une suggestion étrangère; il évita surtout de se concerter avec l'Empereur, dont il voulait déjouer la politique; et, dès le 19 novembre, il publia une bulle, par laquelle il convoquait de nouveau le concile de l'église universelle à Trente pour le 15 mars suivant. Il prévoyait qu'à cette époque sa lettre encyclique serait à peine parvenue à tous les évêques, et que le plus grand nombre ne répondrait pas de longtemps à son appel; mais c'était justement ce qu'il désirait. Au moment où l'assemblée ouvrirait ses premières séances, elle ne pourrait en effet être composée que de ses courtisans ou d'évêques italiens, qu'il tenait dans sa dépendance, et qu'il était maître d'y envoyer au premier signal. C'était alors néanmoins que le concile devait régler le rang et les prérogatives des légats du saint-siége chargés de le présider, l'ordre et la forme des délibérations, les matières qui seraient soumises à la discussion, l'organisation complète enfin de l'as-

[1] Raynaldi, Annal. eccles., t. XXI, p. I, 1544, § 7. — Sleidani, l. XVI, f. 256, verso.

semblée. Ce règlement une fois arrêté, les prélats qui arriveraient ensuite seraient forcés de s'y soumettre [1].

Quoique l'Empereur eût préféré que le pape se concertât avec lui sur l'époque de la convocation du concile, il résolut d'accepter la bulle que Paul III venait de publier; et il donna ordre aux évêques et aux docteurs en théologie, tant en Espagne que dans les Pays-Bas, de se préparer à se rendre à Trente. Il était alors retenu lui-même à Bruxelles par un violent accès de goutte qui se prolongea plusieurs mois; aussi quand les ambassadeurs français lui apportèrent le traité de Crépy pour le ratifier, en y apposant sa signature, il leur dit d'assurer leur maître qu'il n'avait aucune envie de recommencer les hostilités, car sa main, loin de pouvoir manier l'épée, n'était plus bonne même pour tenir la plume [2]. Peut-être crut-il, comme moyen d'apaiser ses souffrances, et comme expiation de ses péchés, devoir recommencer à sévir contre les hérétiques, qu'il se rapprochait d'avoir trop longtemps épargnés. Ce fut à cette époque même que, sur sa demande, l'université de Louvain dressa une confession de foi en trente-deux articles, qui tranchait toutes les questions soulevées par les luthériens [3]. Charles V ordonna à tous ses sujets des Pays-Bas de s'y soumettre sous peine de la vie; et les habitants de Tournai ayant appelé un prédicateur français, nommé Pierre du Breuil, pour leur prêcher en secret la doctrine de Calvin, Charles V donna ordre de l'arrêter; il fut saisi comme il venait de descendre du haut des murs, et brûlé à petit feu sur la place de Tournay le 19 février 1543 [4].

François Ier semblait animé, dans toute sa conduite, par le désir de s'égaler à Charles V. Quand il vit celui-ci travailler à plaire aux dévots, soit par les supplices qu'il ordonnait dans les Pays-Bas, soit par les efforts qu'il faisait pour soumettre les luthériens d'Allemagne à la juridiction du concile de Trente, il ressentit comme une émulation de persécution; et, pour ne point paraître inférieur à son rival, il résolut de frapper quelque grand coup sur les religionnaires qu'il pourrait découvrir dans ses États. Nous avons signalé, dans les premiers volumes de cet ouvrage, la naissance d'une première réforme religieuse au

[1] Fra Paolo, l. II, p. 113. — Raynaldi, 1544, § 29. — Sleidani, l. XVI, f. 258.
[2] Robertson's, b. VII, p. 286.
[3] Fra Paolo, l. II, p. 113. — On les trouve rapportés dans Raynaldi, Ann eccles. 1544, § 33.
[4] Sleidani, l. XVI, f. 260.

onzième siècle, la persécution à laquelle succombèrent les Albigeois, et la constance de quelques restes des vaudois, cachés dans les vallées les plus sauvages des Alpes. Ceux-ci s'étaient multipliés ; ils avaient mérité par leur industrie la protection de leurs seigneurs, qui, recevant des vaudois de riches fermages pour des lieux auparavant incultes, fermaient les yeux sur leurs erreurs, et ne voulaient apercevoir que leur diligence et leur économie. Malgré quelques persécutions passagères, ils avaient continué à prospérer dans les plus hautes montagnes du marquisat de Saluces. Les seigneurs de Cental et de Rocca-Sparviera ayant acquis, en Provence, vers la fin du treizième siècle, la possession d'un petit district désert au nord de la Durance, y introduisirent une colonie de ces mêmes vaudois, leurs vassaux, qui avaient si bien réussi dans les hautes Alpes. Depuis deux cent soixante et dix ans que les vaudois étaient établis dans ce canton de la Provence, ils en avaient fait un jardin des plus fertiles, où ils recueillaient en abondance le blé, le vin, l'huile, le miel, les amandes, tandis qu'ils élevaient dans la montagne de Léberon, une grande quantité de bétail [2].

Le pays occupé par les vaudois de Provence n'était pas éloigné d'Aix de plus de quatre lieues, et il s'étendait du pied des hautes Alpes jusqu'au comtat Venaissin. On y voyait deux villes, Mérindol et Cabrières, dont la dernière était dans le comtat, et une trentaine de villages. A égale distance de ces deux villes était le bourg d'Oppède, qui appartenait, avec le titre de baronnie, à Jean Meynier, premier président du parlement de Provence ; ses habitants étaient catholiques, et ressentaient une grande jalousie de la prospérité et de l'industrie des religionnaires leurs voisins. A une lieue au delà de Cabrières, la célèbre fontaine de Vaucluse sortait du rocher qui terminait les montagnes des vaudois.

Les pasteurs des vaudois, auxquels ils donnaient le nom de barbes, s'étaient mis en communication avec les réformateurs de l'Allemagne et de la Suisse ; ils avaient reconnu avec plaisir que leurs enseignements étaient à peu près les mêmes que ceux de Luther, de Calvin et de Zwingle ; d'autre part, ils s'étaient empressés de profiter des lumières de ceux-ci, et des développements que prenaient les études théologiques, par la connaissance des langues anciennes, et ils avaient fait

[1] Théod. de Bèze, l. I, p. 35.

imprimer à Neuchâtel la première Bible française, traduite par Pierre Olivétan, et enrichie de notes par Calvin [1].

Nous avons vu que le 18 novembre 1540, un arrêt effroyable avait été prononcé par le parlement de Provence contre les Vaudois, condamnant tous les pères de famille au feu, les femmes et les enfants à l'esclavage, les biens à la confiscation, les maisons à être rasées [2]. Cependant, comme cet édit évait été rendu par contumace, et contre des absents, l'exécution en était restée suspendue; du Bellay-Langey, chargé de faire une requête sur les vaudois, avait adressé au conseil du roi un rapport favorable sur leur moralité, aussi bien que sur leurs dispositions paisibles et sur leur industrie. Les princes protestants d'Allemagne et les cantons suisses intercédaient pour eux. C'était le moment où François, résolu à renouveler la guerre, ménageait ceux dont l'alliance pouvait lui devenir précieuse. Le roi envoya donc, le 8 février 1541, une déclaration au parlement d'Aix, par laquelle pardonnant aux vaudois leurs fautes passées, il leur accordait le terme de trois mois pour abjurer leurs erreurs [3]. Quoique les vaudois ne fissent point abjuration, mais se contentassent de soumettre au roi leur confession de foi pour qu'on leur démontrât leurs erreurs, on les laissa en paix. Le président du parlement d'Aix, Chassanée, qui signa leur arrêt, avait dans sa jeunesse été chargé de plaider devant une cour ecclésiastique à Autun, à laquelle on demandait une bulle d'excommunication contre les rats qui ravageaient le pays. On avait donné au jeune avocat, comme une occasion de se faire connaître, la cause des rats à défendre, et Chassanée avait plaidé avec tant de chaleur sur l'injustice de condamner des accusés sans les entendre, que les rats n'avaient pas été excommuniés. Lorsque longtemps plus tard le même homme rendit contre les Vaudois l'arrêt terrible de 1540, un de ses amis lui dit : « Quoi donc! vous qui avez voulu faire entendre des rats » dans leur défense, vous allez faire périr des hommes sans les en- » tendre. » Cet appel à ses propres souvenirs frappa Chassanée, qui, tant qu'il vécut, empêcha le parlement d'Aix de s'acharner à la poursuite des vaudois [4]. En même temps le roi, tant que la guerre dura, voulut ménager les protestants; en effet, le 17 mars 1543, il accorda

[1] Théod. de Bèze, l. I, p. 36.
[2] De Thou, l. VI, p. 536. — Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 611.
[3] *Ibid.*, p. 539. — *Ibid.*, p. 612.
[4] *Ibid.*, p. 537.

aux vaudois un autre terme pour se convertir, leur faisant de nouveau grâce pour le passé; et le 14 juin 1544, il donna des lettres patentes pour instituer deux commissaires qui devaient examiner les opinions de ceux qui, en Provence, s'étaient rendus suspects d'hérésie, leur accordant en même temps le pardon de toutes leurs fautes passées, au cas qu'ils vinssent à abjurer leurs erreurs [1].

Mais depuis cette époque, la paix s'étant faite à Crépy, l'Empereur et le roi s'étaient mutuellement engagés à détruire l'hérésie; l'Empereur avait commencé, et des bûchers avaient été allumés en Belgique. Le roi éprouva un nouvel accès de ses honteuses maladies, qui le mit en danger pendant quatre ou cinq semaines [2]; les prélats qui l'entouraient prirent cette occasion de le solliciter pour qu'il fît sa paix avec Dieu. Le cardinal de Tournon lui remontra qu'il ne pouvait mieux témoigner sa piété que par sa sévérité envers les hérétiques; le comte de Grignan, gouverneur de Provence, et parent de ce cardinal, avait été appelé à la cour, parce que le roi voulait l'envoyer à la diète de Worms, où des mesures rigoureuses devaient être prises contre les hérétiques [3]. Grignan exposa au roi qu'il avait dans son gouvernement un canton montueux où ils s'étaient tellement multipliés, qu'on prétendait qu'ils pourraient mettre quinze mille hommes sous les armes; qu'ils étaient en correspondance avec les cantons suisses, dont ils voudraient peut-être imiter le gouvernement, et que dans le moment d'une guerre étrangère, il ne leur serait pas impossible de s'emparer d'Aix ou de Marseille [4]. L'archevêque d'Arles, l'évêque d'Aix, et quelques abbés, prieurs et chanoines de la Provence, étaient alors assemblés à Avignon; de là ils envoyèrent de leur côté solliciter le roi, pour le salut de son âme, de révoquer l'amnistie qu'il avait accordée aux hérétiques. Le roi céda; il écrivit, le 1er janvier 1545, au parlement de Provence, de mettre à exécution l'arrêt rendu quatre ans auparavant contre les vaudois, nonobstant les lettres de grâce que lui-même leur avait accordées six mois auparavant, lui recommandant « de faire en sorte que le pays » de Provence fût entièrement dépeuplé et nettoyé de tels séduc- » teurs [5]. »

[1] Bouche, t. X, p. 614.
[2] Paradin, Hist. de notre temps, t. IV, p. 141.
[3] De Thou, l. VI, p. 541.
[4] Théod. de Bèze, t. I, p. 44.
[5] Bouche, l. X, p. 615.

(1545.) Le président d'Oppède, successeur de Chassanée, auquel ces lettres étaient adressées, était en même temps chef du parlement, et lieutenant de M. de Grignan en Provence. Il eut soin d'envelopper d'un profond secret les ordres qu'il avait reçus, et il résolut de les exécuter à l'aide d'une expédition militaire. Il assembla six enseignes d'infanterie, des vieilles bandes arrivées du Piémont, et il leur joignit la compagnie de cavalerie du capitaine Paulin, que le roi venait de créer baron de la Garde. Les galères que ce capitaine avait ramenées de Turquie devaient passer dans l'Océan pour servir à faire la guerre aux Anglais, tandis que les soldats destinés à les monter plus tard, se rendraient par terre aux côtes de Picardie. Ce mouvement de troupes cachait les sinistres projets du baron d'Oppède; et quant à ces féroces soldats et à leurs chefs, accoutumés qu'ils étaient à tous les excès et à tous les genres de cruauté durant leurs guerres en Italie, on ne pouvait craindre qu'ils montrassent aucune pitié à des Français qu'on leur signalait comme accusés d'hérésie [1].

Le dimanche de Quasimodo, 12 avril 1545, le baron d'Oppède lut enfin au parlement les lettres du roi, et aussitôt cette cour ordonna que son arrêt du 18 novembre 1540 serait exécuté selon sa forme et teneur. En même temps des ordres furent adressés à toutes les communautés de fournir des milices et des vivres pour une expédition dont on n'annonçait point encore le but. Mais d'Oppède, dont la baronnie était située dans le comtat Venaissin, n'avait pas celé ses projets au légat du pape, qui était alors Antonio Trivulzio, depuis cardinal; il s'était au contraire concerté avec lui, et le légat avait fait partir en même temps mille fantassins, avec quelques canons, sous la conduite de M. de Miolans, pour prendre part à cette expédition [2].

Le 13 avril, les barons d'Oppède et de la Garde, avec leur petite armée, partirent de la ville d'Aix, passèrent la Durance, et entrèrent par le Pertuis, dans le pays habité par les vaudois. Le lendemain matin, ils parvinrent aux villages de Pupin, la Motte et Saint-Martin, les pillèrent, les brûlèrent, et en massacrèrent tous les habitants avant que ceux-ci eussent le moindre soupçon des desseins formés contre eux par le gouvernement auquel ils étaient soumis. La flamme des incendies de ces premiers villages, et peut-être quelques fuyards, avertirent cependant les habitants de Villelaure, Lourmarin, Gensson, Trezemines

[1] De Thou, l. VI. p. 541.
[2] Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V, l. III, f. 177.

et la Roque, de la calamité qui les menaçait; ils s'enfuirent dans les bois, emportant leurs enfants et quelque petite partie de leurs meubles. Les soldats, qui arrivérent bientôt, pillèrent tout le reste, brûlèrent les maisons et les récoltes, écorcèrent les arbres fruitiers, et égorgérent ceux des habitants qu'ils purent atteindre. Aucune résistance n'était opposée nulle part; et d'Oppéde, voyant qu'il ne courrait aucun danger en s'affaiblissant, divisa le lendemain sa troupe en deux colonnes: l'une suivit la montagne, l'autre la riviére, pour ravager tout le pays. Tous les villages étaient abandonnés à leur approche; mais comme les malheureux villageois pourchassés des villages brûlés la veille, s'étaient chargés ou de leurs enfants en bas âge ou de leurs effets les plus précieux, les plus faibles succombaient les uns aprés les autres à la fatigue; les vieillards, les femmes, les enfants, restaient sur la route: à mesure que les soldats les atteignaient, ils les égorgeaient, aprés en avoir fait le jouet ou de leur atroce cruauté ou de leur impudicité. Du 13 au 18, la marche de l'armée fut retardée par la constante répétition dans chaque village, dans chaque hameau, du pillage, du massacre et de l'incendie. Le 18 seulement, d'Oppéde arriva devant Mérindol; cette petite ville était tout à fait abandonnée: un jeune homme imbécile, âgé de dix-huit ans, y était seul demeuré; il fut attaché à un olivier, et fusillé. Le 19, l'armée entra sur les terres du pape, et se présenta devant Cabrières; il ne restait dans cette ville que soixante hommes et trente femmes. Ceux-ci firent cependant mine de se défendre pour obtenir une capitulation; on leur promit la vie sauve; mais il fut déclaré ensuite qu'aucune promesse n'était valable envers des hérétiques. Tous ceux qui étaient dans la ville furent égorgés; ceux qui s'étaient enfuis de Cabrières furent bientôt après trouvés dans le voisinage. « On prétend, dit de Thou, qu'il y en eut huit cents de tués » tant dans la ville que dehors. Pour les femmes, elles furent enfer- » mées par l'ordre du président dans un grenier plein de paille, où » l'on mit le feu; et comme elles tâchoient de se jeter par la fenêtre, » elles furent repoussées avec des crocs et des piques [1]. Les troupes » allèrent de là à la Coste, où le seigneur du lieu avoit promis une » entière sûreté aux habitants, pourvu qu'ils portassent leurs armes » dans le château et qu'ils abatissent leurs murailles en quatre endroits. » Ce peuple trop crédule exécuta ce qu'on lui avait ordonné; mais à

[1] De Thou, l. VI, p. 543.

» l'arrivée du président, les faubourgs furent brûlés, la ville fut prise » et tous les habitants taillés en pièces jusqu'au dernier. Les femmes » et les filles qui, pour se dérober au premier emportement du soldat, » s'étoient retirées dans un jardin voisin du château, furent violées » par ces furieux, et traitées ensuite si cruellement que plusieurs » d'entre elles qui se trouvoient grosses, et la plupart même des filles, » moururent ou de douleur, ou de faim, ou des tourments qu'on » leur fit souffrir; ceux qui s'étoient cachés dans Mus furent enfin dé- » couverts, et eurent le même sort que les autres... Il y eut vingt- » deux villages qui essuyèrent ainsi toute la rigueur d'Oppède [1]. »

Trois mille personnes avaient déjà péri, mais un nombre beaucoup plus grand errait encore dans les bois et dans les montagnes; leurs bandes, traquées par les soldats, tombaient successivement au pouvoir du baron d'Oppède, qui avait nommé des commissaires pour faire le procès aux hérétiques que le fer avait épargnés. Six cent soixante-six d'entre eux furent choisis par le baron de la Garde, comme les plus jeunes et les plus vigoureux, pour travailler sur ses galères; mais d'entre ceux-ci, au bout de peu de semaines, deux cents étaient déjà morts de chagrin ou par suite de mauvais traitements; deux cent cinquante-cinq prisonniers furent condamnés à mort par les commissaires, et exécutés. Pour atteindre ceux qui erraient encore dans les bois et les montagnes, le parlement d'Aix et le gouvernement pontifical firent proclamer, le 24 avril, par toute la province, « que nul n'osât donner » retraite, aide, secours, ni fournir argent ni vivres à aucun vaudois » ou hérétique; et ce, sous peine de la vie. D'où s'ensuivit, poursuit » l'historien de Provence, que les habitants, hommes, femmes et en- » fants, ne pouvant nullement être hébergés dans les villages et les » villes, étoient contraints de demeurer dans les bois ou la campagne, » et n'y vivre, à faute de bons fruits dans les mois d'avril et de mai, que » de l'herbe; ce qui en tua une très-grande quantité, mourant d'une » faim enragée... Les plus forts et les plus robustes se retirèrent à » Genève et au pays des Suisses [2]. »

Ce massacre effroyable de toute une population qui ne se défendait point, qui n'avait provoqué aucune attaque, fut raconté avec horreur dans toute l'Europe; et, malgré la férocité du fanatisme religieux, malgré les applaudissements d'une partie du clergé, il excita presque par-

[1] De Thou, l. VI, p. 543.
[2] Bouche, l. X, p. 620.

tout la réprobation. A peine Bouche, historien de Provence, qui nous en a conservé les détails les plus atroces, ose le justifier, tandis que Ulloa le célèbre comme un glorieux triomphe du catholicisme. Les auteurs des mémoires que nous sommes accoutumés à suivre se dispensent d'en parler, et Belcarius ne raconte les faits qu'en peu de mots et sans porter sur eux aucun jugement. Le roi cependant, par sa déclaration du 18 août, approuva cette exécution; et lorsque les cantons suisses protestants lui écrivirent pour intercéder en faveur de ceux de leurs frères qui vivaient encore, le roi leur répondit que les vaudois n'avaient reçu que le juste châtiment de leurs crimes, et que les Suisses ne devaient pas plus se soucier de ce qu'il faisait dans son royaume que lui-même ne s'informait de ce qu'eux faisaient dans leur pays. Nous verrons, plus tard, qu'au commencement du règne suivant la dame de Cental profita de la défaveur où étaient tombés les ministres de François Ier, et en particulier le cardinal de Tournon, pour traduire en justice les auteurs de ce massacre qui l'avait ruinée, et que le parlement de Paris, après cinquante audiences, les renvoya absous, adoptant ainsi pour lui-même et pour le clergé de France la responsabilité d'une action qu'on aurait été heureux de pouvoir attribuer à des haines privées [1].

François, presque toujours souffrant, était aussi presque toujours irrité; sa mauvaise fortune, son manque de succès dans toutes ses entreprises, lui paraissaient autant de torts dont il devait demander raison ou à ses sujets, ou à ses ministres. Ses dépenses avaient été excessives dans l'année 1544; aussi, ne pouvant y suffire avec les tailles ordinaires et la taxe de 1,200,000 francs sur les villes closes, qu'il nommait la solde de cinquante mille hommes, il augmenta d'un quart toutes les impositions perçues sur la France, non sans causer ainsi un très-grand mécontentement. En même temps, il demandait un emprunt forcé *aux gens aisés à ce faire*, et il établissait des greniers à sel dans les provinces qui n'avaient pas jusqu'alors été sujettes à la gabelle, en leur donnant l'espoir qu'en retour il diminuerait la taille [2]. Vers la fin de

[1] De Thou, l. VI, c 7, p. 532 544. — Belcarius, l. XXIV, p. 766. — Bouche, Hist. de Provence, t II, l. X, p. 601-620. — Nostradamus, Hist. de Provence, t. VII, p. 770. — Alf. de Ulloa, Vita di Carlo-Quinto, l. III, f. 177. — Théod. de Bèze, l. I, p. 37-47. — Sleidani, l. XVI, f. 263-265. — Frà Paolo, Concil. di Trento, l. II, p. 123.

[2] Annal. d'Aquitaine, p. IV, f. 312, 313. — Gio. Batt. Adriani, l. V, p. 298. — Edit de juillet 1544, à Saint-Maur des Fossés. Fontanon, t. II, p. 1020.

Digitized by Google

l'année, il demanda de nouveau la solde des cinquante mille hommes aux villes, en exigeant qu'elle fût payée dans les six premiers mois de l'année 1545; cette fois néanmoins, en raison de la paix avec l'Empereur, il la réduisit à 800,000 livres [1].

Quels que fussent les besoins du trésor, les peuples ne pouvaient plus répondre à ses demandes; le fardeau des contributions était devenu trop accablant, ils n'avaient plus le moyen de les payer. Les habitants du Périgord se soulevèrent; ils saisirent Ponce Brandon, conseiller au parlement de Paris, qui avait été envoyé chez eux pour juger les délinquants contre la gabelle, ils le maltraitèrent, le traînèrent dans les rues, et le laissèrent pour mort. A cette nouvelle, un corps de troupes fut envoyé dans le Périgord pour vivre à discrétion sur les habitants, et en même temps un conseiller aux enquêtes vint commencer des informations contre eux [2]. Cependant les violences que commettaient ces soldats sur les Périgourdins trouvèrent bientôt des imitateurs. Plusieurs capitaines arrivèrent en Poitou pour y vivre de même à discrétion. « Des » meurtres, dit du Bouchet, détroussements, voleries, rançonnements » et autres grands et exécrables maux étoient chacun jour perpétrés » par eux. » Le roi, qui était alors au Plessis-lez-Tours, donna, le 21 avril, ordre à son prévôt de l'hôtel de se rendre sur les lieux avec les archers de la garde, de convoquer encore le ban et l'arrière-ban, « pour rompre et mettre en pièces lesdits criminieux tenant les champs « sans commission du roi; lesquels il déclare ennemis de la chose pu- » blique, et comme tels les abandonne, leurs personnes et biens, sans » ce qu'on pût aucune chose imputer à ceux qui les auront tués, blessés » et saccagés [3]. »

Telle était l'administration anarchique des provinces, même en temps de paix. Le roi commençait par mettre hors la loi ceux qui ne pouvaient pas payer les contributions; puis il y mettait à leur tour ceux qui les avaient saccagés. La sûreté des personnes et des propriétés n'était pas mieux garantie pour ceux qui approchaient le plus près du trône. Le chancelier Poyet, arrêté depuis 1541, fut enfin jugé. Il avait été transféré d'Argilly à la Bastille, puis à la Conciergerie du Palais. Le roi avait nommé une commission pour le juger, et l'avait composée

[1] Annal. d'Aquit., f. 313, verso.
[2] Arn. Ferronii, l. IX, p. 236.
[3] Ann. d'Aquitaine, p. IV, f. 314.—Voyez aussi l'édit d'Amiens, 3 octobre 1544, Fontanon, t. I, p. 392.

de vingt membres du parlement de Paris, cinq du grand conseil, et deux de chacun des autres parlements du royaume [1]. Il choisit, pour remplir conjointement, devant cette commission, les fonctions de procureur général, deux créatures de la duchesse d'Étampes et de l'amiral Chabot, ennemis acharnés de Poyet. Enfin il désigna pour président de la commission Antoine Minard, proche parent du secrétaire Bayard, auquel le roi avait accordé d'avance la confiscation d'une partie considérable des biens de l'accusé.

La principale charge contre Poyet était d'avoir reçu divers présents des villes et des particuliers auxquels il avait accordé des grâces. Cependant, quand on vint à les examiner, il établit assez bien que ces présents, peu considérables, avaient pu être remis chez lui sans qu'il en sût rien. Il était accusé encore de s'être acharné contre l'amiral Chabot, et d'avoir aggravé la sentence rendue contre lui. Il répondit qu'il entrait dans ses fonctions de corriger la rédaction des sentences, et que quant à sa votation comme président et membre du tribunal, elle était voilée par le serment du secret que faisaient les juges, en sorte que ceux qui l'accusaient méritaient bien peu de créance, puisque pour révéler ce qu'il avait dit, ils commençaient par se rendre coupables de parjure [2]. Le roi enfin avait déposé en personne contre le chancelier, et il l'accusait d'avoir falsifié le sceau pour s'approprier les deniers de l'audience de la chancellerie. Ainsi, au scandale d'un roi déposant contre son sujet, il joignit celui de rendre témoignage sur une chose qu'il lui était presque impossible de savoir [3]. On est étonné de ne pas voir reprocher des malversations plus graves à un homme que toute la France haïssait, et dont elle avait désiré la chute. Mais les actions vraiment coupables de Poyet étaient celles qu'il avait commises de concert avec le roi, ou dans son intérêt; et celles-là ne lui étaient pas reprochées. La commission, quoiqu'elle eût été choisie dans le but seul de le condamner, quoiqu'elle fût de plus sollicitée par le roi de punir sévèrement celui qu'il nommait un ministre infidèle, ne trouva pas, dans les pièces du procès, de quoi établir une condamnation capitale. La sentence, rendue le 24 avril 1545, portait seulement « que pour les abus, fautes » et malversations, entreprises outre et par-dessus son pouvoir de » chancelier, crimes et délits privilégiés par lui commis, mentionnés

[1] Garnier, Hist. de France, t. XIII, p. 143, 144.
[2] *Ibid.*, p. 147-151.
[3] Isambert, note, p. 888.

» audit procès, et dont il s'est trouvé chargé, ledit Poyet sera privé
» de son état et office de chancelier, et déclaré inhabile et incapable
» de jamais tenir office royal; et, pour plus ample réparation desdits
» cas de crimes privilégiés, ladite cour le condamne en cent mille
» livres parisis d'amende envers le roi, et à faire prison jusques à plein
» et entier payement d'icelles [1]. »

On doit remarquer, et dans cette sentence et dans celles que nous avons rapportées précédemment, que, comme les tribunaux les rendaient en public, ils s'abstenaient d'exposer avec précision les crimes pour lesquels ils punissaient, afin que le public ne pût pas juger à son tour les juges, et reconnaître si la peine était ou non proportionnée au délit. Le roi, de son côté, croyait les juges obligés à servir tous ses ressentiments; tout homme qu'il disgraciait était coupable. Il fut très-irrité de la sentence rendue par la commission; et les courtisans, auxquels il avait promis la confiscation des biens de Poyet, travaillaient à l'aigrir encore. Il dit aux députés qui lui apportaient l'arrêt, que les seuls articles qu'il avait déposés, et dont il avait une science certaine, étaient plus que suffisants pour faire condamner à mort le coupable. Il fit saisir toutes les pièces de la procédure déposées au greffe, et menaça de nommer de nouveaux juges pour revoir le procès. Averti que les juges avaient fait faire une copie de la procédure, il la leur enleva. Il se calma enfin, et avant que l'amende fût entièrement payée, il rendit la liberté au prisonnier, qui mourut ensuite à Paris dans la misère, au mois d'avril 1548 [2]. Pendant la détention de Poyet, le roi avait fait administrer la chancellerie par des gardes des sceaux; mais après sa déposition juridique, il nomma pour chancelier, le 28 avril 1545, François Olivier, président au parlement de Paris, qu'il avait déjà employé dans quelques ambassades [3].

Charles-Quint cependant avait convoqué la diète de l'Empire à Worms. Mais comme une violente attaque de goutte le retenait toujours à Bruxelles, ce fut son frère Ferdinand, roi des Romains, qui en fit l'ouverture. Dans le discours qu'il adressa aux représentants de l'Allemagne, le 24 mars 1545, il leur demanda de ne s'occuper que de la défense de la patrie contre les Turcs, en laissant au concile assemblé à

[1] Isambert, Lois de François Ier, t. XII, p. 890.
[2] Garnier, t. XIII, p. 152. — Gaillard, t. V, p. 194. — Paradin, l. IV, p. 141.
[3] Isambert, p. 892.

Trente le soin d'arranger les affaires de la religion [1]. Les catholiques applaudirent à cette déférence pour l'autorité ecclésiastique ; mais les protestants se récrièrent vivement sur ce que le concile de Trente, convoqué par le pape, hors des limites de l'Empire, et composé uniquement de leurs ennemis, n'était point le tribunal auquel ils avaient recouru pour rendre la paix à l'Église. Ils déclarèrent que, avant de contribuer à la guerre contre les Turcs, ils voulaient voir leur liberté de conscience reconnue, et solennellement garantie. L'Empereur arriva le 15 mai à Worms, et chercha vainement à les intimider ou à les séduire ; ils lui répondirent qu'ils n'exposeraient pas même leurs dogmes devant un concile qui les traitait déjà en hérétiques, et qu'ils ne daigneraient pas plaider leur cause devant des hommes déterminés d'avance à les condamner. Toutefois l'ambitieux Maurice de Saxe, qui ne songeait qu'à faire la cour à l'Empereur, et à s'agrandir aux dépens des princes ses parents, se sépara d'eux dans cette occasion, et parut prêt à reconnaître le concile. Charles, dès son arrivée à Worms, interdit aux prédicateurs protestants de prêcher dans cette ville ; il autorisa au contraire son chapelain, qui était un moine italien, à les attaquer avec invectives en sa présence, en sommant l'Empereur d'accomplir son devoir de prince chrétien qui l'appelait à les poursuivre et à les anéantir. Charles Quint se déclara hautement contre Herman, archevêque de Cologne, qui introduisait la réformation dans son diocèse, et il lui défendit de rien innover. Cependant, comme il ne se sentait point encore prêt pour soutenir la guerre civile, et qu'il voulait auparavant être libre d'inquiétudes du côté des Turcs autant qu'il l'était du côté des Français, il fit faire à Soliman les offres les plus avantageuses pour obtenir de lui la paix ; et en même temps il convoqua une nouvelle diète à Ratisbonne pour le commencement de l'année suivante, tandis qu'il consentit à ce qu'une conférence entre les théologiens des deux partis préparât le travail qui lui serait soumis [2].

Jusqu'alors l'Empereur et le roi de France avaient agi de concert ; le roi avait fait assembler à Melun douze docteurs de Sorbonne pour préparer les matières qui seraient soumises au concile ; l'université de Paris avait été invitée par le cardinal du Bellay à envoyer en son nom

[1] Sleidani, l. XVI, f. 261. — De Thou, l. II, p. 118.
[2] *Ibid.*, p. 262. — *Ibid.*, p. 121. — Robertson's, B. VII, p. 291-294.

une députation à Trente [1]. Les légats du pape étaient arrivés dans cette dernière ville avant tous les autres; ils avaient été suivis par trois évêques italiens, créatures du pape; ensuite on avait vu arriver l'ambassadeur de l'Empereur et celui du roi des Romains, puis quelques autres évêques; ils se trouvèrent enfin au nombre de vingt, parmi lesquels on comptait trois prélats Français. Ils tinrent entre eux quelques assemblées préparatoires; mais le concile ne fut point ouvert jusqu'au 13 décembre 1545; en sorte que les évêques qui étaient venus les premiers à Trente, et qui y perdaient leur temps et leur argent, se reprochaient leur ponctualité, et témoignaient beaucoup d'impatience. D'autre part le comte de Grignan, ambassadeur de France, arrivé à la diète à Worms, comme il ne savait ni le latin ni l'allemand, avait adressé à l'assemblée la parole en français, et son discours, traduit par un interprète, était plein de menaces pour les protestants, qu'il sommait de se soumettre au concile. En même temps l'évêque de Valence, Jean de Montluc, et M. de la Vigne, ambassadeurs du roi à Constantinople, travaillaient avec toute leur adresse à réconcilier Charles-Quint avec Soliman, pour qu'il pût avoir les mains libres, lorsque le moment serait venu d'attaquer les protestants [2].

Le roi, en effet, se rattachait alors de tout son cœur à son alliance avec l'Empereur : chacun de ses actes de rigueur contre les hérétiques lui semblait être un échelon qui le rapprochait du ciel. Son amour paternel était flatté de la grandeur future de son fils le duc d'Orléans; il aimait à songer que ce prince occuperait un trône presque aussi élevé que celui qui était destiné au dauphin. Il était jaloux de ce dernier. Il le voyait avec humeur s'entourer de préférence d'hommes dévoués au connétable de Montmorency, et toujours prêts à blâmer l'administration. C'est probablement à cette époque qu'il faut rapporter une anecdote racontée par l'auteur des mémoires de Vieilleville. Il assure que le dauphin, dans un festin auquel il avait invité ses amis, se laissa entraîner à parler de ce qu'il avait intention de faire quand il serait roi, et finit par annoncer quelle distribution il comptait faire entre ses favoris des principales charges de la couronne. Il n'avait pas remarqué qu'un fou de cour, Briandas, était dans la salle à manger pendant cette

[1] Fra Paolo, l. II, p. 114. — Théod. de Bèze, l. I, p. 48. — Hist. de l'Université, t. V, l. X, p. 408.

[2] *Ibid.* p. 118-136. — Sleidani, l. XVI, f. 266, v. — Gio. Batt. Adriani, l. V, p. 298.

indécente distribution de l'héritage de son père. Ce fou, accourant auprès du roi, et cachant sous la brutalité de son langage sa malicieuse dénonciation, lui dit en entrant, sans aucune marque de respect : « Dieu te garde, François de Valois. — Hoy, Briandas, dit le roi, qui » t'a appris cette leçon? — Par le sang Dieu, dit le fou, tu n'es plus » roi, je le viens de voir; et toi, M. de Thais, tu n'es plus grand » maître d'artillerie, c'est Brissac; et à un autre : Tu n'es plus pre- » mier chambellan, c'est Saint-André; et ainsi des autres. Et puis » s'adressant au roi, lui dit : Par la mordieu, tu verras bientôt ici » M. le connétable, qui te commandera à la bagnette, et t'apprendra » bien à faire le sot. Fuis-t'en, je renie Dieu, tu es mort. » Lorsque François se fut fait expliquer le sens de cette boutade, il entra dans une furieuse colère, « prit le capitaine de ses gardes écossaises, avec trente » ou quarante archers, et s'en vint droit en la chambre de M. le dau- » phin, où il n'en trouva pas un, d'autant qu'ils avoient été avertis; » mais il passa son courroux sur ce qu'il trouva de valets de chambre » et de garde-robe, de pages, de laquais et de poursuivants, faisant » sauter ce qu'il en put attraper, à coups de hallebarde, par les fenêtres; » semblablement les lits, tables, chaises, tapisseries, et tout ce qui » était en l'antichambre, chambre et garde-robe, jusques à effacer » l'écriture des fourriers qui étoit sur les portes. Qui fut cause que » M. le dauphin s'absenta de la cour pour trois semaines où un mois, » durant lequel temps toutes les princesses et dames, princes et sei- » gneurs se travaillèrent pour sa réconciliation. Ils ne l'obtinrent que » sous la condition que le dauphin n'amèneroit point avec lui Saint- » André, Audouin, Dampierre, Escars, Brissac, ni pas un de ceux qui » avoient assisté à cette folie [1]. »

D'ailleurs le roi, qui ne voulait point faire diversion aux projets de l'Empereur, avait aussi à cœur que rien ne le troublât dans l'exécution des siens contre l'Angleterre. Non-seulement il voulait recouvrer Boulogne des mains de Henri VIII, il se flattait encore de causer à ce monarque des inquiétudes sérieuses, en combinant contre lui une attaque du côté de l'Écosse, et un débarquement sur les côtes méridionales de son île; il lui semblait en cela servir l'église romaine contre les hérétiques, non moins efficacement que le ferait Charles-Quint en Allemagne.

La jeune reine Marie d'Écosse s'était trouvée flotter, dès les premiers

[1] Mém. de Vieilleville, par Vincent Carloix, t. XXVIII, c. 24, et 25, p. 191-197.

jours de sa vie et de son règne, entre les deux partis qui voulaient faire triompher, l'un le fanatisme persécuteur, et l'autre la tolérance. Le cardinal Beatoun, l'un des principaux ministres de son père, était chef du parti des prêtres, et avait voulu s'attribuer la régence ; la noblesse la lui avait refusée pour la donner à James Hamilton, comte d'Arran, l'héritier le plus prochain du trône. Ce seigneur passait pour modéré et tolérant ; il n'était que faible et vacillant dans sa politique. Il commença par consentir au mariage de Marie avec Édouard, fils de Henri VIII ; mais à peine eut-il ratifié ce traité, le 25 août 1543, qu'effrayé de la réunion de l'Écosse avec l'Angleterre, et de la faveur dont jouissaient auprès des Écossais ceux qui flattaient leur antique haine contre les Anglais, il changea entièrement de parti et de politique, protesta, le 3 septembre, contre le traité qu'il venait de signer, se réconcilia avec le cardinal Beatoun, et se jeta entre les bras des catholiques fanatiques qui se disaient amis de la France. Le triomphe de ce parti fut signalé par une persécution violente contre les protestants écossais, dont plusieurs furent brûlés. La Brosse, et ensuite de Lorges, furent envoyés, par François Ier, en Écosse, avec une petite armée française pour donner leur appui à cette révolution, et engager ensuite les Écossais à envahir la frontière anglaise du Northumberland. Le comte de Lennox, rival du comte d'Arran, en le voyant entrer dans le parti français, avait passé lui-même dans le parti anglais ; mais ne pouvant se maintenir contre la réprobation nationale, il chercha un refuge en Angleterre. Ce fut son fils, Henri Darnley, qui, vingt ans plus tard, revint d'Angleterre pour épouser Marie, et qui, après une courte et malheureuse union, périt par la catastrophe d'Holyrood [1].

Jacques Montgommery, seigneur de Lorges, avait abordé avec les renforts français en Écosse, au commencement de juillet 1545 ; et, après avoir exposé au conseil de régence les lettres et les demandes du roi de France, il obtint un ordre d'assembler l'armée écossaise, qui, forte d'environ quinze mille hommes, s'avança jusqu'aux frontières [2]. En même temps, l'amiral Aunebault devait tenter une descente en Angleterre ; le baron de la Garde lui avait amené, par une navigation qui passait pour hardie, vingt-cinq galères du port de Marseille à celui du Havre de Grâce. C'étaient proprement les seuls vaisseaux de guerre

[1] Robertson's Hist. of Scot., b. II, p. 57-67, — Buchanani, Rerum Scoticarum, l. XV, p. 478-494.—Mart. du Bellay, l. X, p. 207.—Arn. Ferronii, l. IX, p. 236.
[2] Buchanani, l XV, p 495.

de la France; mais, en même temps, Annebault ayant fait rassembler de Bayonne à Montreuil tous les corsaires et tous les vaisseaux de commerce, s'était ainsi formé une flotte de cent cinquante vaisseaux ronds, et de soixante transports [1]. Le rendez-vous général était donné au Havre, et c'est là que le roi se rendit avec toute sa cour, pour voir, le 6 juillet, ses soldats monter à bord des vaisseaux. Sur le plus gros et le plus beau navire de toute la flotte, qui mesurait huit cents tonneaux et portait cent canons, et où l'on avait embarqué le trésor de l'expédition, le roi comptait donner ce jour-là un grand festin aux dames. Les cuisiniers de la cour avaient allumé de grands feux, sans vouloir écouter les ordres des officiers de marine; bientôt le vaisseau fut embrasé; on sauva avec peine les dames de la cour et l'argent. Quant aux soldats et aux matelots, ils périrent presque tous dans les flammes [2].

Malgré ce désastre, la flotte ne tarda pas à mettre en mer; et, le 18 juillet, elle parut devant l'île de Wight. La flotte anglaise sortit de Portsmouth à sa rencontre; mais reconnaissant qu'elle n'était pas assez forte pour livrer bataille, après avoir échangé de loin plusieurs décharges d'artillerie, elle rentra dans le port. Le canal était étroit et entouré de marais. Annebault, après l'avoir reconnu, conclut qu'il était impossible d'y attaquer la flotte anglaise. Il fit quelques descentes sur les côtes du Hampshire et de l'île de Wight pour les ravager; il consulta son conseil de guerre pour déterminer s'il ne conviendrait pas de s'emparer de cette île, et de la garder jusqu'à ce qu'on pût recouvrer Boulogne en échange; mais on lui fit comprendre que les troupes qu'il laisserait dans l'île de Wight, qui n'était point fortifiée, ne pourraient s'y défendre longtemps. Il revint donc devant Boulogne, où il débarqua quatre mille soldats et trois mille prisonniers, pour construire, au lieu nommé Outrean, un fort destiné à fermer le port et à bloquer la ville; puis il reprit la mer, et rencontra de nouveau la flotte anglaise devenue plus forte, tandis que la sienne s'était affaiblie. Les deux flottes se lâchèrent plusieurs bordées, mais sans en venir à une bataille; après quoi Annebault ramena la sienne au Havre; et la campagne maritime finit sans avoir produit aucun résultat, quoiqu'elle eût causé une énorme dépense [3].

[1] Du Bellay, l. X, p. 209.
[2] *Ibid.*, p. 213. — Paradin, l. IV, p. 142. — Belcarii, l. XXIV, p. 766.
[3] *Ibid.*, p. 209, 214-230, 233-240. — Montluc, l. II, p. 322. — Belcarii, l. XXIV, p. 767. — Gaillard, t. V, c. 7, p. 407-423.

Pendant ce temps, le maréchal de Biez attaquait Boulogne; il voulait fermer le port par la construction du fort d'Outreau, de l'autre côté de la rivière de Liane; mais l'emplacement qu'il avait choisi ne commandait pas suffisamment l'entrée de cette rivière, et les Anglais pouvaient toujours arriver jusqu'à Boulogne. Il ne voulut pas le croire, et se figurant au contraire qu'on chercherait à faire passer de Calais un convoi aux assiégés, il vint tracer son camp, de ce côté de la ville, sur la montagne de Saint-Lambert, pour lui couper le chemin. Le roi et les princes s'étaient approchés de cette armée; il s'y livrait de fréquentes escarmouches; les maladies, autant que le fer ennemi, y enlevaient beaucoup de monde; mais aucun progrès ne faisait prévoir la fin prochaine de la guerre.

Tandis que le roi était avec ses deux fils à Foret Moutiers, près d'Abbeville, « la peste, dit Ferronius, exerçait ses ravages dans les » environs. Charles, duc d'Orléans, avec son frère Henri, entra dans » la maison d'un paysan, encore qu'on lui dît qu'elle était infectée; il » plaisantait avec son frère sur cette peste dont on les menaçait; et, » de son épée coupant les coussins, il poussait sur le dauphin les » plumes dont le lit était rempli. Dès ce moment, on assure qu'il fut » lui même infecté de la peste [1]. » D'autres donnent cependant une tout autre explication à son mal, et assurent que c'était le même qui rongeait son père depuis plusieurs années. En 1542, en effet, il en avait eu une première attaque, sur laquelle on ne pouvait guère se méprendre [2]. Tavannes, pendant ce temps, avait conduit les gendarmes du duc d'Orléans à une expédition mal conçue du maréchal de Biez, dans la terre d'Oye, petit district coupé de canaux, qui s'étend au nord d'Ardres et de Guines, entre Calais et Gravelines. Les Français ne purent y pénétrer bien avant, parce qu'ils avaient laissé leurs pontons à Ardres. Cependant Tavannes en revenait, fier du butin et des prisonniers qu'il avait enlevés aux Anglais; mais comme il les montrait au duc d'Orléans, celui-ci lui répondit en l'embrassant : « Mon ami, je » suis mort, tous mes desseins sont rompus; mon regret est de ne » pouvoir récompenser vos mérites [3]. » En effet, il expira le 9 septembre 1545. « Son père, dit du Bellay, pour surmonter sa douleur et

[1] Ferronius. l. IX, p. 238.
[2] Paradin, l. IV, p. 128.
[3] Tavannes, c. 7, p. 78. — M. du Bellay, l. X, p. 246. — Belcarius, l. XXIV, p. 769.

» éviter la peste, délogea promptement de Foret Moutiers, et alla cou-
» cher en un village nommé l'Hôpital, à un autre bout de la forêt de
» Crécy. »

« Charles, duc d'Orléans, dit Ferronius, fut vivement regretté par
» toute la cour. Quoique adonné aux plaisirs, ce qu'on pouvait par-
» donner à sa jeunesse, il était ardent dans toutes les études militaires;
» aucun prince n'était entouré de meilleurs capitaines ; aucun n'acueil-
» lait mieux les chevaliers étrangers ; aucun, lorsqu'il en était besoin,
» ne montrait plus de patience dans les travaux, de largesse dans les
» libéralités. Il savait s'attacher les soldats par son amitié, les garantir
» par sa protection, et les dérober aux influences de cour. Il avait si
» bien gagné l'amour et du roi son père et de ceux qui plaisaient à
» son père, qu'on ne savait jusqu'où il pourrait arriver ; d'autant que
» comme il savait se retourner, et profiter de l'occasion, sa puissance,
» déjà très-grande, semblait s'accroître encore chaque jour [1]. »

La mort du duc d'Orléans faisait perdre au roi tous les avantages qui lui avaient été promis par le traité de Crépy, tandis que d'autre part elle le rétablissait dans tous les droits qu'il prétendait avoir sur le Milanais et la Flandre ; droits auxquels il avait renoncé seulement à raison du mariage de son fils. Il était donc nécessaire d'ouvrir une nouvelle négociation avec l'Empereur pour remplacer le traité de Crépy par quelque autre stipulation. Au commencement de novembre, il envoya vers Charles V l'amiral d'Annebault et Olivier, chancelier de France, qui le trouvèrent à Bruges, et le suivirent à Anvers. Mais Charles, tout en témoignant son regret pour la mort du jeune prince, qui devait être son gendre, déclarait que ce n'était pas une raison pour lui de reconnaître des droits qu'il avait toujours niés, et auxquels son adversaire avait formellement renoncé à deux reprises ; et que ce ne pouvait être non plus un motif pour qu'il ne redemandât pas la restitution de l'héritage de la maison de Savoie, enlevé à un prince, son beau-frère, son allié et son vassal; que tout ce qu'il pouvait promettre, c'est que si la France ne l'attaquait pas, il ne l'attaquerait pas non plus. Les ambassadeurs ne restèrent que huit jours auprès de l'Empereur. Ils rapportèrent au roi qu'ils avaient trouvé ce monarque occupé à rassembler de l'argent, et à en emprunter aux villes de Flandre, pour se préparer à la guerre, qu'il jugeait imminente, avec les protestants ; qu'ils croyaient

[1] Arnoldi Ferronii, l. IX, p. 237.

donc que l'occasion était belle pour François, s'il voulait recouvrer tous ses avantages, en profitant des embarras où Charles allait se jeter [1].

Il semble, en effet, que dès ce moment François changea de nouveau de politique, et ne songea plus qu'à augmenter les difficultés contre lesquelles son rival avait à lutter. Il envoya l'ordre aux prélats français qui étaient à Trente, d'en partir au moment même où allait se faire l'ouverture du concile, fixée au 13 décembre [2]. D'autre part, il donna à M. de Cambray, son ambassadeur à la Porte, des instructions opposées à celles d'après lesquelles on avait agi jusqu'alors. Pendant toute l'année 1545, cet ambassadeur avait secondé Ferdinand, qui offrait à Soliman un tribut annuel de cinquante mille ducats, pour obtenir de lui une trêve en Hongrie. Pendant l'année suivante, au contraire, ce même envoyé ne travailla qu'à faire échouer la négociation, et à engager le sultan à recommencer la guerre [3].

(1546.) François, néanmoins, se gardait bien de se prononcer ouvertement, et de prendre une attitude hostile envers l'Empereur, tant qu'il serait engagé dans la guerre contre l'Angleterre. La campagne de 1545 lui avait coûté beaucoup d'argent et de soldats, sans lui procurer aucun avantage. Pendant l'hiver, la mortalité fut plus grande encore dans l'armée opposée aux Anglais, probablement à cause du peu de soin qu'on avait apporté au logement des troupes. « Ce n'étoit, dit du Bellay, » que des trous en terre, couverts de quelques appentis de paille ou » de chaume, qui pouvoient bien être en partie cause de cette morta- » lité, vu l'humidité de l'hiver. J'y fus quelquefois logé en la chambre » du capitaine Villefranche, laquelle je pensois la plus saine du fort; » mais la nuit, en la chambre où j'étois couché, mourut son frère et » deux de ses fils, lesquels, le jour, ne montroient apparence d'être » malades. Et dura tellement ladite mortalité que de vingt enseignes » (environ dix mille hommes) ne demeurèrent pas plus de huit ou » neuf cents hommes... En une nuit seule furent mis en terre plus de » cent vingt soldats, et continua de sorte qu'on ne leur faisoit autre » sépulture sinon quand tout étoit mort en une maison, ou l'abattoit » sur eux [4]. »

Henri VIII, il est vrai, n'avait pas plus lieu de s'applaudir de la

[1] Mart. du Bellay, t. XXI, l. X, p. 261.
[2] Fra Paolo, l. II, p. 132.
[3] Mém. de Ribier, t. I, l. V, p. 582-588.
[4] Du Bellay, p. 266-267.

guerre; elle lui coûtait beaucoup d'argent, et pouvait donner aux mécontents occasion de s'élever contre lui. Il avait, pendant quelque temps, craint une invasion des Écossais; mais quoique leur armée fût forte d'environ quinze mille hommes, le comte de Montgommery n'avait pu les engager à passer au delà de la Tweed. Toutes les hostilités de ce côté s'étaient bornées à des escarmouches contre le comte de Hartford [1]. Les protestants d'Allemagne, alarmés de la convocation du concile et des préparatifs de guerre de Charles VI avaient envoyé, tant en France qu'en Angleterre, des ambassadeurs pour chercher à réconcilier ces deux rois, et à obtenir ensuite leur assistance pour le maintien de l'indépendance de l'Allemagne. Mais ils avaient échoué, parce que François demandait, comme condition de la paix, la restitution de Boulogne; tandis que Henri exigeait que la France renonçât à l'alliance des Écossais, et lui laissât mettre à exécution son traité avec le comte d'Arran, pour le mariage de son fils avec la jeune reine [2].

Cependant Henri commençait à s'alarmer à son tour des préparatifs de l'Empereur contre les protestants. Il savait bien qu'il était aussi odieux à la cour de Rome que ces derniers; et le triomphe de la cause catholique dans toute l'Europe pouvait lui devenir fatal. D'ailleurs Henri VIII, devenu si gros et si replet qu'il ne se mouvait plus qu'avec peine, s'attristait et tremblait pour lui-même; il désirait diminuer le poids des affaires qui l'accablait, et qui serait plus lourd encore pour son successeur. Il consentit donc à ouvrir de nouvelles conférences, au printemps de 1546, entre Ardres et Guines; et, le 7 juin, un traité de paix fut enfin signé entre la France et l'Angleterre. Henri VIII donna son agrément à ce que l'Écosse y fût comprise; François s'engagea à lui payer de nouveau la pension annuelle de cent mille écus, stipulée vingt et un an auparavant par le traité de Moore, et à lui compter de plus pour les frais de la guerre la somme de deux millions d'écus d'or, avant le jour de Saint-Michel 1554, époque à laquelle Henri VIII devait lui rendre Boulogne [3].

On assure que le roi donna en même temps des espérances à Henri qu'il se rapprocherait de ses idées religieuses, et qu'il introduirait

[1] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 493.
[2] *Ibid.*, p. 492.
[3] Traités de Paix, t. II, § 94. p. 239. — Léonard, t. II, p. 458. — Rymer, t. XV, p. 93. — Rapin Thoyras, p. 497. — Du Bellay, l. X, p. 271. — Paradin, l. IV, p. 143. — Belcarius, l. XXIV, p. 771.

quelque réforme dans le clergé de ses États. Comme cependant, à cette époque, ses principaux conseillers étaient les cardinaux de Tournon et de Lorraine, il était probablement peu sincère dans cette annonce d'un rapprochement. Mais la croisade qu'il voyait commencer contre le protestantisme, et dans laquelle il s'était auparavant engagé lui-même, lui donnait une inquiétude croissante. Ses différends avec l'Empereur, qu'il avait crus arrangés par le traité de Crépy, se représentaient à lui moins conciliables que jamais, par la mort de son second fils ; tous les appuis qu'il avait trouvés contre l'ambition de son rival lui avaient échappé; et tandis qu'il le voyait s'accroître démesurément en puissance, il allait se trouver seul vis-à-vis de lui. Il cherchait donc à plaire à Henri VIII, et à renouveler avec lui son ancienne alliance. La dauphine étant accouchée d'une fille à cette époque, il demanda à Henri VIII d'être son parrain ; et il prodigua dans cette circonstance aux ambassadeurs anglais toutes les démonstrations d'amitié et de confiance [1].

Par un édit du 6 mai 1545, le roi avait réduit à quatorze les lieutenances générales entre lesquelles la France était divisée ; c'étaient celles de Normandie, Bretagne, Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bresse, Savoie, Piémont, Bourgogne, Champagne, Brie, Picardie, et Ile-de-France [2]. François, se préparant comme s'il était sur le point d'être attaqué, changea quelques-uns de ses lieutenants généraux, pour confier les provinces les plus exposées à ses meilleurs capitaines. Il nomma le comte d'Enghien gouverneur du Languedoc, le prince de Melfii gouverneur du Piémont ; il confirma le duc de Vendôme dans le gouvernement de la Picardie ; il chargea du Bellay, qu'il fit son lieutenant en Champagne, de fermer, par de nouvelles places fortes, la frontière qui était ouverte entre la Capelle et Mézières, faisant fortifier Maubert-Fontaine, Villefranche-sur-Meuse, Mézières et Monson [3].

Vers la même époque, comme s'il eût voulu regagner l'affection de ses peuples, qui se plaignaient que la chicane s'était augmentée en France, en proportion de l'augmentation des offices de judicature, il rendit, au mois d'août 1546, un édit à Moulins, par lequel il supprimait tous les offices des présidents, maîtres des requêtes et conseillers des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon, Dauphiné

[1] Paradin, l. IV, p. 144.
[2] Isambert, t. XII, p. 892.
[3] Du Bellay, p. 262. — Ferronius, l. IX, p. 238.— De Thou, l. II, p. 199.

et Provence, à mesure qu'ils deviendraient vacants, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits au nombre où il les avait trouvés à son avénement à la couronne [1]. Par un autre édit du 16 juillet 1546, voulant, disait-il, « tenir son royaume en toute la plus grande sûreté pour ses sujets que » faire se pourra, » il défendait le port d'armes, arquebuses et pistolets d'Allemagne, même aux gentilshommes ; ordonnant que tous ceux qui seraient trouvés portant ces armes « soient pris et saisis au corps, » et sur-le-champ, sans autre forme et figure de procès, pendus et » étranglés ; et semblablement ceux qui les retireront, adhéreront ou » favoriseront en quelque manière que ce soit. » Cet oubli de toutes les formes de justice lorsqu'il s'agissait de punir le port d'armes, avait toutefois beaucoup moins pour but de protéger les paisibles sujets du roi que le gibier de ses forêts ; « car il apprenoit, disait-il, que » par tels arquebusiers, nos forêts étoient grandement dépopulées de » bêtes [2]. »

Tandis que le roi prenait ces mesures de précaution, il observait, dans l'attente de l'avenir et dans l'étonnement, les grands événements qui bouleversaient alors l'Europe. La négociation qu'il avait entreprise avec Soliman II, avait réussi mieux qu'il n'eût voulu. Son ambassadeur avait réconcilié, du moins pour un temps, ce puissant monarque avec l'Empereur et le roi des Romains ; une trêve pour une année, confirmée ensuite pour cinq ans, avait été conclue entre eux ; pendant sa durée, Ferdinand s'était engagé à payer au sultan cinquante mille écus d'or par année [3]. Les menaces que François avait adressées aux Allemands par M. de Grignan, pour les forcer de se soumettre au concile de Trente, et ramener ainsi l'unité dans l'Église, paraissaient de même n'avoir eu que trop d'efficacité. Le concile était rassemblé ; il s'arrogeait une autorité absolue sur l'Église ; il était déterminé à écraser l'hérésie, bien plutôt qu'à réconcilier les sectaires. On ne comptait encore à Trente que trente-sept évêques, savoir : deux Français, cinq Espagnols, un Illyrien et vingt-neuf Italiens [4]. Ce n'était presque qu'une antichambre de la cour de Rome, où l'on ne voyait que ses serviteurs les plus obéissants ; mais ces mêmes hommes si humblement soumis au pape, si

[1] Isambert, t. XII, p. 912.
[2] *Ibid.*, p. 910.
[3] Gio. Batt. Adriani, l. V, p. 311. — Arn. Ferronii, l. IX, p. 241. — Sleidani, l. XVI, f. 267, v. — Robertson's, b. VIII, p. 320.
[4] Sleidani, l. XVII, f. 299.

empressés à recevoir les ordres des légats, qui, disait-on, recevaient de Rome le Saint-Esprit par la valise du courrier, si intéressés enfin à maintenir tous les abus, qui devaient pour eux être une source d'avancement et de richesses, avaient annoncé néanmoins qu'ils allaient à eux seuls décréter une confession de foi obligatoire pour tous les fidèles [1]. Le 8 avril, ils avaient proclamé que l'autorité des livres apocryphes était égale à celle des livres canoniques ; que la traduction latine des Écritures, nommée la Vulgate, était inspirée à l'égal du texte ; qu'enfin la tradition de l'Église devait aussi bien servir de règle à la foi que les saintes Écritures : c'était enlever aux protestants toutes les armes dont ils s'étaient jusqu'alors servis dans la controverse [2].

Dans ce moment de crise si redoutable, le chef et l'oracle des protestants, celui qui les ralliait en un seul corps et les soutenait par son indomptable fermeté, Luther, mourut à Eysleben, lieu de sa naissance, le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans [3]. « On assure, dit » Odéric Raynaldi, l'annaliste de l'Église, que le jour où ce scélérat, le » plus odieux des hérésiarques, mourut, beaucoup d'énergumènes » parurent rendus à la liberté, parce que les démons les quittèrent » pour accompagner l'âme de Luther dans les gouffres de l'enfer; mais » bientôt ils revinrent prendre leurs premières fonctions [4]. »

Quelque joie qu'éprouvât Paul III de cette grande délivrance, il n'était pas disposé à seconder aveuglément l'Empereur dans son attaque contre les luthériens. Il nourrissait contre ce monarque un violent ressentiment ; après avoir donné à son fils Pierre Louis-Farnèse l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance, il n'a pu obtenir que Charles-Quint la reconnût et la confirmât. Il en était blessé et comme père et comme souverain des États de l'Église.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint ayant conclu la paix avec la France, et une trêve avec les Turcs, fit dire au pape que le moment était venu de détruire l'hérésie, et qu'il lui promettait le succès des mesures qu'ils prendraient à ce sujet, pourvu qu'elles pussent être converties du plus profond secret. Paul III désirait ardemment de supprimer

[1] Sleidani, l. XVI, f. 275. — Robertson's, b. VII, p. 302.
[2] Fra Paolo, l. II, p. 154.—Belcarius, l. XXIV, p. 773.—Robertson's, b. VIII, p. 316.
[3] Sleidani, l. XVI, f. 277. — Belcarius, l. XXIV, p. 773. — De Thou, l. II, p. 130. — Robertson's, b. VIII, p. 309.
[4] Raynaldi, Ann. eccles., an 1546, § 139 et 143.

ce qui lui paraissait une révolte et contre Dieu et contre lui-même; mais il se défiait de Charles qu'il croyait bien plus occupé d'augmenter l'autorité impériale que d'extirper l'hérésie. Il signa avec lui le 26 juin 1546, un traité par lequel il s'engageait à lui envoyer en Allemagne et à maintenir à ses frais, pendant six mois, douze mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour servir contre les protestants; il l'autorisait en même temps à lever d'énormes contributions sur les biens ecclésiastiques situés en Espagne [1]. Mais le pape se défiant de la politique de l'Empereur, et voulant le compromettre malgré lui avec les luthériens d'Allemagne, donna la plus grande publicité à ce traité que Charles voulait tenir secret, et il publia un jubilé à Rome, pour que tous les fidèles secondassent par leurs prieres le grand œuvre de l'extirpation de l'hérésie [2].

Les hostilités avaient commencé en Allemagne par une levée de boncliers de Henri, duc de Brunswick, qui, dépouillé de ses États par les princes de la ligue de Smalkalde, s'était offert à François Ier pour rassembler un corps de troupes en Allemagne, et le conduire contre les Anglais à Boulogne; mais après avoir reçu de lui l'argent nécessaire, il avait employé ses soldats à reconquérir ses propres États. Cependant cette escroquerie lui avait peu profité; le landgrave de Hesse, presque aussitôt après, l'avait attaqué, défait, et fait prisonnier avec son fils [3]. Cette victoire des princes protestants, qui accrut leur réputation, fut suivie de plusieurs mois de paix. Au mois de juin, l'Empereur, qui rassemblait déjà des troupes, laissa, il est vrai, la diète de Ratisbonne pénétrer plus avant dans ses intentions. Cependant il ne parlait encore que de rétablir l'autorité impériale, non de gêner la liberté des consciences; et de cette manière il avait réussi à rattacher à ses intérêts l'ambitieux Maurice de Saxe, et un grand nombre de princes protestants. La publication même du traité d'alliance avec le pape, ne suffit point pour ouvrir les yeux de ces aveugles volontaires, quoique Paul III ne l'eût pas fait dans une autre vue que pour forcer l'Empereur à les

[1] Sleidani, l. XVII, fol. 291. — Fra Paolo, l. II, p. 193. — De Thou, l. II, p. 140. — Robertson's, b. VIII, p. 326. — Le traité dans Raynaldi, Ann. eccles., 1546, § 94.

[2] *Ibid.*, f. 296, 298. — Fra Paolo, l. II, p. 206. — Robertson's b. VIII, p. 329. — La bulle du pape fut publiée dès le 15 juillet.

[3] *Ibid.*, f. 267, 270. — Belcarii, l. XXIV, p. 770. — De Thou, l. II, p. 123. — Robertson's, b. VII, p 298.

envelopper dans une même proscription, avec leurs coreligionnaires [1].

Du moins la publication de ce traité ne laissa plus de doute sur les vues de l'Empereur, à ceux qu'il annonçait vouloir attaquer les premiers, non comme hérétiques, mais comme factieux. C'étaient l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, les princes d'Anhalt, et les trois villes d'Augsbourg, Ulm et Strasbourg. Ces États proscrits, dès qu'ils eurent connaissance du traité conclu avec le pape, rassemblèrent leurs milices; le zèle ardent de la religion fit, à l'appel de leurs princes, courir aux armes tous les réformés; en peu de temps ils eurent en campagne soixante-dix mille fantassins et quinze mille cavaliers. Charles V, qui n'avait point été rejoint par les troupes qu'il appelait de Belgique et d'Italie, n'était pas en état de leur tenir tête; enfermé dans Ratisbonne, il paraissait presque à leur merci; cependant il paya d'audace, et mit au ban de l'Empire, le 20 juillet, de sa seule autorité, l'électeur et le landgrave, quoiqu'une pareille sentence dépassât le pouvoir légitime de l'Empereur [2].

Malheureusement l'électeur et le landgrave, chefs de la ligue de Smalkalde, n'étaient ni assez d'accord entre eux, ni assez bien obéis, ni assez habiles pour tirer parti de circonstances qui semblaient si favorables. Ils respectèrent trop l'autorité contre laquelle ils s'étaient armés; ils négocièrent, ils adressèrent des représentations à Charles V, au lieu de l'attaquer [3]; ils rappelèrent Sébastien Schertel, vaillant aventurier, qui, avec un corps de troupes d'Augsbourg, cherchait à s'emparer des gorges du Tyrol, pour empêcher les vieilles bandes espagnoles que Charles V avait rappelées d'Italie, et les troupes du pape, de venir le rejoindre [4]. Bientôt les troupes que Charles V destinait à combattre les protestants arrivèrent de toutes parts. L'armée du pape, commandée par Ottavio Farnèse, son petit fils, était composée de soldats éprouvés, et bien supérieurs à la réputation qu'ont en général les troupes pontificales. Les six mille Espagnols qui venaient du royaume de Naples, étaient plus redoutables encore par leur discipline, leur bravoure et leur férocité. Cependant les confédérés qui, dès le 29 août,

[1] Sleidani, l. XVII, f. 289. — De Thou, l. II, p. 127. — Robertson's, l. VIII, p. 321. — Paradin, l. IV, p. 149, 177. — Ferronius, l. IX, p. 241-247.

[2] *Ibid.*, f. 297. — De Thou, l. II, p. 133.

[3] Ils avaient écrit à l'Empereur le 4 juillet, et ils ne lui déclarèrent la guerre que le 11 août. Sleidani, l. XVII, f. 293, 300. — de Thou, l. II, p. 143.

[4] Sleidani, l. XVII, f. 296. — De Thou, l. II, p. 149.

se trouvaient en présence de l'Empereur à Ingolstadt, auraient encore pu l'attaquer avec avantage; mais quoiqu'ils engageassent avec lui une canonnade, ils n'entreprirent point de le forcer dans ses retranchements. Le comte de Buren, avec l'armée de Belgique, forte de dix mille fantassins et quatre mille chevaux, réussit enfin à le joindre le 10 septembre, et dès lors, l'Empereur, égal en force aux protestants, au lieu d'éviter la bataille, reprit l'offensive, et réduisit quelques places du voisinage [1].

Les chefs des confédérés avaient manqué de talent, de résolution ou d'accord; mais les peuples avaient fait tous les efforts que le zèle de la religion et l'enthousiasme peuvent produire : tandis que tous ceux qui pouvaient combattre s'étaient rangés sous les drapeaux des princes, les autres avaient ouvert leur bourse et leurs greniers aux champions de leur foi; les troupes de la ligue étaient dans l'abondance, et celles de l'Empereur commençaient à manquer d'argent et de vivres. Le sort de la guerre semblait encore douteux, lorsque la perfidie de l'ambitieux Maurice de Saxe, protestant, parent de l'électeur, et gendre du landgrave, ruina ses coreligionnaires. Au mois de novembre, il envahit tout à coup l'électorat de Saxe par une extrémité, tandis que le roi des Romains, Ferdinand, y entrait par l'autre avec une armée de Bohémiens et de Hongrois [2]. Les confédérés, effrayés de cette trahison domestique, firent à l'Empereur des ouvertures de paix qu'il rejeta avec hauteur. Ils se virent ensuite forcés à diviser leur armée, pour aller défendre leurs propres foyers; mais cette séparation fut leur perte. La terreur gagna les princes et les villes; le duc de Wurtenberg demanda son pardon à genoux; la plupart des villes impériales de Souabe, qui étaient protestantes, ouvrirent leurs portes; Ulm, Augsbourg, Strasbourg, firent à leur tour leur soumission, en renonçant à la ligue de Smalkalde; et cette puissante confédération, qui, pendant si longtemps, avait balancé la puissance impériale, parut détruite dans le cours d'une courte campagne [3].

Pendant que la réforme semblait écrasée en Allemagne par les armes de l'Empereur, François l'attaquait en France avec non moins d'acbar-

[1] Sleidani. l. XVII, p. 302. — De Thou, t. II, p. 131, 158. — Fra Paolo, l. II, p. 209. — Belcarius, l. XXIV, p. 775. — Robertson's, B. VIII, p. 347.

[2] *Ibid.*, f. 309, v.— De Thou, l. II, p. 169, 183. — Fra Paolo, l. II, p. 227. — Belcarius, l. XXIV, p. 779. — Robertson's, B. VIII, p. 358.

[3] Rapports dans Ribier, du 16 et 18 janvier 1547, l. V, p. 588 et 589.—De Thou, l. II, p. 191. — Robertson's, B. VIII, p. 362.

nement ; soit qu'il n'écoutât que l'intolérance qui était au fond de son caractère, et sa haine pour l'indépendance des novateurs, qui à ses yeux étaient toujours des rebelles ; soit qu'il fût porté à la persécution par le cardinal de Tournon, le ministre en qui alors il avait le plus de confiance ; soit enfin que cherchant, dans son état de maladie, à se rendre le ciel favorable, il crût son confesseur, qui lui promettait sa guérison à ce prix. Dès le mois d'août 1545 il avait envoyé dans les diverses provinces des conseillers du parlement de Paris, comme commissaires, pour la poursuite et la punition des hérétiques [1]. Mais ce ne fut qu'à la fin de 1546, que la persécution éclata avec un caractère atroce. Il y avait déjà vingt-trois ans que l'évêque Briçonnet, dans son amour pour les lettres anciennes, avait introduit à Meaux les premiers germes de la réformation. Bientôt la persécution les avait dispersés, mais sans les détruire. Plusieurs de ceux qui s'étaient soustraits par la fuite à cette première tempête, avaient visité les églises de Strasbourg et de Genève, et en étaient revenus avec la ferme résolution de servir Dieu dans leur patrie, en esprit et en vérité. Ils avaient élu pour leur ministre un homme de sainte vie, mais qui ne savait d'autre langue que le français, et qui avait été élevé comme cardeur de laine : il se nommait Pierre Leclerc ; les réformés s'assemblaient dans la maison d'un autre bourgeois, nommé Étienne Maugin, où ils entendaient le prêche, et participaient au sacrement ; trois ou quatre cents personnes de l'un et de l'autre sexe, à Meaux et à cinq ou six lieues à la ronde, appartenaient déjà à cette église. Mais de quelque mystère qu'ils cherchassent à s'entourer, ils furent bientôt observés et dénoncés [2].

Le 8 septembre 1546, le prévôt de la ville et les sergents, conduits par leurs espions, entourèrent la maison de Maugin, et y surprirent une assemblée de soixante personnes, auxquelles ils déclarèrent qu'ils les faisaient prisonniers de par le roi.

Quoique les capturés fussent beaucoup plus nombreux que ceux qui les avaient pris, et eussent aisément pu faire résistance et s'échapper, ils se laissèrent lier avec soumission. Seulement leurs coreligionnaires, en les voyant passer sur les charrettes où on les avait entassés, entonnèrent le psaume 79 de la traduction de Marot :

« Les nations sont dans ton héritage,
» Ton sacré temple a senti leur outrage. »

[1] Isambert, t. XII, p. 894.
[2] Théod. de Bèze, l. I, p. 49.

qui semblait peindre leur situation cruelle et les outrages auxquels ils étaient en butte. « Après les informations prises, dit Bèze, nommé-
» ment sur ce qu'ils avoient célébré la Cène, ils furent garottés sur
» des chariots et traînés si rudement jusques à Paris, à savoir, quarante
» et un hommes et dix-neuf femmes, que plusieurs se trouvèrent tout
» cassés et desrompus, devant qu'y être mis sur la géhenne, qui tou-
» tefois ne leur fut pas épargnée. L'issue du procès, duquel fut rap-
» porteur Jean Tronson, conseiller, et ennemi capital de ceux de la
» religion, fut telle, que le 4 d'octobre audit an, par arrêt de la cour
» (chambre des vacations) [1], quatorze furent condamnés à être ques-
» tionnés extraordinairement, puis brûlés vifs en un feu, au grand
» marché de Meaux, près de la maison d'Étienne Mangin où ils
» avoient été pris, avec confiscation de tous leurs biens.... Et quant
» aux autres, l'un fut condamné à être pendu sous les aisselles durant
» l'exécution, puis fustigé, et finalement reclus à jamais en un
» monastère; quatre à être fustigés en divers lieux, puis bannis; le
» reste, tant hommes que femmes, hormis cinq femmes auxquelles les
» prisons furent ouvertes, furent condamnés à devoir assister à l'exé-
» cution, puis faire amende honorable....

» Livrés au prévôt des maréchaux, ils furent ainsi conduits à Meaux;
» un tisserand de leur religion les voyant passer par la forêt de Livry,
» commença de suivre les chariots en exhortant les prisonniers à haute
» voix, et leur criant : Mes frères, ayez souvenance de celui qui est
» là-haut au ciel. Les archers du prévôt le lièrent et le jetèrent dans le
» chariot avec les autres. Arrivés à Meaux, ils reçurent la question ex-
» traordinaire et très-cruelle, qu'ils souffrirent si constamment qu'ils
» n'accusèrent jamais personne de leurs frères.... Le lendemain 7 dudit
» mois, ils furent menés au supplice, étant premièrement la langue
» coupée à Étienne Mangin, qui ne laissa pas après de dire par trois
» fois, bien haut et intelligiblement : *Le nom de Dieu soit béni!* puis
» fut traîné sur une claie, comme aussi Guillaume le Clerc, et les autres
» en tombereaux, jusqu'au grand marché, où ils furent guindés et
» brûlés en quatorze potences placées en cercle; eux, se voyant tous en
» face, et s'entre-donnant courage, en louant Dieu à pleine voix jus-
» qu'à leur dernier soupir : quoique leurs paroles fussent empêchées
» par les prêtres et par la populace, criant au contraire comme for-

[1] Arn. Ferronii, l. IX, p. 259.

» cenés. *O salutaris hostia!* et *Salve regina!* Cela fait, le lendemain » 8 du mois, Picard (docteur de Sorbonne), pour achever son triomphe, » vint avec une magnifique procession en la place où le feu ardoit » encore, prêchant sous un poêle de drap d'or, dit entre autres choses, » après s'être bien tempêté, qu'il étoit nécessaire à salut de croire que » ces quatorze exécutés étoient damnés au fond des enfers, et que si » un ange du ciel venoit dire du contraire, il le faudroit rejeter, pour » ce que Dieu ne seroit point Dieu, s'il ne les damnoit éternellement[1]. »

Les supplices de Meaux furent comme le signal d'un renouvellement de persécution par toute la France. Dans le courant de l'hiver, deux pauvres religionnaires, Paló et Chancin, arrêtés à Senlis, furent brûlés à Paris. Étienne Pouillot, réfugié de Meaux, qui avait prêché à la Fère, après avoir eu la langue coupée, fut brûlé vif, avec une charge de livres sur ses épaules; François d'Angy fut saisi à Annonay, comme il revenait de Genève, et brûlé vif; mais du milieu des flammes on l'entendit s'écrier : « Courage, mes frères! je vois les cieux ouverts, et le fils de » Dieu qui s'apprête pour me recevoir! » Jean Chapot, dauphinois, dénoncé comme il venait d'apporter à Paris une balle de livres de Genève, fut presque démembré sur la géhenne, sans qu'on pût arracher de lui le nom de ceux à qui il avait vendu des livres, puis brûlé sur la place Maubert. Séraphin, arrêté à Langres au moment où il prêchait, fut brûlé à Paris avec quatre de ses auditeurs; l'avocat Jean Langlois fut brûlé à Sens, sur la poursuite de son propre oncle, archidiacre de la cathédrale; Jean Bruyère fut brûlé à Issoire, et l'on remarqua la constance avec laquelle il s'abstint de donner aucun signe de douleur, suspendu comme il l'était par une chaîne de fer au milieu des flammes, jusqu'au moment où, baissant la tête, il rendit paisiblement l'esprit[2].

(1547.) Tandis que cette persécution s'exerçait en France, Charles-Quint poursuivait ses victoires sur ceux qui professaient en Allemagne la même religion; mais pendant l'hiver il fut forcé, faute d'argent, de renvoyer une partie de ses troupes. L'électeur de Saxe, en rentrant dans ses États, en avait chassé Maurice, et il l'avait poursuivi dans la Misnie, où il semblait sur le point de le punir de sa trahison[3]. Le pape, irrité de ce que l'Empereur avait admis les hérétiques dans son

[1] Théod. de Bèze, Hist. eccles., l. I, p. 51, 53. — J. Sleidani. l. XVIII, p. 314. — Ferronii, l. IX, p. 239. — Belcarii, l. XXIV, p. 780.

[2] *Ibid.*, p. 52-55.

[3] Sleidani, l. XVIII, f. 312, v., et 319.

armée, et ne paraissait encore prendre aucune mesure pour proscrire le culte réformé, craignait d'être demeuré dupe de l'Empereur, qui n'avait travaillé qu'à sa grandeur personnelle; et comme les six mois pendant lesquels il s'était engagé à lui envoyer des secours s'étaient écoulés, il avait rappelé ses troupes d'Allemagne. L'Italie était alarmée par la conspiration de Jean-Louis de Fieschi contre André Doria; et quoiqu'elle eût échoué, le 2 janvier 1547, au moment même où elle éclatait, elle laissait un longue terreur après elle, parce qu'on la croyait concertée avec le fils du pape, duc de Parme, et avec les Français [1]. Dans les États héréditaires du roi des Romains, les Bohémiens, presque tous convertis au protestantisme, s'agitaient pour recouvrer leurs libertés et défendre leur foi [2]. Le landgrave et l'électeur de Saxe n'avaient rien perdu de leur puissance; l'enthousiasme se réveillait parmi les protestants; les atrocités commises par les vieilles bandes italiennes et espagnoles, contre des hommes qui leur étaient dénoncés comme hérétiques; les violences et les pillages des Hongrois, qui traitaient les Allemands comme ils avaient coutume de traiter les Turcs, faisaient sentir à tous qu'il n'y avait de sûreté que dans la résistance. François enfin était troublé par la ruine si rapide de ses anciens alliés; c'était lui qui les avait abandonnés à son rival, et qui avait formé le projet de les détruire; mais il ne s'était pas attendu à les voir tomber si promptement; il regrettait des défaites qu'il avait accélérées; il renouait avec eux ses correspondances; il cherchait les moyens de prolonger leur résistance, et il mettait en délibération s'il ne profiterait point de cette occasion pour humilier l'Empereur, dont il était toujours jaloux [3].

Mais pendant ce bouleversement soudain de l'Allemagne, qui n'avait laissé au roi des Français d'autre rôle que celui de spectateur, diverses circonstances avaient contribué à diminuer son énergie dès longtemps décroissante. La mort de son plus jeune fils l'avait plongé dans une mélancolie qu'augmentait encore le triste état de sa santé; le retour fréquent d'apostumes, qui, dans leur progrès, l'exposaient à des douleurs atroces, accablait son corps par une fièvre qui menaçait ses jours. Les intrigues de cour, la jalousie de la duchesse d'Étampes et de Diane de Poitiers, l'inimitié de la première pour le dauphin, et la crainte qu'elle ressentait de ce qu'elle aurait à éprouver de sa part lorsqu'il

[1] Républ. italiennes, c. 123.
[2] Sleidani, l. XVIII, p. 319. — Belcarii, l. XXIV, p. 783.
[3] *Ibid.*, p. 316. — Robertson's, b. IX, p. 387.

parviendrait à la couronne, empoisonnaient la vie domestique du vieux roi. Il montrait de l'affection pour le comte d'Enghien, illustré par la bataille de Cerisoles, et celui-ci semblait réunir autour de lui les anciens amis du duc d'Orléans, et maintenir son parti à la cour. « Mais, » raconte du Bellay, au mois de février 1546 [1], étant le roi à la Roche-» Guion, les neiges étoient fort grandes ; il se dressa une partie entre » les jeunes gens étant près de la personne de M. le dauphin ; les uns » gardoient une maison, et les autres l'assailloient à pelotes de neige. » Durant ce combat, le sieur d'Enghien, François de Bourbon, sortant » de fortune hors d'icelle maison, quelque malavisé jeta un coffre plein » de linge par la fenêtre, lequel tomba sur la tête dudit sieur » d'Enghien, et le blessa de sorte que peu de jours après il mourut [2]. » D'autres désignent plus expressément le *malavisé* qui jeta ce coffre : c'était le marquis d'Aumale, fils du duc de Guise, et il le faisait par ordre du dauphin ; aussi il ne fut point permis de faire sur cette mort les informations ordinaires de la justice, de peur de trouver ces princes impliqués dans un crime [3].

Ce fut aussi au commencement de février 1547 que François reçut, à Saint-Germain en Laye, la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre. Henri VIII était depuis quelque temps incommodé d'un ulcère à la jambe, qui lui causait beaucoup de douleur ; en même temps son embonpoint extraordinaire l'empêchait presque de se mouvoir. Ces deux causes le rendaient si chagrin, qu'on ne l'approchait plus qu'en tremblant. Il livrait aux supplices les plus cruels ceux qui ne partageaient pas ses opinions religieuses ; le sort d'Anne Askew, dame de la cour, torturée et ensuite brûlée, avec quatre hommes qui, de même qu'elle, avaient nié la présence réelle, inspira surtout beaucoup d'horreur [4]. En même temps, Henri faisait tomber les têtes des personnages les plus importants de son royaume. Le comte de Surrey fut décapité le 19 janvier 1547 ; son père, le duc de Norfolk, devait, d'après l'ordre de Henri VIII, être décapité le 29 janvier ; mais Henri lui-même mourut dans la nuit du 28 au 29, et l'exécution fut suspendue. Le roi d'An-

[1] Du Bellay commence l'année à Pâques ; cependant l'événement appartient en effet à 1546.

[2] Du Bellay, t. X, p. 273.

[3] De Thou, t. II, p. 198. — Histoire des seigneurs d'Enghien, par P. Coltins, p. 498. Rapporté en note à de Thou. — Brantôme, t. II, p. 302.

[4] Rapin Thoyras, t. XV, p. 503.

gleterre, au moment de sa mort, était âgé de cinquante-six ans, et il avait régné trente-sept ans et neuf mois [1]. « De ce trépas, dit du Bellay, » le roi porta grand ennui, tant pour l'espérance qu'il avoit de faire » ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoient commencée, » que parce qu'ils étoient presque d'un âge, et de même complexion ; » et eût doute qu'il fût pour bientôt aller après. Même ceux qui étoient » près de sa personne, trouvèrent que depuis ce temps il devint plus » pensif qu'auparavant [2]. »

Malgré la tristesse du roi, son découragement et son état de maladie, une nouvelle activité était donnée aux négociations, depuis le commencement de l'année. Tandis que les ambassadeurs de France auprès de l'Empereur et de la reine de Hongrie leur donnaient l'assurance des intentions pacifiques du roi, et se faisaient même valoir comme étant les vrais auteurs de la trêve avec les Turcs [3], d'autres ambassadeurs auprès du landgrave et de l'électeur de Saxe leur promettaient une subvention de 40,000 écus par mois, pendant six mois, et leur annonçaient que le roi, déterminé à les soutenir, avait déjà pris quinze mille Suisses à sa solde, et comptait en prendre davantage [4]. Des négociateurs français cherchaient à rattacher le Danemark à la cause des protestants d'Allemagne, et offraient comme récompense au roi danois la jeune reine d'Écosse en mariage pour son fils, avec le royaume d'Écosse pour dot [5]. Les négociations de la France n'étaient pas moins actives en Italie, auprès du pape et des Vénitiens. Le roi voulait alarmer ces deux puissances sur l'agrandissement de l'Empereur et son ambition, et il leur demandait de s'engager avec la France dans une ligue destinée à le contenir dans de justes bornes [6]. Le roi, pour déterminer Paul III, offrait de donner à l'un de ses petits-fils la fille naturelle du dauphin en mariage ; on assurait que le pape était si alarmé de l'ambition de l'Empereur, qu'il faisait des vœux en faveur des protestants en guerre avec lui. C'était aussi pour contrarier Charles V qu'il venait de transférer le concile de Trente à Bologne, sous prétexte que la peste avait éclaté dans la première ville, mais en

[1] Rapin Thoyras, l. XV, p. 515. — De Thou, l. III, p. 229.
[2] Du Bellay, t. XXI, p. 275.
[3] Ribier, l. V. p. 591, 593.
[4] *Ibid.*, p. 607, 609, 611, 613, 617, 619, 624, 627. — Sleidani, l. XVIII, f. 320; et l. XIX, f. 323.
[5] *Ibid*, p. 600 et 606.
[6] *Ibid.*, p. 614.

effet pour qu'il fût moins sous la dépendance impériale; et, dans la même vue, le roi s'était engagé à y envoyer un grand nombre de prélats français [1]. François avait encore expédié M. d'Aramont à Constantinople, pour engager Soliman à rompre la trêve, et à attaquer ou le royaume de Naples, ou la Hongrie. Il n'avait pu si bien cacher toutes ces démarches à l'Empereur, que celui-ci n'en eût quelque soupçon; aussi tint-il à son tour des discours menaçants à l'ambassadeur français; il lui demanda l'évacuation du Piémont et de la Savoie, et lui donna à entendre que, si dans ce moment il ne les répétait pas par la guerre, il les regardait toujours néanmoins comme un motif suffisant pour lui faire recommencer, quand il voudrait, les hostilités [2].

La mort de Henri VIII avait donné lieu à d'autres négociations en Angleterre; son fils, Édouard VI, alors âgé de neuf ans et demi, y fut proclamé roi le 31 janvier 1547. Henri avait désigné par son testament, seize seigneurs qui devaient former son conseil de régence; mais l'un d'eux, Édouard Seymour, comte de Hartford, qui prit le titre du duc de Sommerset, et qui était oncle maternel du jeune prince, réussit, dès le 1er février, à se faire déclarer protecteur par les quinze autres. Il était attaché à la religion réformée, qui dès lors devint celle du roi et du royaume [3]. Cependant il rechercha avec empressement l'amitié de la France; et le 11 mars, un traité entre les deux couronnes fut signé à Londres, par lequel celui de l'année précédente fut confirmé, mais en expliquant à l'avantage de la France tous les points qui pouvaient admettre quelque doute [4].

Pendant l'automne et l'hiver, le roi avait continué ses petits voyages; il visita toute la frontière orientale, depuis Bourg en Bresse, au travers de la Bourgogne, du Barrois et de la Champagne, ordonnant de nouvelles fortifications sur tous les points qu'il jugeait en avoir besoin [5]. « Sur ces entrefaites, dit du Bellay, lui vint une fièvre lente, pour » laquelle passer, il s'en alla à la Muette, maison nouvellement par lui » édifiée, à deux lieues de Saint-Germain, au bout de la forêt; mais » y ayant fait séjour de sept ou huit jours, il s'ennuya, et en partit

[1] Ribier, Lettres originales, l. V, p. 622, 633, 637, 638 et 640.—Fra Paolo, l. II, p. 266, 273, 275.

[2] Lettres de Mesnage, ambassadeur auprès de l'Empereur, du 20 janvier, Ribier, p. 595.

[3] Rapin Thoyras, t. VII, l. XVI, p. 1-9. — Hume, t. VI, c. 34, p. 146.

[4] Traités de Paix, t. II, § 95, p. 242.

[5] Du Bellay, t. XXI, p. 274.

» sans passer par Saint-Germain en Laye, et alla coucher à Villepreux, » où la nuit il eut quelque accès de fièvre. Le lendemain, il alla coucher à Dampierre, près Chevreuse, duquel lieu il prit son chemin » pour aller faire son quarême-prenant à Limours (le 22 février). De » jour en jour, ceux qui étoient autour de lui le trouvoient fort changé » de complexion et de façon de faire. Ayant séjourné deux ou trois » jours à Limours, il s'en alla à Rochefort, où il séjourna, allant de » jour en autre à la chasse, mais tous les soirs à son retour, il avoit » quelque accès de fièvre; parquoi il voulut prendre son chemin pour » se retirer à Saint-Germain en Laye, et pour avoir son passe-temps » de la chasse par les chemins. Partant de Rochefort, il vint coucher » à Rambouillet, espérant n'y être qu'une nuit; mais le plaisir qu'il » eut, approchant dudit Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie, lui fit changer d'opinion. Il délibéra d'y faire séjour cinq ou » six jours; enfin la fièvre qui de longtemps l'avoit saisi, se renforça » tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avec la » douleur d'un apostume qu'il avoit en peu de temps au précédent » qu'il allât au-devant de l'Empereur quand il passa par France. Alors » ayant bonne connoissance de sa fin, il disposa des affaires de sa conscience et de sa maison; après avoir fait plusieurs belles remontrances à son fils, monseigneur le dauphin à présent régnant, et lui » avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, il rendit l'âme à » Dieu audit château de Rambouillet, le dernier jour de mars 1546 » avant Pâques (31 mars 1547)... Il mourut en son âge de 55 ans, » et continua en bonne mémoire et sain entendement jusqu'à la fin » de ses jours [1]. »

Ferronius, qui, de même que du Bellay, termine son histoire à la mort de François Ier, dit : « qu'il mourut avec tant de piété et de » constance, que, comme le souffle lui échappait, il répéta à plusieurs » reprises le nom de Dieu, et lorsqu'il n'eut plus de voix, il fit encore » de ses doigts le signe de la croix sur son lit. On assure qu'il recommanda à son fils qui allait être roi, ses serviteurs et le peuple » français qui s'étoit toujours montré à lui si obéissant, et surtout sa » noblesse, qui avoit dépassé tous les autres dans son empressement » à le servir. Pierre Castellan l'avertit alors de détourner son esprit » des choses mondaines, et de le reporter tout entier vers Dieu, pour » solliciter son pardon; ce qu'il fit avec zèle [2]. »

[1] Du Bellay, p. 276-279. — [2] Arn. Ferronii, l. IX, p. 259.

Tavannes, le seul des écrivains du temps qui se permît de juger les rois, dit de lui : « Les dames plus que les ans lui causèrent la mort. » Il eut quelques bonnes fortunes et beaucoup de mauvaises. Il élevoit » les gens sans sujet, s'en servoit sans considération, leur laissoit mener » la guerre et la paix pour se décharger. Les femmes faisoient tout, » même les généraux et capitaines, d'où vint la variété des événe- » ments de sa vie, mêlée de générosité, qui le poussoit à de grandes » entreprises, d'où les voluptés le retiroient au milieu d'icelles. Il » aimoit les sciences et les bâtiments. Trois actes honorables lui don- » nèrent le nom de grand, non la différence du petit roi François, la » bataille de Marignan, la restauration des lettres, et la résistance qu'il » fit seul à toute l'Europe... L'excellence de l'empereur Charles-Quint » lui donna gloire : le vainqueur d'Allemagne, d'Asie, d'Afrique, des » Gueldres, des Turks, a borné son plus outre aux rivières de Marne » et Durance, et fait naufrage en France avec deux grandes armées [1]. »

[1] Tavannes, t. XXVI. c. 8, p. 84. — Vieilleville, t. XXVIII, l. I, c. 47, p. 307. — De Thou, l. III, p. 222. — Paradin, l. IV, p. 147.—Belcarius, l. XXV, p. 793.— Pauli Jovii, l. XLV, p. 617. C'est la fin de son histoire.

RÈGNE DE HENRI II.

CHAPITRE XI.

Caractère du nouveau roi Henri II. Charles-Quint soumet les protestants d'Allemagne. Complot en Italie. Guerre civile d'Écosse. Persécution en France. Révolte de la Guienne. Henri II recouvre Boulogne des mains des Anglais. 1547-1550.

(1547.) François Ier avait acquis un singulier empire sur les cœurs des Français ; il les avait gagnés, dès le commencement de son règne, par le charme de sa figure et de sa jeunesse ; ensuite par sa valeur brillante, l'agrément des manières, l'esprit qu'il montrait dans sa conversation, quelquefois les mots heureux qu'on répétait d'après lui ; plus tard enfin par ses malheurs, et la constance qu'il avait montrée dans une lutte dangereuse. On l'avait vu aux prises avec un grand monarque qui l'emportait sur lui en talent comme en puissance, mais dont on se plaisait à qualifier de fraude l'habileté, tandis qu'on s'obstinait à trouver dans la conduite de François Ier une loyauté qui tout au plus n'apparaissait que dans ses manières. D'ailleurs cette grande fermentation de l'esprit humain qui produisit le renouvellement des lettres dans l'Europe occidentale, avait éclaté pendant le règne de François Ier ; on lui en fit honneur, on lui décerna, au moment de sa mort, le titre de père des lettres : on avait applaudi à l'empressement avec lequel il avait appelé auprès de lui des savants, au goût qu'il paraissait prendre à leur entretien, à l'instruction réelle qu'il avait recueillie de leur conversation ; on en fut frappé davantage encore en le comparant à son fils, à son successeur, qui montrait de la répugnance pour tout exercice de l'esprit.

Cette comparaison rendait tous les jours plus chère la mémoire du père, par le seul effet des souffrances éprouvées sous le fils, et par la disposition naturelle à l'homme de s'attacher aux souvenirs du passé; les protestants eux-mêmes, qui avaient tant de motifs de haïr François Ier, et qui avaient éprouvé de sa part des persécutions si atroces, honorèrent généralement sa mémoire; peut-être en raison de l'estime qu'il avait témoignée à plusieurs de leurs plus savants docteurs, ou peut-être seulement parce qu'ils étaient appelés à éprouver encore des traitements plus cruels de la part de ses successeurs. « Il fut depuis surnommé le » Grand, dit Théodore de Bèze, lequel surnom lui eût tourné en beau- » coup plus grande louange, si on ne pouvoit dire à bon droit, qu'ainsi » qu'il a été grand guerrier, et amateur des bonnes lettres, aussi il a » été grand adversaire de ceux de la religion [1]. » La Planche dit que « ce fut un prince de son naturel, non moins généreux que volup- » tueux [2]; » et Sleidan dit que » sa mort fut un grand malheur pour » les hommes de lettres et les hommes studieux, car personne n'aima » plus les arts libéraux, ou ne les récompensa plus richement [3]. »

Mais quelques regrets que les gens de lettres, que le peuple français lui-même, pussent sentir pour François Ier, les courtisans de son fils se réjouissaient de voir commencer un nouveau règne; ils pressentaient combien un prince faible et de peu de talent leur accorderait de crédit et de richesse. « Tandis que François Ier étoit à l'agonie, dit un con- » temporain anonyme, le dauphin (Henri II), travaillé de regret et de » déplaisir de l'état où il voyoit son père languissant, s'étoit jeté sur le » lit de la dauphine (Catherine de Médicis), laquelle étoit à terre et » faisoit de l'éplorée et dolente. Au contraire la grande sénéchale » (Diane de Poitiers), et le duc de Guise, qui n'étoit alors que comte » d'Aumale, y étoient; celle-là, toute gaie et joyeuse, voyant le temps » de ses triomphes approcher; celui-ci se promenant par la chambre » de la dauphine, et de fois à autre alloit à la porte savoir des nou- » velles, et quand il revenoit : *Il s'en va*, disoit-il, *le galand* [4]. »

[1] Théod. de Bèze, Hist. ecclésiastique, l. I, p. 66.

[2] Histoire de l'État de France sous François II, p. 6.

[3] Jo. Sleidani, de Statu religionis et Reipublicæ, l. XIX, f. 323, 324. Sleidan lui-même, qui était secrétaire des États protestants de la ligue de Smalkalde, avait une pension de cent écus du roi, et c'était le cardinal du Bellay qui la lui avait procurée. Lettre de celui-ci, dans Ribier, t. II, p. 50.

[4] Légende du cardinal de Lorraine, 1579. Dans les notes à de Thou, l. III, p. 238. — Mém. de Condé, t. VI, p. 7.

François, avant ces derniers combats de la nature, avait, selon l'usage des rois, adressé des conseils sages et pieux à son successeur. Il fit venir auprès de son lit le seul fils qui lui ait survécu, Henri, qui, né le 31 mars 1519, entrait ce jour-là même dans sa vingt-neuvième année. Il lui recommanda de décharger son peuple des tributs dont il avait été forcé de l'accabler, et de profiter pour cela du bon état où il lui laissait ses finances, car, disait-il, son successeur trouverait 400,000 écus dans ses coffres, et un quartier de ses revenus prêt à y entrer. Cette bonne administration il la devait à la sagesse de ses ministres, surtout de l'amiral Annebault, auquel il faisait un legs de cent mille livres, et du cardinal de Tournon, dont il invitait Henri à suivre toujours les conseils, tandis qu'il le prémunissait contre la pernicieuse politique du connétable de Montmorency, et l'ambition des Guise, qu'il lui demandait d'exclure de tout pouvoir [1]. Il lui témoigna de même le peu de confiance qu'il avait dans un autre de ses favoris, Saint-André, tout en ajoutant qu'il voyait bien que Henri le ferait un des plus grands de son royaume [2]. Henri pleurait auprès du lit de son père, il paraissait touché, mais il se garda de rien promettre, et plus encore de rien observer.

« Henri, dit Théodore de Bèze, n'avoit ni la vivacité d'esprit, ni la » faconde de son père, mais bien un naturel de soi-même fort débon- » naire, et tant plus aisé à tromper, de sorte qu'il ne voyoit ni jugeoit » que par les yeux, oreilles et avis de ceux qui le possédoient [3]. » Beaucaire remarque que « ressemblant plus à son ayeul maternel Louis XII » qu'à son père, il lui auroit aussi ressemblé dans l'administration du » royaume, s'il avoit eu comme lui des hommes de bien pour con- » seillers, car il paroissoit né pour être gouverné, non pour gouverner; » il ne faisoit presque rien d'après lui-même, et ne se conduisoit que » d'après les avis de ses familiers les plus intimes. Quant à sa figure, » sans égaler celle de son père, sa taille étoit cependant élevée, son » corps carré, robuste, et propre à tous les exercices, quoiqu'il fût » disposé à l'embonpoint, contre lequel il se prémunissoit par la régu- » larité de sa diète, et par un exercice journalier; et cependant il » égaloit à la course les hommes les plus lestes; son teint étoit obscur, » ses cheveux et sa barbe étoient noirs [4]. »

[1] De Thou, l. III, p. 236.
[2] Mém. de Vieilleville, t. XXVIII, l. I, c. 47, p. 308.
[3] Théod. de Bèze, l. II, p. 67. — [4] Belcarius, l. XXV, p. 793.

Au moment où la mort de François fut annoncée à son fils, dédaignant le conseil qu'il venait de recevoir, Henri n'eut plus d'autre pensée que celle de se jeter dans les bras de celui qu'il nommait son vieux ami, pour se reposer sur lui de tout le poids du gouvernement. Ce jour-là même, 31 mars 1547, il confia le corps du feu roi à l'amiral Annebault et au cardinal de Tournon, et il partit pour Saint-Germain en Laye, où il rencontra le connétable de Montmorency, lequel, dit le secrétaire d'État Bochetel, qui l'accompagnait, *embrassa incontinent tout le faix des affaires*[1]. Il semblait que l'esprit parresseux de Henri II demandait un homme qui le soulageât de tous les soucis de la royauté. Sans ressentiment lui-même, il adopta tous ceux du vieux connétable, auquel il livrait sa conduite; il consentit à éloigner à l'instant de la cour le cardinal de Tournon et l'amiral Annebault; il fit arrêter Gilbert Bayard, secrétaire d'État, qui mourut peu après en prison; il renvoya Villeroi, l'autre secrétaire; il fit intenter un procès criminel à Nicolas de Bossut, sieur de Longueval, pour avoir eu part au traité avec l'Empereur, que Henri croyait trop favorable à son frère le duc d'Orléans; et Longueval aurait péri, s'il n'avait racheté sa vie, en cédant à Charles de Guise, archevêque de Reims, et l'un des favoris du roi, sa superbe maison de Marches, que celui-ci convoitait[2]. C'est ainsi que la justice fut administrée pendant tout ce règne; des crimes d'État étaient supposés par l'esprit de faction, poursuivis avec acharnement, menacés du dernier supplice, puis pardonnés aussitôt qu'un favori était gagné.

Dès le 2 avril, le roi, d'après l'avis du connétable, régla quelle serait la composition du conseil qui s'assemblerait tous les matins. Il y appela, selon l'ordre de leurs dignités, le roi de Navarre, le cardinal de Lorraine, le duc de Vendôme, Charles de Guise, archevêque de Reims, le connétable, le chancelier Olivier, le comte d'Aumale, Sedan, Humières, Saint-André père et fils, le président Bertrand et Villeroi, qui bientôt après fut écarté. Le roi de Navarre et le duc de Vendôme, comme gouverneurs de province, étaient habituellement absents; en sorte que le connétable, les trois Guise et les deux Saint-André, tant qu'ils demeuraient d'accord, comme ils l'étaient alors, se trouvaient absolument les maîtres. Les soirs, un autre conseil s'assemblait, où plusieurs car-

[1] Sa lettre de Saint-Germain, 4 avril 1547. Mémoires, t. XXVIII, p. 415.
[2] De Thou, l. III, p. 239.

dinaux et évêques étaient admis [1]. En même temps, Montmorency partagea entre les quatre secrétaires d'État, qu'on nommait secrétaires des finances, et qu'il avait choisis parmi ses créatures, le département des affaires étrangères, assignant à chacun les États situés au delà d'une des frontières [2].

Bientôt cependant on put pressentir qu'une autre volonté, qui était alors d'accord avec celle du connétable, serait, dans l'occasion, encore plus puissante que la sienne. C'était celle de la grande sénéchale, Diane de Poitiers, que Henri II créa, au mois d'octobre 1548, duchesse de Valentinois. Depuis 1531 elle était veuve de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. On soupçonne qu'elle avait eu déjà, en 1537, une fille du roi qui fut légitimée, et qui se nommait Diane comme elle [3]. La maîtresse du roi, quand il monta sur le trône, était âgée de quarante huit ans; le connétable, qu'il appelait son compère, en avait cinquante-quatre, et Henri II demeura également fidèle à sa vieille maîtresse et à son vieil ami. Diane, il est vrai, avait conservé sa beauté d'une manière si remarquable, qu'on prétendait communément qu'elle devait son pouvoir à des philtres et à des enchantements [4].

Le roi, à son avénement, avait droit à des sommes considérables, qui lui étaient payées, soit par ceux qui occupaient des charges vénales, soit par les corporations qui faisaient renouveler les priviléges de leurs immunités. Il abandonna cette riche perception à sa maîtresse, et bientôt après, sur la recommandation de celle-ci, Henri donna au comte d'Aumale toutes les terres vacantes du royaume, l'autorisant à les réclamer du premier occupant [5]. Ces deux largesses, qui mettaient les favoris aux prises avec tant d'intérêts privés, et dont la valeur n'était connue ni de celui qui les demandait ni de celui qui les accordait, excitèrent un mécontentement général; les courtisans toutefois n'en

[1] Ordre du conseil. Ribier, t. II, p. 1.

[2] Flassan, Diplom. franç., t. II, l. IV, p. 21.

[3] Diane, fille du roi, fut désignée cependant comme étant née d'une maîtresse plus obscure (Philippe Duc, piémontaise). Diane de Poitiers s'efforça de faire croire qu'elle n'avait jamais cédé aux désirs du roi. Brantôme assure que lorsque Henri voulut faire légitimer sa fille, elle s'y opposa avec fierté, en lui disant : « J'étois » née pour avoir des enfants légitimes de vous; j'ai été votre maîtresse parce que » je vous aimois, je ne souffrirais pas qu'un arrêt me déclarât votre concubine. » Femmes galantes, t. VII.

[4] De Thou, l. III, p. 241.

[5] *Ibid.*, p. 242. — Belcarius, l. XXV, p. 794.

jugeaient pas de même, et Brantôme, organe de leurs sentiments, dit « qu'un tel roi pouvoit faire un tel don à une telle dame; car c'étoit » une partie casuelle qui ne touchoit point à son revenu, ni de do- » maine, ni de ses subsides et tailles [1]. » Le pape Paul III, bientôt instruit de la manière de plaire le plus au roi, envoya cette année la rose bénite à la femme de Henri II, et une chaîne de perles d'une grande valeur à sa maîtresse, ou à sa fille naturelle, Madame Diane [2].

La cupidité des nouveaux courtisans, leur avidité à se disputer tout ce que la couronne pouvait distribuer, ne tarda pas à se manifester d'une manière plus ouverte. Avant tout il leur convenait d'écarter de la cour les cardinaux français, conseillers obligés de la couronne, témoins incommodes et rivaux dangereux, toutes les fois qu'il y avait des grâces à accorder : on en comptait alors douze : le roi leur donna l'ordre de se rendre à Rome, pour y maintenir l'influence de la France, et se trouver prêts pour l'élection, si le pape, âgé de plus de quatre-vingts ans, venait à mourir. Sept obéirent, parmi lesquels se trouvaient les cardinaux de Tournon, d'Annebault et du Bellay, que Montmorency voulait surtout éloigner, comme conseillers du dernier roi; les autres furent dispensés du voyage [3].

La dignité de l'État la plus ambitionnée était celle de maréchal de France : il n'était point d'usage alors de nommer plus de quatre maréchaux, et le roi avait promis un des premiers bâtons qui viendraient à vaquer, à son favori d'Albon Saint-André, tandis que Diane de Poitiers le demandait pour Robert de la Marck, son gendre. Le roi avait résolu d'ôter le bâton au maréchal de Biez, qu'il voulait faire condamner, ainsi que son gendre Vervins, pour la manière dont le premier avait conduit la guerre contre les Anglais, et dont le second avait rendu Boulogne. Mais la cour était sur le point de se brouiller au sujet du partage de la dépouille de Biez. Vieilleville s'attribue l'honneur d'avoir réconcilié le favori et la maîtresse du roi, en engageant Montmorency à renoncer lui-même à la dignité de maréchal, que celui-ci unissait à celle de connétable, sur la promesse que lui fit le roi d'élever plus tard ses deux fils à la même dignité [4]. Ainsi Saint-André et la Marck purent tous deux être promus au rang des maréchaux. Deux ecclésiastiques

[1] Brantôme, dans Henri II, t. II, p. 329.
[2] Ribier, t. II, p. 53.
[3] De Thou, l. III, p. 243. — Belcarius, l. XXV, p. 795.
[4] Vieilleville, t. XXVIII, c. 6, p. 337 et suiv.

demandaient en même temps à entrer dans le collége des cardinaux, savoir, le frère du duc de Vendôme, Charles de Bourbon, alors évêque de Saintes, que trente-deux ans plus tard la ligue proclama roi, sous le nom de Charles X; et le fils du duc de Guise, Charles de Lorraine, alors archevêque de Reims. Henri II demanda au pape le chapeau pour l'un et pour l'autre; il éprouva d'abord quelques difficultés; leur nomination lui fut cependant accordée le 27 juillet [1].

La rapacité des courtisans, au commencement de ce règne, les bassesses, les crimes auxquels ils descendaient quelquefois, nous sont représentés par Vincent Carloix, secrétaire de Vieilleville et rédacteur de ses Mémoires, dans un tableau d'autant plus hideux qu'il ne semble pas s'apercevoir lui-même à quel point il rend odieux les rivaux et en même temps les amis de son maître : « Si on demande, dit-il, pourquoi ce grand roi ne pouvoit avancer un digne serviteur et de mérite, qu'il affectionnoit (Vieilleville lui-même), selon la volonté qu'il en avoit, il est aisé de répondre que non, quand ceux qui le possédoient étoient effrontés, et par trop convoiteux à l'envi de faire fleurir leurs maisons; car il ne leur échappait, non plus qu'aux hirondelles les mouches, État, dignité, évêché, abbaye, office, ou quelqu'autre bon morceau, qui ne fût incontinent englouti. Et avoient pour cet effet, en toutes parts du royaume, gens apostés et serviteurs gagés, pour leur donner avis de tout ce qui se mouroit, sans épargner les confiscations, pour les demander. Mais bien plus, ils avaient des médecins à Paris, où tous les grands de France abordoient, attirés et comme pensionnaires, qui ne failloient de leur mander l'issue de leurs patients, quand ils étoient d'étoffe; et bien souvent, sur le goût de mille écus, ou d'un bénéfice de mille livres de rente, on les faisoit passer. De sorte qu'il étoit quasi impossible à ce débonnaire prince d'étendre ailleurs sa libéralité, car ils étoient quatre qui le dévoroient comme un lion sa proie, jusqu'à lui ravir ce qu'il avoit donné à ses domestiques, pour en pourvoir les leurs; s'avoir le duc de Guise Claude, qui avoit six enfants, qu'il fit très-grands; le connétable avec les siens; la duchesse de Valentinois, avec ses filles et gendres, et le maréchal de Saint-André, qui étoit entouré de grand nombre de neveux et d'autres parents, tous pauvres, et lui-même qu'il falloit agrandir. Et étoit contraint le roi, s'il

[1] Ribier, t. II, p. 39. — De Thou, l. III, 257.

» vouloit partienlariser quelque bienfait, de mentir à ceux-ci, et de » dire qu'il y avoit déjà pourvu ; encore étoient-ils si impudents qu'ils » le débattoient souvent contre lui, par l'impossibilité ; alléguant la » diligence secrète de leurs avertissements [1]. »

» Dans les premiers jours de son règne, dit encore Vieilleville, le » connétable possédoit le roi de telle façon, qu'il le menoit par toutes » ses maisons, Chantilly, Ecouen, et Lille-Adam, et que prince, quel » qu'il fût, ni autre, n'approchoit de sa personne que par sa faveur et » introduction [2]. » Ensuite la grande sénéchale voulut à son tour qu'il logeât chez elle ; elle le conduisit à Anet, château qu'elle fit rebâtir en 1552, par Philibert de Lorme, avec une magnificence royale, mais qui déjà était digne de recevoir la cour [3]. La reine Catherine de Médicis, alors âgée de vingt-six ans, et brillante de beauté, suivait sans résister le char de sa vieille rivale ; elle n'avait point de crédit sur le roi, et n'essayait point de contrarier ses goûts. La veuve du feu roi, au contraire, Éléonore, sœur de l'Empereur se sentant étrangère et à la cour et au milieu de la nation française, ne tarda pas à se retirer à Bruxelles, auprès de la reine de Hongrie sa sœur, encore que son douaire lui fût assigné dans les provinces de Touraine et de Poitou [4].

Vers le milieu de mai, Henri II vint à Paris, mais sans y faire d'entrée publique, et seulement pour traiter de quelques affaires avec le chancelier et les principaux conseillers au parlement [5]. Il voulait d'ailleurs être à Paris au moment des obsèques de François Ier, qui devait être déposé aux tombeaux de Saint-Denis, le 23 mai, avec ses deux fils morts avant lui, François, le premier dauphin, et Charles, duc d'Orléans. Rien ne fut épargné pour la pompe de cette cérémonie, qui coûta au roi 500,000 fr., et peut-être autant à la ville de Paris. Henri II voulut voir passer le cortége, partant de Notre-Dame des Champs, le 22 mai, pour aller à la cathédrale, d'où les corps devaient, le lendemain, être portés à Saint-Denis, et il s'était fait secrètement réserver une fenêtre à la rue Saint-Jacques. Lorsqu'il vit approcher cependant les trois chars funèbres, » il voulut se lever de là, car le cœur lui hans- » soit, et il commençoit à s'émouvoir et attrister jusques aux larmes. »

[1] Vieilleville, t. XXIX, l. II, c. 10, p. 3-5.
[2] *Ibid.*, t. XXVIII, l. II, c. 5. p. 334
[3] Observations, *ibid.*, t. XXVIII, p. 429, note. — De Thou, l. III, p. 253.
[4] De Thou, l. III, p. 248.
[5] Vieilleville, t. XXIX, p. 1.

Vieilleville s'en apercevant, s'approcha de lui et lui dit qu'il devait montrer plus de reconnaissance envers la divine Providence, qui l'avait appelé à la couronne avant le temps et contre le cours de nature, par la mort de son père encore jeune, et de son frère aîné; que, quant à son plus jeune frère, il ne devait pas le regretter, car c'était un ambitieux qui ne l'avait jamais aimé, et qui serait devenu, après le mariage négocié pour lui, son plus redoutable ennemi. « Or, encore que ces » remontrances, continue Carloix, fussent grandement consolatrices, » si est-ce que le roi ne se pouvoit tant commander que de se con- » tenir. » Mais Saint-André et Vieilleville revinrent à la charge, lui racontant quelle joie avait eue le duc d'Orléans, sur une fausse nouvelle que son frère avait été noyé; quelle correspondance il entretenait avec l'Empereur, par la duchesse d'Étampes et la comtesse d'Aremberg, qui avaient moyenné son mariage. Pendant ce temps le cortége avançait, et le char funèbre qui portait le corps, surmonté de l'effigie du duc d'Orléans, précédait celui de son frère aîné et de son père, et était arrivé sous les fenêtres; « si bien que le roi se remit en place, et regarda » constamment passer les trois effigies. Mais il ne se put garder de » dire, quand celle du duc d'Orléans, qui était la première, passa, » comme par dédain : *Voilà donc le belistre qui mène l'avant-garde* » *de ma félicité*[1] ! »

La duchesse d'Étampes, que les deux courtisans avaient cherché à rendre coupable aux yeux du roi, était déjà éloignée de la cour. Henri II avait repris les diamants qui furent donnés par son père à la duchesse, et il en fit don à son tour à Diane de Poitiers. Le comte de Penthièvre, qui avait épousé mademoiselle d'Heilly, sachant déjà qu'elle était la maîtresse du roi, et qui avait été fait à son occasion duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne, lui intenta un procès pour recouvrer, entre autres, les gages de son gouvernement qu'elle gardait pour elle; et l'on conserve la déposition du roi Henri II, qui en rendit témoignage[2].

Les obsèques de François Ier étaient à peine terminées, quand François de Vivonne, sieur de la Chataigneraye, sollicita Henri II de lui accorder le champ clos pour combattre à outrance contre Guy Chabot, sire de Jarnac. Ce duel offrait un exemple nouveau de la dépravation des mœurs. On avait jeté un écrit dans la chambre de Henri, conte-

[1] Vieilleville, t. XXIX, l. II, c. 11, p. 10-23. — Observat. n° 13, p. 343.

[2] Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, l. III, ch. 12, p. 821. — Tavannes, t. XXVI, c. 8, p. 87.

nant l'imprécation et la malédiction prononcées contre Ruben, pour donner à entendre au roi que sa maîtresse avait été auparavant la maîtresse de son père [1]. Henri, loin d'être révolté de cette image, s'amusait à trouver des exemples semblables autour de lui; et il avait répété que Jarnac était l'amant de sa belle-mère, et que c'était avec l'argent qu'il recevait d'elle qu'il faisait figure à la cour. Jarnac, sans paraître savoir d'où l'imputation était venue, l'avait repoussée comme calomnieuse. La Chataigneraye, qui passait pour la meilleure épée du royaume, et qui était déjà l'un des favoris du roi, comptait s'élever davantage encore en adoptant une querelle que celui-ci n'osait pas avouer; il se déclara l'auteur du propos déshonorant, et prétendit en tenir les détails de Jarnac lui-même. Henri II accorda le combat, ne doutant point qu'il ne dût être fatal à ce dernier. Les lices furent ouvertes le 10 juillet, dès six heures du matin, à Saint-Germain en Laye. Le roi y assistait avec toute sa cour. Le duc d'Aumale avait accepté l'office de parrain de la Chataigneraye; Charles Gouffier de Boisy était parrain de Jarnac : on fit le choix des armes avec tous les rites de l'ancienne chevalerie. Lorsqu'enfin l'un des hérauts d'armes prononça le cri : *Laissez aller les bons combattants!* ils s'élancèrent l'un sur l'autre, et se portèrent plusieurs coups d'épée : tout à coup la Chataigneraye tomba, blessé au jarret d'une manière inattendue, d'où est venu le proverbe d'un *coup de Jarnac*. Le vainqueur ne voulut point l'achever; tour à tour il lui criait : *Rends moi mon honneur!* puis il revenait devant le roi, lui criant : *Sire, prenez-le; je vous le donne.* La Chataigneraye ne voulut jamais se rendre, et le roi hésita et garda longtemps le silence avant de l'accepter en don. Cependant le vaincu fut emporté du champ de bataille, le vainqueur fut embrassé par le roi, qui lui dit : *Vous avez combattu en César et parlé en Aristote;* et comme la Chataigneraye se laissa mourir, plus de dépit et de honte que de la gravité de sa blessure, dont il arracha les bandages, Henri II, délivré d'un témoin qui serait devenu incommode, accorda dès lors sa faveur à Jarnac [2].

Le sacre du roi suivit de près ce duel; il se fit à Reims le 27 juillet; on assure que Charles V fut sommé d'y venir faire son devoir comme comte de Flandre, et qu'il répondit que, s'il y venait, ce serait à la

[1] Le Laboureur, add. à Castelnau, l. I, p. 270.

[2] *Ibid.*, t. II, l. VII, ch. 1, p. 552-564. — Vieilleville, t. XXIX, l. II, c. 12, p. 24. — De Thou, l. III, p. 259. — Brantôme, t. III, p. 425.

tête de 30,000 hommes. La cérémonie s'accomplit cependant sans une visite aussi incommode [1].

Si Henri II envoya en effet sommer l'Empereur de venir se reconnaître son vassal pour le comté de Flandre, c'était moins encore une bravade assez déplacée, que l'expression de la jalousie, de la haine et de la défiance qui animaient alors le roi, le ministère, les ambassadeurs, peut-être la nation même, contre la maison d'Autriche ; mais d'autre part ces sentiments se dévoilaient au moment où ils pouvaient le moins nuire, où Charles-Quint était monté au plus haut terme de sa puissance. La mort de François Ier était survenue dans la conjoncture qui pouvait être le plus favorable à l'Empereur. Le roi, qui avait d'abord donné les mains aux projets de Charles contre les ennemis de l'autorité absolue en religion et en politique, s'en était repenti ensuite; il s'était engagé à fournir des secours mensuels à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse ; il eût probablement fait une diversion en leur faveur, si la langueur de la maladie, et plus tard les approches de la mort, ne l'avaient pas réduit à l'impuissance. Son successeur, avec une aversion peut-être plus prononcée encore contre l'Empereur, n'avait, depuis son avénement au trône, et pendant les premiers mois de son règne, songé qu'à enrichir sa maîtresse et ses favoris, à écarter, à dépouiller les anciens ministres, et accomplir enfin une révolution de cour, en même temps qu'il s'enivrait lui-même des plaisirs et de la pompe de cette cour ; tandis que Charles-Quint mettait à profit les premières semaines qui suivirent la mort de son rival, pour soumettre le parti protestant, et avec lui l'Allemagne.

La ligue de Smalkalde avait été dissoute l'année précédente; mais ses deux chefs, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, demeuraient avec leurs forces encore intactes, à la tête de troupes belliqueuses et de sujets dévoués. Charles-Quint partit d'Egra en Bohême, le 15 avril, pour les attaquer avec une armée qui n'excédait pas seize mille hommes, mais qui était composée de vieux soldats italiens et espagnols. Il paraît que les princes protestants, rentrés chacun dans leurs États, s'étaient flattés de traîner la guerre en longueur en divisant leurs forces, et opposant partout la même résistance. L'électeur Jean Frédéric avait une armée fort supérieure en nombre à celle de son agresseur, mais il en perdit une partie en la disséminant ainsi dans

[1] De Thou, l. III, p. 256. — Vieilleville, t. XXIX, p. 72-84. — Sleidani, l. XIX, f. 332.

des places peu susceptibles de défense. Doué lui-même d'un courage et d'une fermeté d'âme d'accord avec la pureté de sa conscience, il n'avait pas cependant de décision dans l'esprit ni des talents supérieurs. Il hésita, il prit de fausses mesures, il laissa passer l'Elbe à son rival, et atteint enfin à Muhlberg, le 23 avril, après avoir maintenu quelque temps la bataille indécise par l'exemple de sa valeur personnelle, il fut entièrement défait, et demeura prisonnier de son vainqueur [1].

Charles abusa de sa victoire de la manière la plus révoltante : il insulta le captif qui lui était amené ; il le fit ensuite condamner à mort par une cour martiale, que présidait le duc d'Albe, afin d'effrayer sa femme et ses enfants, qui défendaient contre lui la forteresse de Wittemberg ; il les réduisit en effet à capituler. Le 23 mai, Jean Frédéric consentit à signer un traité par lequel il renonçait à la dignité électorale ; il se soumettait aux décisions de la chambre impériale, il ouvrait ses forteresses, et se résignait à la captivité pour le reste de sa vie, sous condition seulement que la principauté de Gotha, avec 50,000 florins de rente, serait conservée à ses enfants [2]. Le landgrave était toujours en armes, mais Maurice de Saxe, son gendre, à qui l'Empereur, en récompense de ses services, venait de promettre l'électorat de Saxe, pressait le landgrave de se soumettre, en lui promettant l'appui de toute sa faveur ; il l'engagea en effet à venir à Hall, en Saxe, trouver l'Empereur, à se mettre à genoux devant lui, tandis que son chancelier lisait pour lui une déclaration de ces fautes et de son repentir. C'était le 18 juin ; l'Empereur le reçut avec plus de hauteur encore que l'électeur, et donna ordre qu'on le conduisît en prison : l'accord fait avec lui portait qu'il ne serait soumis à *aucun* emprisonnement, mais le mot *einige* avait été changé en celui *d'ewige*, de manière à l'exempter seulement d'une prison *perpétuelle* [3]. Cette mauvaise foi, cet affront fait au nouvel électeur garant de son beau-père, et le mépris que Charles-Quint montra ensuite pour les sollicitations des autres princes protestants, nourrirent dans leur cœur un profond ressentiment ; mais dans ce premier enivrement de sa victoire Charles V

[1] De Thou, l. IV, p. 325, 334. — Sleidani, l. XIX, f. 325. — Robertson's, l. IX, p. 398.

[2] *Ibid.*, p. 348. — Sleidani, l. XIX, f. 326. — Robertson's, l. IX, p. 412.

[3] Tavannes, t. XXVI, c. 8, p. 95. — De Thou, l. IV, p. 358. — Sleidani, l. XIX, f. 326, 330. — Robertson's, l. IX, p. 423.

ne se croyait plus obligé à les ménager ; il comptait n'avoir plus rien à craindre de l'Allemagne, il la regardait comme domptée, et ne songeait plus qu'à tirer parti de sa victoire, pour changer son autorité en celle d'un monarque héréditaire [1].

Charles-Quint avait cependant poursuivi ses desseins avec vigueur ; tous les princes protestants, presque toutes les villes libres, s'étaient successivement soumis ; le duc de Wurtemberg avait donné l'exemple dès le commencement de l'année ; ceux de la Poméranie, ceux de Lunebourg, avaient envoyé des députés à l'Empereur à Augsbourg ; les villes impériales d'Augsbourg et de Nuremberg le laissaient bouleverser leur constitution, proscrire plusieurs de leurs magistrats, en nommer d'autres à leur place ; et après que ces puissantes cités eurent cédé, il ne restait plus que Magdebourg et Brême qui osassent défendre leur liberté. Cependant l'Empereur leur imposait à toutes de ruineuses contributions ; les villes protestantes devaient payer pour se racheter de leur faute ; les catholiques, payer aussi pour leur part des frais d'une guerre qu'on prétendait soutenue pour leur avantage. On assure que 1,600,000 écus furent extorqués de cette manière par les ministres impériaux aux villes libres de l'Allemagne, et que cinq cents pièces de canon enlevées aux États qui avaient fait partie de la ligue de Smalkalde, furent conduites avec pompe en Belgique, en Italie ou en Espagne [2].

La conduite du roi des Romains Ferdinand, frère de l'Empereur, fut plus dure encore envers les Bohêmes. Ceux-ci, dont le plus grand nombre professaient déjà la réforme, avaient refusé de prendre part plus longtemps à la guerre contre les religionnaires d'Allemagne ; ils levèrent même une armée de trente mille hommes pour faire respecter leurs libertés ; mais ils ne surent point se mettre en mouvement assez à temps pour sauver l'électeur de Saxe, et prévenir la bataille de Muhlberg. Lorsqu'ils apprirent la nouvelle de ce grand désastre, ils perdirent courage ; ils licencièrent leurs troupes sans avoir combattu, et ils implorèrent merci, mais ils ne l'obtinrent point. Les projets de résistance qu'ils avaient manifestés servirent à Ferdinand de motif pour supprimer leurs priviléges, se faire rendre leurs chartes, leur enlever

[1] Bodin, De la République, l. V, p. 542.

[2] Sleidani, l. XIX, f. 330. — De Thou, l. IV, p. 364, 371. — Robertson's, b. IX, p. 426.

les armes, augmenter leurs impôts, et mettre à prix la tête de quelques-uns de leurs chefs [1].

Ces révolutions furent accomplies sans opposition de la part de la France, mais non cependant sans y causer une extrême inquiétude. Le roi écrivit aux princes allemands et aux villes impériales, en les exhortant à défendre leur liberté, et en leur promettant des secours. Il voulait engager le riche émigré florentin Pierre Strozzi à leur prêter 300,000 écus, et pour lui faciliter cette avance, il lui rendit ce qu'il lui devait lui-même; mais Strozzi refusa de hasarder de nouveau sa fortune pour une cause qui ne l'intéressait point. Henri II, qui était représenté à Constantinople par M. d'Aramont, sollicitait le Grand Seigneur de ne point renouveler la trêve qu'il avait conclue avec la maison d'Autriche, mais d'attaquer au contraire Ferdinand en Hongrie, promettant que de son côté il attaquerait l'Empereur. Au milieu de l'été, M. d'Huyson fut encore envoyé à Constantinople avec des instructions plus précises, pour exciter une guerre dans le Levant [2]. Mais il paraît que les Turcs, mieux instruits sur l'état de l'Europe, refusèrent de renouveler des hostilités dont ils n'attendaient aucun avantage.

La France ne faisait néanmoins aucune démonstration hostile, ni du côté de l'Allemagne, ni du côté de la Belgique; elle semblait juger qu'en présence de l'Empereur et de son armée victorieuse, toute infraction au traité de Crépy serait bientôt ressentie et punie; mais elle agissait avec moins de scrupule en Italie; et la violence des factions dans ce malheureux pays, l'excès de l'oppression sous les gouverneurs impériaux, et les souvenirs des droits et des libertés qu'on y foulait aux pieds dans les États indépendants, avaient accoutumé à y regarder les complots de tout genre comme légitimes. Les généraux et les négociateurs français étaient toujours prêts à y promettre leur assistance, à quiconque conspirerait contre l'autorité impériale, soit que l'on se proposât d'arriver à ses fins par l'assassinat ou par la rébellion; et les gouverneurs impériaux, en opposant intrigues à intrigues, et complots à complots, ne montraient pas plus de respect pour l'honneur ou les lois de la morale.

La première conspiration qui éclata cette année fut celle de Gênes, et elle précéda l'avénement de Henri II. Jean-Louis de Fieschi, comte de Lavagna, seigneur de Pontremoli, le premier peut-être entre les

[1] Sleidani, l. XIX, f. 337. — De Thou, l. IV, p. 315, 319, 323, 365. — Robertson's, b. IX, p. 427. — [2] Ribier, t. II. Papiers d'État, p. 12, 18, 28 et 43.

nobles Génois par l'importance de ses possessions, le nombre de ses vassaux, l'éclat de sa figure et de sa valeur, avait formé ce complot de concert avec les ministres français, avec Renée de France, duchesse de Ferrare, et fille de Louis XII, et avec Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, et fils du pape. Fieschi était d'une maison de tout temps rivale de celle des Doria, et presque toujours dévouée à la France, et ennemie de l'Empire; mais étant très-jeune, et fort adonné au plaisir, il inspirait peu de défiance à André Doria, déjà parvenu à sa quatre-vingtième année, et à Giannettino, son neveu, qu'André destinait à être son successeur. Cependant, bien qu'ils fussent sur un pied d'égards et de politesse mutuelle, ils se haïssaient secrètement. Fieschi semblait aspirer à la souveraineté de Gênes, mais il se reposait sur la faveur des amis de la liberté et des chefs du parti populaire, surtout sur J. B. Verrina, et les Adorni, qui détestaient le joug sous lequel la noblesse avait réduit la république, et qui ne voyaient dans les Doria que des lieutenants de l'Empereur, vrai maître et vrai tyran de Gênes. Fieschi ayant annoncé qu'il armait une galère en course, avait introduit sous ce prétexte beaucoup de ses vassaux armés dans Gênes; mais bien peu de personnes étaient initiées à ses projets, lorsque, dans la nuit du 2 janvier 1547, il rassembla, comme pour un grand festin, dans sa maison, les jeunes gens qu'il croyait les plus propres à le seconder; il leur révéla son complot au moment de l'exécuter, et les entraîna tous à y prendre part. Ses frères, ses confidents, se mirent alors à la tête des diverses bandes, qu'il chargea de se rendre maîtresses des portes et du port; ils réussirent; Giannettino Doria fut tué par eux, comme il accourait pour calmer le tumulte. Le vieux André, tout faible et malade qu'il était, s'enfuit à cheval jusqu'à seize milles de distance. La victoire était certaine si Jean-Louis de Fieschi avait paru pour se mettre à la tête de l'entreprise; mais comme il se portait, pesamment armé, sur la galère Capitane, pour réprimer une révolte des forçats, la galère, qui commençait à s'éloigner, s'échappa de dessous le pont qui y conduisait du rivage; le pont tomba dans l'eau; Fieschi, entraîné au fond par sa pesante cuirasse, ne reparut plus. Ses frères, effrayés et découragés, au lieu d'attaquer la seigneurie, traitèrent avec elle; ils obtinrent une amnistie qui ne fut pas respectée; ils évacuèrent la ville, et peu après les uns furent assiégés à Montoglio, pris et exécutés; les autres se réfugièrent en France [1].

[1] Giov. Batt. Adriani, l. VI, p. 368-376.—De Thou, l. III, p. 203-217.—P. Bizari,

Au mois de mai suivant, une insurrection à Naples éclata contre le vice-roi de Charles-Quint, don Pedro de Toledo; quoiqu'elle fût excitée par la plus juste des causes, l'horreur qu'inspirait aux Napolitains l'inquisition espagnole que Toledo voulait y introduire, elle n'était pas non plus étrangère aux intrigues françaises; les envoyés de France à Rome donnaient des espérances aux insurgés; une flotte française, commandée par l'un des Fieschi, émigrés de Gênes, devait leur être amenée de Marseille : mais aucune des promesses de la France ne se réalisa. Les députés de la noblesse napolitaine, reçus avec hauteur par Charles V, ne rapportèrent de lui que l'ordre d'obéir; des troupes espagnoles marchèrent de toutes parts contre Naples, plusieurs chefs furent envoyés au supplice; quelques-uns de ceux que le vice-roi redoutait le plus périrent par le poison; car les gouverneurs espagnols, auxquels le droit de vie et de mort était accordé, n'avaient point de remords ou de honte d'employer cette voie pour se défaire de ceux qu'ils nommaient les ennemis du gouvernement. La ville fut condamnée à une amende de 100,000 ducats d'or; à ce prix, le 12 août, une amnistie partielle fut publiée, et l'on ne parla plus de l'établissement de l'inquisition [1].

Cependant Henri II cherchait à faire une plus étroite alliance avec le pape et les Vénitiens. Il leur représentait que son seul but était de maintenir l'indépendance de l'Italie et celle du saint-siége. Le connétable écrivait même au cardinal Trivulzio, que le pape devrait bien faire quelques avances aux princes protestants, seuls défenseurs de la liberté germanique [2]. Le pape avait déjà contrarié les vues de Charles V pour la pacification de l'Église, en engageant ses légats à transférer le concile de Trente à Bologne : on avait saisi le prétexte de la mort d'un évêque et de la maladie de quelques domestiques, pour répandre le bruit que la peste était à Trente; et le concile lui-même avait résolu, le 11 mars, sa translation; malgré l'opposition et les protestations des évêques et des ambassadeurs de l'Empereur. Trente-quatre prélats avaient passé à Bologne; mais les Allemands, les Espagnols, et presque tous les Napolitains, étaient demeurés à leur poste, et les deux fractions

S. P. q. Genuensis Histor., l. XXII, p. 519-553. — Muratori, Annali d'Italia, t. XIV, p. 552.

[1] Ribier, Lettres de Guillart, de Rome, 27 mai et 18 juin, t. II, p. 20 et 28. — Muratori, t. XIV, p. 557. — G. B. Adriani, l. VI, p. 402, 408.

[2] *Ibid.*, p. 21.

de l'assemblée s'accusaient de manquer à la subordination et de commencer un schisme [1]. Paul III pressait Henri II d'envoyer les évêques français à Bologne, pour donner plus de relief à cette fraction du concile, et Henri le promettait, pour augmenter l'inimitié entre le pape et l'Empereur [2].

Pour affermir toujours plus le pape dans ce système d'opposition à l'Empereur, Henri II lui fit offrir d'unir leurs deux familles par un mariage. Paul III avait un fils, Pierre-Louis Farnèse, qu'il avait fait duc de Parme et de Plaisance; cet homme, souillé de tous les vices et de tous les crimes, et dont on n'oserait aujourd'hui nommer par leur nom les actions infâmes, vivait alors, perclu de goutte et d'infirmités, dans la citadelle de Plaisance, en haine à ses nouveaux sujets, exposés à éprouver chaque jour sa cupidité et sa cruauté. Il avait quatre fils et une fille; le pape venait de marier celle-ci à Guido Ubaldo, duc d'Urbin, en la dotant richement : il avait fait deux des fils cardinaux, malgré leur jeune âge; l'aîné des deux autres, Octave, destiné à succéder au duché de Plaisance, avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V, et veuve du premier duc de Florence. Horace, le second, avait été fait par son grand-père duc de Castro; c'est à lui que Henri II accorda sa fille Diane, qui n'avait encore que dix ans, en lui assurant une dot considérable [3].

Mais avant que ce mariage pût s'effectuer, et tandis que les agents français tramaient de nouvelles intrigues à Naples avec César Mormile, à Gênes avec Jules Cibo, leur promettant toujours l'appui de la France s'ils réussissaient à soulever l'une ou l'autre ville, un complot ourdi par Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais pour Charles V, effraya l'Italie et plongea Paul III dans le désespoir. Gonzague promit son appui aux principaux seigneurs de l'État de Plaisance, les Pallavicini, Landi, Anguissola et Confalonieri, auxquels la tyrannie de Pierre-Louis Farnèse était devenue insupportable. Ceux-ci étant entrés dans le palais le 10 septembre, à l'heure du dîner des gentilshommes de service, et ayant été introduits sans difficulté auprès du duc, le poignardèrent, tandis que leur suite, qu'ils avaient laissée dans les antichambres, s'empara des portes de la citadelle. Le corps de Pierre-

[1] Frà Paolo Sarpi. Conc. di Trento, l. II, p. 273.
[2] Ribier, t. II, p. 26, 18 juin.
[3] G. B. Adriani, l. VI, p. 400. — Fra Paolo, l. III, p. 281. — De Thou, l. III, p. 249.

Louis fut alors montré au peuple, pendu à une fenêtre ; deux coups de canon avertirent Gonzague, qui envoya aussitôt cinq cents fantassins aux conjurés, pour les aider à défendre la citadelle. Le surlendemain il arriva lui-même avec sa gendarmerie, et il prit possession de l'État de Plaisance au nom de l'Empereur. Il voulut aussi s'emparer de l'État de Parme ; mais les peuples se déclarèrent pour Octave Farnèse, qu'ils proclamèrent leur duc : celui-ci arriva de Rome avec des troupes assez nombreuses, et don Fernand de Gonzague convint avec lui d'une suspension d'armes [1].

Si, avant cette catastrophe, le pape Paul III avait montré de la partialité pour la France, de la défiance contre l'Empereur, l'assassinat de son fils, publiquement autorisé par le premier monarque de la chrétienté, excita en lui tour à tour les transports de la douleur, de la colère et de la vengeance. Le roi se hâta de lui envoyer le cardinal de Guise pour le confirmer dans ces sentiments ; et celui-ci étant arrivé à Rome à la fin d'octobre, Paul III lui parut désireux de faire une alliance non-seulement défensive, mais offensive contre l'Empereur ; empressé d'appeler les Turcs en Italie, faisant des vœux pour les protestants, et disposé même à leur donner des secours. Mais Morvilliers, qui était ambassadeur à Venise, trouva le sénat peu enclin à s'engager dans une ligue avec un pape de quatre-vingts ans, et pour une querelle plutôt privée que publique. Le cardinal de Guise lui-même jugea qu'il était peu prudent de commencer la guerre avec un si faible appui. Il revint en France, laissant au cardinal du Bellay le soin de poursuivre les intrigues et les conspirations italiennes ; et la France renonça pour le moment à toute entreprise sur cette contrée [2].

Les Guise dont la faveur auprès du roi allait toujours croissant, s'efforçaient plutôt de tourner son attention et ses efforts vers les affaires d'Écosse. Leur sœur était reine douairière de ce royaume ; l'enfant qui portait le titre de reine régnante était leur nièce. L'éclat de cette souveraineté rejaillissait sur eux, et plus ils pouvaient réussir à donner de l'importance aux affaires d'Écosse, plus ils se rendaient importants eux-mêmes. D'ailleurs, en Écosse, le roi de France était appelé à défendre la cause du catholicisme ; en Allemagne, c'eût été celle de l'hérésie ; en Écosse, il se sentait le plus fort, et il se croyait sûr du succès ; tandis

[1] G. B. Adriani, l. VI, p. 414. — De Thou, l. IV, p. 385. — Ribier, t. II, p. 59, 65, 67, 69. — Sleidani, l. XIX, p. 334. — Muratori, t. XIV, p. 360.

[2] Lettres diverses dans Ribier, t. II, p. 71, 78, 85, 95, 97, 99.

qu'en Allemagne sa puissance et son habileté lui auraient suffi à peine pour soutenir une lutte inégale. Les affaires d'Écosse et quelques différends sur les limites du comté de Boulogne, avaient été réglés dans un dernier traité signé à Londres le 11 mars 1547, par Antoine des Escalins, baron de la Garde, ambassadeur de François Ier; mais Henri II, à la persuasion des Guise, avait refusé de ratifier ce traité, faisant ainsi naître des doutes même sur l'observation des traités précédents qui le liaient à l'Angleterre [1]. En effet, Henri II ne voyait en Angleterre qu'un roi mineur, entouré de factions puissantes, et il croyait pouvoir recouvrer sur lui les avantages que François avait dû abandonner à Henri VIII; la réforme s'était accomplie en Angleterre, depuis la mort de Henri VIII, avec une rapidité qui témoignait assez combien la nation y était préparée, et combien elle partageait peu la manie de Henri VIII de garder un juste milieu entre le protestantisme et l'église romaine. Des réfugiés de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, y arrivaient sans cesse pour y chercher la liberté de conscience; et leur zèle, exalté par les persécutions auxquelles ils échappaient, secondait et enflammait toujours plus le zèle des réformateurs anglais [2].

La réformation s'étendait aussi en Écosse; mais là le gouvernement la considérait en ennemie et s'efforçait à l'arrêter par des persécutions. Le duc de Sommerset, lord protecteur d'Angleterre et zélé réformateur, y voyait un motif de plus pour presser le mariage du jeune Édouard VI avec Marie d'Écosse; non-seulement il comptait réunir ainsi deux peuples longtemps ennemis, quoique la nature semblât les avoir destinés à ne former qu'une seule nation, mais sauver en même temps ses coreligionnaires des mains des bourreaux, et par là étendre ce qu'il appelait le règne de Dieu. Chez les Écossais, cet intérêt tout-puissant avait fait disparaître les haines et les jalousies nationales; tous les protestants invoquaient la protection de l'Angleterre, tous les catholiques celle de la France. A la tête du parti catholique avait été longtemps le cardinal Beatoun; mais ce prélat ambitieux, arrogant et cruel, n'avait pas seulement excité la haine des protestants contre lesquels il invoquait toujours des supplices atroces, toute la noblesse s'indignait aussi de son élévation. Norman Lesly, fils du comte de Rothe qui avait été longtemps un de ses serviteurs les plus affidés, aigri par une offense privée, résolut, avec quelques-uns de ses compagnons, d'en délivrer le

[1] Rymer, Acta, t. XV, p. 135, 139 et 149. — Rapin Thoyras, t. VII, p. 15 et 29.
[2] De Thou, l. III, p. 253, 258 et 293. — Sleidani, l. XIX, f. 338.

pays ; il surprit le château de Saint-André, le 29 mai 1546, et massacra le cardinal, qui se croyait en sûreté dans cette forteresse, qu'il avait rendue presque imprenable, et où il était entouré de ses soldats [1]. La mort de Beatoun fit passer la direction du parti catholique à la reine mère Marie, sœur des Guise, plus encore qu'au régent, le comte d'Arran : celui-ci essaya de réduire le château de Saint-André, toujours occupé par les meurtriers de Beatoun ; mais quoique les assiégés ne fussent que cent cinquante, il ne put y réussir, et il fut obligé de demander l'assistance de la France. Henri II lui envoya le grand prieur Léon Strozzi, avec un corps de troupes françaises et des ingénieurs habiles, qui se rendirent maîtres du château de Saint-André, le 3 juillet 1547. Les meurtriers du cardinal avaient capitulé en obtenant la vie sauve [2].

Ce succès semblait devoir accroître le crédit du parti français en Écosse ; mais d'autre part les protestants s'attachaient toujours davantage à l'Angleterre ; ils invitèrent le duc de Sommerset à demander, à main armée, l'exécution du traité du 12 mars 1543, par lequel la reine d'Écosse avait été promise en mariage à Édouard VI. Ils croyaient que la crainte de la guerre déterminerait le régent, ainsi que les hommes timides, à accéder à un traité qui convenait réellement à l'Écosse : ce fut le contraire qui arriva. L'orgueil national des Écossais se révolta ; le comte d'Arran, régent, se trouva bientôt à la tête d'une armée de trente mille Écossais, accourus de toutes parts pour défendre l'indépendance nationale. Le duc de Sommerset ne s'était avancé jusqu'aux bords de la petite rivière d'Eske, qu'avec dix-huit mille hommes seulement. Inquiet des intrigues qu'il savait exister contre lui à Londres, il aurait été bientôt forcé de se retirer. Les Écossais auraient dû se contenter de cet avantage ; leur animosité nationale et leur présomption leur firent demander la bataille ; et le régent qui les commandait perdit, pour la livrer, tous les avantages de la position qu'il occupait. Il attaqua lord Sommerset le 10 septembre à Musselburg, s'exposant en même temps au feu d'une flotte anglaise de soixante vaisseaux et à celui de l'armée. Il y éprouva une effroyable déroute. La perte des Écossais passa dix mille hommes. Cependant le duc de Som-

[1] Buchanani rerum Scoticar, l. XV, p. 502.—Robertson's Hist. of Scott., b. II, p. 67. — De Thou, l. III, p. 261.

[2] *Ibid.*, p. 506. — Robertson's, B. II, p. 70. — De Thou, l. III, p. 267.

merset fut obligé de ramener presque immédiatement son armée en Angleterre pour résister aux attaques de son frère, le grand amiral ; et les Français recueillirent seuls tous les fruits de la défaite de leurs alliés. La reine mère, Marie, sœur des Guise, grandissait également par la mort du cardinal Beatoun et par la déconsidération où tombait le comte d'Arran : tous les regards se tournaient vers elle : on lui demandait de protéger la religion et l'indépendance nationale ; tandis qu'elle, ne songeant qu'à la grandeur des Guise, formait le projet d'unir l'Écosse à la France, et de donner sa fille, la jeune Marie, en mariage au jeune François, fils de Henri II [1]. Dans ce but, elle ne cessait de remontrer aux Écossais leur faiblesse comparative, et le besoin qu'ils avaient de secours étrangers ; et profitant de la terreur d'une nouvelle invasion des Anglais dans le Galloway, elle contraignit presque le régent à envoyer à la fin de l'année de nouveaux ambassadeurs à Henri II pour lui proposer une plus intime alliance. En même temps, les deux reines se mirent en sûreté dans le château de Dunbarton [2].

Les conseils de Henri II étaient encore trop occupés des intrigues privées de la cour ou des plaisirs du monarque, pour se décider à aucune action qui les engageât irrévocablement. Durant cette année si fertile en événements, ils assistaient aux révolutions de l'Europe ; ils intriguaient, ils négociaient ; mais ils ne se déterminaient point à jouer un rôle ostensible. Cependant l'objet constant de leur jalousie, le rival de François Ier et de Henri II, l'Empereur, au moment où il venait d'être couronné par la victoire, semblait rentrer dans de nouveaux embarras. Il éprouvait combien il était difficile de faire subir à l'Allemagne, confiante dans sa force et accoutumée à la liberté, un double joug politique et religieux.

Charles avait convoqué une diète de l'Empire à Augsbourg : il y arriva le 9 septembre 1547 ; il entra dans la ville entouré de ses soldats espagnols ; il s'empara de force de la cathédrale ; il la fit purifier, et y rétablit le culte romain. Dans son discours d'ouverture, Charles rappelant tous les efforts qu'il avait fait pour la convocation d'un concile œcuménique, exhorta les Allemands à se soumettre à celui de Trente, et à le reconnaître pour arbitre de toutes les querelles de l'Église, pro-

[1] Buchanani rerum Scoticar, l. XV, p. 505. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 20. — de Thou, l. III, p. 261, 269, 292. — Robertson's b. II, p. 71.

[2] *Ibid.*, p. 309. — De Thou, l. III, p. 272.

mettant de son côté de travailler de tout son pouvoir à y faire revenir les prélats qui s'étaient retirés à Bologne [1]. Bientôt après, la diète, sur la demande de l'Empereur, sollicita le pape de rétablir le concile à Trente. Dans ce moment de terreur, les plus faibles d'entre les princes protestants promirent de se soumettre au concile ; d'autant plus que dans l'intervalle le fils du pape avait été assassiné ; et ils regardaient comme peu probable que Paul III, plein de haine et de rancune, cédât aux demandes de l'Empereur. L'électeur palatin par timidité, Maurice de Saxe par ambition, l'électeur de Brandebourg par indifférence, parurent alors prêts à sacrifier leur religion aux volontés du monarque. Les députés des villes opposèrent plus de résistance : leur promesse de soumission au concile, présentée à l'Empereur le 9 octobre, n'était que conditionnelle ; ils exigeaient que le pape relevât les évêques de leur serment, pour les laisser voter selon leur conscience ; qu'il renonçât à présider le concile par lui-même ou par ses légats, et que les votes des théologiens protestants fussent comptés comme ceux des catholiques. Charles-Quint, cependant, ne fit pas semblant de remarquer ces conditions, et il prit acte de la soumission des villes comme si elle était sans réserve [2].

Mais dans cette circonstance les protestants pouvaient en effet compter sur l'opposition du pape ; c'était lui qui arrêtait les projets de l'Empereur, et qui empêchait la réunion en Allemagne de ce concile reconnu pour arbitre suprême de la religion. Ses légats, dont les ordres étaient implicitement obéis par les prélats réunis à Bologne, leur firent voter, le 20 décembre, qu'ils ne retourneraient point à Trente jusqu'à ce que ceux qui s'étaient rendus coupables de désobéissance en restant dans cette ville, eussent commencé par prouver leur soumission en venant les rejoindre à Bologne. Cette résistance fit perdre patience à l'Empereur ; il chargea le cardinal de Trente et ensuite son ambassadeur Mendoza de protester, soit à Bologne, le 16 janvier 1548, soit à Rome, le 23, contre le conciliabule assemblé dans la première de ces deux villes, et contre la conduite du pape, qui semblait prendre à cœur de protéger l'hérésie, et de s'opposer à la réconciliation de l'Église [3].

[1] Sleidani, l. XIX, f. 333. — De Thou, l. IV, p. 371. — Fra Paolo, Concilio di Trento, l. III, p. 281. — Ferreras, t. XIII, p. 341.

[2] De Thou, l. IV, p. 380. — Sleidani, l. XIX, f. 336. — Robertson's, b. IX, p. 440.

[3] *Ibid.*, p. 399 et 403 ; l. V, p. 408, 417. — Sleidani, l. XIX, f. 341. — Ribier, t. II, p. 92, 103. — Fra Paolo, l. III, p. 283.

(1548.) Charles V annonça ensuite à la diète l'obstacle qu'apportait le pape à la pacification de la chrétienté ; il déclara néanmoins qu'il ne renonçait point à l'espoir de voir un concile libre et impartial assemblé en Allemagne, mais jusqu'à ce que leurs vœux fussent exaucés à cet égard, il demanda que l'on pourvût à la paix civile et religieuse de cette contrée, par une règle de discipline et de doctrine uniforme, qui serait observée dans l'*intérim*, ou jusqu'à ce que le concile en eût décidé autrement. Il présenta en effet son projet de transaction, nommé en conséquence l'*intérim*. Il l'avait fait préparer par trois théologiens, dont deux étaient catholiques, et le troisième, Jean Isleb Agricola, avait été jusqu'alors protestant. Ces trois hommes s'étaient attachés à exprimer tous les points contestés entre les deux églises dans les termes les plus mitigés, mais au fond ils conservaient toute la doctrine catholique, et ils n'avaient fait aux protestants que deux seules concessions, qui, disaient-ils, étaient des indulgences accordées aux préjugés et à la faiblesse des Allemands ; aussi n'étaient-elles cédées que pour un temps, et pour un petit nombre de districts ; elles regardaient, l'une le mariage des prêtres, l'autre la communion sous les deux espèces [1]. Ce nouveau système de doctrine fut lu à la diète, le 15 mai 1548, et à l'instant, sans permettre aucune délibération, l'archevêque de Mayence remercia l'Empereur au nom de l'assemblée de ce qui venait d'être fait pour la paix de l'Allemagne et de l'Église, et déclara que la diète acceptait l'*intérim*. Les membres de la diète, surpris de se voir engagés dans une matière aussi grave sans avoir été consultés, se regardaient les uns les autres avec étonnement. Aucun cependant n'osa prendre la parole, et l'*intérim* fut publié en latin et en allemand, pour servir désormais de loi à l'Allemagne [2]. C'était une grande erreur cependant de croire que la paix religieuse pourrait être établie à l'aide d'une telle supercherie. Quelque ménagement que les rédacteurs de l'*intérim* eussent apporté au choix des expressions, la convention elle-même, soit pour la doctrine, soit pour la discipline, répugnait à toutes les consciences. Une partie des protestants considérait l'adoption de l'*intérim* comme une lâche apostasie ; une autre, en s'y soumettant, avait soin de l'interpréter de manière qu'il ne les obligeât absolument à rien ; tous se confirmaient dans leur foi et dans

[1] Sleidani l. XX, f. 349, 353. — De Thou, l. V, p. 422. — Belcarius, l. XXV, p. 800. — Fra Paolo. l. III, p. 296.

[2] *Ibid.*, f. 354. — De Thou, l. V, p. 425.

leur opposition au joug que leur imposait l'Empereur. En même temps, les catholiques s'irritaient des ménagements des rédacteurs, et de ce que, par un lâche abandon, ils avaient déguisé leur foi sous des paroles ambiguës; et les défenseurs de l'autorité ecclésiastique ajoutaient qu'il y avait eu de la part de l'Empereur et de la diète une usurpation odieuse des prérogatives de l'Église, lorsque ces puissances séculières avaient osé régler des matières de foi. Ainsi tous les partis étaient mécontents; tous se préparaient à la résistance; et un observateur attentif pouvait aisément reconnaître que, malgré ses victoires, Charles-Quint n'avait point encore dompté l'Allemagne [1].

Dans cette même diète d'Augsbourg, si longtemps prolongée, Charles-Quint avait fait plusieurs actes qui semblaient annoncer que rien ne résistait plus à sa puissance. Il avait investi le duc Maurice de l'électorat de Saxe, et fait punir du dernier supplice plusieurs capitaines qui, usant de l'ancien droit allemand, avaient conduit des landsknechts au service de France; il avait reçu la nouvelle de la soumission de Strasbourg, et puni cette ville et plusieurs autres des villes libres et impériales par la limitation ou même la suppression de leurs priviléges [2]. Après la clôture de la diète d'Augsbourg, Charles quitta l'Allemagne, et vint à Bruxelles avec les deux princes ses prisonniers. Il écrivit en même temps à Philippe son fils, resté en Espagne et parvenu à l'âge de vingt et un ans, de venir l'y joindre.

Tandis que Charles-Quint montrait tant de vigueur et d'habileté dans ses efforts pour subjuguer le protestantisme, la conduite de Henri II relativement à la religion offrait des contradictions plus frappantes encore que celle de son père. Plus ignorant que celui-ci, il se défiait davantage des savants; il voyait avec jalousie tous les progrès de l'esprit, et le zèle persécuteur dont il était animé contre la réforme partait d'une foi aveugle et enthousiaste, encore que cette foi semblât exercer peu d'influence sur sa conduite morale. La duchesse de Valentinois sa maîtresse était, dit Brantôme, « surtout bonne catholique, et elle » haïssoit fort ceux de la religion; voilà pourquoi ils l'ont fort haïe, » et médit d'elle [3]. » Le connétable de Montmorency, plus ignorant peut-être et plus dur encore que son maître, les haïssait fort aussi, comme faisait encore Saint-André; les Guise enfin, soit qu'ils fussent

[1] Sleidani, l. XX, f. 353. — Robertson's. B. IX, p. 454.
[2] *Ibid.*, p. 352. — De Thou, l. V, p. 434, 438.
[3] Brantôme, t. II, p. 328.

réellement aussi fanatiques qu'ils voulaient le paraître, soit que leur zèle pour la religion fût tout hypocrite, comme on les en accusait dans le temps, car on alla jusqu'à dire que le cardinal était en secret protestant [1], se mirent du moins toujours en tête du parti des persécuteurs. C'était la base de la grandeur de leur sœur en Écosse, et de la leur en France; aussi engagèrent-ils le roi à ordonner de nouvelles informations contre tous ceux qui s'étaient rendus suspects d'hérésie [2].

« Dès le commencement de son règne, dit Théodore de Bèze, Henri II » n'eut rien en plus grande recommandation que de poursuivre à ou- » trance la persécution et destruction des églises, commencée par le » feu roi son père. Suivant donc cette résolution, les feux furent » allumés plus que jamais; et surtout la chambre du parlement de » Paris, qu'on appeloit la Chambre ardente, en envoyoit au feu autant » qu'il en tomboit entre ses mains. Jean Morin travailloit d'un côté aux » captures, envoyant force appelants au palais; Pierre Liset, premier » président, ne laissoit échapper aucun appelant [3]. »

Mais, malgré ce zèle pour la persécution, la jalousie de Henri II contre Charles Quint lui faisait tourner toutes ses pensées vers les moyens de relever en Allemagne le parti protestant, afin de mettre des bornes à la puissance de l'Empereur; et comme les princes et les villes impériales étaient alors trop accablés pour accepter son alliance, il s'efforçait du moins d'empêcher la réunion du concile de Trente, qui paraissait pouvoir seul terminer les querelles religieuses de l'Allemagne. C'était lui qui encourageait Paul III et le conciliabule de Bologne dans leur opposition; c'était lui qui faisait espérer au vieux pontife une vengeance que celui-ci désirait avec ardeur, dût-elle être obtenue par les armes, ou des musulmans, ou des hérétiques; et, pour donner plus d'activité aux complots nombreux qu'il fomentait en Italie contre la puissance impériale, il résolut de venir en Piémont avec une suite nombreuse et toute sa maison, mais sans armée. Il partit de Troyes le 15 mai 1548, et, traversant la Bourgogne et la Savoie, il arriva à Turin au milieu de l'été [4].

Le dernier des frères qui avaient été successivement marquis de

[1] De Thou, l. V, p. 446, et note. — Brantôme, t. III, p. 256, Éloge du duc de Guise,

[2] *Ibid.*, p. 445.

[3] Théod. de Bèze, Hist. ecclésiast., l. II, p. 68.

[4] De Thou, l. V, p. 449. — Guichenon, t. II, p. 227.

Saluces, Gabriel, de même que ses prédécesseurs, commençait à entrer en négociation avec les impériaux et voulait leur livrer ses forteresses. Depuis longtemps, le marquisat de Saluces était considéré par les Français comme la clef de l'Italie. C'était par ses gorges que les armées de Louis XII et de François Ier avaient le plus souvent franchi les Alpes. En même temps, le marquis de Saluces était regardé comme feudataire du Dauphiné; en sorte que les propositions qu'il avait faites à l'Empereur étaient de sa part une félonie. Le prince de Melfi, gouverneur du Piémont, Pierre Strozzi et de Termes, commandants des troupes françaises dans la province, arrêtèrent le marquis de Saluces à son château de Revel, le retinrent en prison, et mirent des garnisons françaises dans toutes ses forteresses [1].

Le 30 juillet, ce marquis étant mort dans sa prison, le roi réunit définitivement le marquisat de Saluces à la couronne [2]. Ce fut là une des affaires qu'accomplit Henri II pendant son séjour en Piémont; mais il s'était flatté de pouvoir recueillir les fruits de conspirations plus importantes, que ses agents en Italie, et surtout le cardinal du Bellay à Rome, lui assuraient avoir conduites presque jusqu'à maturité [3]. La principale était concertée avec les trois frères de Jean-Louis de Fieschi, impatients de venger sa mort. Ils avaient gagné le jeune marquis de Massa-Carrara de la maison Cibo, qui, ayant épousé une sœur de Giannettino Doria, était admis familièrement dans la maison de son oncle. Le marquis Jules Cibo devait assassiner lui-même André Doria dans son palais; et tandis qu'il appellerait ensuite les Génois à la liberté, des troupes françaises étaient disposées à Mondovi et à la Mirandole pour accourir à son aide, aussi bien que les soldats pontificaux de Parme. Le complot échoua, parce que Jules Cibo fut dénoncé par sa propre mère. Arrêté par des soldats espagnols comme il traversait Pontremoli, et trouvé porteur de lettres du cardinal de Guise, qui montraient que celui-ci connaissait toute la conspiration et en avait instruit Henri II, il fut conduit au château de Milan, soumis à une torture cruelle et ensuite décapité [4]. Rien ne put néanmoins décourager les cardinaux de leur espoir de se rendre maîtres de Gênes par des

[1] G. B. Adriani, l. VI, p. 435.
[2] Lettre du P. de Melfi, dans Ribier, t. II, p. 143.
[3] Lettre de du Bellay, de Rome, 18 février 1548, *Ibid.*, p. 110.
[4] G. B. Adriani, l. VI, p. 453. — De Thou, l. III, p. 218. — Ribier, t. II, p. 110 et 114.

conspirations. Au mois de juillet 1548, le cardinal du Bellay écrivit au roi pour lui en communiquer une seconde à la tête de laquelle se mettait Paul Spinola [1], et au mois de janvier suivant une troisième, dont le principal agent était un moine confesseur de Barnabas Adorno [2].

Deux autres conjurations avaient été successivement ourdies à Parme pour assassiner Fernand Gonzaga, gouverneur du Milanais : toutes deux furent découvertes, et les assassins punis du dernier supplice. Ils déclarèrent qu'ils avaient été engagés dans ces entreprises par les deux Farnèse, qui voulaient venger leur père ; mais ils ajoutèrent que Henri II était instruit de leurs complots, et qu'il était venu en Italie pour tirer avantage des révolutions qui ne manqueraient pas de suivre la mort du gouverneur de Milan [3].

Le cardinal du Bellay écrivait en même temps à Henri II de ne point abandonner le projet d'une entreprise sur Naples ; car César Mormile offrait de donner ses deux enfants en otage comme garants du succès de sa conspiration. Il promettait que dès qu'une troupe française approcherait de Naples, le gouverneur serait nommé par ses soldats ; que les Espagnols seraient massacrés, et les deux châteaux occupés par les conjurés et livrés aux Français [4]. Jamais tant d'intrigues, tant de complots, tant d'assassinats, tant de crimes, n'avaient été médités avec l'aveu des gouvernements. Aucun effet ne s'en suivit cependant. Le séjour de Henri II à Turin ne fut marqué que par la promesse d'un mariage entre l'un de ses favoris, le duc d'Aumale, et Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et de Renée de France : Henri II profita d'une entrevue qu'il eut à Turin avec ce duc pour le conclure ; après quoi, ayant à peine séjourné dix jours dans la capitale du Piémont, il se remit en route pour retourner en France [5].

Ce qui avait hâté le retour du roi, c'était la nouvelle qu'il reçut à Turin d'une sorte d'insurrection de l'université de Paris, qui s'était remise par la force en possession du Pré aux Clercs, terrain du faubourg Saint-Germain qu'elle prétendait lui appartenir ; et presque en même temps la nouvelle d'un soulèvement beaucoup plus grave en Guienne. L'affaire de l'université fut renvoyée aux tribunaux ordinaires [6] : celle

[1] Ribier, t. II, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 189.
[3] G. B. Adriani, l. VII, p. 449.
[4] Lettre de du Bellay, Ribier, t. II p. 130.
[5] G. B. Adriani, l. VII, p. 449.
[6] Hist. de l'Université, t. V, l. X, p. 423.

de Guienne prit le caractère d'une révolte ouverte, et fut apaisée par les armes et les supplices. Celle-ci était une nouvelle conséquence des ordonnances de François Ier, pour rendre le prix du sel uniforme dans tout le royaume, qui avaient causé, en 1542, la révolte de la Rochelle. La province de la Guienne, où le sel semblait presque un présent gratuit de la nature, où des priviléges anciens, solennellement jurés, garantissaient aux habitants l'exemption de la gabelle, et où l'industrie du pays s'était mise en rapport avec cette franchise, ne pouvait pas se résigner à payer un impôt qu'elle repoussait comme illégal. L'indignation générale était encore augmentée par les fraudes dont on accusait les agents de la gabelle : on assurait que le sel qu'ils forçaient d'acheter était mêlé à dessein avec du sable, et l'on était révolté des châtiments arbitraires qu'ils infligeaient pour chaque omission, pour chaque réclamation.

Au milieu de l'été de 1548, les paysans de plusieurs villages se refusèrent absolument d'aller prendre le sel aux greniers qui leur étaient assignés. Dans plusieurs autres, les officiers qui venaient forcer les habitants à prendre du sel furent massacrés ; le peuple en tua huit à Conzé en Saintonge, tandis qu'il se contenta de les mettre en fuite à Périgueux, à Consac, à Barbezieux. Henri, roi de Navarre, gouverneur de Guienne, envoya contre les mutins une compagnie de gendarmes, qui fut chassée du pays [1]. Les paysans insurgés, à mesure qu'ils augmentaient en nombre, sentaient s'accroître leur courage. On avait d'abord annoncé avec terreur qu'ils étaient quatre mille, mais bientôt on s'assura qu'ils étaient au moins cinquante mille ; en effet ils étaient également en armes dans toutes les parties de la province. Le 12 août, ils se rendirent maîtres de Saintes, mais ce fut par force. Les bourgeois, alarmés de leur violence, et redoutant la domination des paysans plus encore que la gabelle, s'enfermaient dans leurs maisons : les révoltés en effet livraient à des supplices cruels tous les employés qu'ils pouvaient saisir ; ils avaient pillé Cognac et Ruffec, et brûlé les maisons de plusieurs magistrats ; aucun homme de bien ne pouvait songer à se joindre à ces forcenés.

Tristan de Moneins, lieutenant du roi de Navarre et parent du connétable, était devenu particulièrement odieux aux paysans de Guienne, par sa sévérité et ses menaces. Il vint de Bayonne à Bordeaux, il fit as-

[1] De Thou, l. V, p. 452. — Belcarius, l. XXV, p. 803.

sembler le peuple de cette grande ville, qui n'avait jusqu'alors pris aucune part à l'émeute, et il le harangua dans la vue de lui inspirer de la crainte, en lui annonçant les châtiments que le gouvernement réservait aux révoltés. Il produisit un effet tout contraire : il souleva l'indignation de ses auditeurs, qui, rassemblés pour entendre la harangue qui les offensait, sentirent leur force, et demeurèrent unis pour en tirer vengeance. La multitude, enflammée de colère, s'étant portée à l'instant sur l'arsenal, en enfonça les portes, et, se procurant ainsi des armes, vint assiéger le château Trompette, où Moneins, effrayé de l'orage qu'il avait soulevé, s'était enfermé. La Chassagne, président du parlement de Bordeaux, essaya de calmer alors le peuple par son influence. Moneins n'avait trouvé aucun moyen de défense dans le château. La Chassagne se chargea d'obtenir pour lui une capitulation honorable; il le fit sortir du château, croyant avoir obtenu sa grâce. Il avait trop présumé de son influence : à peine Moneins se trouva entre les mains du peuple, qu'il fut massacré avec un de ses amis; son corps fut livré à mille outrages, et la Chassagne, effrayé, alla chercher un refuge dans le couvent des dominicains [1].

La populace de Bordeaux avait pour la Chassagne de la confiance et du respect; elle se porta en foule à ce couvent, elle en fit sortir la Chassagne, et lui déclara qu'elle ne voulait reconnaître que lui pour chef. La Chassagne accepta cet office, dans l'espoir de rétablir l'ordre dans sa ville natale; mais il ne concevait l'ordre que dans l'obéissance; il ne songea qu'à faire respecter l'autorité royale, sans s'occuper d'aucune garantie pour les intérêts d'un peuple qui s'était confié en lui. Il fit fermer les portes de Bordeaux, après avoir renvoyé tous les habitants de la campagne, pour priver les insurgés de leur appui; il arma ensuite la bourgeoisie, et il établit des corps de garde dans toutes les rues. Se jugeant alors maître des mutins, il fit rouvrir les tribunaux, et le premier prévenu déféré au parlement fut le malheureux qui avait sonné le tocsin. Les magistrats, avertis que le connétable était arrivé à Toulouse, et qu'il y rassemblait des troupes, crurent devoir lui prouver, par leur sévérité, que l'autorité royale était rétablie à Bordeaux. Ils condamnèrent le prévenu à être tiré à quatre chevaux, et il fut exécuté [2].

[1] De Thou, l. V, p. 456. — Belcarius, l. XXV, p. 805. — Vieilleville, t. XXIX, p. 119.

[2] *Ibid.*, p. 458. — Lettres du roi au connétable, de Savillan, 29 août. Ribier, p. 154 et 167.

Cependant la ville de Bordeaux avait envoyé au connétable une députation pour l'assurer de sa soumission, lui demander grâce, et le supplier seulement de ne point faire entrer les landsknechts dans la place; car il ne pourrait pas ensuite la garantir du pillage. Le connétable répondit durement que ce n'était point à eux à lui dicter des conditions, que les Allemands qui le suivaient n'étaient pas moins soldats du roi que les Français, et qu'il n'avait pas besoin de leurs clefs pour ouvrir des portes que ses boulets auraient bientôt abattues [1]. Les Bordelais auraient eu d'amples moyens de résistance; ils ne songèrent pas même à en faire usage. Ils ouvrirent leurs portes; mais le connétable n'en tint compte; il fit abattre une partie de leurs murailles, et il entra par la brèche. Il distribua ses troupes dans tous les quartiers de la ville, et il procéda au désarmement des habitants, en faisant transporter toutes leurs armes au château. Alors commencèrent les informations, qu'il poursuivit avec la dernière sévérité, ayant choisi pour cela Charles de Neuilly, le plus violent et le plus emporté des maîtres des requêtes. « Enfin, dit de Thou, le peuple de Bordeaux fut déclaré atteint et convaincu du crime de sédition, de rébellion et de lèse-majesté; et privé » en conséquence de tous ses priviléges, du droit d'élire un maire et » des jurats, de faire des assemblées de ville, de tenir des sceaux, » d'exercer aucune juridiction, d'avoir un trésor commun et des possessions publiques. La maison de ville devoit être rasée, et toutes » les cloches des églises transportées dans les châteaux, qui seroient » fortifiés aux dépens du peuple. Il fut condamné encore à équiper à » ses frais deux galères, pour servir à la défense des gouverneurs de la » province contre les entreprises des citoyens mêmes. Enfin, pour » expier l'horrible attentat qu'ils avoient commis contre la personne » de Moneins, la sentence portoit qu'ils le déterreroient eux-mêmes, » non avec le secours de quelque instrument, mais avec leurs propres » ongles, et que le corps de ce seigneur seroit conduit de nouveau à la » sépulture par les jurats, et six-vingts bourgeois en habit de deuil, et » le flambeau à la main. » Tandis que cette sentence contre la ville en corps était exécutée avec la dernière rigueur, les individus soupçonnés d'avoir pris une part plus active dans la sédition furent arrêtés les uns après les autres et punis d'une manière atroce. Cent quarante furent successivement exécutés : mais la mort des rebelles ne suffisait point

[1] De Thou, l. V, p. 458.

aux vengeances de l'autorité royale. Il y en eut de brûlés, de rompus vifs, de pendus aux battants des cloches qu'ils avaient sonnées. Des juges se montraient parfois ingénieux à inventer des supplices nouveaux : on prenait à tâche d'infliger aux justiciables les mêmes tourments que le peuple, dans sa rage, avait fait éprouver aux employés de la gabelle. Les juges et les bourreaux semblaient faire assaut d'invention pour prolonger l'agonie et les douleurs. Ce fut ainsi par l'horreur et l'effroi que le connétable s'efforça de rétablir l'autorité royale dans la province. Enfin, le 9 novembre, il la quitta croyant l'avoir pacifiée; et il laissa le comte du Lude avec une forte garnison dans Bordeaux [1].

La soumission de la Guienne à d'aussi atroces châtiments fait éprouver une douleur mêlée d'étonnement; la province tout entière avait été blessée dans ses premiers intérêts ; la population avait pris les armes, et elle était bien plus nombreuse que les armées dont le roi de France pouvait disposer contre elle. Tous furent menacés et punis ensemble par une sentence cruelle ; en restant unis et armés, ils eussent aisément fait repentir le connétable de son insolente colère ; mais les bras ne sont rien sans la tête, et la force brutale est hors d'état de se défendre si la pensée ne la dirige. Les insurgés s'étaient eux mêmes privés de toute leur force par leurs excès ; ils avaient effrayé ceux qui pouvaient les conduire, et leur avaient fait redouter la victoire du peuple plus encore que celle du roi. Les cent mille bras de la multitude demeurèrent inutiles, car personne dans cette foule ne sut les faire agir ni marcher ensemble , personne ne concevait ce qui se trouvait au delà de son village, et ne savait réunir la nourriture, le logement, les armes dont les masses avaient besoin ; personne ne prévoyait la route que suivait l'ennemi pour les attaquer, ou n'était en état de combiner un plan pour la défense de la province. De toutes les leçons, la plus importante pour les nations fut enseignée alors au peuple de la Guienne d'une manière bien dure : c'est que la vraie force de l'homme consiste dans son intelligence prévoyante, que cette intelligence est l'attribut d'un petit nombre, et que les masses ignorantes se perdent si elles repoussent de leur sein l'élite intelligente, qui seule peut assurer leur succès.

Ce triomphe de la tyrannie d'un seul sur l'intérêt, sur la volonté, de tous, fit éclore cependant des pensées qui marquèrent le progrès du siècle,

[1] De Thou, l. V, p. 460. — Belcarius, l. XXV, p. 804. — Sleidani, l. XXI, p. 363. — Vieilleville, t. XXIX, p. 123.

et qui indiquèrent le terme prochain où l'association des forces et des intelligences des sujets triompherait des caprices et de la cruauté des maîtres. « Étienne de la Boétie de Sarlat, dit de Thou, qui a été dans » la suite l'ornement du parlement de Bordeaux, et qui, étant alors à » peine âgé de dix-neuf ans, faisoit déjà paraître un jugement fort au- » dessus de son âge, prit occasion de ces troubles pour approfondir » cette réflexion, dans un petit ouvrage intitulé *le Contr'un, ou de* » *la Servitude volontaire* [1]. » Même dans une tête si jeune, le germe des vrais principes de la liberté et de la justice populaire est un fait qui réclame notre attention, et une courte notice sur l'ouvrage de la Boétie.

L'usage des orateurs chrétiens, qu'ils avaient emprunté aux Arabes, de baser leurs discours sur un texte, avait gagné la littérature profane; et la Boétie prit pour texte le vers de l'Iliade où Ulysse conseille aux Grecs de se soumettre à un seul chef, afin d'éviter les maux qu'entraîne la tyrannie de plusieurs [2]. « Pour parler avec raison, dit la Boétie, il » falloit dire que la domination de plusieurs ne pouvoit être bonne, » puisque la puissance d'un seul, dès lors qu'il prend ce titre de » maître, est dure et déraisonnable [3]. » En effet, c'était tous les maîtres et les tyrans que l'auteur attaquait à la fois, et il repoussait la prétention de reconnaître un droit dans l'origine du pouvoir, toutes les fois que ce pouvoir était sans limites. « Il y a trois sortes de tyrans, disait- » il : les uns ont le royaume par l'élection du peuple; les autres par » la force des armes, les autres par la succession de leur race.... Je » vois bien qu'il y a entre eux quelque différence, mais de choix je n'en » vois point, et étant les moyens de venir au règne divers, toujours la » façon de régner est quasi semblable. Les élus, comme s'ils avoient » prins des taureaux à dompter, les traitent ainsi; les conquérants » pensent en avoir droit, comme de leur proie; les successeurs d'en » faire ainsi comme de leurs naturels esclaves [4]. »

Toutefois la Boétie s'attache à prouver que tous les tyrans seraient également sans force si le peuple ne les secondait pas, que l'intérêt de tous s'unissant *contre un*, la puissance de tous s'alliant *contre un*, cet

[1] De Thou, l. V, p. 458.
[2] Ἰλιαδος, B. v. 204.
[3] Discours de la Boétie, à la suite de Montagne. Éd. de Paris, 1801, t. XVI, p. 106.
[4] *Ibid.*, p. 140 et 143.

un, cet être isolé, perdrait le pouvoir de mal faire. « Pauvres gens et » misérables, dit-il, peuples insensés, nations opiniâtres en votre mal, » et aveugles en votre bien, vous vous laissez emporter devant vous le » plus beau et le plus clair de votre revenu, piller vos champs, voler » vos maisons, et les dépouiller des meubles anciens et paternels ; vous » vivez de sorte que vous pouvez dire que rien n'est à vous..... Et » tout ce dégât, ce malheur, cette ruine, vous vient non pas des » ennemis, mais bien certes de l'ennemi, et de celui que vous faites si » grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, » pour la grandeur duquel vous ne refusez point de présenter à la » mort vos personnes. Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux, » n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a » le moindre homme du nombre infini de vos villes, sinon qu'il a plus » que vous tous l'avantage que vous lui faites pour vous détruire [1]. »
Il cherche ensuite comment un ordre si contraire à la nature ainsi qu'à l'intérêt de tous a pu s'établir, et comment la servitude, qui n'a pu être maintenue par la force, est devenue volontaire. « La première » raison, dit-il, de la servitude volontaire, c'est la coutume ; il disent » (les hommes) qu'ils ont été toujours sujets, que leurs pères ont ainsi » vécu. Ils pensent qu'ils sont tenus d'endurer la mort, et le se font » accroire par exemples, et fondent eux-mêmes sur la longueur la » possession de ceux qui les tyrannisent. Mais, pour vrai dire, les ans » ne donnent jamais droit de mal faire, ains agrandissent l'injure. » Toujours en demeure-t-il quelques-uns mieux nés que les autres, » qui sentent le poids du joug et ne peuvent tenir de le crouller ; qui » ne s'apprivoisent jamais à la subjection..... Ce sont ceux qui ayant » la tête bien faite, l'ont encore polie par l'étude et le savoir. Ceux-là, quand la liberté seroit entièrement perdue et toute hors du monde, » l'imaginant en leur esprit, et encore la savourant, la servitude ne » leur est jamais de goût, pour si bien qu'on l'accoutre [2]. »

En effet la partie pensante de la société commençait à détester le joug, à combiner les moyens de résistance, et à chercher une réforme dans l'État aussi bien que dans l'Église ; elle commençait à chercher dans la communauté un pouvoir qui fût en avant de la communauté en vertu et en intelligence, et qui par conséquent sût, voulût et pût faire

[1] Le Contr'un p. 125.
[2] *Ibid.*, p. 166.

avancer la société; car c'était alors, c'était pendant le règne de Henri II, que mûrissait l'esprit qui éclata douze ans plus tard dans les guerres civiles. Le gouvernement savait peut-être en quoi consistait le bien général, et il pouvait le faire, mais il ne le voulait pas; les réformateurs le savaient et le voulaient, mais ils ne le purent. Le parti de la résistance, le parti des Guise, le voulait peut-être et le pouvait, mais il ne savait pas le connaître; ce parti qui forma la ligue exprima le sentiment des masses ignorantes, celui de la multitude toujours ennemie du progrès. Il arrêta les réformes religieuses, il dégoûta des réformes politiques, en faisant éprouver la tyrannie de la pluralité, et il ramena enfin la France sous la royauté sans limites.

Pendant que le connétable réprimait la sédition de Guienne, Henri II était revenu de Turin à Lyon, où il fit son entrée le 21 septembre. Cette ville, la plus commerçante de France, déploya en cette occasion une grande magnificence : les marchands étrangers s'étaient partagés en diverses nations, qui étalaient à l'envi l'une de l'autre leurs richesses, et les Italiens l'emportaient tellement en industrie sur tous les autres peuples, que, tandis que les Allemands étaient réunis en une seule corporation, les Génois, les Lucquois, les Milanais et les Florentins en formaient chacun une [1]. Le roi se rendit ensuite à Moulins, où, le 13 octobre, il célébra les noces d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et celles de François de Lorraine, que Henri avait créé duc d'Aumale, malgré les remontrances du parlement [2], avec Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et de Renée de France. Les branches si nombreuses de la famille royale s'étaient presque toutes éteintes; il n'en restait plus d'autres que la branche issue de Jean II, duc de Vendôme, mort en 1477. Mais celle ci s'était partagée en deux, sous les noms de Vendôme et de Montpensier : dans la première, Antoine, duc de Vendôme, qui devint roi de Navarre en 1555, avait encore trois frères, le cardinal de Bourbon, le comte de Soissons et le prince de Condé; dans la seconde, Louis, duc de Montpensier, avait un frère prince de la Roche-sur-Yon. Cette extinction successive des branches de la famille royale avait contribué à faire naître chez les princes de la maison de Lorraine la prétention de s'égaler aux princes du sang. Ils

[1] De Thou, l. V, p. 461.

[2] Remontrances du parlement, du 3 décembre 1547, dans Ribier, t. II, p. 89.— Contrat d'Ant. de Bourbon, Traités de Paix, t. II, p. 244.

étaient issus de Yolande, fille de René d'Anjou, roi titulaire de Naples. Ils rappelaient que l'Anjou, la Provence et les Deux-Siciles étaient des fiefs féminins; qu'ils avaient été dépouillés injustement de leur héritage par Louis XI; aussi prétendaient-ils adopter le nom d'Anjou de préférence à celui de Lorraine : le duc d'Aumale le prit en effet dans son contrat de mariage ; il essaya d'avoir rang avec Vendôme, comme s'il était aussi bien que lui prince du sang ; il eut une querelle sur ce titre de prince avec Liset, président du parlement de Paris ; enfin, il avait même obtenu de Henri II, encore dauphin, une promesse par laquelle celui-ci s'engageait à lui rendre la Provence dès qu'il serait roi [1].

Le duc d'Aumale mettait beaucoup d'importance à s'unir plus étroitement encore à la famille royale par le mariage projeté de sa nièce Marie, reine d'Écosse, avec le fils du roi, et ç'avait été son principal motif pour empêcher le roi de ratifier le traité fait l'année précédente avec l'Angleterre. Au mépris même du traité du 7 juin 1546, regardé comme toujours subsistant, Henri II avait donné ordre à Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, de bâtir un fort près de Boulogne, au lieu nommé la Tour-d'Ordre, qui commandât réellement l'entrée du port ; ce que le fort d'Outr'eau, bâti par de Biez, ne pouvait faire [2]. Charles-Quint avait envoyé le comte de Bure au lord protecteur d'Angleterre, pour lui représenter que la France était décidément hostile, et pour l'engager à profiter de la révolte de la Guienne, afin d'y rétablir la domination anglaise [3]. Mais le duc de Sommerset, en butte à des factions puissantes en Angleterre, et menacé par les intrigues de sa propre famille, désirait la paix avec la France et avec l'Écosse ; il fermait les yeux sur les provocations qu'il avait essuyées ; il voulait ajourner tous les différends, et il faisait offrir aux Écossais une trêve de dix années, dans l'espérance, il est vrai, qu'au bout de ce terme le jeune Édouard VI, et la reine Marie, arrivés à l'âge nubile, sentiraient tous deux la convenance d'un mariage qui semblait si désirable, et pour eux-mêmes et pour leurs deux nations.

Cependant, loin que les Écossais songeassent à faire cesser par cette union des guerres qui avaient dévasté pendant tant de siècles leur frontière méridionale, leur orgueil et leur haine héréditaire s'offensaient d'un mariage qui les forcerait d'obéir à leurs puissants voisins ; le peuple le repoussait avec une sorte de fureur, et les prélats écossais le re-

[1] De Thou, l. V, p. 462. — Vieilleville, t. XXIX, p. 102.
[2] *Ibid.*, p. 449. — [3] *Ibid.*, p. 477.

gardaient comme devant entraîner dans leur pays la ruine de la religion catholique. Ils remarquaient que l'Angleterre avait, depuis la mort de Henri VIII, fait des pas rapides vers la réformation ; en même temps ils observaient que la prédication évangélique s'étendait en Écosse malgré tous leurs efforts, et que les réformés, oubliant les haines et les préjugés nationaux, devenaient Anglais de cœur, et demandaient l'union avec l'Angleterre. Ainsi la question du mariage de la nièce des Guise devenait avant tout une querelle de religion ; et la France se trouvait appelée à donner son appui au parti fanatique et persécuteur, au parti d'une Église qui croyait combattre pour son existence. Toutes les propositions pacifiques des Anglais furent repoussées par le régent d'Écosse, et en même temps cachées soigneusement au peuple. Ce régent avait été gagné au parti de la France par la concession du duché de Châtellerault que lui fit Henri II. La reine mère ne souhaitait rien tant que de mettre à la cour de France sa fille sous la protection des Guise, ses frères. Ceux-ci voyaient leur ambition couronnée par le crédit que leur donnerait leur nièce, femme de l'héritier du trône ; les prélats écossais résolurent, de concert avec eux, de faire passer la jeune reine en France, pour que la nation elle-même n'eût plus la possibilité de se repentir et de changer d'avis, si le triomphe momentané d'une faction, ou le progrès de la réforme, lui faisaient désirer le mariage de la jeune reine avec Édouard-VI. Le parti fanatique exigeait donc en même temps la guerre avec l'Angleterre, et l'envoi de Marie en France, sans vouloir seulement consentir à demander pour l'Écosse les garanties que leur intérêt propre semblait exiger [1].

Henri II, entrant avec avidité dans ces vues, fit partir de Nantes une armée française pour seconder les deux reines d'Écosse : elle prit terre à Dunbar le 18 juin ; elle était composée de trois mille soldats allemands commandés par le margrave, de deux mille fantassins français sous la conduite de François de Coligny d'Andelot, et de mille chevaux de différentes nations qui avaient pour chef François d'Anglure, seigneur d'Étauges. Le commandement général fut donné à André de Montalembert, baron d'Essé, qui s'était acquis beaucoup de réputation au siége de Landrecies. Celui-ci ayant assemblé tous les capitaines et seigneurs qui servaient sous lui, parmi lesquels plusieurs étaient de

[1] Rapin Thoyras, t. VII, l. XVI, p. 50. — Hume's History of England, t. VI, c. 34, p. 173. — Buchanani Rer. Scoticar, l. XV, p. 511. — Robertson's Hist. of Scotland, b. II, p. 74.

très-grandes maisons, leur dit : « Messieurs, je sais bien qu'il n'y a nul » guère de vous autres qui ne soit plus grand que moi, et quand je » serai hors d'ici, soit à la cour, soit en France, soit au pays, qui ne » soit plus que moi, et qui ne se veuille dire plus que mon compagnon ; » mais puisqu'il a plu au roi m'honorer de cette charge, il faut que je » m'en acquitte et que je commande aussi bien au grand comme au » petit, et que l'un et l'autre m'obéissent : et au partir d'ici, m'étant » dépouillé de cette grandeur, nous serons tous pairs et compa- » gnons [1]. »

Nicolas Durand de Villegagnon, commandeur de Malte, qui avait amené cette petite armée en Écosse, avait commission de ramener la jeune reine en France sur sa flotte ; mais comme il savait que les Anglais voulaient empêcher son départ, et pourraient bien l'enlever dans la traversée, il remit à la voile en annonçant qu'il retournait en France; puis ayant perdu de vue les côtes, il se dirigea vers le nord : et par une navigation qu'on regardait alors comme très-hardie, il fit le tour de l'Écosse septentrionale, et revint prendre à Dunbarton la jeune reine, qu'il conduisit par le canal de Saint-George en Bretagne, où il la vint déposer le 13 juillet. Elle n'avait alors que six ans : son frère naturel, Jacques Stuart, fut envoyé en France avec elle : le baron de Levingston avait été chargé par le régent d'Écosse d'accompagner ces enfants, et Philippe de Maillé Brezé de les recevoir au nom du roi de France [2].

Pendant ce temps, d'Essé assiégeait Haddington; le comte de Shrewsbury ayant rassemblé dans les comtés du nord de l'Angleterre toutes les milices, jusqu'au nombre de dix-sept mille hommes, s'avança à leur tête, et força d'Essé à lever le siége ; mais il ne put retenir longtemps ensemble cette troupe de volontaires ; et dès qu'elle se fut retirée, d'Essé recommença ses opérations ; il remporta divers avantages sur ses ennemis ; cependant il ne put ni prendre Haddington, ni empêcher les Anglais de prendre et de fortifier divers châteaux. De son côté il fortifia Leith, le port d'Édimbourg [3].

D'autre part, depuis que la cour de France eut atteint le but de son

[1] Brantôme, t. II, Discours 64. p. 460. — De Thou, l. V, p. 464. — Belcarius, l. XXV, p. 801.

[2] De Thou, l. V, p. 465. — Ribier, t. II, p. 150. — Buchanani, l. XV, p. 511. — Robertson's Scotl., b. II, p. 75.

[3] *Ibid.*, p. 471. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 32.

ambition, en s'assurant la possession de la jeune reine, elle ne mit presque plus d'importance à la défense de la frontière dans un pays qu'elle jugeait barbare; elle traitait les Écossais avec la hauteur et le mépris qu'elle n'épargnait pas aux Français eux-mêmes, et moins encore à un peuple asservi par eux; elle ne respectait aucun des priviléges pour lesquels ils avaient si imprudemment négligé de demander des garanties. D'Essé se proposa de mettre en quartier ses troupes dans Édimbourg; le prévôt de la ville se présentant à elle avec son fils et un cortége des principaux bourgeois voulut les arrêter, en faisant valoir les priviléges de la capitale du royaume. Les soldats français prirent querelle avec eux et les massacrèrent. Vers le même temps Henri II envoya l'évêque Jean de Montluc en Écosse, en demandant au régent et à la reine mère de le nommer chancelier du royaume. C'était plus que les Écossais n'étaient disposés à supporter; Marie de Guise avertit ses frères que si d'Essé et Montluc n'étaient pas rappelés, elle ne répondait pas de l'alliance de l'Écosse, malgré la présence de la jeune reine à la cour de France. Paul de Termes, donné pour successeur à d'Essé, sut mieux captiver l'affection des Écossais [1].

Pendant ce temps l'Empereur profitait de ce que la France n'osait point lui faire la guerre, et il marchait à l'accomplissement de ses vastes projets. Il commençait à croire possible l'établissement d'une monarchie universelle, dont il avait à peine osé jusqu'alors s'avouer le désir. L'Espagne, où l'amour de la liberté fermentait partout au commencement de son règne, n'opposait plus d'obstacles à ses volontés. Les esprits les plus aventureux de la nation étaient entraînés vers l'Amérique par l'ardeur des découvertes et des conquêtes, et le Pérou, à peine subjugué, était déjà ensanglanté par les guerres civiles. Le prince don Philippe présida les cortès d'Aragon à Monzon, et celles de Castille à Valladolid; dans les unes et les autres les Espagnols marquèrent beaucoup de mécontentement, soit de ce que Charles V voulait établir parmi eux l'étiquette de la maison de Bourgogne, soit de ce qu'il annonçait le projet d'assurer l'Empire à son fils, ce qui réduirait les Espagnols à dépendre des Allemands et à vivre habituellement privés de la présence de leur souverain. Toutefois l'opposition ne montra ni suite dans ses projets, ni habileté dans sa conduite, ce qui fut attribué à la politique du duc d'Albe, qui n'avait appelé aux cortès que les seuls procurateurs

[1] De Thou, l. V, p. 475. — Belcarius, l. XXV, p, 802. — Buchanani l. XV, p. 514. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 33.

des villes, en excluant les grands et les prélats ; ceux-ci, à raison de leur connaissance des affaires, et même de leur orgueil, auraient été mieux préparés à tenir tête au gouvernement. Maximilien, neveu de l'Empereur, qui vint à Barcelone pour épouser l'infante Marie sa cousine, et remplacer ensuite don Philippe dans le gouvernement de l'Espagne, fit oublier à la nation ses griefs au milieu des fêtes de son mariage ; don Philippe lui céda le gouvernement le 1er octobre, et s'embarqua à Roses, sur les galères d'André Doria, pour passer en Italie, et de là rejoindre son père [1].

L'Italie, si récemment privée de sa vie politique, palpitait encore de souffrance et d'angoisses : les conjurations, les projets hostiles contre l'autorité de l'Empereur, les tentatives de ligue pour lui résister de le part des États qui se croyaient encore indépendants, se succédaient rapidement. Charles V semblait vouloir, en leur laissant épuiser, dans ces derniers efforts, un reste de vie, veiller et attendre la fin de leur agonie, pour les saisir à mesure qu'il les voyait défaillir. Mais soit qu'il se défiât des forces qui restaient encore à l'Italie, et que pour les lasser plus vite il choisit pour la gouverner les plus durs et les plus avides de ses lieutenants, soit que les richesses de cette contrée séduisissent plus fortement leur rapacité, aucun pays de l'Europe n'était plus odieusement, plus atrocement gouverné que ne l'étaient les viceroyautés de la maison d'Autriche en Italie : Naples et la Sicile d'une part, la Lombardie de l'autre. Aucun homme ne s'était montré plus cruel et plus faux que don Pedro de Tolède à Naples, que Fernand de Gonzague à Milan ; aussi les pays où avait commencé la civilisation européenne retombaient-ils dans la barbarie. La faction qui dominait à Gênes se croyait libre, quoiqu'elle fût gouvernée par André Doria, et qu'elle obéit à tous les caprices de l'Empereur. La Toscane avait perdu toute indépendance sous le joug de Côme Ier de Médicis, duc de Florence, qui n'était ni sans talent ni sans ambition, mais qui, se sentant faible contre la haine du peuple, se contentait du rôle de tyran subalterne, et de lieutenant de l'Empereur. La république de Sienne, qui avait admis dans ses murs une garnison espagnole, se laissait gouverner tyranniquement par Diego de Mendoza, qui la commandait. Le vieux pape Paul III frémissait d'indignation et de rage contre l'Empereur, qui avait fait assassiner son fils : il eût volontiers fait alliance

[1] Miniana, Historia de Espana, l. IV, c. 7, p. 258.

avec la France, avec les Turcs, avec les protestants, s'il avait pu ainsi rallumer une guerre générale ; mais personne ne comptait assez sur ce qui pouvait lui rester de vie pour s'associer à ses vengeances. Venise enfin, qui connaissait sa faiblesse réelle, s'efforçait d'entretenir sur sa puissance l'illusion que produisait encore le souvenir de ses anciens exploits, en évitant toute occasion de se mesurer avec une personne, et en observant une neutralité scrupuleuse. Les ducs de Ferrare et de Mantoue, enfin, observaient la même politique et se perdaient dans l'ombre [1].

L'Allemagne, récemment subjuguée par les victoires que l'Empereur venait de remporter sur la ligue de Smalkalde, demandait plus de ménagements. Sa population belliqueuse, accoutumée à fournir des soldats à toutes les puissances, conservait le sentiment de sa force; elle avait de plus, pour la mettre en mouvement, l'enthousiasme de la religion ; aussi, quoique l'Empereur aspirât à la priver à la fois de ses libertés civiles et religieuses, il n'y procédait qu'avec de grandes précautions. Il avait outre-passé les droits et les prérogatives des Empereurs, en mettant, de sa seule autorité, de grands princes ou des villes impériales au ban de l'Empire ; mais dès lors il avait cherché à voiler sa tyrannie sous le nom et l'autorité des diètes ; il les ménageait avec soin et les traitait comme représentant un corps libre et puissant. Il retenait dans la captivité, contre la foi des capitulations, deux des plus grands princes de l'Allemagne : l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse ; mais il nourrissait les espérances de ceux qui demandaient leur mise en liberté ; il caressait, il flattait Maurice de Saxe, l'électeur de Brandebourg, et les princes protestants qui l'avaient secondé ; et il ne croyait point au ressentiment du premier, qui en effet se montrait avec lui toujours courtisan. Charles avait en apparence imposé à l'Allemagne, par la publication de *l'intérim*, la paix et l'uniformité religieuse, mais il évitait de troubler cette paix, dans le secret des consciences, et il admettait à sa faveur, dans sa cour et dans son armée, les protestants à l'égal des catholiques [2].

L'Angleterre, affaiblie par ses divisions et par la minorité de son roi, se montrait empressée d'accueillir les conseils de l'Empereur ; la France seule semblait mettre obstacle à ses projets : la France était

[1] Gio. Batt. Adriani, l. VII, p. 462. — Giannonne, Hist. de Naples, l. XXXII, c. 2, p. 84; et c. 5, p. 107. — Annali d'Italia, t. XIV, p. 363.
[2] Sleidani, l. XXI, p. 364.

en paix avec lui, mais elle laissait percer son inimitié, et il la retrouvait comme motrice de tous les complots qu'il faisait successivement échouer. Il aurait eu des motifs suffisants de lui déclarer la guerre, mais il préférait d'attendre une occasion favorable et d'écraser auparavant ses autres ennemis. Surtout sentant l'affaiblissement de sa santé, il aurait voulu confier après lui la suite et l'exécution de ses grands projets à une volonté unique. Quoiqu'il n'eût aucune plainte à former contre son frère, qui avait été pour lui un fidèle et habile lieutenant, il regrettait de l'avoir fait nommer roi des Romains en excluant ainsi lui-même son fils de l'Empire. Il voulait réunir toute sa famille autour de lui dans les Pays-Bas, où sa grandeur avait commencé, et il se flattait qu'auprès de ce berceau de sa maison, il ferait comprendre à son frère ainsi qu'à son neveu qu'il importait à la grandeur futur de la famille qu'elle fût toujours dirigée par une seule volonté, et que Ferdinand abdiquât en faveur de Philippe ses prétentions à l'Empire.

Philippe, qui avait débarqué à Gênes le 25 novembre, s'était montré tour à tour aux peuples divers sur lesquels régnait son père ; mais il leur avait successivement déplu. Quoique âgé de vingt et un ans seulement, il n'avait aucun des charmes de la jeunesse, ni l'affabilité, ni la franchise, ni la bienveillance, ni la gaieté. Les Italiens, qui s'empressèrent de l'entourer à Gênes, puis à Milan, l'accusèrent de leur avoir apporté la morgue espagnole; les Allemands, lorsqu'il traversa ensuite le Tyrol, la Bavière, le Palatinat, crurent reconnaître qu'il y joignait l'astuce italienne ; les Belges, lorsqu'il entra dans la Lorraine, le Luxembourg et le Brabant, furent choqués du sombre fanatisme qu'il montrait. Sa hauteur, sa réserve, sa partialité pour les seuls Espagnols, lui aliénèrent les esprits. « Tout le peuple, écrivait de Bruxelles l'ambassadeur de France à Henri II, est tellement indigné de le voir si » affectionné à la nation d'Espagne, que si le père, sans y donner ordre, » venoit de décéder, il y auroit quelque apparence qu'ils se soustrairoient de son obéissance... d'autant que tout ce peuple hait si fort » les Espagnols[1]. » Les Belges cependant avaient commencé par déployer toute leur magnificence pour le fêter. Leur commerce était alors au comble de sa prospérité ; aucun pays ne pouvait étaler plus de richesses : la ville d'Anvers seule dépensa 130,000 écus pour le jour de sa réception. Bruxelles, où il entra le 1er avril 1549, et toutes les

[1] Lettre de Marillac, de Bruxelles, 20 juin 1549. Dans Ribier, t. II, p. 219.

cités de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, parurent se surpasser l'une l'autre par leur faste; mais don Philippe était déterminé à ne rien voir, à ne rien admirer, à n'exprimer aucune reconnaissance [1].

(1549.) La cour de France passait également son temps dans les fêtes, et semblait perdre de vue les affaires publiques. Le roi avait voulu faire couronner la reine à Saint-Denis le 10 juin : les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Boulogne, de Châtillon et de Guise, assistaient à cette cérémonie; les autres cardinaux français avaient reçu l'ordre de rester à Rome pour y soutenir les intérêts de la France au moment de la mort du pape; car, quoique celui-ci parût toujours plein de vigueur, on ne pouvait oublier son grand âge. Le roi et la reine firent ensuite leur entrée solennelle à Paris, puis le 23 juin on ouvrit un tournoi qui dura quinze jours, et où Henri II l'emporta sur tous ses concurrents par l'adresse et la force qu'il déployait dans les exercices du corps. Aux combats en champ clos succéda un combat naval sur la Seine, où trente-deux galères avaient été amenées pour amuser la cour par ces jeux nouveaux [2].

Mais par une sorte d'expiation pour tant de temps et d'argent consacrés au plaisir, Henri II termina ces fêtes par une procession religieuse de l'église de Saint-Paul à l'église Notre-Dame, dans laquelle il renouvela le vœu de poursuivre et d'extirper l'hérésie. Après la messe il dîna en public au palais épiscopal, et après son dîner il vint prendre place à une des fenêtres des Tournelles, pour assister au supplice de quatre malheureux convaincus de luthéranisme. L'un d'eux lui était bien connu : c'était un pauvre couturier qui travaillait au palais, et qu'avec la duchesse de Valentinois il était allé interroger sur sa religion, comptant s'amuser de sa timidité et de son embarras; mais cet homme, nommé Hubert Burré, oubliant les grandeurs humaines lorsqu'il s'agissait de la foi, n'hésita point à confesser sa croyance en réfutant les arguments d'abord du roi, puis du savant évêque de Mâcon, qui vint à son aide, et lorsque Diane voulut ainsi l'attaquer, il ne repoussa pas sans rudesse la concubine qui profanait les choses sacrées. Henri voulut le voir mourir; mais le couturier le reconnaissant et fixant sur lui ses yeux, tandis que les bourreaux lui faisaient éprouver d'atroces dou-

[1] Sleidani, l. XXI, p. 368. — Belcarius, l. XXV, p. 811. — Robertson's, B. IX, p. 437.

[2] De Thou, l. VI, p. 494. — Ribier, t. II, p. 202. — Sleidani, l. XXI, p. 372. — Vieilleville, t. XXIX, p. 177.

leurs en le brûlant à petit feu, ne détourna point sa vue jusqu'au moment où il expira dans les tourments ; et ce regard empreint de tant de souffrance et de tant de courage, fit sur Henri II une impression d'effroi qui ne s'effaça jamais de sa pensée. Il continua toutefois d'ordonner des supplices cruels, mais il ne voulut plus y assister [1].

Vers le même temps Henri II apporta quelques changements à la procédure contre les hérétiques. Il voulut que les juges royaux informassent et fissent les premiers actes contre les prévenus concurremment avec les juges ecclésiastiques ; que les uns comme les autres pussent les faire arrêter, ou par les appariteurs des prélats, ou par les sergents des juges royaux, et qu'ils pussent leur faire infliger la torture, ne mettant d'autre borne au pouvoir des prélats que l'interdiction de condamner à des amendes pécuniaires [2]. Cette restriction, introduite dans l'édit sur la demande du procureur du roi, était un léger correctif apporté à l'avidité qui présidait aux persécutions. Le zèle religieux y avait moins de part que la cupidité. Les favoris du roi profitaient de leur crédit à la cour pour se faire abandonner les confiscations des prévenus ; quelquefois ils poussèrent l'audace jusqu'à demander celles de toute une province. Vieilleville raconte que quatre ou cinq jours après son retour de la campagne de Guienne, « M. d'Apchon, beau-frère du » maréchal Saint-André, MM. de Senectaire, de Biron, de Saint-» Forgeul et de la Noue, lui apportèrent un brevet signé du roi et des » quatre secrétaires d'État, par lequel Sa Majesté lui donnoit et aux » dessusdits la confiscation de tous les usuriers et luthériens du pays » de Guienne, Limousin, Quercy, Périgord, Saintonge et Aunis ; et » l'avoient mis le premier audit brevet comme lieutenant dudit sieur » maréchal, pour obtenir aussi plus facilement par sa faveur ce don, » car il étoit estimé fort riche. Lui demandant sa part de la contribu-» tion pour un solliciteur, qu'ils envoyoient en ces pays-là pour ébau-» cher la besogne, et pensant bien le réjouir, l'assuroient, par le » rapport même du solliciteur, nommé Dubois, l'un des juges de » Périgueux, qui s'en faisoit fort, et en répondoit, qu'il y auroit de » profit plus de vingt mille écus pour homme, toutes dépenses déduites » et précomptées, et auparavant quatre mois expirés ; offrant, ledit » Dubois, de leur faire toucher dix mille écus à départir entre eux

[1] Théod de Bèze, l. II, p. 79. — De Thou, l. VI, p. 96, et note 1.

[2] Edit de Paris, 19 novembre 1549. — Isambert, t. XIII, p. 134. — De Thou, l. VI, p. 506. — Belcarii, l. XXV, p. 810.

» incontinent après avoir vaqué un mois en cette négociation, sur et » tant moins de la somme promise. Mais M. de Vieilleville, après les » avoir remerciés de la bonne souvenance qu'ils avoient eue de lui pro- » curer ce bien en son absence, leur dit qu'il ne se vouloit point enri- » chir par un si odieux et sinistre moyen qui ne tendoit qu'à tour- » menter le pauvre peuple, et sur une fausse accusation, ruiner plusieurs » bonnes familles ; davantage qu'ils savoient bien que M. le connés- » table avoit été en ce pays-là avec une grosse armée il n'y avoit pas » encore demi-an, qui avoit fait un dégât infini par tout où il avoit » passé, et de donner au peuple et sujets du roi ce surcroît de misère » et d'affliction, il n'y trouvoit une seule scintille de dignité, encore » moins de charité..... Cela dit, il tire sa dague et la fourre dans le » brevet en l'endroit de son nom. M. d'Apchon, rougissant de honte, » car il avoit été le premier auteur de cette poursuite, tire sembla- » blement la sienne et en traverse, par grande colère, le sien ; M. de » Biron n'en fit pas moins, et s'en allèrent tous trois, tirant chacun » de son côté, sans se dire mot, laissant le brevet à qui le voulut » prendre, car il fut jeté par terre [1]. »

Tandis que « les prélats diocésains d'une part, et les cours souve- » raines, baillis, sénéchaux et leurs lieutenants généraux et parti- » culiers, indifféremment et concurremment, » étaient exhortés par l'édit du 19 novembre à faire que « les poursuites contre les hérétiques » ne se refroidissent aucunement [2], » et que les courtisans formaient des compagnies pour exploiter ces confiscations, la seule protectrice des luthériens, Marguerite, reine de Navarre et sœur de François Ier, mourut en Bigorre le 21 décembre 1549 [3]. Jeanne d'Albret sa fille, bien que plus zélée encore pour le calvinisme, ne pouvait point, à l'âge de vingt et un ans qu'elle avait alors, et pendant que son père vivait, être d'un grand secours à ses coreligionnaires.

On assurait que le roi était d'un caractère fort doux ; néanmoins depuis qu'il était sur le trône, il avait manifesté en toute occasion une excessive sévérité. Adoptant les ressentiments de ses favoris contre les ministres de son père, il les avait poursuivis avec autant d'acharnement que s'il avait eu lui-même sujet de les haïr. Il en voulait surtout au maréchal de Biez, qui avait été chargé de défendre la Picardie contre

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXIX, c. 19, p. 172.
[2] Isambert, t. XIII, p. 135.
[3] De Thou, l. VI, p. 507.

les Anglais, tandis que lui-même il tenait tête à l'Empereur ; il regardait le maréchal comme ayant été cause de son peu de succès, et ensuite des concessions faites par la paix de Crépy. Dès son avénement à la couronne il le fit arrêter, ainsi que Vervins son gendre, celui qui avait livré Boulogne aux Anglais. Quand il vint à Paris dans l'été de 1549, il envoya, dit Vieilleville, « querir M. le premier président » Lizet, et trois autres présidents de la cour ; arrivés qu'ils furent » devant Sa Majesté, il leur demanda en quels termes ils étoient du » procès de ces misérables. Le premier président répondit qu'il étoit » quasi instruit, et que auparavant quatre jours expirés leur vie » dépendroit de sa miséricorde ; » le roi, après les avoir accusés de trahison et de lâcheté, et avoir détaillé tout ce qu'il savait ou conjecturait contre eux, « licencia ces juges, leur commandant d'accélérer le » procès, et plutôt leur présenter la question, pour donner lumière » aux choses qu'ils voudroient opiniâtrément cacher, car il en désiroit » voir la fin ; et qu'ils lui feroient très-agréable service. Mais le pre- » mier président, en prenant congé, lui demanda s'il entendoit qu'ils » mourussent tous deux. Le roi répondit : Oui, bien Vervins ; mais le » maréchal a fait beaucoup de grands et signalés services que je veux » balancer contre son forfait. Mais il faut qu'il soit condamné à mort » et confisqué ; autrement je ne disposerois pas de son état de maré- » chal... Cela dit, il leur fit en général et en particulier beaucoup de » belles et bonnes offres, sur lesquelles, après l'en avoir très-humble- » ment remercié, ils se retirèrent très-contents et grandement édifiés » d'une si familière privauté ; mais avec une fervente délibération de » bien travailler en toutes sortes ces pauvres prisonniers pour en satis- » faire promptement Sa Majesté [1]. »

Ces accusés furent jugés par une commission mi-partie de maîtres des requêtes, de membres du parlement et du grand conseil. La commission condamna Jacques de Coucy, sieur de Vervins, à mort le 21 juin, encore qu'il produisit des lettres de sûreté et de pardon qui lui avaient été accordées par le roi François Ier. Son corps fut coupé en quatre quartiers, et sa tête exposée au bout d'une lance à Boulogne [2]. La sentence contre Oudart, maréchal de Biez, fut prononcée seulement le 26 juin 1551 ; elle le condamnait de même, comme criminel de lèse-

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXIX, c. 13, p. 31-39.
[2] Isambert, t. XIII, p. 88.

majesté, à mort, à la torture préalable et à la confiscation des biens [1]. Cette condamnation d'un vieillard octogénaire, qui paraît avoir été fondée sur la déposition de faux témoins, ne fut pas exécutée. Sa peine fut d'abord commuée en une prison perpétuelle, il fut ensuite remis en liberté, et longtemps après sa mort, sous le règne de Henri III, le crédit de la maison de Concy fit abolir, le 18 octobre 1575, les deux sentences prononcées contre lui et contre son gendre [2].

Le chancelier Olivier était le seul des ministres de François Ier que Henri II eût conservé en place. Ce magistrat, alors âgé de cinquante-deux ans, et qui avait été auparavant chancelier de la reine de Navarre, a dû à son goût pour les lettres, à l'amitié du chancelier de l'Hôpital, et peut-être à la défiance que ne tarda pas à lui montrer la cour, une réputation de talents et d'intégrité qui n'est guère justifiée par ce que nous connaissons de ses actions [3]. Il avait signalé le commencement du règne de Henri II par la publication d'un grand nombre d'ordonnances, presque toutes entachées d'une extrême cruauté. Ainsi, dans la première, publiée dès le neuvième jour du nouveau règne, il avait interdit aux rôtisseurs de Paris d'aller au-devant des marchands de volaille, sous peine d'être fustigés par les carrefours pour la première fois, et pendus pour la seconde [4]. Dans un édit pour la répression de la mendicité, il offrait du travail aux hommes valides, et des secours aux infirmes; mais il menaçait du fouet les femmes, et des galères les hommes, qui n'accepteraient pas le travail qui leur était offert [5]. Il annonçait d'ailleurs que tous les meurtriers seraient punis irrémissiblement du supplice de la roue. Avec la même rigueur, il essaya d'interdire le port d'armes, de réprimer le luxe, de punir le blasphème, et il multiplia les châtiments atroces sans corriger les mœurs [6].

Le chancelier crut convenable de faire tenir au roi un lit de justice, le 2 juillet 1549, pour lui donner à connaître tous les membres du parlement, afin de leur adresser des exhortations. Cette cérémonie, dans laquelle il se fit accompagner par les princes du sang et les grands

[1] Isambert, t. XIII, p. 186.
[2] De Thou, l. VI, p 496. — Belcarius, t. XXV, p. 805. — Sleidani, l. XXI, p. 373.
[3] Biograph. universelle, t. XXXI, p. 588.
[4] Isambert, t. XIII, n° 1, p. 1.
[5] *Ibid.*, § 16, p. 23. Du 9 juillet 1547.
[6] De Thou, l. III, p. 246.

officiers de la couronne, ne fut remplie que par les discours assez pédantesques du chancelier et du premier président Lizet [1].

A cette époque même Henri II fut averti qu'il avait éclaté en Angleterre une grande révolte des paysans, et que le duc de Sommerset, lord protecteur, avait été obligé de faire marcher contre eux des troupes. Ce seigneur avait mal répondu à la confiance de la nation; sa précipitation, son inconséquence, avaient fomenté les troubles dont l'Angleterre était tourmentée. Jaloux de son frère, sir Thomas Seymour, grand amiral, qui avait épousé la veuve du feu roi, il l'avait fait condamner par un bill du parlement, et exécuter le 20 mars 1548 [2]. Henri II, jugeant Sommerset un ennemi peu redoutable, résolut de l'attaquer dans le Boulonais, sans déclaration de guerre; car les hostilités qui avaient eu lieu en Écosse n'avaient point été regardées comme rompant le traité conclu en 1546 entre les deux couronnes. Le prieur Léon Strozzi reçut l'ordre de sortir, le 11 juillet, du Havre de Grâce, avec douze galères, pour aller à la recherche des Anglais; il rencontra leur flotte le 1er août, leur coula à fond plusieurs vaisseaux, et força le reste de s'enfuir à Guernesey. Peu après, le connétable de Montmorency s'approcha de Boulogne, et se rendit maître, le 25 août, des forts de Selacque, Ambleteuse, Maconnet et Mont Saint-Lambert, tandis qu'il amusait, par des négociations, les Anglais qui étaient dans la ville. Il mit des garnisons dans ces divers châteaux qui resserraient Boulogne, puis il licencia son armée, en renvoyant à l'année suivante l'attaque qu'il méditait sur la ville. De son côté, M. de Termes, en Écosse, réduisit, le 1er octobre suivant, la ville de Haddington, qui se rendit à lui après un long siége [3].

Le pape Paul III n'ayant pu réussir à faire partager ses ressentiments à la France, et à l'entraîner dans une guerre contre l'Empereur, prit le parti de réunir de nouveau le duché de Parme à la directe du saint-siége, pour empêcher que l'Empereur ne s'en emparât. En même temps il offrit à son petit-fils, Octave Farnèse, le duché de Castro, beaucoup moins riche, mais aussi bien moins exposé aux attaques étrangères. Octave ne voulut point consentir à cet échange; il com-

[1] Isambert, t. XIII, art. 93, p. 95.

[2] De Thou, l. VI, p. 498. — Rapin Thoyras, t. VII, p. 36. — Mackintosch, t. II, p. 277.

[3] *Ibid.*, p. 501, 502. — Ribier, t. II, p. 241. — Vieilleville, t. XXIX, p. 182, 198. — Belcarius, l. XXV, p. 805.

mença au contraire à prêter l'oreille aux offres que lui faisait secrètement l'Empereur, dont il avait épousé la fille naturelle. Il essaya de surprendre la ville de Parme, et fit annoncer à son aïeul que s'il ne la recouvrait pas, il se verrait forcé de s'allier avec l'Empereur. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour le vieillard irascible. Dans l'excès de son indignation, il tomba à terre sans connaissance, et quand il revint à lui il fut saisi d'une fièvre si violente qu'il en mourut le troisième jour, le 10 novembre 1549, à l'âge de quatre-vingt-deux ans ; il en avait passé quinze sur le siége de saint Pierre [1].

(1550.) Dès que cette nouvelle parvint à la cour de France, Henri II s'occupa de s'assurer, dans l'élection d'un nouveau pontife, un crédit proportionné au nombre de suffrages qu'il possédait dans le sacré collége. On y comptait alors cinquante-deux cardinaux, dont quatorze étaient Français. Sept de ceux-ci résidaient à Rome, les sept autres y furent envoyés en toute hâte de la cour de France, et y arrivèrent au mois de décembre. Les intrigues du conclave durèrent trois mois entiers. La faction impériale, la française, et celle du cardinal Alexandre Farnèse se balancèrent longtemps. Toutes les trois crurent avoir obtenu la victoire quand elles donnèrent la tiare, le 8 février 1550, au cardinal Jean-Marse del Monte, d'Arezzo, qui prit le nom de Jules III. C'était l'homme du sacré collége le plus décrié pour ses mœurs, dans un temps où la plupart des prélats romains avaient dépouillé toute honte. Il enjoignit au commandant de Parme de remettre cette ville à Octave Farnèse, qu'il nomma en même temps gonfalonier de l'Église. C'était le prix convenu pour les suffrages dont le cardinal Alexandre Farnèse avait disposé en sa faveur ; et, après cette aliénation du plus important des fiefs du saint-siége, il se replongea dans ses honteux plaisirs [2].

En même temps que la cour de France suivait avec activité les intrigues de celle de Rome, elle avait entamé des négociations pour terminer avec l'Angleterre une guerre opposée aux intérêts de l'un et de l'autre pays. Antonio Guidotti, riche marchand florentin établi à Southampton, avait averti le gouvernement français que le duc de Sommerset était disposé à restituer Boulogne pour une somme d'argent bien moins considérable que celle qui avait été stipulée par le traité de

[1] De Thou, l. VI, p. 513. — Ribier, p. 247, 252. — Belcarius, l. XXV, p. 810. — Sleidani, l. XXI, p. 376.

[2] *Ibid.*, p. 519. — *Ibid.*, p. 264. — *Ibid.*, p. 811 — Sleidani, l. XXI, p. 378.

Londres. Une conférence s'étant en effet ouverte auprès de cette ville, et la négociation n'éprouvant aucune difficulté, le traité de paix fut signé le 24 mars 1550. Il comprenait l'Écosse, sur laquelle chacune des couronnes se réservait cependant ses droits respectifs. Henri II consentait à payer 400,000 écus pour le rachat de Boulogne, en compensation de l'artillerie qu'y laisseraient les Anglais, et des ouvrages de fortifications qu'ils y avaient exécutés. La ville lui fut en effet livrée, et le 15 mai 1550 il y fit son entrée, se félicitant de cette première conquête accomplie sous son règne. Ses courtisans lui annonçaient à l'envi qu'elle était le présage de plusieurs autres [1].

[1] De Thou, l. VI, p. 527. — Ribier, t. II, p. 286. — Vieilleville, t. XXIX, p. 208. — Belcarius, l. XXV, p. 806. — Rapin Thoyras, t. VII, p. 57. — Flassan, t. II, p. 26. — Rymer, t. XV, p. 211. — Traités de Paix, t. II, § 99, p. 218.

CHAPITRE XII.

Henri II se prépare à la guerre contre Charles-Quint. Ses négociations avec les Turcs et les protestants. Guerre de Parme, guerre en Piémont, en Lorraine et en Alsace. Charles V à Inspruck échappe avec peine aux protestants. Paix publique de Passau. — 1550-1552.

(1550.) Henri II régnait déjà depuis trois ans ; et quoique dans cet espace de temps il n'eût point eu à lutter contre de graves difficultés, il s'était déjà fait assez connaître pour que le sentiment de son incapacité se fût généralement établi. Il était bon, affable, et ses manières étaient gracieuses. Brantôme, qui s'attachait toujours à l'extérieur, qui voulait un roi pour les courtisans et non pour le peuple, n'en pouvait désirer un plus selon son cœur que Henri II. « Quelles couleurs, » dit-il, pourrois-je apporter pour parachever de peindre ce grand » roi, sinon que c'étoit un prince très-grand ; il étoit beau, encore qu'il » fût un peu mouricaud ; mais ce teint brun en effaçait bien d'autres » plus blancs ; il étoit fort agréable, bien adroit, fort dispos... Il avoit » été le meilleur sauteur de la cour, et jamais nul lui put tenir pied » que M. de Bonnivet [1]. Il avoit gagné extrêmement le cœur de tous » les étrangers, tant grands que petits, et tous ensemble ne se pou- » voient saouler d'admirer sa majesté, sa grâce et sa façon belle et » royale, ses vertus et sa douce et honnête accointance, tant il les savoit » honnêtement et doucement entretenir et contenter jusques aux moin- » dres. Mais surtout ils l'admiroient fort en sa belle grâce qu'il avoit » en ses armes et à cheval ; comme de vrai c'étoit le prince du monde » qui avoit la meilleure grâce et la plus belle tenue, et qui savoit aussi » bien montrer la vertu et bonté d'un cheval, et en cacher le vice [2].

» Or, si le roi aimoit l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les » aimoit bien autant pour la guerre, laquelle il affectoit fort, et s'y

[1] Brantôme. t. II, p. 366.
[2] *Ibid.*, p. 352.

» plaisoit grandement quand il y étoit, et en trouvoit, disoit-il, la vie » plus plaisante que toute autre... En sa cour, il ne demeuroit en pa- » resse non plus que quand il étoit en son armée; car bien que ce fût » en hiver, il s'adonnoit à la chasse, et de toutes sortes... S'il ne mon- » toit à cheval, il jouoit à la paume, et très-bien, mais jamais il ne » vouloit tenir le jeu, mais secondoit ou tierçoit, qui sont les deux » places les plus difficultueuses et dangereuses... Il se plaisoit fort » quand la reine sa femme, Madame sa sœur, et les dames le venoient » voir jouer, comme souvent elles y venoient, et qu'elles en donnoient » leur sentence... Bref, ce roi n'étoit jamais oiseux, et falloit que tous » ses exercices lui fussent communs, autant pour lui que pour tous les » gentilshommes de sa cour, lesquels il y appeloit; et en deux ou trois » parties qu'il les eût vus, il les connoissoit aussitôt; car il avoit une » très-belle mémoire et connoissance, et les appeloit par leur nom, qu'il » vouloit savoir... Aussitôt qu'il avoit dîné, il s'en alloit avec sa cour » dans la chambre de la reine sa femme, qu'il aimoit fort; et là, » trouvant une troupe de déesses humaines, les unes plus belles que » les autres, chaque seigneur et gentilhomme entretenoit celle qu'il » aimoit le mieux... Ce devis duroit deux heures, et s'en sortoit et » alloit à ses exercices que je viens de dire, là où les dames l'alloient » trouver le plus souvent et participoient du plaisir [1]. »

Mais ceux qui demandaient à un roi autre chose que la grâce des manières, le talent de sauter, de monter à cheval ou de jouer à la paume, s'apercevaient que Henri II était hors d'état de donner aux affaires une attention sérieuse, ou de les bien entendre. Il semble que lui-même avait le sentiment de cette incapacité, et que c'était pour y suppléer qu'il abandonnait sans réserve le gouvernement à ses favoris, surtout à son compère le connétable de Montmorency, heureux de trouver en lui l'attachement à un système et une volonté qu'il ne pouvait pas trouver en lui-même. Montmorency n'avait pour la guerre que des talents très-médiocres; sa politique était étroite et passionnée, sa jalousie de toute influence autre que la sienne était extrême, et il affectait de n'accepter, de ne suivre jamais en aucune chose l'avis d'autrui; avide d'argent et de places pour lui-même et pour les siens, il manquait d'intégrité dans le caractère, comme d'élévation dans l'esprit; cependant, sans lui, à peine eût-on pu dire qu'il existait un gouvernement en France, tant

[1] Brantôme, t. II, p. 355-358.

le roi, dans sa nonchalance, était prêt à se livrer aux impressions contraires que lui donnaient tour à tour sa maîtresse et ses divers favoris [1].

Parmi ces favoris, les plus puissants étaient les Guise, qui se sentaient appuyés par la duchesse de Valentinois; car le troisième des frères, Claude, duc d'Aumale, avait épousé, en 1547, Louise de Brézé, fille de la maîtresse du roi. Les anciens chefs de cette maison étaient morts la même année. Ces deux fils de René II, duc de Lorraine, avaient survécu à leur frère aîné Antoine, mort en 1544, et à leur petit-neveu François, mort en 1545. Le duché de Lorraine ayant passé à leur petit-neveu Charles III, qui n'avait que sept ans, Claude l'aîné, le premier duc de Guise, était regardé comme le chef de sa famille, qu'il avait illustrée par de grands talents dans les armes, et alliée à la maison royale, en épousant Antoinette de Bourbon, fille du duc de Vendôme. Il mourut le 12, ou, selon d'autres, le 18 avril 1550 [2]. Son frère, le cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Reims et de Lyon, mourut le 10 mai suivant, à son retour du conclave. François de Lorraine, duc d'Aumale, succéda, dans le titre de duc de Guise, à son père Claude; et Charles son frère, cardinal de Guise, prit le titre de cardinal de Lorraine, qu'avait porté son oncle, dont il recueillit presque tous les riches bénéfices. Le troisième frère, Claude, gendre de Diane, prit le titre de duc d'Aumale [3]. Trois autres frères furent, l'un archevêque de Sens et cardinal de Guise, l'autre, grand prieur et général des galères de France, et le dernier, marquis d'Elbeuf.

Un des premiers usages que les Guise firent de leur crédit fut d'opérer la disgrâce de Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, qui les avait offensés en leur refusant le titre de princes; car, disait-il, ils pouvaient être princes lorrains; mais le parlement ne reconnaissait que des princes français. Lizet s'était signalé par son zèle dans la controverse, et par son acharnement contre les protestants, mais il passait pour un très-savant jurisconsulte. Un jour qu'il avait été envoyé par le parlement au roi, avec trois autres conseillers, Henri renvoya la députation au conseil, alors présidé par le cardinal de Lorraine : celui-ci exigea qu'ils parlassent debout et découverts; Lizet prétendit que, comme président d'une cour souveraine, il ne devait qu'au

[1] Mémoires de François de Boivin, baron du Vittars, Passim, Notice auxdits, t. XXXIII, p. 120.

[2] De Thou, l. VI, p. 523. — Moréri, t. IV, p. 1030.

[3] Belcarii, l. XXV, p. 811.

roi seul cette marque de respect; il persista, malgré l'ordre du roi, que le cardinal alla consulter dans la chambre voisine; le conseil rendit alors un arrêt qui le déclarait rebelle aux volontés du roi, et suspendu de toutes ses fonctions. Le parlement, qui voulut prendre sa défense, fut à son tour menacé. Lizet, se voyant près d'être abandonné, consentit à donner sa démission, et reçut en échange un bénéfice ecclésiastique. Jean Bertrandi de Toulouse, qui s'était montré obséquieux envers les Guise et le connétable de Montmorency, lui fut donné pour successeur, et Giles le Maître, alors avocat général, et créature de la duchesse de Valentinois, eut la place de Bertrandi [1].

Cette première destitution ne suffisait ni à la duchesse, qui désirait avancer le Maître, sa créature, ni au connétable et aux Guise, qui voulaient rendre le parlement plus souple. Le chancelier Olivier avait un caractère de loyauté, d'ordre et d'économie qui leur imposait; cependant il n'avait point osé refuser son ministère à la persécution dirigée contre Lizet. Une fluxion tombée sur ses yeux fournit un prétexte pour lui demander d'abord sa démission, et comme il refusa de renoncer à un emploi inamovible, on lui en laissa le titre, en donnant la garde des sceaux à Bertrandi, tandis que Giles le Maître succéda à celui-ci dans la place de premier président. En même temps, le roi profitant d'une opposition qui s'était manifestée entre la grand'chambre et les trois autres chambres du parlement, ordonna que dans les cas où l'on recourrait à une assemblée des chambres, la grand'chambre désormais déciderait seule, en appelant dans son sein seulement deux députés des trois autres. Ces divers changements rendirent le parlement si docile que jusqu'à la fin de ce règne il ne présenta plus d'obstacles aux caprices de la cour [2].

François Olivier avait cherché à signaler la période pendant laquelle il siégeait à la tête de la magistrature par les progrès qu'il fit faire à la législation : sa mémoire demeura chère au parlement; sa liaison avec le chancelier l'Hôpital a contribué à lui établir une réputation de lumières et de vertus : les lois auxquelles il travailla n'ajoutent que peu néanmoins à ces préventions favorables. Il donna, au mois de février 1550, à Fontainebleau, une ordonnance utile pour interpréter celle de Villers-Coterets, et en particulier pour régulariser les fonc-

[1] De Thou, t. VI, p. 524. — Garnier, t. XIII, p. 429.
[2] *Ibid*. p. 526. — Isambert, 2 janvier et 22 avril 1551, t. XIII, p. 178 et 182. — Garnier, t. XIII, p. 430.

tions des geôliers et l'écrou des prisonniers [1]. Mais à la même époque il en rendit une autre qui, sous prétexte de rendre plus sévère et plus prompte la juridiction prévôtale à l'égard des voleurs de grand chemin, sacriléges, faux monnayeurs, comme aussi des braconniers dans les chasses royales, enlevait aux malheureux accusés de quelqu'un de ces crimes leurs dernières garanties. Les prévôts des connétables et maréchaux de France, ou leurs lieutenants, avaient souvent été retardés dans leurs procès ou exécutions sommaires, parce que les hommes suspects à leurs yeux, lorsqu'ils étaient arrêtés, se prétendaient ou domiciliés, ou engagés dans les troupes du roi, et appelaient d'eux comme juges incompétents, aux parlements, aux baillis, sénéchaux ou autres juges. Olivier ordonna « que soit que lesdits délinquants soient domi-
» ciliés, et de nos ordonnances, ou vagabonds, iceux prévôts et leurs
» dits lieutenants puissent, à l'encontre d'eux, procéder, nonobstant
» opposition ou appellation quelconque, par prise de corps, ajour-
» nements personnels, à trois briefs jours, sous peine de bannissement
» et confiscation de corps et de biens, instruction et perfection de leur
» procès, sentences interlocutoires de torture, et définitive avec peine
» du dernier supplice et autres, et exécution d'icelles. En appelant à
» donner lesdites sentences de torture et définitive, jusque au nombre
» de sept bons et notables personnages, gens de savoir et conseil, de
» nos officiers des lieux plus prochains où ils tiendront prisonniers
» lesdits délinquants, ou autres lieux plus commodes. » En sorte que celui qu'il plaisait à un officier de maréchaussée de considérer comme prévenu, était torturé, jugé, exécuté, souvent en peu d'heures, par ce tribunal militaire, « sans que pour ce, ils se puissent adresser ni aller
» chercher remède à nos cours de parlement, lesquelles, quant à ce,
» demeurent interdites [2]. » On peut encore remarquer deux autres édits du même chancelier, au mois de mars 1550, qui réglèrent les formes de la procédure, tant civile que criminelle, au parlement de Paris [3].

Olivier était le dernier des ministres de François Ier que Henri II eût soufferts dans son cabinet. Le roi conservait du ressentiment contre ces hommes qu'il avait vus exercer le pouvoir à la fin du dernier règne; mais surtout ses favoris craignaient leur expérience; ils redoutaient,

[1] Isambert, t. XIII, p. 142.
[2] *Ibid.*, p. 144 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 153 et 160.

si Henri venait à les consulter, qu'il ne fût tenté de les rappeler à son service. C'était surtout le motif du cardinal de Lorraine pour retenir à Rome les autres cardinaux qui avaient fait partie du conseil du roi; et comme celui de Tournon avait déjà rendu plusieurs services depuis qu'il résidait à la cour pontificale, ses rivaux s'étudièrent à le rendre odieux en accueillant les plaintes que la dame de Cental forma contre lui et contre le comte de Grignan et le baron d'Oppède, à l'occasion du massacre des Vaudois. Malgré l'intolérance de Henri II et de ses ministres, les crimes commis à Mérindol et à Cabrières parurent leur inspirer à eux-mêmes de l'horreur. Le grand conseil voulut d'abord s'occuper de cette affaire; mais d'Oppède et les autres conseillers mis en cause, déclinèrent son autorité, en alléguant que le parlement d'Aix était une cour souveraine qui ne reconnaissait d'autre supérieur que le roi. Henri, en effet, évoqua la cause à lui par une déclaration en date du 17 mars 1550 [1], puis il en renvoya l'examen à la grand'chambre du parlement de Paris. Celle-ci suspendit toutes autres affaires, et consacra cinquante audiences consécutives, du 18 septembre au 29 octobre, à entendre tous les plaidoyers contradictoires [2]. C'est ainsi que les crimes atroces commis en Provence parvinrent à être pleinement connus du public : sans ces plaidoyers, ils eussent probablement été ensevelis dans la même nuit qui cachait tout d'autres forfaits. Cependant les Guise, qui avaient demandé la punition des prévenus et témoigné tant d'horreur pour ces massacres, changèrent taut à coup de langage : le comte de Grignan avait fait accepter au duc de Guise sa belle terre de Grignan, et dès lors le duc n'avait plus songé qu'à sauver les accusés. De son côté, le parlement de Paris désirait, par esprit de corps, épargner celui de Provence. Le seul avocat général Guérin fut sacrifié par ses coaccusés. On le chargea d'avoir falsifié quelques pièces : on lui fit couper la tête; mais ceux qui, de concert avec lui, s'étaient réellement souillés des crimes les plus atroces furent déclarés innocents [3].

Il est possible qu'un des motifs du cabinet de Henri II, en commençant une instruction sur les massacres des vaudois, dénoncés avec horreur à toute l'Europe, fût de donner quelque satisfaction aux protestants étrangers au moment où la politique obligeait à rechercher leur alliance. La situation de la France, en opposition avec Charles-Quint,

[1] Elle est rapportée par Théod. de Bèze, l. II, p. 70-78.
[2] Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 621.
[3] De Thou, l. VI, p. 545. — Bouche, l. X, p. 622.

devenait chaque jour plus critique. Cet Empereur marchait d'un pas toujours égal à la monarchie universelle, qui, à ses yeux, devait être cimentée par le pouvoir absolu. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, perdaient tous les jours quelque partie de leurs libertés et de l'esprit qui les leur avait fait défendre ; autant les résistances intérieures s'affaiblissaient, autant celles de l'étranger devenaient impuissantes; on ne voyait plus nulle part un pouvoir en état de tenir tête à Charles V. L'empire turc lui-même, qui avait si longtemps occupé ses armes, semblait ou distrait par la rivalité du sophi de Perse, ou dégoûté des guerres depuis que Soliman II, qui avait alors soixante ans, était plus appesanti par l'âge. Charles-Quint ne voyait plus que la France qui mît obstacle à son ambition. Il n'était pas en guerre avec elle ; mais il n'ignorait pas que chacune des conspirations qu'il avait déjouées en Italie, avait été ourdie par des agents français : aussi voyait-il dans la France son ennemie ; il était résolu à se venger d'elle, et il n'attendait que le moment favorable pour rendre son attaque plus funeste. Il était impossible de se faire illusion sur ce danger toujours croissant; et un embargo mis tout récemment sur les vaisseaux flamands à Dieppe et sur les navires français en Flandre, donnait mieux encore à connaître combien les hostilités entre les deux puissances étaient imminentes [1].

La France, en cherchant des alliés, contre l'Empereur, n'avait pu se rapprocher que des puissances protestantes; et pour y réussir il fallait dissiper les préventions si fortes et en même temps si justes, qu'elle avait excitées par ses persécutions.

L'année précédente, Henri avait envoyé des députés à Soleure, pour y renouveler l'alliance de son père avec les Suisses ; mais les cantons protestants de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffhouse, montrèrent le plus grand éloignement pour un prince tout souillé du sang des réformés ; ils rappelèrent en même temps combien, selon la doctrine de l'Évangile, il y avait d'immoralité dans le commerce de sang qu'on les engageait à faire, en s'assimilant ainsi aux *bravi* des seigneurs italiens leurs voisins, et combien leur conscience répugnait à devenir les meurtriers à gages d'un roi ; d'autre part, les ambassadeurs français mettaient en usage tous les moyens de séduction pour les gagner. Ils renouvelèrent enfin l'alliance avec les neuf autres cantons, comme avec Mulhause, le Valais et les Grisons; bientôt ils parvinrent à rattacher

[1] De Thou, l. VI, p. 529.

encore à eux Bâle et Schaffhouse; le traité fut signé le 7 juin 1549, et malgré le dissentiment des deux plus puissants cantons, le roi se trouva assuré de toute la Suisse [1].

L'Angleterre était le plus puissant des États protestants ; et le jeune roi et ses tuteurs mettaient le plus grand zèle à la réforme; cependant les factions et la faiblesse d'une minorité lui laissaient peu d'influence sur le reste de l'Europe. Henri II, qui s'attendait à voir l'autorité d'Édouard VI s'affermir à mesure que ce roi avancerait en âge, n'eut pas plus tôt recouvré Boulogne et fait la paix avec lui, qu'il tâcha de regagner son amitié; il lui envoya le collier de son ordre de Saint-André, et lui fit offrir en mariage sa fille Élisabeth, qui n'était encore âgée que de cinq ans, pour resserrer davantage entre eux leur précédente alliance. Le traité en fut signé à Angers le 19 juillet 1551 : le mariage devait se célébrer lorsque la jeune princesse aurait douze ans; elle devait apporter deux cent mille écus de dot à son mari ; aucune clause ne lui réservait la liberté de son culte; seulement l'un ou l'autre roi demeurait libre de se dégager de sa promesse moyennant un dédit de cinquante mille écus [2].

Mais c'était surtout dans une alliance avec les protestants d'Allemagne que la France pouvait trouver une aide efficace ; et plus Charles-Quint se montrait à leur égard oppressif et intolérant, plus les ministres de Henri II s'efforçaient de leur persuader que la France désirait garantir leurs justes droits dans l'Empire, et même leur liberté de conscience. Charles-Quint commençait, du moins en Belgique, à jeter le masque de tolérance qu'il avait porté si longtemps. Le 15 avril 1550, il rendit à Bruxelles un édit fort sévère contre les protestants; il y défendit d'acheter, de vendre ou de garder chez soi aucun des livres des réformateurs, dont les théologiens de Louvain avaient dressé le catalogue; de tenir des assemblées secrètes, de disputer sur les saintes Écritures, et de parler contre le culte de la Vierge ou des saints. La peine décernée pour chacune de ces offenses était la mort avec la confiscation des biens ; et quant aux femmes dont l'ardent enthousiasme pourrait mépriser la mort, il leur était infligé un supplice plus horrible

[1] De Thou, l. VI, p. 503. — Belcarius, l. XXV, p. 810. — Ribier, p. 244. Lettres du roi, du 26 octobre 1549. — Traités de Paix, t. II, p. 250. — Flassan, Diplom., t. II, p. 22.

[2] *Ibid.*, p. 529. — Vieilleville, t. XXIX, p. 225. — Rapin Thoyras, t. VII, p. 64. — Traités de Paix, t. II, p. 254.

que celui des hommes; elles devaient être enterrées vives ou brûlées à petit feu. Le pouvoir des inquisiteurs sur tous ceux qu'ils jugeaient suspects d'hérésie était augmenté, et les délateurs étaient encouragés par une part des biens des victimes qu'ils réussiraient à perdre [1].

Cet édit ne fut, il est vrai, exécutoire que dans les Pays-Bas; mais il montrait aux Allemands quelle était la secrète pensée de l'Empereur, et quel sort il leur réservait, lorsqu'il aurait affermi dans leur pays l'autorité monarchique qu'il cherchait à s'y arroger. D'ailleurs Charles annonçait déjà qu'il avait aussi pour l'Allemagne des projets ultérieurs, afin de consolider, disait-il, la paix de l'Église; ou plutôt il voulait asservir les consciences, et ramener par la violence à l'unité de la foi. Il écrivit le 12 mai aux états de l'Empire, pour convoquer à Augsbourg une diète, qu'il promettait d'ouvrir en personne, le 26 juillet. Il y arriva en effet à cette époque, mais entouré d'un si grand nombre de soldats espagnols, qu'on désigna cette assemblée par le nom de la diète armée. Quelques princes ecclésiastiques s'y trouvèrent seuls, mais les princes séculiers ne voulurent pas se mettre entre les mains de l'Empereur, au moment où il les appelait à délibérer sur le maintien de l'autorité de la chambre impériale, sur l'exécution de *l'intérim*, sur la continuation du concile, et sur la restitution des biens de l'Église usurpés par les réformés [2]. Ils se contentèrent d'envoyer leurs députés.

Charles croyait avoir trouvé parmi les protestants eux-mêmes un homme propre à exécuter ses volontés, c'était Maurice de Saxe, qu'il avait vu sacrifier à son ambition, et ses sentiments religieux et ses affections de famille. Par son attaque inattendue contre l'électorat de Saxe, Maurice avait causé la ruine de la ligue de Smalkalde, ainsi que la captivité de son parent, Jean Frédéric, électeur de Saxe, le prince le plus respecté du parti protestant, et celle de son beau-père le landgrave de Hesse. Il s'était fait donner l'électorat de Saxe, la dépouille du premier, et il ne semblait occupé que des moyens de s'y affermir. Aussi Charles croyait très-peu à la sincérité de ses sentiments, et il ne s'inquiéta point quand il entendit les députés de Maurice à la diète protester que leur maître ne reconnaîtrait le concile qui, d'après la volonté de l'Empereur, serait de nouveau réuni à Trente, qu'autant

[1] De Thou, l. VI, p. 547. — Sleidani, l. XXII, p. 381. — Belcarius, l. XXV, p. 811. — Fra Paolo, l. III, p. 309.
[2] *Ibid.*, p. 546, 549. — Belcarius, l. XXV, p. 812.—Sleidani, l. XXII, f. 383.

que le pape renoncerait à y présider, et que les théologiens protestants y obtiendraient voix délibérative. Il crut que ce politique si adroit ne faisait parler ainsi ses députés, que pour conserver du crédit dans son parti, et il n'en compta pas moins sur lui pour mettre à exécution les décrets de la diète. A cette époque même, Charles perdit le plus habile de ses ministres, Nicolas Perrenot de Granvelle, Franc-Comtois, son grand chancelier, qui mourut à Augsbourg le 28 août 1550. Charles donna cette place éminente au fils du défunt, Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, et plus tard cardinal. Mais quoique celui-ci n'eût pas moins d'habileté que son père, il n'avait point encore le même crédit sur l'Empereur, au moment où la vigilance du vieux chancelier aurait été le plus nécessaire [1].

Charles se proposait de ramener l'unité dans l'Église, d'étouffer l'esprit de discussion et de controverse, et d'anéantir cette indépendance d'opinion dont il redoutait la contagion politique ; mais il n'avait nullement le dessein d'augmenter le pouvoir du pape, et il eût volontiers donné les mains à une réforme qui aurait rendu le siége de Rome plus dépendant de l'autorité civile. Aussi persistait-il dans le projet de faire décider toutes les questions de religion par un concile assemblé en Allemagne, et sollicita-t-il le pape Jules III de le convoquer à Trente. Cette négociation présentait des difficultés, parce que, sous le pontificat précédent, c'était Jules III même, alors cardinal del Monte, qui avait agi avec le plus de zèle pour transférer le concile à Bologne. Mais Jules, désireux de jouir dans l'indolence de ses nouveaux honneurs, se laissait aisément effrayer : il n'osa pas lutter longtemps avec l'Empereur. Il envoya, au mois de juin, un nonce à Henri II, pour le consulter, et après avoir reçu du roi l'assurance que les prélats français se rendaient à Trente pour y contre-balancer l'influence des impériaux [2], il publia, le 11 novembre, une bulle qui convoquait de nouveau tous les prélats de l'Église catholique en concile à Trente pour le 1er mai de l'année suivante. En même temps Jules III annonça qu'il était résolu à présider ce concile, ou par lui-même ou par ses légats, car, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, c'était à lui seul qu'appartenait la direction comme la publication des conciles, ainsi que la souveraine autorité sur l'Église. L'Empereur était fort

[1] De Thou, l. VI, p. 550. — Sleidani, l. XXII, p. 584. — Ribier, lettre de l'ambassad. Marillac, p. 286.

[2] Fra Paolo, l. III, p. 512.

loin de vouloir reconnaître cette suprême autorité à laquelle prétendait le pape ; et eût-il consenti à s'y soumettre ensuite, encore lui convenait-il de le dissimuler dans un moment où il travaillait à dompter les protestants avec les armes des protestants mêmes. Aussi son ambassadeur à Rome, un des poëtes et des littérateurs les plus célèbres de cette époque, signalée par la renaissance de la littérature espagnole, Diego de Mendoza, dont le caractère moral ne brille point, il est vrai, d'un éclat bien pur au milieu des intrigues de la politique, disait-il au pape qu'il fallait traiter les protestants comme des animaux farouches pris au lacet. On leur cède, on leur cache les armes et la résistance, jusqu'à ce qu'ils aient épuisé leurs forces en cherchant à s'échapper au lieu de combattre ; alors seulement, rendus de fatigue, il se laissent traîner et garrotter sans effort [1].

Dans le même temps, Charles-Quint entreprenait de soumettre la ville libre de Magdebourg, qui, animée d'un zèle ardent pour la religion protestante, avait rejeté l'*intérim*, et ne voulait obéir ni à la chambre impériale ni aux injonctions de la diète. L'Empereur avait considéré comme un triomphe de sa politique de faire attaquer par des protestants cette ville, regardée comme la citadelle du protestantisme. Le duc George de Mecklembourg commença la guerre contre elle le 17 septembre, en ravageant d'une manière épouvantable son territoire ; il était toujours facile d'engager les princes à user de rigueur envers les villes libres, dont ils enviaient la richesse et méprisaient la population roturière. Bientôt l'électeur Maurice de Saxe vint prendre le commandement de toutes les troupes impériales dirigée contre Magdebourg ; et l'électeur de Brandebourg, les princes d'Anhalt, de Mecklembourg et de Brunswick, quoique tous protestants, vinrent servir durant ce siége sous ses ordres [2]. Cependant, soit que Maurice désirât peu réduire cette ville, soit que l'enthousiasme religieux des habitants multipliât leurs moyens de défense, non-seulement le siége se prolongea longtemps, mais dans des actions fréquentes et meurtrières, les assiégés remportèrent presque toujours l'avantage sur les assiégeants [3].

Cette lutte obstinée d'une ville abandonnée par tous, contre tout un

[1] Fra Paolo, l. III, p. 317. — De Thou, l. VI, p. 537. — Belcarius, l. XXV, p. 814.
[2] Sleidani, l. XXI. p. 374. — *Ibid.*, p. 553. — *Ibid.*, l. XXV, p. 813.
[3] *Ibid.*, p. 386. — De Thou, l. VI. p. 561.

empire, laissait aux protestants le temps d'apprécier le danger de leur situation. La réformation, au seizième siècle, paraissait, comme celle du douzième ou des Albigeois, destinée à périr dans le sang ou dans la flamme des bûchers. En France, les tribunaux redoublaient de sévérité, et Henri II écrivait lui-même, le 5 août, à son ambassadeur d'Urfé à Rome : « Qu'il n'avoit que faire de demander un concile, parce que » son royaume n'en avoit point de besoin, étant tous ses sujets bons » catholiques, et très-obéissants à l'Église; et que s'il y en avoit aucuns » dévoyants, ils étaient si bien châtiés que les autres y devoient prendre » exemple [1]. » En Angleterre, quoique la réforme eût fait de grands progrès, le parti catholique était encore puissant; il paraissait disposer de tout le peuple des campagnes, et l'héritière du trône, Marie, était catholique jusqu'au fanatisme. En Suisse, les deux religions étaient assez également balancées; toutefois les catholiques s'y étaient montrés plus belliqueux que les protestants. En Allemagne enfin, les princes qui avaient adhéré à la confession d'Augsbourg paraissaient bien moins dirigés par la foi que par la politique. Le landgrave de Hesse était prêt à souscrire à tout pour recouvrer sa liberté; Maurice ne semblait pas moins prêt à tout faire pour empêcher que Jean Frédéric, l'ancien électeur de Saxe, ne recouvrât la sienne. L'électeur de Brandebourg demandait l'évêché de Magdebourg pour son fils, et vendait à ce prix sa conscience; l'électeur palatin était vieux et timide; le duc de Wurtemberg savait qu'il était question de lui enlever son héritage, et il se regardait déjà comme perdu [2]. Dans les villes impériales, Charles V poursuivait lentement son système de persécution : il enlevait aux ouailles leurs pasteurs; il déclarait vouloir faire cesser le scandale de prêtres vivant avec leurs femmes, et, sous ce prétexte, il exilait au loin les théologiens protestants, en leur interdisant, sous les peines les plus graves, de correspondre avec leur famille [3]. Il comptait qu'au bout de peu d'années les fidèles, privés de l'instruction et de l'exemple, se soumettraient, ou au moins se cacheraient, et que dans la génération suivante l'inquisition ferait aisément le reste.

Mais pour mettre à exécution de si vastes projets, il fallait disposer de l'avenir; et Charles-Quint, âgé de cinquante ans, d'une constitution peu robuste, et affaibli par ses travaux, ses voyages, et de fréquentes

[1] Ribier, Minute secrète, p. 279.
[2] Lettre de Marillac, au roi, du 29 juillet 1550, dans Ribier, p. 281.
[3] Sleidani, l. XX, p. 356; et. l. XXII, p. 398. — De Thou, t. VIII, p. 644.

attaques de goutte, ne se croyait pas destiné à une longue vie. Il eût voulu laisser sa tâche à remplir à son fils Philippe, qui, plus fanatique et moins susceptible de pitié que lui, annonçait déjà sa détermination de n'user d'aucun ménagement envers l'hérésie; mais lui-même avait écarté Philippe de l'Empire en faisant nommer roi des Romains Ferdinand son frère, et depuis qu'il voulait réparer cette erreur, et sollicitait Ferdinand de renoncer à sa nomination, il trouvait dans ce prince, jusqu'alors si plein de déférence, une obstination inattendue. Lorsque Granvelle avait offert à Ferdinand des compensations territoriales en Allemagne, et entre autres le duché de Wurtemberg, il lui avait répondu « que les royaumes de ce monde étoient en la merci de la fortune, » qui les pouvoit ôter et transporter selon qu'il plaisoit à Dieu... » Toutefois le nom, titre et dignité étoient de telle qualité qu'on n'en » pouvoit dépouiller et priver les hommes par force; et que de s'en » démettre de volonté, puisqu'il n'y avoit en ce monde chose si chère » que la réputation et l'honneur, il lui sembloit que cela procéderoit » de grande lâcheté et abjection de cœur [1]. »

Charles V, se résignant à ce que son frère lui succédât, voulait au moins s'assurer que son fils viendrait ensuite, et il se flattait d'engager les électeurs qu'il avait réduits à une si grande dépendance, à nommer Philippe comme second roi des Romains. Pour y déterminer le fils de son frère Maximilien, dont il avait fait son gendre et qui portait déjà le titre de roi de Bohême, il le rappela d'Espagne à Augsbourg, où il fit venir aussi sa sœur Marie, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas [2].

(1551.) Mais Maximilien opposa aux désirs de son beau-père et de sa tante une volonté plus ferme encore que n'avait fait son père, et Charles-Quint vit son projet de monarchie universelle échouer par la résistance même de sa famille. N'ayant plus rien à demander à la diète d'Augsbourg, par laquelle il avait compté faire sanctionner ce changement à la constitution, il la congédia le 13 février 1551, et le 13 mars suivant il renvoya en Espagne Philippe et Maximilien; le premier, pour y être son lieutenant; le second, pour en retirer sa femme et son enfant, et les conduire en Bohême [3].

[1] Lettre de Charles de Marillac, archevêque de Vienne, ambassadeur auprès de l'Empereur du 29 juillet 1550. Ribier, p. 283.

[2] Minana, l. IV, c. 2, p. 252.

[3] Sleidani, l. XXII, p. 388 et 396. — De Thou, l. VIII, p. 642, 644. — Belcarius, l. XXV, p. 816. — Ribier, t. II, p. 312.

Cependant la haine de la France commençait enfin à rassembler un orage sur la tête de l'Empereur ; et Henri II, malgré son fanatisme persécuteur, s'occupait de sauver les protestants d'Allemagne. Toute sa correspondance diplomatique montre qu'il n'avait d'autre pensée que de susciter des ennemis à Charles-Quint, de le faire attaquer par les Turcs, et d'allumer en même temps la guerre en Italie. Il avait donné, dans ses ports de Provence, un asile au corsaire Dragut, qui infestait les côtes de Sicile et d'Espagne ; Charles ayant chargé Doria et don Juan de Vega, vice-roi de Sicile, à la fin de l'année 1550, d'attaquer Dragut dans les deux villes d'Africa et de Monastir, au royaume de Tunis, dont ce corsaire avait fait son refuge, d'Aramon, ambassadeur de France à la Porte, engagea Soliman II à dénoncer cette attaque comme une violation de la trêve entre la maison d'Autriche et l'empire ottoman [1]. Le même d'Aramon animait en Transylvanie des querelles dont il attendait un résultat non moins avantageux. Élisabeth, veuve de Jean Zapolski, dernier roi de Hongrie, que son audacieux et habile ministre, le moine George Martinuzzi, avait mise sous la protection des Turcs, avait été reléguée par eux en Transylvanie, où elle régnait avec son fils mineur, tandis que le sultan s'était emparé de Bude et de la plus grande partie de la Hongrie. Martinuzzi n'avait point pardonné ce manque de foi à Soliman ; il avait résolu de ne pas favoriser davantage le progrès des musulmans au levant de l'Europe, et, de concert avec les nobles Hongrois qui lui étaient attachés, il entra en négociation avec Ferdinand. La reine Élisabeth, au lieu de suivre les conseils de son ministre ou ceux de son frère Sigismond-Auguste, roi de Pologne, avait dénoncé le premier à la Porte, qui avait envoyé des troupes contre Martinuzzi. D'Aramon, qui avait rendu compte au roi de ces premières hostilités, ajoutait, dans sa lettre d'Andrinople, du 13 décembre 1550 : « Voilà l'état des affaires de ce côté, qui pourroit » produire, selon mon opinion, quelque beau jeu, lequel je m'efforcerai toujours d'avancer par tous les moyens que je verrai être à » propos ; jugeant qu'il n'y a chose plus importante pour votre service » que de voir un chacun dans la guerre, et vous, sire, en repos ; pour » y pouvoir entrer à votre avantage, et quand bon vous semblera [2]. »

D'Aramon avait représenté à Soliman, ainsi qu'il écrivait au roi,

[1] Lettre d'Aramon au roi, 27 septembre 1550. — Ribier, p. 290. — Minana, l. IV. c. XI, p. 252, 254.

[2] Ribier, p. 293.

« que de telles menées et inobservations de foi, dont usoit ledit Em-
» pereur envers lui, vous (Henri II) en aviez reçu tel déplaisir, qu'un
» vrai et parfait ami doit, et comme tel ne vouliez épargner chose qui
» fût en votre pouvoir pour lui faire connoître l'assurance qu'il pouvoit
» avoir de votre amitié, lui montrant la grande perte de réputation
» que ce seroit audit Grand Seigneur, envers ses amis et ennemis, de
» ne s'en ressentir [1]. » Toutefois il avait ajouté, après avoir reçu des nouvelles instructions, « qu'une attaque des Turcs dans la Hongrie ou
» l'Allemagne ne serviroit qu'à réunir tout l'Empire à l'Empereur, et à
» empêcher les Allemands de tenter ce qu'ils pourroient faire pour
» recouvrer leur liberté. » Aussi demandait-il au Grand Seigneur d'employer sa flotte de préférence à son armée, parce qu'elle menaçait à la fois toutes les possessions de Charles V sur la Méditerranée, et le forçait à diviser entre elles ses soldats et ses dépenses. Il recommandait ou une attaque sur la Sicile, dans laquelle il affirmait que la France avait un parti nombreux, ou bien un débarquement dans la Pouille, dont la côte n'était éloignée que de soixante milles de la Valonne, où les Turcs pourraient s'assembler, ou enfin une attaque de Dragut sur les côtes du royaume de Tunis, pour y recouvrer sa ville d'Africa ou Adrumetum. Au commencement du printemps, d'Aramon revint en France pour se concerter avec son gouvernement sur la guerre, qui était enfin jugée imminente [2]; et il fut presque aussitôt renvoyé à Constantinople avec des instructions signées par le roi le 17 mai, où il était chargé, « après les très-cordiales et affectueuses recommandations
» de sa majesté audit Grand Seigneur, de lui dire... que le roi, pour
» ne différer les choses qu'il a vu convenables pour l'entreprise du
» Grand Seigneur, a bien voulu lui-même commencer à remuer mé-
» nage du côté de l'Italie... ayant pris en sa protection Parme avec son
» duc, qui s'est jeté entre ses bras... Le roi pour toute conclusion
» veut que ledit sieur d'Aramon fasse tout ce qu'il pourra pour faire
» rompre ledit Grand Seigneur et le mettre en jeu [3]. »

L'intrigue de Parme, dont le roi rendait compte au Grand Seigneur, était en effet la seconde de ses menées pour susciter des embarras à Charles-Quint; et les projets ambitieux de l'Empereur et de Ferdinand de Gonzague, son vice-roi à Milan avaient offert à Henri l'occasion de

[1] Ribier, p. 290.
[2] Mémoire présenté par d'Aramon au roi, le 7 avril 1551. *Ibid.*, p. 294.
[3] Instruction au sieur d'Aramon. *Ibid.*, p. 297.

se mêler avec avantage des affaires d'Italie. Les villes de Parme et de Plaisance s'étaient, en 1512, données à Jules II et à l'Église. Auparavant, elles avaient appartenu aux Sforza, puis à Louis XII, qui les regardait comme faisant partie du duché de Milan. Aussi lorsque Charles-Quint s'empara de ce duché, il prétendit recouvrer le Parmesan et le Plaisantin comme en dépendant. De son côté le pape, Paul III, les considérant comme des fiefs de l'Église, en avait disposé en faveur de son fils, Pierre-Louis Farnèse. Fernand de Gonzaga, après avoir contribué, en 1547, à l'assassinat de Farnèse, s'était emparé de Plaisance comme d'un fief de l'Empire. Jules III avait confirmé Parme au duc Ottavio, fils de Pierre-Louis, comme fief de l'Église, et l'un et l'autre cherchaient à faire valoir leurs prétentions diverses par des complots, non par la guerre. En même temps l'Empereur offrait, en échange de Parme, d'abandonner la république de Sienne ou au pape, ou aux Farnèse. Jules III voulait conserver la suzeraineté de l'Église sur Parme; mais il prétendait qu'il défendrait mieux cette ville que ne pourrait faire un feudataire plus faible, et il proposait à Ottavio le petit duché de Camerino, en échange contre celui de Parme. Farnèse opposait avec adresse le roi de France à l'Empereur et au pape. Son frère, Horace, duc de Castro, devait épouser Diane, fille naturelle de Henri II; il vivait à la cour de France, et, de concert avec les deux cardinaux ses frères, il s'efforçait de sauver sa maison. Enfin Diego de Mendoza, ambassadeur de l'Empereur à Rome, et commandant en même temps de la garnison espagnole de Sienne, avait annoncé au pape que Charles-Quint était prêt à se reconnaître vassal du saint-siége, et à payer un cens pour Parme et Plaisance si le pape lui livrait la première de ces deux villes; mais Jules III avait répondu qu'il ne voulait point d'un vassal auquel il ne pourrait pas commander [1].

Toutefois, Jules III était d'un naturel timide; il prenait peu d'intérêt aux Farnèse, et il aurait volontiers agrandi sa propre famille de leurs dépouilles; il n'osait se confier aux Français, dont il craignait de se voir ensuite abandonné. Diego de Mendoza le menaçait de la colère de l'Empereur : M. d'Urfé, pour le maintenir dans une sorte d'équilibre, crut devoir le menacer à son tour de celle du roi de France [2]. Entre ces deux craintes la plus prochaine l'emporta, et Jules III se jeta

[1] Lettre de d'Urfé au roi. Rome, 15 février 1551. Ribier, p. 316. — Gio. Batt. Adriani, l. VIII, p. 314. — Bernardo Segni, Storia Fiorent., l. XIII, p. 86.

[2] Lettre de d'Urfé, Ribier, p. 316.

entre les bras de l'Empereur. Alors le duc Ottavio se mit avec toute sa maison sous la protection de la France par un traité signé le 27 mai 1551. Henri II lui promit de lui envoyer deux mille fantassins, deux cents chevaux et douze mille écus d'or par année pour l'aider à se défendre [1].

Dès que Jules III eut connaissance de ce traité, il entra, contre Farnèse, dans une violente colère; il l'accabla de monitoires, de censures; le déclara rebelle et tous ses biens confiqués, et il fit marcher contre lui les troupes pontificales sous les ordres de Jean-Baptiste del Monte, son neveu, auquel il destinait la plus grande partie de l'héritage des Farnèse. De son côté l'Empereur fit séquestrer la dot de sa propre fille naturelle, Marguerite d'Autriche, femme d'Ottavio, et vers le milieu de juin, il chargea don Fernand de Gonzaga, gouverneur du Milanais, d'attaquer Parme [2].

Il n'était pas facile à Henri II de faire parvenir au duc de Parme les secours qu'il lui avait promis, ou de les introduire dans son petit duché, entouré de toutes parts de ses ennemis. M. de Termes, qui était destiné à commander dans Parme, et Pierre Strozzi, qui voulait se rendre à la Mirandole pour y lever des troupes, parvinrent, déguisés, au terme de leur voyage, après avoir traversé la Suisse et les Grisons. Le roi avait fait mettre 400,000 écus à leur disposition entre les mains de banquiers de Venise. Horace Farnèse, duc de Castro, voulut aussi aller joindre son frère, mais par mer et par l'État de Lucques. Débarqué à Pietrasanta, il tomba entre les mains du duc de Florence. Ce duc cependant le fit relâcher [3]. La difficulté était de faire arriver aussi des soldats dans ces deux duchés. Le gouvernement de Piémont avait été donné au mois d'août de l'année précédente, à Charles de Cossé-Brissac, par le crédit de Diane de Poitiers, au moment où le prince de Melfi qu'il remplaçait, était sur le point de mourir accablé de vieillesse. Le beau Brissac était un rival que Henri II était bien aise d'écarter; il le croyait trop bien avec Diane sa maîtresse, et il n'avait pas le courage d'en témoigner son mécontentement [4]. Mais, d'autre part, Brissac, quoique doué de grands talents pour le gouvernement et pour la

[1] Mém. de Boyvin, du Villars, t. XXXIII, p. 151.

[2] De Thou, l. VIII, p. 673.—Villars, t. XXXIII. p. 182.— Bern. Segni, l. XIII, p. 91. — G. B. Adriani, l. XIII, p. 525.

[3] B. Segni, l. XIII, p. 95.

[4] De Thou, l. VI, p. 551. — Brantôme, t. III, p. 70 et 87.—Villars, t XXXIII, p 152, 156.

guerre, était rarement écouté lorsqu'il hasardait un conseil, et il fut mal secondé par le roi, qui le laissa dépourvu de soldats et d'argent. Montmorency, lorsqu'il voulut envoyer des soldats à Parme, fit donner l'ordre à Brissac de casser cinq des vieilles bandes italiennes qu'il commandait ; et après avoir payé la solde aux aventuriers qui les composaient, de les avertir de se rendre à Parme, où leurs capitaines les engageraient de nouveau. Brissac remontra en vain que cette ruse n'échapperait point au vigilant Fernand de Gonzaga, qui faisait garder tous les passages. « Si est-ce que le maréchal ayant de longue main » appris que le connétable ne se laissoit jamais vaincre par aucunes » répliques sur les choses qu'il avoit déjà arrêtées, il délibéra d'obéir » pour cette fois, et d'en attendre patiemment le coup [1]. » Fernand de Gonzaga, en effet, en fut aussitôt averti ; et sans porter aucune plainte, sans publier aucune défense de passer, avec cette férocité froide qui semblait le caractère des ministres de Charles-Quint, et en paraissant se complaire dans un acte de barbarie comme dans un bon tour à jouer à l'ennemi, « il dépêcha, dit Villars, quelques troupes com- » mandées par le capitaine de justice, pour se rendre sur tous les » grands chemins qui entrent en Lombardie, et là, arrêter, tuer et » massacrer tous ceux qu'ils trouveroient en habit de soldats, n'ayant » congé ou attestation des capitaines ou autres ministres impériaux, » et spécialement tous ceux qui diroient avoir été cassés du service de » France du côté du Piémont [2]. »

Malgré cet odieux guet-apens, qui coûta la vie à plus de mille braves soldats voyageant sans défiance, il se rassembla dans Parme sous de Termes, et à la Mirandole sous Pierre Strozzi, deux petites armées italiennes à la solde de France, qui, non-seulement mirent ces deux villes à l'abri d'insulte, mais qui étendirent leurs ravages dans la partie de la Romagne plus rapprochée de la Mirandole. Gonzaga et Medichino, marquis de Marignan, deux des meilleurs généraux de l'Empereur, étaient opposés à Termes et à Strozzi, et la petite guerre dans l'État de Parme, où la France prétendait n'agir que comme alliée de Farnèse, l'Empereur, comme allié du pape, sans enfreindre le traité de Crépy, se prolongea du mois de juin à celui de septembre, avec plus d'habileté militaire que de force [3].

[1] Villars, p. 167. — [2] *Ibid.*, l. II, p. 170.
[3] De Thou, l. VIII, p. 678. — B. Segni, l. XIII, p. 95. — G. B. Adriani, l. VIII. p. 527.

Henri II, résolu depuis longtemps d'allumer une guerre générale, fut bientôt fatigué du rôle d'auxiliaire du duc de Parme ; et il envoya l'ordre à Brissac de commencer de toutes parts la guerre en Piémont sans la déclarer auparavant. Le 3 septembre, Brissac tenta de surprendre dans la même nuit les trois villes de Chierasco, San-Damiano et Chieri. Les impériaux n'avaient plus de confiance dans la paix, et ils étaient sur leurs gardes ; cependant ils ne réussirent à défendre que Chierasco. Montluc, qui combattait alors en Piémont, raconte, dans son amusante gasconnade, tous ces petits faits d'armes, où il s'attribue toujours le premier rôle, et pour la valeur et pour le bon conseil ; mais ces combats sont sans importance pour l'histoire générale ; ils ne peuvent même servir à l'avancement de l'art militaire, aujourd'hui que la guerre se fait avec plus de loyauté [1]. La marquise de Montferrat, Anne d'Alençon, dont la fille avait porté ce marquisat à la maison de Gonzaga, essaya vainement de profiter de sa parenté avec la maison royale pour engager les Français à considérer le Montferrat comme un pays neutre ; Brissac répondit que les impériaux avaient été admis par elle dans toutes les places du Montferrat, et que son affaire à lui était de les en chasser [2].

Un grand nombre de jeunes gentilshommes de la cour, en apprenant que la guerre allait commencer dans le Piémont, partirent pour y prendre part. « Celui-là, dit Villars, n'eût pas été estimé bon fils » de bonne mère, qui ne fût délogé pour aller voir et servir en cette » guerre. Et de fait, Sa Majesté ne se sut défendre de donner congé à » M. le duc d'Enghien, au prince de Condé, aux ducs de Montmo- » rency, de Nemours, d'Aumale, au marquis d'Elbeuf, au grand » prieur de France, à la Rochefoucauld, Rendan, Genlis, Senneterre, » Contay, et autres, jusques au nombre de cinquante ou soixante, » tous suivis d'un grand nombre de jeune noblesse. De la venue des- » quels seigneurs, ayant le roi donné avis au maréchal, il n'y print pas » grand plaisir, ayant de longue main expérimenté que cette grande » compagnie de seigneurs est mal aisée à contenir en règle, lors- » qu'elle est destituée de la présence du maître. Cette nouvelle lui fut » bien encore plus désagréable quand il entendit qu'ils s'en venoient » tous en poste, sans armes ni chevaux ; prévoyant que cela les feroit » renchérir en Piémont, au désavantage des gendarmes et chevau-lé-

[1] Montluc, t. XXII, p. 349. — Villars, t. XXXIII, p. 198.
[2] Villars, p. 265.

Digitized by Google

» gers, et que d'ailleurs il seroit contraint par honnêteté les secourir » des siens, chose qu'il faisait fort à contre-cœur, combien que ce ne » fût par chicheté ni avarice, mais par la difficulté qu'il y avoit à en » rencontrer de bons [1]. »

La guerre maritime commença par la flotte turque, Henri II avait chargé M. d'Aramon de demander qu'elle attaquât d'Italie, ou tout au moins les deux villes d'Africa et de Monastir [2]. Dragut s'étant joint au capitan-pacha Sinan, s'avança en effet dans la Méditerranée avec une flotte redoutable qui répandit la terreur sur toutes les côtes de cette mer; ayant brûlé la ville d'Agosta en Sicile, il vint attaquer l'île de Malte, d'où il fut vaillamment repoussé par les chevaliers; il s'en vengea sur celle de Gozo, où il pilla et brûla tout ce qui était de quelque valeur; enfin, il entreprit, le 5 août, le siége de Tripoli d'Afrique, qui appartenait à l'ordre de Saint-Jean. M. d'Aramon, qui allait de France à Constantinople, se trouvait justement à Malte. Il protesta que son maître, quoique ennemi de l'Empereur, n'avait point entendu armer les infidèles contre la religion de Saint-Jean; il offrit sa médiation, et se rendit à Tripoli; mais il ne put sauver cette place, qui ouvrit ses portes aux Turcs, le 15 août. Il ne réussit pas mieux à faire respecter la capitulation; il ramena dans Malte une quarantaine de chevaliers, et près de deux cents soldats, les autres furent massacrés par les Turcs [3].

Une clameur universelle s'éleva contre les Français, accusés d'avoir appelé les musulmans à Malte. Le chevalier qui commandait à Tripoli était Français; il fut mis en jugement comme ayant trahi son ordre; d'Aramon fut soupçonné d'avoir été l'agent de cette trahison, et une lettre que le roi obtint du grand maître, par laquelle celui-ci le déchargeait de tout blâme, ne suffit point pour effacer cette impression dans le public [4]. Le roi fit ensuite publier par ses ambassadeurs un mémoire dans lequel il protestait « que l'Empereur s'étoit lui-même attiré à dos » cette armée de mer des Turcs; laquelle avoit été préparée dès cet » hiver en temps qu'il n'étoit question de Parme, pour l'assaillir ni

[1] DuVillars, t. XXXIII, p. 265.

[2] Ribier, p. 311.

[3] G. B. Adriani, l. VIII, p. 347.—Muratori, t. XIV, p. 383. — De Thou, l. VII, p. 632.

[4] Voyez dans Ribier, Lettre d'Aramon au roi, Malte, 26 août, p. 303, du roi au grand maître, 30 septembre, 308; et du grand-maître au roi, 17 novembre, p. 309.

» pour la défendre, ou mettre en protection du roi; qu'il ne s'attendoit » ni ne pouvoit s'attendre lors à la guerre que l'on voit maintenant, » parce qu'elle est survenue inopinément et contre tous les discours et » jugements du monde [1]. » En comparant ce mémoire avec les instructions que le roi donnait en même temps à son ambassadeur à Constantinople, on voit quelle foi on peut accorder aux protestations royales.

En même temps que le roi envoyait l'ordre à Brissac d'attaquer les impériaux sans déclaration de guerre, il avait cherché à surprendre les vaisseaux de ses ennemis. « En cette ouverture de guerre aussi improvisément faite, dit Villars, le baron de la Garde, général des galères » du roi, se mit en mer avec quarante galères. En rôdant, il découvrit » vingt-quatre navires tirant en Espagne, chargés de marchandises. Il » envoya un brigantin vers eux, les priant de faire une belle salve de » toute leur artillerie, à la reine de Bohême qui étoit dans ses galères. » Les pauvres gens ignorant l'ouverture de la guerre, et ajoutant trop » crédulement foi à ses prières, le firent ainsi ; et lui cependant profitant de ce qu'il falloit longtemps alors pour charger de nouveau les » canons, les investit de telle furie, qu'il en emporta les quinze, les » autres se sauvant à la voile ; le butin en valoit plus de quatre cent » mille écus [2]. » Un émigré florentin, Léon Strozzi, prieur de Capoue, frère de Pierre, prit ensuite le commandement de la flotte française. Jaloux de s'illustrer aux dépens d'André Doria, dont il était près d'égaler la réputation, il poursuivit ce vieux marin, qui s'était chargé de ramener d'Espagne en Italie Maximilien, roi de Bohême : il le menaça, dans Barcelone, et l'enferma dans le port de Villefranche, près de Monaco. Mais pendant ce temps le connétable de Montmorency, qui le haïssait, lui avait nommé un successeur ; et ce dernier, craignant que Strozzi ne passât au service de l'Empereur, comme avait agi Doria dans une circonstance semblable, résolut de le faire assassiner. Le prieur de Capoue fit arrêter J. B. Corso, qui s'était chargé d'exécuter ce crime, et en ayant obtenu l'aveu, il prit aussitôt le parti d'abandonner la France, ses galères, sa fortune, et de se retirer à Malte, pour offrir ses services à la religion, dont il était un des grands dignitaires. Sa retraite mit fin aux exploits de la flotte française [3].

[1] Ribier, p. 358.
[2] Villars, t. XXXIII, p. 207.
[3] Sa lettre au roi, 5 novembre 1551. Ribier, p. 310 — De Thou, l. VIII, p. 691. — Villars, t. XXXIII, p. 303. — G. B. Adriani, l. VIII, p. 559.

La guerre de Henri II contre le pape avait fait changer de langage au roi relativement au concile de Trente. Ce concile fut ouvert pour la seconde fois; le 1er mai 1551, par le légat du pape, assisté de deux nonces, et d'un petit nombre de prélats romains qu'il avait amenés. Une assemblée si peu nombreuse sentit bien qu'elle ne pouvait se donner comme représentant l'église universelle; elle s'ajourna donc au 1er septembre, pour laisser aux autres évêques le temps d'arriver [1]. A cette seconde cession, Jacques Amyot, abbé de Bellozane, le même qui s'est rendu célèbre par sa traduction de Plutarque, se présenta au concile comme ambassadeur du roi de France. On hésita d'abord à recevoir les lettres de Henri II qu'il portait, car ce prince avait évité de donner à l'assemblée, à laquelle il s'adressait, le titre de concile [2]. On parut croire néanmoins que c'était par une prétention recherchée de latinité classique; on les ouvrit et on les lut. Mais elles contenaient une protestation contre la convenance et la légalité du concile, protestation qu'Amyot motiva et développa dans un long discours. La France ne pouvait, dit-il, regarder comme représentant l'église universelle, une assemblée à laquelle ses prélats ne pourraient se rendre sans traverser des pays bouleversés par la guerre, et qui se trouvaient sous la puissance de l'Empereur et du pape, tous deux ses ennemis. Le concile, qui était encore fort peu nombreux, s'ajourna jusqu'au 11 octobre. Cependant la France prenait contre lui et contre la cour de Rome, des mesures toujours plus hostiles; le roi avait ordonné à tous les évêques de retourner dans leur diocèse, et de s'y préparer à ce qu'il les assemblât bientôt en concile national. Le 7 septembre, il défendit de porter de l'argent à Rome, pour l'expédition d'aucun bénéfice; le 4 octobre, il ordonna au garde des sceaux d'interjeter un appel par-devant un futur concile, afin de se mettre en garde contre les censures et les interdictions que la cour de Rome pourrait fulminer contre le roi; le 18 décembre, il fit faire par de Termes, son ambassadeur à Rome, une nouvelle protestation; enfin il engagea les cantons suisses à refuser comme lui de reconnaître le concile de Trente [3].

Tandis que ce même Henri II, zélé persécuteur des hérétiques, agissait avec tant de vigueur contre le pape et le concile, il entrait avec

[1] Fra Paolo, l. IV. p. 322. — De Thou, l. VIII, p. 657.
[2] Sanctissimis in Christo Patribus conventus Tridentini.
[3] Fra Paolo, l. IV. p. 327. Ribier, p. 317, 322, 332, 352. — De Thou, l. VIII, p. 657, 667. — Sleidani, l. XXII, p. 399, 403.

les protestants d'Allemagne dans une correspondance mystérieuse. Maurice de Saxe avait continué, pendant tout l'été, la guerre autour de Magdebourg ; rassemblant dans son camp une armée nombreuse, presque uniquement composée de protestants, il la maintenait dans une exacte discipline ; mais il n'avait presque éprouvé que des revers dans le siége d'une ville regardée par ses soldats mêmes comme le boulevard du protestantisme. Le 5 septembre 1551, il signa enfin avec les assiégés une trêve qui fut bientôt suivie d'un traité de paix. Les conditions qu'il accordait aux bourgeois de Magdebourg étaient bien plus favorables que ceux-ci n'avaient osé l'opérer. Le 16 novembre, il entra dans leur ville, avec son armée ; et sa modération ne s'y démentit point [1]. Un profond mystère enveloppait ses projets : l'Empereur, auquel on l'avait rendu suspect, avait gagné deux de ses secrétaires, qui devaient lui rendre compte des actions les plus secrètes de leur maître. Mais Maurice, qui s'aperçut de leur trahison, en avait profité pour tromper plus sûrement l'Empereur, en leur faisant de fausses confidences. Cependant, dès le 5 octobre 1551, il signa son traité avec la France [2].

Ce traité avait été négocié par Jean de Fresse, évêque de Bayonne. Maurice avait agi en son propre nom, et en celui de son cousin et pupille George-Frédéric, marquis de Brandebourg. Jean-Albert, duc de Mecklembourg, et Guillaume, landgrave de Hesse, s'étaient ensuite joints à eux. Ces princes déclaraient que, bien qu'ils eussent reconnu que l'Empereur leur ennemi ne songeait qu'à extirper leur religion : « laquelle ils tenoient pour juste, véritable, chrétienne et indubitable, » ils s'en remettaient pour sa défense à la Providence. Leur alliance avec la France avait un autre but : c'était de résister aux pratiques de l'Empereur « employées pour faire tomber leur chère patrie, la Germanie, » en une bestiale, insupportable et perpétuelle servitude, comme il a » été fait en Espagne et ailleurs [3]. » A ces fins, comme aussi pour délivrer le landgrave de sa captivité, ils s'engageaient à attaquer l'Empereur et tous ses adhérents, à ne faire avec lui ni paix ni trêve sans l'aveu du roi de France, à n'admettre dans leur ligue les enfants de l'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric, ou lui-même, s'il venait à recouvrer sa liberté, qu'autant qu'il renoncerait à l'électorat. Le roi

[1] De Thou, l. VIII, p. 649. — Sleidani, l. XXIII. p. 406.
[2] *Ibid.*, p. 653. — Vieilleville, t. XXIX, p. 246.
[3] Traités de Paix, t. II, n° 105, b. 258.

promettait de faire toucher à Bâle, aux princes alliés, le 25 février suivant, 240,000 écus, pour subvenir aux frais des trois premiers mois de la guerre, après quoi il y contribuerait par une subvention de 60,000 écus par mois. En même temps, il attaquerait l'Empereur dans les Pays-Bas. « On trouveroit aussi bon, ajoutoient les princes, que ledit » seigneur roi s'impatronisât le plus tôt qu'il pourroit, des villes qui » appartiennent d'ancienneté à l'Empire, et qui ne sont pas de la » langue germanique, savoir de Cambrai, Toul en Lorraine, Metz et » Verdun, et autres semblables ; et qu'il les gardât comme vicaire du » Saint-Empire, auquel titre nous sommes prêts de le promouvoir à » l'avenir ; en réservant toutefois audit Saint-Empire les droits qu'il » peut avoir sur lesdites villes, afin que par ce moyen elles soient ôtées » des mains et puissance de l'ennemi. » Les princes allemands promettaient enfin d'aider Henri à recouvrer ses possessions patrimoniales hors de l'Empire, et d'agir de concert avec lui, le cas échéant, dans l'élection d'un nouvel Empereur. Le roi ratifia ce traité à Chambord, le 15 janvier 1552 [1].

Maurice avait été reconnu pour seul chef de la nouvelle ligue protestante ; ses alliés connaissaient son adresse autant que son courage, et ils sentaient la nécessité de se soumettre à une seule volonté. Pendant tout l'hiver, Maurice ne parut occupé que de ses négociations avec l'Empereur pour faire admettre au concile de Trente les théologiens protestants, et pour leur procurer des sauf-conduits qui garantissent leur sûreté. Mélanchton et les autres docteurs s'étaient déjà mis en route pour Trente ; mais ils demandaient qu'on leur donnât des sauf-conduits parfaitement semblables à ceux que le concile de Bâle avait accordés aux hussites : Maurice insistait, pour les obtenir, auprès de la chancellerie impériale et auprès des pères du concile et des légats du pape ; mais en même temps il protestait si hautement de son dévouement à l'Empereur et de sa confiance en lui, que le duc d'Albe n'avait pu réussir à le rendre suspect à Charles-Quint. Le chancelier Granvelle, évêque d'Arras, demandait avec mépris s'il était possible de croire que ces têtes allemandes, toujours prises de vin, pussent tromper les habiles négociateurs de l'Italie et de l'Espagne. L'Empereur était lui-même l'un des politiques les plus déliés de son temps, mais il était trop sujet à laisser dominer sa pensée par le but qu'il avait en vue. Sa tâche deve-

[1] Traités de Paix, t. II, p. 258. — Léonard, t. II, p. 484.

nait difficile en cette circonstance ; car il se proposait de soumettre les protestants à la cour de Rome et au concile, en même temps qu'il se conserverait à lui-même une autorité illimitée sur l'Église. Il voulait aussi que l'Allemagne lui servît à inspirer de la crainte au pontife, en même temps qu'il priverait cette Allemagne de toute liberté civile et religieuse. Ces grands projets remplissaient tellement sa pensée qu'il ne voyait et ne voulait pas voir autre chose.

Les prélats d'Allemagne cherchaient en vain à réveiller l'attention de l'Empereur sur l'armée considérable que George de Mecklembourg tenait réunie. Cette armée était composée en même temps des soldats que Maurice avait commandés au siége de Magdebourg, et de ceux que les bourgeois de cette ville avaient employés à leur défense. George les avait pris à sa solde, parce qu'il voulait recouvrer, disait-il, des mains de son frère, quelque partie de l'héritage de leur famille qu'il prétendait devoir lui appartenir. En attendant, il les laissait vivre aux dépens des sujets des églises voisines. Les prélats faisaient retentir de leurs plaintes la cour de l'Empereur ; mais comme celui-ci devait beaucoup de soldes arriérées à ces mêmes soldats, et qu'il n'avait aucune intention encore de les payer, il préférait de fermer les yeux sur des désordres qui, d'ailleurs, étaient fréquents dans toutes les parties de ses États. Quant à Maurice, il ne s'était point exposé à exciter de telles plaintes ; sûr de pouvoir rassembler en peu de jours ses troupes saxonnes au moment où il en aurait besoin, il les avait licenciées après le siége de Magdebourg [1].

Charles-Quint, au commencement de novembre, était venu s'établir à Inspruck. Il s'y trouvait à trois journées de distance seulement de Trente, où la direction du concile était alors sa principale affaire. En même temps il était, plus qu'en aucun autre point de l'Allemagne, rapproché de Parme, de la Mirandole et du Piémont, seuls lieux où jusqu'alors ses troupes eussent eu à combattre les Français. Il était aussi à portée de la Hongrie, qui ne tarda pas à lui donner de nouvelles causes d'inquiétude. L'évêque de Waradin, George Martinuzzi, qui avait travaillé avec tant d'énergie à maintenir l'indépendance de son pays ; qui, en 1541, se mit sous la protection de la Turquie pour se dérober à l'ambition de la maison d'Autriche ; et qui, depuis, trompé par Soliman, fut obligé de se rapprocher de Ferdinand, croyait enfin

[1] Sleidani, l. XXIII, p. 406. — De Thou. l. VIII, p. 670.

avoir pourvu à la sûreté de la Hongrie : il s'était dérobé au poignard des assassins envoyés par le sultan ; il avait battu les troupes que lui opposait la reine Élisabeth ; mais n'oubliant, au milieu de la guerre civile, ni les intérêts de sa patrie, ni ses affections pour le premier maître qu'il avait servi, il sut ménager une réconciliation entre Ferdinand, Élisabeth, et la noblesse hongroise : il assura au premier la couronne, à la seconde une principauté en Bohême, à la troisième ses priviléges. Ferdinand, comme pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma archevêque de Gran, gouverneur de Transylvanie, et le fit comprendre par le pape, le 12 octobre, dans le nombre des quatorze cardinaux que Jules III créa cette année. Cependant Ferdinand n'avait point pardonné à ce vieillard d'avoir pu lui disputer, et moins encore de lui avoir donné ensuite la couronne. Il ordonna au général Castaldo, marquis de Piadena, qui partageait avec George Martinuzzi le gouvernement de Transylvanie, de se défaire du cardinal son collègue ; et Martinuzzi, alors âgé de soixante et dix ans, fut poignardé dans son château le 18 décembre 1551, par trois officiers espagnols. Ferdinand accepta la responsabilité de ce sacrilége, qui souleva contre lui la noblesse hongroise et la cour de Rome [1].

Au moment où le meurtre du cardinal Martinuzzi renouvelait la guerre en Hongrie, Charles-Quint était retenu dans son lit à Inspruck par une violente attaque de goutte qui lui laissait à peine l'esprit assez libre pour donner son attention à des affaires si compliquées. Dans ce même mois de décembre, cependant, il reçut à Inspruck une ambassade solennelle de Maurice de Saxe et de l'électeur de Brandebourg, pour réclamer la mise en liberté du landgrave de Hesse. L'électeur palatin, les ducs de Wirtemberg, Mecklembourg, Bavière, Lunebourg, Deux-Ponts, les marquis de Bareuth et de Bade, le roi des Romains lui-même et celui de Danemark, joignirent leurs sollicitations à celles de Maurice. Mais l'Empereur, s'étant accoutumé à regarder Maurice comme un docile instrument de ses vues ambitieuses, ne croyait pas son opposition sincère ; il regardait ses instances pour la liberté du landgrave comme destinées à tranquilliser ou sa femme, ou les membres de son Église ; et il répondit qu'il s'entendrait avec Maurice

[1] Sleidani, l. XXII, p. 404, 411. — De Thou, l. IX, t. II, p. 17, 23. — Ribier, t. II, p. 569. — Raynaldi Ann. eccles., 1551, § 72. — G. B. Adriani, l. VIII, p. 558 et 569.

lorsque celui-ci arriverait à Inspruck, où il était attendu de jour en jour [1].

(1552.) Ainsi s'écoula l'hiver sans que l'Empereur se réveillât de sa sécurité. Maurice poursuivait ses négociations relatives au concile, comme s'il y attachait la plus haute importance. Il s'était enfin mis en chemin pour Inspruck, avec un de ses secrétaires qu'il savait être vendu à l'Empereur; mais il s'arrêta tout à coup, alléguant que sa santé ébranlée souffrait de la rapidité du voyage; il fit partir son secrétaire pour expliquer ce retard à l'Empereur, puis retournant aussitôt en arrière vers la Turinge, il se mit, le 18 mars 1552, à la tête de l'armée que Georgo de Mecklembourg avait maintenue à sa solde, et y joignant les Saxons qu'il avait secrètement réunis, il eut alors sous ses ordres vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux; il prit à leur tête la route du Tyrol, publiant en même temps un manifeste dans lequel il annonçait qu'il se proposait d'assurer aux protestants le libre exercice de leur religion, de rendre à la Germanie ses anciennes libertés, de terminer enfin la captivité du landgrave de Hesse [2]. Par des marches accélérées, il s'avança vers l'Allemagne méridionale : toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, reconnaissant avec joie, dans l'homme qu'elles avaient tant redouté, un vengeur de leurs libertés et de leurs droits. Le 1er avril, il entra dans Augsbourg; à mesure qu'il avançait, il rétablissait partout les ministres dans leurs chaires, les magistrats indépendants dans les emplois qui leur avaient été enlevés par l'Empereur. Lorsque la nouvelle de la marche de Maurice et de la prise d'Augsbourg fut apportée à Trente le 8 avril, les théologiens protestants se hâtèrent de quitter la ville; les prélats italiens s'enfuirent vers l'Italie, par l'Adige. Le légat du pape était malade, et les nonces écrivirent à Rome pour demander une bulle qui suspendît le concile; il fut en effet suspendu, et pour de longues années [3].

Charles-Quint, qui n'avait pas eu le moindre soupçon de cette attaque si habilement dissimulée, se trouvait à Inspruck, perclus de

[1] Sleidani, l. XXIII, p. 408, 411. — De Thou, t. IX, p. 41; l. X, p. 49. — Robertson's, b. X. p. 21, 57.

[2] On trouve dans Sleidani, l. XXIV, le manifeste de Maurice, p. 422; celui d'Albert de Brandebourg, p. 423, et celui du roi, p. 424. — De Thou, l. X, p. 50. — Robertson's, b. X, p. 63.

[3] Sleidani, l. XXIII, p. 420, et l. XXIV, p. 426. — De Thou, l. IX, p. 46; t. X, p. 55. — Fra Paolo, t. IV, p. 385. — Robertson's, b. X, p. 66.

Digitized by Google

goutte, sans armée et sans argent. Ne croyant courir aucun danger dans cette partie la plus reculée de ses États, il avait envoyé successivement tous ses soldats espagnols et tout l'argent dont il pouvait disposer en Italie, pour tenir tête aux Français ; ou en Hongrie, pour s'opposer aux Turcs. Il était trop fier cependant pour faire des avances à celui qu'il regardait comme un sujet rebelle, comme un courtisan qui le bravait. Ferdinand, qui avait conservé avec Maurice d'anciennes relations d'amitié, sauva à son frère cette humiliation. Il proposa au prince saxon une conférence à Lintz en Autriche ; Maurice s'y rendit, tandis que son armée avançait toujours. L'électeur, déjà maître d'une partie de l'Allemagne, reprit avec le frère de Charles V le langage d'un courtisan : il protesta de nouveau de son attachement à l'Empereur, de son ardent désir de se réconcilier avec lui ; mais en même temps il développa ses conditions, telles à peu près qu'il les avait annoncées dans son manifeste. Ferdinand, qui ne songeait qu'à gagner du temps, se déclara sans pouvoirs pour conclure ; il avait besoin d'aller consulter son frère, mais il promit d'être de retour à Passau le 26 mai, et il demanda qu'un armistice eût lieu à dater de ce jour jusqu'au 10 juin, pendant lequel les deux princes se réuniraient dans une nouvelle conférence.

En retardant ainsi l'armistice, Ferdinand comptait paralyser les opérations de Maurice, même avant que la trêve commençât. Maurice au contraire l'accepta, résolu de bien profiter du temps qu'on lui laissait encore pour la guerre. Ayant rejoint, le 9 mai, son armée, il força, le 18, le passage de Fiessen, qui lui donnait l'entrée du Tyrol ; il s'empara du château d'Ehrenberg, dans lequel l'Empereur avait mis sa dernière espérance. Celui-ci fut averti, au milieu de la nuit, que dans peu d'heures il allait se trouver au pouvoir de Maurice et de son armée victorieuse. La pluie tombait par torrents ; il était au lit, souffrant cruellement de la goutte. Il se fit néanmoins transporter dans une litière, et par des sentiers de montagnes il se dirigea sur Villach en Carinthie, éclairé à travers les précipices par des flambeaux de paille, tandis que ses courtisans le suivaient comme ils pouvaient, sur de mauvais chevaux, des ânes ou à pied, et que le vieux électeur Jean-Frédéric, qu'il avait mis en liberté pour embarrasser Maurice, se traînait volontairement après son geôlier. Le 23 au matin, Maurice entra dans Insprnck avec son armée, et reconnut qu'il était trop tard de quelques heures ; renonçant alors à sa poursuite, il repartit pour Passau,

où il arriva le 26, et où les conférences s'ouvrirent avec la trêve [1].

Mais une diversion aussi puissante et aussi inattendue avait donné à Henri II un avantage immense, dont il sut profiter. Dès le commencement de l'année, après avoir publié contre l'Empereur un manifeste, dans lequel il récapitulait toutes les offenses qu'il en avait reçues, et particulièrement le supplice de Wolfsperger et d'autres capitaines allemands, punis de mort pour avoir servi la France [2], il voulut aussi annoncer, à une assemblée solennelle des premiers d'entre ses sujets, ses motifs pour faire la guerre, et il vint tenir un lit de justice au parlement de Paris le 12 février 1552, accompagné par les grands officiers de la couronne. « Ce jour, disent les registres du parlement, le roi » étant en siége royal, paré comme de coutume, a dit qu'il avoit bien voulu » venir en sa cour pour lui faire entendre les grands apprêts de guerre » que l'Empereur fait contre lui et son royaume par mer et par terre ; » ce qui le meut de dresser armée suffisante, avec l'aide de Dieu, pour » empêcher ses desseins, à quoi il ne veut épargner ni vie ni biens. » Et s'il advient qu'il faille qu'il sorte hors de sondit royaume, pour » la sûreté et défense d'icelui, il a voulu auparavant faire entendre les » affaires de son État à ceux de sadite cour, comme à ses loyaux et » bons sujets, et leur commander et enjoindre expressément trois » choses : la première, qu'ils soient soigneux de ce qui appartient à » la foi, et d'empêcher et ôter les erreurs par punition exemplaire des » devoyés ; la seconde, qu'ils soient diligents à faire bonne et briève » justice à ses sujets, afin que son peuple soit en cela soulagé ; la troisième, que, s'il s'en va, il laissera la reine sa femme régente, avec » ses fils et son conseil, et veut qu'ils lui obéissent comme à sa propre » personne... Et pour ce que M. le connestable manie et a toute la » charge des affaires de sondit État et de la guerre, il lui a commandé » ce déclarer à la cour. M. le connestable s'est alors découvert et mis » un genoux devant le roi, qui l'a fait asseoir et se couvrir, et alors, » il a, dans un très-long discours, exposé l'état des forces du royaume, » et les chances probables de la guerre avec Charles-Quint et avec le » pape [4]. »

[1] Sleidani, l. XXIV, p. 430. — De Thou, l. X, p. 56, 58. — Fra Paolo, l. IV, p. 387. — Robertson's, b. X, p. 70. — G. B. Adriani, l. IX, p. 581. — Miniani, l. IV, p. 258.

[2] Ribier, t. II. p. 571.

[3] Isambert, t. XIII, p. 260. — Ribier, p. 576, en rend compte en d'autres termes.

Le roi avait donné l'ordre que son armée se rassemblât pour le 10 mars à Châlons sur Marne ; elle se composait de quinze mille hommes d'infanterie française, presque toute de nouvelle levée, car il n'y avait que deux mille hommes de vieilles bandes, récemment arrivés du Piémont ; de neuf mille land-knechts, et de sept mille Suisses, avec environ cinq mille cinq cents chevaux. Gaspard de Coligny commandait l'infanterie française, le rhingrave l'allemande, et le duc d'Aumale la cavalerie[1]. Tandis que le roi était à Joinville, la reine Catherine de Médicis, qui l'avait accompagné jusque-là, fut saisie d'une violente inflammation à la gorge, qui mit sa vie en danger. On remarqua combien Diane de Poitiers en fut troublée ; elle prévoyait déjà un second mariage du roi, et une reine moins complaisante que n'avait été Catherine. Quand celle-ci fut guérie, elle témoigna quelque mécontentement à l'amiral Annebault, auquel elle était associée pour la régence, de trouver ses pouvoirs bien plus limités que n'étaient ceux qui avaient été accordés en pareil cas par François Ier à sa mère Louise de Savoie. Annebault, de son côté, qui, pour la première fois, sous le nouveau règne, était appelé à un office de confiance, en sentait toute la pesante responsabilité [2].

La première recommandation du roi, de punir exemplairement les hérétiques, fut celle qu'on mit à exécution avec le plus de zèle. Un grand nombre de calvinistes furent brûlés à Agen, à Troyes, à Lyon, à Nîmes, à Paris, à Toulouse, à Bourg en Bresse et à Saumur. « Le roi, dit » Théodore de Bèze, tandis qu'il entrait en intelligence avec Maurice » de Saxe, voulut ôter tout soupçon qu'il pût favoriser ceux de la re- » ligion [3]. » Dans le même but, dès le 27 juin précédent, il avait publié à Châteaubriand un édit en quarante-six articles pour renouveler les persécutions. Il rappelait dans le préambule tout ce qu'il avait fait, ainsi que son père, pour supprimer l'hérésie. » Et n'y voyons, » dit-il, aucun amendement, ni espérance d'y pouvoir remédier, sinon » par un extrême soin et diligence, et avec toutes les rigoureuses pro- » cédures dont on doit user pour repousser vivement l'injure et obsti- » nation d'une telle malheureuse secte, et en purger et nettoyer notre

[1] De Thou, t. X, p. 60. — Vieilleville, t. XXIX, p. 326. — Tavannes, t. XXVI, p. 113.

[2] *Ibid.* — Ribier, lettre du 11 avril, p. 387. — Tavannes, t. XXVI, p. 112. — Rabutin, t. XXXVII, p 178.

[3] Théod. de Bèze, t. II, p. 84. — Sleidani, t. XXII, p. 402.

» royaume. » Dans cette vue il attribue, tant aux cours souveraines qu'aux juges présidiaux, la connaissance et la correction des hérétiques, en exigeant toutefois que les juges présidiaux appellent à eux dix conseillers, ou, à leur défaut, dix avocats de leur ressort, pour signer leurs sentences définitives; celles qui sont portées contre les hérétiques devant seules être exécutées, nonobstant appel (§ 1—5). Les précautions les plus sévères sont ensuite prescrites contre l'introduction des livres venant des lieux mal famés, et surtout de Genève, que Henri II paraît avoir constamment regardée comme le foyer de l'hérésie. Tous les livres imprimés sont soumis à la censure de la Sorbonne; les imprimeries clandestines sont interdites; la copie signée d'un manuscrit destiné à l'impression doit être laissée au censeur; tous les livres provenant d'un héritage doivent être soumis à ce censeur, pour qu'il en autorise la vente; il doit être appelé et se trouver présent à l'ouverture de tout ballot de librairie; il doit visiter deux fois, et à Lyon trois fois par année, tant l'imprimerie que les magasins des imprimeurs et libraires. Enfin, ceux-ci doivent toujours tenir exposés dans leur boutique un catalogue des livres prohibés, qu'on ne peut acheter ni vendre sans crime, et un autre des livres qu'ils offrent au public (§ 6 à 22). D'autres précautions sont prises pour empêcher l'introduction de l'hérésie dans les écoles ou dans les tribunaux. Personne ne sera plus reçu aux fonctions de judicature, ni à celles de l'enseignement, sans une attestation que sa foi est orthodoxe (§§ 23, 34-36). Tous ceux qui intercéderont auprès des tribunaux en faveur des hérétiques seront soumis à des peines sévères (§ 26). D'autres peines sont dénoncées contre ceux qui enverront ou de l'argent ou des lettres aux réfugiés à Genève, ou dans d'autres pays séparés de l'Église (§ 37). Tous les biens de ces réfugiés sont confisqués au profit du roi (§ 39). Enfin, pour encourager la délation, le tiers des biens meubles ou immeubles des condamnés est assuré aux délateurs (§ 31) [1].

Ce fut après avoir pris des mesures si rigoureuses contre les protestants de ses propres États, que Henri II se mit en mouvement à la tête de son armée pour porter du secours aux protestants de l'Empire. Il considérait la réformation comme un fléau destructeur de la puissance royale, et plus il la craignait dans son royaume, plus il se croyait intéressé à la répandre parmi ses ennemis. De Joinville il entra en Lor-

[1] Isamberl, Lois françaises, t. XIII, p. 189-208.

raine; il occupa Pont-à-Mousson, et se présenta le 10 avril devant Metz, grande et riche ville impériale très-jalouse de sa liberté. Les princes protestants, en consentant que Henri II occupât Metz comme vicaire impérial, savaient bien qu'ils compromettaient fort son indépendance; ils avaient cependant stipulé la garantie de ses priviléges. Ce traité était secret, et le roi voulait se rendre maître de Metz en trahison; car tromper des bourgeois n'était point regardé par des gentilshommes comme contraire à l'honneur. Le cardinal de Lénoncourt, évêque de Metz, fut employé pour semer la division dans son troupeau et gagner par présents et promesses les habitants du quartier du Heu. « Le sieur » de Tavannes y est envoyé (c'est le récit de son fils); il les harangue, » les intimide, les remplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir » le connétable avec ses gardes, et une enseigne de gens de pied (moins » de cinq cents hommes). Puisque le roi allait pour la liberté d'Al- » lemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville. Il » conduit les bourgeois au connétable; soudainement tous les meil- » leurs hommes de l'armée (au nombre de cinq mille), sont mis sous » une enseigne et entrent en la ville de Metz, les deux maréchaux de » camp à la tête. Le sieur de Bourdillon s'avance en place, le sieur de » Tavannes demeure à la porte, que les bourgeois vouloient à tout » coup fermer, voyant cette enseigne si accompagnée; toujours il les » en garde par belles paroles. Un capitaine suisse, à la solde de ceux » de Metz, tenant les clefs, ayant vu entrer plus de sept cents hommes, » les jeta à la tête du sieur de Tavannes, avec le mot du pays, *Tout* » *est choué!* et quitta la porte, que le sieur de Tavannes tint jusques » à ce que le connétable arriva [1]. »

Metz était pris, et les seigneurs de l'armée du roi étaient bien d'accord de ne jamais le rendre; cependant Vieilleville était d'avis de cacher, encore quelque temps du moins, la trahison, pour ne pas effaroucher les autres villes, dès le commencement d'une expédition où l'on se proposait d'autres conquêtes à faire par les mêmes armes. « M. de Vieilleville, auquel le roi offrit le gouvernement de Metz, » répondit, après l'avoir très-humblement remercié, qu'il n'étoit pas » d'avis que Sa Majesté y établît aucun gouverneur, mais qu'il laissât » cette charge aux maire et échevins; qu'il commandât en leur pré- » sence aux huit capitaines de vieilles bandes, qui y demeureroient

[1] Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 9. p. 114. — Rabutin, t. XXXVII, p. 180.— De Thou, l. II, p. 62. — Vieilleville, l. XXIII, c. 13, p. 525.

» avec leurs compagnies, de leur obéir ; disant qu'il ne les met que » pour faire filer les vivres de son armée, et pour la sûreté des allants » et venants en France, principalement des courriers.... avec promesse de faire sortir les susdits capitaines, et toutes leurs troupes, » ensemble tout ce qui sera du nom et de la nation française ; et leur » faire accroire qu'il n'avoit entrepris cette protection sur autre volonté » que pour faire rendre à tous les États du Saint-Empire leur première » et ancienne liberté. » Mais Henri II ne put jamais comprendre cette politique ; il regardait Metz comme sa conquête, et il en donna le gouvernement au sieur de Gonnor, frère de Brissac. Les bourgeois, cependant, en lui prêtant serment d'obéissance, ne laissèrent pas de réserver les droits de l'Empire [1].

Le roi ne montra pas plus de bonne foi dans sa conduite à l'égard de Christine de Danemark nièce de l'Empereur et duchesse douairière de Lorraine ; elle gouvernait ce duché au nom de son fils Charles III, alors âgé de dix ans. Cette princesse, comptant sur le crédit dont les princes lorrains jouissaient à la cour de France, était venue trouver Henri II à Joinville pour assurer la neutralité des États de son fils. Elle y avait été alors bien reçue ; mais, pendant ce temps, les troupes françaises entraient en Lorraine, et lorsque, le 14 avril, elles eurent pris possession de Nancy, Christine fut renvoyée en Allemagne, et la tutelle de son fils fut donnée au comte de Vaudemont ; ce fils fut envoyé comme otage en France auprès du dauphin, avec promesse qu'on lui ferait épouser une fille de Henri II. Dès lors toute la Lorraine fut ouverte aux armes françaises. Toul, la seconde des villes impériales de la province, fut occupée par les Français, le 13 avril ; Verdun, la troisième, au retour seulement de l'armée française, le 12 juin [2].

De Luneville et de Sarrebourg Henri II conduisit son armée en Alsace, et il y entra le 3 mai par Saverne. « Nous passâmes toute la » Lorraine et le pays des Vosges, dit Vieilleville, avec assez de commo- » dité....; mais quand nous fûmes entrés dans les terres d'Allemagne, » le Français montra bien son insolence au premier logis, ce qui » effraya si bien tout le reste, que nous ne trouvâmes jamais depuis un » seul homme à qui parler ; et tant que le voyage dura il ne se présenta personne avec sa denrée sur le passage ; il falloit faire cinq ou

[1] Vieilleville, t. XXIX, l. IV, c. 14, p. 330. — Traités de Paix, t. II p. 261.

[2] De Thou, l. X, p. 62.— Vieilleville, t. XXIX, p. 328. — Rabutin, t. XXXVII, p. 179

» six lieues pour aller aux fourrages et aux vivres, mais avec bonne » escorte, car dix hommes n'en revenoient pas; de quoi l'armée souf- » frit infinies pauvretés [1]. » Cependant le connétable comptait s'emparer de Strasbourg par une tromperie à peu près semblable à celle qu'il avait pratiquée à Metz. Il avait demandé passage aux Strasbourgeois par leur ville, pour le roi, avec une compagnie fort petite, pour leur ôter tout soupçon; mais en même temps il chargea le sieur de Lésigny, munitionnaire général, qui était venu y acheter des vivres, de leur demander la permission, pour les ambassadeurs du pape, de Venise, de Florence et de Ferrare, d'entrer dans Strasbourg. « Il dit » qu'ils avoient une extrême envie de voir la ville pour sa beauté, et » qu'ils devoient partir le lendemain après dîné pour effectuer leur en- » treprise. Ce que ces magnifiques seigneurs accordèrent fort gracien- » sement, disant qu'ils seroient les très-bien venus en faveur de Sa » Majesté. » Le connétable avait composé de deux cents de ses plus braves soldats le cortége de ces prétendus ambassadeurs; un grand nombre de gentilshommes, empressés de se trouver à une affaire hasardeuse, s'y étaient joints sous prétexte de voir la ville. Mais les Strasbourgeois ayant été avertis de ce qu'on méditait contre eux, la troupe arrivée à portée du canon, fut reçue par une salve d'artillerie qui en tua dix ou douze et força les autres à s'enfuir. Le connétable avait dit au conseil du roi « qu'il entreroit dedans Strasbourg et les autres villes » du Rhin comme dedans du beurre, et qu'ils n'étoient pas plus spiri- » tuels que ceux de Metz, étant tous de même pâte et nourriture. » Ces propos avaient été rapportés dans la ville, aussi le magistrat en congédiant Lésigny « le rembarra de grand'colère disant que ceux de » Metz, pour ce qu'ils parlent français, se sont laissés surprendre à des » Français; mais ceux qui ne parlent que allemand ne se veulent » laisser tromper par des *Franzosen*, et que le connétable ne pense pas » avoir affaire à des bêtes qui laissent entrer six compagnies sous un » drapeau; mais qu'il s'assure que le roi n'y entrera point avec plus » de quarante gentilshommes; et qu'il ne pense pas faire sa troupe à » à part. Quant à lui, qu'il sorte incontinent avec ses munitionnaires; » et que bien lui a servi d'user de diligence pour la dépêche de ses » vivres; car il n'en eût pas eu si grande quantité pour une fois. Ils ne » refusoient pas néanmoins d'en rafraîchir le camp du roi, peu à

[1] Vieilleville, t. XXX, l. IV, c. 16. p. 5.

» peu, en payant, tandis qu'il marchoit sur leur territoire [1]. »

Cependant la nouvelle de la surprise de Metz et de la tentative faite contre Strasbourg ne tarda pas à se répandre en Suisse et en Allemagne. Les cantons et les princes protestants alliés de la France, envoyèrent des ambassadeurs au roi pour lui demander de ne pas commettre d'hostilités contre l'Empire : les Suisses, en particulier, lui remontrèrent que les villes de Colmar, Schelestat, Einsishem et Strasbourg, étaient alliées avec eux : et le roi, qui tirait de Suisse sa meilleure infanterie, n'avait garde de les mécontenter. Étant entré dans Weissembourg et dans Haguenau, il s'y conduisit avec modération pour ne pas effaroucher davantage les Allemands. Cependant les vivres commençaient à lui manquer ; il ne pouvait plus espérer de surprise : il se détermina donc à la retraite. Il ordonna qu'on fit boire les chevaux de son armée dans les eaux du Rhin, en témoignage d'une expédition qui passait pour lointaine et aventureuse, et il reprit, le 13 mai, le chemin de la Lorraine [2].

L'armée souffrit beaucoup à son retour dans la traversée des Vosges. Le connétable se proposait de la reconduire dans le Luxembourg pour tenir tête à Martin Van Rossem, maréchal de Gueldre, que la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait chargé de faire une diversion en Champagne. Celui-ci s'étant réuniau comte de Mansfeld, avait pris Stenay, qui lui assurait le passage de la Meuse ; et avec douze ou quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux il ravagea tout le pays environnant jusqu'à Grand-Pré, sur la rivière d'Aire, « où il » commit, dit Rabutin, des méchancetés et malheuretés plus énormes, » que les Turcs et infidèles ne les voudroient attenter [3]. » Cependant, lorsqu'il apprit que l'amiral Annebault rassemblait du monde à Châlons pour marcher contre lui, et que le roi remenait à grandes marches son armée pour le prendre par derrière, il se replia sur Stenay [4].

Le connétable ayant fait traverser à l'armée du roi la Lorraine et le duché de Deux-Ponts, entra dans le Luxembourg ; il passa la Sara le 23 juin, et deux jours après la Moselle, sur un pont de bateaux. Il

[1] Vieilleville, t. XXX, l. IV, c. 17, p. 9.

[2] De Thou, l. X, p. 66. — Sleidani, l. XXIV, p. 428. — Vieilleville, l. XXX, p. 20. — Rabutin, t. XXXVII, l. II, p. 218-225.

[3] Rabutin, l. III, p. 235.

[4] De Thou, l. X, p. 69. — Sleidani, l. XXIV, p. 429. — Vieilleville, l. IV, c. 26, p 34.

attaqua et prit successivement Rodemarck, Yvoi, Damvilliers et Montmédy. Partout il usa, avec la dernière rigueur, de ce qu'on appelle les droits de la guerre ; il livra les villes au pillage ; mais au lieu de faire du butin une récompense pour ses soldats, seule excuse qu'on pût alléguer pour ce brigandage, il en gratifia ses courtisans : le butin de Damvilliers fut réservé à Coligny ; celui d'Yvoi au connétable ; aussi ces capitaines recueillirent en même temps les malédictions des habitants et celles de leurs propres soldats. Le roi fit ensuite la conquête du duché de Bouillon, que l'Empereur avait ôté à la maison de la Marck pour le réunir à l'évêché de Liége. Henri le rendit à ses anciens maîtres; puis, fatigué de son expédition par des pluies opiniâtres qui avaient succédé à des chaleurs excessives, il donna le gouvernement du Luxembourg au duc de Nevers, et le 16 juin, après une campagne de trois mois, il licencia son armée [1].

Henri II n'attachait point, comme François Ier, sa gloire à triompher en Italie, pour que ses victoires fussent célébrées par une nation civilisée. Quoique les hostilités eussent commencé autour de Parme et en Piémont, il avait bientôt affaibli l'armée qui devait défendre ces deux provinces, pour transporter toutes ses forces dans le Nord. Cependant, quoiqu'il ne se fît rien d'important en Lombardie, on nous a conservé de volumineux récits des plus petits événements militaires dans cette contrée, parce que chaque capitaine s'efforçait d'écrire lui-même ou de faire écrire tout ce qu'il croyait pouvoir ajouter à sa réputation. Deux auteurs de mémoires, Vincent Carloix, secrétaire de Vieilleville, et François Rabutin, homme d'armes dans la compagnie du duc de Nevers, avaient suivi Henri II dans la campagne d'Alsace ; deux autres, Blaise de Montluc, et François de Boivin, baron du Villars, secrétaire de Brissac, avaient combattu en Italie. Carloix est un bas flatteur de Vieilleville, et il n'a d'autre pensée que de faire valoir la noblesse, la haute réputation, le crédit à la cour, le bon conseil et la vaillance de son maître ; ses dates sont souvent fausses, ses faits quelquefois controuvés : sa partialité ne permet pas de lui accorder une entière confiance ; mais aucun ne fait mieux connaître la cour et les mœurs du temps par ses anecdotes piquantes et souvent dramatiques [2]. François

[1] De Thou, l. X, p. 70-75. — Sleidani, l. XXII, p. 429. — Vieilleville, t. XXX, p. 52, 69, 88. — Rabutin, t. XXXVII, p. 238, 248, 256, 271.

[2] Mémoires du maréchal de Vieilleville, composés par Vincent Carloix, t. XXVIII à XXXIII, édition de 1787. Notice des éditeurs, p. 93.

de Rabutin n'est qu'un soldat qui, non-seulement n'a pas la prétention de comprendre la politique des cabinets, mais qui même ne cherche point à connaître les plans de campagne de ses chefs, ou la conduite de la guerre; mais, doué d'un esprit observateur, il regarde le pays qu'il traverse, et il vous le fait voir avec lui; il est modeste et de bonne foi, il ne cherche jamais à se rehausser lui-même, et n'altère point la vérité pour relever le mérite de son chef, le duc de Nevers [1]. Blaise de Montluc, qui, dans sa vieillesse, écrivit ses mémoires, d'après ses seuls souvenirs, avec toute la rodomontade d'un Gascon, mais avec la naïveté et l'originalité d'un homme qui avait accompli lui-même de grandes choses, prétend avoir voulu seulement instruire les jeunes guerriers par son expérience, tandis qu'il se place toujours en avant de la scène, et qu'il s'attribue tout l'honneur de chaque fait d'armes [2]. Le baron du Villars enfin est plus homme d'État qu'aucun des précédents; et quoiqu'il ne perde aucune occasion de faire valoir ou le mérite du maréchal auquel il était attaché, ou ses propres services, il est surtout intéressant par la lumière qu'il jette sur les factions, l'incurie et l'incapacité de la cour [3].

Le maréchal de Brissac avait été averti de bonne heure que l'intention de don Fernand de Gonzaga était d'entreprendre la conquête du marquisat de Saluces, d'y fortifier Carmagnole et Villefranche, et de menacer d'un côté le Dauphiné et la Provence, par les vallées dont il serait maître, de l'autre le Piémont, où, dit Villars, « il auroit fallu » aux Français avoir une armée pour favoriser les semailles, les ven- » danges et les moissons, et presque une autre ordinairement engagée » à la conservation de toutes ces places [4]. » Cependant le connétable envoyait à Brissac l'ordre de licencier six compagnies italiennes qui formaient ses meilleures troupes, et il ne lui annonçait pour les remplacer que mille Gascons de nouvelles recrues. Alors même Brissac n'avait que 12,418 hommes sous vingt-quatre enseignes, avec lesquels il devait fournir douze grandes forteresses et vingt-deux châteaux, tous entremêlés parmi les places ennemies. A force d'insistance, Brissac

[1] Mémoires de François de Rabutin, gentilhomme de la compagnie du duc de Nevers, t. XXXVII à XXXIX, 1788. Notice à p. 105.

[2] Mémoires de Blaise de Montluc, maréchal de France, t. XXII à XXVI. 1786. Notice, p. 1.

[3] Mémoires de F. Boivin, baron du Villars, t. XXXIII à XXXVII, 1787. Notice, p. 95.

[4] Villars, t. XXXIII, p. 339.

parvint à faire connaître la vérité au roi, et à retenir ses six compagnies italiennes formant le quart de son armée.

Dès le milieu de janvier, la campagne commença en Piémont par la surprise de Lanzo, sur la Stura, que Brissac fit attaquer le 18; Montluc assure que le maréchal, arrivé devant la place, jugea impossible de planter de l'artillerie contre ses murs, mais que ce fut lui qui trouva le moyen de conduire, pendant la nuit, quatre pièces de canon au sommet d'une montagne, d'où il battit Lanzo et força en peu d'heures la place à se rendre [1]. Montluc s'attribue encore tout l'honneur de la défense de Casal, place fort mauvaise et dont il entreprit de relever les fortifications. « Or, notre ordre, dit-il, dans la ville, étoit tel, que le matin » tous généralement, tant capitaines, soldats, pionniers, qu'hommes » et femmes de la ville, se rendoient devant le jour, chacun à son » œuvre, sous peine de la vie, pour à quoi les contraindre je fis dresser » des potences. J'avois, et ai toujours eu un peu mauvais bruit de faire » jouer de la corde, tellement qu'il n'y avoit homme petit ni grand » qui ne craignît mes complexions et mes humeurs de Gascogne. » Donc, pour ce que c'étoit en hiver, et aux plus courts jours, l'on tra- » vailloit depuis la pointe du jour jusques à onze heures; puis tout le » monde s'en alloit dîner, et à midi chacun se rendoit à son œuvre, et » travailloit-on jusques à l'entrée de la nuit [2]. »

Ni Brissac, ni son antagoniste Fernand de Gonzague, n'étaient en état de tenir la campagne; aussi la guerre se borna-t-elle à des tentatives pour surprendre des places; une des plus hardies fut une entreprise de Brissac, pour s'emparer du château de Milan, dans la nuit du premier dimanche de carême, par des hommes qu'il avait fait filer, déguisés, l'un après l'autre, au travers du pays des Grisons, et cacher dans la maison d'un traître à Milan; elle échoua par une erreur de calcul dans la hauteur des murailles, et la longueur des échelles qui étaient préparées [3]. Le roi entretenait aussi des correspondances avec les mécontents du royaume de Naples; au mois de janvier, il envoya au cardinal de Tournon, à Rome, pour s'entendre avec lui, le duc de Somma, qui promettait de s'emparer de deux places importantes dans ce royaume, et au mois d'août, il s'occupa d'engager les Vénitiens à

[1] Montluc, t. XXII, p. 365; et XXIII, p. 1, 14, 23. — Villars, t. XXXIII, p. 354
[2] *Ibid.*, p. 28.
[3] Villars, t. XXXIV, p. 26.

seconder le prince de Salerne dans une attaque qu'il comptait faire sur la ville même de Naples [1].

Ce qui distingua surtout le maréchal de Brissac dans cette campagne, ce furent les efforts qu'il fit pour sauver le Piémont des ravages de la guerre. « Il jugea, dit Villars, que tout ainsi qu'il étoit » presque impossible de faire perdre le Piémont au roi, par la voie » des armes, c'étoit, par le contraire, chose bien aisée à le faire par » celle des vivres, toutes les fois que l'ennemi l'eût ainsi reconnu, et » qu'il eût voulu jouer au feu, et faire de ce côté-là la même cruelle » guerre au laboureur et bétail qui étoit lors indifféremment pratiquée du côté de Picardie et de Champagne ; attendu qu'étant les » vivres du Piémont gâtés, et le moyen de labourer ôté, il n'y avoit » plus d'ordre d'en recouvrer d'ailleurs [2].... C'est ce qui faisoit que le » maréchal s'abstenoit le plus qu'il pouvoit de porter le moindre dommage à la campagne et aux villages, jusques à ceux mêmes qui » étoient possédés par les ennemis, punissant sévèrement tous ceux » qui faisoient le contraire. Cette même considération lui faisoit, contre » son naturel, couler sur les fautes de ses voisins, lesquels vinrent une » fois brûler des métairies jusqu'aux portes de Turin, sans en faire » autre ressentiment que de paroles, afin de les attirer peu à peu à » faire quelque convention et accord pour la guerre du laboureur. Prévoyant aussi, outre les maux ci-devant discourus, que là où il en » adviendroit autrement, il perdrait la commodité des moyens et des » facultés du pays, qui lui pouvoient aider à soutenir la guerre, au » cas que ceux du roi devinssent courts et débiles, comme ils firent » depuis ; à la vérité, cette prévoyance et ce ménage le tirèrent du » depuis hors de grands dangers et de grandes difficultés [3]. Avant la » fin de la campagne, en effet, capitulation fut accordée entre le » sieur don Fernand et le maréchal, pour la sûreté du labour de la » campagne ; que la guerre ne se ferait au paysan, sinon lorsqu'il » seroit trouvé menant vivres dans les forteresses, mais non au retour, » à la sûreté duquel ceux qui tiroient secours d'eux devoient pourvoir. » Et enfin que le soldat allant et venant, ne pourroit prendre au » paysan qu'un repas, de ce qu'il aurait chez lui, sans le contraindre

[1] Ribier, p. 367, 378.
[2] Villars, t. XXXII, p. 328.
[3] *Ibid.*, t. XXXII, p. 332.

» à en aller chercher ailleurs. Cette capitulation, qui avoit été tant et » tant désirée par le maréchal, fut cause du salut du Piémont [1]. »

La gurere de Parme et de la Mirandole était terminée. Le pape, effrayé des dépenses prodigieuses dans lesquelles il se voyait engagé, de la suspension de tous les revenus qu'il tirait de France, de la menace que faisait le roi d'assembler un concile national, et du danger que le royaume ne fût soustrait à l'obéissance du saint-siége, avait envoyé dès le mois de janvier le cardinal légat Vérallo pour traiter de la paix. La mort de J. B. Del Monte, neveu de Jules III, tué dans une escarmouche devant la Mirandole, le 14 avril, et la nouvelle de la prise d'Augsbourg par Maurice, et du danger où s'était trouvé l'Empereur, augmentèrent encore son empressement. Le roi, de son côté, fut fort aise de le détacher de l'alliance de ses ennemis ; et un traité de trêve pour deux ans, entre le pape, Henri II, et le duc de Parme, fut signé à Rome, par le cardinal de Tournon, le 29 avril [2].

L'argent amassé pour la guerre manquait déjà presque entièrement à Henri II, et c'était le motif qui avait le plus contribué à décider sa retraite du Luxembourg; par la même raison il n'envoyait point de secours à Brissac, et il était empressé de faire la paix avec le pape. Le garde des sceaux, Pierre Bertrandi, avait été choisi comme l'homme le plus propre à trouver de l'argent par toute sorte d'expédients, et comme ne devant point opposer aux édits bursaux les mêmes scrupules de conscience que le chancelier Olivier, qu'il remplaçait. Une de ses premières opérations fut la création d'environ soixante siéges de présidiaux dans différentes villes du royaume, ce qui lui donnait à la fois près de six cents offices de juges à vendre. Chaque présidial était composé d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, et de sept conseillers pour le moins. Ils pouvaient prononcer sur la vie ou la mort dans les causes criminelles, mais leur compétence dans les causes civiles était bornée à 250 livres [3]. Les tribunaux supérieurs se montraient bien plus jaloux de leur juridiction au civil qu'au criminel, parce que la première leur rapportait de l'argent, et la seconde seulement de la fatigue. Aussi le parlement de Paris objecta-t-il surtout aux présidiaux qu'ils introduiraient dans les moindres villes l'esprit de chicane; cependant il est pro-

[1] Villars, t. XXXIV, p. 79.

[2] De Thou, l. X, p. 65. — Muratori, t. XIV, p. 385. — Ribier, p. 360, 363, 382, 386.

[3] Isambert, t. XIII, p. 248, 271, 277.

bable que la création de ces cours nouvelles fut avantageuse aux justiciables, en rapprochant la justice de ceux qui avaient besoin de recourir à sa protection. Sept autres édits bursaux créèrent encore successivement un grand nombre d'offices ou de judicature ou de finances; l'un entre autres divisa le royaume en dix-sept recettes générales, dans chacune desquelles devait résider un trésorier général [1]. Assez d'argent fut obtenu par la vente de ces offices, et la comptabilité en devint probablement aussi plus régulière.

Une opération plus importante fut celle que fit le chancelier avec le clergé. La juridiction ecclésiastique avait été singulièrement restreinte par une ordonnance rendue en 1539, à la suggestion du chancelier Guillaume Poyet, et que les officiaux des évêques nommaient en conséquence la *guillelmine*. Les prélats regrettaient cette juridiction, soit parce qu'elle leur apportait des avantages pécuniaires, soit parce qu'ils aimaient à distribuer toutes les places des officialités, et plus encore parce qu'ils tenaient jusqu'à un certain point dans leur dépendance tous ceux qui pouvaient un jour être appelés devant leurs tribunaux. Le désir du clergé de recouvrer dans toute son étendue son ancienne juridiction était si vif, qu'il offrit, par l'organe du cardinal de Bourbon, trois millions d'écus d'or payables en six mois, pour la révocation de la *guillelmine*. Le marché fut accepté, et les églises se défirent de presque toute leur argenterie pour payer cette somme énorme [2].

Des subsides considérables avaient été avancés, au commencement de la guerre, au duc de Parme et à Maurice de Saxe, pour mettre sur pied leurs armées, l'une en Italie, l'autre en Allemagne; mais l'une et l'autre dépense n'avait pas continué. Le duc de Parme était compris dans la trêve avec le pape, et Maurice de Saxe avait signé une trêve pour lui-même. Quoique ce dernier eût consenti à laisser occuper par Henri II les villes welches de l'Empire, il ne regardait cette occupation que comme temporaire, et il aurait cru violer ses devoirs d'électeur, s'il avait donné les mains à leur aliénation. Il sentait bien que cet acte de trahison envers le corps germanique lui ferait perdre, s'il était connu, tout crédit auprès de ses coëtats dans l'Empire. Il était donc impatient

[1] Édit de Blois, janvier 1552. — Isambert, p. 237-247. Les villes étaient Paris, Châlons. Amiens. Rouen. Caen, Bourges, Tours, Poitiers, Riom, Agen, Toulouse, Montpellier, Lyon, Nantes, Dijon, Aix et Grenoble. La Bretagne avait son trésorier à part.

[2] Garnier, t. XIII, p. 483 et 490. Je ne trouve nulle part ailleurs aucune trace de ces ordonnances.

de faire la paix avec l'Empereur; il s'était rendu à Passau le 26 mai, pour y traiter avec Ferdinand; seulement il y amena Jean de Fresse, évêque de Bayonne, le même qui avait signé avec lui son traité d'alliance avec la France. Cet évêque adressa le 3 juin à la conférence un long discours, dans lequel, après avoir rappelé l'ancienne alliance des Français avec les Allemands, et les offenses données par Charles-Quint à François Ier et à Henri II, il protesta « que le roi son maître n'empê-
» cheroit point qu'on traitât de la paix, pourvu que les plaies faites à
» la république fussent guéries, de manière à ne plus se rouvrir, que
» les princes prisonniers fussent mis en liberté suivant les conventions
» du traité de la ligue, et qu'enfin l'ancienne union de l'Allemagne
» avec la France et la nouvelle alliance fussent confirmées, et demeu-
» rassent fermes et constantes [1]. » Le roi cependant avait employé d'autres agents pour détacher Albert de Brandebourg de Maurice, et pour décider le premier à déclarer qu'avec les aventuriers qu'il rassemblerait sous ses étendards, il continuerait la guerre pour son propre compte; comme Henri n'avait d'autre vue que de répandre l'anarchie en Allemagne pour avoir plus d'avantages contre l'Empereur, l'alliance d'Albert de Brandebourg lui suffisait; elle lui coûtait moins d'argent que celle de la ligue dont Maurice était chef; aussi ne mit-il point d'obstacle aux conférences de Passau [2].

Ferdinand et les ambassadeurs de Charles-Quint, le duc de Bavière, les évêques de Saltzbourg et d'Aichstet, les envoyés des électeurs, et ceux des princes et des villes d'Allemagne s'étaient réunis à Passau. Maurice y renouvela ses demandes sur le libre exercice de sa religion, le rétablissement des libertés de l'Empire, et la fin de la captivité du landgrave de Hesse. Cependant chacun désirait la paix. Maurice lui-même ne voyait pas sans inquiétude que Charles-Quint cherchait à susciter contre lui l'ancien électeur de Saxe Jean-Frédéric, ou que son allié, Albert de Brandebourg, avait secoué son autorité. Tous les princes de l'Allemagne, catholiques et protestants, étaient également intéressés à circonscrire la puissance de l'Empereur, qui en avait si cruellement abusé depuis sa victoire sur la ligue de Smalkalde; Ferdinand lui-même craignait son frère, depuis qu'il l'avait vu s'efforcer de faire passer l'Empire à don Philippe plutôt qu'à lui [3]. Tous étaient alarmés des

[1] De Thou, l. X. p. 80. — Sleidani, l. XXIV, p. 433.
[2] *Ibid.*, p. 76. — Robertson's, b. X, p. 79.
[3] Sleidani, l. XXIV, p. 433.

progrès des Turcs et des guerres civiles que le meurtre de Martinuzzi avait allumées en Hongrie ; aussi accueillaient-ils avec reconnaissance l'offre de Maurice, qui promettait de marcher contre les musulmans, dès qu'il aurait affermi l'état des protestants en Allemagne. L'Empereur seul résistait ; car il s'agissait pour lui de renoncer à ses projets les plus chéris, à ceux qu'il avait poursuivis avec le plus de persévérance. Il commença par refuser avec hauteur les termes de Maurice, et par demander réparation, comme chef de l'Empire, des injures qu'il avait souffertes. Mais Maurice, à la nouvelle de ce message, quittant aussitôt Passau, vint reprendre le commandement de son armée ; il s'empara de la ville de Mergentheim, et mit, le 17 juillet, le siége devant Francfort, ou trois mille soldats de l'Empereur s'étaient enfermés [1].

Charles-Quint se trouvait en Autriche, sans armée, sans argent, séparé par ses ennemis de la Belgique et de l'Espagne, seuls pays où il pût assembler de nouveaux soldats ; entouré de mécontents, et s'apercevant enfin combien son joug était détesté dans l'Allemagne et l'Italie, il reconnut qu'il fallait céder, et le 2 août, le traité de Passau fut signé. Ce *traité de la paix publique*, c'est le nom sous lequel il est connu, portait que le landgrave de Hesse serait immédiatement remis en liberté ; qu'une diète serait réunie sous six mois pour chercher le moyen d'assoupir toutes les discordes de religion, soit par un concile général ou national, soit par nn colloque ou par une diète ordinaire ; qu'elle agirait d'après l'avis d'une commission composée d'un nombre égal de membres des deux religions. Jusqu'à leur conciliation, les deux religions devaient conserver tous leurs droits, une entière liberté pour leur culte, et une égalité parfaite en justice. La même diète devait se charger de ramener l'entière exécution de la bulle d'or et des anciennes constitutions de l'Empire ; Ferdinand et son fils Maximilien prenaient l'engagement de faire valoir toutes les plaintes de la nation germanique contre les violations de ses libertés. Toutes les troupes devaient être congédiées avant le 12 août suivant ; toutes les offenses données et reçues de part et d'autre devaient être oubliées ; et le roi de France, qui avait secondé le rétablissement de la liberté religieuse en Allemagne, était invité à faire connaître ses griefs contre l'Empereur, pour participer ensuite à la pacification générale [2].

[1] Sleidani, l. XXIV, p. 436 — De Thou, l. X, p. 79, 86. — Robertson's, b. X, p. 79.

[2] Traités de Paix, t. II, p. 261. — Goldast, t. I. p. 566. — De Thou, l. X, p. 88. — Sleidani, l. XXIV, p. 438. — Robertson's, b. X, p. 94.

FIN DU TOME DIXIÈME.

HAG 2020029

510025

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME DIXIÈME

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

CHAPITRE III. *Puissance des ennemis de François Ier. Défaite de Lautrec à la Bicoque. Conjuration du connétable de Bourbon. Expédition de Bonnivet dans le Milanais; il est forcé à la retraite. Entrée de Bourbon en Provence. Retour de François en Italie. Siége et bataille de Pavie. Captivité du roi.— 1522-1525.* 5

1522. L'Europe entière liguée par Charles-Quint contre la France. . . *ib.*
Demande d'argent pour relever les fortifications. 6
Mesures financières; engagement de domaines, et vente d'offices. . 7
31 janv. Création d'une quatrième chambre au parlement de Paris. 8
Longue opposition du parlement à cette quatrième chambre; il se soumet enfin. 9
27 sept. Création des premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville. *ib.*
9 janvier. Élection du pape Adrien VI, Flamand mal disposé pour la France. 10
Perte de Tournai; offense donnée à l'Angleterre pour les affaires d'Écosse. . . . . *ib.*
29 mai. Henri VIII déclare la guerre à François Ier; Charles-Quint en Angleterre. . . . . *ib.*
Le roi vient à Lyon, et fait passer des Suisses en Italie. 11
Mars. Lautrec s'étant réuni aux Suisses, se rapproche de Milan, occupé par Prosper Colonna. . . . . *ib.*
Lautrec sans argent; indiscipline de son armée. 12
29 avril. Lautrec forcé par les Suisses à attaquer les Milanais à la Bicoque. . . . . *ib.*
L'imprudence et la désobéissance des Suisses font perdre à Lautrec la victoire. 13
21 mai. Capitulation de Lescuns à Crémone; les Français évacuent la Lombardie. 14
Les frontières au levant de la France couvertes par des États neutres; traité de Saint-Jean de Losne, 8 juillet. 15

Campagne des Anglais et Flamands en Picardie; leur retraite. . . 16
Les Espagnols repoussés devant Fontarabie; l'autorité de Charles V rétablie en Espagne. 17
Politique d'Adrien VI en Italie; il veut fermer cette contrée aux Français. 18
1523. Hésitation des Vénitiens; le 3 août ils s'allient à l'Empereur contre la France. 19
Retour de Lautrec à la cour; son explication avec le roi. . . . ib.
La duchesse d'Angoulême, compromise, jure la perte de Semblançay, surintendant. 20
Jalousie entre la mère et la maîtresse du roi; haine de Bourbon pour la première. . . . . ib.
Faste de Bourbon, il perd sa femme et veut se remarier: il refuse Louise. 21
Louise de Savoie intente un procès à Bourbon, pour le dépouiller de tous ses biens. 22
Le parlement de Paris évite de prononcer dans ce procès. . . . 23
Caractère de Bourbon; il se détermine à la vengeance. 24
Au lieu de transmettre la couronne à Henri VIII, Bourbon demande à démembrer la France. 25
Désordres en France; violences des gens de guerre dans les provinces. 26
Peste et tumultes à Paris; siége et prise de Rhodes par les Turcs. 27
Le roi médite une nouvelle campagne en Italie; son séjour à Chambord. ib.
Le roi fait échouer deux entreprises en Picardie, pour avoir voulu se trouver au combat. 28
Le roi fait passer des troupes dans le Midi, et se rend lui-même à Lyon. ib.
Le complot de Bourbon est dénoncé au roi; il va le trouver à Moulins. 29
Bourbon feint d'être malade, et ne se laisse point prendre aux promesses du roi. . . . . ib.
7 sept. Bourbon se dérobe à ses surveillants et s'échappe de France. 30
Conspirateurs arrêtés; aucun d'eux n'est envoyé au supplice. . . 31
Invasion de douze mille landsknechts par la Franche-Comté; précautions du roi. 32
Les landsknechts repoussés en Champagne; les Espagnols échouent devant Bayonne. 33
Attaque du duc de Norfolk et du comte de Beaurain en Picardie. . ib.
Belle défense de la Trémouille en Picardie; terreur à Paris, où le roi envoie Brion Chabot. 34
Septembre. Bonnivet conduit en Italie la brillante armée du roi. . 35
3 août Confédération signée par le pape pour la défense de l'Italie. 36
14 septembre. Mort d'Adrien VI, entrée de Bonnivet en Lombardie. ib.
Lenteur de Bonnivet, qui perd l'occasion de s'emparer de Milan. . 37
Prosper Colonna force Bonnivet à lever le blocus de Milan, et à se retirer sur le Tessin. . . . . ib.
1524. Siége d'Arona par la légion des émigrés italiens, au service de France, sous Renzo de Ceri. 38
Détresse de l'armée française; elle veut rejoindre les Suisses sur la Sesia. 39
Fin d'avril. Retraite de Bonnivet par Romagnano; mort de Bayard. ib.
François Ier, retour à Blois, cherche à rétablir l'ordre dans les provinces. 40
Ordonnances contre les gens de guerre; contrôle établi dans les finances. 41
Bourbon sollicite Charles-Quint de lui laisser envahir la France. . ib.
7 juillet. Bourbon passe le Var avec l'armée impériale; ses premiers succès en Provence. 42
19 août. Il met le siége devant Marseille, défendue par Renzo de Ceri et les patriotes italiens. 43
28 septembre. Bourbon forcé à lever le siége; il se retire sur Monaco. 44
Les succès d'André Doria, sur mer, et l'approche de François Ier déterminent cette retraite. 45
Mort de la reine Claude; libertinage de François Ier. . . . . ib.

Digitized by Google

François résolu à rentrer en Italie avec l'armée qu'il avait rassemblée. 46
Les impériaux distribuent leurs troupes dans les places fortes, et Bourbon passe en Allemagne. 47
François, au lieu de poursuivre les impériaux, met, le 28 octobre, le siége devant Pavie. 48
Pendant le siége de Pavie. François paraissait le plus fort en Italie. 49
Tous les états italiens entrent en négociation avec les Français. . ib.
1525. Janvier. Le pape et les Vénitiens s'engagent à la neutralité, mais n'arment pas. 50
François Ier envoie le duc d'Albany à Naples, tandis que Bourbon conduit des renforts à ses ennemis. . . . . ib.
25 janvier. Les impériaux s'approchent de Pavie; François les attend dans ses lignes. 51
Les armées en présence pendant un mois; les Français éprouvent plusieurs échecs. 52
24 février. Pescaire pénètre dans le parc de Mirebel. 53
Bataille de Pavie perdue par l'imprudence de François Ier. . . . 54
Fuite des Suisses; massacre des landsknechts; grande perte dans la noblesse française. . . . . ib.
Le roi arrêté par des fusilliers espagnols, et fait prisonnier. . . 55
Tous les restes de l'armée française évacuent le même jour la Lombardie. 56
Entrevue du roi prisonnier avec Bourbon; il est enfermé à Pizzighittone. 57
Lettre du roi à Charles-Quint et à Louise de Savoie. . . . . ib.

CHAPITRE IV. *Effroi que cause en France la captivité du roi. Négociations avec l'Angleterre et avec les États d'Italie. Traité de Madrid. François Ier remis en liberté ne veut plus l'observer. Il recommence la guerre. Ligue sainte. Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai. — 1525-1529.* 59

1525. L'État confondu avec le roi; danger du royaume par la captivité de François . . . . . ib.
Les mécontents s'adressent à Vendôme; il se réunit à la régente à Lyon. 60
Mesure de précaution à Paris et dans toutes les bonnes villes. . . ib.
Mouvement des troupes autour de Paris; le comte de Guise les conduit contre des paysans allemands. 61
Les paysans soulevés au nom de la réforme, sont massacrés en Lorraine. . . . . ib.
La régente rassemble les restes de l'armée pour couvrir les frontières. 62
La régente se recommande au parlement de Paris; remontrances de celui-ci. 63
Pour plaire au parlement, la régente fait brûler deux luthériens. . 64
Réconciliation de la régente avec Henri VIII d'Angleterre. . . . 65
30 août. Traité de Moore; alliance défensive entre la France et l'Angleterre. 66
Alarme des États d'Italie; leurs offres à la France. 67
La régente, le pape et les Vénitiens parlent d'alliance, et songent à se trahir les uns les autres. . . . . ib.
Craintes des impériaux sur la sûreté de leur prisonnier; évasion du roi de Navarre 68
Lannoy inspire à François Ier le désir de passer en Espagne. . . 69
15 juin. François arrive au port de Roses en Catalogne; il est conduit à Madrid. 70
Conduite mesurée de Charles V après sa victoire; il veut en profiter à la rigueur. . . . . ib.
Offres de François à l'Empereur; il tombe malade, et est visité par lui. 71
Conjuration de Jérôme Morone, dans laquelle Pescaire est engagé. 72
14 octobre. Pescaire arrête lui-même Morone, trahissant le premier pour n'être pas trahi. 73

15 novembre. Bourbon arrive à Madrid ; la duchesse d'Alençon retourne en France. 73
Négociations à Madrid ; dures demandes de l'Empereur. 74
Le roi se détermine à abdiquer ; il n'a pas le courage d'y persister. *ib.*
1526. 14 janvier. Protestation du roi, et traité de Madrid. 75
18 mars. Le roi échangé à la frontière contre ses deux fils. . . . 76
Le roi refuse de ratifier le traité de Madrid, et cherche des alliés pour la guerre. 77
Il cherche toutefois à compromettre ses alliés pour obtenir de meilleures conditions de l'Empereur. 78
Première faveur d'Anne de Pisseleu, depuis duchesse d'Étampes. *ib.*
Assemblée de notables à Cognac, qui s'oppose à l'aliénation de la Bourgogne. 79
22 mai. Ligue de Cognac avec les États d'Italie. . . . . *ib.*
Le marquis de Saluces conduit une petite armée française en Italie. 80
Conduite odieuse des impériaux dans le Milanais ; capitulation du château de Milan. . . . . *ib.*
Découragement des Italiens ; le Vatican pillé par les Colonna. . 81
Les Italiens se croient trahis par la France. . . . . *ib.*
Tableau de la cour et de la France, par un envoyé du pape. . . 82
Flotte française devant Gênes ; elle arrive trop tard. 83
1527. Expédition de Vaudemont dans le royaume de Naples ; il est forcé à la retraite. 84
30 janv. Bourbon réunit les Espagnols aux soldats de Frundsberg. 85
6 mai. Prise de Rome par cette armée; effroyable pillage de cette ville. *ib.*
Les rois de France et d'Angleterre avaient causé le malheur du pape. 86
Duprat s'empare des plus riches bénéfices ; ses querelles avec le parlement. 87
24 juillet. Lit de justice pour élever Duprat au-dessus du parlement. *ib.*
9 août. François Ier persécute et dépouille les financiers ; supplice de Poncher et Semblançay. 89
Procès de l'évêque de Paris, que Duprat poursuit de sa haine. . 90
Plaintes du roi des lenteurs du pape à condamner cet évêque. . . *ib.*
29 mai. Traité de François Ier et de Henri VIII pour la délivrance du pape. 91
Répugnance de François à convoquer les états généraux. . . . 92
16 décembre. Lit de justice avec réunion de notables ; le roi leur expose sa conduite. 93
Le roi demande conseil, et un secours extraordinaire en argent. . *ib.*
30 décembre. Les notables absolvent le roi de son serment, et lui offrent de l'argent. 94
Août. Entrée de Lautrec en Lombardie ; ses premiers succès. . . 95
1528. 10 février. Lautrec entre dans le royaume de Naples ; le roi l'y laisse sans argent. . . . . *ib.*
1er mai-16 août. Lautrec perd son armée devant Naples, et y meurt lui-même. 96
22 janvier. Les hérauts d'armes de France et d'Angleterre déclarent la guerre à l'Empereur. 98
Réponses provocantes de l'Empereur aux deux rois. . . . . *ib.*
28 mars. François défie Charles à un combat singulier. 99
10 septembre. François ne veut pas laisser expliquer une équivoque, et impose silence aux hérauts de l'empereur. 100
François mécontente André Doria, et cause sa défection. . . . *ib.*
Juill. Envoi en Italie du comte de Saint-Pol avec une nouvelle armée. 101
1529. 21 juin. Défaite et captivité de Saint-Pol à Landriano. 102
Misère des peuples ; incapacité des deux souverains de continuer la guerre. . . . . *ib.*
Neutralité d'une partie des frontières ; trêve avec les Pays-Bas. . 103
7 juillet. Conférence de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche à Cambrai. . . . . *ib.*
Situation critique de Charles V vis-à-vis des Turcs et des protestants. 104

5 août. Paix de Cambrai ou des Dames; abandon de tous les alliés de la France. 105

CHAPITRE V. *Protection accordée aux lettres par François Ier. Progrès de la réforme en France. Le roi la favorise et la persécute tour à tour. Ligue de Smalkalde en Allemagne. L'Angleterre se sépare de l'Église romaine. François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape.* — 1529-1533. 106

1529. Le traité de Cambrai était bien plus honteux que celui de Madrid. *ib.*
Les historiens nationaux ne parurent pas sentir la honte de ce traité. 107
29 nov. Protestation du roi contre ce traité pour son seul intérêt. 108
Sort des alliés abandonnés par la France; François Sforza; les Vénitiens. . . . . *ib.*
Le duc de Ferrare, les autres ducs d'Italie, le duc de Savoie. . . 109
Horrible persécution des barons angevins dans le royaume de Naples. 110
Ruine de la république de Florence, la plus ancienne alliée de la France. . . . . *ib.*
Henri II roi de Navarre, et Henri VIII roi d'Angleterre. . . . 111
Henri VIII a besoin de la France pour son divorce d'avec Catherine d'Aragon. 112
Le pape évoque la cause à Rome. Henri consulte les universités. . 113
Henri renonce aux sommes que lui devait François, et celui-ci agit auprès des universités. 114
1530. 1er juillet. Échange des princes contre leur rançon, avec des précautions insultantes. 115
Grand nombre d'illustres émigrés qui se retirent à la cour de France. 116
Leurs flatteries ont contribué à faire regarder François comme le père des lettres. . . . . *ib.*
Luigi Alamanni, Primaticcio, Lascaris, etc. 117
Érudits français, les frères du Bellay, Guillaume Petit et Guillaume Coq. . . . . *ib.*
Pierre Du Châtel, Guillaume Pellicier, Pierre Danès. 118
George de Selve, Guillaume de Budé. 119
Érasme; le roi veut vainement l'attirer en France. 120
Projet du collége royal de France, ou des trois langues. 121
Les moines accusent l'étude des langues de mener à la réforme. . 122
Double progrès de la réforme en France; la richesse du clergé l'avait rendu odieux. . . . . *ib.*
Bénéfices en *commende*; indult; mœurs du clergé; mépris du peuple pour lui. 123
Les érudits commencent à examiner leur croyance, sans en faire encore un droit. 124
Luther ne porte d'abord son examen que sur l'abus qui l'avait choqué. 125
Appel de Luther à la Bible, qu'il croit soustraire à l'examen de la raison. . . . . *ib.*
Deux seuls principes possibles : l'autorité dans l'église catholique, la liberté d'examen dans la protestante. . . . . *ib.*
Les protestants ne comprennent pas immédiatement leur principe d'examen. 126
Leur ardeur pour étudier la Bible en hébreu, comme guide infaillible. 127
Une partie des érudits demeure attachée à l'Église sans y croire, l'autre se divise en sectes. . . . . *ib.*
Érasme, Rabelais, Marot; intolérance de Luther; présence réelle. 128
Enthousiasme des masses; impression que produit la connaissance du second commandement. 129
Les protestants profanent les images; irritation du roi; violence de Beda. . . . . *ib.*
Procession du roi pour réparer la profanation 130
Supplice de Louis de Berquin à Paris; acte de foi à Toulouse. . . 131
Conciles provinciaux; ils recommandent la persécution des luthériens. *ib.*

Commencements de Jean Calvin; fluctuation du roi dans sa conduite religieuse. 132
La sœur et la maîtresse du roi protégent les protestants; sa mère leur est contraire. 133
1531. 29 sept. Mort de Louise de Savoie; richesse qu'elle laisse au roi. 134
1530. 15 juin. Charles V à la diète d'Augsbourg: confession d'Augsbourg. ib.
19 novembre. La diète condamne la confession d'Augsbourg. . . 135
1531. 5 janvier. Ferdinand d'Autriche nommé roi des Romains; ligue de Smalkalde. . . . . ib.
François promet son aide aux protestants de Smalkalde et au concurrent de Ferdinand en Hongrie. 136
François offre à Charles de garder l'Italie avec cinquante mille hommes contre les Turcs. 137
1532. 23 juillet. Trêve de Nuremberg avec les protestants; les Turcs repoussés. 138
1531. Désordre dans le royaume; commission du parlement pour les grands jours de Poitou. . . . . ib.
Septembre et octobre. Justice prévôtale des grands jours de Poitou. 139
Août. États de Bretagne convoqués à Vannes, pour la réunion de cette province. 140
Résistance de quelques Bretons, leurs priviléges confirmés; réunion de la province. . . . . ib.
1532. Charles V dans les Pays-Bas; François et Henri VIII resserrent leur alliance. 141
Henri VIII se sépare de tous les partis; il rejette la suprématie du pape. 142
20 octobre. Entrevue à Boulogne et Calais. de François et Henri VIII; leur traité. 143
Henri cherche à aigrir François contre le pape; ce dernier est tenté par les richesses du clergé. . . . . ib.
En même temps, François désire s'allier au pape, et lui fait des offres brillantes. 144
Entrevue projetée du pape et de l'Empereur; deux cardinaux français y sont envoyés. 145
Menaces que les cardinaux sont chargés de faire au pape; décimes accordés par le clergé français. 146
Avances du pape à François Ier; ses projets pour la grandeur de sa maison 147
10 décemb. Conférence à Bologne du pape et de l'Empereur; concile. ib.
1533. 24 février. Ligue signée pour la défense de l'Italie; l'Empereur mécontent du pape. 148
Dot que Clément VII fait espérer, avec sa nièce Catherine de Médicis. 149
Le pape promet de venir trouver François Ier à Marseille.. . . . ib.
L'écuyer Maraviglia secrètement accrédité auprès du duc de Milan. 150
6 juillet. Maraviglia mis à mort pour un homicide; plaintes de la France. 151
Efforts de François pour se conserver un lieu d'enrôlement en Allemagne. 152
Les protestants veulent rétablir Ulrich, duc de Wurtemberg, dans ses États. 153
Mission de du Bellay à la ligue de Souabe, avec des paroles de conciliation. . . . . ib.
Il aide le duc Ulrich à recouvrer le Wurtemberg; paix de Cadan avec Ferdinand. 154
13 octobre. Entrevue de Clément VII et François Ier à Marseille; habileté du premier. 155
28 octobre. Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. 156
Divorce de Henri VIII; il épouse Anne Boleyn, et est frappé d'anathème par le pape. 157

CHAPITRE VI. *François se prépare à la guerre. Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. Persécutions des réformés. Négociations avec l'Empe-*

Digitized by Google

reur, rompues à Rome avec éclat. Invasion des États de la maison de Savoie. — 1534-1536. 158

1534. La présomption de François redouble après la paix de Cambrai. . *ib.*
Ses projets de guerre; alliés sur lesquels il compte, tous ennemis les uns des autres. . . . . *ib.*
Ordonnance sur la gendarmerie; autre pour former sept légions d'infanterie. 159
Paye; exécutions; sévérité des peines pour les légionnaires. . . 160
Atroce sévérité dans toute la législation; introduction du supplice de la roue. 161
Préparatifs pour attaquer le Milanais; difficulté de lever des Suisses depuis la réformation. 162
25 septembre. Mort de Clément VII, qui suspend les projets de François sur l'Italie. . . . . *ib.*
Propositions d'alliance que le comte de Nassau fait au nom de Charles V. 163
Grandeur des deux corsaires Barberousse; leur monarchie en Afrique. 164
L'Empereur veut attaquer les Barbaresques, François forcé de respecter cette croisade. 165
Novembre. Placards affichés contre la messe; colère du roi. . . *ib.*
Grand nombre de protestants arrêtés par Jean Morin, lieutenant criminel. 166
1535. 21 janv. Procession expiatoire du roi, supplices atroces en sa présence. *ib.*
Discours du roi dans lequel il s'engage à exterminer l'hérésie. . . 168
29 janv. Édit pour le supplice de ceux qui recèlent des hérétiques. *ib.*
Indignation de la ligue de Smalkalde; le roi dénoncé aux Allemands comme ami des Turcs 169
François écrit aux protestants pour se justifier sur les persécutions et sur l'alliance turque. 170
Le roi demande une conférence à Melanchton; édit de tolérance de Coucy. 16 juillet. 171
L'électeur de Saxe s'oppose au voyage de Mélanchton en France. . 172
Les anabaptistes odieux aux protestants comme aux catholiques. . *ib.*
Les anabaptistes maîtres de Munster; siége de cette ville, sa prise; supplice des sectaires. 173
Calvin publie son Institution chrétienne, pour justifier les réformés de France. . . . . *ib.*
9 juillet. Mort du chancelier Duprat; le roi saisit ses dépouilles; Antoine Dubourg lui succède. 174
Sédition à Lyon, et sa punition. 175
14 juin au 17 août. Campagne de Charles V en Afrique; il soumet le royaume de Tunis. . . . . *ib.*
24 oct. Mort de François Sforza II, auquel le roi voulait faire la guerre. 176
Le roi tourne contre la Savoie l'armée destinée contre Milan; motifs de son ressentiment 177
Prétendus droits de François Ier sur l'héritage de la maison de Savoie. *ib.*
Peu de fondement de ces prétentions; insolence de Poyet au conseil de Piémont. 178
Courage de la ville de Genève défendant ses libertés contre le duc de Savoie. 179
27 août Genève adopte la réforme; François la défend contre le duc de Savoie. . . . . *ib.*
25 novembre. Charles V de retour d'Afrique à Naples; il désire la paix avec la France. 180
Charles offre le Milanais au troisième fils de France, sous certaines conditions. 181
Le roi, en même temps qu'il négocie, ordonne à son armée d'entrer en Savoie. 182
Le roi offre d'assister l'Empereur contre ses alliés, le Turc, Henri VIII et les protestants. . . . . *ib.*

Mais le roi demande le duché de Milan pour son second fils, et l'usufruit pour lui-même. 183
1536. 5 fév. Le roi laisse percer ses prétentions sur d'autres États d'Italie. 184
11 février. Ordre à l'amiral Chabot d'occuper la Savoie ; mécontentement de l'Empereur. 185
6 mars. Invasion du Piémont. 27 mars. Entrée des Français à Turin. 186
18 avril. Le cardinal de Lorraine engage Chabot à suspendre son attaque sur Verceil. . . . . ib.
7 avril. Conférence à Rome de l'ambassadeur Velly avec Charles V. 187
8 avril. Consistoire, dans lequel Charles V fait une violente sortie contre le roi. 188
Il lui offre le choix de la paix, d'un combat singulier ou de la guerre. ib.
9 avril. L'Empereur, en répétant son discours, l'adoucit quelque peu. 189

CHAPITRE VII. *François désarme au moment où l'Empereur le menace. Il ravage la Provence au lieu de la défendre. Charles V en Provence. Sa retraite. La guerre languit l'année suivante. Trêve de dix ans signée à Nice.* — 1536-1538. 191

1536. On ne saurait rendre raison de la politique adoptée par François. ib.
Il est averti que l'Empereur s'approche pour attaquer le Piémont. 192
Le roi ordonne à l'amiral de garnir les forteresses et licencier le reste de l'armée. 193
Il le rappelle en France, et confie le Piémont au marquis de Saluces. 194
Le marquis de Saluces, prétendant au Montferrat, devait être suspect à la France. 195
7 juin. L'Empereur, avec cinquante mille hommes, entre en Piémont, et attaque Fossano ; trahison de Saluces. . . . . ib.
Difficultés du roi pour lever une nouvelle armée en Suisse et en Allemagne. 196
Le roi renonce à défendre la Provence ; il s'établit à Lyon avec Montmorency. 197
25 juill. L'Empereur, avec son armée, passe le Var et entre en Provence. ib.
Montmorency fait parcourir la Provence pour détruire les vivres et les moulins. 198
La ville d'Aix abandonnée à son tour, et tout ce qu'on y avait apporté est détruit. 199
Malgré la dévastation de la province, il y reste assez de vivres pour nourrir l'armée. 200
Arrivée à Aix, l'armée impériale commence à souffrir par le manque de farines. 201
Charles, trouvant Aix abandonnée, ne peut s'y faire couronner roi de Provence. 202
15 août. Montluc détruit les moulins d'Auriol ; Charles V devant Marseille. . . . . ib.
20 juillet. Montmorency établit le camp français au confluent du Rhône et de la Durance. 203
11 sept. Charles part d'Aix, et il ressort de Provence le 25 sept. . 204
Annebault et Burie avaient défendu le Piémont ; armée italienne levée à la Mirandole. 205
Campagne en Picardie ; perte de Guise ; défense de Péronne. . . 206
La campagne se termine de toutes parts à l'avantage de la France. ib.
10 août. Mort du dauphin François ; soupçons d'empoisonnement. 207
7 octobre. Sébastien Montecuculi, son échanson, écartelé. . . . 208
Les états de Provence demandent une exemption de tailles, et ne peuvent l'obtenir. . . . . ib.
Jacques V, roi d'Écosse, rencontre François à Saint-Saphorin. . . 209
Importance de l'alliance d'Écosse dans l'état agité où était l'Angleterre. ib.
Henri VIII. Charles V et François Ier offrent à l'envi une épouse à Jacques V. 210
1537. 1er janvier. Jacques V épouse Madeleine, fille du roi ; sa mort ; il épouse Marie de Guise. 211

Efforts de Paul III pour rétablir la paix entre Charles et François. 211
Il veut assembler un concile à Mantoue; tous les partis s'y refusent. 212
15 janvier. Lit de justice, où le roi fait citer Charles comme comte de Flandre. . . . . ib.
A la mi-carême, le roi, à la tête de l'armée de Picardie, attaque et prend Hesdin. 213
3 mai. Le roi licencie son armée de Picardie, et se retire à l'intérieur. 214
Engagement du roi envers Soliman, qu'il appelle à la conquête de l'Italie. . . . . ib.
15 juin. Les impériaux prennent Saint-Pol; massacre. 30 juillet. Trêve de Bommi. 215
Brouilleries entre les capitaines français en Piémont; échec reçu à Casal. 216
8 juin. Humières envoyé en Piémont; l'armée, mal payée, se mutine. 217
25 août. Guillaume du Bellay annonce au roi que sans de puissants secours le Piémont est perdu. 218
Juillet. Barberousse débarque dans la terre d'Otrante l'avant-garde des musulmans. 219
Français rassemble son armée pour rencontrer Soliman en Italie. . ib.
31 oct. L'armée française ayant forcé le Pas de Suse arrive à Rivoli. 220
16 novembre. Armistice de trois mois, signé à Monçon en Aragon. 221
1538. Négociation pour la paix; la trêve est prolongée à Locate. . . . 222
19 février. Montmorency nommé connétable; alliance avouée avec les Turcs. . . . . ib.
Paul III propose un congrès à Nice; on lui ferme, le 17 mai, les portes de cette ville. 223
Paul III, médiateur entre les deux souverains, qui ne veulent pas se voir. . . . . ib.
18 juin. Trêve signée à Nice pour dix ans, laissant chacun en possession de ce qu'il occupe. 224

CHAPITRE VIII. *Nouveau système politique de François Ier. Il veut s'unir à Charles-Quint contre tous ses anciens alliés. L'Empereur traverse pacifiquement la France, puis se brouille de nouveau avec le roi. Procès de tous les anciens favoris de Français. Celui-ci se résout de nouveau à la guerre. — 1538-1541.* 226

1538. François Ier, à quarante-quatre ans, déjà considéré comme un vieux roi. ib.
Passion de François pour recouvrer le duché de Milan. 227
Il s'était allié, par politique, à ceux qu'il détestait le plus, les bourgeois, les protestants, les Turcs. . . . . ib.
Ligue proposée, par Montmorency, contre les libertés civiles, les hérésies, l'islamisme. 228
Charles V désire, dans le même but, l'amitié de François, et est prêt à l'acheter à haut prix. 229
Les deux monarques s'étaient séparés à Nice, probablement plus d'accord qu'il ne semblait. . . . . ib.
14 juillet. L'Empereur, avec sa flotte, en vue d'Aigues-Mortes. François l'attendait. 230
Conférence des deux monarques à Aigues-Mortes; nouvelles persécutions des protestants. . . . . ib.
Maladie honteuse du roi; pouvoir absolu de Montmorency. . . 231
Hauteur et rudesse de Montmorency; sa passion de s'enrichir. . . 232
Avidité de Montmorency; comment il acquiert l'héritage de Chateaubriand. . . . . ib.
Montmorency unit le roi plus étroitement à l'Empereur, et le brouille avec Henri VIII. 233
Dispute sur les payements à faire à Henri; négociations pour un quatrième mariage. 234
L'ambassadeur d'Angleterre traité en France avec peu d'égards. . 235
L'Empereur et le roi rompent également avec Henri VIII. . . . 236

Les protestants, alarmés sur les Turcs, sont en même temps menacés par la France. 237
Ant. Rincon, résident de France auprès de Soliman; irritation de celui-ci contre la France. . . . . ib.
1539. Ambassade française à Tolède: propositions de mariage. . . . 238
Projets hostiles, contre l'Angleterre, de Réginald Pole et de l'ambassadeur français. 239
Charles persuade à François d'attaquer les protestants d'Allemagne les premiers. 240
Le cardinal Pole, abandonné, renonce à son expédition. . . . . ib.
Alarme que tous les anciens alliés de la France conçoivent de ses nouveaux projets. 241
5 août. Mission de l'élu d'Avranches à l'Empereur; invitation répétée de passer par la France. 242
Le roi déclare qu'il ne tient pas au duché de Milan, mais l'Empereur le lui promet. 243
Désordres dans les armées de Charles V, à Milan, à la Goletta, et en Sicile. . . . . ib.
Opposition que rencontre l'Empereur dans les cortès de Castille et les états de Flandre. 244
Les Gantois offrent de se soumettre à François Ier, qui les refuse. 245
François livre leur correspondance à l'Empereur, en l'invitant à passer par la France. . . . . ib.
Le roi accusé, par les historiens, de duperie, et l'Empereur de fraude. 246
L'offre du passage au travers de la France était peu avantageuse à l'Empereur. 247
Charles accepte cette invitation: il entre en France, et refuse des otages. ib.
Ses entrées triomphales à Bayonne, Bordeaux, Poitiers et Orléans. 248
Luxe des provinces; habitudes despotiques de la cour. . . . . ib.
1540. 1er janvier. Entrée de Charles V à Paris, apparente amitié avec le roi. 249
Anecdotes qui montrent qu'on pensait au danger que courait l'Empereur. . . . . ib.
Charles, ayant mis trois mois à traverser la France, arrive à Gand et punit cette ville. 250
Offres de Charles aux Français, pour une alliance intime, et un double mariage. 251
Il veut reconstituer l'ancienne maison de Bourgogne en faveur de son gendre. . . . . ib.
Politique de Charles; il veut concentrer la puissance de son fils dans le Midi. 252
Le roi refuse ces propositions; étonnement de l'Empereur. . . . 253
L'Empereur presse de nouveau le roi; notes échangées entre eux. 254
Note du connétable pour rompre toute négociation. 255
Les deux monarques se regardent cependant toujours comme liés par la trêve de Nice. 256
Changements dans l'administration; Guillaume Poyet, chancelier. ib.
Procès intenté à l'amiral Chabot; Poyet s'efforce de le perdre. . . 257
Diverses ordonnances fiscales du chancelier Poyet. 258
Ordonnances sur la loi civile du même: ordonnance de Villers-Cotterets. 259
Formation des deux maisons du dauphin et du duc d'Orléans. . . 260
Le dauphin amoureux de Diane de Poitiers; railleries de la duchesse d'Étampes sur son âge. . . . . ib.
Le dauphin avait choisi une vieille maîtresse et un vieil ami, Montmorency. 261
Le caractère du roi s'aigrit; procès de divers favoris; Galliot de Genouillac. 262
Suite du procès de l'amiral Chabot. 263
Irrégularités du procès de Chabot; dépositions du roi contre lui. . ib.
1541. 8 fév. Sentence contre Chabot, mêlée de dispositions législatives. . 264
La sentence n'est pas exécutée; Chabot obtient des lettres de grâce. 265
Disgrâce du connétable et du chancelier Poyet. . . . . ib.

Changement dans la politique; négociations contradictoires à Venise. 266
Traîtres gagnés à Venise, et punis malgré la protection de l'ambassadeur français. 267
1540. 15 juillet. Mariage du duc de Clèves avec l'héritière de Navarre. . ib.
Prétentions de Ferdinand à la Hongrie, qui attirent sur lui les armes des Turcs. 268
1541. 28 juillet. Recès de Ratisbonne. pour maintenir la paix religieuse. 269
Les protestants d'Allemagne s'aliènent toujours plus de la France. 270
Les persécutions continuent en France avec atrocité. . . . . ib.
Fondation de l'ordre des jésuites. 271
Tous les ambassadeurs et les commandants de provinces, ennemis de l'Empereur. 272
Souffrance et oppression du Piémont; le duc de Savoie recourt à la diète de l'Empire. . . . . ib.
Assaut d'intrigues, de violences et de trahisons en Piémont. entre del Guasto et Langey. 274
Rincon vient de Constantinople en France, et s'obstine à y retourner par la Lombardie. 275
3 juill. Rincon assassiné sur le Pô. par ordre du marquis del Guasto. 276
François demande vengeance de cet assassinat, comme violant le caractère d'ambassadeur. 277
Charles V passe en Italie, avec l'intention d'attaquer Barberousse à Alger. 278
18 octobre. Charles V, avec une puissante armée, met à la voile de Majorque. 279
31 octobre Il se rembarque pour l'Europe avec les débris de son armée, détruite par les tempêtes. . . . . ib.

CHAPITRE IX. *Dernière guerre de François Ier. Campagnes de Luxembourg et de Roussillon. Barberousse, appelé en Provence, assiège Nice avec les Français. Abandon du duc de Clèves. Défense de Landrecies. Victoire de Cerisoles. Danger de Paris, menacé par Charles V et Henri VIII Paix de Crépy.* — 1542-1544. 280

1542. Depuis la rupture des négociations de Bruxelles, François était résolu à la guerre. . . . . ib.
Charles V désirait la paix avec la France; François voulait se relever d'une humiliation. 281
François aurait dû sentir qu'il pouvait se défendre. et non attaquer. ib.
Février. Diète de Spire; discours de l'ambassadeur français; soupçons qu'il excite. 282
Le capitaine Paulin envoyé à Constantinople; ses négociations avec Soliman. 283
Traités d'alliance avec le Danemark, 29 novembre 1541, et avec la Suède, 10 juillet 1542. 284
Alliance intime avec Guillaume de la Marck, duc de Clèves, prétendant à la Gueldre. 285
Le maréchal de Gueldre attaque les Pays-Bas; le roi déclare la guerre après l'avoir commencée. . . . . ib.
Rassemblement simultané de cinq armées différentes. 286
Armée du dauphin, destinée au Roussillon, et du duc d'Orléans au Luxembourg. 287
10 juin, fin août. Conquête du duché de Luxembourg par le duc d'Orléans 288
Septembre. Orléans licencie son armée, et accourt dans le Midi; le Luxembourg reperdu. 289
26 août. Le dauphin investit Perpignan; les Espagnols, avertis d'avance. s'étaient préparés. 290
4 octobre. Le dauphin forcé à lever le siége; il rentre en France. . 291
Humeur de François Ier; le cercle de ses confidents se resserre chaque jour. 292

1er août. Le chancelier Poyet arrêté en punition de ce qu'il avait fait son devoir. 292
Réforme de la gabelle pour rendre le prix du sel égal dans tout le royaume. 293
Mécontentement des provinces exemptes ; priviléges de la Rochelle violés. 294
Surprise de la Rochelle par Tavannes ; le roi menace les mécontents. 295
31 décembre. Jugement des habitants de la Rochelle et des îles ; le roi leur fait grâce. 296
Nouvelles persécutions contre les protestants. 297
Le roi averti que Barberousse lui amènera en Provence la flotte turque. 298
Préparatifs de l'Empereur pour une nouvelle campagne, avant de quitter l'Espagne. . . . . ib.
Campagne de Henri VIII contre Jacques V ; mort de celui-ci, le 14 décembre. 299
1543. 11 février. Traité d'alliance entre Charles V et Henri VIII. . . 300
24 mars. Victoire de Van Rossem à Sittard, dans le duché de Juliers. 301
Fin mai, fin juillet. Campagne de François Ier autour de Landrecies. 302
Mai et juin, l'Empereur en Italie ; juillet et août, il traverse l'Allemagne ; séjour à Spire. . . . . ib.
22 août. Charles attaque et prend d'assaut Dueren. Soumission du duc de Clèves. 303
Septembre. Campagne de François en Luxembourg ; le mariage de Jeanne d'Albret avec Clèves rompu. 304
Charles assiége Landrecies ; belle défense du capitaine Lalande. . 305
30 octobre. François ravitaille Landrecies, puis il se retire de nuit le 2 novembre . . . . . ib.
Succès des Turcs en Hongrie ; le comte d'Enghien vient attendre Barberousse en Provence. 306
28 avril-juillet. La flotte de Barberousse ravage l'Italie ; elle arrive à Marseille. 307
Les Français n'étaient point prêts à seconder les Turcs ; 10 août, ils attaquent Nice, de concert avec eux. 308
8 septembre. Le siége du château de Nice levé ; Barberousse passe l'hiver à Toulon 309
Indignation générale contre les Français, appelant les Turcs au sein de l'Europe. 310
1544. Préparatifs en France pour une troisième campagne. . . . . ib.
Le roi n'estimait que les fantassins étrangers ; besoin d'argent pour en solder. 311
Le roi crée de nouvelles charges de judicature, qu'il met en vente. 312
20 fév. Charles invite la diète de Spire à la guerre contre la France. 313
La diète refuse les ambassadeurs français ; le Danemark renonce à l'alliance de France. . . . . ib.
Succès du marquis del Guasto en Piémont ; projet d'une attaque sur Lyon par la Savoie. 314
Le comte d'Enghien remplace Boutières en Piémont ; renforts qu'il reçoit. 315
Enghien assiége Carignan ; effort de del Guasto pour délivrer cette place. 316
Enghien fait demander au roi la permission de livrer bataille. . 317
Montluc appelé à assister au conseil du roi, ses conseillers le dissuadent d'une bataille. 318
Montluc presse le roi de permettre la bataille. 319
Le roi consent à la bataille ; les jeunes courtisans courent en Piémont pour s'y trouver. 320
13 avril. Del Guasto veut passer le Pô, d'Enghien se trouve sur son chemin, tous deux se retirent. . . . . ib.
14 avril. Bataille de Cerisoles ; del Guasto occupe le premier les hauteurs. 321
Attaque des landksnechts de Guasto sur l'aile gauche et le centre

d'Enghien; ils sont rompus. 322
D'Enghien, avec sa gendarmerie, traverse deux fois l'aile gauche ennemie. 323
Fuite de l'aile droite française, cependant les Français gagnent la bataille. 324
Projets d'Enghien et de Strozzi sur le Milanais. François rappelle ses troupes et perd les fruits de la victoire. . . . . *ib.*
Fin d'avril. Insolence de Barberousse en Provence; il repart pour Constantinople. 326
Fin mai. Charles va joindre en Lorraine son armée, portée à quarante mille hommes. 327
Juin. Le duc de Norfolk, uni au comte de Bure, assiége Montreuil. 328
8 juillet, 16 août. Siége de Saint-Dizier par l'Empereur; belle résistance de cette ville. . . . . *ib.*
Fantassins brûlés à Vitry; mort du prince d'Orange et de Lalande. 329
Charles V et Henri VIII disposés à traiter séparément avec François. 330
Charles V s'approche de Paris; dangers de la France; terreur et fuite des Parisiens. 331
18 septembre. La paix signée à Crépy en Valois. 332

CHAPITRE X. *Paix de Crépy. Concile de Trente. Massacre des Vaudois de Provence à Merindol et à Cabrières. Fin de la guerre d'Angleterre. Succès de l'Empereur contre la ligue de Smalkalde. Renouvellement des persécutions contre les protestants. Mort de François Ier.* — 1544 à 1547. 333

1544. Danger prodigieux dont la France avait été sauvée par la paix de Crépy. . . . . *ib.*
L'orgueil français se refuse à l'admettre, et voit une trahison dans cette paix. 334
La paix de Crépy n'était que l'accomplissement du désir constant de Charles V. . . . . *ib.*
Elle n'ôtait rien à la France, mais laissait Charles libre de se tourner contre les protestants. 335
Conditions de la paix de Crépy; dot promise à la femme du duc d'Orléans. 336
Tout honorable que fût cette paix, le dauphin proteste contre, le 12 décembre. 337
Négociations avec Henri VIII pour une paix séparée, avant même celle de Crépy. . . . . *ib.*
20 sept. Offres du roi, rupture des négociations avec l'Angleterre. 338
30 septembre. Henri dissout son armée et quitte le continent; camisade de Boulogne. 339
Les Français battus à Boulogne; ils n'ont que des revers contre les Anglais. . . . . *ib.*
Désorganisation de l'armée française; ruine de la Picardie. . . . 340
Conduite odieuse des soldats tant Français qu'Allemands, ruine de la Champagne. 341
Novembre. Le duc d'Orléans à Bruxelles; intrigues pour grossir son apanage. 342
Embarras que cause le pape à l'Empereur, convocation du concile de Trente (22 mai 1542). . . . . *ib.*
23 août. Lettre hautaine du pape à l'Empereur, en le pressant de faire la paix. 343
19 novembre. Seconde convocation du concile de Trente pour détruire l'hérésie. 344
L'Empereur commence à sévir contre les hérétiques. 345
Émulation de François dans la persécution; Vaudois établis en Provence. 346
Leurs rapports avec les réformateurs, leur proscription suspendue quatre ans. 347
Divers répits accordés par le roi aux Vaudois. . . . . *ib.*

1545. 1er janvier. Le roi ordonne au parlement de Provence de mettre son arrêt à exécution. 348
Une expédition militaire préparée contre les Vaudois en secret par le baron d'Oppède. 349
15 avril. Entrée des troupes dans le pays Vaudois; massacre des habitants, destruction des richesses. . . . . ib.
18 et 19 avril. Massacres à Merindol. Cabrières et la Coste. . . . 350
24 avril. Le parlement défend de donner des vivres aux fugitifs; ils meurent de faim. 351
Le roi approuve cette exécution; son humeur; poids des contributions. 352
Soulèvement du Périgord, son châtiment; bandes de malfaiteurs dans les provinces. 353
Procès du chancelier Poyet devant une commission. . . . . ib.
24 avril. Condamnation de Poyet. 354
Colère du roi de ce qu'il n'est pas condamné à mort; François Olivier chancelier. 355
Diète de Worms; mécontentement des protestants. Maurice de Saxe se sépare d'eux. . . . . ib.
Conduite des Français au concile de Trente et à la diète de Worms. 356
François d'accord avec Charles V, sa jalousie du dauphin. . . . 357
Sa colère contre le dauphin, qui avait promis des emplois à ses fovoris. ib.
Factions à la cour de Marie, reine d'Écosse, appui que donne la France aux persécuteurs. 358
De Lorge en Écosse, Annebault avec la flotte française menacent l'Angleterre. 359
Les flottes anglaise et française se canonnent, puis rentrent dans leurs ports sans résultat. 360
Campagne du maréchal du Biez autour de Boulogne. 361
9 septembre. Le duc d'Orléans meurt de la peste. . . . . ib.
Novembre. Le roi fait proposer un nouveau traité à l'Empereur, qui le refuse. 362
François change de politique, et cherche à nuire à l'Empereur. . 363
1546. Grande mortalité dans l'armée française devant Boulogne. . . . ib.
7 juin. Traité de paix entre la France et l'Angleterre. 364
Divers édits sur les lieutenants-généraux, les suppressions d'office, le port d'armes. 365
Trêve entre la maison d'Autriche et le sultan, décision du concile de Trente. 366
18 février. Mort de Luther. 26 juin. Ligue du pape et de l'Empereur contre les protestants. 367
Défiance des protestants, commencement des hostilités. 368
Zèle des peuples protestants, l'électeur de Saxe et le landgrave ne savent pas en profiter. 369
Novembre. Maurice de Saxe trahit les protestants et les force à dissoudre leur armée. 370
François renouvelle les persécutions en France; les protestants de Meaux. 371
8 septembre. Arrestation de soixante réformés, leur procès au parlement de Paris. . . . . ib.
7 octobre. Supplice de quatorze d'entre eux; autres supplices dans toute la France. 372
1547. Les protestants d'Allemagne se relèvent quelque peu pendant l'hiver. 373
François songe de nouveau à les appuyer, mais son énergie était diminuée. 374
Février. Mort du comte d'Enghien, qu'on crut victime de la jalousie du dauphin. 375
Dernières cruautés de Henri VIII. Sa mort le 29 janvier. Chagrin de François. . . . . ib.
Activité des négociations pour seconder les protestants d'Allemagne. 376
11 mars. Nouveau traité avec Édouard VI, roi d'Angleterre. . . 377
Maladie du roi; ses voyages; sa mort à Rambouillet, le 31 mars. . ib.

Caractère de François d'après Ferronius et d'après Tavannes. . . 378

Règne de Henri II. Chapitre XI. *Caractère du nouveau roi Henri II. Charles-Quint subjugue les protestants d'Allemagne. Complots en Italie. Guerres civiles d'Écosse. Persécutions en France. Révolte de la Guienne. Henri II recouvre Boulogne des mains des Anglais.* — 1547-1550. 379

1547. Prédilection des Français pour François Ier. . . . . *ib.*
Joie des courtisans du dauphin pendant l'agonie de François Ier. . 380
Exhortations de François à Henri II; caractère de celui-ci. . . . 381
Le jeune roi se livre le jour même au connétable; changement du ministère. 382
Organisation des conseils; crédit de la grande-sénéchale, Diane de Poitiers. 383
Prodigalités du roi à son avénement au trône. Renvoi des cardinaux à Rome. 384
Nouveaux maréchaux et nouveaux cardinaux. 385
Tableau hideux de la cour; avidité des favoris du roi, d'après Vieilleville. 386
23 mai. Obsèques de François Ier et de ses deux fils; sentiments de Henri II. 387
La duchesse d'Étampes exilée de la cour; on lui reprend les présents du feu roi. 388
10 juillet. Duel de Jarnac et de la Châtaigneraie, conséquence d'un propos du roi. . . . . *ib.*
1547. 27 juillet. L'Empereur sommé de paraître au sacre; jalousie du roi contre lui. 389
13 avril au 23. Campagne de l'Empereur contre l'électeur de Saxe, qu'il fait prisonnier. 390
18 juin. Soumission du landgrave de Hesse; Charles le retient aussi captif. 391
Oppression de l'Allemagne par Charles V, et de la Bohême par Ferdinand son frère. 392
Henri II presse Soliman d'attaquer de nouveau l'Empereur; intrigues en Italie. 393
2 janvier. Conjuration de J.-L. de Fieschi à Gênes; il périt. . . . *ib.*
Mai. Soulèvement à Naples, que les Français excitent et ne secondent pas 395
Intrigues avec le pape; il transfère le concile de Trente à Bologne. *ib.*
10 septembre. Pierre Louis Farnèse assassiné par des conjurés qu'appuie l'Empereur. 396
La France refuse de s'allier au pape pour venger son fils. . . . 397
Faveur des Guises; ils intéressent le roi aux affaires d'Écosse, et contre l'Angleterre. . . . . *ib.*
Progrès de la réformation en Angleterre et en Écosse; les catholiques s'attachent aux Français. 398
La France réduit en Écosse les meurtriers du cardinal Beatoun; défaite des Écossais à Musselburg 399
Les Écossais proposent leur reine en mariage pour le fils aîné du roi de France. 400
9 septembre. Charles V à la diète d'Augsbourg; elle promet de se soumettre au concile. . . . . *ib.*
1548. Le pape fait échouer les projets de l'Empereur; celui-ci propose aux Allemands l'*intérim* 401
15 mai. Publication de l'*intérim*; cette transaction mécontente tous les partis. 402
Fanatisme persécuteur de Henri II et de tous ses favoris. . . . 403
Henri II persécute les protestants en France, et leur offre son appui en Allemagne. 404
Henri II à Turin; il saisit le marquisat de Saluces; complot de Julea Cibo; sa mort. 405
Nombreux complots en Italie, favorisés par Henri II. . . . . *ib.*

Digitized by Google

Révolte de la Guienne à l'occasion de la gabelle; massacre des employés. 406
Les violences des paysans effraient les bourgeois, qui se séparent des insurgés. 407
Soulèvement de Bordeaux; massacre de Monneins; la ville se soumet d'elle-même. 408
Dureté de Montmorency; châtiment de la ville de Bordeaux; supplices horribles. 409
Impuissance d'une multitude pour se défendre quand elle s'est séparée des gens éclairés. 410
Premières théories de la liberté; ouvrage de la Boétie, encore jeune. 411
Analyse du livre de la servitude volontaire; le peuple prête sa force aux tyrans. . . . . *ib.*
Recherche d'un pouvoir qui sache, qui puisse, et qui veuille faire avancer la société. 412
Retour du roi en France; mariage de la princesse de Navarre; extinction des branches royales. 413
Ambition des Guise; hostilités entre les Anglais et les Français autour de Boulogne. . . . . *ib.*
Les Écossais repoussent toutes les offres des Anglais, et veulent s'unir à la France. 414
18 juin. Armée de Montalembert d'Essé en Écosse; la jeune Marie emmenée en France. 415
Mauvaise conduite des Français en Écosse; d'Essé rappelé. . . . 416
Charles V aspire à la monarchie universelle; état de l'Espagne, qui perd ses libertés. 417
État de l'Italie, cupidité et cruauté des vice-rois de Charles V. . . 418
Ménagements auxquels l'Empereur était encore obligé pour l'Allemagne. 419
Charles veut faire renoncer son frère au titre de roi des Romains pour le transmettre à son fils. 420
1549. Don Philippe, appelé dans les Pays-Bas, offense les peuples par sa morgue. . . . . *ib.*
Juin. Couronnement de Catherine de Médicis; fêtes à Paris. . . 421
Vœu de poursuivre l'hérésie; exécution où assiste le roi; procédures plus sévères. . . . . *ib.*
Comment les favoris du roi se disputaient les confiscations des hérétiques. 422
21 décembre. Mort de Marguerite de Navarre; procès du maréchal du Biez. 423
Le roi excite les juges contre du Biez et Vervins; leur condamnation à mort. 424
Le chancelier Olivier; sévérité de ses ordonnances. 425
Henri II profite des troubles d'Angleterre pour attaquer Boulogne sans déclaration de guerre. 426
10 novembre. Mort du pape Paul III; élection de Jules III, le 8 février suivant. 427
1550. 24 mars. Paix avec l'Angleterre; Boulogne rendue à la France. . 428

CHAPITRE XII. *Henri II se prépare à la guerre contre Charles-Quint; ses négociations avec les Turcs et les protestants. Guerre de Parme. Guerre en Piémont et en Alsace. Charles V, à Inspruck, échappe avec peine aux protestants. Paix publique de Passau.* — 1550-1552. 429

1550. Incapacité de Henri II; sa bonne grâce et son goût pour les exercices du corps. . . . . *ib.*
Son activité; manière dont il remplissait son temps. 430
Montmorency, chef du gouvernement; mort des deux anciens Guises. . . . . *ib.*
Les nouveaux Guise font disgracier le premier président Liset. . 431

Disgrâce du chancelier Olivier; abaissement du parlement; lois d'Olivier. 432
Il rend plus redoutable la justice prévôtale; jalousie du roi contre les ministres de son père. 433
Révision de l'affaire des Vaudois de Province; leurs persécuteurs déclarés innocents. 434
Dangers que cause à la France la grandeur croissante et l'ambition de Charles-Quint. 435
Avances de Henri II aux protestants étrangers, aux Suisses, à Édouard VI d'Angleterre. . . . . *ib.*
Il recherche les protestants allemands; persécutions de Charles V en Belgique. 436
26 juillet. Diète armée d'Augsbourg; Charles se confie en Maurice de Saxe; mort de Grandvelle. 437
Charles demande que le concile soit ramené à Trente; Jules III y consent. 438
Magdebourg rejette l'*intérim*; Charles fait assiéger cette ville par Maurice 439
Danger du protestantisme dans toute l'Europe; faiblesse de la plupart des princes. 440
Charles veut en vain assurer la succession de son fils Philippe à l'Empire. 441
1551. Intrigues de la France en Turquie, pour rallumer la guerre; affaires de Hongrie. 442
Le roi presse Soliman d'attaquer l'Italie, de peur qu'une attaque en Allemagne n'y réunisse les partis. 443
Situation critique d'Ottavio Farnèse, duc de Parme, menacé par l'Empereur, abandonné par le pape. 444
27 mai. Ce duc se met sous la protection de la France; guerre contre le pape. 445
Brissac, gouverneur de Piémont, chargé d'envoyer des secours à Parme. . . . . *ib.*
Les soldats qu'il y fait passer, massacrés; 3 septembre, premières hostilités en Piémont. 446
Arrivée de beaucoup de gentilshommes en Piémont; désordre qu'ils y causent. 447
La flotte turque brûle Agosta, menace Malte, et prend Tripoli. . 448
Guerre maritime; captures du baron de la Garde; Léon Strozzi quitte le service de France. 449
1er septembre. Henri II charge Jacques Amyot de protester contre le concile de Trente. 450
3 septembre. Trêve de Maurice avec Magdebourg, 5 octobre, son traité secret avec la France. 451
Conditions du traité; le roi nommé vicaire de l'Empire dans les villes welches. . . . . *ib.*
Adresse de Maurice pour tromper l'Empereur: ses négociations avec le concile. 452
Charles-Quint à Inspruck; ses négociations avec le concile: affaires de Hongrie. 453
18 décembre. Martinuzzi poignardé par ordre de Ferdinand; Charles V malade de la goutte. 454
1552. 18 mars. Maurice se met à la tête d'une armée qui marche contre l'Empereur. 455
Fuite des pères du concile de Trente; danger de Charles V; médiation de Ferdinand à Lintz . . . . . *ib.*
23 mai. Maurice entre dans Inspruck, d'où l'Empereur venait de s'enfuir. 456
12 février. Lit de justice de Henri II, pour annoncer la guerre; 10 mars. il joint son armée à Châlons. 457
Renouvellement des persécutions; édit de Chateaubriand contre les protestants. 458

Digitized by Google

Grandes précautions pour arrêter l'introduction des livres hérétiques.. 459
10 avril. Henri II s'empare de Metz par trahison. 460
Henri donne un gouverneur à Metz; il envoie en France le jeune duc de Lorraine, et chasse la duchesse. . . . . ib.
3 mai. Henri entre en Alsace par Saverne; il cherche à surprendre Strasbourg par tromperie. 461
13 mai. Le roi n'ayant plus rien à espérer en Alsace, se retire en Lorraine. 462
Diversion de Van Rossem en Champagne; conquêtes du roi dans le Luxembourg. 463
Auteurs de mémoires sur cette époque, Vieilleville, Rabutin, Montluc et Villars. 464
Faiblesse de Brissac en Piémont, que le connétable voulait affaiblir encore. 465
Prise de Lanzo; défense de Casal; tentative sur le château de Milan, et sur Naples. 466
Brissac engage Fernand de Gonzaga à un compromis, pour faire bonne guerre en Piémont 467
29 avril. Trêve pour deux ans entre Henri II, Jules III, et le duc de Parme; le roi manque d'argent. 468
Expédients de Bertrandi pour trouver de l'argent; présidiaux, recettes générales, don du clergé. . . . . ib.
3 juin. L'évêque de Bayonne déclare à Passau que le roi consent à la paix des princes 469
Conférences de Passau; 17 juillet, Maurice renouvelle les hostilités. 470
2 août. Paix publique de Passau; les deux religions en Allemagne sur un pied d'égalité. 471

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LABORATORIO
DI LEGATORIA DI LIBRI
GIUSEPPE MICARELLI
VIA DEL GOVERNO VECCHIO 93-94
ROMA
TELEFONO 50-16